This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600042713N

33.

616.

MÉMOIRES

SUR

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

III.

MÉMOIRES

SUR LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

ET RECHERCHES

SUR LES CAUSES

QUI ONT AMENÉ LA RÉVOLUTION DE 1789
ET CELLES QUI L'ONT SUIVIE.

PAR M. LE COMTE DE VAUBLANC,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SOUS LOUIS XVIII.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue d'Erfurth, n° 1 *bis*;
ET PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, N° 13.

1833.

616.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DU LIVRE IV.

CHAPITRE VI.

Voyage en Italie, avec Pastoret et Duplantier, condamnés à la déportation. Turin, Parme, Florence et Rome. A Parme, nous entendons un professeur de rhétorique parler avec enthousiasme de Racine. *Pag.* 1

CHAPITRE VII.

Retour en France, quoique proscrit, et second voyage en Italie, après avoir pris des renseignements sur l'état de la France. Les Français maîtres de Turin. Le roi détrôné, envoyé en Sardaigne. Le général Souvarow en Italie. Je suis arrêté comme Français. Belle conduite d'un jeune Florentin à mon égard. Séjour à Venise. Conclave, élection d'un pape. Projets de Souvarow relativement à la France. Retour en France, après le décret consulaire qui rappelait les proscrits. 33

LIVRE V.

DÉCEMBRE 1799.

CHAPITRE PREMIER.

Réflexions sur le gouvernement établi par Bonaparte, et sur l'adhésion de la France à son gouvernement. Entretiens avec lui et avec le général Leclerc sur l'expédition projetée à Saint-Domingue. Institution des préfectures. 75

CHAPITRE II.

Mon administration dans le département de la Moselle. De la conscription, de la population pendant la guerre. Des gardes d'honneur, des sénatoreries, de la haute police. Ordres d'arrêter MM. de Tschudy, de Fouguet et l'abbé de Tournefort. Singulière conduite d'un chef de carbonari, poursuivi pour des crimes. Je le fais arrêter à Metz. Affaire des Stévenistes.

Pag. 94

CHAPITRE III.

Des statistiques. Entretien avec Napoléon sur les poids et mesures. Observations sur le nouveau système. Discours de Napoléon sur l'autorité civile et le pouvoir militaire. Son génie pour l'administration. De grandes choses conçues par lui, n'ont pas été ce qu'elles devaient être, parce qu'il ne pouvait en diriger l'exécution. 125

CHAPITRE IV.

Suite de mon administration à Metz. Effets de l'administration militaire. Mon entretien avec Napoléon, avant la campagne de Moscow. Mécontentement général. Désastres de Moscow et retraite de l'Allemagne, après la bataille de Leipzick. Metz est rempli de soldats malades. Le typhus y règne. J'en suis atteint, et près de périr. Invasion de la France par les alliés. Metz est bloqué par les Russes. 152

CHAPITRE V.

Campagne de 1813 à 1814. Abdication de Napoléon. 171

CHAPITRE VI.

Louis XVIII en France. MONSIEUR à Nancy. Le duc de Berri à Metz. Calomnies odieuses sur ce prince. Retour de Bonaparte de l'île d'Elbe. Lettre que m'écrit Carnot. Le maréchal Davoust, ministre de la guerre, envoie un officier pour m'arrêter. Je me rends à Luxembourg. 189

CHAPITRE VII.

Arrivée et séjour à Gand, où étaient le roi et MONSIEUR. Retour de Gand en France. 212

CHAPITRE VIII.

Préfecture à Marseille. Prisonniers délivrés. J'établis l'impôt de mouture. *Pag.* 235

LIVRE VI.

MON MINISTÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

Ma circulaire aux préfets ; ouverture de la session de 1815. Je propose au roi de donner à M. de Chateaubriand un ministère composé des beaux arts et de l'instruction publique, qui étaient dans mes attributions. Je présente au roi une ordonnance qui prescrit de se borner le 21 janvier, dans les églises, à la lecture du testament de Louis XVI. 1600 jeunes gens de l'école de droit se présentent au roi et à la famille royale. Discours de M. Hyde de Neuville sur leurs services. Mesures que je prends pour maintenir la tranquillité publique. Ma lettre aux préfets sur la formation de la garde royale. 262

CHAPITRE II.

Remplacement de plusieurs préfets. Évasion de M. de la Valette. Proposition à ce sujet. Loi de l'amnistie. Discours contre les ministres. Ma réponse. Premières préventions contre le parti royaliste de la Chambre élective. Bonté de Louis XVIII envers elle. Différence d'opinion entre M. de Richelieu et moi. Mauvaise manière de composer les ministères pendant la restauration. Elle a été une des causes de nos malheurs. 303

CHAPITRE III.

Proposition de faire remplacer à Paris les troupes étrangères par des gardes nationales. Traité de Paris. Négociations. 341

CHAPITRE IV.

État de la France. Tentative pour être d'accord avec M. de Richelieu. Je lui écris. Sa réponse. Conversation avec M. de Bonnay. Préventions de M. de Richelieu. Elles éclatent devant

M. le chancelier. Mémoire que j'adresse au roi, d'après la correspondance des préfets. *Pag.* 380

CHAPITRE V.

Voyage de Mgr le duc d'Angoulême dans le Midi. Il y connaît les efforts et les espérances de la faction. Intrigue de quelques Anglais pour exaspérer les protestants de France. Société biblique de Londres. 399

CHAPITRE VI.

Mesures pour diminuer la centralisation. Économies sur le ministère de l'intérieur. Outrages adressés aux préfets dans la Chambre. Je les repousse. Arrêté sur les poids et mesures. Mon travail avec MONSIEUR, colonel général des gardes nationales de France. Discours étranges à ce sujet. Intrigue de la coterie pour jeter la discorde dans la famille royale. Tentatives pour établir un accord ministériel entre M. de Richelieu et moi, par l'ancien évêque de Rennes, son ami. 421

CHAPITRE VII.

Encouragements donnés aux beaux-arts. Monument expiatoire de Louis XVI. Rétablissement des Académies. Académie française. Lettre de M. Suard et ma réponse. Dissolution de l'École polytechnique. Mesures prises pour la sûreté générale. 442

CHAPITRE VIII.

Première loi électorale. Conduite de la Chambre de 1815 et des ministres. Lettre de plusieurs ecclésiastiques au roi. Elle exposait la conduite des royalistes de la Chambre, et s'en plaignait. Mes lettres au roi et à M. de Richelieu en faveur de la Chambre. 467

CHAPITRE IX.

De la seconde loi d'élection que j'ai proposée à la Chambre. Ma demande de la franchise du port de Dunkerque. Ma sortie du ministère. 525

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

SUITE

DU LIVRE IV.

CHAPITRE VI.

Voyage en Italie, avec Pastoret et Duplantier, condamnés à la Déportation.
Turin, Parme, Florence et Rome.
A Parme, nous entendons un professeur de rhétorique parler avec enthousiasme de Racine.

Le voyage d'un proscrit ne ressemble pas à celui d'un homme qui voyage pour son agrément ou son instruction. Il a nécessairement un caractère particulier; il doit l'avoir surtout dans les

circonstances extraordinaires où se trouvait l'Italie en 1797 et 98. Sous ce rapport, le récit qu'on va lire sera lié aux chapitres qui le précèdent et qui le suivent. Je rentrerai ensuite, avec quelque regret, dans la politique, et je n'en sortirai plus. Le consulat, l'empire, les cent-jours et les deux restaurations sont tellement séparés, par leur caractère particulier, des gouvernements dont j'ai parlé jusqu'à présent, et des choses que j'ai examinées, que le récit qu'on va lire ne sera qu'une simple séparation, et non pas une digression. D'ailleurs, des Mémoires empruntent de leur titre une certaine liberté de composition, dont le cardinal de Retz nous a laissé l'exemple et le modèle.

Arrivés à Ivrée à la fin d'octobre 1797, à quelques lieues de Turin, après une marche pénible, parce qu'elle était lente, dans une mauvais voiture qui ne fermait pas, nous étions, mes amis et moi, impatients de trouver l'auberge et le repos. Au moment de monter l'escalier, les pieds sur le premier degré, nous nous arrêtons, saisis par une musique attachante. Nous oublions le froid et la faim. Duplantier entr'ouvre la porte d'une chambre d'où partaient les sons qui nous étonnaient; et nous voyons des soldats piémontais. Ce fut pendant la soirée un long sujet de conversation. Pourquoi en Allemagne et en Ita-

lie entend-on chanter le peuple avec tant d'harmonie et de justesse? Pourquoi les oreilles françaises sont-elles si dures et si barbares? A Metz, on ne peut, sans frissonner, entendre chanter le peuple. Quelques lieues plus loin, en approchant de l'Alsace, vous entendez des hommes et des femmes chanter en partie et de la manière la plus agréable. A Paris surtout on manque entièrement d'oreille; on y prononce presque touts les mots de la langue, comme si l'on avait horreur d'un son articulé, d'un son clair et mélodieux; on mange toutes les finales, reproche que faisait Voltaire à une célèbre actrice. Quand on se rappelle la peine que prenaient les orateurs grecs et romains pour parvenir à une belle et juste prononciation de leur langue, et quand on entend nos orateurs français, on se demande si l'antiquité avait raison d'appeler le sens de l'oreille le sens superbe, ou si nous avons raison de ne pas même soupçonner la force et la grâce des sons d'une langue.

A Turin, Duplantier vit plusieurs personnes de la cour du roi de Sardaigne, pour lesquelles il avait des lettres. Elles avaient eu des rapports avec Bonaparte pendant son séjour en Italie; elles s'accordaient à penser qu'il se serait déclaré pour les Conseils, s'ils avaient eu l'active habileté de

prévenir leurs ennemis. Leurs récits et leurs raisonnements s'accordaient avec tout ce que j'ai dit dans le chapitre où j'ai parlé des évènements qui précédèrent le 18 fructidor. Ces personnes nous trouvaient prodigieusement inhabiles. Elles avaient bien raison.

Le Piémont était en paix avec la France lorsque nous y entrâmes; mais il était encore menacé, ainsi que l'Italie, par les évènements récents et par ceux qui se préparaient. Les mauvais principes avaient repris toute leur force depuis le 18 fructidor, et l'on ne pouvait plus attendre ni justice ni sagesse du gouvernement français. Ces contrées avaient conçu quelque espoir avant le 18 fructidor; on y souhaitait le triomphe du parti des honnêtes gens, et l'entier rétablissement de l'ordre social. La défaite de ce parti faisait ressentir partout un contre-coup douloureux.

Turin présentait, comme Paris, le contraste des plaisirs et des inquiétudes. Au milieu de l'agitation des esprits, les théâtres étaient remplis d'une foule désœuvrée qui se parlait, s'interrogeait. Saisie de craintes à la vue d'un avenir menaçant, cernée de touts côtés par des armées victorieuses, elle allait au théâtre voir *Porus*, qui, sous la figure d'un *castrato*, l'épée à la main, dans une grande agitation, s'écriait en chantant

avec une faible voix de femme : *Fermate vi codardi*, arrêtez-vous, poltrons. Malgré son casque magnifique, son panache éclatant, sa brillante cuirasse et son épée nue, ses ordres, prononcés d'une voix si faible, n'étaient pas propres à ranimer des courages abattus. Cette impression aurait pu être produite par une femme qui vint lui parler en chantant. Celle-ci avait une voix très-forte, ce qu'on appelle un *contr'alto*. C'est elle qui pouvait rallier les poltrons. Le contraste de ces deux voix, si faible dans le guerrier, si forte dans sa maîtresse, produisait un effet bizarre.

Les grands sentiments étalés par *Porus* n'échauffaient pas les Piémontais; mais ils oubliaient leur situation critique et leurs alarmes en voyant jouer des pantomimes. La principale actrice avait une grâce, un abandon, une facilité de mouvements qui ravissaient les spectateurs. Elle y joignait une taille aussi élégante que sa figure était charmante. Je n'ai jamais vu autant d'aisance. Pas la moindre recherche, pas la moindre affectation ou afféterie; encore moins de ces petits airs minaudiers. C'était le naturel même, mais le naturel de cette personne, tel qu'elle était; et non tel qu'elle se faisait. On l'admirait, on l'applaudissait avec fureur. Les Piémontais ravis ne pensaient plus à l'orage qui grondait sur leurs têtes.

J'eus le plaisir de trouver à Turin M. le duc de Doudeauville, qui avait passé le mont Saint-Bernard le même jour que nous; mais il avait couché beaucoup plus loin que nous ce même jour; car il était grand marcheur. Il emprunta, d'un Piémontais de sa connaissance, un joli tableau du Guide, représentant une Vierge, et me le prêta. J'eus un grand plaisir à le copier.

De Turin nous allâmes à Florence. Il n'y avait pas de troupes françaises dans toute cette partie de l'Italie. Elles occupaient Rome et le royaume de Naples.

A Parme, nous eûmes une grande jouissance. Nous entendîmes un professeur italien, du collége que nous visitâmes, mettre Racine à côté de Virgile, et fort au-dessus du Tasse et de l'Arioste. Il récita une partie du rôle de Phèdre avec une expression extraordinaire. Il chantait les vers. Son accent italien leur donnait du charme. Il s'écriait avec enthousiasme : « Non, messieurs, il n'y a « point de vers comme ceux-là dans le Tasse et « dans l'Arioste. Pour en trouver de semblables, « il faut aller au quatrième chant de *l'Énéide*. » Mes amis et moi, nous fûmes ravis de l'entendre parler ainsi.

En traversant les Apennins, nous rencontrâmes le général Berthier, depuis vice-connétable sous

l'empire de Bonaparte. Il arrivait de Rome, où il avait apaisé une insurrection des officiers français contre leur général. Ils racontaient que lorsque les Français s'étaient emparés de Venise, un officier-général s'était rendu, avec un détachement, à la banque publique, et qu'après avoir posé des sentinelles, il était entré seul, avait fait ouvrir les armoires, et avait rempli toutes ses poches de sequins. En sortant, l'enflure extraordinaire de ses poches fut remarquée par les grenadiers, qui lui dirent : *Mon général, cela paraît beaucoup.* Ce conte a été imaginé sans doute par quelque plaisant.

Nous logeâmes, à Florence, dans une auberge de peu d'apparence, afin de ne pas être remarqués. Nous ne courions pas le risque d'y rencontrer des voyageurs français de quelque importance. L'Italie, alors, en était couverte.

Florence et la Toscane jouissaient de la plus grande tranquillité ; on n'y apercevait pas l'action du gouvernement. Quand on aime à observer les mœurs et les usages des peuples, on est agréablement occupé dans un pays qu'on ne connaît pas. Je remarquai un soir que beaucoup de lumières éclairaient une petite église. J'y entrai. Il y avait peu de personnes. Je m'avançai vers un endroit où brillaient un plus grand nombre de

cierges. Je vis une espèce de catafalque sur lequel était étendu un homme mort, revêtu de ses habits militaires. J'appris que c'était un des principaux officiers de la ville. Son visage était découvert. Quelques jeunes filles, attirées sans doute par la curiosité, riaient et causaient fort gaiement auprès de lui.

Quelques jours après, j'entendis une grosse cloche qui faisait retentir les airs d'un son précipité. Bientôt après, je vis plusieurs hommes avec de grandes robes noires et des masques, portant un brancard sur lequel un malade était étendu. Un Florentin, avec qui j'étudiais la langue italienne, m'apprit que ces hommes faisaient partie d'une association charitable, composée des premières familles de la noblesse du pays; que plusieurs d'entre eux passaient tour à tour les jours et les nuits dans une église. Aussitôt que quelque malheur arrivait dans la ville, la cloche que j'avais entendue sonnait, et les hommes qui veillaient se rendaient au lieu où l'accident était arrivé. Nous apprîmes que l'homme que nous venions de voir porté sur un brancard, était tombé d'un toit où il travaillait. La cloche avait sonné aussitôt, et les secours avaient été portés avec une promptitude extraordinaire. Le Florentin me disait, en voyant passer le brancard : « Je suis bien

« sûr que parmi les personnes qui transportent « cet homme, et parmi celles qui l'accompagnent, « toutes avec des masques, il y a des princes et « des marquis. »

Une autre fois, j'entendis une cloche beaucoup plus forte que la première. Elle avait un son grave et très-étendu, comme un bourdon de nos cathédrales. Les habitants quittaient leur ouvrage, et se tenaient debout sur leurs portes, en silence et l'air consterné. J'appris, par cette cloche, qu'un homme venait d'être condamné pour un crime; et, comme cela n'arrivait que très-rarement, la cloche frappait de terreur les habitants. J'ignore à quelle peine était condamné ce coupable. Léopold, grand-duc de Toscane, avait aboli la peine de mort dans ses Etats.

Je remarquai un jour, sur la place publique, un groupe nombreux de peuple. Je m'en approchai. Un homme avait étendu sur la terre un tapis long et étroit. Le peuple était rangé autour. Cet homme racontait une histoire effrayante de diables et de revenants. On l'écoutait; on était saisi de crainte et d'étonnement; les enfants, frappés de stupeur, les yeux fixés sur lui, s'en approchaient insensiblement, et s'avançaient sur le tapis. Il allait à eux, sans discontinuer son récit, leur distribuait des coups vigoureux, et se

remettait à sa place, toujours parlant avec chaleur et avec un accent profond qui inspirait la crainte. Les enfants s'approchaient encore, mais toujours vigoureusement repoussés. Lorsqu'il prononçait les noms de Dieu et de Jésus-Christ, personne ne se découvrait; mais lorsqu'il nommait la Sainte-Vierge, *la Santa-Madonna,* tout le monde ôtait son chapeau et s'inclinait. Il en donnait l'exemple.

J'entrai un jour dans une vaste boutique de quincaillerie. Plusieurs salles étaient remplies de cette espèce de marchandises. Je m'entretins longtemps avec le propriétaire. Il fut avec moi d'une politesse remarquable. Toutes ses marchandises étaient anglaises; aucune n'était française. Je fus très-étonné de la modicité des prix. Le marchand en était surpris lui-même. Il me dit qu'au commencement de la révolution française, des compagnies anglaises avaient fait de grands sacrifices pour remplir l'Italie de leurs marchandises, accoutumer ces contrées à les préférer aux objets de l'industrie française, et pour leur conserver une supériorité constante sur les nôtres. L'intérêt que j'ai toujours pris au commerce de la France, me fit attacher une grande attention aux choses que je voyais, et aux explications que je recevais.

Ce négociant connaissait non seulement tout

ce qui dépendait de son commerce particulier, mais encore toutes les différentes parties du commerce de l'Italie. J'avais toujours été le défenseur de nos colonies, et je ne manquai pas de l'interroger sur l'origine, la valeur et le transport du sucre qui se consomme en Italie. Je remarquais que, dans les cafés, les auberges, et dans presque toutes les maisons, on sert un sucre blond, en poudre : il m'apprit que ce sucre arrivait par les ports francs de Gênes, de Trieste et de Livourne, et qu'il ne payait, en entrant, que des droits très-faibles, d'où venait la modicité du prix; tandis qu'en France, des droits exorbitants y rendent le sucre très-cher, et l'empêchent de pénétrer dans d'autres contrées.

Les Anglais et les Américains apportaient aussi en Italie des sucres de la Jamaïque, de la Havane, du Brésil, et des Indes directement : ce négociant s'étendit beaucoup sur ce genre de commerce; et tout ce qu'il me dit me fut ensuite confirmé dans un séjour que je fis à Livourne, cette même année.

Toutes ces notions me servirent long-temps après, en 1828, pour réfuter des assertions erronées sur nos colonies, et les défendre contre la mode introduite dans nos assemblées, d'attaquer sans cesse les colonies, sans les connaître, avec

un acharnement qu'on croirait inspiré par les intérêts de nos rivaux, si l'on ne connaissait pas la profonde ignorance qui toujours a jeté nos assemblées dans un incurable aveuglement sur les intérêts de notre commerce maritime.

Nous étions logés, Pastoret et moi, dans la même maison. Au premier étage étaient le marquis de *** et sa femme : ils étaient du Milanais, et avaient la réputation d'être fort riches. Nous remarquâmes qu'ils ne faisaient point de feu dans leur chambre. L'hiver était très-froid. Le marquis grelottait sous un ample manteau; la marquise, jolie femme, tenait un *scaldino*, dans lequel il y avait de la braise : elle chauffait ainsi et noircissait ses mains. Nous exprimâmes notre étonnement de voir ses mains sales et noires, et nous lui dîmes qu'une jolie Française se garderait bien de les noircir ainsi. A ces mots, le mari et la femme nous accablèrent de raisonnements pour nous prouver que rien n'était plus malsain que de faire du feu dans son appartement. Mais, malgré cette profonde conviction, le marquis ne manquait pas de venir très-souvent se chauffer à notre cheminée. Lorsque nous revenions de dîner, il entendait le bruit de nos pas, et montait au second. Nous remarquions qu'il prenait beaucoup de plaisir à se chauffer, à

prendre les pincettes, à ranimer le feu, en nous débitant des systèmes de physique à sa mode. Nous jugeâmes que l'économie seule lui inspirait les raisonnements par lesquels il voulait nous prouver que le feu d'une cheminée est très-malsain. Fatigués de ses visites et de sa physique, nous rentrions, après dîner, bien doucement, sur la plante des pieds, afin de ne pas l'avertir de notre retour.

Nous parlions de cette économie à un Français, résident depuis plusieurs années à Florence: il nous dit que, la veille, il s'était trouvé à une réunion chez une comtesse; qu'elle avait fait venir une glace pour elle seule, et s'était délectée à la prendre devant les personnes de sa société, sans que cela leur parût extraordinaire.

J'allais souvent visiter la galerie de Florence. J'admirai les ouvrages des grands maîtres. Les tableaux vraiment beaux me parurent en petit nombre. Je remarquai un tableau singulier : c'était une tête coiffée d'un bonnet de velours à poil. L'artiste avait peint la chair avec une telle exactitude, que plus on s'approchait du tableau, plus on était étonné de la parfaite imitation. On distinguait les poils de la barbe nouvellement rasée; les yeux étaient d'une transparence humide; on remarquait les pores de la peau. Je ne peux

mieux donner une idée de cet ouvrage, qu'en disant qu'il semblait qu'une peau humaine avait été collée sur ce tableau. Plusieurs personnes le regardaient en poussant des cris d'étonnement: le chevalier de Pulci, directeur du Musée, passait dans ce moment; il s'approcha du groupe d'admirateurs, et leur dit : « Cet ouvrage est très-curieux; mais il ne faut pas l'admirer comme peinture. C'est une mauvaise manière de peindre. » Il étonna ceux auxquels il parlait; mais il avait raison.

Les artistes, ainsi que les personnes qui ont réfléchi sur les arts, sçavent que l'imitation entière et minutieuse de la figure humaine produit un sentiment pénible; tandis qu'une statue de marbre, de bronze, ou un simple dessin peut vous transporter d'admiration. Il en est de même dans touts les arts. La tragédie et la comédie peuvent révolter un esprit judicieux par une trop forte imitation. Connaître les bornes des arts est peut-être la première science d'un artiste : ces bornes sont posées même par l'imagination du spectateur. Si je vois un tableau représentant une belle femme bien peinte, je l'admirerai. Qu'on me dise que c'est Vénus, je serai moins satisfait, parce que je deviendrai plus difficile: mon imagination ira bien au-delà de ce que je

vois. Regardez la plus belle tête de vieillard, d'une nature élevée et majestueuse; vous l'admirez. Mais si le sujet du tableau vous dit que c'est Dieu, vous ne serez guère satisfait.

Nous vîmes, avec beaucoup de curiosité, les portraits des peintres les plus célèbres, peints par eux-mêmes. Ils sont rassemblés dans une grande salle. Nous remarquâmes celui d'une électrice de Saxe, peint par elle, et surtout le portrait de la célèbre Angelica Kaufmann. Elle fut d'abord une grande musicienne, et préféra ensuite la peinture à la musique. Nous la vîmes à Rome, peu de mois après, et nous admirâmes la grâce particulière des tableaux qu'elle nous montra dans son atelier.

Le Florentin qui nous faisait voir cette salle de portraits, nous fit remarquer que ceux du règne de Louis XIV avaient des figures et des attitudes nobles; mais qu'il n'en était pas de même de ceux du règne de Louis XV. Son observation nous parut très-juste. Cela provenait, peut-être, des costumes et des coiffures. Rien de plus ridicule, sans doute, que de s'affubler la tête d'une énorme perruque; mais elle ne détruit point la noblesse de la physionomie. Un homme peut avoir une prodigieuse quantité de cheveux; et s'il les laisse dans toute leur longueur, la grande perruque leur ressemblera un peu; mais en parta-

geant les cheveux en trois parties, les faces, le toupet et la queue, en les bouclant avec roideur sur les côtés, et en élevant un édifice encore plus roide sur le sommet de la tête, en couvrant tout cela de graisse et de poudre blanche, on atteint le dernier degré du mauvais goût, on défigure entièrement la face humaine. M. de Buffon en a fait l'observation. La seule bonne chose qu'ait produite la révolution française, a été de nous ramener à la nature dans l'arrangement des cheveux des hommes. Les femmes ont imité alors les coiffures simples des belles statues grecques; mais elles ont imaginé ensuite des échafaudages de cheveux d'un mauvais goût. Les portraits faits dans ce dernier temps paraîtront un jour très-ridicule.

J'essaierais en vain de peindre l'impression que firent sur moi les nombreuses statues qui représentent la famille de Niobé. Elles sont l'ouvrage de Phidias. Mon imagination me transportait en Grèce, et j'y voyais travailler ce grand artiste. Les Grecs avaient de la beauté en elle-même une idée dont les modernes n'approchent qu'en les imitant. La famille de Niobé fit sur moi une profonde impression qui ne s'est jamais effacée.

J'ai passé souvent, à Florence, devant une statue de bronze qui représente Neptune en cour-

roux. Il gourmande les flots, et les menace de son trident. Ses regards sont fixés sur les flots. Quels sont-ils? Quelques gouttes de pluie dans une grande cuvette. Quelles sont les divinités marines? Quelques grenouilles. La statue est belle; mais sa cuvette la rend ridicule.

J'ai souvent fait la même remarque, en voyant à Paris la fontaine de la rue de Grenelle. Quatre ou cinq divinités, avec leurs attributs, président à deux robinets qui donnent deux filets d'eau. Faites de belles statues et admirez-les, c'est très-bien; mais ne faites pas servir le bel art de la sculpture à exprimer des idées ridicules. Je n'ai jamais pu voir à Versailles, sans sourire de pitié, autour d'un bassin d'eau croupissante, ces pauvres paysans que Latone a changés en grenouilles. Les *Métamorphoses d'Ovide* sont très-amusantes. Ce sont des contes récités en vers élégants qui peuvent en déguiser le côté ridicule; mais la sculpture n'a pas cet avantage. J'oserai répéter que la science la plus nécessaire aux artistes, est de connaître les bornes de l'art.

Je ne pouvais voir tant de tableaux, et m'occuper ainsi de la peinture, sans me rappeler les instants agréables qu'elle m'avait procurés dans diverses circonstances d'une vie si agitée. J'achetai un chevalet, des pinceaux et des couleurs. Je

copiai dans la galerie plusieurs petits tableaux. J'y passais des jours entiers ; je ne pouvais m'arracher à cette charmante occupation.

Le président de Thou, père de celui qui périt sur l'échafaud avec Cinq-Mars, raconte, dans ses Mémoires, qu'il aimait beaucoup la peinture. Il se délassait ainsi de la fatigue des affaires et des négociations épineuses auxquelles il était employé. Il fit le portrait du fameux baron des Adrets, après l'avoir considéré dans un jardin où il se promenait avec lui. Il dit que ce portrait était fort ressemblant, quoique fait de mémoire. Il ajoute que son père, premier président du Parlement de Paris, peignait fort bien ; qu'il avait presque toujours dans sa maison un peintre dont il se plaisait à regarder le travail.

Je ne puis relire cette partie de mon récit, sans me rappeler que plusieurs années après la restauration de nos rois en France, m'étant intéressé en faveur d'un jeune candidat qui voulait entrer dans la magistrature, la personne à laquelle je m'adressai me répondit avec dédain : « Il aime « la peinture ; il s'amuse à peindre! » Je lui citai les deux présidents de Thou.

Cela me rappelle un diplomate, personnage pesant et lourd, qui se croyait fort habile. Il parlait avec mépris d'un homme employé dans les affaires

étrangères; il s'écriait : « Il fait des vers! » — « Eh! « monsieur, lui dis-je, le grand Scipion, César, « Cicéron, le chancelier de l'Hôpital, le grand « Frédéric, ont fait des vers. Henri IV a chanté « sa maîtresse. Ils ont montré qu'ils pouvaient « faire autre chose. Il en est peut-être de même « de la personne que vous méprisez. »

Nous désirions beaucoup d'aller à Rome; mais une armée française était dans ses murs. Nous étions proscrits. Nous savions que le Directoire y avait envoyé des commissaires chargés d'apprendre aux Romains à penser, et d'enlever leurs tableaux. M. Baron, beau-frère de Pastoret, était employé en chef dans l'administration de cette armée : nous étions sûrs de trouver en lui un bon protecteur; mais nous ne savions comment correspondre avec lui.

Nous promenant un jour dans la galerie de Florence, nous aperçûmes un jeune Français dont l'uniforme nous annonça qu'il était employé dans la même administration. Nous l'interrogeâmes; il fut très-obligeant envers nous, et nous promit de remettre une lettre à M. Baron. Nous eûmes promptement la réponse, et nous partîmes pour Rome. Nous prenions à chaque poste une mauvaise voiture, et Duplantier et moi nous courions alternativement devant le cabriolet, qui ne pouvait

contenir que deux personnes. Le pape était à Sienne; il avait été forcé de quitter Rome. Nous le vîmes le lendemain de notre arrivée, au moment où il passait dans une galerie : nous fûmes frappés de sa belle figure et de son maintien. Un tremblement de terre avait alarmé les habitants. Un grand nombre s'était retiré sous des tentes.

A Montefiascone, nous entrâmes dans l'église, et nous remarquâmes la chaire, où prêchait alors l'abbé Maury, évêque de cette ville. Célèbre orateur de l'Assemblée constituante, où il avait déployé une opposition courageuse aux principes de la révolution, il s'était rendu à Rome, et avait reçu du pape un évêché et le chapeau de cardinal. Il était au comble des honneurs de l'Eglise, tandis que presque touts ses rivaux étaient proscrits, dépouillés de leurs biens, captifs ou errants dans les terres étrangères. Plusieurs avaient péri sur l'échafaud. Il en fut de même de l'Assemblée législative. Les plus furieux démagogues et les girondins ont péri de mort violente; pas un membre du côté droit n'a subi le même sort, quoique proscrits et menacés. L'abbé Maury revint en France sous le consulat, et fut archevêque de Paris.

En continuant notre route, nous étions, Pastoret et moi, dans un petit cabriolet découvert. Près de Viterbe, le cheval de brancard fut atta-

qué tout à coup du tétanos. Il devint furieux; il sautait, ruait, se câbrait avec violence. Le postillon faisait touts ses efforts pour le contenir; mais en même temps il récitait les litanies avec une volubilité extraordinaire. Il mêlait au nom des saints des jurements italiens; on entendait à la fois sancto Pedro et diavolo. Mais il ne perdait point la tête; il s'opposait fortement aux bonds du cheval. Enfin nous versâmes dans un fossé; le cheval, embarrassé dans le brancard et dans les traits, fut forcé d'être tranquille; il eut des convulsions, et mourut un instant après. Pastoret eut une foulure à un bras. Je ne me fis aucun mal. Duplantier, qui courait devant la voiture, entendit le bruit, et revint vers nous. Il nous aida à nous tirer d'embarras, et nous achevâmes la route à pied jusqu'à Viterbe. Le bras de Pastoret y fut pansé, et nous vîmes avec joie qu'il n'avait aucune fracture, aucune contusion, mais seulement une enflure causée par la foulure.

En entrant dans les Etats du pape, nous fûmes frappés d'une prodigieuse différence entre ce pays et la Toscane. Dans la Toscane, l'aisance, la propreté, la culture, l'air du bonheur; dans l'Etat romain, les guenilles, la saleté, un air de souffrance. M. Baron vint au-devant de nous dans une bonne voiture. Nous foulâmes la voie Ap-

pienne, et nous entrâmes avec lui dans la célèbre Rome. Il nous logea dans un palais où il demeurait.

Nous passions les journées à visiter les monuments de la ville et des environs, malgré le mauvais temps. C'était au mois de juin. Il pleuvait continuellement. Nous faisions du feu le matin et le soir. En allant voir la cascade de Tivoli et le petit temple ancien, situé sur la hauteur, nous fûmes rencontrés plusieurs fois par les commissaires du Directoire; mais nous n'en conçûmes aucune crainte. Nous connaissions l'excellent esprit du corps d'armée qui était à Rome, et nous étions certains d'y trouver des protecteurs. Des hauteurs de Tivoli, nous vîmes l'endroit où était située une maison de Cicéron. Il ne pouvait habiter un lieu plus agréable, ni plus propre à inspirer de grandes pensées.

Ce qui me frappait le plus dans Rome, ce n'était pas ce que je voyais, mais les souvenirs que chaque lieu représentait, et le contraste de ce qui avait été avec ce qui existait. Ces souvenirs reportaient continuellement mon esprit sur notre révolution, sur nos institutions passagères et nos folies permanentes. Je vis la place où Sylla fit massacrer cinq mille Romains pendant que le sénat était assemblé; mais les tueurs n'étaient pas des

Romains; c'était la légion gauloise. Les Romains commirent des crimes en passant de la liberté à l'esclavage; et nous, en passant de l'esclavage à la liberté, c'est-à-dire d'un état vraiment libre à la tyrannie la plus sanglante et la plus honteuse.

Je vis un jour dans Rome un groupe nombreux de peuple. Il était en silence autour d'une statue de marbre qui représentait un pape. Elle avait un gros câble attaché au cou. On la traînait dans l'atelier d'un sculpteur. J'interrogeai un Italien. Il me dit qu'on allait faire de cette statue une statue de la liberté; que le sculpteur très-célèbre qui s'était chargé de ce travail avait habilement calculé que l'attitude et les draperies pourraient se prêter facilement au changement qu'il voulait faire; qu'il couperait la tête, et mettrait en place une belle tête de femme qui aurait la majesté et l'expréssion de la déesse de la liberté. L'orateur parlait avec véhémence, d'un ton élevé et d'une voix forte. Le peuple se pressait, écoutait dans le plus profond silence. Ce silence et son attitude calme et froide me firent penser qu'il n'était pas mûr encore pour nos farces révolutionnaires.

J'attachais souvent mes yeux sur ce fameux Tibre, rivière étroite et jaune, qui me retraçait

tant d'évènements dont il fut l'impassible témoin. Dans un endroit de son cours, il sépare la ville du faubourg où sont les Transtéverins, qui prétendent descendre des anciens Romains. On y trouve un pont en pierre aux pieds du château Saint-Ange, bâti sur les débris du mausolée d'Adrien. Je remarquai que des Français posaient à l'entrée du pont, du côté de la ville, une barrière qui pouvait s'ouvrir et se fermer. J'en parlai à l'officier qui présidait au travail. Il me dit que les Transtéverins ayant menacé de faire une incursion dans Rome, on mettait cette barrière pour les arrêter. J'observai qu'elle était bien faible. Il me dit qu'elle suffisait pour arrêter des gens aussi peu redoutables, assez longtemps pour que la troupe française pût venir les repousser et les jeter dans le Tibre. Telle était la crainte que lui inspiraient ces vrais Romains, et l'estime qu'il en avait conçue. Quel sujet de réflexions, quel changement apportent les gouvernements dans le caractère des peuples!

La fameuse colonne trajane, et celle que Marc-Aurèle consacra à Antonin-le-Pieux, sont voisines du Forum. Là, s'assemblait le peuple. On n'y voit plus les portiques ornés de statues, ni cette tribune aux harangues où retentissaient ces paroles qui faisaient les destinées du monde. Je

me figurais l'endroit d'où partaient ces éloquents discours, et je me demandais ce que diraient ces maîtres du monde, s'ils entendaient nos théories si ridicules, nos subtilités métaphysiques, et nos discours écrits, si dignes de pitié. L'élite de la nation française a produit un gouvernement informe, qui n'a pu subsister que neuf mois, et qui a enfanté des crimes et des turpitudes; tandis que des pâtres ont établi ces comices, ces curies, ce sénat, ces consuls, ces pontifes, ces dictateurs qui ont duré huit cents ans, sans aucune altération sensible. Je me demandais si, pour constituer un peuple, il ne fallait pas des cultivateurs et des artisans, au lieu de philosophes et d'avocats.

L'arc de triomphe consacré à Titus, a bien souvent attiré mes regards et fixé mon attention, à cause des bas-reliefs qui représentent les monuments de l'ancienne Jérusalem. Mais je fus bien étonné de la grandeur du Colysée; on ne peut le voir sans en être frappé; il pouvait contenir cent mille spectateurs : des tentes se déployaient au-dessus de leurs têtes. Cet étonnant édifice a été détruit en partie par des neveux d'un pape, qui en construisirent deux palais. On fit sur eux un vers qu'on répète à tout les étrangers qui visitent le Colysée, et qui restera dans la mémoire

des Romains, tant que ces magnifiques ruines frapperont leurs yeux :

Quod non fecerunt Barbari fecere Barbarini.

Je cherchais ces fameux palais des empereurs, bâtis par Auguste et ses successeurs, sur le mont Palatin; il ne reste plus que des ruines informes. Mais en les fouillant, on a trouvé des statues, des médailles, des salles et des bains richement ornés. Je vis, non loin de là, les lieux occupés par le palais et les jardins de Mécène; ils me rappelaient les Odes d'Horace. Elles vivent encore, et les palais sont détruits.

Je ne parlerai point de l'église de Saint-Pierre, dont on a des descriptions plus exactes que celle que j'en pourrais faire; mais j'avoue que le portail ne m'a point paru digne de l'église. Mes deux compagnons et moi, nous avons trouvé qu'il ressemblait trop à la façade d'un hôtel de Paris. Mais ce qui nous a le plus frappés, c'est l'obélisque égyptien de granit sur la place Saint-Pierre. Il a, je crois, cent vingt pieds de hauteur, et sans aucun ciment. Transporté à Rome, sous Caligula, il restait enterré, à cause de sa pesanteur. Sixte-Quint, qui ne trouvait rien impossible, chargea Fontana de le relever. C'était bien difficile. On a décrit les machines qui furent in-

ventées et employées par l'architecte. On raconte qu'au moment décisif, il fut défendu, sous peine de mort, de parler, et qu'au signal donné par un coup de canon, l'obélisque fut relevé.

Je remarquai, dans l'église de Saint-Pierre, la statue en bronze de ce saint. On prétend que c'est un Jupiter capitolin dont on a changé le nom. Le pied qui est avancé est usé par les baisers. Aucun Italien ne se dispense de cette cérémonie. Au moment où j'entrais dans l'église, j'entendis un Romain qui, d'une voix élevée, haranguait un groupe de soldats français, et leur reprochait de regarder cette statue d'un air peu respectueux.

Nous montâmes au haut du dôme. C'est là qu'on est frappé d'étonnement et d'admiration, par les dimensions colossales de tout ce qu'on voit autour de soi, et par la hardiesse de l'entreprise. M. Regnault, peintre français, m'a raconté que, dans sa jeunesse, il avait parié, avec d'autres élèves de l'école de peinture, que, debout sur la corniche intérieure, il ferait le tour du dôme. Il marchait de côté, le mur derrière lui, et l'abîme à ses pieds. Parvenu à une certaine distance, il s'aperçut qu'une construction avancée ne lui permettait pas d'aller plus loin. Il ne se sentait pas la force de rétrograder. Des ou-

vriers travaillaient sur un échafaud vis-à-vis de lui. Il leur cria de lui lancer une corde; il eut le honheur de la recevoir; il l'attacha fortement autour de son corps, et après avoir averti les ouvriers, il s'élança. Suspendu un instant dans les airs, il fut hissé sur l'échafaud. On ne peut penser sans frémir à une entreprise si périlleuse, et à la cruelle situation dans laquelle se trouva M. Regnault. Qu'avait-il parié? un cahier de papier d'Hollande.

Ce que j'ai le plus admiré à Rome est le nombre, la grandeur et la beauté des fontaines publiques. Combien touts nos ouvrages sont petits auprès de ceux-là! L'utilité y est jointe à la magnificence. Les sommets de toutes les collines ont des fontaines abondantes. Celle du Janicule est admirable. En la voyant, j'avais honte du souvenir de nos robinets. C'est dans des ouvrages de cette espèce que devrait se déployer la magnificence d'un gouvernement. Bonaparte avait conçu une pensée semblable, quand il ordonna de faire venir une rivière dans Paris. Mais l'exécution n'a point répondu à la grandeur de la pensée. J'avoue que j'ai lu et relu plusieurs fois, avec un sentiment de plaisir et de reconnaissance, l'inscription de la fontaine *Felice* : « Clément XII, « souverain pontife, a fait orner avec cette ma-

« gnificence la fontaine de l'Eau-Vierge, célèbre « par son abondance et sa salubrité. » J'aimais à voir cette belle eau sortant d'un rocher avec impétuosité.

La fontaine de la place Navonne présente quatre grands rochers, d'où l'eau sort en abondance. Au-dessus est un obélisque égyptien, de soixante pieds de hauteur. Toutes ces eaux me rappelaient les tristes bassins des Tuileries, leur petite nappe croupissante pendant toute la semaine, et donnant un maigre jet d'eau le dimanche et les fêtes.

Quand je montai au Capitole, le nom seul me frappa. Rien ne me rappelait ce qu'il avait été. Les Sept-Collines ne sont plus ce qu'elles furent autrefois. Le terrain s'est élevé considérablement dans les intervalles. Dans quelques endroits, on a trouvé l'ancien pavé à trente pieds de profondeur.

Les restes des temples anciens attestent qu'ils étaient très-petits. Cela explique le grand nombre de ces temples. Les Romains n'en avaient pas de semblables à ces églises chrétiennes, si vastes et si élevées. Le Panthéon est bien conservé. La noblesse du vestibule nous frappa. Mais combien fut extraordinaire la pensée de Michel-Ange, quand il dit à Paul III : « Je placerai ce temple « au-dessus de l'église de St.-Pierre ! » Il a exé-

cuté ce qu'il disait, et c'est là bien certainement une des conceptions les plus hardies de l'esprit humain.

Nous admirâmes les beaux tableaux de Raphaël, peints à fresque dans le Vatican. Il me semble que l'école d'Athènes est la plus belle composition que nous ait laissée la peinture. La distribution des groupes, l'espace entre eux et entre les personnages, rendent ce tableau différent d'un grand nombre de tableaux où l'on ne voit que des figures entassées les unes sur les autres. On nous dit qu'un duc de Northumberland en avait fait faire une copie à l'huile par Raphaël Mengs, et qu'il l'avait payée soixante mille francs. Touts les tableaux à fresque de Raphaël sont gâtés par les stylets dont on s'est servi pour les calquer. On obtenait des gardiens, à force d'argent, de laisser faire ce funeste travail.

Je ne parlerai pas de touts les tableaux et des statues qui frappèrent mes regards. On en trouve des descriptions dans un grand nombre de livres; et j'avoue que malgré mon goût constant pour les beaux-arts, j'en étais moins occupé que de notre situation politique. Je rapportais tout à cette idée.

Ma famille s'était rendue aux Etats-Unis de l'Amérique. J'avais un grand désir d'aller la rejoindre. J'avais même écrit à Hambourg, pour

m'informer du moment où je pourrais y trouver un vaisseau prêt à partir pour ce pays; mais avant de me déterminer à ce voyage, je voulais connaître l'état de la France. J'étais persuadé que le Directoire ne pouvait subsister long-temps, et je ne voulais pas aller en Amérique pour m'exposer, peut-être, à revenir promptement en Europe. Je résolus donc d'aller en France, et jusqu'à Paris. Je pris congé de mes amis, qui partirent pour Naples. Je regrettai beaucoup de ne pas faire ce voyage avec eux.

Un Français offrant une place dans une voiture, je partis avec lui en poste. C'était M. le comte de Bernis, neveu du célèbre cardinal de ce nom, qui fut si long-temps ambassadeur de France à Rome. Nous allâmes ensemble jusqu'à Florence. Je l'ai retrouvé dix-huit ans après à Paris. Il était membre de la Chambre des députés, et j'étais ministre de l'intérieur. Nous partîmes la nuit. Peut-être était-ce une imprudence. A la seconde poste, on nous raconta que des brigands avaient attaqué la voiture d'un Anglais, deux jours avant notre passage. Il était dans une chaise de poste; trois hommes se placèrent devant lui, pendant qu'un quatrième tenait la bride des chevaux, et menaçait le postillon. L'Anglais saisit deux pistolets, mit un tromblon dans les

mains de son domestique, qui était Italien, et dirigea l'arme vers les trois hommes. Le domestique lui dit qu'il avait peur. « Eh bien, dit l'Anglais, ferme les yeux, et tire. » Le poltron ferma les yeux, tira en tremblant, et atteignit les trois hommes. Deux furent tués; le troisième, blessé, s'enfuit avec son quatrième compagnon. Nous rîmes beaucoup du mot de l'Anglais : ferme les yeux et tire. Il avait très-bien jugé qu'un poltron pouvait faire, les yeux fermés, ce qu'il n'oserait faire les yeux ouverts.

CHAPITRE VII.

Retour en France, quoique proscrit, et second voyage en Italie, après avoir pris des renseignements sur l'état de la France. Les Français maîtres de Turin. Le roi détrôné, envoyé en Sardaigne. Le général Souvarow en Italie. Je suis arrêté comme Français. Belle conduite d'un jeune Florentin à mon égard. Séjour à Venise. Conclave, élection d'un pape. Projets de Souvarow relativement à la France. Retour en France, après le décret consulaire qui rappelait les proscrits.

Je rentrai en France par le mont Genèvre, toujours à pied. J'entrai dans Embrun, place fortifiée, un livre à la main, et mangeant une grappe de raisin que j'avais prise dans une vigne voisine. Je n'avais aucun paquet, mais seulement une chemise et quelques mouchoirs dans mes

poches. La sentinelle me prit pour un homme de la ville, et me laissa passer. Je me rendis chez M. Izoard, mon collègue au Conseil des cinq-cents. Je lui avais écrit de Turin. Il donnait ce jour-là même un dîner où je trouvai M. son frère, colonel du génie, et plusieurs officiers de ce corps. Je fus comblé de politesses et d'offres de service par M. son père, président du tribunal, et M. son beau-frère, receveur-général à Gap. Je passai deux jours dans cette famille, au milieu des attentions les plus délicates, dont je conserverai toujours le souvenir. Si la vie errante d'un proscrit a des peines et des périls, elle a aussi des moments bien agréables, dont ne peut avoir aucune idée un homme constamment heureux.

En partant d'Embrun, je me rendis à un village voisin, où demeurait M. Serres. Je désirais beaucoup de le voir, parce qu'il avait montré dans le Conseil des cinq-cents une grande fermeté; et même après le 18 fructidor, il continuait encore de braver les révolutionnaires. Je rencontrai des gendarmes qui m'interrogèrent; mais aussitôt que je leur eus dit que j'allais chez M. Serres, ils me firent beaucoup de politesses. Ils me dirent qu'ils avaient ordre d'arrêter un homme dont le signalement avait quelque rapport avec moi; mais qu'ils voyaient bien qu'ils

s'étaient trompés. L'un d'eux répétait : C'est singulier, citoyen, comme vous ressemblez à l'homme qu'on nous a dépeint. Peut-être était-ce moi-même. J'avais toujours entretenu une correspondance en France ; il était possible que, malgré toutes mes précautions, on eût intercepté une de mes lettres.

Je trouvai M. Serres dans sa bibliothèque, occupé à lire. J'eus un grand plaisir à m'entretenir avec lui. D'après sa conversation et tout ce que j'avais appris à Embrun, je me confirmai dans la pensée que j'avais déjà sur les apparences de la chute prochaine du Directoire, trop méprisé pour ne pas tomber. Les nouvelles de Pétersbourg semblaient annoncer que Paul I^er^, empereur de Russie, allait combattre dans la grande querelle des rois et de la France. Le moindre revers de nos armes pouvait faire tomber le Directoire. Je me séparai avec attendrissement de M. Serres. Les hommes courageux qui ont soutenu la même cause sont toujours heureux de se revoir, et fâchés de se séparer. Je continuai ma route à pied sans aucune difficulté.

A quelques lieues d'Avalon, je rencontrai dans un cabaret un homme d'environ soixante ans. Quand nous en sortîmes, il me proposa de marcher ensemble, en me demandant si j'étais bon piéton. Il fit d'abord des mouvements des bras et des jam-

bes, comme pour se mettre en train. Il fit craquer ses jointures, et augmenta peu à peu sa marche, au point que je ne pouvais plus le suivre qu'en courant un peu. Il se mit à rire de la présomption que j'avais eue de l'accompagner : il était exercé à la marche depuis son enfance ; il partait de Paris en même temps que la diligence, et arrivait avant elle à Avalon. Il faisait ses voyages avec cette vîtesse pour son commerce ; il menait à Paris des voitures comtoises chargées de fromage. Il les devançait dans ce moment, pour assurer la vente. Il me dit que son fils, très-jeune encore, qui conduisait ses voitures, marchait aussi vîte que lui.

Cette rapidité me suggéra bien des réflexions sur les avantages que devait retirer l'infanterie romaine de son habitude à marcher promptement, quoique pesamment chargée. On est tenté souvent de ne pas croire les historiens romains, quand ils racontent la célérité prodigieuse et la continuité des marches des armées romaines. Je crois leurs récits, depuis que j'ai vu la marche extraordinaire de l'homme dont je parle. Il allait aussi vîte que le trot d'un cheval. Lorsque nous nous séparâmes, je le perdis promptement de vue.

J'arrivai dans une campagne auprès de Paris. J'y trouvai l'excellent M. Lemarcys, mon ancien collègue. Il m'instruisit parfaitement de l'état des

choses; et je fus convaincu, d'après tout ce qu'il me dit, que le Directoire était à la veille de sa chute. Il inspirait un profond mépris à tous les partis. Pour tout gouvernement, le mépris est un mal incurable. On parlait vaguement d'offres faites au général Moreau, et de pressantes instances adressées à Bonaparte en Egypte.

Je ne restai que deux jours avec M. Lemarcys; et prenant la résolution de ne point aller en Amérique, et d'attendre les évènements, je repartis, toujours à pied, pour l'Italie. Je repassai par le mont Genèvre; mais je me détournai un peu pour voir Briançon. Je me trouvai dans un cabaret avec trois hommes qui parlèrent devant moi de leur commerce, sans rien dissimuler. Ils faisaient la contrebande de mulets; et comme je leur parlais des difficultés de faire passer ces animaux, sans être aperçus, ils me dirent qu'ils les conduisaient dans des endroits écartés des Alpes, qu'ils leur liaient les pieds, et les précipitaient de l'autre côté. Les mulets tombaient sur un lit de feuilles amassées par d'autres hommes, qui les recevaient et leur déliaient les pieds. Ils en étaient quittes pour quelques écorchures. Ces hommes racontaient leurs expéditions avec beaucoup de détails: plus je paraissais incrédule, plus ils voulaient me convaincre par leurs récits; ils étaient

fiers de leur contrebande; ils y mettaient beaucoup d'orgueil; ils voulaient me prouver qu'ils étaient gens de courage et de résolution.

Il y avait sur le mont Genèvre un corps-de-garde français. Un jeune sergent me demanda mon passeport; il faisait beaucoup d'observations en le lisant; je voyais qu'il aimait à se donner de l'importance, et qu'il était par conséquent très-dangereux pour moi dans ce moment. Mais la neige commençait à tomber avec force; en outre, un grand nombre de soldats français passaient pour rejoindre leurs régiments en Italie. Cela donnait beaucoup d'occupation au jeune sergent. Comme il continuait ses observations, en disant même qu'il devrait m'arrêter et me consigner au corps-de-garde, je lui donnai une pièce de 5 fr.; je regrettai de la lui avoir donnée si vîte, car la neige tomba tout à coup avec tant de violence, qu'il s'écria : « Voilà une tourmente, » et me rendit mon passeport en se hâtant de courir vers son corps-de-garde. C'était une tempête effroyable; et si j'avais continué de marcher, j'aurais couru le risque de me jeter dans des précipices. J'embrassai un gros arbre, et je restai ainsi pendant toute la tempête. J'avais l'expérience de ce que j'avais appris sur le mont Saint-Bernard. Quand l'orage fut passé, je

suivis des hommes du pays qui connaissaient la route. J'arrivai bientôt à Turin, au mois de décembre 1798.

Là je fus témoin d'un grand drame politique; je vis comment un roi peut tomber de son trône paisiblement, sans secousse, et avec des manières polies et gracieuses, car il donna le fameux tableau de l'hydropique à M***, chef d'état-major de l'armée qui le détrônait. Je dînais, quelques jours après, chez un traiteur auprès de plusieurs officiers piémontais. J'entendais leurs discours, leurs plaintes amères. L'un d'eux avait ôté de sa boutonnière je ne sais quelle croix, et la brisait avec son couteau; un autre en faisait autant de la croix de Malte. Ils disaient que la reine avait envoyé ses diamants à une chapelle de Florence, pour implorer le secours de la Vierge, et qu'elle aurait mieux fait de les vendre pour payer ses fidèles serviteurs. Le Piémont était en paix depuis environ deux ans avec la France, lorsque le Directoire commit cette injuste spoliation. Pas un cri d'approbation, pas la moindre apparence d'une satisfaction, même simulée par le peuple, n'accompagna cette révolution si facile.

Je retrouvai à Turin le duc de Doudeauville. Il me proposa d'aller avec lui chez le général français qu'il connaissait; c'était une offre obli-

geante; il croyait assurer par-là ma tranquillité; sa belle âme ne pouvait pressentir ce qui m'arriva. Nous fûmes introduits, après avoir passé par des salons remplis d'officiers et de soldats. Après les premiers discours d'usage, quel fut mon étonnement d'entendre le général me dire que, s'il remplissait son devoir, il me ferait arrêter! J'en fus indigné, et je lui répondis : « Je doute que vous fussiez approuvé de votre armée. Vous connaissez l'opinion de la France; je pars demain; je traverserai l'armée française, et je trouverai partout des protecteurs. » J'avoue qu'intérieurement j'étais fier, proscrit par le Directoire, de braver un de ses généraux. C'eût été un bel exploit, pour un homme à la tête d'une armée, de faire arrêter un proscrit qui se livrait à lui. Je ne sais ce qui serait arrivé, si le duc de Doudeauville n'avait détourné la conversation, et ne s'était retiré promptement. Je le suivis, en continuant d'exhaler mon indignation sur l'escalier. Je lui dis que je partirais le lendemain, quoique ce départ me fût pénible par plusieurs raisons. Il pensa que je pouvais attendre de l'argent, et m'offrit, avec la plus aimable obligeance, vingt louis que j'acceptai, en lui disant que j'attendais effectivement une lettre de change. Je n'ai jamais oublié un seul instant cet important ser-

vice; je l'ai retrouvé toujours le même envers moi, et envers les personnes malheureuses pour lesquelles je sollicitais sa bienveillance pendant son ministère. Son plus grand plaisir était et fut toujours de faire du bien et de secourir les malheureux. Il quitta honorablement le ministère après une opération qui lui parut dangereuse.

L'armée française occupait l'Italie depuis Turin jusqu'à Florence. Partout où je montrais mon passeport, les officiers le signaient sans aucune difficulté. A Milan, le chef de l'état-major me reconnut; j'en fus persuadé par son air et ses paroles. Il visa promptement mon passeport, et me le rendit en me disant : « Vous êtes Suisse, c'est bon, nous savons ce que cela veut dire. » Ces procédés, dont j'étais certain d'avance, me consolèrent de l'étrange menace de me faire arrêter.

En janvier 1799, les Français s'étaient emparés de Naples, et avaient créé la république parthénopéenne. C'était dans le temps même où Bonaparte se portait de l'Egypte en Syrie. Au mois de mars, la France déclara la guerre à l'empereur et au grand-duc de Toscane; et au mois d'avril, on vit la coalition nouvelle contre la France entre l'empereur, une partie de l'empire, l'Angleterre, les rois de Naples et de Portugal, la Russie, la Turquie et les Etats barbaresques.

Touts ces mouvements annonçaient des évènements de la plus haute importance. Je me félicitai du parti que j'avais pris de ne pas quitter l'Europe; je m'attendais à voir bientôt la Toscane envahie par l'armée française; mais je n'en conçus aucune inquiétude.

En février 1799, le froid fut très-vif à Florence. J'étais logé dans une grande chambre qui n'avait pas de cheminée. Comme elle était très-froide, les gens de la maison me proposèrent d'y mettre un brasier de cette espèce de braise dont on fait un grand usage à Florence. Ils m'assurèrent qu'ils s'en servaient aussi, et qu'elle ne me ferait aucun mal. J'y consentis. Mais, après quelques heures de sommeil, je me réveillai avec une oppression fatigante. Je vis tout de suite que c'était l'effet du brasier. Je me disais que l'oppression allait augmenter, et que je périrais, si je ne me jetais pas en bas de mon lit. Mais je n'en avais pas la force. Je l'essayais, sans pouvoir faire le moindre mouvement. Mon esprit conservait toute sa force, tandis que le corps était accablé. Je me reprochais de ne pas faire d'effort; je m'accusais d'une faiblesse honteuse. Je me disais : Tu sçais combien tu es nécessaire à ta famille. Je m'excitais, je tâchais de me pousser hors du lit, mais avec une extrême difficulté. Je remuais plus aisément les

pieds et les jambes que le reste du corps. Enfin mes piéds parvinrent au bord du lit, et je sentis un peu de fraîcheur; mon courage redoubla. Je surmontai l'affreux accablement qui me tenait enchaîné, qui pesait sur moi d'un poids affreux, et mes efforts continuant, à mesure que la fraîcheur des pieds et des jambes augmentait, je tombai tout à coup à terre. Le changement qui se fit en moi fut subit; je me levai, j'ouvris la fenêtre. Le grand air me fit un bien rapide. Je m'habillai, et je me promenai dans ma chambre jusqu'au jour. Je souffris néanmoins pendant cette journée. Je la passai tout entière au grand air, excepté dans l'instant d'un léger repas. J'avais une sorte d'horreur d'une chambre fermée. J'eus un reste d'oppression et de malaise pendant plusieurs jours.

Le 13 avril 1799, Souvarow joignit à Vérone son armée à l'armée autrichienne. Quatre jours après, il était à Milan, après une victoire remportée à Cassano, tandis que le pape Pie VI était conduit à Briançon.

Au milieu de tant de mouvements dirigés contre le gouvernement de la France, qui m'avait proscrit, j'étais tranquille à Florence, et j'y repris mes pinceaux. Je travaillais plusieurs heures dans la galerie, où je passais pour un peintre

suisse. J'étudiais en même temps l'anglais et l'italien. J'eus bientôt le plaisir de revoir mes amis, à leur retour de Naples, où je n'avais pu les accompagner.

Duplantier s'étant fixé à Livourne, j'allai l'y voir. J'y assistai à la représentation de l'opéra de Mérope. Le rôle de cette reine était joué par une fameuse cantatrice, la Billington. Dans le moment où elle se préparait à frapper son fils, elle s'avança sur le devant du théâtre, la couronne sur la tête, le poignard à la main; elle chanta une ariette remplie de difficultés; elle s'arrêta plusieurs fois; un violon de l'orchestre, qu'on nous dit être son frère, lui succédait, en faisant des difficultés incroyables; il s'arrêtait; la reine reprenait et faisait avec son gosier les mêmes difficultés, toujours armée de son poignard; elle s'arrêtait; nouvelles difficultés du violon, et tout de suite après, nouveaux coups de gosier de la reine. Cette lutte terminée, un orage épouvantable d'applaudissements, de cris, de trépignements, de *brava*, fit trembler la salle jusqu'en ses fondements. On me dit que cette actrice recevait douze mille francs par mois, le premier chanteur presque autant. Le reste de la troupe était fort mal payé et très-mauvais. C'était de même à Florence.

Dans cette dernière ville, j'entendis souvent

la célèbre Mme Catalani. Elle n'avait alors que dix-huit à dix-neuf ans. Elle était belle, elle avait de la noblesse dans la taille, dans son maintien, dans touts ses mouvements. Elle chantait purement, simplement, sans chercher des difficultés. J'en étais ravi, ainsi que touts les Italiens qui l'entendaient. Plusieurs années après, je l'ai entendue à Paris; elle cherchait alors des difficultés; elle avait raison; elle voulait plaire à des oreilles parmi lesquelles un bien petit nombre a le sentiment de la musique. J'avoue que je regrettais son ancienne manière.

Je l'entendis plusieurs fois à Florence, dans l'oratorio de Gédéon. Je goûtais à l'entendre un plaisir inexprimable. Un jour, après une ariette supérieurement chantée, on cria *bis*. Elle résista d'abord; mais les cris unanimes furent si répétés, qu'elle céda enfin, mais avec dépit, avec humeur; elle joignit à ses superbes accents une sorte d'indignation que lui inspirait cette contrainte; et, comme cette indignation était conforme à son rôle et aux paroles qu'elle chantait, elle se surpassa elle-même dès le commencement de l'ariette; elle le sentit, se laissa aller à touts les mouvements de son âme, et fut supérieure à tout ce qu'on peut imaginer. Ce n'était plus l'art seulement, c'était la nature même dans un degré extraordinaire d'ins-

piration. Aussi fut-elle applaudie d'une façon qui lui fit comprendre qu'elle avait enlevé les spectateurs; et elle le témoigna par la manière dont elle s'inclina pour les remercier. Il ne m'en coûtait que quinze sous pour entendre un chant si admirable.

Quelques jours après, je retournai à ce même opéra de Gédéon. La toile se lève; j'entends le second acte; je crois me tromper; j'écoute plus attentivement encore; j'interroge un Italien assis près de moi : il me dit que le grand-duc avait entendu le premier acte seulement, le dimanche précédent; qu'il s'était retiré après ce premier acte, parce qu'il avait l'habitude de se retirer toujours à cette heure dans ses appartements; qu'il avait été si content de la musique, qu'il avait voulu entendre le second acte, et que par cette raison, on avait commencé par cet acte. Cela paraissait tout simple aux Italiens, parce qu'ils ne vont pas à l'opéra pour entendre les paroles, ni pour suivre une action dramatique, comme nous autres Français, mais pour jouir de la musique. Aussi, n'écoutent-ils que les beaux airs et les grands chanteurs; ils causent pendant tout le reste de l'opéra, et ne donnent pas la moindre attention à ce récitatif si monotone, dont nous ne perdons ni un son ni une parole. J'ai souvent en-

tendu des Français témoigner leur surprise de cet usage. J'ai cru voir que la différence de l'usage des deux peuples vient de la différence extrême de leur goût pour la musique. Nous mettons plus d'intérêt à l'action, parce que nous en mettons moins à la musique. L'Italien a pour elle un goût trop passionné, pour s'occuper d'une action, toujours très-imparfaite, à cause des bornes de l'art; mais quand il assiste à une tragédie ou une comédie, il l'écoute comme nous, avec la plus grande attention.

A la fin de cet opéra, le vainqueur parut sur un char attelé de quatre chevaux. Ils firent sans gêne ce que leur demandait la nature; ils remplirent la salle d'une odeur particulière; il fallut que des valets vinssent le balai à la main. Ce n'était ni beau ni agréable. Combien toutes ces imitations d'un triomphe, ces chars, ces chevaux sont au-dessous d'une belle musique, ou d'une poésie qui parle à l'âme, et qui attache par la peinture des passions!

J'assistai plusieurs fois à un spectacle qui m'étonna beaucoup. Des jeunes gens jouaient des tragédies, comme amateurs. On me dit que c'étaient des tailleurs, des couturières et d'autres artisans. Ils jouaient des tragédies françaises, traduites en italien. Je vis *Sémiramis* et *Mahomet*. Les vers de *Mahomet* étaient rendus presque lit-

téralement. En les écoutant je répétais, dans ma mémoire, les vers de l'original. La manière dont jouaient ces jeunes gens, prouve l'aptitude singulière qu'ont les Italiens pour touts les arts.

Au printemps, une troupe de comédiens succéda à l'opéra. Je vis jouer plusieurs comédies de Goldoni. Les principaux acteurs avaient un jeu franc, net, décidé, sans aucun art apparent, sans aucune grimace ni affectation. La première actrice était semblable, dans son jeu, à celle que j'avais vue à Turin dans les pantomines. Douée de touts les charmes que la nature peut accorder à une femme, elle était sur le théâtre, telle qu'elle était chez elle dans les actions ordinaires. Je suis persuadé qu'elle n'avait jamais étudié un seul de ses gestes. De cette aisance et de cet abandon résultait un charme inexprimable. J'avoue que ce naturel me paraissait supérieur à l'art le plus étudié, surtout à cette prétention de faire valoir les vers par une pantomime exacte, et plus encore par l'affectation de faire dire au personnage plus que n'a voulu l'auteur. Toutes les fois qu'en France j'ai vu ce qu'on appelle détailler les vers, j'ai été saisi d'un dégoût insurmontable. J'ai vu une actrice dire ces vers de Racine :

Pourquoi, trop jeune encor, ne pûtes-vous alors
Entrer dans le vaisseau qui le mit sur nos bords?

en appuyant sur le mot *entrer*, et en faisant le geste *d'entrer*. Une autre, dans ce vers de Corneille :

Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie,

semblait, par un geste à droite et à gauche, prendre l'Orient et l'Occident, et les unir ensemble. Je citerais mille autres exemples semblables. Ajoutez les coups d'œil pour plaire au parterre, l'occupation de sa toilette et de sa coiffure, les poses et les gestes étudiés cent fois devant une glace, la lenteur et la rapidité du débit, affectées alternativement sans aucun motif, les aspirations fatiguées et fatigantes, qui forment un hoquet convulsif, tout cela parvient, avec beaucoup d'art et de peine, à s'éloigner de la nature.

Je n'ai rien vu de semblable dans les actrices italiennes dont je parle. Comme c'est la seule troupe de comédiens que j'aie vue en Italie, j'ignore si toutes les autres ont ce naturel que j'ai tant aimé dans ceux dont je parle. Au reste, la tragédie de Saül, d'Alfieri, m'ennuia souverainement par une situation toujours la même.

En Italie, on ne voit pas toujours les mêmes troupes de chanteurs ou de comédiens; elles changent touts les trois ou quatre mois. Il y avait, dans une autre troupe que je vis aussi à Florence,

une très-belle femme dont on racontait l'histoire. On disait que c'était la fille d'un prince napolitain, et qu'elle avait abandonné sa famille pour épouser un acteur qui lui avait inspiré la passion la plus ardente; on la voyait et on l'écoutait avec ce vif intérêt qui s'attache aux âmes capables de fortes passions, et peut-être aussi avec cet intérêt différent qu'inspirait la comparaison de sa situation actuelle avec celle à laquelle elle était destinée. Elle n'avait pas le talent de madame Catalani; mais elle chantait bien. Elle voulut un jour élever la voix au-dessus d'un chœur nombreux; sa voix devint criarde et désagréable; il y eut dans toute la salle un cri général d'improbation. Elle fut humiliée, et l'on vit sa peine dans son attitude et sur sa physionomie. Les bons Florentins en furent touchés, et l'applaudirent plusieurs fois de façon à lui prouver l'intérêt affectueux qui s'attachait à sa situation : ses gestes et ses regards montrèrent une vive émotion.

Nous apprîmes alors la levée du siége de Saint-Jean-d'Acre par Bonaparte. Les progrès de Suvarow forcèrent les Français à évacuer le royaume de Naples. L'armée, commandée par le général Macdonald, traversa Toscane et Florence dans le plus grand ordre, et fut attaquée sur la Trébia par Suvarow. Nous vîmes arriver à Florence

des chariots qui transportaient des soldats blessés; c'était au mois de juin 1799. Peu de jours après, une troupe nombreuse d'Arétins vint dans cette ville; ils étaient mal armés et en désordre; ils jetèrent la consternation parmi les paisibles Florentins. Le grand-duc avait quitté ses Etats; ils étaient gouvernés par un sénat qui fut bien faible dans touts ces évènements.

Ces Arétins étaient très-animés contre les Français. Ils racontaient que l'armée française s'était détournée de sa route pour attaquer Arezzo, leur capitale; qu'elle avait donné un assaut; mais que la Sainte-Vierge avait paru sur le rempart, armée de pied en cap, et que sa présence avait culbuté les Français. Ils donnèrent des ordres dans la ville. Ils mêlaient à leur fanatisme des idées démocratiques; ils prétendaient que beaucoup de nobles favorisaient les Français; ils en firent arrêter plusieurs, et même des femmes; ils imitaient très-bien la conduite révolutionnaire de nos *jacobins*, quoiqu'ils les accablassent d'imprécations.

J'étais allé à la poste pour demander les lettres à mon adresse. Je me promenai ensuite sur la grande place, et j'observai tout ce qui se passait; je remarquai que des jeunes gens en soutane m'observaient, se parlaient, s'avançaient, s'ar-

rêtaient, et enfin venaient à moi après m'avoir entouré noblement par derrière. Quand ils se furent bien enhardis, ils me déclarèrent qu'ils m'arrêtaient comme Français, et qu'ils allaient me conduire au palais vieux devant le gouverneur. Je ne fis aucune difficulté pour m'y rendre avec eux. Lorsque je fus sur les degrés du perron, j'entendis la multitude, qui entourait le palais, pousser des cris contre moi en m'appelant Français, et en accompagnant ce nom de toutes sortes d'épithètes. Je me retournai. Le peuple vit que je voulais parler, et fit silence. Je criai d'une vois forte en italien que j'étais Suisse, et qu'il était affreux de traiter ainsi un homme d'une nation alliée du grand-duc.

J'entrai ensuite dans le palais. Admis devant le gouverneur, je lui parlai avec force; je peignis le mécontentement qu'éprouverait la république de Berne, en apprenant l'indigne traitement fait à un de ses concitoyens. Le gouverneur me répondit que le peuple était le maître; que je passais pour un Français, et qu'il ne pouvait se dispenser de m'envoyer en prison. Je lui déclarai que je n'obéirais pas, qu'il faudrait m'y traîner par force. Un jeune homme en uniforme, et chevalier de Malte, dit au gouverneur, qu'au lieu de m'envoyer en prison, il pouvait m'en-

voyer chez un personnage qu'il nomma. Le gouverneur adopta sur le champ cet avis; mais la foule du peuple augmentant toujours, le jeune officier offrit de me conduire lui-même. Nous sortîmes aussitôt; il m'accompagna et me protégea avec autant de politesse que de fermeté.

En entrant dans la maison où il me conduisit, j'appris que j'étais chez le *barrigello*, officier ou magistrat de police dont j'ignore les fonctions. Après avoir entendu le jeune officier, il me proposa poliment d'aller en prison. Je lui déclarai qu'il fallait m'y traîner par la force. Il me dit que j'étais bien difficile, et m'assura, pour m'encourager, que j'y trouverais des marquis et des comtesses. Je lui répondis que je serais très-flatté de les voir, excepté en prison. Il insista fortement et d'un ton impératif. Je m'assis sur un banc; je le saisis de mes deux mains, et je déclarai qu'il fallait m'enlever avec violence, et que je résisterais jusqu'à la dernière extrémité. J'invoquais toujours la république de Berne, dont je savais que le nom était très-respecté en Italie.

Le jeune officier me demanda alors si je ne connaissais pas à Florence quelqu'un dont je pusse me réclamer. Je lui répondis que j'étais recommandé à un banquier dont je lui dis le

nom et l'adresse. Il se rendit aussitôt chez ce banquier, et en revint un instant après avec le caissier, qui déclara que j'étais effectivement recommandé au banquier par une maison de Lausanne, et que j'avais sur lui une lettre de crédit dont je n'avais pas fait usage. Le magistrat consentit alors à me rendre la liberté. Il me demanda pourquoi je ne m'étais pas réclamé plus tôt de ce banquier. Je lui répondis que le titre seul de citoyen de Berne, que je réclamais, aurait dû suffire jusqu'au moment où l'on aurait eu une preuve contraire. Il m'engagea à ne pas sortir avant la nuit. Le chevalier de Malte m'accompagna chez moi. Je le remerciai dans les termes les plus affectueux; je lui peignis vivement la reconnaissance que m'inspiraient des procédés si nobles et si constants, et je le priai de me permettre d'écrire son nom et ses qualités. J'ai malheureusement perdu une partie des notes parmi lesquelles j'avais écrit son nom. J'ai toujours regretté vivement cette perte. En rentrant chez moi, j'y trouvai Pastoret; il était étonné de ne pas me voir, et ne savait ce qui pouvait m'être arrivé; il m'avait cherché dans divers endroits, et m'attendait avec inquiétude.

Lorsque je quittai Lausanne pour aller en Italie, je ne songeais pas à prendre une lettre de

recommandation. Alexandre de Lameth me conseilla d'en avoir une; il eut même l'obligeance de la demander à un banquier qu'il connaissait. C'est elle qui m'a tiré d'embarras. De retour en France, j'ai eu plusieurs fois le plaisir d'en remercier Alexandre de Lameth.

La faiblesse du sénat de Florence augmentait toujours; il voulut faire sortir les étrangers de cette ville. Nous prîmes, mes amis et moi, la résolution d'aller à Venise. Nous ne vîmes point Padoue sans penser à Tite-Live, sans parler de son histoire et de la partie qui nous manque. Embarqué sur la Brenta, qui coule à plein bord, nous admirâmes ses belles campagnes, les châteaux, les maisons de plaisance en nombre innombrable appartenant aux nobles Vénitiens. Ce pays, avant notre révolution, était un séjour enchanteur : on y voyait sans cesse un mouvement rapide de voitures de toute espèce, qui allaient et venaient de Venise dans les châteaux, et des châteaux à Venise. La Brenta était couverte de bateaux et de gondoles. Rien de semblable alors; tout était morne et triste.

La Brenta nous conduisit dans les lagunes. Nous vîmes plusieurs îles couvertes de maisons et de châteaux. Le conducteur du grand bateau public, dans lequel nous étions, tira d'un coffre

des livres français qu'il nous dit être envoyés au propriétaire d'un château devant lequel nous allions passer. Un bateau devait venir prendre ces livres; il les préparait pour les remettre. J'ouvris un des volumes; c'était la suite de l'*Histoire naturelle* de M. de Buffon, et une partie des poissons décrits par Lacépède. Je tombai sur la description de je ne sais quel poisson; et après celle des nageoires de cet animal, je lus un magnifique éloge des directeurs de France Gohier et Moulin. Il était écrit dans ce style emphatique qui, depuis bien des années, dépare la prose française, et fait ressembler la plupart de nos écrivains à des écoliers sortis du collége. Je montrai ce passage à mes amis; il était doublement curieux pour des hommes proscrits par le Directoire. Nous trouvions très-singulier, qu'après avoir échappé à sa tyrannie en France, nous ne pussions pas échapper à son éloge en voguant sur la mer de Venise. Nous pensions à ce bon Vénitien qui allait lire avec admiration l'éloge pompeux de MM. Gohier et Moulin, accolé à la description d'un poisson, et qui sans doute prendrait tout cela pour de la vérité et pour de la bonne littérature française. Un instant après arriva un bateau dont le conducteur reçut ce précieux dépôt.

J'étais impatient d'arriver dans la célèbre Venise. Elle était alors entre les mains des Autrichiens. Elle ne fit pas sur moi l'impression que j'attendais. J'ai passé six mois dans cette ville. Ses petites rues étroites, ses canaux bas, exhalant souvent une odeur de marais, ses petits ponts, sur lesquels il faut sans cesse monter et descendre, tout cela me parut fort désagréable. La plupart des rues sont si étroites, qu'il est défendu d'y porter des parapluies, parce que deux parapluies ne pouvant y passer ensemble sans s'accrocher, cette rivalité donnait lieu à des disputes continuelles. On n'y voit pas d'autres animaux que des ânes; jamais de chevaux ni de voitures. On nous montra une grande enceinte entourée de murs; c'était un champ non cultivé. On nous dit qu'il appartenait à un homme qui avait un vieux carrosse et de mauvais chevaux, et que des Vénitiens qui n'étaient jamais sortis de la ville, montaient dans ce carrosse, et parcouraient ce terrain pour quelque monnaie.

Nous vîmes de fort beaux tableaux dans le palais du doge. Peints par les plus grands maîtres de l'Italie, ils sont très-endommagés. C'est l'effet de l'humidité de l'air. On nous montra un tableau remarquable du jugement dernier, par Palma. On n'oublia pas de nous raconter que ce

peintre avait mis sa maîtresse, très-belle femme, dans les cieux; mais qu'ayant ensuite découvert qu'elle lui était infidèle, il l'avait précipitée dans les enfers.

La place de Saint-Marc emprunte, je crois, sa plus grande beauté du contraste qu'elle présente avec le reste de la ville. Elle est bien pavée; c'est une promenade très-agréable, dans une ville où il n'y en a pas d'autre. Un Vénitien nous raconta que, lorsque les Français s'étaient emparés de Venise au mois de mai 1797, un bataillon était entré, couvert de poussière et harassé de fatigue; qu'il avait été conduit à la place Saint-Marc, où les soldats s'étaient étendus tout de suite sur le pavé; la plupart se livrèrent au sommeil. Le Vénitien nous disait que les habitants les regardaient avec étonnement, et que cette sorte d'insouciance, au milieu d'une grande ville à peine soumise, leur semblait le comble du courage, et les frappait de terreur. Ils ne pensaient pas que cette tranquillité pouvait provenir d'un certain mépris pour le courage des habitants.

M. Forfait, qui fut employé alors à Venise, en qualité, je crois, de commissaire du gouvernement, et qui fut depuis ministre de la marine sous Bonaparte, m'a raconté la manière dont se fit la révolution de Venise. Voici son récit. Bona-

parte, maître de l'Italie jusqu'à la Toscane, ne songeait pas à s'emparer de Venise. Un noble Italien fut arrêté et traduit devant le sénat. On lui reprocha les discours qu'il avait tenus contre la république; on lui dit qu'il conspirait avec les Français, et qu'il serait jugé et puni comme coupable de trahison. Cet homme répondit avec audace aux sénateurs, qu'ils étaient bien hardis de le menacer, tandis qu'ils étaient à la veille de leur chute; que Bonaparte ne s'était approché que pour s'emparer de Venise; que les préparatifs étaient achevés; qu'avant deux jours la ville serait envahie, et qu'ils auraient besoin de la clémence du vainqueur. Ce discours jeta la crainte dans l'âme des sénateurs; ils renvoyèrent cet homme et délibérèrent sur le parti qu'ils devaient prendre. Les Français étaient maîtres de toutes les possessions vénitiennes dans la Terre-Ferme. Le sénat n'avait aucune force à leur opposer. Il envoya des députés à Bonaparte. Ce général découvrit bientôt leurs alarmes, les augmenta par un langage menaçant, et exigea la reddition de leur ville et l'anéantissement du sénat. On consentit à tout ce qu'il voulut. Ainsi finit cette république si long-temps puissante par le commerce, et même par les armes. Tel fut le récit de M. Forfait.

Nous vîmes dans le palais d'un noble vénitien un tableau qui représentait la famille de Darius aux pieds d'Alexandre. Le héros macédonien avait un pantalon collant de soie rouge tricotté, qui contenait les jambes et les pieds. Il n'avait aucune espèce de chaussure, ni brodequins; ni bottines. Il marchait sur la soie du pantalon. Ephestion en avait un semblable. Sygigambis et Statira avaient de longues robes de cette étoffe que nous appelons *gros-de-Tours*. Le petit homme qui tenait l'extrémité de la robe de l'une d'elles était tiraillé par un singe, enchaîné sur une espèce de balcon, derrière ce groupe. L'Italien qui nous montrait ce tableau ne manqua pas de nous assurer qu'il était supérieur à celui de Lebrun, représentant le même sujet. Nous étions d'un avis bien différent.

Nous vîmes un grand nombre d'autres palais, presque touts situés sur le grand canal. Ils sont très-beaux; ils renferment beaucoup de tableaux, de statues et d'objets d'arts de toute espèce. Rien n'était plus agréable que le séjour de Venise avant notre révolution. On n'y était occupé que de plaisirs; on y jouissait de la plus grande liberté, pourvu qu'on ne parlât point du gouvernement. Mais pendant notre séjour, c'était tout différent. On remarquait partout la gêne, et même

une sorte de tristesse inquiète. On ne pouvait prévoir la suite de la guerre et la destinée qui serait réservée à Venise. Serait-elle libre encore, appartiendrait-elle à l'Autriche ou à la république cisalpine, si celle-ci était rétablie par de nouveaux succès des armes françaises?

Après être restés quelques jours dans une auberge, nous louâmes un appartement dans une maison particulière : c'était chez une veuve, qu'on nous dit appartenir à une des premières familles de la ville. Le jour que nous devions y entrer, elle étala sur les rampes de l'escalier et sur les chaises de l'antichambre, un certain nombre de robes. En nous recevant, elle les regardait, et en parlait de manière à fixer notre attention. Il était évident qu'elle croyait produire de l'effet sur nous, et nous donner une haute idée de sa naissance et de son rang. Toutes ces robes étaient vieilles, à grands ramages, et annonçaient au moins soixante ans de date.

Elle se nommait *la signora Barbaro*. Elle avait dans son écusson un mouchoir ensanglanté. Dans un combat, funeste d'abord aux Vénitiens, contre les Turcs, un des ancêtres de cette dame tua un général ennemi, trempa son mouchoir dans le sang qui coulait de sa blessure, et le déploya à la vue des fuyards, en s'écriant : « Que ce mou-

choir sanglant soit le signal de la victoire! » Il les rallia, et fut vainqueur. Le sénat de Venise lui permit de mettre dans ses armes un mouchoir ensanglanté, entouré d'une légende honorable.

A peine installés dans la maison de cette dame, nous reçûmes la visite et les salutations d'un homme qui avait une espèce d'uniforme, un chapeau à trois cornes, à ganses d'argent, et une épée d'argent ou argentée pendue à son côté. Après les premiers compliments, nous le reçûmes avec toute la politesse qu'exigeaient ses révérences, son habit et surtout son épée. Il nous amena insensiblement à la chose qu'il désirait: c'était de nous servir, de faire nos commissions, nos chambres, sans oublier touts les détails de la garde-robe. Nous l'assurâmes que nous n'étions pas assez riches pour prendre un serviteur tel que lui, et nous le congédiâmes avec toute la politesse française.

On nous présenta ensuite une bonne femme pour faire nos chambres : elle mit pour condition principale de son marché, d'aller touts les jours, à une certaine heure, mendier à la porte d'une église. Nous fîmes quelques objections; mais elle nous dit que, sans cette cérémonie quotidienne, elle ne serait pas inscrite sur la liste des pauvres de sa paroisse, et qu'elle n'aurait au-

cune part des secours et des legs accordés aux pauvres.

Quelques jours après, c'était un grand jour de fête, je vis, à l'entrée d'un pont, une femme de grande taille, très-bien vêtue en noir, la tête couverte d'un long voile, à genoux sur un carreau qui me parut de velours : elle avait un plat devant elle, et demandait l'aumône. J'en fus très-étonné. Un Vénitien me dit que c'était par le même motif que la bonne femme, pour être inscrite sur les registres des pauvres : il ajouta qu'un riche Vénitien, mort récemment, leur avait laissé des legs considérables ; qu'un mendiant, relégué dans un grenier, avait ainsi amassé une grande fortune, et que sa fille, son unique héritière, avait fait un très-beau mariage.

Ces mœurs, si différentes de ce qu'on voit en France, me rappelèrent qu'en passant un jour à Turin, dans une belle rue, je vis une petite affiche sur laquelle je lus ces mots : *La moitié d'un lit à louer*. Cela me parut extraordinaire, et je voulus voir ce que c'était. J'entre, je m'informe ; un gros homme, gras et suant, me reçoit poliment, me dit que c'est la moitié de son lit qui est à louer, et me le montre. Il ajoute qu'il était loué par un jeune officier de la garde du roi ; qu'il mettait ses effets là, en me montrant

un coffre ; que touts les matins, levé de bonne heure, habillé et coiffé, il allait à son service, et ne revenait que le soir. « Vous voyez, monsieur, combien c'est commode. » Je le remerciai de l'exactitude de sa description, et je me retirai. Je me figurais un jeune homme sortant d'un pareil lit, mettant un bel uniforme, brillant dans les cercles, à la cour, et revenant à ce lit. Je ne crois pas que le luxe de parade puisse s'allier à une misère plus dégoûtante.

Le pape Pie VI étant mort, le conclave s'assembla à Venise, pour l'élection de son successeur. Je vis parmi les cardinaux trois prélats dont les noms attiraient l'attention publique : le cardinal Ruffo, qui avait combattu les Français dans la Calabre; il avait avec lui un aide-de-camp; le cardinal Maury, si connu en France; et le cardinal duc d'Yorck, dernier prince de la maison des Stuarts. Que de réflexions ce nom, qui n'était plus royal, présentait à l'esprit, dans cette capitale d'une république si célèbre et si puissante, tombée sous les mêmes mains et par les mêmes principes qui avaient dépouillé la royale maison de France, chassé le pape de Rome, et ébranlé tant de trônes, pour y substituer des républiques! Toutes allaient être renversées par le général français, destructeur de Venise. Il accou-

rait de l'Egypte pour dominer la France, détruire toutes les républiques, et augmenter la liste des rois. Ce pape, qu'on nommait alors, viendrait à Paris sacrer ce général, qui devait être la terreur de l'Europe, et périr ensuite sur un rocher désert.

Lorsque le conclave fut assemblé, l'abbé qui accompagnait le cardinal Maury jeta par la fenêtre de sa cellule un billet que ramassa un jeune prêtre français. On vit celui-ci; on l'arrêta; on trouva que le billet non cacheté n'avait aucune espèce d'importance; mais ce petit évènement fit un grand bruit dans Venise. Cette imprudence paraissait un crime. Des Français seuls pouvaient en être capables. Quelques jours après la fin du conclave, le cardinal Maury tomba sur un pont, et se fit beaucoup de mal à une jambe. Le peuple disait que c'était une punition du Ciel.

Sur une place de Venise nous vîmes, Duplantier et moi, un spectacle singulier. D'un côté, des marionnettes bruyantes attiraient la foule des promeneurs; de l'autre, à une distance d'environ quarante pas, dans une espèce de chaire portative, était un prêtre qui prêchait d'une voix forte. Son sujet était un mourant tourmenté de remords, que le diable voulait emporter dans les enfers. Il faisait un dialogue entre le diable et le mourant; il changeait alternativement le ton de sa voix,

suivant qu'il faisait parler l'un des interlocuteurs. Il y joignait une pantomime très-expressive. Le diable était terrible et menaçant; le mourant tremblant et désespéré, et tout cela avec des grimaces extraordinaires. Nous ne pûmes l'entendre long-temps, sans être près d'éclater de rire. Nous fûmes obligés de nous retirer. Le peuple allait tantôt aux marionnettes, tantôt au prédicateur, et passait subitement du rire qu'elles excitaient, au sérieux qu'il inspirait.

J'entendis un soir un bruit extraordinaire dans la maison où j'étais logé, après avoir quitté celle dont j'ai parlé. C'étaient des cris douloureux, des gémissements, les accents du désespoir. J'accourus à l'endroit d'où partait ce bruit. Je vis une famille éplorée, tremblant de perdre un enfant chéri. Le père était hors de lui. Je fus inquiet toute la nuit du malheur qui menaçait cette famille. Le lendemain matin, on frappe à ma porte. J'ouvre, et je vois ce même homme rayonnant de joie. Je crois son enfant sauvé; je commence des félicitations. Il m'interrompt, me prend par le bras, me mène sur le palier de l'escalier, et me montre un berceau couvert de fleurs, où était étendu un enfant mort. Il s'écriait et répétait : *Ecco un angelo;* voici un ange. Il était dans le ravissement de la joie; il disposait les linges blancs

qui couvraient l'enfant, il arrangeait les fleurs. Le visage était découvert; il le contemplait avec délices. La mère n'était point présente.

Nous apprîmes alors que Bonaparte était arrivé en France. Il était à Paris le 16 octobre 1799, et le 10 novembre, il gouvernait la France sous le titre de premier consul. Peu de jours après, il rappela les députés et les autres personnes proscrites par le Directoire. Pastoret et Duplantier partirent pour la France. Je ne pus partir que quelques jours après eux.

Arrivé à Turin, j'y fus comblé de politesses par le comte de Than, qui gouvernait le Piémont sous le titre de vice-roi, depuis les victoires de Souvarow. Il m'invita à dîner. Je refusai, à cause de mon costume, qui était celui d'un proscrit. Mais il insista, en me disant que c'était cela même qui lui faisait désirer l'honneur de m'avoir à sa table. J'y trouvai touts les ambassadeurs qui étaient alors à Turin. Il me plaça à sa droite, et fut pendant tout le dîner d'une politesse aimable qui me rappelait l'ancien ton de la France.

Je vis à Turin deux jeunes officiers piémontais qui avaient été aides-de-camp du général Souvarow pendant la dernière campagne. Ils me confièrent un journal écrit touts les jours. J'y vis le récit de la campagne de Souvarow en Suisse.

Il allait joindre l'armée de Korjakof. Il attendit à Bellinzone, pendant huit jours, les mulets promis par les Autrichiens. Ils n'arrivèrent pas. Ces huit jours de retard permirent à Masséna d'écraser Korjakof à Zurich. On connaît la terrible position dans laquelle se trouva Souvarow, ayant le prince Constantin à ses côtés, et comment il s'en tira par la force de son inflexible caractère. Je lus ces détails avec le plus vif intérêt. Mais combien il augmenta, quand je vis dans ce journal que si Souvarow avait été le maître de ses opérations, s'il n'avait pas reçu l'ordre de marcher en Suisse, il devait, après la bataille de Novi, où fut tué le général Joubert, aller rapidement à Lyon, et y convoquer une assemblée. Il avait une liste des députés marquants de toutes nos assemblées, des soixante-quinze proscrits de la Convention, de ceux qui l'avaient été par le Directoire. Il devait insérer cette liste dans sa proclamation, et inviter ceux qu'il nommait, au nom de la France et de l'Europe entière, à se rendre à Lyon; il leur promettait la gloire de terminer les maux de leur patrie; il espérait que cette assemblée rétablirait les Bourbons. J'ignore s'il aurait réussi; mais tout ce que m'ont dit ces officiers piémontais m'a convaincu qu'il avait formé ce dessein; je savais d'ailleurs qu'il avait

souvent parlé de façon à montrer qu'il aspirait à la gloire de rétablir le roi sur son trône, et qu'il en avait l'espérance.

La plus grande difficulté de son plan était peut-être dans la réunion des députés qu'il aurait appelés à Lyon. L'armée française qui était en Suisse, et qui n'avait pas encore alors combattu Korjakof, aurait sans doute été rappelée en France, ainsi que celle d'Allemagne, commandée par Moreau. Les deux armées autrichiennes, qui leur étaient opposées, les auraient-elles suivies? Dans ce cas, les armées françaises se seraient trouvées entre les armées russes et autrichiennes. Quoi qu'il en soit, ce plan était grand et digne du génie hardi de Souvarow.

Cette idée de convoquer les députés des assemblées précédentes, qui avaient eu des opinions différentes, et qu'on aurait réunis dans un dessein positivement annoncé, présente à l'esprit quelque chose de loyal et de séduisant. C'était leur dire : « Vous avez tous été honorés des choix du peuple; vous avez, dans des circonstances diverses, mais parmi de grands périls, servi votre patrie; vous fûtes de bonne foi, vous fûtes courageux; réunissez-vous aujourd'hui dans un seul et même dessein, celui de terminer les maux de votre patrie et de donner la paix à l'Europe. »

Ce projet me rappelle que Danton avait eu la même pensée. Peu de mois après le 10 août, il se croyait sûr d'écraser Roberspierre et d'être le grand régulateur des affaires. M. de Laitre, mon voisin de campagne, était parent de la jeune femme qu'il venait d'épouser; il alla le voir. Danton lui parla de ses projets en homme plein de confiance; il lui parla aussi de moi, parce qu'il savait que je le voyais souvent. Il ajouta : « Je ne te demande pas où il est; mais dis-lui de ma part de rester tranquille. Tout changera bientôt, nous réunirons les députés les plus marquants des trois Assemblées; il sera du nombre, et nous terminerons les maux de la France. » Cet homme avait offert de se vendre à Louis XVI; on ne voulut pas l'acheter; il fut sanguinaire pour s'élever; mais il était alors adouci et inspiré par une jeune et belle femme; il voulait jouir, par des voies nobles, de la position qu'il avait conquise par le sang. M. de Laumur, chevalier de Saint-Louis, que je connaissais beaucoup, était entré dans sa conspiration; il fit donner à ma femme les mêmes assurances qu'avait reçues M. de Laitre. Il périt avec Danton. On sait que ce fougueux démagogue, enchaîné par l'amour, perdit un temps précieux, malgré les avertissements de Camille Desmoulins, et qu'il fut

prévenu et traîné à l'échafaud par Roberspierre.

Je vis à Turin le comte de Lusignan, lieutenant-général au service d'Autriche; il avait été grièvement blessé à la bataille de Novi; il eut la complaisance de faire viser mon passeport par le général autrichien. Il me pria de me charger d'une somme considérable en or, pour la remettre à Mme de Laborde, veuve de l'ancien banquier de la cour. Je lui représentai que je n'avais qu'une petite malle au fond de laquelle je mettrais cette somme; que je ne pouvais répondre des évènements en traversant les Alpes. Il insista néanmoins, en me disant que son or courait les mêmes chances que moi.

Parti de Turin, je m'arrêtai à Suze. Un colonel hongrois, qui commandait dans ce lieu, vint au devant de moi avec beaucoup de politesse, en me demandant si je n'étais pas l'orateur Vaublanc. Ce fut son expression. Il me combla d'honnêtetés et des égards les plus marquants. Touts les procédés que j'avais éprouvés à Turin et dans ce lieu, me prouvaient l'extrême importance qu'attachaient les étrangers à tout ce qui se passait en France, et leur désir d'y voir rétablir le crédit des hommes qui avaient toujours défendu l'ordre social. Aussi, fus-je d'abord un peu surpris le lendemain de voir un officier autrichien

entrer dans mon auberge, examiner attentivement touts mes effets, qui n'étaient pas nombreux, prendre et emporter touts mes papiers. Une heure après, le même officier me les rendit, me fit des excuses de la part du général Zach, et m'invita à souper avec lui. Je m'y rendis. Ce général renouvela ses excuses en me disant que la guerre, toujours subsistante entre la France et l'Autriche, lui avait commandé cette précaution. Je l'assurai qu'elle m'avait paru naturelle, et je le remerciai de ses procédés envers moi.

Il avait un jeune aide-de-camp qui était Français. Cet officier portait la croix de Malte et un large bandeau noir qui couvrait entièrement un de ses yeux. Il parlait de ce qu'il venait de lire dans les gazettes françaises. On y annonçait que Bonaparte formait un camp de réserve à Dijon, et qu'il avait envoyé Carnot à l'armée de Moreau, pour engager ce général à faire passer plusieurs corps de son armée à celle que l'on formait du côté de l'Italie. Le général Zach se moquait de ces annonces de gazettes. Il disait qu'on ne formait pas si rapidement des armées; il riait de l'armée de réserve, et surtout du projet annoncé par ces journaux de passer le mont Saint-Bernard. Le jeune officier insistait, soutenait que

tout cela était possible, et ajouta : « M. de Vaublanc ne dit rien; demandez-lui ce qu'il en pense. » Le général Zach repartit aussitôt; je ne lui demanderai pas son opinion, car il ne me la dirait sûrement pas. Cette réponse me fit penser que le général lui-même ne disait pas ce qu'il pensait. Peu de mois après, il était à la bataille de Marengo, chef de l'état-major de l'armée autrichienne.

Je partis le lendemain matin avec un sous-officier et un soldat autrichiens, qui me conduisirent jusqu'aux premiers postes français. Le froid était très-vif sur le mont Cenis. Il était couvert de neige. Nous arrivâmes au premier poste français sans être seulement aperçus. Je fus aussitôt environné de soldats; ils étaient touts fort jeunes, parlaient et criaient touts à la fois. Quand ils surent que j'étais un proscrit rappelé en France, ils m'accablèrent de questions, et me recommandèrent de dire au premier consul que je les avais vus, qu'ils étaient prêts à marcher sous ses ordres, et qu'il serait content d'eux. Ils faisaient le plan de la campagne prochaine; ils étaient convaincus que Bonaparte passerait les Alpes et reprendrait l'Italie. C'était un torrent de paroles auquel je n'étais plus accoutumé depuis près de deux ans. Les uns montés sur les tables, les au-

tres sur les chaises, parlaient touts ensemble, et faisaient les questions et les réponses. Je reconnus ma nation.

Après m'être bien réchauffé dans leur corps-de-garde, je descendis la montagne; je me fis *ramasser*. Mon conducteur n'avait pas plus de dix-huit ans; il fut très-prudent. J'arrivai promptement et sans accident à Lanes-le-Bourg, d'où je me rendis à Lyon et à Paris.

LIVRE V.

CHAPITRE PREMIER.

Réflexions sur le gouvernement établi par Bonaparte, et sur l'adhésion de la France à son gouvernement. Entretiens avec lui et avec le général Leclerc sur l'expédition projetée à St.-Domingue. Institution des préfectures.

Le lendemain de mon arrivée à Paris, je fus présenté à Bonaparte par le consul Lebrun. Il me dit quelques mots flatteurs sur ma carrière politique, et me fit beaucoup de questions sur ce

que j'avais vu dans la Lombardie et dans le Piémont, en traversant ces pays.

Il était encore premier consul, lorsque, dans un cercle de fonctionnaires publics, il parla du projet de l'expédition de Saint-Domingue. Je présentai quelques objections; je lui dis que le succès ne pouvait dépendre de la force des armes, à cause des maladies, et que les soldats les plus vigoureux étaient précisément ceux que le climat prendrait d'abord pour victimes. Il m'écouta, et me répondit avec un peu d'humeur. Il eut, sur cet objet, ce défaut singulier qui est général parmi nous; c'est de ne jamais rien écouter, quand il s'agit de choses que nous ne connaissons pas. J'ai toujours remarqué que les avocats, qui n'entendent rien à la marine et aux colonies, qui n'ont jamais voyagé, souffrent impatiemment tout ce que leur disent sur ces choses les hommes qui les connaissent; tandis qu'ils écoutent volontiers les objections qu'on leur présente sur la législation, qu'ils connaissent.

Ce défaut me surprenait dans un homme d'un aussi grand génie que le premier consul : il ne me surprit pas dans le général Leclerc. Quand il fut nommé commandant en chef de l'expédition, il me fit prier d'aller chez lui, pour conférer avec moi sur cette colonie : il savait que j'é-

tais peut-être l'homme de France qui la connaissait le mieux, non seulement pour y avoir passé cinq années en deux voyages; mais encore et surtout par les rapports continuels que j'avais eus avec elle depuis la révolution.

Quand on m'annonça, ce général vint à moi, tenant en main une écuelle d'argent, dans laquelle était du bouillon et une croûte de pain qu'il mangeait. Il me salua, m'interrogea, répondit lui-même aux questions qu'il me faisait, éleva la voix, mangea sa croûte, et but son bouillon avec un air si dégagé, si content de lui-même, que je le jugeai à l'instant même. Ce fut bien pis, quand, après lui avoir parlé du caractère des peuples de ces contrées et du climat, j'entendis cette réponse profonde : « Touts les propriétaires des colonies parlent de même. » Ces mots furent dits avec un air de mépris sur cette unanimité d'opinion, qui fut le dernier coup de pinceau au portrait que je m'étais fait de cet homme. Je le regardai fixement, sans répondre; je lui fis une profonde révérence, et je sortis à l'instant. Quand je fus dans le cabinet qui précédait celui d'où je sortais, un secrétaire, qui avait tout entendu, me pria d'oublier cet entretien, et de lui donner un Mémoire, en ajoutant qu'il trouverait l'occasion de le faire lire au général. Je lui répondis que

tout Mémoire était inutile pour un homme si instruit des choses qu'il ne connaissait pas. Je vis, dans ce moment, entrer dans le cabinet un officier haut de près de six pieds, gros et large en proportion, coloré d'un rouge violet, suant et soufflant. Je demandai au secrétaire si ce grand homme allait à St.-Domingue; et sur sa réponse affirmative, j'ajoutai : « Dites-lui de faire son testament; il ne vivra pas quinze jours dans le pays où il va. »

On voit, dans Tite-Live, que les Romains choisissaient dans les légions les hommes les plus propres par leur tempérament aux climats qu'ils allaient parcourir; mais c'étaient des ignorants. Comment, dans le siècle des lumières, des hommes instruits, profonds, pourraient-ils employer de si misérables précautions?

Le premier jour de son débarquement, le général fit bivouaquer les soldats sur les quais et les places publiques du Cap-Français. Des habitants lui présentèrent des observations sur le funeste effet du serein dans ces climats. Il répondit d'un ton militaire, qu'on ne connaissait pas ses braves soldats; qu'ils étaient accoutumés à touts les climats, à l'Italie, l'Egypte, la Syrie. Dès le lendemain, un grand nombre subit les effets du serein, bien plus dangereux dans ces contrées que la chaleur du jour.

Il dédaigna toujours les conseils des habitants; il agissait comme s'il était en France. Il traitait les nègres en hommes libres, accoutumés à la liberté : ils lui montrèrent bientôt comment ils entendaient la liberté; ils le surprirent, l'attaquèrent dans le Cap même, au milieu de la sécurité la plus profonde; ils en furent chassés par un escadron de colons, qui avaient eu plus de défiance que lui. Cet évènement le tira de son aveuglement; et dans une proclamation, il loua la vigilance et le courage des colons, et reconnut avec un peu de naïveté qu'ils étaient les amis et les soutiens de la colonie. Il abandonna les fausses maximes qu'il avait apportées de France; mais il n'était plus temps. Dans une semblable expédition, le succès devait dépendre du commencement; il fut mauvais sous touts les rapports. Le général en vit les suites, et succomba aux chagrins autant qu'au climat. On lut dans le journal du Cap une description détaillée de sa maladie. Les médecins la traitèrent comme ils auraient fait en France : ils repoussèrent la méthode rapide consacrée par l'expérience dans ce pays; et cependant la même relation reconnaît qu'elle eut souvent du succès; mais elle l'attribue aux soins remarquables des femmes du pays, et persiste à croire qu'elle est vicieuse et contraire aux

principes de la médecine. Il me semble que les médecins faisaient la même faute qu'avait faite le général. On sait combien fut malheureuse cette expédition : elle fut combinée en France, et dirigée dans la colonie avec un profond mépris des observations unanimes des hommes qui connaissaient ces contrées. Ce n'était pas sans raison que j'avais dit au premier consul que le succès ne pouvait dépendre de la force des armes. S'il m'avait écouté, je lui aurais présenté un plan tout différent de celui qui a été suivi.

Je n'écris point l'histoire des temps dont je parle; mais je crois utile de dire quelle fut l'administration intérieure sous le consulat et sous l'empire; et pour en donner une juste idée, je parlerai rapidement des choses que j'ai vues, que j'ai faites dans cette administration pendant douze années. Mais je vais d'abord présenter quelques observations générales sur l'état de la France et sur l'homme que la victoire plaçait à la tête du gouvernement.

On peut très-bien, en revenant sur ces temps extraordinaires, être plus frappé du despotisme et de l'ambition effrénée de Bonaparte à la fin de son règne, que de ses heureux commencements, et ne tenir aucun compte du bien qu'il a fait. C'est ainsi que l'ont peint plusieurs écrivains, ceux sur-

tout qui n'ont pris aucune part active à la révolution. Mais ceux qui, comme moi, avaient été témoins, acteurs et victimes, qui voyaient combien la France avait besoin d'une autorité vigoureuse, qui avaient observé notre caractère politique, ceux-là pensaient différemment alors. J'étais du grand nombre des Français qui se réjouissaient de voir enfin la France gouvernée avec fermeté. Les premières années furent admirables; c'était très-sincèrement que j'appuyais, autant qu'il dépendait de moi, l'autorité du premier consul. J'ai toujours pensé que le premier besoin d'un peuple est d'être gouverné, et qu'un peuple aussi mobile que le Français ne peut être gouverné par la seule puissance des lois. Le retour de l'ordre, le rétablissement de la religion, le rappel des émigrés et des proscrits, la restitution des biens qui n'avaient pas été vendus, étaient certainement de grandes actions politiques. Combien d'hommes, même victorieux, appelés au pouvoir, n'auraient pas osé faire ce que fit alors Bonaparte! On a dit souvent que jamais sous son gouvernement un prêtre ni un émigré n'avaient été insultés. Cela est vrai et doit être remarqué, parce qu'il faut toujours être juste. En vain dirait-on que c'était l'effet de l'opinion générale, fatiguée des révolutions. Cette opinion eût été

différente, si l'autorité avait été faible, ou si, pour fonder son pouvoir, elle avait ménagé les révolutionnaires.

Il joignit à cette gloire les victoires les plus éclatantes. On était excusable de l'admirer, jusqu'au moment où il ternit cet éclat. Malheureusement pour lui-même il ne sçut jamais s'arrêter. Montaigne avait bien raison de dire que le temps d'arrêt est la marque de la force. Une grande dame, en rendant justice à Bonaparte, disait alors : Mais ce n'est pas un Français. Dites plutôt, lui répondit celui à qui elle parlait, qu'aucun Français n'a fait ni osé faire ce qu'a fait un Corse.

M. de Bourrienne a marqué dans ses Mémoires l'instant où M. Barthélemi et moi nous sommes rangés sous la bannière de Bonaparte. Il aurait pu dire que j'allais avec empressement au-devant d'un homme qui rétablissait l'ordre social. C'était très-franchement que je servais son gouvernement.

Dans les affaires politiques, il est un degré d'impossibilité auquel nul homme n'est forcé de chercher à présenter des obstacles. Souvent même on ne pourrait le tenter sans folie. Tel était alors le rétablissement de la maison de Bourbon. Les bons Français sans doute n'avaient pas oublié

cette nombreuse liste de rois dont elle est la suite non interrompue, ni ce grand principe de la légitimité, si fécond dans touts ses résultats, en descendant du trône au plus petit propriétaire, ni surtout cette expiation si désirable de l'horrible attentat commis envers Louis XVI et sa famille. Tout cela était dans le cœur d'un grand nombre de Français. Mais l'impossibilité la plus absolue s'élevait devant eux comme une barrière insurmontable. Fallait-il renoncer à servir sa patrie, parce qu'on ne pouvait lui rendre ses princes légitimes? Telle était la question qui se présentait alors, comme elle s'était présentée pendant toute la révolution. J'ai traité cette question dans le chapitre où je parle de mon serment à la république. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit; j'insisterai seulement sur une simple réflexion.

Les Bourbons ont été reconnus en 1814 par des hommes qui touts avaient servi l'Etat sous les gouvernements précédents. Pas un seul des hommes qui se vantent de n'avoir prêté qu'un serment, n'a pu contribuer au rétablissement des Bourbons. Si aucun Français, conservant dans le fond de son âme des sentiments favorables à cette famille, n'avait été dans les emplois supérieurs, et même dans le sénat en 1814, il n'y aurait eu dans ces places que des hommes ennemis des

Bourbons; ils ne les auraient pas reconnus. Ils auraient mieux aimé faire ce qu'on fit dans une autre circonstance, demander tout prince, quel qu'il fût, excepté un Bourbon. Déjà l'histoire a dit, et redira plus encore, combien les princes étrangers balancèrent en 1814 sur leur rétablissement. Je traiterai ce sujet, avec étendue, dans un des chapitres de cet ouvrage. Toujours est-il certain que des Français qui dans les Conseils ou dans les armées avaient servi leur patrie pendant la révolution, purent seuls imprimer à la France et aux alliés le mouvement qui rétablit les Bourbons.

J'avais dû au serment constitutionnel prêté à l'exemple de Louis XVI, le bonheur de contribuer à maintenir l'ordre dans le département de Seine-et-Marne, comme président de l'administration; j'avais ensuite contribué, autant qu'il avait dépendu de moi, à défendre notre malheureux roi; j'avais mérité l'honorable proscription de la commune de Paris, au 10 août; d'être mis hors de la loi par le comité de salut public, d'être condamné à mort au 13 vendémiaire, à la déportation au 18 fructidor. Quatre fois proscrit, je me rendais la justice d'avoir toujours rempli mes devoirs avec courage, en défendant l'ordre social; de n'avoir jamais craint ni évité le danger. Ce

témoignage de ma conscience me traçait les devoirs que j'avais encore à remplir; je ne balançai pas à servir le nouveau gouvernement.

Par l'institution des préfectures, Bonaparte établit un gouvernement ferme, et dont la force et l'activité ne laissaient aucun espoir aux factieux. Cette magistrature était une des institutions les plus monarchiques qu'on ait jamais imaginées. Elle était parfaitement adaptée au caractère français, et à la nécessité de rétablir l'ordre, après une horrible révolution. Leur costume et l'épée qu'ils portent, avertissaient sans cesse ces magistrats qu'ils devaient être fermes, actifs, courageux, et présentait au peuple l'idée d'une magistrature énergique. Ce costume leur permet de se transporter rapidement partout où c'est nécessaire, de faire leurs tournées à cheval, de parcourir ainsi les chemins de traverse, au lieu de ne voir leurs provinces que dans les grandes routes et en voiture. La France avait autrefois des magistrats semblables dans ses grands baillis; on les trouve, en Prusse et en Russie, dans les gouverneurs civils; en Angleterre, dans les lords-lieutenants; mais seulement, dans ce dernier pays, sous le rapport de l'ordre public. Tels étaient aussi les magistrats romains envoyés dans les provinces, et les *missi dominici* de Charlemagne.

Les préfets étaient spécialement chargés de la haute police. Obligés à une surveillance perpétuelle, ils étaient redoutables aux perturbateurs de l'ordre public, et respectés des bons citoyens et des fonctionnaires civils et militaires. Le pouvoir de la haute police se bornait à la surveillance, et à prévenir le gouvernement de tout ce qui intéressait l'ordre public. Le préfet ne faisait arrêter un citoyen que d'après des ordres supérieurs, ou dans des circonstances extraordinaires, en s'exposant à l'improbation du gouvernement, ou en méritant d'en être approuvé.

Cette magistrature a contribué éminemment à comprimer, dans les provinces, les germes si enracinés de la révolution. Mais à la chute de Napoléon, en 1814, des hommes qui détestaient la restauration, ont travaillé sur le champ à diminuer la force de cette magistrature. Leurs insinuations avaient persuadé un ministre. Il n'a pas vu le secret de leurs pensées, et il a servi, sans le vouloir, des manèges révolutionnaires. Il a déclamé lui-même contre le pouvoir des préfets; cette magistrature lui paraissait trop militaire; il annonçait le projet de les rétablir comme les anciens intendants; il parlait d'habit noir, de manteau court et de cheveux longs; il répétait souvent que des gentilshommes ne devaient pas être pré-

fets, et ne devaient servir l'Etat que dans la carrière militaire. Ce costume seul, que ce ministre regrettait, aurait suffi pour les rendre ridicules. Autrefois on y était habitué; mais il aurait trop choqué les idées nouvelles, et l'habitude contractée sous l'empire. Ces discours et ces projets, parvenus dans les provinces, commencèrent à diminuer leur considération. Mais au 20 mars 1815, l'activité et l'énergie de ceux qui restèrent fidèles montra ce qu'ils pouvaient être, et Bonaparte, pendant les cent jours, fit voir encore combien utiles, combien nécessaires ils étaient à l'autorité supérieure qui sçavait s'en servir.

Un grand avantage de cette institution pour le gouvernement, était de pouvoir placer honorablement des militaires blessés, qui ne pouvaient plus servir dans les armées, mais dont l'instruction pouvait en faire de bons administrateurs. C'était un lien heureux entre le civil et le militaire; et peut-être les Romains durent-ils, pendant huit siècles, la gloire et la force de leur république à l'union, tantôt successive et tantôt simultanée, des fonctions civiles et militaires.

D'anciens militaires furent nommés à ces places, dès l'origine de leur création; et Bonaparte a dit souvent que c'étaient les meilleurs préfets. Il ne faut pas en conclure qu'ils étaient absolus

dans leur autorité. Jamais des administrateurs ne furent plus dirigés et plus contenus par le gouvernement. Peut-être même cela fut-il poussé trop loin; car ils furent toujours environnés d'une espèce d'espionnage. Toujours est-il certain que c'est de leur établissement que date le retour à un ordre public constant et invariable; c'est aussi du relâchement de leur autorité que date cette faiblesse exécutive, aperçue sous nos rois, et dont les suites sont menaçantes au moment où je revois ces Mémoires.

On vit alors, sous les consuls, une chose extraordinaire, et qui prouve bien la faiblesse de notre esprit politique. L'Assemblée constituante avait repoussé les deux Chambres, et enfanté un monstre, dans la conception d'une Assemblée unique. Elle avait rejeté touts les exemples, toutes les leçons que lui présentaient les temps anciens et les temps modernes; et lorsqu'elle avait paru vouloir revenir à deux Chambres, un avocat avait soutenu que la nation étant une, le Corps législatif devait être un; et, par ce raisonnement d'une métaphysique obscure, il avait terrassé les opposants. On frémit bientôt, en 1792, à la vue de cette Assemblée unique. Je ne craignis pas de m'expliquer hautement, et le fameux Brissot me fit l'honneur de m'appeler le chef des bicamémistes.

On avait, après l'exécrable terreur, créé deux Chambres, formées des mêmes éléments; autre pitoyable conception, que je combattis alors dans deux ouvrages; et enfin, sous le consulat, on vit, par cette mobilité extraordinaire qui n'appartient qu'aux Français, on vit un Corps législatif formé de quatre Chambres; le Sénat, les Députés, le Tribunat et le Conseil d'Etat. Je compte ce Conseil, parce qu'il préparait les lois, les proposait ensuite, et les discutait dans le Tribunat et dans la Chambre des députés. Ses orateurs, soutenant seuls les lois dans cette Chambre contre les tribuns, faisaient une partie essentielle du pouvoir législatif.

Cette bizarre conception n'appartenait pas au génie de Bonaparte; elle ne put durer long-temps. Le Tribunat fut aboli. On conserva un Sénat électeur, et un Corps législatif muet, devant lequel des conseillers d'Etat présentaient des lois qui n'étaient pas même discutées. Bonaparte, devenu empereur, fit du Sénat un instrument dont il se servit pour toutes les lois importantes. C'était à lui qu'il demandait les nombreuses levées de conscrits. On a souvent reproché au Sénat son consentement à ces enrôlements si répétés. Mais il faut convenir que lorsqu'un pays est entraîné dans une guerre opiniâtre, il est bien difficile,

peut-être même impossible de refuser des soldats au gouvernement. Dans la victoire, ce serait arrêter la gloire nationale; dans les revers, ce serait lui ôter les moyens de réparer les malheurs de l'Etat. Si le Sénat avait eu dans ses prérogatives le pouvoir d'arrêter l'ambition de Bonaparte, il eût été coupable de ne pas l'employer, en s'exposant même à ses ressentiments; mais il n'avait pas ce pouvoir. Le torrent des victoires entraînait tout alors. Des revers terribles pouvaient seuls l'arrêter.

Le reproche d'obéissance fait au Sénat, on l'a souvent adressé à la nation. Ce reproche est injuste. Tout peuple obéira toujours, pendant l'éclat des victoires, quoique cette gloire seule ne puisse affermir à jamais un gouvernement. C'est pendant la terreur qu'il faut nous reprocher notre abjecte soumission, notre basse servitude. L'imbécillité politique, la niaiserie sentimentale, la froide atrocité, tout se réunit pour faire de ces temps l'époque la plus déshonorante de l'esprit humain. Mais sortir de ces turpitudes, en obéissant à un homme qui montrait de la fermeté, de la grandeur dans ses desseins, et qui les couronnait par la victoire, ce ne sera jamais un sujet de reproches pour un peuple. Il n'y a point là d'abjection nationale. L'abjection n'a pu se trouver que dans des actes

isolés d'une obéissance servile à des ordres injustes. Et remarquez que dès l'instant que le dominateur commença l'abus du pouvoir, et montra la tyrannie, la soumission intérieure des esprits s'affaiblit et cessa entièrement. Les armes seules le soutinrent encore quelque temps; mais aussitôt que la victoire l'abandonna, il fut contraint à s'abandonner lui-même.

J'ai toujours cherché, dans mes récits, à être juste envers ma patrie. J'ai montré les efforts qu'elle a faits, en 1790 et 1791, pour soutenir le trône, que la Constituante avait si profondément ébranlé; j'ai dit comment des administrateurs et un grand nombre de citoyens dans Paris, eurent une conduite noble et courageuse, en 1792, après l'attentat du 20 juin; j'ai montré qu'alors l'autorité seule se manqua à elle-même, et se perdit dans une catastrophe amenée par sa faiblesse. Mais l'esprit national fut admirable avant sa chute, et l'aurait sauvée, s'il avait été secondé par elle.

Ainsi, depuis le commencement de la révolution jusqu'au rétablissement de Louis XVIII, je compte sept époques remarquables:

Premièrement, la faiblesse du gouvernement, en 1789, lorsqu'il se mit lui-même à la merci d'une Assemblée;

Secondement, l'ineptie métaphysique qui s'em-

para de cette Assemblée, lui fit tout détruire, et enfanter la plus ridicule Constitution;

Troisièmement, le retour de la plupart de ses membres à des pensées meilleures, lorsqu'elle attaqua les factieux après le retour du roi de Varennes, et rétablit le roi sur son trône, mais avec des éléments d'une ruine certaine;

Quatrièmement, l'horrible année de 1792, pendant laquelle une faction, secondée par la faiblesse des ministres, marcha à la destruction du trône; mais pendant laquelle aussi une noble et belle résistance se manifesta dans le Corps législatif, dans la capitale, et dans un grand nombre de villes et de provinces;

Cinquièmement, l'infâme terreur, pendant laquelle la bassesse, la turpitude et l'atrocité furent portées au dernier degré;

Sixièmement, l'abolition de cette exécrable tyrannie, la résistance du 13 vendémiaire, et les efforts qui précédèrent le 18 fructidor, pour empêcher cette tyrannie de renaître de ses débris encore menaçants;

Et enfin, le règne de Bonaparte, où le rétablissement de l'ordre social, secondé par la victoire, inspira une soumission nécessaire, utile, indispensable, et qui, sans doute, eût été la même chez touts les peuples.

Après avoir combattu la tyrannie en 1792 et au 13 vendémiaire, et avant le 18 fructidor, je me demande si j'ai déshonoré ma carrière politique, en servant la tyrannie de Bonaparte. Je réponds, sans hésiter, que je n'ai servi qu'une dictature, nécessaire alors à la France; qu'elle ne m'a commandé que trois actes injustes; que j'ai désobéi aux deux premiers, et exécuté le troisième suivant toutes les règles de la justice, ainsi que je le prouverai dans les détails de mon administration.

Ce fut donc après avoir profondément réfléchi sur mes devoirs, sur la situation de ma patrie, que je me déterminai à seconder le nouveau gouvernement. Sans doute il pouvait, après d'heureuses prémices, abuser de son autorité, et attirer de grands malheurs sur la France; c'était dans la destinée des choses humaines; mais nul homme n'est responsable d'une suite si extraordinaire d'évènements, de ce mélange inoui des meilleures choses et de leur abus, de victoires et de revers.

CHAPITRE II.

Mon administration dans le département de la Moselle. De la conscription, de la population pendant la guerre. Des gardes d'honneur, des sénatoreries, de la haute police. Ordres d'arrêter MM. de Tschudy, de Fouguet et l'abbé de Tournefort. Singulière conduite d'un chef de carbonari, poursuivi pour des crimes. Je le fais arrêter à Metz. Affaire des Stévenistes.

Je désirai donc une préfecture; celle de Metz me fut proposée, au nom de Napoléon, par le ministre secrétaire d'Etat du conseil. Je l'acceptai avec reconnaissance. Je me rends le témoignage d'avoir toujours tout vu, tout examiné, tout fait par moi-même. Je trouvai autant de zèle que de probité dans touts les fonctionnaires

publics; je n'ai jamais eu de reproche grave à faire à un seul d'entre eux; je fus toujours secondé par eux; je dois surtout nommer le secrétaire-général, M. de Viville. Trois pères de famille me déclarèrent qu'il leur avait sauvé la vie. C'était le noble usage qu'il faisait de sa popularité, tant qu'il a pu la conserver. J'ai déjà fait remarquer la même conduite de plusieurs hommes, courageux autant que bienfaisants, qui, dans les comités de surveillance, s'exposaient eux-mêmes en sauvant des proscrits. Au milieu des folies et des horreurs, conservons du moins la plus noble des vertus, la reconnaissance.

Je crois impossible de porter plus loin que je ne l'ai fait, l'activité, et l'esprit de suite et d'action dans toutes les affaires. Pourquoi ne dirai-je pas que touts les jours, dès six heures du matin jusqu'à deux, toute personne qui se présentait, la plus pauvre comme la plus riche, était introduite à l'instant même dans le cabinet où je travaillais, et que j'interrompais toujours mon travail pour l'écouter. Tel j'ai été pendant douze ans. Cela n'empêcha pas plus d'un homme de se présenter de deux à quatre heures, et de m'écrire ensuite qu'ils ne pouvaient réussir à obtenir une audience de moi. J'ai reçu cet étrange reproche d'hommes plus étranges encore pendant ma pré-

fecture, et ensuite pendant mon ministère. Il est des hommes, et ce sont les plus froids, les plus apathiques, qui s'étonnent toujours qu'on ne consulte pas en tout leurs désirs, et qu'on ne prenne pas l'instant qui leur convient.

L'habitude de monter à cheval me fut d'une grande utilité dans mon administration. En peu de jours, je connus parfaitement touts les environs de Metz, à une grande distance. Parcourant ainsi le département, je voyais les maires et les propriétaires venir au-devant de moi à cheval, m'inviter à voir des villages, des constructions situées loin du grand chemin, et m'instruire ainsi sur les lieux mêmes de toutes les choses nécessaires, indispensables, de toutes les améliorations utiles.

M. de Tournon, alors maître des requêtes, ayant été envoyé par l'empereur pour visiter plusieurs départements, nous parcourûmes ensemble une partie de celui de la Moselle; nous étions à cheval; il remarqua dans cette tournée l'avantage immense de voyager ainsi, et de tout voir, au lieu de courir en voiture sur les grandes routes, et de ne voir que les villes.

Lorsque je fus ministre de l'intérieur, je continuai de prendre cet exercice. Il se trouva de braves gens qui furent tout surpris qu'un mi-

nistre montât à cheval. On en fit de sottes plaisanteries, même dans des ouvrages publiés depuis ce temps. Un auteur, qui prend le titre d'*homme d'Etat*, répéta ces niaiseries. Il faut être en France pour lire de pareilles choses. On y trouve de bons esprits qui croient que l'on ne peut être bon ministre, si l'on n'est avocat; et l'on sait que ces messieurs ne montent guère à cheval. Les ministres anglais ne pensent pas ainsi; presque touts commencent la journée par cet exercice. Plusieurs même, et des pairs, des députés se rendent à cheval au parlement. Mais pourquoi les citer? N'avons-nous pas vu M. Pasquier commettre la grande faute d'aller ainsi à la Chambre des députés? Je regrette que M. de Richelieu n'ait pas suivi son exemple; il aurait eu besoin de cet exercice journalier pour se préserver d'affections nerveuses, et quelquefois vaporeuses, qui peut-être ont contribué à la direction des affaires et à sa mort prématurée.

Bonaparte sentait la nécessité d'établir une aristocratie; il y travailla rapidement; les titres, les cordons, les dignités, les majorats, tout fut prodigué. Il établit des sénatoreries; mais cette institution n'était pas heureusement conçue. Les sénateurs, ainsi placés dans les provinces, n'avaient aucun pouvoir; ils reçurent des instruc-

tions qui leur donnaient une sorte de surveillance sur les autorités. De là à l'espionnage et à la délation, il n'y avait pas loin. Plusieurs sénateurs repoussèrent cette surveillance. Ce plan était mauvais, parce qu'il était compliqué. Rarement en France on voit les choses dans leur simplicité, ni le bien qu'elles peuvent produire, précisément parce qu'elles sont simples. Bonaparte, en établissant les sénatoreries, en les dotant richement, en leur donnant des palais, n'avait qu'une chose à faire. C'était de dire aux sénateurs : « Je vous donne touts ces avantages, à condition que vous passerez la belle saison dans la province, et que vous y tiendrez un état convenable; vous y chercherez l'influence que doit avoir un riche propriétaire. Je fais de vous un grand seigneur, parce qu'il en faut dans les monarchies; je vous donne les moyens d'en tenir le rang, c'est à vous d'en acquérir la considération. » C'eût été une chose toute simple, toute naturelle, et qui, par sa simplicité même, aurait produit le bon effet qu'on pouvait en attendre. Mais ces sénateurs, exerçant une surveillance sans autorité, instruisant le gouvernement, faisant des rapports, présentaient un côté ridicule et odieux. Il était difficile de plus dénaturer une chose bonne en elle-même. L'idée principale

était de Napoléon; l'exécution appartient aux ministres.

Cette complication de choses et de moyens a toujours été et sera toujours le défaut du gouvernement, en France. Quand nous adoptons une idée, nous la portons au dernier excès. Le morcellement de l'administration fut poussé à un degré inconcevable. Les ministres se plaignaient sans cesse d'être entravés par les présidents des sections du conseil d'Etat. Ces présidents étaient plus puissants que les ministres; et ceux-ci, pour reprendre leur importance, saisissaient des parties d'administration qui ne leur appartenaient pas. Un ministre de l'intérieur avait un bureau de l'esprit public : rien de plus simple et de plus convenable; mais ce bureau devint insensiblement un vrai bureau de police générale. Il avait ordonné aux préfets de lui rendre compte, touts les huit jours, de tout ce qui se passait dans leurs départements, sous le rapport le plus minutieux de l'ordre publie; en sorte que les préfets avaient avec lui la même correspondance qu'avec le ministre de la police générale. Par la nature des choses, le ministère de l'intérieur, contrarié dans son action à un point vraiment ridicule, empiétait sur les autres ministères. Telles furent ces espèces d'usurpations, que M. Gaudin, duc de

Gaëte, excellent ministre des finances, qui avait dans sa correspondance autant de politesse que de vraie fermeté, s'étant aperçu de l'embarras que cela mettait dans son ministère, écrivit aux préfets qu'il leur défendait de rendre compte à aucun autre ministre de ce qui concernait le ministère des finances.

Le même abus s'était glissé dans le ministère de l'intérieur et de la guerre. Les chefs de division étaient devenus de petites puissances qui se choquaient, se combattaient, traitaient ensemble d'un ministère à l'autre, établissaient leurs prétentions respectives; et dans ces luttes ridicules, si aucun des contendants ne voulait céder, l'affaire dont ils s'occupaient ne pouvait finir. Il est certain que, dans les quatre dernières années de l'empire, l'administration était un vrai chaos; que la séparation multipliée des parties avait détruit tout ensemble, et produit un enchevêtrement continuel des affaires les unes sur les autres. Avec un travail toujours croissant, il était impossible aux préfets d'y suffire; ils s'en plaignaient touts les jours.

Par une bizarrerie funeste, on défendit aux préfets d'ordonner une dépense urgente, si elle passait une très-petite somme fixée. Il arrivait sans cesse qu'une dépense modique n'ayant pas

été faite dans le moment même, la dégradation augmentait rapidement, et exigeait une dépense dix fois plus forte. Un orage ayant considérablement dégradé la grande route de Paris à Metz, dans une pente très-rapide, j'ordonnai que les réparations fussent faites aussitôt, afin d'empêcher des accidents très-probables. Le directeur-général des ponts et chaussées m'adressa de graves reproches. J'avais, disait-il, excédé mes pouvoirs, et violé les règles de la comptabilité. Je reconnus ma faute; je lui dis de ne point s'occuper de la dépense, et que je serais heureux de la payer moi-même.

Je ferais un volume de touts les détails de ce genre, ou à peu près semblables, qui se présentent à ma mémoire. Napoléon en eut souvent des preuves, et en manifesta toujours beaucoup de mécontentement.

La partie la plus difficile dont était chargé un préfet, c'était la conscription; mais il y avait plusieurs manières de présider à cette grande et pénible opération. On pouvait, sans manquer à la loi, y mettre plus ou moins de justice générale et de justice relative. Quant à la chose en elle-même, nous voyons qu'après le retour de nos rois, on a été forcé de rétablir la conscription. Elle existe dans presque touts les Etats de

l'Europe; elle existait dans toutes les anciennes républiques. Quelle que soit la forme et la dénomination, c'est toujours un enrôlement forcé. Les Français, qui le regardent comme une tyrannie, devraient se rappeler qu'il était inconnu sous nos rois, avant la révolution; qu'il fut enfanté par elle, et que l'injustice et l'horreur dans l'exécution furent portées au dernier degré pendant les beaux jours de la révolution.

Dans l'état actuel de l'Europe, à moins de trouver le secret merveilleux d'empêcher les peuples de se faire la guerre, il faut se résoudre à voir les armées formées par des enrôlements plus ou moins forcés. On voit même qu'ils ont été plus sévèrement exigés, et les infractions plus cruellement punies dans les républiques que dans les monarchies.

Des préfets, par la crainte très-louable de commettre des injustices, faisaient marcher tout homme qui n'avait pas une infirmité réelle et apparente. Des hommes d'une extrême faiblesse, d'une mauvaise constitution, étaient envoyés dans les armées, ou plutôt dans les hôpitaux, je dirais presque à une mort certaine, et sans rendre aucun service à l'Etat. J'ai toujours pensé différemment; j'ai cru qu'on ne pouvait, sans barbarie, envoyer à l'armée cette espèce d'hommes,

et j'ai soutenu ce principe dans les conseils de recrutement.

M. Lacuée de Cessac, directeur de la conscription, me reprocha le grand nombre de réformes qui se faisaient dans mon département et surtout dans de certains cantons, et il compara ce nombre à un nombre beaucoup moindre du département du Cantal. Je lui répondis que je ne savais pas comparer des choses que je ne connaissais pas ; que je connaissais l'espèce d'hommes réformée dans mon département, mais non celle qu'on faisait marcher dans le Cantal ; qu'ainsi je ne pouvais faire ni admettre aucune comparaison entre elles, mais que j'allais faire examiner de nouveau les hommes réformés du canton qu'il me désignait. Ils habitaient une vallée basse, dans les environs de Metz. Je fis ranger derrière eux des conscrits des hauteurs de Brie : ceux-ci semblaient des géants auprès des autres. Le conseil constata avec la plus scrupuleuse exactitude cette différence : il avait sous les yeux les deux termes de la comparaison, il pouvait comparer et juger ; il décida qu'on ne pouvait faire marcher aucun des hommes déjà réformés.

En France, pendant la guerre, un homme faible doit périr dans les hôpitaux. Il n'en était pas de même à Rome. César écrivait à ses lieu-

tenants : *Mitte sanos, redderò fortes.* Envoyez des hommes sains, je les rendrai forts. Nous ne pouvons dire la même chose; nous ne cherchons pas à les rendre forts. La vie claustrale à laquelle ils sont condamnés dans les casernes, le manque absolu d'exercices propres à déployer et augmenter les forces, l'espèce d'exercice qu'ils font, et dont la base est l'immobilité, c'est-à-dire la chose la plus propre à affaiblir un homme, ce qu'on appelle la tenue, c'est-à-dire un habillement qui serre et fatigue les bras, le cou et la poitrine, tout cela est merveilleusement imaginé pour affaiblir les hommes forts avant d'aller à l'armée, et pour réduire à rien les hommes faibles. Ajoutez l'ennui qui en résulte nécessairement, cette maladie accablante qui ôte à l'homme toutes ses forces. Tout, dans cette partie, est contraire au plus simple bon sens. Non seulement les exercices militaires des Romains rendaient forts les hommes faibles, bien constitués, mais encore, comme le dit Cicéron, ils étaient un véritable amusement, et les soldats s'y portaient avec ardeur. Leurs généraux en donnaient l'exemple. Pompée, à cinquante ans, faisait touts les exercices dans le Champ-de-Mars, et, tout armé, se jetait ensuite dans le Tibre.

Comme nous sommes naturellement imita-

teurs, nous n'avons pu voir les poitrines enflées des Russes sans les admirer, et sans nous les donner; et, malgré les dessins dans lesquels d'ingénieux dessinateurs nous les montraient bossus à la poitrine, serrés, comme des guêpes, au-dessus des hanches, nous avons voulu paraître avoir une conformation extérieure dont nous serions désolés et honteux, si la nature nous l'avait donnée. Mais tandis que nous imitions les Russes, et même avec excès, deux ans après, les médecins de la garde impériale russe s'élevaient, dans un rapport adressé à l'empereur Alexandre, contre ces poitrines enflées, contre les vêtements serrés au cou; déclaraient qu'ils ne pouvaient être supportés par certains tempéraments, et qu'ils occasionnaient de graves accidents.

Qu'on se figure l'effet que doivent produire de tels vêtements dans les colonies. Des officiers revenus de la Guadeloupe m'ont dit que souvent, à l'exercice, ces ligatures leur faisaient monter le sang à la tête, au point d'être forcés à se retirer, et qu'ils aimaient mieux passer des soirées dans leurs chambres, vêtus comme l'exigeait le climat, que d'aller dans la ville et dans les sociétés, parce qu'il aurait fallu conserver, dans toute sa rigueur, cette *tenue*, sans laquelle ils auraient été punis, comme d'une grave infraction à la dis-

cipline militaire. Le chef qui les aurait rencontrés un peu déboutonnés, afin de respirer librement, aurait poussé un cri d'horreur.

Des ministres de Bonaparte ont dit, dans des rapports publics, que la population avait augmenté pendant ces guerres continuelles, et l'on a cru qu'ils en imposaient. Cette augmentation était apparente et réelle. L'apparente venait de ce qu'on faisait les états avec plus d'exactitude qu'auparavant, et l'augmentation résultait de la comparaison des anciens états avec les nouveaux; mais, en outre, l'accroissement réel était positif. Je crois que la vaccine en était la plus grande cause. Ajoutez le très-grand nombre de mariages contractés pour se soustraire à la conscription.

Cependant, ces états, si exacts, étaient trompeurs en une chose qu'on ne calculait pas, mais qui frappait les yeux des observateurs. J'ai souvent remarqué que dans les champs, on ne voyait occupés à la culture que des vieillards, des femmes et des enfants. Les jeunes filles et les enfants étaient très-nombreux. Je doute que les garçons fussent assez nombreux pour remplacer toujours les vides occasionnés par le service des armées, bien moins encore pour entretenir l'augmentation réelle de la population. Je crois que si la guerre avait continué, on aurait aperçu tout à

coup un grand changement; que les dénombrements l'auraient manifesté, et que le décroissement de la population aurait été rapide, dès l'instant qu'il aurait commencé.

La manie de tout calculer, de parler toujours en mathématicien et en géomètre, s'était introduite, même parmi les littérateurs, avant la révolution. On prétendait qu'une nombreuse population était la marque la plus certaine du bonheur d'un peuple. J.-J. Rousseau, après l'avoir prouvé à sa façon, s'écrie avec emphase : « Maintenant, calculateurs, comptez; c'est votre affaire. » D'après ce principe, jamais les Français n'auraient été plus heureux que sous Napoléon; car, malgré l'extermination des hommes pendant une longue guerre, la population de la France augmentait. Mais voici un Anglais qui renverse touts ces raisonnements. Il soutient que la population toujours croissante de l'Angleterre vient de la misère, parce que plus les dernières classes du peuple sont malheureuses, plus elles se marient sans réflexion et sans balancer, tandis que dans les classes un peu plus aisées, on craint de se rendre malheureux en se mariant. Non seulement ce raisonnement paraît juste au premier aperçu, mais encore on pourrait le fortifier par des raisons bien simples, tirées du genre de vie, des habitudes, du

logement et des meubles de ces deux espèces de ménages. On y trouverait que les pauvres doivent plus remplir le devoir conjugal, et avoir plus d'enfants que les personnes un peu aisées.

Les faiseurs de statistiques ont beau faire, un bon raisonnement vaudra toujours mieux que des chiffres; et même les chiffres ne seront utiles que lorsqu'ils serviront de base et d'appui à des raisonnements justes. Or, des raisonnements demandent un style clair et méthodique, que ne comportent point des tableaux.

Après la fameuse campagne de Moscou, les conscrits furent envoyés presque tout de suite à l'armée d'Allemagne. J'ai ouï dire à M. le maréchal Marmont que ces jeunes gens, qui voyaient le feu pour la première fois, l'étonnèrent par leur bravoure. Ils remportèrent la victoire à Lutzen. Mais, après la défaite de Leipzik, combien périrent dans la retraite, à Mayence et dans les autres villes, où ils furent entassés dans les hôpitaux!

Après la campagne de Moscou, Bonaparte créa un corps de gardes-d'honneur. Les instructions voulaient qu'on y fît entrer touts les jeunes gens de bonne famille qui n'avaient pas encore servi. C'était doublement injuste. D'abord, c'était contraire à la loi, puisqu'ils avaient satisfait à la conscription; en outre, beaucoup d'entre eux

étaient faibles et accoutumés à une vie molle, sans fatigue. Les envoyer à l'armée, c'était les envoyer à une mort cruelle et sans gloire, comme sans utilité. Mais à côté de ces jeunes gens, d'autres se présentaient de bonne volonté. Séduits par ce titre de garde-d'honneur, par un bel uniforme et un cheval, pleins de force et de santé, ils briguaient l'honneur de l'inscription, que d'autres ne voyaient qu'avec effroi. Je ne balançai pas un instant sur la conduite que je devais tenir. Je n'enrôlai que des hommes de bonne volonté. On ne fit pas de même dans d'autres départements; et à la fin de la campagne, on ne parlait que de ces tristes gardes-d'honneur mourant sur les chemins et dans les hôpitaux. Les familles étaient dans les larmes, et je recevais souvent des lettres des diverses provinces, dans lesquelles on me priait, parce que j'étais plus près du théâtre de la guerre, de prendre des informations sur ces malheureux jeunes gens, dont on ne recevait pas de nouvelles. C'étaient des victimes, et non des soldats, qu'on avait envoyées à l'armée. On n'avait pas suivi la maxime de César; on ne les avait pas rendus forts avant de les envoyer dans les camps.

Je n'eus pas un semblable reproche à me faire; je me suis toujours félicité de la conduite hardie,

mais humaine, que j'eus alors. Il est vrai, aussi, que des circonstances particulières me servirent, comme on va le voir; mais il fallait tirer de ces circonstances le parti que je sçus en tirer. J'avoue que j'y employai un peu de ruse, bien pardonnable dans une telle affaire. J'envoyai d'abord au ministre une première liste, où se trouvaient les désignations suivantes : Fils du chef des ouvriers de l'arsenal, fils de fermiers, fils de cultivateurs peu riches, fils d'un ancien journalier qui avait acquis quelque aisance. Je m'attendais aux reproches. Mes réponses étaient prêtes. On voulait des fils d'anciens nobles, de grands propriétaires, de magistrats, et j'enrôlais des fils d'ouvriers, des cultivateurs. Le ministre s'en plaignit fortement.

Je répondis que dans mon département étaient nés trois maréchaux de France, plus de soixante officiers-généraux, un grand nombre de colonels; qu'ils avaient des familles nombreuses; que les jeunes gens de ces familles, fiers de l'illustration militaire de leurs parents, désiraient l'honneur de servir dans un corps d'élite; que le fils de l'ancien journalier, par exemple, avait pour parent un maréchal, et s'appuyait sur cet avantage pour demander cet honneur; que le chef des ouvriers de l'Arsenal, qui présentait son fils, était un homme d'un grand talent, très-consi-

déré, et que, lorsque j'avais paru balancer sur son inscription, il m'avait demandé si je voulais le déshonorer; que touts les parents de ces jeunes gens me faisaient cette même demande. J'insistais d'ailleurs sur ce que touts ceux qui se présentaient ainsi, et que je recevais, étaient forts, pleins de santé, marchaient avec allégresse, seraient promptement instruits, seraient utiles à l'Etat et à eux-mêmes, puisqu'ils pourraient espérer de l'avancement. Je reçus de nouvelles et fortes observations; je persistai, et on me laissa tranquille. Une conduite contraire était à mes yeux une violation de la loi, des droits acquis par les familles, et une injustice révoltante. J'aurais donné ma démission, plutôt que d'obéir à de pareils ordres.

On forma le second de ces corps à Metz. L'officier-général baron Lepic, sorti de la garde impériale, fut chargé de l'organiser. Il remarqua la différence de mon choix et de celui de plusieurs autres départements. Il en instruisit le ministre; il lui dit que, dans un de ces détachements envoyés de l'intérieur, il n'avait pas trouvé un seul homme capable de donner un coup de sabre. Cette opération fut pénible, par mes rapports avec le ministre. Je consentais sincèrement à servir un gouvernement ferme et vigoureux; mais

je n'aurais jamais obéi à un ordre injuste. Or, quoi de plus injuste que de contraindre arbitrairement à servir des jeunes gens qui avaient satisfait à tout ce que les lois prescrivaient, et qui la plupart étaient d'une constitution faible qui les aurait condamnés à périr!

J'eus deux autres occasions de me conduire avec la fermeté d'un honnête homme qui sert un gouvernement, mais qui n'en est pas l'esclave. Je reçus tout à coup du ministre de la police l'ordre de faire arrêter M. de Tschudy, ancien maréchal-de-camp au service du roi de Naples. Il vivait dans une solitude agréable, où il avait, à l'exemple de son père, cultivé les arbres et les arbustes étrangers qui pouvaient s'acclimater en France. La lettre du ministre l'accusait d'avoir fait fusiller un grand nombre de Français dans l'île de Caprée, après l'évacuation du royaume de Naples. J'étais bien sûr d'avance que c'était une fausse accusation. Je priai le secrétaire-général et le commandant de la gendarmerie d'aller à sa maison de campagne, et de lui dire l'ordre que j'avais reçu, en l'invitant à se rendre à la préfecture. Ils revinrent peu d'instants après, et me dirent qu'il était parti pour Metz. J'envoyai à sa maison de la ville; il venait de la quitter: il avait pris des chevaux de

poste; il avait annoncé qu'il allait à la terre de sa sœur, sur les frontières de la Suisse. Je vis rapidement les conséquences de ce voyage, commencé le jour même où je recevais l'ordre de le faire arrêter. Il paraîtrait coupable de la chose dont on l'accusait, puisqu'il prenait la fuite; et peut-être qu'averti ensuite de cet ordre, il ferait la faute, très-grave pour ses intérêts, de passer en Suisse. Je paraîtrais aussi l'avoir fait prévenir de l'ordre qui le menaçait, et je perdrais tout moyen de lui être utile. J'estimais beaucoup M. de Tschudy; je devais beaucoup de considération à sa famille. Proscrit cinq fois, j'avais toujours trouvé des secours généreux; j'étais bien déterminé à être envers les autres ce qu'on avait été envers moi. Je réfléchis profondément sur le parti que je devais prendre; toutes mes pensées furent dominées par celle-ci : si je le fais arrêter, je deviendrai le maître de son affaire; car bien certainement il n'est pas coupable des meurtres dont on l'accuse. Je ne balançai plus; j'ordonnai à un officier de gendarmerie de prendre la poste, et de courir sur la route qu'il avait prise. L'officier l'atteignit à une poste où il n'avait pas trouvé de chevaux, et lui remit une lettre que je lui écrivais. Après l'avoir lue, M. de Tschudy lui dit : « Je me remets avec con-

fiance entre les mains de M. de Vaublanc. »

Lorsque je donnai cet ordre, une personne qui m'était chère était dans mon cabinet. Elle s'écria : « Comment! vous le faites arrêter! — Oui, répondis-je, pour lui être utile : si l'on peut le joindre, je suis le maître absolu de son affaire; elle finira promptement. » Je fis avertir et tranquilliser Mme de Tschudy. Elle m'envoya, le lendemain, un certificat du médecin sur la faible santé de son mari. Je l'autorisai à rester chez lui, et je lui demandai un Mémoire justificatif. Mme de Tschudy me l'apporta. Je fus convaincu de l'innocence de son mari; mais je trouvai le Mémoire écrit trop faiblement. J'en rédigeai un autre, dans lequel je le faisais parler du ton d'un honnête homme indigné. Je le remis à Mme de Tschudy, en lui disant de le faire copier par son mari, et de me l'envoyer. J'ajoutai : « Je passe un peu les bornes de mon devoir; mais j'y suis autorisé par l'horreur d'une accusation si atroce. » Le lendemain, j'envoyai le Mémoire au ministre, et je l'accompagnai d'une longue lettre justificative, dans laquelle je peignais l'accusé comme un homme incapable, sous touts les rapports, de se porter à de pareils excès. On me répondit qu'on avait écrit à Naples pour prendre des informations : comme elles pouvaient tarder long-

temps, j'autorisai M. de Tschudy à rester à sa maison de campagne, en ayant auprès de lui un homme de la garde départementale. Lorsque les informations arrivèrent, il fut prouvé que l'accusation était une infâme calomnie qui n'était fondée sur aucune apparence, et qui malheureusement était venue du département qu'il habitait. Je fus heureux d'avoir pris rapidement mon parti dans une affaire si délicate. L'hésitation pouvait perdre M. de Tschudy.

Quelque temps après, je reçus l'ordre de faire arrêter M. de Fouquet. On l'accusait d'avoir tenu des propos outrageants pour l'armée. Après la lecture d'un bulletin, arrivé le jour même, et lu sur le théâtre, il s'était écrié, disait-on, que le récit qu'on venait d'entendre était faux; que des Français en si petit nombre ne pouvaient pas avoir battu des Russes, beaucoup plus nombreux. Je pris des informations, et j'appris avec certitude que M. de Fouquet n'avait point paru au spectacle ce jour-là; qu'il n'était pas même à Metz. Cette affaire était bien différente de celle de M. Tschudy. Dans la seconde, j'avais une certitude entière. Je n'hésitai pas à déclarer au ministre que je ne pouvais faire arrêter un homme dont l'innocence était évidente; que cette injustice frapperait touts les yeux, et rejaillirait sur le gouvernement et sur

moi; que si M. de Fouquet avait tenu hautement le propos dont on l'accusait, d'autres personnes seraient encore plus coupables que lui; qu'il fallait accuser le capitaine de la gendarmerie, le commissaire de police, le chef de l'état-major, le maire de la ville, qui touts étaient présents, n'avaient point parlé de ces discours dans leurs rapports, et qui, interrogés par moi, persistaient à dire que M. de Fouquet n'était pas au spectacle. J'ajoutais que le secrétaire-général, M. de Viville, m'avait dit qu'un habitant des environs de Metz avait effectivement, dans un état d'ivresse, tenu des propos un peu semblables à ceux dont on accusait M. de Fouquet, et que lui, M. de Viville, lui avait dit : « Vous avez raison, et l'armée fran-« çaise va se trouver dans une terrible position; « le roi de Suède envoie trente mille Lapons au « secours des Russes. » Un instant après, on avait forcé cet ivrogne à sortir de la salle. Tout cela portait bien le caractère de la vérité; le ministre en convenait un peu dans sa réponse; mais il ajoutait qu'il fallait absolument faire arrêter M. de Fouquet. Je persistai dans une seconde lettre; je soutins que je ne pouvais exécuter un ordre aussi contraire à l'équité; et je priai le ministre d'adresser lui-même, au capitaine de la gendarmerie, l'ordre qu'il jugeait indispensable. Il m'en-

voya l'ordre qu'il donnait à ce capitaine, et ne me fit aucun reproche. Quelque temps après, dans un voyage à Paris, j'appris du ministre même, qu'un général passant par Metz, pour aller rejoindre l'armée, avait entendu ce conte ridicule dans son auberge, l'avait débité à l'empereur, qui lui-même avait donné l'ordre d'arrêter M. de Fouquet. C'était par cette raison que le ministre n'avait pu révoquer cet ordre, quoique ma correspondance l'eût convaincu de la fausseté du récit. Il voulut que l'ordre fût exécuté d'abord ; il fit ensuite un rapport, d'après lequel M. de Fouquet fut mis en liberté.

Ces ordres arbitraires étaient la partie la plus cruelle de mon administration; mais je trouvais une vraie jouissance dans la manière dont je les exécutais. J'eus la même conduite, quand je reçus l'ordre de faire arrêter M. l'abbé de Tournefort, qui depuis fut nommé évêque par Louis XVIII. Je craignais qu'il ne se fût compromis par quelque correspondance imprudente. Outre l'estime particulière que m'avait inspirée M. l'abbé de Tournefort, je sçavais combien nous avions besoin de conserver les anciens ecclésiastiques. Je pris toutes les précautions possibles pour le mettre à l'abri de soupçons qui auraient pu lui être funestes, et je donnai l'ordre de le transférer à Pa-

ris, mais dans une bonne voiture, et en poste, accompagné d'un officier de gendarmerie, à qui je recommandai les procédés les plus délicats. Je le chargeai d'une lettre pour le ministre; j'eus le bonheur de porter la conviction dans son esprit, et ce vertueux ecclésiastique fut mis promptement en liberté. Depuis cet évènement, j'ai eu le plaisir d'en causer souvent avec lui.

Dans ces fonctions de la haute police, exercées loyalement et avec une sorte de courage, un préfet trouvait souvent l'occasion de se féliciter de ses fonctions, en se disant qu'un autre, peut-être, les remplirait différemment, et que, dans quelque position qu'on soit placé, on satisfait à sa conscience en faisant tout le bien qu'on peut faire, en évitant le mal, et, surtout, en refusant de le faire.

On m'amena un jour un jeune homme qui n'avait point de passeport; il était dans une grande agitation. J'eus beaucoup de peine à le tranquilliser. J'obtins cependant sa confiance. Emigré rentré, mais n'ayant rien fait pour se mettre en règle, il se croyait encore au temps de la terreur; il errait dans les provinces frontières; il avait épuisé ses ressources; il était sans argent; mais il avait des parents à Paris. Je le plaçai dans un hospice; j'arrangeai aisément son affaire, et

avec un léger secours, je le rendis à ses parents.

Le désir et le devoir d'être juste m'imposent ici la loi d'ajouter que M. Fouché, ministre de la police, M. Savary, qui lui succéda, et M. Réal, chargé des provinces dans lesquelles était compris mon département, ont toujours mis dans leur correspondance avec moi, autant de confiance dans mes rapports, que de modération envers les personnes accusées, ou suspectes au gouvernement. Je n'eus à leur reprocher ni injustice, ni persécution. Les ordres qu'ils donnaient étaient promptement adoucis, d'après mes rapports; et si je ne craignais pas de me compromettre par de fortes représentations, ils ne craignaient pas non plus de se compromettre, en se rendant à mes raisons et à mes demandes.

Bientôt après les affaires dont j'ai parlé, j'eus une occasion différente d'exercer ces fonctions de la haute police. Un homme se présenta, comme étranger, pour faire viser son passeport; il était Italien. Je l'interrogeai; j'aperçus de l'embarras dans ses réponses, autant que dans sa figure. Il cherchait à justifier cet embarras par la difficulté de s'exprimer en français; mais je détruisis cette petite finesse, en l'interrogeant dans sa langue. Je fis venir un officier de gendarmerie. On trouva sur lui des papiers écrits en style énigmatique.

Je l'interrogeai sur ses papiers; son embarras fut bien plus grand encore. Je vis dans un de ses papiers, malgré l'obscurité de l'expression italienne, que des lettres lui étaient adressées à Thionville, poste restante. Elles furent envoyées à Paris. Le ministre m'écrivit que cet homme était un chef des carbonaris; qu'il était non seulement initié dans des intrigues politiques, mais qu'il avait commis des crimes; qu'on le cherchait depuis long-temps, et qu'il avait échappé à toutes les poursuites dirigées contre lui. Il donna l'ordre de l'envoyer à Milan, où il devait être livré aux tribunaux. Je fus étonné qu'un homme assez imprudent pour garder sur lui des lettres énigmatiques, fût un chef de bande, renommé et dangereux. Dès le premier instant que je le vis, j'aperçus de l'inquiétude dans ses traits. Ses papiers indiquaient le projet de bâtir une église en Italie; mais la description de cette église, et les moyens qu'on voulait employer pour la bâtir, me firent voir clairement que cette église était une association contre touts les gouvernements monarchiques, et l'établissement d'une république universelle. D'autres parties de ce plan annonçaient qu'il fallait employer toute espèce de moyens pour parvenir au succès. Longues années après je retrouvai, dans le beau réquisitoire de

M. de Marchangy, des passages sur la secte des carbonaris, qui me rappelèrent l'homme dont je parle, et ses papiers.

Dans le même temps, à peu près, des prêtres prêchaient ouvertement contre le pape et contre les évêques, dans le département des Forêts, qui faisait alors partie du diocèse de Metz. J'écrivis une circulaire pour les empêcher de pénétrer dans mon département : ils n'y parurent pas; mais ils portèrent le trouble dans le duché de Luxembourg. On les appelait *stévénistes*, du nom de *Steven*, prêtre du diocèse de Namur, dont ils suivaient les principes. Bonaparte, voyant que les autorités civiles et la gendarmerie ne pouvaient empêcher les prédications des stévénistes dans le Luxembourg, chargea M. l'évêque de Metz de les combattre avec les mêmes armes, et d'envoyer une mission dans ce pays. Ce prélat en confia la direction au Père Elie, ancien petit carme de Metz, à qui je fis remettre 2000 fr., par ordre du gouvernement.

Long-temps après, au mois de décembre 1829, *le Constitutionnel* fit de ces circonstances un récit entièrement faux, dans lequel il prétendait que j'avais persécuté des missionnaires. J'en démontrai la fausseté par un article inséré dans *la Quotidienne*. J'y rétablissais la vérité des faits,

et j'ajoutais que ces prêtres n'étaient point des missionnaires; que le vrai caractère d'un missionnaire est d'être autorisé par l'autorité civile et religieuse; que je protégeais, par ordre du gouvernement, les bons missionnaires, et que j'empêchais d'ignorants fanatiques d'alarmer les consciences par des prédications dangereuses. Je terminais cet article par ces mots : « Si j'avais « reçu l'ordre de persécuter des prêtres religieux « et utiles, j'aurais désobéi, comme j'ai refusé « deux fois d'obéir à des ordres évidemment in- « justes; j'aurais quitté ma place avec honneur, « comme je suis sorti d'un ministère, dont la « marche n'était pas conforme à mes principes, « et sans avoir rien fait qui tendît uniquement à « conserver ma place. »

Une chose singulière se renouvelait souvent à Metz. Je recevais des lettres anonymes, qui renfermaient des calomnies contre les fonctionnaires publics, et même contre des femmes. J'en parlai à M. le sénateur Eymerie, qui était de Metz, et habitait une maison de campagne aux environs. Il me cita plusieurs anecdotes, qui me firent espérer d'en découvrir les auteurs. Je reçus une de ces lettres, dont je fus très-frappé, à cause de l'extrême méchanceté qui l'avait inspirée. L'écriture ne paraissait pas contrefaite. Je la gardai

plusieurs années ; et toutes les fois que je voyais une écriture qui me rappelait cette lettre, je la confrontais avec celle qui m'offrait quelque ressemblance dans l'écriture. Une jeune personne, non mariée, me présenta un jour pour son père une pétition dont l'écriture me frappa. Je lui demandai si elle l'avait écrite. D'après sa réponse affirmative, je pris dans mon bureau la lettre gardée si long-temps; je confrontai les deux écritures, et je n'eus aucun doute. Je la présentai à cette personne, et je l'interrogeai. Elle hésita d'abord ; mais accablée bientôt par mes questions, elle s'avoua l'auteur de la lettre, et perdit presque connaissance. Je lui reprochai son indignité, en lui remettant la lettre accusatrice.

Dans une de mes tournées, j'allai à Luxembourg : j'étais curieux de voir cette forteresse. Je vis auprès de cette ville une cérémonie annuelle très-singulière. On raconte dans ces contrées qu'au quatorzième siècle, touts les troupeaux furent saisis d'un désir violent de danser ; qu'ils se mirent à sauter et danser jusqu'à perdre leurs forces, et mourir. On invoqua un saint, qui fit cesser cette maladie. Depuis ce temps, afin que les animaux ne se mettent plus à danser, les hommes, et surtout les femmes, dansent un certain jour de l'année. Le clergé arrive, en chan-

tant des psaumes, dans le lieu destiné à la cérémonie. Les danseurs parcourent plusieurs fois une certaine enceinte, en avançant de trois pas et reculant d'un pas, toujours sautant. C'était au mois de juin ; la chaleur était très-forte. Les danseurs furent bientôt en nage ; des femmes, épuisées de fatigues, haletantes, continuaient ce pieux exercice, buvaient de l'eau fraîche qu'on leur offrait, et sautaient encore en avant, puis en arrière, jusqu'à l'extinction totale de leurs forces. La nuit se passait sous des tentes et dans les plaisirs, et l'on se quittait, bien convaincu que les troupeaux ne danseraient point cette année.

CHAPITRE III.

Des statistiques. Entretien avec Napoléon sur les poids et mesures. Observations sur le nouveau système. Discours de Napoléon sur l'autorité civile et le pouvoir militaire. Son génie pour l'administration. De grandes choses conçues par lui, n'ont pas été ce qu'elles devaient être, parce qu'il ne pouvait en diriger l'exécution.

L'ADMINISTRATION fut dénaturée par ce genre de charlatanisme qui couvrait du nom de science les choses les plus simples et les plus communes. C'est une des maladies contagieuses du siècle des lumières; et l'on sçait, plus que jamais, que les maladies de l'esprit sont incurables, et sont plus contagieuses que celles du corps. Celle dont je

parle a produit ce qu'on appelle la *statistique*. C'est une science nouvelle, disait-on; elle était inconnue autrefois. A peine ces mots furent prononcés, que tout devint *statistique*. Réduite à ses moindres termes, était-ce la description d'un pays? La géographie l'a donnée de tout temps. Etait-ce l'état commercial, industriel d'un pays? Non seulement un grand nombre de livres nous le présentait, et nous le trouvions dans de vastes dictionnaires, mais encore nous avions vu Louis XIV demander à touts les intendants de provinces des mémoires détaillés sur celles qu'ils administraient. Ce n'était donc pas une chose nouvelle. Mais la manie générale était de paraître savant; et malheureusement, dans cette prétendue science nouvelle, il n'y a pas moyen de rien inventer, ni de combiner des idées. On fut réduit à multiplier les détails, à se jeter à corps perdu dans une foule de minuties entassées les unes sur les autres. On créa un bureau particulier de *statistique*. A la tête de ce bureau se trouva l'homme du monde le plus petit en idées, le plus grand en chiffres. On n'a pas oublié les questions qu'il adressait, au nom du ministre, aux maires et aux préfets. Le nombre des poules, des œufs, des animaux de basse-cour, des chevaux, des bœufs, des ânes; il recherchait tout diligemment. Il adressait

les demandes les plus singulières : fallait-il monter ou descendre en allant à tel village? Un maire répondit : C'est suivant le côté d'où l'on vient.

Il demandait à quel âge les filles se mariaient, à quel âge elles étaient nubiles; si l'on cultivait telles semences, tels légumes, depuis quel temps on les cultivait; si les côteaux de vignes étaient à l'est ou au sud, et mille autres questions semblables. On répondait presque toujours en l'air; on bâtissait des romans, on s'en amusait; on cherchait quelquefois à embarrasser l'interrogant commis. J'en donnerai un exemple, en parlant de mon ministère.

Les *statistiques* étant à la mode, devinrent une fureur. Les préfets cherchèrent à se surpasser. Cette manie continua après la restauration. Neuf cents pages d'un grand *in-quarto* suffirent à peine à l'un d'eux pour la géographie, la botanique, la minéralogie, les régions montagneuses, les plaines, les bassins, les vallées, d'une très-petite partie de la France. Viennent ensuite les sécheresses, les pluies, les vents, les orages et la neige, et bien d'autres choses encore. Et tout cela traité avec une érudition minutieuse, et annoncé à des Français comme si ce n'était pas d'une petite partie de la France que l'on parlait, comme si les choses qu'on décrivait n'apparte-

naient qu'à cette petite partie. Les vers, les insectes, les poissons, les oiseaux sont nommés, décrits, comme habitants de la petite région. On dirait qu'il s'agit d'animaux d'un pays éloigné et que nous ne connaissons pas. Et tout cela pillé dans les Dictionnaires d'histoire naturelle, et exprimé dans les termes de science les moins usités. La plupart des chapitres pourraient s'appliquer à toute la France et d'autres à l'Europe, et même aux autres parties du monde. Ce serait alors un ouvrage peut-être savant, peut-être utile, comme il en existe déjà. Mais du moins ne serait-il pas ridicule.

Un de ces faiseurs de statistique ne s'est pas contenté de l'immense nomenclature des productions de la terre, des rivières et des habitants de l'air; il a mis les noms latins à côté des noms français. Un autre faiseur déclare qu'il est convaincu que la *statistique* est le guide et le flambeau du gouvernement. Si ce flambeau l'a éclairé, c'était d'une lumière bien trompeuse, puisque toutes ces statistiques volumineuses et savantes n'ont pas préservé deux gouvernements successifs de suivre pendant trente ans la route la plus dangereuse, et de se précipiter l'un et l'autre dans un abîme.

La plupart de ces *statistiques* étaient écrites

d'un style diffus, il est vrai; mais enfin elles étaient écrites : on cherchait, on trouvait, on comprenait ce qu'on cherchait. Mais ce n'était pas assez pour ces hommes qui ne connaissent que les chiffres; ils voulurent des tableaux. Plus ces tableaux renfermaient de chiffres, moins ils contenaient de mots, plus ils semblaient dignes du siècle des lumières. Des lignes, des colonnes, des cases, des accolades en nombre infini, de grands papiers qu'il faut déployer, où l'œil se fatigue à chercher les rapports des choses et des chiffres; voilà le sublime de l'invention. Si vous voulez étudier ces tableaux, après les avoir long-temps observés, vous écrivez les résultats que vous n'avez trouvés qu'avec bien de la peine. Quatre lignes vous suffisent souvent pour vous donner toute la science contenue dans un immense tableau.

Ainsi, le tableau des secours donnés aux noyés dans la préfecture de police de la Seine, est sur un grand papier, et contient trente-cinq cases, et puis des raies, des accolades. Voici maintenant la traduction :

Dans une année, 209 hommes, 62 femmes furent trouvés noyés, 45 en se baignant, 31 accidentellement, 122 volontairement, 73 sans causes vérifiées : 205 ont été reconnus, 66 non

reconnus; les secours donnés utilement à 44, inutilement à un seul : 226 n'ont pu être secourus; 135 retirés de l'eau dans Paris, et 136 hors de Paris. Résultat : vivants, 77; morts, 194.

Ce petit nombre de lignes m'apprend tout ce que m'indique l'immense tableau. Pourquoi donc cet appareil qui fatigue mes yeux, et que je suis obligé de traduire? C'est bien pis, dans les choses compliquées. Comme ces tableaux ne sont pas et ne peuvent être astreints à une règle générale, les faiseurs combinent les séparations et les distinctions à leur manière; il faut en trouver la clef, et souvent c'est très-difficile. En outre, les choses qui ne sont exprimées que par des chiffres, doivent présenter des pensées comme les choses exprimées par des phrases; mais l'explication laconique des tableaux se réduisant à très-peu de mots, et touts les intermédiaires étant toujours retranchés, il en résulte une obscurité plus ou moins grande. Je n'ai jamais pu comprendre plusieurs des nombreux tableaux qui composent ce qu'on appelle *recherches statistiques sur la ville de Paris*. Il y a plus; plusieurs de ces tableaux, après une étude pénible, m'ont présenté des résultats si bizarres, que je n'ose en parler. J'aime mieux croire m'être trompé.

Un Français a fait un tableau du commerce

de l'Angleterre avec toutes les parties du monde. Sur la plus grande feuille de papier qu'on ait pu trouver, sont 59 colonnes et 141 lignes de chiffres, les plus petits, les plus serrés : on ne peut les regarder sans avoir l'œil ébloui et fatigué. Celui qui voudrait traduire ces chiffres pour son instruction, ferait un volume ; l'auteur du tableau aurait bien fait de lui en épargner la peine. D'ailleurs, l'esprit ne peut être satisfait, quand il ne voit pas sur quel rapport, par quel motif on évalue une somme d'importation ou d'exportation. Ces tableaux ne le disent pas.

Un ouvrage de cette espèce sur le département de la Moselle, fait par M. Viville, secrétaire-général sous mon prédécesseur, doit être distingué de ceux dont j'ai parlé. Il est simple, clair et méthodique ; il ne s'éloigne pas du sujet qu'il traite ; il n'affecte pas d'étaler une vaine science, très-inutile et même préjudiciable à l'administration.

Tout homme qui s'occupe des détails minutieux que je viens de retracer, n'est pas un administrateur. L'idée de mettre, après la restauration, tout ce qui concerne l'administration de Paris en tableaux chiffrés, et uniquement en tableaux, appartient sans doute à quelque commis, et non à M. de Chabrol, préfet de la Seine ;

car il nous a donné, dans le même temps, un ouvrage bien différent sur trois provinces du Piémont qu'il avait administrées. Celui-là n'est pas en tableaux chiffrés; il est écrit, et bien écrit. Il est méthodique et clair; toutes les parties se rapportent à un plan général; et comme cette contrée a des différences notables d'avec la France, il était nécessaire de les donner. Le chapitre des mœurs et des usages est très-curieux. M. de Chabrol a sans doute bien observé l'esprit et le caractère des habitants, quand il nous dit que la classe la moins éclairée sait entrevoir dans l'avénir des résultats qui échapperaient au peuple dans beaucoup de nos provinces françaises. J'avoue que j'aime mieux une pareille observation que la description des vers et des poissons du Berri, lesquels sont les mêmes que ceux de la Touraine ou du Poitou. J'aurais voulu que M. de Chabrol, pendant sa longue administration de Paris, nous eût donné un chapitre semblable sur l'esprit et le caractère des Parisiens : il serait peut-être arrivé à la conclusion d'un écrivain anglais qui, après avoir examiné les effets produits par de nombreux entassements des hommes dans une même ville, a conclu que l'habitant d'une ville immense, telle que Paris et Londres, y perdait nécessairement un peu de bon sens; peut-être

aussi aurait-il conclu comme M. Peel, qui disait dans la Chambre des communes que l'excès de la civilisation était la cause de l'augmentation progressive et effrayante des crimes dans la Grande-Bretagne.

Cette prétendue science nouvelle, appelée *statistique*, était inspirée par la manie de paraître savant, et surtout habile dans les mathématiques. La géométrie, cette science si utile, était devenue une mode : on y appliquait les esprits les moins propres à l'étudier ; avec elle, on était capable de tout. On a vu nommer à des places importantes des personnages, uniquement parce qu'ils étaient bons géomètres ; on eut alors la preuve de ce qu'avait écrit un grand géomètre, en qui la nature manifesta, dès son enfance, la plus grande aptitude pour cette science.

« Les géomètres, dit Pascal, étant accoutumés « aux principes nets et grossiers de géométrie, « et à ne raisonner qu'après avoir bien vu et ma- « nié leurs principes, se perdent dans les choses « de finesse, où les principes ne se laissent pas « ainsi manier. On voit à peine ces principes ; on « les sent plutôt qu'on ne les voit ; on a des peines « infinies à les faire sentir à ceux qui ne les sen- « tent pas d'eux-mêmes. Il faut tout d'un coup « voir la chose d'un seul regard, et non par pro-

« grès de raisonnement, au moins jusqu'à un cer-
« tain degré. »

Dans les choses d'administration et de gouvernement, *on sent les principes plutôt qu'on ne les voit,* suivant l'expression de Pascal; et bien souvent *il faut voir la chose tout d'un coup d'un seul regard.* C'est une faculté naturelle que l'habitude fortifie, et qu'aucune science ne peut donner. On sait ce qui arriva au grand Newton, lorsque, dans dans le conseil du roi d'Angleterre, on lui demanda son avis sur une affaire importante.

Dans un des nombreux voyages que Napoléon fit à Metz, il m'interrogea sur les nouvelles mesures. Cet entretien fut fort long, parce qu'il avait sur ce sujet des idées très-arrêtées. Il n'était point partisan du nouveau système. Je lui dis ce que j'en pensais, ce que j'avais écrit aux ministres, et les reproches que j'avais reçus de l'un d'eux, à qui j'avais exprimé franchement mon opinion sur les inconvénients que j'apercevais dans la pratique. Ma réponse exprimait une conviction intime, qu'autant il était certain qu'une mesure unique serait une chose avantageuse, autant il me paraissait certain que les mesures nouvelles manquaient entièrement le but, qu'elles n'étaient pas et ne seraient jamais

populaires. Il parla long-temps dans le sens de cette idée; il dit que les savants poussaient toujours leurs théories à un excès contraire à la pratique; et il s'exprima de façon que je ne fus pas étonné de le voir, peu de temps après, faire examiner cette question devant lui dans le conseil d'État. Il adopta un changement rempli d'inconvénients; mais il déclara que si dans l'espace de dix ans, le système ne réussissait pas, malgré ces changements, il serait refait sur de nouvelles bases. Il est assez singulier que ce soit moi qui ait réformé, cinq ans après, ces mêmes changements, dont sans doute il avait aperçu les inconvénients.

Le système des poids et mesures prouve combien la théorie peut mettre d'embarras dans les choses usuelles, et que la science la plus profonde est souvent une source féconde d'erreurs dans les choses destinées à une pratique constante et journalière. Que voulait-on? établir des poids et des mesures uniformes dans tout le royaume. On l'avait essayé dans plusieurs règnes; et Louis XIV avait commencé ce changement, en ordonnant que, dans toutes les forêts domaniales, on se servirait de la mesure usitée à Paris. Il voulait ainsi accoutumer insensiblement la France à cette espèce de mesure. Quant

à la toise, aux pieds, pouces et lignes, ces mesures étaient généralement pratiquées en France. Il en était de même de l'aune et de ses divisions; il ne fallait donc que choisir une mesure de capacité, de poids et d'arpentage. Celles de Paris étaient connues dans toute la France; la pratique aurait été facile. Il me semble que rien n'était plus aisé que d'établir l'uniformité, en prescrivant des poids et des mesures déjà connus, et en prenant des précautions pour que les étalons fussent conservés. Ces réflexions furent présentées et soutenues par Napoléon, dans le conseil d'Etat, où il fit discuter cette matière devant lui; il y revenait souvent dans l'entretien que j'eus avec lui.

Mais cette marche était trop simple; elle ne convenait pas à des esprits qui veulent absolument tout changer, jusqu'aux dénominations. Il fallut créer un système, et mettre la science malgré elle, où assurément elle n'avait rien à faire. De là, des complications, des difficultés sans nombre, des lois répressives et pénales, une armée d'inspecteurs; et malgré tant d'efforts, il fallait ensuite des changements commandés impérieusement par la nécessité. Qu'en résulte-t-il définitivement? nous n'avons pas l'uniformité légale des poids et mesures. Tout le monde

achète et vend à l'aune ancienne. On mesure l'aune sur le mètre.

Les dénominations nouvelles étaient ridicules. Il a fallu rétablir les anciennes ; on faisait dériver touts les noms de chaque division de la chose principale, ce qui n'a jamais existé dans aucune langue. Dans toutes les langues, on donne à chaque division un nom différent. Ainsi, nous disions et nous aurions dit toujours, malgré la loi, pied, pouce et ligne, et non pas mètre, décimètre, centimètre, millimètre. Mais la loi elle-même a été forcée de nous permettre ce que nous faisions malgré elle. Aux singulières dénominations de grammes, décagrammes et octogrammes, on a substitué les mots de gros et onces métriques. L'épithète *métrique*, ajoutée à l'ancien nom, est encore une source de confusion.

Le premier décret sur cette prétendue uniformité, prouva combien était mauvaise cette accumulation de choses et de noms. Nous disions tout bonnement : La ration du pain donné au soldat sera de 24 onces. Il sera composé de trois quarts froment et un quart seigle blutés à extraction de quinze livres de son par quintal.

Au lieu de cette simplicité d'expression, il fallut dire : La ration de pain sera de 733 grammes 71 centigrammes. Il sera composé de trois

quarts froment et un quart seigle blutés à extraction de 7 kilogrammes 337 grammes de son par 4 myriagrammes 90 centièmes. Ce fut cette complication qui parut frapper Bonaparte dans l'entretien que j'eus avec lui, lorsqu'il m'interrogea sur les poids et mesures. Comme je connaissais son habitude d'interroger, je m'étais préparé sur toutes ces dénominations, très-difficiles à retenir dans la mémoire.

Je demande s'il était possible de rien imaginer de plus compliqué. A l'expression simple de 24 onces, on substitue 733 grammes 71 centigrammes. Le reste est de la même force. Avant tout, il faut comprendre ce qu'on dit et les expressions dont on se sert. Or, je demande si l'on peut avoir dans son esprit une représentation juste et précise de 733 grammes 71 centigrammes, comme de 24 onces.

J'osai dire un jour à un des savants qui ont présidé à ce travail, que je me comprenais fort bien quand je disais que ma taille est de cinq pieds six pouces; mais que lorsque je disais un mètre 786 millimètres, il m'était impossible de me figurer la millième partie d'un mètre, et moins encore 786 fois cette millième partie. Et remarquez que dans cet exemple, pour avoir les 6 pouces avec précision, je serais obligé d'ajouter

une fraction de soixante deux fois cent millième du mètre. Ainsi, les savants qui avaient adopté le calcul décimal, et qui le vantaient, parce qu'il n'amenait pas de fractions dans le calcul numérique des sommes, se jetaient, dans les poids et mesures, dans des fractions infinies que l'esprit de l'homme ne pouvait suivre.

Personne plus que moi ne rend hommage à la science et aux travaux de nos savants académiciens. J'ai admiré, comme tous les Français, leurs travaux au pôle et à l'équateur, sous Louis XV, précédés de leurs premières observations en France, sous Louis XIV. Ils ont diminué les erreurs que commettaient les navigateurs par l'ignorance de la figure de la terre. Elle entraîne les plus grandes conséquences dans la pratique pour la navigation. Mais les savants qui ont formé le système des poids et mesures, ont-ils été aussi heureux dans la pratique? L'expérience prouve le contraire. Si vous demandez ce que c'est qu'un gramme ou un mètre, on vous répond :

Le gramme est le poids d'un centimètre cubique d'eau distillée, considérée dans le vide, et à son maximum de densité. Le centimètre est la centième partie du mètre. Le mètre est la dix-millionième partie du quart du méridien terres-

tre; et pour cela, on a mesuré l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelonne.

Quel est le but de toute cette science? C'est, nous a dit M. de Buffon, pour avoir une mesure invariable. Mais en définitif, quelle est cette mesure que vous dites égale à la dixmillionième partie du quart du méridien terrestre? C'est un morceau de métal que vous déposez dans un établissement public, et qui devient l'étalon auquel toutes les mesures doivent se conformer. Combien de temps restera-t-il dans cet état sans s'altérer? combien faut-il d'années, pour qu'il perdre une millième partie de sa grandeur? S'il faut des siècles pour qu'il perde une très faible partie de sa grandeur, quel avantage trouvez-vous à pouvoir recourir à la mesure du méridien terrestre pour le rétablir dans son intégrité?

Mais cette mesure universelle, qu'on a prise dans la nature, est-elle invariable elle-même? Les savants conviennent que la longueur du pendule à l'équateur, proposée d'abord, et celle du méridien terrestre, qui fut adoptée, peuvent éprouver des altérations sensibles; mais ce ne sera que par de très-grands changements dans la constitution physique de la terre.

Je vois, dans l'ouvrage d'un savant, qu'on ne s'en est pas tenu à la grandeur de l'arc qui tra-

verse la France depuis Dunkerque jusqu'aux Pyrénées, et qui fut mesuré, en 1740, par les académiciens français, mais qu'on s'est servi d'une nouvelle mesure d'un arc plus grand encore, *faite avec des moyens plus exacts*. Je m'arrête à cette expression ; et je demande si, dans un autre temps, on ne pourra pas mesurer ce même arc avec des moyens encore plus exacts, et par conséquent trouver un résultat différent.

Je vois aussi, dans un rapport à l'Institut : « Il « faut connaître la grandeur de l'arc du méridien « terrestre, *sinon avec une précision extrême*, « *au moins avec une précision suffisante pour* « *la pratique*. » Cette phrase signifie qu'on pourrait trouver des résultats différents ; ainsi, la base adoptée ne peut être considérée comme invariable.

On avait repoussé la longueur du pendule comme moyen universel, par des raisons qui sans doute ont paru très-bonnes ; et cependant on a cru nécessaire de fixer le rapport de la mesure du grand arc à la longueur du pendule.

Les savants voulaient aussi diviser le jour en dix heures, l'heure en cent minutes, et la minute en cent secondes. Des raisons de commerce et d'horlogerie ont heureusement empêché ce changement, qui sans doute aurait amené des inconvénients qu'on ne prévoyait pas.

Ce mètre, la dixmillionième partie du quart du méridien terrestre, l'unité fondamentale des poids et mesures, se reproduit dans toutes les mesures, itinéraires, agraires, de longueur, de capacité, de solidité et de poids : c'était sur cette apparente simplicité de *dénomination* qu'on fondait surtout la certitude du succès, et c'est à cela même qu'il a fallu promptement renoncer.

Après trente années de l'établissement des nouvelles mesures, et malgré les changements prescrits pour en faciliter la pratique, on ne fait encore aujourd'hui que combiner d'après les anciennes mesures, et traduire dans les nouvelles. Le Codex des pharmaciens donne les poids anciens et nouveaux. Un pharmacien me montrait, en 1830, mille à douze cents ordonnances de médecin, et il me faisait remarquer que toutes étaient écrites suivant les anciens poids et les anciennes dénominations. Le pharmacien, obligé de se servir des poids nouveaux, a recours à son Codex, et traduit l'ordonnance. Mais compose-t-il précisément la drogue prescrite par le médecin ? Non ; une légère différence se trouve entre les anciens et les nouveaux poids traduits dans le Codex : quelque faible que soit cette différence, toujours est-il qu'elle peut entraîner des inconvénients dans l'emploi des drogues d'une espèce

dangereuse, telles que les substances vénéneuses. Une potion où se trouve cette légère différence, peut n'avoir aucun inconvénient, si elle n'est prise qu'une fois; mais si elle est prise pendant un mois et même plus, elle doit produire un effet différent de celui qu'attendait le médecin. On sait combien sont puissantes les plus faibles causes souvent répétées, agissant touts les jours, et ajoutant ainsi de nouveaux effets aux effets déjà produits.

Il est défendu aux orfèvres de se servir des anciens poids; mais en se servant des nouveaux, pour obéir à la loi, le résultat est une vente suivant les anciens poids. En effet, dans ce moment, en 1831, le marc d'argent vaut 52 fr.; il serait de 53 fr. 15 c. et une fraction, aux nouveaux poids. L'or, qui se paie 80 fr. l'once, reviendrait à 81 fr. 25 c. environ, aux poids nouveaux. On a été long-temps sans employer la contrainte envers les orfèvres. Il en est de même des lapidaires: rien n'est changé, malgré la loi, dans l'usage habituel pour le diamant. C'est toujours le poids dit *de karat* dont on fait usage, quoique l'on ait les nouveaux poids. On pèse aux poids nouveaux; on calcule aux poids anciens.

Je conclus donc, de tout ce que je viens de dire, que cette opération est non seulement im-

parfaite, mais que la loi ne sera jamais entièrement exécutée dans toutes ses parties; que les dénominations ne seront jamais populaires; que les anciennes prévaudront toujours, et que les personnes forcées de se servir ostensiblement des nouvelles mesures, commencent toujours par opérer avec les anciennes, et traduisent ensuite en mesures nouvelles le résultat trouvé : c'est ce que j'ai vu faire, même par des jeunes gens à qui l'on n'avait enseigné que les nouvelles mesures.

Comment concevoir, par exemple, que, dans la construction si importante des vaisseaux, la science difficile qui les rend bons voiliers, puisse renoncer à l'expérience des calculs déjà trouvés, et fondés sur les mesures anciennes, pour combiner de nouveaux calculs! On sait que la moindre chose dans l'arrimage d'un vaisseau change sa marche, à plus forte raison dans la construction du vaisseau. Il n'est peut-être rien qui exige de l'homme plus de sagacité, de précision et d'expérience, que les rapports combinés des proportions d'un vaisseau. Un habile constructeur est un homme bien rare.

On verra, dans un autre chapitre, combien furent compliqués et embarrassants les changements qui furent adoptés, et l'arrêté que je pris

en 1816, comme mesure de l'intérieur, pour remédier à cette nouvelle complication.

Quel est, enfin, le dernier résultat de ce système? On le voit par les détails que j'ai donnés. Nous n'avons pas l'uniformité vulgaire et habituelle des poids et mesures. Tout le monde achète et vend à l'aune ancienne. On mesure l'aune sur le mètre; mais c'est toujours l'aune ancienne, malgré la loi, qui dit que le mesurage des étoffes se fait par mètre, dixième et centième de mètre. Lisez les affiches des ventes des terres; vous y verrez souvent la dénomination nouvelle, traduite en dénomination ancienne; et, plus souvent, le terrain est désigné en arpents et perches, sans aucune autre explication; en sorte que l'on vend et achète suivant la mesure ancienne.

Les jeunes gens de l'école d'application établie à Metz avaient troublé l'ordre avant que je ne fusse dans cette ville. Ils venaient encore de le troubler au spectacle. Ces mouvements de la jeunesse rassemblée dans des écoles arrivent dans touts les temps et dans touts les pays. Je n'en parlerais pas, sans les suites qu'ils eurent, et qui sont de nature à donner une idée de la manière dont l'empereur gouvernait. Il me donna par un décret, ainsi qu'au maire, le pouvoir, et nous imposa le devoir de faire arrêter et de mettre en

prison les jeunes gens de cette école qui troubleraient l'ordre public. Quelque temps après, à la fin de 1806, passant par Metz, après la victoire d'Iéna, il me dit de réunir à la préfecture toutes les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques. A peine entré dans le salon où elles étaient réunies, il parla du désordre excité au spectacle, et du décret qu'il avait rendu à ce sujet.

« On a été surpris, ajouta-t-il, du pouvoir que « donne ce décret à l'autorité civile. Mais cette « autorité est la première dans un Etat; c'est elle « qui soutient l'ordre social. Comme empereur, « je suis une autorité civile; si je commande « les armées, c'est accidentellement; je pourrais « ne pas les commander. Un officier est citoyen « avant d'être militaire; il l'est aussi dans sa vieil- « lesse, quand il est retiré du service; et pendant « qu'il sert, il en conserve les droits et les avan- « tages. Si nous avons été vainqueurs à Iéna, ce « n'est pas parce que notre armée est plus brave « et mieux commandée; c'est parce que nous « avons une armée nationale, et que les Prussiens « n'en ont pas. Ils ont un gouvernement mili- « taire; je n'ai fait que souffler dessus, et il a « perdu toute sa force. »

Ces paroles furent le texte d'un long discours dans lequel il passait d'une idée à l'autre, suivant

son habitude, mais en revenant toujours à l'idée principale, qui consistait à placer l'autorité civile au-dessus de l'autorité militaire, et à prouver la faiblesse d'un gouvernement militaire. J'en parlai le lendemain à M. de Champagny, duc de Cadore, qui accompagnait Bonaparte dans ce voyage. Il me dit qu'il l'avait entendu plus d'une fois tenir un discours semblable, et soutenir fortement les mêmes principes.

Ce discours était de la plus grande justesse; mais l'esprit qui apercevait cette justesse des principes qu'il soutenait, n'en apercevait pas toutes les conséquences. Bonaparte ne voyait pas que cette longue guerre faisait insensiblement dégénérer son gouvernement en gouvernement militaire, et que si un tel état de choses avait été, suivant lui, une cause immédiate des malheurs de la Prusse, il devait entraîner la France à des malheurs bien plus grands encore, et surtout amener l'affaiblissement d'un pouvoir dont il abusait.

Les hommes qui gouvernent les empires ne sçavent pas combien leur marche serait assurée, en suivant invariablement un petit nombre de maximes. De ce nombre est celle-ci : Toute chose portée à l'excès trouve sa destruction en elle-même. C'est une de ces lois imposées par la Providence aux choses humaines. Combien le dominateur dut

être surpris quand il vit cet Etat, sur lequel il n'avait fait que souffler (ce furent ses expressions), puiser de nouvelles forces dans son humiliation même, et paraître avec vigueur parmi les Etats qui l'accablaient. Il lui reprochait de ne pas avoir une armée nationale; et, six ans après, cette nation tout entière prenait les armes, et formait contre lui une véritable croisade.

En passant d'une idée à l'autre, Napoléon insista sur les choses qui rendent un gouvernement solide, en affermissant l'ordre social. Il manifesta, comme il faisait souvent, son mépris pour les idéologues et leurs théories. On n'aurait pu s'exprimer avec plus de force sur ce sujet. Il avait toutes les idées d'un homme fait pour gouverner; il en avait le génie et le caractère; et s'il avait conçu quelle gloire immense il pouvait ajouter à celle des batailles, en cessant la guerre et se livrant au gouvernement, il aurait porté la France à la plus haute prospérité. Quel bonheur pour elle, s'il avait sçu y détruire jusqu'aux germes des idées spéculatives, des vaines théories, et de ce fatras métaphysique, qui, adapté au gouvernement et à l'administration, devient une source inépuisable de turpitudes et de misères! Bonaparte seul en était capable; et par le succès, il eût été le bienfaiteur des hommes.

Si Napoléon n'aimait pas les théories spéculatives appliquées au gouvernement, il n'aimait pas davantage la science des mathématiques trop exclusivement appliquée à l'art militaire. Je crois que si je lui avais cité les réflexions de Pascal, il les aurait encore plus étendues. Il interrogea un jour des élèves de l'école de Metz, sur des choses de pratique de l'artillerie. L'un d'eux ne pouvant répondre, il lui dit : « Quand vous serez à l'ar-« mée avec toute votre science, vous serez obligé « de consulter votre sergent, et de vous laisser « conduire par lui. » M. de Bourrienne dit, dans ses *Mémoires*, que Napoléon n'était pas mathématicien, comme on l'avait cru. Je le crois sans peine. Un homme à qui la nature avait donné un génie et un caractère qui le portaient *à ne méditer que pour agir*, ne pouvait se complaire à l'étude des mathématiques.

Cette faculté *de la méditation, prompte à l'action*, lui donnait le talent de l'administration, comme celui de la guerre. Il avait des vues très-étendues; il allait droit aux choses positives; il ordonnait lui-même ces grands travaux d'édifices, de canaux, de ports, d'arsenaux, de grandes routes, d'embellissements de toute espèce; il montra ce génie dans les premières paroles qu'il adressa au conseil municipal de Paris : « Votre ville est

« une ville barbare; à peine avez-vous une fon-
« taine publique qui mérite ce nom. Des eaux
« abondantes devraient se voir partout pour la
« salubrité, comme pour la magnificence. » Il conçut aussitôt le projet d'amener une rivière dans Paris; mais l'exécution, qu'il ne pouvait diriger, ne répondit pas à la grandeur du dessein, et l'on sembla ne chercher les eaux que pour les cacher dans les entrailles de la terre, tandis que les Romains les faisaient couler entre le ciel et la terre, et les dirigeaient sur le sommet des montagnes. Mais c'étaient des ignorants.

Il mit lui-même le plus grand ordre dans les finances; au milieu d'énormes dépenses, il n'eut pas de profusions. S'il avait pu s'arrêter et faire une paix durable, en bornant la France au Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées, il aurait été, comme Henri IV et Frédéric, aussi grand dans l'administration que dans la guerre. Il avait, ainsi que ces deux grands princes, conçu l'avantage d'avoir un trésor, malgré les systèmes des économistes. Comme ces deux monarques et Louis XIV, il fit des avances à des manufacturiers, à des négociants; il vit les graves inconvénients des emprunts, et n'eut jamais recours à ce moyen dangereux. La passion de la guerre et des conquêtes l'empêcha de déployer dans toute son étendue

son génie administratif, et souvent, même, le détourna de ses propres principes dans cette partie. J'oserai même dire que cette passion, poussée si loin, finit par affaiblir son génie dans l'une et l'autre partie, la guerre et l'administration. Si un homme éloquent avait montré à ses yeux, dans tout son éclat, l'immense gloire qu'il pouvait conquérir, en détruisant tous les germes révolutionnaires jusque dans leurs moindres racines, et en consolidant ainsi l'ordre social, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, peut-être l'aurait-il persuadé, car il aimait la gloire. Il aurait conçu qu'ayant atteint le sommet de la gloire militaire, il prenait la plus belle place dans la mémoire des hommes, en y joignant la gloire d'une belle administration. Peut-être avait-il plus de génie encore pour cette partie que pour la guerre; car, dans la guerre, il a manqué de deux choses essentielles, l'art des retraites, et l'art des guerres défensives.

CHAPITRE IV.

Suite de mon administration à Metz. Effets de l'administration militaire. Mon entretien avec Napoléon, avant la campagne de Moscow. Mécontentement général. Désastres de Moscow et retraite de l'Allemagne, après la bataille de Leipzick. Metz est rempli de soldats malades. Le typhus y règne. J'en suis atteint, et près de périr. Invasion de la France par les alliés. Metz est bloqué par les Russes.

J'ai toujours pensé que si touts nos divers gouvernements n'avaient pas été dévorés par une défiance honteuse envers les personnes qu'ils emploient, nos troupes seraient mieux entretenues, mieux soignées dans les maladies, et que la dépense générale de l'armée serait beaucoup moins chère. Je traiterai ce sujet dans un autre

chapitre. Mais je dois parler ici d'une chose qui m'a bien confirmé dans mes idées.

Je me rendais un jour à Sarrelouis. Je rencontrai une charrette remplie de soldats malades. Le temps était affreux ; il pleuvait à verse. J'étais à cheval ; sans cela je me serais tenu bien renfermé dans une voiture, et je n'aurais pas remarqué la charrette. Cette circonstance apprendra peut-être *à l'homme d'État* auteur de l'*Histoire de la restauration*, qu'il y a quelque avantage à monter à cheval.

J'arrêtai la charrette, et j'interrogeai les malades. C'étaient des cuirassiers ; ils avaient une fièvre très forte ; on les transportait à l'hôpital de Metz. Quoique la charrette fût couverte d'une toile, ils étaient mouillés par la pluie. Ils se plaignaient amèrement ; je ne pus que leur offrir des paroles consolantes, en les assurant que le sort des soldats malades serait bien différent, s'il dépendait de moi. Lorsque je fus arrivé à Sarrelouis, les officiers du régiment de cuirassiers me firent la visite d'usage. Je leur parlai des malades que j'avais rencontrés. Ils me dirent qu'ils les avaient d'abord fait soigner dans un hôpital civil, où ils étaient fort bien et à bon marché. Mais les officiers avaient reçu de vifs reproches de l'administration de la guerre, avec l'or-

dre de les envoyer sans délai à Metz. On les avertissait que si les malades restaient plus long-temps à l'hôpital civil, la dépense n'en serait pas allouée. Ces officiers, très attachés à leurs soldats, ne purent se déterminer à les faire partir avec la fièvre, et les firent soigner à leurs propres dépens. Mais on fut instruit que le premier ordre n'avait pas été exécuté. Un second ordre impératif exprimait un vif mécontentement, et ordonnait, sans permettre aucun délai, que les malades fussent *évacués* sur Metz, suivant la ridicule expression des bureaux. Il avait fallu obéir. Les officiers étaient profondément affligés de la cruelle contrainte de traiter ainsi leurs soldats, et regrettaient de ne pouvoir continuer le sacrifice qu'ils s'étaient d'abord imposé avec un grand plaisir. Tout ce qu'ils me dirent me convainquit plus que jamais que si l'entretien des soldats dépendait *par un abonnement* des chefs de corps, il serait meilleur en santé, en maladie, et beaucoup plus économique. Ils me citèrent des circonstances dans lesquelles, au milieu de la guerre, des malades auraient été privés de tout secours, sans la généreuse compassion des généraux et des officiers. Mais quoi? avoir de la confiance! croire à cet honneur, dont on parle sans cesse, en agissant comme si l'on n'y croit pas? Que deviendrait

l'importance des états multipliés et de ceux qui les font?

Lorsque l'empereur préparait sa campagne de Russie, M. Cottin des Sources, mon ancien ami, m'écrivit de Paris une lettre raisonnée, dans laquelle il annonçait avec certitude les désastres de cette fameuse campagne. Il citait l'histoire; il détaillait les motifs de son opinion; il parlait en homme convaincu que les causes qu'il exposait devaient amener les évènements qu'il prévoyait : il était prophète. Sa lettre fut interceptée par le duc de Rovigo, ministre de la police. Il en fit prendre une copie, qu'il envoya à l'empereur. Il m'adressa l'original, que je reçus sans soupçonner qu'elle eût été interceptée.

Le duc de Rovigo fit des perquisitions pour connaître l'auteur de cette lettre, qui n'était pas signée : il écrivit confidentiellement à M. Marchand, maire de Metz; et c'est en 1829, seize ans après la campagne de Russie, qu'une dame m'a remis la réponse originale du maire. Je ne sais comment elle lui est parvenue; je présume qu'elle avait été conservée par quelque commis. J'y trouve ces phrases :

« Il est absolument impossible de se procurer, « à Metz, les noms des personnes qui de Paris « ont pu correspondre avec M. de Vaublanc. Il

« voit *seul* sa correspondance, qu'il envoie prendre à la poste par un de ses domestiques, qui n'est pas un garçon de bureau. Après avoir ouvert la correspondance, tout ce qui est relatif à l'administration est adressé aux divers bureaux, qui demeurent entièrement étrangers à tout ce qui peut d'ailleurs parvenir à M. de Vaublanc, dans le cabinet duquel personne n'arrive sans sa présence.

« Il est certain cependant qu'un M. Bresson, que l'on croit attaché comme employé supérieur aux relations extérieures, est en correspondance suivie avec M. de Vaublanc, et que celui-ci doit en avoir reçu récemment des lettres. »

M. Bresson, avec qui j'ai toujours conservé des liaisons intimes, et dont j'ai parlé plusieurs fois dans ces récits, est le même qui s'est acquis une gloire impérissable par le vote noble et courageux qu'il a prononcé dans le procès de l'infortuné Louis XVI. Le duc de Rovigo le manda près de lui, et lui demanda s'il avait écrit la lettre qui m'était adressée. Il répondit négativement. Ces recherches furent connues de M. Cottin des Sources : il alla chez le duc de Rovigo, et lui déclara qu'il était l'auteur de la lettre; qu'il avait exprimé les craintes d'un bon Fran-

çais qui redoutait les suites d'une campagne dans un climat glacé; qu'il avait le droit d'exprimer confidentiellement sa pensée à un ami, et qu'il était bien étonné que l'on interceptât les lettres adressées à un magistrat qui avait et qui méritait la confiance du gouvernement. Sa fermeté déconcerta un peu le ministre; mais il fut traité avec beaucoup d'égards et de politesse. Ce ministre trouvait peut-être qu'il avait trop raison dans la prophétie qu'il m'avait adressée.

Toutes les fois que l'empereur passait par Metz, il m'accablait de questions, auxquelles il fallait répondre sans hésiter. Lorsqu'il y vint au mois de juin 1813, après les questions ordinaires, il me congédia; mais pendant son souper il me fit appeler. Comme je connaissais les recherches qu'on avait faites sur la lettre de M. Cottin des Sources, et que je n'ignorais pas qu'une copie en avait été adressée à l'empereur, je crus qu'il allait m'en parler; mais, sans m'en dire un mot, il me parla de la campagne qu'il allait commencer, de la force de son armée, et il me fit entendre qu'il pénétrerait en Russie. Je vis bien qu'il se rappelait la lettre interceptée.

Je lui répondis avec franchise, et je présentai quelques objections à ce qu'il me disait. Il chercha à me convaincre; il insista principalement

sur la solidité de son alliance avec l'empereur d'Autriche, et il la fonda sur les liens contractés entre ce prince et lui par son mariage. Il vit que je n'étais pas convaincu; il se leva, et continua son discours avec plus de chaleur et des mouvements plus décidés. Il me parla ensuite des travaux qu'il avait faits et ordonnés à Anvers; il y mettait beaucoup d'intérêt. J'osai lui dire que tout cela ne formait pas une marine. Il me répondit, en s'avançant un peu vers moi; je reculai, en présentant encore quelques observations. Il les écoutait; mais il mettait beaucoup d'empressement à les détruire par des raisons que je ne pouvais combattre. Il aurait fallu qu'il m'eût ordonné de lui dire tout ce que je pensais : c'est un ordre que donnent bien rarement ceux qui ont l'autorité souveraine, et c'est le seul cependant qui puisse leur faire entendre la vérité.

Pendant toute cette conversation, Bonaparte fut calme et tranquille, et n'eut pas un seul instant le ton de l'aigreur ou du reproche. Quand il me congédia, je lui dis que j'avais une grâce à lui demander; que M^me^ de Choiseul, ancienne abbesse de St.-Louis, âgée de plus de quatre-vingts ans, était à Metz, qu'elle n'avait pour toute fortune qu'une pension de 6000 fr. de l'empereur de Russie, que cette pension avait déjà cessé, à

cause de la guerre, et que Mme de Choiseul allait se trouver dans la misère. Il me demanda si c'était la sœur de l'ancien duc de Choiseul, ministre de Louis XV ; et après ma réponse affirmative, il ajouta : « Je lui accorde la même pension, et une année d'avance. Dites au comte Daru d'en faire expédier le décret. » Je le remerciai au nom de Mme de Choiseul, et je le quittai, bien satisfait d'avoir obtenu cette pension.

Cette conversation s'était passée dans une salle au rez-de-chaussée. De légers rideaux de mousseline qui couvraient une partie des fenêtres n'étaient pas assez déployés pour empêcher de voir ce qui se passait dans ce salon. Quelques personnes s'étaient approchées des fenêtres. La conversation animée de Bonaparte, ses mouvements et les miens, firent penser qu'il me faisait de graves reproches. On en conclut que j'allais perdre ma place. Le bruit en courut aussitôt. Je dis quelques mots de cette conversation à des personnes qui me témoignaient de la peine du bruit répandu. C'est là ce qui a donné lieu à quelques phrases écrites à ce sujet par M. l'abbé de Pradt, dans je ne sçais quel ouvrage.

Touts les hommes sensés voyaient bien que Bonaparte était aveuglé par la prospérité. Il ne prévoyait aucune résistance ; il ne craignait au-

cun obstacle. J'avais remarqué dans sa conversation trois pensées fausses, qui m'étonnèrent dans un homme d'un si grand génie. Il regardait les peuples vaincus comme des peuples soumis; il croyait que l'empereur d'Autriche seconderait à jamais ses desseins, parce qu'il lui avait donné sa fille, et il parlait des travaux qu'il avait faits à Anvers, comme d'un grand moyen de parvenir au dessein d'arracher à l'Angleterre l'empire des mers. Ces trois idées principales de son discours manquaient entièrement de justesse. Il avait humilié touts les monarques qui jusqu'alors avaient fait la guerre à la France avec persévérance, mais sans cette vigueur particulière que donne la passion. En les humiliant, il leur inspira la passion de la vengeance; il forma lui-même le ciment qui les unit contre lui.

Sa conduite envers l'Espagne, injuste sous touts les rapports, eut des suites qui prouvèrent, d'une manière éclatante, que la morale publique, ouvertement violée, amène tôt ou tard des résultats inattendus et terribles. On doit remarquer que don Pedro Cevallos annonça, dans un écrit public, que la conduite de Bonaparte envers l'Espagne ouvrirait les yeux des monarques, les réunirait fortement contre lui, et entraînerait sa chute. Mais rien, peut-être, ne fut plus éloigné

des actions qui conviennent à un souverain et à un vainqueur, que sa conduite envers le pape. Arracher de sa demeure le pontife qui était venu le couronner à Paris, le traîner captif à Fontainebleau, était une chose inconcevable, qui joignait l'ingratitude à la violation de touts les droits. C'était une malheureuse imitation d'une action de ce Directoire qu'il avait tant méprisé, et qu'il avait renversé.

Aussi la France, dans les trois dernières années, était au dernier point fatiguée de sa domination; on commençait à s'expliquer ouvertement à l'armée comme dans les provinces, et surtout dans la capitale. J'exprimai hautement mon opinion; des amis me reprochèrent souvent cette franchise. J'eus plus d'une fois le désir de donner ma démission; mais j'étais aussitôt arrêté par cette pensée, que dans les crises qui se préparaient, je pouvais être utile à des particuliers, adoucir ou même empêcher des malheurs, servir enfin ma patrie dans le passage inévitable d'un gouvernement devenu tyrannique à un autre état de choses, nécessaire à la France et à l'Europe. Je suis persuadé que la plupart des préfets pensaient de même, et que ceux surtout qui étaient placés près des frontières, sentaient que plus on approchait de la catastrophe, moins il était per-

mis de s'éloigner du danger, en abandonnant son poste.

C'est bien ici que je peux remarquer qu'avant et pendant toute la révolution, toutes les grandes catastrophes ont été d'avance annoncées et prédites, d'abord par quelques voix isolées, qui bientôt après devenaient une voix générale. Les suites de la convocation des Etats-Généraux, les résultats de notre ineptie constituante, la chute du trône, les horreurs populaires, le renversement du Directoire et de Bonaparte, furent prédits de cent manières différentes, et devinrent même une certitude avant leur accomplissement. Il en fut de même après la première restauration; tout annonçait la faiblesse, et faisait craindre le malheur du gouvernement; et en revoyant ces récits, en janvier 1830, je ne puis m'empêcher d'ajouter à mes réflexions qu'un sentiment de crainte est répandu généralement aujourd'hui, et qu'on s'accorde à penser que la marche du gouvernement amènera de nouveaux malheurs.

On connaît la terrible fin de la campagne de Moscou. L'état affreux de notre armée, si longtemps victorieuse, est connu; mais il est des détails ignorés que ma position m'a fait connaître, et que je me garderai bien d'écrire. Les soldats échappés à ce désastre étaient entassés dans les

hôpitaux de Mayence, d'où on les faisait partir pour Metz. Ils arrivaient malades, exténués, et presque mourants. Mais la campagne suivante allait, dans les débris de notre armée, présenter à nos yeux un spectacle plus lamentable.

En moins de quatre mois, la guerre fut transportée du Dniéper sur l'Elbe. Deux victoires ne purent rappeler la fortune sous les drapeaux de Bonaparte; la fin de la campagne de 1813 vit la bataille de Leipzick, et bientôt après, les armées alliées étaient sur le Rhin.

Pour avoir une idée juste de la vraie grandeur, il faut comparer à l'ambition de Bonaparte, et à ses résultats, la sagesse profonde de Charles V. Faible, valétudinaire, renfermé dans son palais, ne possédant plus qu'une petite partie de la France désolée, il conçoit le projet de reconquérir toute la France, et il réussit. C'est après des désastres inouis, qui n'étaient pas son ouvrage, après les folies et les horreurs des Etats-Généraux rassemblés à Paris, souillé par le massacre de ses serviteurs jusque dans son palais, après avoir vu les Anglais campés à Saint-Denis, qu'il parvient, par sa sagesse et l'épée de son connétable, à vaincre ses ennemis, à reprendre et à réunir la France sous son sceptre. Bonaparte, au contraire, après trente batailles gagnées en personne, est réduit

à combattre sous les murs de Paris, est vaincu, abandonné de lui-même. Cette comparaison fait bien voir que la dernière fin des choses humaines dépend du génie et du caractère des hommes qui les entreprennent et les exécutent, et que les lumières ou l'ignorance des siècles où ils vivent, n'empêchent point les résultats que leur génie imprime aux choses et aux peuples. Comparez la sagesse de Charles V, sa fermeté suivie, constante, inébranlable, dans un siècle d'ignorance, au génie fougueux de Bonaparte, à ses talents militaires, à sa folle ambition dans le siècle appelé *le siècle des lumières,* et dites si les succès de Charles furent arrêtés ou affaiblis par l'ignorance de son temps, et si les revers de Bonaparte furent empêchés par les lumières de nos temps. Il faut donc en conclure que le génie et le caractère des hommes préparent les évènements, les font naître et les dominent. Après de si heureux et de si nobles commencements, sous le consulat, les défauts particuliers du génie de Bonaparte se développent et le rendent incapable de porter la prospérité, et ensuite de résister à l'adversité. Charles V, au contraire, est toujours le même dans l'une et l'autre fortune; et les derniers fruits de leur conduite sont aussi opposés que l'étaient leur génie et leur caractère.

Comme l'art de gouverner dépend d'un très-petit nombre d'idées qu'un homme peut avoir, dans un siècle d'ignorance comme dans un siècle de prétendues lumières, il en résulte qu'un Etat peut être mieux gouverné par un grand caractère au milieu de l'ignorance, que par un caractère dominé par des idées incohérentes et destructives, au milieu des lumières. Aussi, depuis plus de cinquante ans, la France fait-elle pitié par la manière dont elle est gouvernée; et plus les lumières se sont étendues, moins elle a trouvé le génie du gouvernement dans les hommes qu'elle a employés. Notre esprit étant léger et mobile, plus nous sçavons de choses, moins nous sommes capables de saisir fortement quelques idées principales; plus l'instruction remplit notre tête des idées d'autrui, moins nous avons des idées qui nous soient propres. Ajoutez que cette instruction se répandant dans un grand nombre de têtes, le nombre des hommes qui se croyent capables de gouverner est immense; en sorte que personne ne reconnaissant de supériorité, nous tombons dans un chaos d'idées et d'actions, dont la main d'un homme extraordinaire pourrait seule nous tirer, en conservant, après les premiers succès, une suite et une constance que n'a pas eues Bo-

Après la funeste bataille de Leipzick, les restes de notre armée présentèrent le spectacle le plus déplorable. Il fallut couvrir d'hôpitaux les frontières de la France. Metz reçut successivement plus de quarante mille malades. Je fus obligé d'établir un vaste hôpital dans une église et dans touts les lieux qui pouvaient en servir. Je présidai moi même à touts ces établissements. Je puis dire que j'étais partout. Je fus merveilleusement secondé par les fonctionnaires publics et par les habitants, dont le zèle et l'humanité s'élevèrent à proportion du nombre des malades et de leur état affreux.

Mais rien ne peut être comparé au zèle et aux soins infatigables des religieuses qui occupaient le principal hôpital de Metz. Rien ne les rebutait. J'ai vu les malades arriver dans des bateaux, sur un canal voisin de l'hôpital. Ces dignes femmes les faisaient dépouiller de leurs habits, la plupart en lambeaux, afin d'éviter la contagion. On les transportait nuds dans les salles, où touts les secours leur étaient prodigués, où des lits chauffés les recevaient aussitôt. J'ai vu une de ces religieuses, grande et forte, charger sur son dos un soldat expirant, et le porter ainsi dans le lit qui l'attendait. Elles faisaient ces belles actions tout uniment, tout simplement, comme la

chose la plus ordinaire. Les femmes ont un genre de courage auquel n'atteignent point les hommes.

Je remarquai un jour dans une église, transformée en hôpital, une jeune personne d'une jolie figure, qui suivait la file des lits, en parlant aux malades. Elle avait dans les mains du papier, une plume et de l'encre. Je lui peignis le danger auquel elle s'exposait, et je lui demandai ce qu'elle faisait. Elle me dit qu'elle demandait à ces malheureux jeunes gens s'ils voulaient écrire à leurs parents et les instruire de leur situation. Elle avait déjà écrit plusieurs lettres en leur nom; elles étaient dans les poches de son tablier. J'admirai un dévouement si généreux; elle s'exposait à contracter une maladie mortelle pour adoucir les peines de ces malheureux soldats. Une belle âme peut seule inspirer une idée semblable. Je crois difficile de concevoir une action plus généreuse, faite avec une plus noble simplicité. Je l'ai revue depuis; elle était mariée, et son mari dans une situation fâcheuse. J'ai tâché d'obtenir pour lui une chose qui me paraissait très-juste; mais en peignant avec chaleur le dévouement dont je viens de parler, je n'avais pas le bonheur de toucher et d'entraîner les personnes dont dépendait cette affaire.

La désolation était partout; et le nom de Bo-

naparte était accompagné d'imprécations. On me rendait compte des discours des soldats. Ils avaient une expression commune. Entrant isolés dans la ville, ils s'adressaient aux habitants, en leur disant : *Où est la boucherie de Napoléon ?* ils désignaient ainsi les hôpitaux.

La maladie des soldats, que les médecins appelaient le *typhus*, se répandit des hôpitaux dans la ville. Beaucoup d'habitants succombèrent, entre autres M. Gentil, l'un des principaux médecins, M. de Viville, frère du secrétaire-général de la préfecture, et M. Vesco, très habile ébéniste. Je fis quelques observations à celui-ci sur son assiduité dans un hôpital. Il me répondit qu'il ne craignait rien, parce qu'il avait toujours la pipe à la bouche. Il croyait que la contagion ne pouvait l'atteindre. Je me confiais dans une autre précaution qui ne put m'en préserver ; j'allais à cheval dans les hôpitaux, et lorsque j'en sortais, je galopais quelque temps dans la campagne. J'espérais que le mouvement du cheval et le grand air me préserveraient de la contagion ; mais un jour, au milieu de cet exercice un peu violent, je sentis une forte douleur dans les reins ; je fus accablé pendant plusieurs jours. Je résistais encore aux progrès du mal ; mais la maladie se déclara, et me conduisit aux portes du tombeau.

J'avais envoyé ma fille et mon petit-fils à la campagne. M. le général Richter et Mme Richter m'avaient offert pour eux leur maison, de la manière la plus obligeante. Ma fille venait touts les jours à Metz, pour être instruite des progrès de ma maladie. Ma femme me soigna, pendant toute ma maladie, avec ce zèle et ces soins empressés qui la distinguaient entre toutes les femmes. Elle fut heureusement préservée du mal. Je dus beaucoup aux soins et aux talents de M. Marchand, maire de la ville, et très-habile médecin. Deux ans après, étant ministre de l'intérieur, je peignis au roi les services qu'il avait rendus à l'armée et à moi pendant cette horrible contagion, et j'obtins pour lui l'ordre de Saint-Michel.

La ville perdit par le typhus 1,388 personnes, et vit périr 7,752 militaires. Perte totale, 9,140.

Les évènements de la guerre se pressaient avec rapidité. Les Prussiens et les Russes avaient passé le Rhin; Coblentz était pris, Mayence investi. Les maréchaux de Bellune et Marmont avaient été forcés à la retraite devant un ennemi supérieur. La Franche-Comté était envahie, et Besançon investi. L'armée de Silésie marchait sur la Lorraine. Bonaparte avait proclamé Marie-Louise régente, et s'était mis à la tête de son armée, réunie à Châlons-sur-Marne.

Le maréchal Marmont fit sa retraite sur Metz. Je le reçus à la préfecture. Il y passa plusieurs jours, et continua sa retraite. Bientôt après, le 18 janvier, la ville fut investie par un corps de troupes russes. Elle avait une garnison de dix mille trois cents hommes d'infanterie, et de cent hommes de cavalerie, sans compter trois mille cent cinquante hommes dans les hôpitaux.

On prit toutes les précautions nécessaires en cas de siége ou de bombardement, et nous fûmes privés de renseignements certains sur les évènements qui se passaient en France. Le général comte Durut commandait dans la place, avec cette forte autorité que donne la loi dans les places assiégées. Je dois beaucoup d'éloges à la loyauté de son caractère; mais il était un peu trop soupçonneux. Il crut que plusieurs habitants de la ville avaient des correspondances avec l'ennemi; il menaçait de les faire fusiller. Pour les défendre d'une accusation injuste et de ses suites, j'eus avec lui des scènes violentes. Il n'en conserva aucun ressentiment. Elles ne l'empêchèrent pas, quelque temps après, d'avoir envers moi les plus nobles procédés.

CHAPITRE V.

Campagne de 1813 à 1814. Abdication de Napoléon.

Mon plan ne me permet de parler que très-brièvement des évènements de cette campagne; mais je dois remarquer que le 11 février 1814, le marquis de Wibranges, à la tête de la députation de la ville de Troyes, demanda à l'empereur Alexandre le rétablissement de la maison de Bourbon. Ce prince, dans sa réponse, parla de consulter l'opinion publique, et dit ces paroles :

« Nous ne venons pas pour donner nous-mêmes « un roi à la France. Nous voulons connaître ses « *intentions*; c'est à elle à se prononcer, mais

« hors de notre ligne militaire ; car il importe « qu'on ne croie pas que l'opinion a pu être in- « fluencée par la présence des armées. »

Le marquis de Wibranges répondit avec autant de raison que de dignité. Il parla de la crainte qu'inspirait Napoléon, et de l'impossibilité de se prononcer, tant qu'on n'aurait pas la certitude d'être appuyé par les alliés. Il représenta le danger d'engager ainsi les peuples à changer à volonté la dynastie de leurs souverains. Il réclama les droits de la légitimité. Les idées contraires répandues dans toute l'Europe par la révolution française, avaient germé dans les têtes mêmes des souverains. Ils fléchissaient devant ce qu'ils appelaient aussi l'*opinion publique*, expression vide de sens dans un vaste pays habité par un peuple nombreux, car il est impossible de la constater. Les souverains montrèrent, pendant toute cette campagne, une résolution décidée de ne pas reconnaître les Bourbons. Après cette réponse de l'empereur Alexandre, et les tentatives que firent les alliés pour conclure la paix, tentatives que j'aurai soin de rappeler, comment peut-on dire et répéter touts les jours cette phrase mensongère : *Les Bourbons sont revenus à la suite des bagages de l'armée!* Montesquieu a eu bien raison de dire : « Il est des choses qu'on répète toujours,

« uniquement parce qu'elles ont été dites une « fois. » Les Bourbons ne furent cause ni des désastres de Moscou et de la perte de la plus belle armée, ni de la défaite de Leipzick, ni des derniers revers de la campagne que je décris, ni de l'abdication de Napoléon. Tout cela fut l'ouvrage du seul Napoléon. Lui seul a creusé l'abîme où il s'est englouti, comme touts les princes qui, une fois assis sur le trône, n'en sont jamais tombés, et n'en peuvent tomber, que par leurs propres fautes.

Les alliés ne parlèrent des Bourbons dans aucune de leurs proclamations. Tels furent les évènements, et telle fut la conduite des princes alliés, que si Bonaparte avait eu plus de sagesse et de modération, il serait resté sur le trône de France. Les alliés furent souvent prêts à traiter avec lui. Il eut une occasion favorable, après la victoire de Montmirail. Il fit alors les manœuvres les plus hardies; il écrasa le corps russe commandé par le général Sacken. Le prince Guillaume de Prusse se trouva dans un péril imminent. Bonaparte attaqua ensuite l'armée du feld-maréchal Blücker, qui se retira sur Châlons. On ne cessa de combattre pendant trois jours. L'armée prussienne, beaucoup moins nombreuse, échappa au plus grand danger.

Ainsi Bonaparte, dans les premiers jours de février 1814, avait ramené la fortune sous ses drapeaux. Il aurait pu, dans ce moment, traiter de la paix. L'exagération peignit ces succès comme décisifs. Le célèbre abbé Maury, archevêque de Paris, publia un mandement où l'on lisait ces mots : « O mon Dieu! daignez nous conserver le « héros que vous avez donné pour souverain à la « France, et dont nous bénissons l'autorité tutélaire, comme le plus grand de vos propres bienfaits. » Une colonne de six mille prisonniers ennemis, et quelques généraux, furent conduits en triomphe dans Paris. Les habitants leur offrirent des secours, et se conduisirent avec beaucoup d'humanité. L'argent, les vivres et les vêtements furent prodigués.

Les combats continuaient; les Français furent encore vainqueurs dans plusieurs actions; et vers le 17 février, la grande armée alliée, qui avait menacé la capitale, était en pleine retraite. C'était encore un moment bien favorable pour traiter de la paix. Il est certain que dans cette campagne, les alliés, si supérieurs en nombre, semblaient abattus par les moindres revers. Bonaparte paraissait victorieux. Les souverains n'ayant pas voulu proclamer les Bourbons, les esprits ne pouvaient être réunis, ni excités par une pensée générale, par un désir ma-

tional. La France ne pouvait voir que deux choses frappantes : des étrangers qui la dévastaient, et Napoléon qui cherchait à les chasser, et qui montrait, dans cette lutte, autant de courage que de constance. Les alliés demandèrent un armistice; Napoléon rejeta les préliminaires de la paix. On assure quen déchirant le papier qui les contenait, il s'écria : « Je suis maintenant plus près « de Vienne, qu'ils ne le sont de Paris. » Je demande si ces offres des alliés, et ces refus de Bonaparte, étaient dictés par les Bourbons?

Monsieur, comte d'Artois, entrait alors en France par la Franche-Comté. Il fut reçu partout avec un enthousiasme bien vrai, et conduit jusqu'à Nancy au milieu des bénédictions des peuples. Ce mouvement se serait étendu dans toute la France, si les alliés s'étaient prononcés pour les Bourbons. Mais la destinée de la guerre était encore incertaine; la paix était même probable alors; elle eût été conclue, sans l'aveugle obstination de Bonaparte.

Les alliés, cependant, s'attachèrent alors à faire une guerre prudente. Ils rallièrent l'armée de Silésie à la grande armée austro-russe. Mais c'était une retraite, faite, il est vrai, dans l'ordre le plus imposant. Napoléon fut ébloui par l'idée qu'il conçut de cette retraite. Il crut la coalisa-

tion dissoute; il espéra en détacher l'empereur d'Autriche. Il lui écrivit, ainsi qu'au prince de Schwartzemberg, généralissime. Mais ses lettres, dit-on, étaient dictées par une confiance présomptueuse.

Les combats recommencèrent; la ville de Méry, prise et reprise, fut la proie des flammes. En même temps le maréchal Augereau, dont l'armée augmentait touts les jours, semblait destiné à couper la retraite des alliés sur la Suisse et la Franche-Comté. Bonaparte entra dans Troyes, et en repoussa l'arrière-garde ennemie. Il s'y conduisit en tyran barbare, et fit fusiller, sans forme de procès, M. Gouault, qui périt avec un courage héroïque. Ce brave homme allait partir et se mettre en sûreté, lorsqu'il fut arrêté par la tendresse de sa femme. Il ne put résister à ses larmes.

Les alliés recommencèrent alors une guerre offensive. Le maréchal Blucker porta l'armée de Silésie vers la Brie, et repoussa des corps français jusqu'à Meaux. Il fut joint par deux corps d'armée qui arrivaient de la Belgique. C'était la troisième fois que Paris était menacé.

Le combat sanglant de Craonne ne fut pas décisif; les Français n'en tirèrent d'autre avantage que de rester maîtres du champ de bataille. On prétend que Bonaparte dit alors : « Je vois

« bien que cette guerre est un abîme; mais je ne « m'y engloutirai que le dernier. »

Peu de jours après, il attaqua les Prussiens près de Laon. Son aile droite fut forcée à la retraite; il se retira lui-même, après deux jours d'attaques continuelles contre une armée supérieure en nombre, et placée dans une position avantageuse.

La grande armée alliée prit enfin l'offensive, comme l'armée prussienne. Un combat sanglant à Bar-sur-Aube couvrit de gloire les troupes françaises et les généraux Oudinot et Gérard. Mais il fallut céder à des forces supérieures. Dans le même temps, le maréchal Macdonald, qui avait reçu l'ordre de s'opposer aux mouvements de la grande armée austro-russe, fut dans un péril imminent, par l'issue du combat de Bar-sur-Aube. Il se replia en bon ordre, et par de belles manœuvres, sur la ville de Troyes, toujours attaqué par des forces supérieures, qui s'emparèrent de cette ville.

Ce fut alors que les souverains alliés resserrèrent leur union par un nouveau traité : ils s'engagèrent à porter six cent mille hommes sur le champ de bataille; ils cherchèrent en même temps à traiter avec Bonaparte. S'il avait voulu consentir à la reddition des places nombreuses qu'il occupait encore en Allemagne, en Italie,

en Hollande et dans les Pays-Bas, la paix aurait été conclue, et toute espérance enlevée aux Bourbons. Tandis que les alliés resserraient leur alliance, ils reprenaient l'offensive sur touts les points.

Bonaparte eut encore un avantage, à Reims, contre quinze mille Russes, commandés par le comte de Saint-Priest, qui fut tué d'un boulet de canon. L'empereur d'Autriche fit de nouvelles tentatives pour amener son gendre à conclure la paix; il lui envoya une seconde fois le prince Wenzel Lichtenstein : nouvelle et forte preuve que les alliés ne combattaient pas pour les Bourbons. Tout fut inutile. L'*ultimatum* de Bonaparte révolta les souverains; il exigeait des conditions impossibles. Il voulait des trônes et des dédommagements pour touts les membres de sa famille. Sans cette obstination, il pouvait encore, le 15 mars, signer la paix, comme souverain de la France. Il essaya, par plusieurs proclamations, de soulever les peuples, et de les appeler à une guerre d'extermination. Par un décret, il déclara traîtres à la patrie touts les maires, les fonctionnaires publics et les habitants qui n'exciteraient pas le peuple à s'armer, ou qui l'en dissuaderaient.

Les généraux alliés publièrent des proclama-

tions dans lesquelles ils déclaraient qu'ils ne voulaient pas conquérir la France, mais la paix. « Votre gouvernement, disaient-ils, vous excite « à vous soulever contre nous. Songez que tout « ce qui résisterait à nos armes, s'exposerait à « une destruction inévitable. » Dans cette proclamation, on ne voit pas un seul mot en faveur des Bourbons.

Dans le mois d'octobre 1813, Wellington était dans le Midi de la France à la tête d'une armée victorieuse. Bonaparte venait de traiter avec le roi Ferdinand, et de le rendre à l'Espagne. Le duc d'Angoulême était à Saint-Jean-de-Luz, et des confédérations royalistes se formaient dans le Midi. Wellington, vainqueur à Orthèz, avait envoyé le maréchal Beresford à Bordeaux. Cette ville reçut dans ses murs le duc d'Angoulême, et Louis XVIII y fut proclamé.

Bonaparte, vers le 15 mars, semblait vouloir livrer une bataille décisive à l'armée austro-russe. De son côté, l'empereur Alexandre fit changer les déterminations des alliés; et appuyé du roi de Prusse, il ordonna lui-même la concentration de toutes les troupes à Arcis-sur Aube, dans le dessein de livrer une bataille générale. Bonaparte crut attaquer à Arcis-sur-Aube des corps séparés; il fut bientôt détrompé; il s'exposa beaucoup dans

cette affaire sanglante; il eut un cheval tué sous lui. Le lendemain, les deux armées furent longtemps en présence, prêtes à commencer une bataille générale. Bonaparte parut changer plusieurs fois de dessein, et enfin il se détermina tout à coup à se retirer sur Vitry et sur Saint-Dizier. Cette retraite le perdit. Les alliés venaient d'apprendre les évènements du Midi, et la prise de Lyon par les Autrichiens; ils résolurent de marcher sur Paris. Deux cent mille hommes se mirent en mouvement vers cette ville. Elle capitula, après une résistance honorable des faibles corps de troupes chargés de la défendre.

Aussitôt que Bonaparte connut la marche des alliés sur Paris, il retourna sur ses pas avec la plus grande précipitation, et arriva auprès de Paris après la capitulation; il se retira ensuite à Fontainebleau, et signa quelques jours après l'acte de son abdication.

Bloqués à Metz pendant touts ces évènements, nous n'en étions instruits que très-imparfaitement. Nous avions des rapports contradictoires qui se détruisaient d'un jour à l'autre. Lorsque Bonaparte parvint à St.-Dizier, nous entendîmes le canon, et nous vîmes qu'il se rapprochait de nous. Je m'entretenais souvent avec les généraux qui étaient à Metz, des desseins que pouvait avoir

Bonaparte en entrant en Lorraine. Nous crûmes qu'il allait venir à Metz, y prendre des troupes fraîches, des munitions de toute espèce, appeler à lui une partie des garnisons des places nombreuses de la Lorraine et de l'Alsace, donner du repos à son armée, protégée par ces forteresses, et recommencer la guerre au printemps avec de nouvelles forces. Mais son caractère ne lui permettait pas de se conduire ainsi.

D'autres pensaient qu'après avoir rafraîchi et renforcé son armée, il passerait le Rhin à Mayence, dont il était le maître, pénétrerait en Allemagne, où il dominait un grand nombre de places fortes remplies de troupes françaises, dont il pouvait prendre une partie, et qu'il contraindrait ainsi les alliés à repasser en Allemagne pour défendre leurs États.

J'entends souvent exalter cette campagne de 1814. Elle est au-dessus de tout éloge, sous le rapport de la bravoure, de la constance des troupes et des entreprises hardies du chef. Mais en toutes choses, ne faut-il pas avoir un plan avoué par la prudence et qui puisse promettre un résultat heureux et probable? Quel était le plan de Bonaparte, en combattant ainsi sans cesse? quel était son espoir? Etait-ce de détruire les différents corps des alliés les uns après les autres?

Il réussit une fois contre le corps du général Sacken. Mais ensuite, quand il attaqua l'armée du maréchal Blücker, en vain fut-elle dans le plus grand danger, elle combattit pendant trois jours, et se retira sur Châlons. Mais la grande armée austro-russe n'avait pas encore combattu, et recevait même des renforts. Elle se retirait et offrait la paix. Que pouvait-il espérer en la refusant? pensait-il que l'empereur Alexandre, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse n'ayant plus l'espoir de la paix, continueraient leur retraite, et auraient la lâcheté d'abandonner l'armée de Blücker et plusieurs autres corps, pour les laisser exterminer par les Français? Cela était impossible. Aussi après le refus de la paix, il vit les alliés se concentrer, et appeler à la grande armée l'armée de Silésie, et recommencer une guerre offensive. Blücker repoussa des corps français jusqu'à Meaux, et menaça encore la capitale. Les combats sanglants de Craonne, de Laon, d'Arcis-sur-Aube, de Reims étaient glorieux, mais n'étaient pas décisifs. Leur résultat le plus certain était d'affaiblir l'armée française.

Lorsqu'il fut en présence de la grande armée austro-russe, il ne voulut pos compromettre sa fortune dans une bataille générale; il se retira sur Saint-Dizier. Après avoir défendu les appro-

ches de la capitale avec tant d'acharnement, voulait-il attirer l'ennemi loin d'elle ? pensait-il que l'ennemi le suivrait ? L'évènement a prouvé combien il s'était trompé. Il aurait dû penser que les alliés s'étant présentés pour une bataille générale à Arcis-sur-Aube, et sa retraite ayant prouvé son infériorité, les alliés ne craindraient point de marcher sur Paris, et de le faire déclarer. Il paraît que l'idée principale de Bonaparte fut de se conserver la capitale, d'abord par des combats partiels, et ensuite en s'éloignant. Ces deux moyens étaient mauvais, puisqu'ils n'ont point réussi, malgré ses talents et la valeur de ses troupes.

Mais la plus grande faute peut-être, celle qui prouva qu'il agissait sans réflexion, et par des inspirations passionnées, ce fut de repartir précipitamment de St.-Dizier, et de courir vers la capitale avec une rapidité que ne pouvait suivre son armée. Il devait bien savoir que Paris n'étant pas une place fortifiée, ne pouvait tenir que peu de jours contre deux cent mille hommes, maîtres des hauteurs qui le dominent. Son armée était à plus de soixante lieues ; elle était réduite à moins de quarante mille hommes. Une marche rapide de Saint-Dizier à Paris devait encore l'affaiblir. Croyait-il pouvoir avec elle défendre une

ville vaste et ouverte, contre une armée de deux cent mille hommes? On peut donc penser qu'il agit sans réflexion et sans aucun plan, à la fin de cette campagne. Si, en se plaçant au milieu des places fortes de la Lorraine et de l'Alsace, et en augmentant son armée, il avait traîné la guerre en longueur, on ne peut dire quel en aurait été le résultat. Mais ce genre d'opérations ne convenait point au génie de Bonaparte. C'est peut-être un défaut dans un grand général, qui doit être capable de se conduire suivant les lieux et les circonstances.

La France avait vu le maréchal de Villars, connu par son impétuosité, manœuvrer sur les Vosges, faire une guerre de position, et arrêter ainsi un ennemi qui avait eu tout l'avantage dans la campagne précédente. Après la mort de Turenne, l'armée était découragée; le grand Condé, si hardi, si audacieux, calma son impétuosité, et fit une campagne sage et défensive. « L'Eu-« rope, dit Bossuet, qui admirait son ardeur, s'é-« tonna qu'il en fût le maître, aussi capable de « ménager ses troupes que de les pousser dans « les hasards, et de céder à la fortune, que de la « faire servir à ses desseins. » Le même prince ne gagna la bataille de Lens, qu'après avoir fait une sage et belle retraite devant un ennemi supérieur en nombre.

Il semble que cette qualité d'un grand général ait manqué à Bonaparte, surtout en 1814. A la bataille de Laon, ce n'était pas lui qui avait pris une position avantageuse ; c'était Blücker ; aussi fut-il forcé à la retraite après deux jours d'attaques continuelles. Il me semble que cette course sur Saint-Dizier, sans but, sans dessein, et ce retour précipité, annoncent une tête exaltée, qui, sans réflexion, obéissait à un mouvement passionné. Je pourrais le prouver par des récits que je tiens de généraux renommés et présents ; mais je ne peux les publier sans leur agrément.

L'histoire ancienne nous présente de curieux rapprochements avec les choses que nous avons vues. On sait dans quelle admirable position était Pompée avant la bataille de Pharsale. Il voulait traîner la guerre en longueur ; mais il n'eut pas la force de résister aux plaisanteries des jeunes Romains. Il combattit, et tout fut perdu.

Après cette bataille, Scipion, à la tête d'une belle armée, rejeta les conseils de Caton, qui voulait traîner la guerre en longueur, et une bataille ruina ses affaires.

Brutus et Cassius les rétablirent ; l'armée d'Octave et l'Antoine, qui leur était opposée, était prête à périr de misère. Ils livrèrent une grande bataille, et furent perdus sans ressource.

Ainsi, trois fautes semblables amenèrent les mêmes résultats.

Nos jeunes militaires, qui s'imaginent, et qui disent que l'art de la guerre n'est connu que de nos jours, souriront de pitié en me voyant citer comme un modèle la campagne de Duguesclin, que l'on peut comparer à la célèbre campagne de Turenne. Avec une armée légère de ses braves Bretons, il entreprend de résister à soixante mille hommes débarqués à Calais sous les ordres du duc de Lancastre. Il les harcèle, enlève leurs convois, ne les laisse pas respirer un instant; et sans jamais compromettre sa petite armée, il les pousse devant lui à travers l'Auvergne, le Limousin, et les jette dans les murs de Bordeaux, réduits à un petit nombre dans l'état le plus déplorable. Il me semble qu'une telle conduite et un tel résultat prouvent le vrai talent de la guerre. Sa campagne précédente, exécutée sur un plan différent, ne montre pas moins d'habileté; il fut aussi grand général aux batailles de Cocherel et de Monciel; il était d'autant plus étonnant, qu'après avoir fait les dispositions qui lui assuraient la victoire, il combattait comme un simple soldat. Il y était contraint, parce qu'une troupe d'élite de l'armée ennemie s'attachait à le chercher et à le combattre. Mais il

était environné de ses frères d'armes, fidèles au pacte de fraternité qui les unissait à sa destinée par le serment d'une défense commune. Je ne crois pas qu'on ait jamais vu réunis ensemble autant de présence d'esprit, de bravoure et de rapidité qu'il en développa dans la fameuse bataille de Monciel. Je ne sais s'il savait lire et écrire, mais je sais qu'il serait difficile de trouver, dans les temps anciens et modernes, un homme qui ait plus honoré sa patrie; et je suis heureux d'avoir mis mon nom au bas de l'ordonnance qui lui a érigé une statue dans cette capitale, où Charles V déployait tant de sagesse, tandis que Duguesclin commandait ses armées.

Les divers exemples que j'ai cités de Condé, de Villars, de Duguesclin, et les trois exemples contraires de l'histoire romaine me font penser, par leurs résultats, que si Bonaparte avait traîné la guerre en longueur, sa destinée aurait pu être bien différente. Je suis persuadé qu'en lisant ces réflexions, le lecteur se rappellera la temporisation du dictateur Fabius. Le généraux, renfermés à Metz avec moi, pensaient que, placé au centre des places fortes si nombreuses de la Lorraine et de l'Alsace, il aurait pu ramener la fortune au printemps. Lorsque nous entendîmes le canon si près de nous, nous fûmes persuadés

qu'il allait temporiser pour se préparer à une guerre offensive avec de nouvelles forces jointes à sa glorieuse armée, affaiblie par tant de combats.

J'ai appris, d'un ancien officier du génie, camarade de Carnot, que celui-ci lui avait dit qu'au moment de partir pour Anvers, dont il venait d'être nommé gouverneur, il avait conseillé à Bonaparte de se tenir constamment appuyé sur les places fortes de l'est et du nord, et de faire une guerre défensive. Il avait ajouté, disait-il, que si, dans cette position, contraint à une bataille, il la perdait, elle ne serait pas décisive.

CHAPITRE VI.

Louis XVIII en France. Monsieur à Nancy. Le duc de Berri à Metz. Calomnies odieuses sur ce prince. Retour de Bonaparte de l'île d'Elbe. Lettre que m'écrit Carnot. Le maréchal Davoust, ministre de la guerre, envoie un officier pour m'arrêter. Je me rends à Luxembourg.

Lorsqu'enfin les lettres de Paris nous annoncèrent le rétablissement des Bourbons, les communications se rétablirent; nous apprîmes que Monsieur, comte d'Artois, était à Nancy. Je fis une proclamation pour annoncer ces heureux changements. Elle fut, en général, reçue avec plaisir.

Peu de temps après, j'eus l'honneur de recevoir à la préfecture Mgr le duc de Berri. Je l'accompagnai dans le département. Il visita toutes les places, touts les établissements. Lorsqu'il fit son entrée dans Metz, j'étais à cheval à sa gauche, le maréchal Oudinot à sa droite. En passant dans la grande rue du Fort, il remarqua que les élèves de l'école d'artillerie et du génie, rangés en haie, donnaient quelques signes de mécontentement, qu'ils balançaient pour ôter leurs chapeaux; il observa même des gestes contraires à la plus simple bienséance. Il me demanda quelle était cette troupe; mais il ne dit rien sur ce qu'il avait observé. Lorsqu'ensuite touts les fonctionnaires civils et militaires lui furent présentés, cette école le fut aussi. Plusieurs élèves prononcèrent, dans le premier salon, des phrases très-inconvenantes; elles furent entendues de quelques anciens officiers, qui manifestèrent hautement leur improbation. De simples soldats montrèrent les mêmes sentiments de désapprobation. Le lendemain, en visitant cette école, le prince entendit lui-même des phrases très-peu respectueuses. Mais, sans les répéter, il adressa aux jeunes gens un discours sévère, et plein de dignité. On verra bientôt pourquoi j'entre dans ces détails.

Le prince fut partout accompagné des accla-

mations du peuple. L'enthousiasme semblait inspiré par un véritable bonheur, et fut porté à l'excès. Il était franc et loyal dans le moment où il se manifestait. J'en étais convaincu; mais j'avais une trop grande expérience de la révolution, pour attacher à ces élans du peuple l'idée d'un sentiment constant et durable. Il y a cette grande différence entre les acclamations du peuple et son silence, que si les premières ne peuvent être regardées comme l'expression d'un sentiment vrai et profond, le silence, au contraire, est la véritable expression du mécontentement ou de l'indifférence. Lorsque Bonaparte passa par Metz pour commencer sa campagne de Russie, ses courses dans la ville ne furent accompagnées d'aucune acclamation.

Le prince fit manœuvrer les troupes de la garnison. Le maréchal Oudinot les commandait sous ses ordres. Il y eut un peu d'indécision parmi quelques soldats, et le maréchal témoigna son indignation par les gestes et les paroles les plus expressifs. Après la revue, le prince étant à la préfecture, j'étais auprès de lui, lorsqu'un officier lui présenta une requête. Il la lut avec attention, manifesta son étonnement de l'injustice dont se plaignait l'officier. Elle lui paraissait évidente; il l'interrogeait avec bonté, et même avec

intérêt, lorsque le maréchal entra. Il reconnaît cet officier, et lui dit d'une voix sévère : « Que « faites-vous ici ? Comment osez-vous vous pré- « senter devant le prince, vous qui êtes connu « par votre lâcheté et votre insubordination, et « que j'ai fait mettre à la queue de l'armée? Sor- « tez, et n'osez plus reparaître. »

Quelques jours après, le prince fit, à Pont-à-Mousson, la réception des chevaliers de Saint-Louis, comme il l'avait faite à Metz. Il s'aperçut qu'il en avait reçu un de plus que le nombre marqué sur la liste qui les nommait. Il ordonna une recherche. Elle prouva qu'un officier, sans doute par erreur, s'était présenté sans aucun titre, et avait reçu la croix de Saint-Louis. Il fallut bien qu'il la rendît.

Le prince continuant sa tournée dans la partie de la France qui lui était assignée par le roi, MONSIEUR, comte d'Artois, vint à Nancy. J'allai lui présenter mes hommages. Je l'accompagnai dans un festin militaire, où se déploya le plus vif enthousiasme. Les cris ordinaires, les épées tirées et croisées, qui ne devaient plus servir, selon le nouveau serment, que pour la cause des Bourbons, c'était, j'en suis persuadé, l'effet d'un sentiment loyal dans le moment où il se montrait; mais que sont les sentiments politiques dans un

peuple léger? Après le repas, quelques personnes se glissèrent dans la salle, où un grand nombre de militaires étaient encore à table. Elles entendirent alors des discours bien différents de ceux qui avaient frappé les oreilles du frère du roi. Ces discours ne m'étonnèrent pas; ils ne m'effrayèrent pas davantage. Je sçavais alors, comme aujourd'hui, que la destinée des gouvernements dépend uniquement et entièrement de la manière dont ils gouvernent.

Tout cela se passait dans les mois d'avril et de mai 1814. La fête de la Saint-Louis, au mois d'août, fut célébrée, à Metz, avec cet enthousiasme dont j'ai parlé, semblable à toutes ces expansions de joie et d'amour dont nous avons été si souvent les témoins, en sens contraire, pendant la révolution. L'infanterie de la garnison était composée de plusieurs régiments de la garde impériale. Le roi leur avait donné l'ancien et beau nom de *grenadiers de France*. Leur enthousiasme se manifesta, le jour de la fête, de la manière la plus expressive. Cela ne pouvait être autrement. Danser, boire, manger, crier, s'enivrer, remplissent agréablement une journée, électrisent les têtes, les échauffent d'un sentiment dont l'expression devient contagieuse, le rend unanime, le porte même au délire, sans que tout cela signi-

tes. On m'en parla, on me donna même des détails sur l'une de ces lettres. Le Français est si indiscret, qu'il n'y aura jamais en France de conspiration cachée. Je rendais compte de tout ce que je voyais et de tout ce que j'apprenais, même des choses les plus minutieuses en apparence. La plus grande preuve que je puisse donner de l'importance que j'attachais à toutes les choses que je voyais, est la privation que je m'imposai d'aller présenter mes respects au roi. Je ne partis de Metz qu'au mois de février 1815. J'en partis convaincu qu'une conspiration se tramait, que Bonaparte reviendrait en France. Je communiquai mes craintes à touts les ministres. J'en parlai aux princes et au roi. Je demandai à M. le maréchal Oudinot s'il lui conviendrait que je demandasse un ordre du roi pour lui et pour moi d'aller à Metz. Il y consentit avec plaisir, et j'en parlai à M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, qui me promit de demander cet ordre au roi le jour même.

Je vis M. D'André, chargé de la police générale. J'eus avec lui un long entretien sur l'état des choses. Il se plaignait de n'avoir pas des moyens assez actifs pour être instruit de tout ce qui se passait. Il me parlait de façon que je crus lui apprendre que les préfets dépendaient de lui

pour la police générale, et qu'il pouvait leur donner les ordres qu'il jugeait convenables. Tout ce que je vis alors, tout ce que j'entendis me convainquit que le gouvernement avait le degré de mollesse, de relâchement qui pouvait permettre de tout entreprendre, avec la certitude du succès.

Mais ce qui me confondit, ce fut le déchaînement que je remarquai contre le duc de Berri. La calomnie s'acharnait sur lui. Tout ce que j'ai raconté de sa conduite à Metz était dénaturé; il avait été d'une violence extrême; il avait arraché les épaulettes à un officier, la croix de Saint-Louis à un autre, et tenu des discours outrageants aux élèves de l'école d'artillerie et du génie. Tout cela était aussi faux que le reproche de s'enivrer, lui qui ne buvait que de l'eau. Ces calomnies étaient répétées dans la plus haute société; de grandes dames les propageaient; et, suivant sa coutume, la calomnie, pour paraître vraie, semblait juste envers l'un des acteurs de ces scènes. C'était à moi qu'elle faisait jouer le beau rôle; elle racontait des détails; j'avais représenté au prince que cette conduite était indigne de lui; je lui avais parlé avec fermeté. On conçoit combien je devais être indigné de ces horreurs. J'exhalai mon indignation. C'est bien

alors que je vis cette odieuse facilité avec laquelle la légèreté de nos esprits reçoit les plus sottes calomnies, avec quelle avidité elle les écoute et la rapidité quelle met à les répandre. C'est une chose déplorable que les hommes réunis ou dans une assemblée, ou dans une grande ville. Le marquis de Nantouillet, attaché à la maison du prince, et qui lui était dévoué, fut instruit de ces calomnies et de ma force constante à les repousser. Il m'en parla avec un douloureux intérêt; et je vis par ce qu'il me dit, que le prince était blessé de tant d'injustice.

J'allai voir M. Férand pour une affaire; il était directeur-général des postes. Tandis que je m'entretenais avec lui, on lui apporta des lettres adressées à lui seul. Il interrompit notre conversation, et s'empressa de les ouvrir. Ses mains tremblaient, ne pouvaient saisir la partie de l'enveloppe qu'il fallait déchirer, et ce fut avec beaucoup de peine et de temps qu'il parvint à ouvrir trois lettres, et à voir d'où elles venaient et ce qu'elles contenaient. Il avait une partie des membres presque paralysée. Je déplorai l'étrange présomption d'un homme réduit à cet état, et qui se chargeait, dans des circonstances, si imminentes du poste important de la direction des lettres. Il ne pouvait pas s'en acquitter avec cette vigilance,

cette promptitude qu'exigeait l'état de la France. Aussi, quand Bonaparte fut arrivé, il ne manqua pas de dire naïvement, dans la Chambre des députés, que M. de Lavalette était plus maître que lui dans ses bureaux. Il eut un moment le ministère de la marine, dont il joignit le travail à celui des postes, après la mort de M. Malouet. J'en témoignai mon étonnement à une personne qui le connaissait. « Lui, me dit-elle, il se chargerait de tous les ministères à la fois. » Il faut avouer que les rois font souvent des choix bien étranges. Sur quoi ce choix avait-il été fondé? sur un ouvrage abstrait de politique. Je ne sais quel est le ministre qui donna l'ordre de respecter le pavillon souverain de l'île d'Elbe; mais je sais que lorsque j'étais à Marseille, après la seconde restauration, l'amiral Ganteaume me dit que cet ordre existait dans l'amirauté de Toulon.

Je retournai tristement à Metz, bien convaincu qu'une grande scène se préparait.

Nous fûmes promptement instruits du débarquement de Bonaparte. Cette nouvelle excita une stupeur presque générale. On a souvent dit avec raison que la peur avait tout fait pendant la révolution : on ne peut trop le répéter. J'en eus bien des preuves dans cette triste circonstance. Je me rappelle entre autres qu'un grand pro-

priétaire vint dans mon cabinet, tout effaré; et sans préambule, me déclara que le peuple voulait Bonaparte, qu'il était enchanté de son retour. Je lui demandai sur quelles preuves il fondait ce discours. Il me dit qu'il entendait le peuple témoigner sa joie, son enthousiasme, et que des mères disaient : « S'il n'y avait plus de conscription, que ferions-nous de nos enfants? »

A ces mots, je vis bien qu'il était dans le délire de cette passion terrible, qu'on appelle la peur, et qui, suivant l'expression de Montaigne, donne de furieux éblouissements. Il était hors de lui; il me faisait pitié. « Monsieur, lui répondis-je, elles ont peur, vous avez peur. Allez vous reposer; croyez-moi, Bonaparte ne fera pas attention à vous. Calmez-vous, restez tranquille. » Dans des moments semblables, la pauvre espèce humaine descend à un degré d'avilissement impossible à décrire, se flétrit elle-même et se place au-dessous des plus vils animaux, qui touts ont un courage d'instinct dans les périls où ils sont jetés.

Nous attendions les nouvelles avec les plus grandes inquiétudes. Je les recevais rapidement par le télégraphe. Une proclamation du roi instruisit les Français des nouveaux évènements, déclara Bonaparte traître à l'Etat. Mais tout avait

été concerté pour son triomphe; le gouvernement n'avait eu ni crainte ni prévoyance; il n'avait pas connu la maxime du grand Condé : *Il faut craindre son ennemi de loin, pour ne pas le craindre de près.* Il devait succomber. Nous assemblâmes un conseil de guerre chez le maréchal; nous prîmes la résolution de conserver la ville au roi, et nous la déclarâmes en état de siége. Je publiai une proclamation pour en prescrire les dispositions. Les approvisionnements commencèrent rapidement; les campagnes faisaient entrer des animaux dans la ville. Plusieurs chefs de corps avaient déclaré qu'en faisant sortir un certain nombre de leurs soldats de la ville, ils pourraient répondre du reste de leur troupe. MM. Prost, colonel du génie, et Lafond, colonel d'artillerie, se conduisirent avec autant de résolution que de fermeté. Le maréchal donnait l'exemple; il était secondé par son fils, colonel d'un régiment de chasseurs à cheval. Les autorités civiles montraient le même accord et la même fermeté. Nous étions persuadés que le roi s'arrêterait à Lille; qu'on ferait sortir de cette ville les troupes suspectes, et qu'elles seraient remplacées par sa maison. De cette ville, il pouvait donner des ordres et gouverner la France.

Je reçus la déclaration du congrès de Vienne,

par laquelle les souverains mettaient Bonaparte hors de la loi générale des peuples. M. de Talleyrand me l'avait envoyée par un courrier extraordinaire. Je l'adressai sur le champ au roi. Le courrier la lui remit à Lille, où il était encore. Je rassemblai la garde nationale, et je la haranguai avec toute la force que demandaient les circonstances. Les grenadiers de France étaient sortis de Metz pour aller à Melun, ou pour rejoindre l'armée du maréchal Ney, qui semblait alors vouloir combattre Bonaparte. Mais ils arborèrent la cocarde tricolore. Le maréchal Oudinot chercha à les ramener à leur devoir ; il ne put y réussir, et rentra dans la ville ; il y eut alors une espèce d'insurrection, mais si faible, qu'elle ne me donna pas la moindre inquiétude.

Je fus averti qu'on devait, pendant la nuit, pénétrer de vive force dans l'hôtel de la préfecture pour enlever le duc de Berri, qui s'y était réfugié. On disait en même temps que je voulais livrer la ville aux Prussiens. Je fis une seconde proclamation dans laquelle j'exhalais avec force toute mon indignation de ces bruits aussi ridicules qu'infâmes. Retiré chez moi, j'ordonnai au concierge de répondre à la troupe qui voudrait entrer dans la préfecture, que j'étais couché. J'attendis l'évènement dans la cour. Vers

onze heures, une troupe de jeunes gens, parmi lesquels il n'y avait pas un seul homme du peuple, frappa rudement à la porte, et me demanda. Il est couché, répondit le concierge. — Comment, déjà couché! — Oui, parce qu'il se lève de bonne heure. La troupe se retira. J'avais des chevaux sellés. Je sortis un instant après à cheval suivi d'un seul domestique. Je marchai dans la direction qu'avait prise la troupe séditieuse. Je l'atteignis; je lui adressai la parole. Je lui demandai pourquoi elle était si tard dans les rues, et quel était son dessein. Des jeunes gens me répondirent, et m'assurèrent qu'ils n'avaient point le dessein de troubler l'ordre public, et qu'ils allaient se rendre tranquillement chez eux. Ils commencèrent alors à se retirer, et me souhaitèrent le bonsoir avec politesse et du ton le plus paisible. Je leur rendis le même souhait, en ajoutant que j'allais parcourir la ville, pour m'assurer par moi-même de la tranquillité générale.

Tout allait bien jusque-là. J'avais écrit plusieurs lettres au ministre de l'intérieur, dans lesquelles j'annonçais que je conservais l'autorité pour ne pas livrer la ville au désordre; mais que je ne pourrais la conserver long-temps. J'appris alors que le roi avait quitté Lille et la France, et que partout les troupes étaient en insurrec-

tion. Le ministre Carnot, en m'annonçant cet état de choses, m'engageait à conserver mes fonctions.

Le départ du roi, et son entrée dans la Belgique, avaient produit un effet funeste sur touts les esprits, et je ne pouvais plus me flatter de conserver la ville de Metz au roi. J'eus avec le maréchal un entretien sur ces grands intérêts; personne n'était plus capable que lui d'une résolution hardie, et il était bien décidé à tenter touts les moyens avec constance. Je crois que nous aurions réussi, si le roi n'était pas sorti de la France. Il écrivit à Napoléon. Il me montra sa lettre : elle était pleine de force et de dignité; il rappelait en deux mots ses services, parlait de son serment au roi, de sa résolution de lui rester fidèle, et terminait ainsi : « Quoi qu'il arrive, je serai toujours le grenadier Oudinot. »

Dans mon voyage à Paris, j'avais appris indirectement bien des choses. Je ne pouvais, comme je l'ai dit, douter de la conspiration; mais je sçavais qu'elle était tramée surtout par les révolutionnaires, et que Fouché et Carnot, regardant le succès comme leur ouvrage, donneraient beaucoup d'embarras à Bonaparte. En effet, dès les premiers jours de son arrivée à Paris, Bonaparte trouva les républicains dans une exaltation qui

lui inspira des inquiétudes qu'il ne pouvait dissimuler. Il fut contrarié par eux dans presque toutes ses mesures : il n'avait que l'armée pour lui ; il s'en aperçut bientôt. Les choses furent portées rapidement à un tel point, que Bonaparte dit à Carnot que Fouché était un traître, et qu'il le ferait fusiller.

Je sentais bien qu'il fallait du temps avant que cette situation s'aggravât ; mais je fus instruit, dès les premiers jours, du succès obtenu par les révolutionnaires, en portant Carnot et Fouché à la tête des affaires. Je sçavais qu'ils avaient, même avant l'arrivée de Bonaparte, prononcé le mot de *république*, de *pacte fédératif* : on m'écrivait que leur audace croissait d'heure en heure ; qu'ils avaient coiffé du bonnet rouge le buste de Bonaparte. Je crus qu'il fallait prolonger autant qu'il était possible mon autorité à Metz, puisque des évènements imprévus pouvaient arriver d'un moment à l'autre. Dans cette idée, j'écrivis aux ministres plusieurs lettres, dans lesquelles je m'expliquais de façon à éloigner quelque temps encore mon remplacement : j'y parlais de l'effet produit par la sortie du roi hors des frontières.

Je persistais dans le plan que je m'étais fait, et dans le vain espoir de conserver au roi, ou

du moins à l'ordre social, une ville si importante; mais le maréchal Oudinot ayant été forcé de quitter cette ville pour tâcher de ramener le corps des grenadiers de France, je ne pouvais espérer d'être secondé par le général Durut, qui avait le commandement de la division. Son caractère était franc et loyal; mais son grade ne lui donnait pas l'ascendant qu'avait le maréchal; et d'ailleurs il avait manifesté, mais avec beaucoup de regrets, ses sentiments, dès l'instant qu'il avait appris que le roi avait quitté la France. Il détestait Bonaparte, dont il avait eu, disait-il, beaucoup à se plaindre : il aurait éprouvé de la satisfaction à rester fidèle au roi; mais sa position particulière ne le lui permettait pas.

Je dus abandonner toute espérance, dès l'instant que nous eûmes appris que le roi était sorti du royaume. J'écrivis alors à Carnot, ministre de l'intérieur, que je ne pouvais rester plus longtemps à Metz, et que je conservais ma place uniquement pour maintenir l'ordre. Carnot me répondit par une lettre écrite de sa main :

« La différence de vos opinions politiques d'a-
« vec les miennes, ne m'a jamais empêché de
« conserver pour vous l'estime qu'inspirent tou-
« jours les vertus privées et les talents distin-
« gués. L'intérêt que vous avez témoigné à l'oc-

« casion de mon fils, lorsque j'étais proscrit, « vous honore infiniment à mes yeux, et m'ins- « pire de la reconnaissance. Vous sçavez, comme « moi, que, dans les mouvements révolution- « naires, on est sans boussole, *et que ce sont les « évènements qui décident si l'on a eu tort ou « raison*. D'après ces principes, j'ai eu tort bien « long-temps, comme vous le savez; et aujour- « d'hui, c'est vous. Mais, aussi, votre loyauté et « votre patriotisme éclairé me sont de sûrs ga- « rants que votre dévouement pour l'empereur « sera bientôt aussi pur, aussi entier qu'il l'était « pour les Bourbons; et je ne doute pas que Sa « Majesté, qui cherche partout des hommes cou- « rageux et habiles, ne vous rende sa faveur. « Vous avez senti que vous ne pouviez plus con- « server votre place; mais j'apprécie beaucoup « l'assurance que vous me donnez de conserver « courageusement, jusqu'à votre remplacement, « le dépôt qui vous est confié, et de maintenir « l'ordre dans ces circonstances difficiles. »

Cette lettre contient une phrase remarquable: *Ce sont les évènements qui décident si l'on a eu tort ou raison.* Après tant de révolutions faites si facilement depuis quarante ans, nous devrions les regarder comme des jeux politiques, où l'on est tantôt heureux, tantôt malheureux, en parler

froidement avec nos adversaires comme de chances ordinaires de la vie humaine, et, après avoir été amis fidèles et ennemis généreux, n'avoir de ressentiments que pour les crimes. Cette idée, qui mérite d'être développée, pourrait motiver fortement l'abolition de la peine de mort pour les délits politiques, dont la proposition, déjà faite, honore MM. de Lafayette et de Tracy.

J'étais si persuadé de la faiblesse de la position personnelle de Bonaparte et des fortes résolutions des alliés, qu'une députation du conseil-général, qui avait été mise en permanence par le roi, étant venue m'instruire de sa dissolution, et m'ayant témoigné le désir de me voir conserver mes fonctions, je lui répondis que j'étais résolu de rester fidèle au roi, et que je n'avais aucun mérite à prendre cette résolution, parce que j'étais convaincu qu'avant deux mois le roi serait à Paris.

Mais je savais qu'un officier d'artillerie avait, dès les premiers jours, obtenu un congé; qu'il était parti pour Paris, dans la résolution d'aller jour et nuit avec une extrême vîtesse, et d'avertir les ministres de tout ce qui se passait à Metz. J'étais convaincu qu'un ordre arriverait bientôt, et je prenais des précautions pour ma sûreté personnelle. J'avais toujours des chevaux sellés. Je

visitai, un jour, les portes de la ville par lesquelles je devais passer pour me rendre à la frontière ; je vis que la porte de Thionville était fermée par les travaux qu'y faisait le génie militaire. C'est à cet examen que je dois ma sûreté : sans cela, j'aurais été pris et conduit à Paris.

Le jour même que j'avais visité deux portes de la ville, je me rendis à cheval chez le général Durutte. Il me montra *le Moniteur* qui contenait un article dans lequel on parlait de ma conduite à Metz, en la condamnant. Un instant après, je remontai à cheval, et je retournai à la préfecture. En passant devant l'ancien gouvernement, je rencontrai une chaise de poste dans laquelle je remarquai un officier qui portait des aiguillettes : j'observai qu'il avait fait arrêter sa voiture ; qu'il parlait au postillon, et qu'ils me considéraient l'un et l'autre. Je ne doutai pas que cet officier ne fût porteur d'un ordre de m'arrêter ; je me rendis rapidement à la préfecture ; je m'assurai qu'un autre cheval, bon coureur, était prêt ; je pris un rouleau d'or, et je remis à ma fille les clefs de mon bureau, en lui disant de ne pas m'attendre, si je n'arrivais pas pour le dîner. La remise de mes clefs, cette phrase et mon cheval tout prêt, lui firent bien voir que j'allais partir. Si elle avait eu un esprit

moins ferme, elle pouvait m'arrêter, m'affaiblir même par les témoignages de sa tendresse, et me faire perdre un temps précieux. Elle prit les clefs sans prononcer un seul mot; elle se retira; elle suivit l'exemple de sa mère, qui toujours s'est conduite avec le même courage dans toutes mes proscriptions.

Au même instant, je vis arriver un aide-de-camp de M. le général Durutte, M. Pinard, qui venait m'avertir, de la part du général, de l'ordre reçu de Paris, et de l'obligation où il se trouvait de le faire exécuter sur le champ : il montrait une profonde douleur, et me demandait ce que j'allais faire. « Soyez tranquille, lui dis-je, pour « moi. Mais il faut penser à vous-même; il ne faut « pas qu'on vous voie sortir de la grande cour de « la préfecture. » Je le pris par la main; je l'entraînai, comme malgré lui, et je le conduisis à une porte par laquelle on communiquait avec les bureaux. Je montai aussitôt à cheval, et je partis.

Le chemin le plus court était de passer par la porte de Thionville; mais j'avais heureusement observé le matin qu'elle était fermée par les travaux du génie militaire. Je fus donc obligé de prendre un chemin plus long, en sortant par la porte de Paris. C'était le jour où, suivant un ancien usage, tout le peuple de la ville se rend à

une petite montagne au-delà des murs. La foule était immense et pressée sur le pont; j'étais obligé d'aller au pas, et de prier à chaque instant de me laisser passer. De temps en temps, je regardais derrière moi pour m'assurer si je n'étais pas suivi par des gendarmes. Parvenu à la porte, je pris à droite le chemin de Thionville; et mettant mon cheval au grand galop, je fus bientôt loin de la ville. Le rouleau de louis que j'avais dans une poche de mon pantalon, perça cette poche, et glissa le long du pantalon. Je descendis de cheval. J'avais heureusement de grandes bottes, recouvertes par le pantalon, et je vis que le rouleau était entré dans la botte, dont l'ouverture était fort large. Pas un louis n'était à terre. Je remontai à cheval; j'arrivai bientôt à Hayange, chez M. de Wendel : je lui avais rendu les plus grands services, ainsi qu'à son ami M. de Serre, que je trouvai chez lui, et qui depuis fut ministre de la justice; ils concertèrent avec moi les moyens de sortir de la frontière. Ils connaissaient les routes de traverse; je partis avec M. de Serre, et à dix heures du soir nous étions dans le Luxembourg, sans avoir trouvé un seul employé des douanes. Nous nous rendîmes dans une terre de M^me^ sa belle-mère; j'y couchai, et le lendemain matin j'étais à Luxembourg.

CHAPITRE VII.

Arrivée et séjour à Gand, où étaient le roi et Monsieur. Retour de Gand en France.

Je fus reçu à Luxembourg avec touts les égards possibles par M. le comte Dufour, général au service d'Autriche; et pendant mon séjour dans cette ville, je fus comblé de ses prévenances. Il était grand amateur de chevaux : il désira d'en avoir un très-beau dont je lui parlai; je le fis venir de la terre de M. de Wendel, où je l'avais laissé à mon départ de Metz. De Luxembourg, je me rendis à Coblentz, Aix-la-Chapelle, et enfin à Bruxelles et à Gand.

Je remarquai, à Coblentz, la manière dont était formée une garde bourgeoise destinée à maintenir l'ordre. Elle n'avait pas affecté de prendre tout l'équipement militaire; elle avait un habit vert, qui descendait jusqu'aux genoux: il était boutonné jusqu'à la ceinture; un pantalon, et les petites bottes par-dessus; un chapeau à la Henri IV, relevé d'un côté, avec une cocarde. Ni fusil, ni sabre, mais une pique non meurtrière. Cette troupe avait un air élégant; elle n'avait de l'habillement militaire que ce qu'il fallait pour lui donner un ensemble imposant, et pour maintenir l'ordre public. Je crois que cette garde bourgeoise mériterait d'être imitée: elle atteignait le but de son institution, sans transformer en soldats des citoyens paisibles.

Je trouvai à Gand MM. de Jaucourt, de Beurnonville, le baron Louis, le duc de Feltre, le chancelier, MM. de Capelle, Hyde de Neuville, Mounier, Guizot, Laly-Tolendal, Bertin l'aîné, etc. M. le comte Beugnot, ministre de la marine, arriva peu de jours après moi. MM. les maréchaux de Raguse et de Bellune étaient aussi auprès du roi. Je fus présenté au roi par M. de Blacas; je lui rappelai que, dans ma jeunesse, étant élève de l'Ecole militaire, il m'avait accordé une distinction particulière, en m'autori-

sant, dans une cérémonie solemnelle à Versailles, comme grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, à porter la petite croix de cet ordre, avant même de sortir de l'Ecole militaire. Il remarqua que j'avais deux épaulettes : il en demanda l'explication; on lui dit que j'avais le grade de capitaine, et que je commandais une compagnie d'élèves. Il voulut bien en conclure que ma conduite antérieure garantissait ma conduite à venir, et il voulut que je portasse dès ce moment même la croix qu'il venait de m'accorder. Son excellente mémoire lui rappela touts ces détails.

Dans l'entretien dont le roi eut la bonté de m'honorer, je lui dis la réponse que j'avais faite au conseil-général du département de la Moselle : « Je n'ai aucun mérite à rester fidèle au roi, « parce que je suis convaincu qu'il sera dans « deux mois à Paris. » Il me demanda sur quels motifs je fondais cette opinion; je les lui expliquai :

Les armées alliées n'étaient pas entièrement dissoutes; elles conservaient encore leur organisation de guerre, leur matériel, leur administration de campagne.

La déclaration du congrès de Vienne imposait aux souverains la loi de combattre Bonaparte; ils savaient bien que de sa chute dépendraient encore leur sécurité et le repos de l'Europe.

Ils voyaient bien que Bonaparte n'avait que l'armée pour lui : cela était évident.

Ils ne pouvaient ignorer les mouvements des révolutionnaires de Paris ; Bonaparte ne pouvait déjà plus ni les satisfaire ni les contenir, et on avait porté les choses jusqu'à mettre dans un club le bonnet rouge sur son buste. J'ajoutai d'autres considérations, et je les développai avec quelque étendue.

M. de Capelle avait formé un plan pour placer des commissaires français auprès des armées alliées, si elles entraient en France. Les premières idées de ce plan avaient été inspirées à MONSIEUR par les graves inconvénients que présenteraient les réquisitions militaires des alliés, s'ils entraient en France ; il avait eu de fréquents entretiens avec M. de Capelle sur ce sujet très-important, et il l'avait chargé de rédiger un plan capable de prévenir les résultats ordinaires de ces réquisitions, aussi ruineuses qu'humiliantes, lorsqu'elles sont faites par des étrangers.

Les alliés auraient nécessairement fait des réquisitions ; on en connaît les graves inconvénients. Les commissaires seraient intervenus au nom du roi, et auraient exercé un pouvoir bienfaisant, en substituant des marchés aux réquisitions. Ils auraient engagé les assemblées provin-

ciales et les propriétaires à les seconder dans ces marchés. Ainsi, les commissaires employant le nom du roi d'une manière agréable au peuple, il aurait vu que l'intervention seule du roi adoucissait les maux de la guerre. Les réquisitions, qui sont un mal cruel, n'auraient été faites qu'au nom des alliés. Les marchés, qui sont le remède, auraient été offerts au nom du roi.

Ce plan était très-bien conçu; il aurait produit les plus heureux résultats : les conséquences en auraient été de la plus haute importance. Les commissaires auraient fait fournir aux alliés toutes les subsistances nécessaires, et l'on n'aurait pas vu ces choses honteuses qui se sont passées : des préfets et des maires arrêtés, par ordre des généraux étrangers, pour les contraindre à des actes arbitraires. Ces subsistances étant données au nom du roi par des hommes revêtus de ses pouvoirs, le roi aurait paru agir avec les alliés *pour une cause commune;* et si l'on avait eu alors la scrupuleuse attention de montrer toujours le roi dans cette cause générale des souverains, tantôt en nourrissant les alliés, tantôt en faisant ouvrir les portes des places fortes, on aurait épargné bien des humiliations au nom français. Je développerai davantage ces graves considérations, lorsque je ferai le récit de mon ministère.

On s'occupait de ce projet, quand j'arrivai à Gand. MONSIEUR en vit toutes les nobles conséquences; il le défendit fortement auprès du roi et dans son conseil : le plan y fut arrêté, et une ordonnance du roi en prescrivit les dispositions. J'étais nommé commissaire à une des armées, avec M. le maréchal Beurnonville; je ne sais pourquoi cette mesure n'a pas été exécutée. Ainsi, un prince et des hommes que *l'homme d'Etat* auteur de l'*Histoire de la Restauration*, représente occupés d'intrigues à Gand, s'occupaient de l'honneur national et de la dignité du trône. Je défie de me citer un seul homme du parti contraire qui ait rien proposé d'aussi noble que le plan de M. de Capelle, à moins qu'on ne cite ces Français qui demandèrent aux alliés de nommer un prince étranger souverain de la France.

Je ne tardai pas à m'apercevoir que plus d'une personne préparait les voies au retour de Fouché près du roi, et même à son entrée dans le ministère. On recevait des lettres de Paris, écrites en sa faveur, dans lesquelles on portait aux nues ses prétendus talents. Lui seul, disait-on, pouvait assurer le retour du roi dans Paris, et contenir les révolutionnaires. Le roi eut d'abord horreur de cette idée, et la repoussa fortement. Ceux qui avaient formé ce malheureux projet ne se rebu-

tèrent pas ; ils persistèrent dans les mêmes rapports, dans les mêmes discours : ils savaient bien qu'il n'y a pas d'idée ridicule ou dangereuse qu'on ne puisse faire adopter parmi nous, en la répétant sans cesse avec persévérance, sans jamais se lasser. Cette idée fatale fut combattue, repoussée par des personnes qui en voyaient toutes les conséquences ; mais elle était soutenue avec non moins de force par des hommes qui cependant étaient dévoués au roi, mais qui voulaient, avant tout, le succès de la coterie et des intrigues auxquelles ils s'étaient attachés. Nous n'avons ni force ni constance pour soutenir hautement un noble parti avoué par des sentiments généreux ; mais nous avons de la persévérance, de la chaleur, de la ténacité dans les intrigues : c'est là une des parties de notre caractère. Pour en être convaincu, il suffit de lire les *Mémoires du cardinal de Retz.*

Cette intrigue, fortement ourdie et suivie avec persévérance, eut des suites funestes : ceux qui la pratiquaient savaient bien que, s'ils parvenaient à mettre Fouché dans le conseil, tous ceux qui avaient trahi le roi rentreraient dans les places et dans les honneurs ; ils voyaient les conséquences inévitables de leur plan ; et s'ils allaient alors jusqu'à prévoir qu'ils feraient signer un jour au monarque l'amnistie des mili-

taires qui l'avaient suivi à Gand, certes, ils avaient mesuré dans toute leur étendue les effets incalculables de la faiblesse.

Ainsi donc, ce projet si utile, si nécessaire, conçu par MONSIEUR, et rédigé par M. de Capelle, fut abandonné; et un plan funeste faisait touts les jours des progrès déplorables : on y joignait la disgrâce de M. de Blacas. Il est honorable pour lui d'avoir été le sujet constant des lettres écrites de Paris pour persuader que le peuple, et toujours le peuple, était ulcéré contre lui, et s'opposerait à son retour avec le roi. La coterie de la capitale a réussi dans les choses qu'elle a tentées pendant le séjour du roi à Gand.

Je voyais souvent M. le comte de Bruges, aide-de-camp de MONSIEUR. Il m'engagea à faire plusieurs Mémoires, et même des projets de proclamation : il les présentait à MONSIEUR, qui voulait bien les remettre au roi, après les avoir lus.

Le premier Mémoire établissait des principes généraux, relatifs à la fermeté nécessaire au gouvernement : j'y développais la nécessité d'avoir un but déterminé, hautement déclaré, de marcher constamment vers ce but; affermir l'autorité royale, et détruire l'esprit de démocratie et ses profondes racines. Je disais : Si l'on n'a pas un plan fortement conçu, on ouvrira sous nos

pas un nouvel abîme. On peut, en suivant la Charte, fortifier l'autorité royale; mais on peut aussi, en la suivant, anéantir cette autorité : je soutenais qu'elle ne peut rester stationnaire sans décroître. Je disais que l'autorité, une fois établie, devient ce qu'elle se fait elle-même; que si le roi n'avait pas saisi le droit de donner une Charte à la nation, on ne lui aurait certainement pas donné ce pouvoir. Il l'a eu, parce qu'il l'a pris avec fermeté. Je développai cette pensée dans toute son étendue.

Dans le second Mémoire, j'établissais que le roi devait gouverner seul et organiser son ministère. Je montrais les défauts de l'administration établie sous l'empire, et dont les bases, posées par le génie de Napoléon, avaient été altérées par les ministres. J'en montrais les défauts qui multipliaient les rouages, et produisaient un enchevêtrement continuel de toutes les parties les unes sur les autres; j'entrais dans beaucoup de détails sur ces défauts et leur résultat, et j'indiquais les moyens de simplifier l'administration. Mais j'insistais surtout sur la nécessité de lui imprimer de la grandeur. Pour y parvenir, je demandais le rétablissement des provinces, mais avec des moyens qui ne privaient aucune ville des avantages que leur donnait la démarcation

actuelle de la France en départements. Je soutenais qu'il fallait que deux princes de la famille royale résidassent dans de grands gouvernements, afin qu'on vît bien clairement qu'une révolution faite à Paris ne serait pas faite immédiatement dans toute la France.

Je suis revenu plusieurs fois sur cette idée principale, pendant et après mon ministère. Elle me paraissait le seul moyen d'empêcher de nouvelles révolutions; et en 1829, j'ai publié un ouvrage qui n'était que le développement de cette idée principale; j'en puisai la plus grande partie dans le Mémoire dont je parle. Cet ouvrage est fondé tout entier sur la trop grande prépondérance de la capitale. Quinze mois après l'avoir écrit, j'ai vu mes craintes, ou plutôt mes certitudes réalisées.

Dans un troisième Mémoire, je présentais mes vues particulières sur une loi d'élection. Je proposais ce que j'ai depuis proposé en 1816, étant ministre de l'intérieur; c'étaient les mêmes idées que j'avais développées en 1790, dans un écrit imprimé, où je combattais une proposition faite à l'Assemblée constituante par M. de Mirabeau.

Dans un quatrième Mémoire, j'examinais plusieurs questions relatives à l'armée sous le rapport monarchique, et relativement à l'influence

que les colonels doivent avoir sur leurs régiments, influence qui doit être assez grande pour qu'ils puissent les entraîner. Je liais ces idées au rétablissement des grandes provinces, au moyen de faire naître et d'y entretenir l'émulation de servir le roi, de rendre aux grands propriétaires leur ancienne considération, et je rattachais ces idées à celles que j'avais présentées sur une loi d'élection, et sur les moyens de rétablir les provinces sans blesser aucun intérêt. J'ai inséré ces dernières idées dans un ouvrage que j'ai publié en 1820, intitulé : *Du Gouvernement représentatif en France.*

Dans un cinquième Mémoire, je traitais du crédit public; je m'élevais contre l'usage de vendre des rentes au lieu de faire des emprunts, comme avant la révolution. Je cherchais les moyens de dédommager les émigrés dont on a vendu les biens, et les généraux restés fidèles au roi, qui ont perdu des majorats, et enfin de donner au clergé plus de considération en lui rendant une existence indépendante. Je proposais d'établir une caisse d'amortissement, proposition que j'avais faite treize ans auparavant au Conseil des cinq-cents. Je citais un projet semblable de M. de Machault, contrôleur-général des finances, et j'ajoutais que s'il avait été adopté, Louis XVI

serait monté sur le trône sans avoir la moindre dette.

J'ose dire que, dans touts ces Mémoires, je prédisais avec certitude tout ce que nous avons vu dans les quinze premières années de la restauration. Je revenais toujours à ce qui arriverait si l'on ne suivait pas un plan fortement conçu. Il ne m'était pas plus difficile de prédire alors l'avenir, que je n'eus de peine à prononcer dans l'Assemblée nationale, en 1792, la terrible prédiction de ce qui devait arriver après l'amnistie accordée aux scélérats qui avaient comblé de cadavres la glacière d'Avignon.

Je joignis aux Mémoires plusieurs projets de proclamations. Le duc de Berri, après avoir lu la principale, s'écria : « C'est un langage bien noble; « mais n'est-ce pas trop fort? » Je le rassurai en lui peignant le caractère de la nation française, en lui démontrant, par les exemples du passé et du présent, qu'elle voulait toujours que l'autorité se montrât *magnanime dans ses sentiments, et forte dans ses résolutions*.

Ce prince commandait à Alost le corps de troupes françaises. Je m'enrôlai sous ses drapeaux; j'en reçus le brevet; il me fit l'honneur de m'admettre à sa table; il remarqua que je ne buvais que de l'eau comme lui, et il me demanda

si l'on m'accusait de m'enivrer. Il pensait alors à cette infâme accusation qui l'avait représenté comme un homme toujours ivre; il me faisait remarquer combien était bonne l'eau qu'il buvait, et qu'il envoyait chercher fort loin. Il ajoutait en riant : « Un ivrogne est souvent plus heureux « qu'un buveur d'eau. »

M. de Châteaubriand et d'autres personnes avaient organisé un journal dans lequel elles avaient mis beaucoup d'articles inspirés par les sentiments les plus royalistes. Je me joignis à ces travaux par un ou deux articles.

Après la bataille de Waterloo, le roi se disposa à retourner en France. Je partis de Gand avec M. le baron de Capelle. Pendant la route, nous nous trouvâmes au milieu de l'armée alliée, et dans un très-mauvais chemin. Un soldat prussien voulut nous empêcher de passer. Un jeune officier anglais, qui était à cheval, s'opposa à la brutalité du soldat. Il soutenait que puisque nous étions à la suite du roi de France, nous devions passer. C'était précisément pour cela que le Prussien ne le voulait pas. Il avait contre les Français cette animosité que faisaient éclater les Prussiens depuis plusieurs années, et surtout dans cette dernière campagne. Il s'emporta jusqu'à menacer plusieurs fois l'officier anglais. Il le menaçait de

sa baïonnette. Nous admirâmes le sang-froid de l'Anglais. Il ne paraissait pas faire la moindre attention aux paroles et aux menaces du soldat. Il l'emporta enfin, et nous passâmes.

Le prince de Talleyrand avait terminé sa mission à Vienne. Il était arrivé à Gand peu de jours après la bataille de Waterloo; il accompagnait le roi avec les autres ministres, MM. de Jaucourt, le baron Louis et le comte Beugnot, le chancelier et le duc de Feltre.

Quand nous fûmes arrivés à Mons, on trouva que le roi s'avançait trop promptement vers la France. On voulait qu'il s'arrêtât. Je n'en connaissais pas les motifs; mais j'ai cru qu'on était trompé par de faux rapports envoyés par Fouché. Cet homme, ministre de la police sous Bonaparte, voulait faire croire que rien n'était plus difficile que la rentrée du roi en France, qu'il y serait reçu avec beaucoup de peine; et tout cela, afin de se donner à lui-même l'honneur d'aplanir les difficultés, et d'être ministre du roi. Dans le dernier mois de la résidence du roi à Gand, toutes les personnes et toutes les lettres qui arrivaient de Paris tendaient au même but. Il semblait que Fouché pouvait tout, qu'il n'y avait pas de salut à espérer sans lui. Les lettres du faubourg Saint-Germain présentaient cette idée honteuse : Le

roi ne pouvait reprendre sa couronne que de la main d'un homme qui avait voté la mort de son frère. Je ne conçois pas comment des hommes d'honneur pouvaient envisager avec satisfaction un pareil moyen de succès, et comment des hommes d'esprit, très-capables de discerner les vrais talents, et les effets opposés des bons et des mauvais principes de gouvernement, pouvaient s'abuser sur le prétendu pouvoir de Fouché. Certainement c'est là une des pages les plus singulières de la misérable histoire de ces temps. Ce mouvement des esprits ne peut s'expliquer que par la peur qu'ont toujours inspirée les révolutionnaires au parti des honnêtes gens, et par cette extrême mobilité de notre esprit, qui nous permet de passer rapidement aux points les plus opposés. Les hommes qui avaient contribué à rétablir sur le trône le frère d'un roi assassiné, voulaient, un an après, le rétablir par les mains de l'un des juges de ce roi! et ils ont réussi à le faire entrer dans ses conseils! On voulait donc conduire un roi à une chose que jamais aucun autre homme n'a faite et n'a pu faire. Vit-on jamais un homme recevoir dans sa maison l'assassin de son frère, et lui demander ses conseils? Voilà cependant ce que nous avons vu dans les temps extraordinaires où nous vivons.

Les personnes qui voulaient suspendre la marche du roi restèrent à Mons, même après le départ du roi. Cette conduite nous paraissait inconcevable dans des hommes accoutumés aux affaires, et très-attachés au roi. Il marchait vers Cambrai, et ses ministres restaient encore à Mons. M. le chancelier était avec lui, ainsi que le duc de Feltre, ministre de la guerre. C'était le moment de compléter le ministère, en nommant aux places vacantes. Mais M. le chancelier ne considéra point les choses sous ce point de vue. Il donna au roi un conseil tout opposé; et, d'après ses ordres, il expédia deux courriers successifs aux ministres, pour les engager à se rendre auprès du roi.

Le roi se rendit à Cambrai. Là, fut arrêtée cette proclamation royale, dans laquelle le roi parlait des fautes qu'il avait faites. Aussitôt que la proclamation parut à Cambrai, elle excita le plus violent mécontentement parmi toutes les personnes qui avaient suivi le roi. Quelques-unes crurent, je ne sçais pourquoi, que j'en étais le rédacteur. Je fus obligé de déclarer le contraire, et de montrer celle dont j'avais présenté le projet.

Pendant ce voyage du roi, le duc de Wellington lui écrivit plusieurs fois pour l'engager à presser sa marche vers Paris. On se hâta, parce que l'on craignait que les Prussiens n'arrivassent

avant le roi, et que leur animosité contre la France ne les portât à des actions qui auraient augmenté les embarras et compliqué les affaires. Je crois que ce fut alors que M. le chancelier pressa le retour des ministres. Mais je n'en suis pas certain.

Enfin, le roi arriva à Saint-Ouen, près de Paris. Là, commencèrent les scènes les plus déplorables. Elles firent sur moi une impression dont je ne pouvais me défendre. Elle m'amenait toujours à cette cruelle pensée, que de telles faiblesses seraient nécessairement suivies d'autres faiblesses, et que le rétablissement inébranlable des Bourbons était impossible. Mais combien, en même temps, je désirais me tromper! Les personnes dont le roi était alors environné cherchaient à lui persuader qu'il ne pouvait être reçu dans Paris sans la cocarde tricolore. A les entendre, tout le peuple la demandait, la voulait impérieusement; la garde nationale était sous les armes, aux barrières, et s'opposerait à l'entrée du roi et de ceux qui l'accompagnaient. Fouché seul pouvait vaincre cette terrible résistance.

J'eus bientôt une preuve bien forte de la fausseté de ces allégations. Ma famille, à qui j'avais envoyé un exprès, vint me joindre à Saint-Denis, où j'étais logé. Cette ville touche presque à Saint-Ouen, où était le roi. Ma femme, ma fille et mon

petit-fils étaient dans la même voiture. On leur demanda leur passeport. Ma femme répondit qu'elle n'en avait pas, et qu'elle allait à Saint-Denis, pour y rejoindre son mari, qui revenait de Gand avec le roi. On demanda mon nom. A peine fut-il prononcé, qu'il s'éleva un assentiment général pour laisser passer la voiture. Tout le poste de gardes nationales combla ma famille de politesses, et fit des vœux pour le prompt retour du roi. Dans la même journée, je racontai cette circonstance à MONSIEUR et au duc de Berri.

Deux jours après, je me rendis à Paris avec la même facilité, en me nommant et en disant que je revenais avec le roi. J'eus plusieurs conversations avec quelques-uns de ces hommes si légers dont la capitale est remplie, et qui jugent toujours de l'avenir par leurs désirs du moment. Ils étaient certains, bien certains que le roi n'entrerait pas dans Paris, s'il ne prenait pas la cocarde tricolore : ils en voyaient la preuve dans une délibération de quelques officiers de la garde nationale, qui l'avaient fait afficher sur les murs de Paris. En vain je répondais en citant la conduite du poste même de la barrière de Saint-Denis, qui avait témoigné le désir de revoir bientôt le roi, qui n'avait pas maudit mon nom, et

qui m'avait laissé rentrer dans Paris, sans autre passeport que ces mots : *Je reviens de Gand avec le roi.* Je ne pus les persuader; ils parlaient avec une conviction profonde, et en conjurés déterminés. L'un d'eux a été nommé pair de France par M. Decazes.

A mon retour à Saint-Ouen, je racontai tout ce que j'avais éprouvé, vu et entendu à M. le duc de Feltre, et ensuite à MONSIEUR et au duc de Berri. Le duc de Feltre était fermement convaincu, comme moi, que le roi entrerait dans Paris, non seulement sans difficulté, mais encore aux acclamations du peuple. Quel fut mon étonnement, le lendemain, lorsque, en entrant dans l'antichambre du roi, j'appris par M. le comte Dupuy, pair de France, que tout était arrangé avec Fouché; qu'il prenait le ministère de la police, et que dans ce moment même il était avec le roi! Je témoignai ma surprise dans les termes les plus forts. M. Mathieu de Montmorenci partageait mes sentiments; mais, plus accoutumé que moi à l'effet des intrigues, il le voyait avec plus de calme. J'avoue que je m'exprimai avec trop de force. Je sortis aussitôt, et je me livrai aux réflexions que m'inspirait le succès d'une si étrange obsession. On disait, pour l'excuser, que lord Wellington l'avait conseillée.

Un Anglais était-il gardien de l'honneur de la couronne de France?

Je n'étais pas seulement affecté de voir l'honneur de la couronne blessé; j'en voyais encore toutes les conséquences inévitables; j'en mesurais les suites dans toute leur étendue : le plus simple bon sens les apercevait tout d'abord, et les découvrait avec certitude. Cet évènement extraordinaire est une des preuves les plus fortes du pouvoir d'une intrigue suivie avec une constance infatigable.

Au reste, pour être juste, il faut dire que Fouché débuta par des mesures fermes et sévères, qu'aucun royaliste peut-être n'aurait osé prendre. Mais bientôt il se dégoûta d'un rôle qui n'était ni de son caractère ni de ses principes; et par un Mémoire public sur la situation de la France, il se plaça dans une telle position, qu'il ne pouvait plus rester dans le conseil. S'il avait eu les grands talents qu'on lui supposait, il aurait saisi l'heureuse occasion de les déployer dans toute leur étendue. Quel beau moment pour un homme de génie, dans une semblable situation!

Mes réflexions douloureuses n'étaient pas inspirées par d'aveugles ressentiments des choses passées; j'ai prouvé, par toute ma conduite publique et particulière, combien j'étais éloigné de

toute espèce de persécutions, ou d'esprit de vengeance.

Le roi conserva le ministère tel qu'il était. M. Pasquier lui fut adjoint comme garde-des-sceaux : il eut en même temps l'intérieur, par intérim. Il se conduisit très-bien envers moi : il m'offrit le choix entre les préfectures de Strasbourg et de Marseille; je préférai Marseille. Dans cette ville, un grand nombre de révolutionnaires avaient été jetés dans les prisons : on craignait qu'ils ne fussent massacrés par le peuple. Le roi me témoigna des craintes fortement exprimées; je lui promis qu'une pareille horreur ne signalerait pas les premiers jours de son retour, et que je partirais le lendemain. Il ajouta : « Je ne vous y laisserai pas long-temps. » Il venait de me nommer conseiller d'Etat.

Le roi avait lu les Mémoires que j'avais rédigés pendant qu'il était à Gand, ainsi que les projets de proclamation : touts portaient l'empreinte de la plus grande fermeté. Les Mémoires annonçaient que la moindre faiblesse rendrait la force au parti révolutionnaire, et que les conséquences en seraient terribles. Le roi les avait approuvés, puisqu'il me réservait le ministère de l'intérieur; mais sa conduite ne s'accordait pas entièrement avec cette approbation. Lorsqu'il était à Mons, il

désirait me nommer ; le bruit s'en répandit parmi les personnes qui l'accompagnaient. J'ose dire que, s'il avait voulu suivre mes conseils en rentrant en France, tout aurait pris une marche bien différente. Le succès du règne dépendait de ces commencements. Par le succès, j'entendais l'entraînement des Français vers un noble but clairement annoncé, et la ruine totale des espérances de la faction. Je répétais toujours : « Otez-lui ses espérances ; elle s'anéantira d'elle-même. » On a fait précisément le contraire ; on n'a cessé d'augmenter et de fortifier ses espérances : elle a dû profiter de cette pitoyable conduite. S'en étonner, serait une absurdité digne de la faiblesse inconcevable qui n'a cessé d'encourager une faction devant laquelle elle tremblait. Touts nos malheurs sont l'ouvrage du gouvernement. Dans les maux d'un Etat, les calamités causées par l'intempérie des saisons, par les bouleversements de la nature, ou par la fortune contraire dans une guerre bien conduite, sont les seules dont on ne puisse accuser le gouvernement ; l'histoire de touts les peuples atteste cette vérité : ce qui la prouve surtout, c'est que les trônes renversés le sont toujours par des causes qui datent de loin, ainsi que Bossuet l'a dit et répété. Or, si les causes qui renversent un trône datent de loin, c'est bien

une preuve qu'on a eu le temps de les arrêter, de les étouffer. Si on ne les a pas arrêtées, elles ont continué leur action, elles ont dû produire leurs effets.

C'est ainsi que la conduite du cardinal de Richelieu envers le parlement de Paris, suspendue sous Louis XIV, mais recommencée sous la régence, sous Louis XV et Louis XVI, a été la cause la plus féconde de la révolution.

CHAPITRE VIII.

Préfecture à Marseille.
Prisonniers délivrés. J'établis l'impôt de mouture.

Lorsque Louis XVIII m'eut nommé à la préfecture de Marseille, il me dit : « Partez vîte, « partez; sept ou huit cents personnes sont ren- « fermées dans les prisons; elles passent toutes « pour être jacobins. Vous connaissez les cruau- « tés que ce parti a exercées, en 1792, dans ce « pays; souvent alors vous en avez parlé à la « tribune. Des vengeances pourraient en être la « suite aujourd'hui; j'en serais au désespoir. Par- « tez, je ne vous y laisserai pas long-temps. » Je

répondis au roi que je partirais le lendemain même, et que si j'arrivais avant le malheur qu'il craignait, j'osais lui répondre que pas une goutte de sang ne serait versée; que je saisirais la dictature, s'il le fallait, et que je serais certain d'être approuvé par Sa Majesté. « Oui, sûrement, me dit le roi; comptez sur mon appui. »

Arrivé à Marseille, je trouvai cette ville dans l'enthousiasme du retour du roi. Le peuple était dans l'ivresse de la joie; elle se manifestait touts les jours de cent manières différentes. Mon premier soin fut de m'informer de l'état des prisons, et de me concerter avec l'autorité militaire pour la sûreté des prisonniers. La division dont cette ville fait partie, était, pour le militaire, sous les ordres de M. le marquis, depuis duc de Rivière. Je fus heureux de connaître un si excellent homme, et de me concerter avec lui pour le service du roi.

Marseille avait, depuis plusieurs mois, des vaisseaux anglais dans son port, et des troupes anglaises dans ses murs. Cette ville les avait appelées elle-même; elles y étaient comme auxiliaires. L'escadre était commandée par l'amiral Exmouth. La conduite des Anglais fut toujours excellente; ils montraient la plus grande joie du retour des Bourbons; ils le regardaient comme le

gage d'une paix générale. Rien n'égale la loyauté et la franchise cordiale de lord Exmouth; il trouvait les mêmes qualités dans M. de Rivière; l'accord le plus intime régnait entre nous.

On parlait beaucoup des nombreux prisonniers détenus illégalement, et dont le sort inquiétait touts les habitants, mais par des motifs différents. Je résolus de les délivrer; j'écrivis au ministre et au roi, que je ne pouvais faire cesser cet état violent sans saisir une autorité plus grande que celle que me donnait la loi, et que j'espérais être approuvé après le succès. Peu de jours après avoir annoncé cette résolution, je fis la distribution annuelle des prix de l'université. Toutes les autorités y assistèrent. M. Dubruel, proviseur du collége royal, et plusieurs autres personnes prononcèrent des discours. Je répondis en ayant soin de parler des passages les plus marquants de leurs discours, et je peignis l'attachement des Marseillais à la cause qui venait de triompher; je m'étendis sur leur caractère particulier et sur la confiance qu'il inspirait au roi; je parlai du respect dû à la loi, de la sûreté des personnes, et j'assurai que je n'en souffrirais jamais la violation sous quelque prétexte que ce pût être. Mon discours fut couvert d'applaudissements, de cris de joie, de trépignements de pied, de toutes ces

marques extrêmes d'approbation, inspirées par l'ardeur des sentiments des peuples de ces contrées. Je dis aux personnes qui étaient auprès de moi : « La parole aura toujours un grand empire sur un tel peuple; avec elle on pourra toujours le conduire »

Je formai aussitôt mon plan pour délivrer les prisonniers; et comme il fallait ne laisser presque aucun intervalle entre l'annonce du projet et l'exécution, je résolus de réunir le surlendemain touts les prisonniers dans une vaste salle, de les interroger moi-même publiquement, et de mettre en liberté sur le champ touts ceux qui n'étaient détenus que sous prétexte de leurs opinions politiques. Une force assez imposante devait être prête en cas de nécessité. MM. de Rivière et de Partouneaux, lieutenant-général; MM. les membres de la Cour royale voulurent bien être présents. Je reçus de nombreux avis par lesquels on m'assurait que le peuple avait pressenti ce projet; qu'il en était mécontent; qu'il se réunirait et massacrerait les prisonniers sous mes yeux; que je ne le connaissais pas; qu'il n'avait pas oublié les crimes des jacobins dans ces contrées et la glacière d'Avignon; que je n'avais aucune idée des fureurs auxquelles il pouvait se porter.

Le jour que j'avais assigné pour ce grand acte d'autorité, les remontrances et les conseils recommencèrent avec plus de force encore. On me disait que les royalistes, sans cesse menacés pendant les cent jours, ne pourraient se croire en sûreté si leurs ennemis étaient mis en liberté. Un fonctionnaire public se jeta presque à mes genoux; il était pénétré des craintes qu'il exprimait, certain d'une catastrophe épouvantable; je suis persuadé qu'il prenait ma tranquillité pour une espèce d'imbécillité.

Tout se passa comme je l'avais prévu. Aussitôt que je fus entré avec les autres autorités, on amena les prisonniers; ils étaient au nombre d'environ cinq ou six cents. J'ordonnai qu'on les fît asseoir; je prononçai un discours ferme, mais très-court. Touts les prisonniers furent nommés les uns après les autres; on lisait en même temps les causes pour lesquelles ils avaient été détenus. Je demandais à M. le procureur-général, et ensuite au colonel de la gendarmerie, s'ils avaient quelque observation à faire sur l'homme qui avait été nommé, et qui se tenait debout. Je prononçais ensuite sa liberté. On le faisait sortir aussitôt de la salle; il entrait dans un vestibule, où il restait jusqu'à ce que tout fût fini. Pendant cette opération, qui se faisait avec beaucoup d'ordre

et de gravité, un seul homme prit la parole pour accuser un prisonnier. Sa voix fut aussitôt couverte de murmures. J'ordonnai le silence, et je lui dis de parler avec une entière liberté. Il parla. Sa remarque était fort juste; elle fut approuvée par M. le procureur-général; et dès lors, l'homme dont on parlait rentrant dans les attributions de ce magistrat, j'ordonnai de le mettre à sa disposition.

La séance fut très-longue; mais toujours accompagnée du plus grand calme. Quand elle fut terminée, je vis la joie se peindre sur touts les visages, mais j'y voyais aussi l'étonnement du succès; les félicitations furent nombreuses et sincères. La ville était délivrée d'une appréhension continuelle. Je fus hautement approuvé par les ministres et par le roi. La dépêche dans laquelle j'expliquais ma conduite et le résultat obtint l'approbation spéciale du roi et des princes. Quelques hommes faibles la désapprouvèrent à Paris. Un homme constitué en dignité me dit un jour, pendant mon ministère, d'un ton grave et solemnel, et en se pinçant les lèvres comme s'il prononçait une sentence bien réfléchie, bien profonde : « Vous avez excédé vos pouvoirs. » Je lui répondis par le sourire de la pitié et du mépris.

Qu'il me soit permis d'observer que c'était un homme appelé ultrà royaliste qui faisait cette grande opération pour sauver des hommes accusés d'être ultrà révolutionnaires. C'était une action juste à la fois et courageuse. Qu'en dira M. Guizot, qui depuis a imprimé que je voulais faire la contre-révolution?

Il y avait aussi des prisonniers détenus à Arles pour les opinions politiques. J'engageai M. le premier président et le procureur-général à les mettre en liberté en les interrogeant publiquement. J'ajoutai que s'ils croyaient ma présence nécessaire, je me rendrais aussitôt dans cette ville. Tout y réussit au gré des désirs de ces respectables magistrats.

Je m'occupai alors, avec beaucoup d'activité, des moyens d'établir la franchise du port de Marseille. J'eus beaucoup de conférences avec les principaux négociants et le directeur des douanes; il était aussi honnête homme que bon royaliste, mais il recevait des instructions de son directeur-général. Celui-ci était pénétré de toutes les idées fiscales les plus minutieuses, les plus oppressives. Je répétais souvent aux négociants, avec qui je conférais, qu'en voyant toutes ces entraves, je ne concevais pas comment un seul homme pouvait se livrer au commerce maritime. Je parvins,

avec bien de la peine, à faire un arrêté qui détruisait une partie de ces entraves, et qui établissait une apparence de franchise. On n'osa pas l'attaquer pendant ma préfecture et mon ministère; mais lorsque je ne fus plus ministre, les chicanes, les entraves de toute espèce recommencèrent. Il fallut renoncer à la franchise du port, telle que la fiscalité voulait l'établir.

Les alliés avaient obtenu, à Paris, des ordres pour que dans toute la France on fournît à leurs troupes tout ce qui leur était nécessaire, et même tout ce qu'elles demanderaient. Cet ordre fut envoyé à Marseille. Les généraux anglais de terre et de mer se réunirent, et déclarèrent unanimement qu'ils n'y étaient pas venus en vainqueurs, mais appelés par les habitants; qu'ils avaient été reçus comme des amis, des alliés, comblés par eux des attentions les plus délicates; qu'il leur était impossible de rien exiger; que cette contrainte leur serait aussi pénible qu'aux habitants eux-mêmes.

Ils ne réussirent point dans leur juste demande. Mais lord Wellington manifestait, dans sa réponse, ses regrets d'être contraint de se conformer aux désirs des alliés. Les Anglais, forcés d'obéir, se bornèrent à demander des vivres pour les soldats; mais ils évitèrent toute réquisition d'habil-

lemens et d'autres effets quelconques. L'union ne fut pas altérée un instant entre eux et les habitants; et, un an après, Marseille offrit à lord Exmouth une magnifique pièce d'argenterie, dont la sculpture était un témoignage de sa reconnaissance.

Peu de jours après, le général comte de Nugent arriva dans la Provence avec une armée autrichienne d'environ trente mille hommes. Il cantonna ses troupes dans toute la province, et n'en laissa pas à Marseille, à cause du séjour des Anglais. Il établit son quartier-général à Avignon.

Je causais tranquillement, un soir, avec M. Dubruel, lorsque le consul-général autrichien entra chez moi; et aussitôt, avec une singulière vivacité, il me demanda des vêtements de toute espèce, et d'autres objets pour les troupes. Etonné du ton qu'il avait pris, je lui demandai des explications. Il me répondit avec un accent impérieux qui allait toujours en augmentant. Quand il eut mis le comble à l'offense, je lui demandai s'il ignorait que je représentais le roi de France, et je lui ordonnai de sortir sur le champ, et de ne jamais mettre les pieds dans l'hôtel de la préfecture. Il fut interdit de cet ordre, et se retira en proférant des paroles que je n'entendis pas.

Je vis clairement que cet homme, qui enten-

dait parler de menaces faites à des préfets par les alliés, et même de traitements injurieux soufferts par eux, avait imaginé qu'il devait se signaler aussi, et parler en maître. Son ton délibéré, son action vive, sa promptitude à me signifier tout d'abord des espèces d'ordres impératifs, sans même aucun des premiers compliments d'usage, tout cela me montra un petit homme sans caractère, qui avait arrangé d'avance une scène dans sa petite tête, et qui croyait s'en faire un honneur infini. Aussi fut-il attéré quand il entendit ma réponse. Il trembla, balbutia, et se retira, sans que je pusse entendre ses dernières paroles.

Le lendemain, j'envoyai un courrier à M. le comte de Nugent. Dans ma lettre, je lui racontais la démarche extraordinaire du consul-général, et je lui disais que si j'étais assez faible pour souffrir qu'on manquât à ce qui était dû à mon caractère et à ma place, le peuple de ces contrées en serait indigné, révolté; qu'il était dans ce moment même enivré du bonheur d'avoir recouvré son roi; qu'il manifestait touts les jours de plus en plus son enthousiasme; que si j'avais la lâcheté de m'exposer à une dégradation honteuse, il se souleverait contre moi; que du mépris passant à la fureur, il me prendrait peut-être pour première victime, et se jetterait ensuite sur les quartiers

des troupes autrichiennes; que c'était à lui à considérer les suites que pourrait avoir une indigne faiblesse. Je terminais ma lettre par me plaindre de quelques vexations que ses troupes avaient fait éprouver aux habitants des environs d'Aix, et par l'assurer que les scènes passées dans différentes provinces de la France entre les alliés et les préfets, ne seraient point la règle de ma conduite, n'auraient même jamais sur moi aucune influence, et que je serais toujours tel que je devais être par caractère et par devoir.

Le comte de Nugent me répondit par le même courrier. Sa lettre était d'un excellent ton, polie et même flatteuse; elle était inspirée par de nobles sentiments et un caractère élevé. Il m'annonçait qu'il donnait l'ordre au consul-général de ne plus paraître devant moi, et de ne se mêler en rien de ce qui concernait les réquisitions pour les troupes autrichiennes. Il ajoutait qu'il allait se rendre lui-même à Arles et à Aix, et qu'il mettrait ordre aux choses dont je me plaignais.

Cet évènement me confirma dans la pensée que les voies honorables et fermes sont les seules qui puissent réussir dans les circonstances difficiles. Je suis persuadé que si les ministres du roi avaient eu envers les alliés une conduite fondée sur ce

principe, les choses étranges que nous avons vues n'auraient pas eu lieu. Je développerai cette réflexion dans un autre moment, en parlant de mon ministère.

J'avais reçu des ministres du roi les ordres les plus formels de procurer à l'armée autrichienne toutes les choses qui lui seraient nécessaires. Il fallait de l'argent. J'empruntai une somme considérable des membres de l'administration sanitaire de la ville. Je trouvai en eux autant d'empressement à me seconder que d'obligeance personnelle envers moi.

De concert avec les membres du conseil-général, je rétablis un ancien impôt, connu en Provence sous le nom de l'*impôt de mouture*. Je demandai encore sur cet objet tout pouvoir au ministère, et je le reçus, accompagné de beaucoup d'éloges. M. le baron Louis, ministre des finances, m'écrivit de sa main une lettre longue et détaillée, qui me prouva qu'il avait très-bien compris ma position, l'esprit des habitants de la province que j'administrais, et la ressource que je voulais employer. Cette lettre était d'un homme d'Etat.

Je combinai l'impôt de mouture de manière qu'il se percevait dans les moulins où l'on faisait moudre le blé. La quotité était presque imperceptible. J'en avais exempté les pauvres familles

par un moyen bien simple, qui n'entravait point la perception. On calculait leur consommation par tête, et touts les mois on leur remettait la petite somme qu'elles étaient présumées avoir payée.

Quand le peuple fut instruit de mon arrêté, il ne crut point à la remise mensuelle que j'ordonnais. Il regarda cette annonce comme un moyen de le contenter; mais il ne murmura point. Il paya sans peine le centime par kilogramme de farine que cet impôt exigeait. Mais comme je voulais gagner son entière confiance, j'engageai les dignes négocians qui avaient bien voulu se charger de la direction de cette perception, à distribuer aux pauvres familles ce qui leur revenait à la fin de la première quinzaine, au lieu d'attendre la fin du mois. L'opération était très-facile; elle se faisait d'après le rôle des impositions. On y prenait la liste de toutes les familles qui ne payaient pas une certaine somme, fixée par mon arrêté.

Ces familles furent très-surprises, quand on vint leur apporter ces petites sommes. Elles n'y comptaient pas. Plus ces familles étaient nombreuses, plus elles recevaient. C'était une économie qu'on avait faite pour elles sur leur dépense: elles la recevaient comme un bienfait. L'exemple

de ce qui se faisait à Marseille, sous mes yeux, fut aisément suivi dans tout le département. J'employai les premières sommes que me donna cet impôt à rendre à de malheureux cultivateurs la valeur des bestiaux qu'on leur avait enlevés.

Voici ce que je trouve au sujet de mon opération, dans le Mémoire appelé *statistique*, de M. le comte de Villeneuve, préfet de ce département: « Une perception de cette nature fut établie dans « le département, en 1815, pour subvenir aux « dépenses faites par les troupes alliées; elle « produisit la somme de 2,437,105 francs en « trois ans. Elle avait été déterminée sur le pied « d'un centime par kilogramme de farine, et la « perception se faisait au moulin d'une manière « peu dispendieuse, *et presque imperceptible* « *pour le consommateur.* Ainsi, la population « de cent mille individus consommant 54,000 ki- « logrammes par jour, le droit rendait à peu près « 48,000 fr. par mois à Marseille. Cette grande « ville, lorsqu'elle eut soldé son contingent pour « la dépense des troupes alliées, n'a pas hésité à « conserver cet *impôt*, comme l'une des bran- « ches de son octroi; et en 1821, il a produit « 567,112 fr. »

On voit, par ce passage, écrit en 1824, neuf

ans après que j'eus établi cette perception, combien elle a été utile; et que l'expérience l'a fait conserver à Marseille. Le rédacteur du Mémoire aurait pu dire que j'avais exempté les familles pauvres par un moyen bien simple que j'ai déjà expliqué; il aurait pu me nommer, et reconnaître qu'il fallait mon caractère et mon ascendant, autant que l'admirable disposition des habitants et l'influence d'un excellent conseil-général, pour faire réussir cette opération.

Je me convainquis alors que cet impôt est le plus juste et le plus productif qu'on puisse employer. L'impôt sur les terres est injuste par sa nature, puisqu'on paie autant dans les mauvaises années que dans les bonnes, lorsqu'on a éprouvé des malheurs, et lorsqu'on est forcé de faire à la terre des avances considérables. L'impôt de mouture au contraire n'est établi que sur la consommation; il a existé long-temps en Provence; il se perçoit depuis un temps immémorial dans les Etats du pape. Lorsque le royaume des Pays-Bas a été formé, en 1815, cet impôt, déjà établi en Hollande, l'a été dans la Flandre; il a éprouvé d'abord quelques difficultés, non en lui-même, mais dans la forme. Elles ont été facilement levées; mais ensuite les députés belges se sont déclarés contre cet impôt. La raison la plus forte

est peut-être la haine qui animait les Belges contre les Hollandais.

Je crois néanmoins qu'on ne doit pas le croire impraticable en France. Si on le rétablissait en Provence, avec l'exemption de la classe pauvre, ainsi que je l'avais établie, il y serait reçu comme très-avantageux aux propriétaires, que l'on déchargerait de l'imposition foncière. On montrerait, aux provinces voisines, l'avantage qu'en retirerait la Provence, et l'on parviendrait ainsi à le leur faire adopter *librement*. Mais, depuis la révolution, nous ne voulons jamais consulter les provinces, et faire ce qui peut leur être agréable. Nous voulons absolument une uniformité entière, très-commode pour les bureaux, mais fatigante pour les contribuables et onéreuse à l'Etat. La faiblesse de nos idées exige une similitude parfaite dans une vaste contrée, où cependant ce qui convient au nord ne convient pas au midi.

Nous avons la manie de faire des changements généraux et tout à coup. Nos calculateurs à tête étroite veulent faire les mêmes calculs sur toutes les provinces, sur touts les individus; les moindres différences les effrayent. Cette manie des petits esprits diminue singulièrement les ressources du royaume; elle se porte sur toutes les choses de nature diverse; elle s'appuie sur une

simplicité apparente qui, bien loin de diminuer les difficultés, les augmente. Je vais le prouver par un exemple tiré d'une partie de l'administration, aussi importante que les impôts, la levée des soldats.

Le général Bertrand m'a raconté qu'étant gouverneur de l'Illyrie pendant l'empire, il reçut l'ordre d'y faire la conscription telle qu'elle se faisait en France. A peine y fut-elle annoncée, qu'elle excita le mécontentement des habitants; ils offrirent de donner le nombre d'hommes qu'on demandait, en suivant leurs anciens usages, toujours respectés par la maison d'Autriche. La répartition se fait de plein gré entre les familles, et ceux qui ne marchent pas se cotisent pour une somme remise aux jeunes gens qui forment le contingent demandé. Nos grands hommes trouvèrent qu'un Illyrien ne devait point prétendre à être différent d'un Français; que les magnifiques tableaux de la conscription, où le génie s'était épuisé en cases, colonnes, accolades, devaient être les mêmes pour tout l'empire. Les sublimes ordonnances de la conscription ne devaient éprouver aucune altération en Illyrie, pas plus qu'à Vaugirard; et les ordres les plus impératifs furent renouvelés, malgré les instantes représentations du gouverneur. Il en résulta qu'un

très-grand nombre de jeunes gens passèrent dans les pays voisins. Ils étaient presque touts forgerons, habitants des montagnes, hommes robustes, endurcis à la fatigue et d'un caractère belliqueux. Ils connaissaient la gloire des armées françaises; ils auraient marché avec plaisir; mais ils commettaient le crime impardonnable d'aimer leurs anciens usages.

Avant d'avoir établi cette contribution sur la mouture, je proposai un e ajudication pour la nourriture des troupes anglaises. Deux fournisseurs voulurent profiter de la situation difficile dans laquelle j'étais, et me proposèrent des conditions onéreuses, établies avec une finesse calculée, qui enlaçait l'administration dans des piéges placés devant elle avec beaucoup d'adresse. Je rejetai leur proposition, et j'acceptai celle d'un homme loyal qui ne demandait aucune condition onéreuse. Aussitôt après avoir obtenu les premiers fonds de la contribution nouvelle, je me hâtai de donner à ce fournisseur un fort à-compte avant le terme de l'échéance. C'était une justice envers lui, et un moyen d'établir une grande confiance dans la loyauté de l'administration.

Les premiers fournisseurs regrettèrent alors de n'avoir pas traité avec moi, se plaignirent, prétendirent que les marchés étaient onéreux.

J'écrivis une circulaire très-détaillée. J'expliquais jusqu'aux moindres particularités des négociations et des conditions. Je prouvais la finesse très-subtile des premières offres, et la loyauté des secondes; que toutes les formes avaient été suivies scrupuleusement, et que ces marchés avaient été avantageux au département. Je répandis cette circulaire dans Marseille et dans toute la province; elle produisit le meilleur effet. J'en parle, parce que c'est une des circonstances de mon administration, où j'ai le plus éprouvé l'immense avantage d'une conduite franche, loyale et publique.

Les troupes autrichiennes, envoyées à Arles et dans les environs, auraient pu s'emparer des étalons du haras qui est établi dans ce pays. Je les fis venir à Marseille et placer dans la préfecture même, où l'on fit rapidement une écurie avec des planches : plusieurs étaient agréables à monter.

Je prenais l'exercice du cheval, auquel j'étais accoutumé, touts les jours à deux heures, malgré les brûlantes chaleurs du mois d'août et de septembre dans le climat de la Provence. Pas un Provençal n'imagina de m'en faire un reproche. Mais après mon ministère, les Mémoires *d'une femme de qualité*, et une histoire écrite *par un homme d'Etat*, ont trouvé ridicule qu'un

employés à cette recherche me firent le rapport suivant :

Ils s'étaient transportés vers la maison désignée. Elle était située sur une colline couverte de vignes. La nuit étant obscure, ils avaient été forcés d'avoir une lanterne : en s'avançant, ils avaient remarqué qu'il y avait beaucoup d'agitation dans cette maison; ils l'avaient jugé ainsi d'après le mouvement des lumières qui se déplaçaient sans cesse et se croisaient dans touts les sens : toutes s'étaient éteintes tout à coup; une seule, sortie de la maison, avait brillé au dehors, et s'était dirigée par un chemin un peu éloigné du sentier où ils étaient; ils ne pouvaient aller de ce côté, parce qu'il aurait fallu passer à travers les vignes et les échalats, dans une direction où il n'y avait pas de sentier. C'était impossible. Ils suivirent des yeux la lumière aussi longtemps qu'ils purent, et ils remarquèrent qu'elle se dirigea vers la mer.

Ce récit était bien constaté; je fus certain qu'il était vrai en lui-même; mais je ne crus point que Murat était dans cette maison et qu'il en était sorti. Je reprochai à l'agent de police de n'avoir pas continué sa course jusqu'à la maison, et de n'y avoir pas pris des renseignements. Il ne l'avait pas fait, parce qu'il était convaincu que c'é-

tait un faux avis. Comme c'était mon opinion et celle du commissaire de police, je n'attachai pas une grande importance à la négligence de la recherche.

Je fus bien étonné, environ un an après, quand je vis, dans un journal anglais, le récit des derniers évènements de la vie de Murat. J'y trouvai son séjour en Provence, dans une maison de campagne près de la mer; son évasion de cette maison, son arrivée au rivage, sa fuite dans un petit bâtiment. Cette lecture me persuada que l'avis qu'on m'avait donné était exact. Mais peut-être les mêmes hommes qui m'avaient instruit, avaient-ils averti le fugitif de la recherche qu'on devait faire.

Quoi qu'il en soit, la destinée de Murat fut alors bien malheureuse; il quitta la France pour aller se jeter parmi ses ennemis; il fut pris et fusillé. J'ignore ce qu'on aurait fait en France; mais j'étais alors persuadé, et je le suis encore, qu'il n'aurait pas péri; je l'aurais reçu et protégé avec les égards que l'honneur doit à un proscrit, quel qu'il soit. Il était en France comme proscrit; il devait être respecté; mais dans le royaume de Naples, il était l'ennemi du gouvernement.

Le ministère, à la tête duquel était alors M. le

prince de Talleyrand, se décida à convoquer les colléges électoraux pour nommer la Chambre des députés. On permit de les nommer à l'âge de vingt-cinq ans; c'était un changement à la Charte. M. de Pastoret, pair de France, vint à Marseille comme président du collége électoral. C'était mon ami, mon ancien camarade de proscription; nous avions presque toujours été ensemble en Italie, après le 18 fructidor.

Les membres influents du collége vinrent me demander si je désirais être nommé député. J'avoue que cette demande me fit beaucoup de peine; je pensais qu'ils auraient dû me nommer sans m'en parler. Je trouvais dans cette démarche cet esprit qui nous a toujours caractérisés dans toutes les circonstances de la révolution, ces petits sentiments secrets qui nous éloignent intérieurement de tous les hommes un peu marquants dans notre parti; tandis que les libéraux courent à ceux de leur faction, et les nomment dans plusieurs endroits à la fois. Je leur répondis que je ne voulais rien faire qui pût déterminer les suffrages en ma faveur, et qu'il était de mon devoir de les engager à nommer ceux qui leur paraîtraient les plus capables de défendre et de fortifier la couronne. J'avoue que ma réponse me fut suggérée surtout par la conviction intime que j'avais du

motif secret qui avait inspiré leur démarche auprès de moi. C'était un moment d'indignation intérieure; c'était une faute à laquelle me porta la hauteur de mon caractère. Je confesse que je m'en suis repenti dans la suite. J'aurais dû répondre par un consentement positif. Lorsque ces électeurs rapportèrent ma réponse à M. de Pastoret, il les engagea à ne pas s'y conformer; il leur dit qu'elle m'avait été inspirée par ma délicatesse, et que, par le même motif, ils devaient me nommer. Ils s'en gardèrent bien; les petites ambitions étaient mises à leur aise par ma réponse, et la députation fut composée d'hommes respectables, mais inconnus en France. Les révolutionnaires se seraient conduits bien différemment.

Si des royalistes éprouvés avaient désiré l'élection, s'ils avaient craint ma concurrence, et demandé hautement les suffrages en m'éloignant autant qu'ils l'auraient pu, j'aurais trouvé cela tout simple, c'eût été une démarche forte, décidée, et dont le principe est naturel dans tous les gouvernements libres. Bien au contraire, tout portait l'empreinte d'une certaine faiblesse. Si j'avais accepté les suffrages quand il me les ont offerts, ils m'auraient certainement nommé; non comme un homme qui pouvait être utile, mais

comme un homme en place dont ils n'auraient pas osé contrarier les désirs. Encore une fois, cette conduite presque journalière des royalistes n'est pas celle des libéraux. M. Pasquier, ministre de l'intérieur par intérim, avait écrit aux préfets pour les engager à rester dans leurs provinces; mais ce n'était pas, et ce ne pouvait être un ordre. Plusieurs furent élus.

Dans le même temps, quelques personnes me portèrent au collége électoral de Metz, dont j'avais été le préfet pendant douze ans. Mais on m'écarta en disant que je serais nommé à Marseille, et aussi parce que le général Beurnonville, qui présidait le collége, dit que je serais ministre de l'intérieur. Il est singulier que les bons Lorrains n'aient pas trouvé, dans cette annonce même, une raison de me nommer.

Si dans des circonstances semblables j'avais appartenu à la faction des libéraux, j'aurais certainement été nommé dans les deux colléges à la fois. Je répéterai donc, pour la centième fois, que dans la lutte des royalistes et des libéraux, ceux-ci doivent toujours l'emporter; mais comme ils sont aussi incapables de gouverner que les royalistes, ils sont toujours tombés par l'effet des évènements qu'ils amenaient eux-mêmes, et les royalistes, inhabiles à profiter de leurs avan-

tages, tombent comme les libéraux. C'est ce qu'on a vu pendant toute la révolution, et on le verra toujours.

J'eus alors le plaisir de voir arriver ma famille en parfaite santé; mais trois jours après, je reçus, par le télégraphe de Lyon, l'ordre de me rendre auprès du roi. Je partis quelques heures après l'avoir reçu. Je vis à Lyon M. le comte de Chabrol, préfet du département, qui depuis a été ministre de la marine et des finances. Il me dit qu'il croyait que j'avais été mandé pour quelque raison qu'il ignorait; que ce n'était pas pour un ministère. Il avait eu probablement des avis d'après lesquels il me pria de dire au roi qu'il n'accepterait pas la police, mais les finances ou l'intérieur, si le roi jetait les yeux sur lui; mais en arrivant à Paris, je trouvai le ministère tout formé. Je continuai ma route ignorant ma destinée. Ce ne fut qu'à la préfecture de Melun que *le Moniteur* m'apprit ma nomination au ministère de l'intérieur. Je m'y attendais si peu, que j'avais écrit de Marseille à un ami de me retenir un appartement dans un hôtel garni; il fut retenu avant ma nomination, sans me désigner par ma qualité de ministre, que je n'avais pas encore; mais lorsqu'il fallut payer cet appartement, on prétendit l'avoir composé de plusieurs autres ap-

partements, et l'avoir meublé exprès pour un ministre. Mon ami disputa sur le prix; mais j'aimai mieux payer une somme exorbitante, que d'entrer dans une pénible discussion.

LIVRE VI.

MON MINISTÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

Ma circulaire aux préfets ; ouverture de la session de 1815. Je propose au roi de donner à M. de Chateaubriand un ministère composé des beaux arts et de l'instruction publique, qui étaient dans mes attributions. Je présente au roi une ordonnance qui prescrit de se borner le 21 janvier, dans les églises, à la lecture du testament de Louis XVI. 1600 jeunes gens de l'école de droit se présentent au roi et à la famille royale. Discours de M. Hyde de Neuville sur leurs services. Mesures que je prends pour maintenir la tranquillité publique. Ma lettre aux préfets sur la formation de la garde royale.

Témoin et acteur dans les évènements les plus extraordinaires, peut-être m'est-il permis d'en parler. J'ai vu une famille royale bannie trois

fois de la France, un roi conduit à l'échafaud, un autre descendre du trône pendant cent jours, et n'y remonter que pour laisser à son successeur une couronne chancelante; celui-ci, la perdre en trois jours, après un règne de cinq ans; j'ai vu un conquérant, dominateur, grand capitaine, homme de génie, destructeur des républiques, restaurateur des trônes, augmenter la liste des rois, se précipiter lui-même, et lui seul, d'un trône qu'il avait environné de la gloire des armes et de l'éclat des conquêtes. J'ai remonté aux causes, j'ai raconté les évènements avec cette liberté de plan et de détails que permettent des Mémoires: je vais continuer ce pénible travail.

On a dit souvent, avant l'abdication de Charles X, qu'aucun ministre, depuis la restauration, n'avait marché franchement à l'établissement de la monarchie; que touts ont eu une marche vacillante et incertaine, et qu'il en résultait que la monarchie n'était pas encore fortement établie, telle qu'elle était dans l'acte fondamental. Je prouverai que ce reproche est injuste, relativement à moi. En outre, on a souvent écrit que j'avais voulu faire une contre-révolution; que j'aurais tout bouleversé si j'étais resté dans le ministère.

Telles sont les raisons qui me déterminent à

publier le récit qu'on va lire : je l'ai écrit en 1816, immédiatement après mon remplacement. Je l'ai vu plusieurs fois depuis ce temps, et j'ai ajouté quelques réflexions que m'inspiraient les circonstances. Quinze ans écoulés depuis cet instant m'ont confirmé de plus en plus dans l'intime conviction que j'ai marché dans la route constitutionnellement monarchique. Il suffit, pour en être persuadé, de voir ce qu'a produit le système opposé. Plusieurs fois on a été forcé de rentrer dans la voie que j'avais tracée, mais on l'a fait avec cette hésitation et cette faiblesse qui sont de l'essence de notre caractère politique. Cette faiblesse est telle, qu'il est impossible aux hommes les mieux intentionnés parmi nous d'aller directement au but qu'ils voudraient atteindre; ils s'en éloignent toujours; ils n'y parviendront jamais. Cette faiblesse est tellement inhérente à notre caractère, qu'elle domine même les révolutionnaires. A peine une révolution est-elle faite, qu'ils sont entraînés au delà de leurs desseins, par la peur qu'ils ont des hommes qui furent les instrumens de leurs succès. Ils veulent revenir sur leurs pas; ils ne le peuvent point. Voilà, en deux mots, l'histoire de la révolution.

Il faut convenir aussi qu'à la fin de 1815, et

dans les deux années suivantes, notre gouvernement a été influencé, souvent même dirigé de la manière la plus funeste par des ambassadeurs étrangers. Ils n'avaient pas une idée juste de l'état de la France, au moment où le roi y est entré pour la seconde fois. M. Fiévée a fait sur cette ignorance une observation remarquable que je citerai bientôt. Je crois que des hommes, accoutumés aux formes et à la marche de la diplomatie, contractent des habitudes, et se nourrissent de pensées qui sont le plus diamétralement opposées à l'art de gouverner. Ces habitudes et ces pensées se réduisent à des finesses, à des subterfuges, à des dissimulations, et souvent à des tromperies, toutes choses contraires à la fermeté, à la décision, à la promptitude de résolution, à la ligne droite qu'il faut suivre dans le gouvernement d'un peuple libre. Les ambassadeurs attendent toujours des instructions, n'osent rien changer à celles qui leur sont données, craignent de les mal comprendre, n'osent pas les interpréter : admirable moyen pour former des esprits irrésolus et très-peu justes. Car, en politique, la justesse de l'esprit se forme par l'action, parce que l'action seule donne la véritable expérience. Elle ne peut venir que de la comparaison continuelle que fait un homme agissant, des causes et

des effets. Il se forme ainsi lui-même aux grandes affaires. Il ne peut se former autrement.

La personne qui a le plus influé sur les destinées de la France est M. le duc de Richelieu. J'ai dit librement ce que je pense de sa conduite ministérielle. Et pourquoi n'aurais-je pas le droit d'en parler librement? Il serait singulier qu'on eût le droit très-juste, très-convenable, d'écrire dans des journaux, dans des brochures, tout ce qu'on pense de mon administration, et que je n'eusse pas le droit de dire ce que je pense de la conduite d'un homme constamment opposé à la marche que j'avais adoptée et aux principes que je suivais. D'ailleurs, qu'a fait M. de Richelieu pendant mon ministère? Il portait tous les jours un jugement précipité sur ma conduite; il la blâmait, et enfin il a entraîné contre moi un roi qui m'a témoigné jusqu'au dernier moment la plus grande confiance. C'est lui seul qui, en s'appuyant *sur une opinion étrangère*, a déterminé le roi. Des personnes qui connaissaient la confiance dont ce prince m'honorait, m'ont reproché de n'avoir pas su me maintenir dans le ministère. L'une d'elles, que sa place faisait admettre à une sorte d'intimité dans de certains moments, a fondé sur quelques mots, sur quelques phrases échappées au roi, le grave reproche

de n'avoir point fait ce qu'il aurait fallu, et ce qui m'était tracé par la confiance du roi, pour conserver ma place.

On dira peut-être que ce récit est publié après la mort de M. de Richelieu. Je réponds que je n'attaque point sa personne, sa probité, ses qualités estimables; j'attaque ses erreurs politiques, et j'en montre les résultats. Lorsque je sortis du ministère, un député magistrat prononça d'un ton solemnel : « C'était le meilleur préfet de la France; on en a fait le plus mauvais ministre. » Ce monsieur était bien le maître de faire cette antithèse; et j'en ai beaucoup ri. Un personnage attaché à M. de Richelieu, disait : « Voyez comme on fait les choix. Parce qu'un homme est un bon préfet, on en fait un ministre; et il était prêt à bouleverser la France. » Cette espèce de diplomate avait le droit de dire ce qu'il pensait; et comme on m'assure qu'il écrit des Mémoires, je ne doute pas que je n'y sois peint comme un mauvais génie qui aurait détruit la monarchie, si on l'avait laissé continuer le travail qu'il avait si malheureusement commencé. Ce qu'on a dit, ce qu'on dira de moi pendant ma vie et après ma mort, j'ai le droit de le dire d'un autre. Je souhaite seulement qu'on soit aussi juste envers moi que je l'ai été envers M. de Richelieu.

D'ailleurs et enfin, s'il est un droit certain dans un pays libre, c'est le droit d'en appeler au jugement de ses contemporains; s'il est un sentiment noble et permis, c'est celui qui porte, dans les temps extraordinaires où nous sommes, un royaliste à exposer sa conduite au parti royaliste, et à lui prouver ainsi combien il a désiré et désire encore mériter son estime. Si j'avais fait pour le parti libéral la centième partie de ce que j'ai fait pour soutenir et fortifier le parti royaliste, je sçais combien de louanges et de félicitations j'en devrais attendre, et combien j'en recevrais; mais, du parti royaliste, on ne peut attendre qu'une faible justice, encore faut-il l'arracher par l'exposition évidente de la vérité.

Lorsque je me présentai au roi, en arrivant à Paris, il me dit : « Je vous avais bien dit que je ne vous laisserais pas long-temps à Marseille. » Il me témoigna la plus grande confiance, et dans des termes qui me prouvèrent qu'il n'avait pas oublié les Mémoires que j'avais écrits à Gand. Il se rappelait, dans les commencements, les principes que j'y avais développés; mais bientôt ils furent oubliés.

Je commençai mon ministère par une circulaire adressée aux préfets des départements. La France était alors dans une situation singulière

et bien grave. Le roi était rétabli une seconde fois sur son trône, mais par cinq cent mille étrangers. Presque toute l'armée et un grand nombre de fonctionnaires publics s'étaient déclarés contre lui pendant les cent-jours. Plusieurs d'entre eux avaient opposé à sa rentrée tous les obstacles qui avaient dépendu d'eux. Je pensai qu'il fallait me prononcer fortement au nom du roi, et ne laisser dans les esprits aucune hésitation sur mon opinion personnelle et sur la marche que je suivrais dans une administration qui avait une si grande influence sur l'esprit public. Voici la circulaire adressée aux préfets, datée du 2 octobre 1815 :

« Le roi a bien voulu me confier le porte-
« feuille du ministère de l'intérieur. J'ai tourné
« aussitôt mes regards vers vous. J'ai pensé qu'au
« sentiment impérieux de vos devoirs, vous join-
« driez le désir bienveillant de seconder un mi-
« nistre qui a vieilli dans la carrière que vous
« parcourez. Sa Majesté honore par ce choix la
« place que vous occupez, et vous annonce ainsi
« l'importance et le prix qu'elle met à vos tra-
« vaux.

« Jamais l'administration ne fut plus difficile;
« jamais aussi elle ne prépara plus de gloire à
« celui qui en remplira dignement les fonctions.

« Les difficultés doivent augmenter votre cou-
« rage ; rassemblez toutes vos forces pour les
« vaincre ; ne pensez qu'à vos devoirs, ne vous
« occupez que d'eux ; et quand vous sentirez
« une sorte de découragement prêt à vous at-
« teindre, représentez-vous alors notre auguste
« souverain vous donnant les plus hautes leçons
« d'une force d'âme inébranlable : vous sentirez
« aussitôt renaître votre courage, et le bonheur
« de le servir vous rendra toute votre énergie.

« Mettez au premier rang de vos devoirs le
« maintien de l'ordre public : et si, dans votre
« département, des insensés osaient faire circu-
« ler ces bruits du rétablissement des dîmes, du
« retour des droits féodaux, de la violation des
« propriétés garanties par la Charte que le roi
« lui-même a donnée à ses peuples, ne vous bor-
« nez pas à montrer le ridicule de cette imposture ;
« remontez à la source, découvrez ceux qui la
« répandent, et qu'ils soient livrés aux tribu-
« naux. N'hésitez pas à vous transporter dans les
« communes où l'imposture pourrait s'accrédi-
« ter ; n'attendez pas que le mal ait fait des pro-
« grès ; qu'une course rapide oppose à l'instant
« même aux perturbateurs tout le poids de votre
« autorité, agissant sur le lieu même. Demandez
« la même activité à MM. les sous-préfets. Soyez

« ainsi présents partout, et n'hésitez jamais. La « vigilance prévient les désordres, et rend inu- « tile l'emploi de la force. Mais je sais combien « la force même est nécessaire. Bientôt celle dont « vous pouvez disposer sera augmentée.

« Exercez la plus active surveillance sur les « fonctionnaires publics placés sous vos ordres. « Nous devons touts servir le roi franchement et « loyalement. S'il en est dont la conduite pu- « blique vous paraisse douteuse ou timide ; s'ils « pallient les désordres, s'ils hésitent quand il « faut agir, instruisez-moi des inquiétudes qu'ils « vous font concevoir, *et qu'ils apprennent de « vous-même que vous m'en donnez connais- « sance.*

« Afin que vous puissiez vous livrer à cette « action énergique que je vous demande dans « les circonstances actuelles, et par laquelle sur- « tout vous pourrez mériter les bontés du roi, je « m'attacherai à simplifier les détails de l'admi- « nistration. Je ne vous demanderai rien d'inu- « tile, afin que les choses nécessaires soient faites « avec autant d'attention que de promptitude. Je « vous prie de me communiquer vos réflexions « sur tout ce qui vous paraît entraver ou retar- « der la marche de l'administration, et sur les « moyens de la rendre plus simple et plus facile.

« Je vous recommande surtout la prompte ex-
« pédition de cette multitude d'affaires auxquelles
« s'attachent des intérêts de personnes et de lo-
« calités : souvent peu importantes par leur na-
« ture, elles le sont toujours beaucoup par leur
« nombre, et ne peuvent être retardées sans ex-
« citer de nombreux mécontentements.

« Cette activité que je vous demande, vous
« avez le droit de l'exiger de moi. Toutes les
« fois que des affaires seront retardées, écrivez-
« moi, en adressant votre lettre *à moi seul*. Rap-
« pelez l'affaire en deux mots : ce sera à moi de
« rechercher et de faire cesser les retards dont
« vous aurez à vous plaindre.

« Je serai heureux de présenter à Sa Majesté
« les résultats de votre zèle et de vos travaux :
« ce sera pour moi un devoir bien doux à rem-
« plir. Mais si j'apercevais dans votre adminis-
« tration de la lenteur ou de la mollesse, si vous
« ne vous y livriez pas tout entier, j'en instrui-
« rais le roi ; aucune considération ne m'arrête-
« rait. »

Le jour même que ma circulaire fut publique, le roi présida son conseil. Au moment de son arrivée, avant d'être assis, il me dit qu'il l'avait lue, et il manifesta hautement sa satisfaction. Il prononça ces propres mots, en regardant les au-

tres ministres : « Le bien qu'elle produira est « fort heureux dans le commencement d'une ad- « ministration. » Je le remerciai en m'inclinant profondément. Le soir même, MONSIEUR me parla de cette circulaire, et de l'effet qu'elle avait déjà produit. Il voulut bien m'en parler avec une extrême bonté. Je lui racontai ce qui s'était passé le matin au conseil, et j'ajoutai : « Les paroles du roi m'ont bien flatté ; mais j'aurais mieux aimé qu'il ne m'eût rien dit. » Il fut surpris de ma réponse ; plus d'un lecteur n'en sera pas étonné.

Je puis dire que cette circulaire eut le plus grand succès. Parmi nous, les honnêtes gens attendent la voix décidée du gouvernement pour se prononcer : toutes les fois qu'il y a hésitation dans le gouvernement, elle se montre aussi parmi les royalistes ; il faut toujours marcher à leur tête, toujours les entraîner. On savait que j'étais honoré personnellement des bontés des princes comme de la confiance du roi ; on me croyait un crédit bien affermi, on voyait que je voulais marcher vigoureusement à l'affermissement de la monarchie : cette pensée ralliait bien du monde autour de moi, dans ces premiers moments. Je pourrais écrire des détails assez curieux sur les sentiments et les démarches de plusieurs personnes.

Les journaux étrangers donnèrent aussi beaucoup d'éloges au ton de franchise et de détermination qui régnait dans ma circulaire. M. de Richelieu m'apprit qu'un journal allemand s'était exprimé dans les termes les plus forts en ma faveur ; il ajouta : « Je suis bien sûr que vous ne payez pas de semblables louanges. » Je lui répondis que je n'avais jamais cherché, et que même j'avais toujours craint les louanges publiques, parce qu'elles donnent en France beaucoup d'ennemis et pas un ami ; et que, lorsqu'il me connaîtrait, il saurait que jamais personne ne fut plus éloigné que moi de toute espèce de brigues ou d'intrigues. J'exprimai mon étonnement de ce qu'il parlait ainsi à un ministre qui avait écrit cette circulaire le lendemain de son arrivée à Paris, et qui par conséquent n'avait pas eu le temps de préparer une intrigue pour se faire louer dans des journaux étrangers.

Je désirais beaucoup d'avoir un cheval de selle. J'étais habitué à l'exercice du cheval ; je croyais lui être redevable de ma santé, et de la possibilité de travailler douze et quinze heures par jour. J'écrivis à M. le duc de Fitz-James pour le prier de charger un des piqueurs des écuries de Monsieur de me chercher un cheval. Il montra ma lettre au prince, qui eut la bonté de m'envoyer

un de ses chevaux, un beau cheval blanc transylvain, sur lequel il avait fait son entrée dans Paris. Flatté au dernier point de tant de bienveillance, je sentais en même temps que les bontés signalées du roi et des princes n'aplaniraient pas les difficultés de mon administration. J'ai toujours pensé que la capitale de la France est le pays de l'envie et de la jalousie, et ma longue expérience m'a confirmé dans cette opinion.

M. de Barante était secrétaire-général du ministère. Je lui dis, dès le premier jour, que je ne pourrais le garder. Il en fut surpris, et m'en demanda le motif. Je lui répondis : « Vous êtes trop fort pour moi. Vous avez pris l'habitude d'administrer ; vous seriez un second ministre. Je veux un secrétaire-général qui en remplisse les fonctions, et ne sorte point de ses attributions. Lorsqu'il fut ensuite porté dans le conseil pour une place bien plus importante, j'appuyai fortement sa nomination.

Le lendemain, je priai le roi de nommer à cette place M. de Fontenille, député, lieutenant-colonel du génie. Je l'avais beaucoup connu à Metz, pendant le blocus de cette place. Le roi fut surpris de ce que je choisissais un militaire et non un administrateur. Je lui expliquai que je croyais nécessaire de borner ses fonctions à

celles de secrétaire-général, à maintenir l'ordre et la régularité, et surtout à veiller à la prompte expédition des affaires, à mesure que je les terminais; qu'il fallait pour cela beaucoup d'activité; que j'étais sûr de lui donner beaucoup d'occupation; qu'il était vif et prompt; qu'il ne laisserait rien languir; qu'un militaire avait l'habitude d'un service exact; qu'il ne se mêlerait d'aucune affaire; que telle était ma condition principale; qu'un administrateur, au contraire, voudrait être un second ministre; que j'étais trop jaloux de servir le roi, pour partager cette gloire avec personne. Le roi goûta mes motifs, et me dit les choses les plus aimables sur mon activité. J'étais alors sur un chemin semé de roses; mais je puis dire avec vérité que je pressentis, dès les premiers jours de mon ministère, les obstacles qui m'attendaient.

Cependant, je reçus de Paris et de plusieurs parties de la France, des lettres qui m'encouragèrent. Les préfets, surtout, semblaient étonnés autant que satisfaits, de la marche que je leur avais tracée. Je reçus de la cour royale de Metz et de la ville de Marseille, les témoignages les plus flatteurs sur ma conduite dans les deux départements que j'avais administrés. Stanislas Girardin, qui avait partagé mes opinions et mes

dangers en 1792, m'écrivit la lettre la plus aimable. M. Bertrand de Molleville, ancien ministre de Louis XVI, si connu par sa fermeté, et que j'avais préservé d'un décret d'accusation, m'adressa une lettre encourageante; et M. l'abbé de Montesquiou, qui m'avait précédé dans le ministère, m'écrivit : « J'ai bien des compliments « à vous faire. Le public et les Chambres se louent « également de vous. Croyez que je jouis de ces « succès, et que j'aime à voir un homme de bien « recevoir la récompense d'une vie honorable, et « le public sentir le prix d'un ministère dont « l'honnêteté est toujours le premier mérite. » Dans mes audiences publiques, je recevais des félicitations mêlées à une sorte d'étonnement de voir un ministre annoncer, sans hésitation, la marche qu'il allait suivre. J'avoue que j'avais besoin de semblables encouragements.

Dans les premiers jours de mon ministère, j'eus une preuve des rapports mensongers dont la calomnie répand le poison dans l'esprit des ministres. On avait peint à M. de Richelieu mon excellent ami, M. Bresson, comme un des membres les plus violents de la Convention. Il était encore tout pénétré de ce qu'il venait d'entendre, lorsqu'en entrant au conseil il s'écria : « Je ne « m'attendais pas à ce que je viens d'apprendre.

« Figurez-vous que j'ai dans mes bureaux, à la « tête d'une partie importante, un conventionnel « qui a voté la mort du roi de la manière la plus « indigne! » A peine l'eut-il nommé, que nous l'interrompîmes, M. de Marbois et moi, pour lui dire que c'était une infâme calomnie; qu'il avait été mis hors de la loi avec soixante-quinze autres députés; et comme j'avais présentes à la mémoire les principales et très-fortes expressions de son vote, je les récitai. Nous priâmes M. de Richelieu de se faire donner le volume du procès du roi, et nous lui citâmes l'éloge qu'avait fait M. Necker de ce vote, extraordinaire par son énergie.

Le lendemain, M. de Richelieu, complètement désabusé par les preuves qu'il avait cherchées, nous parla avec une profonde indignation de cette calomnie, mais sans nommer le calomniateur, qui probablement l'approchait de très-près.

Le roi fit l'ouverture solemnelle de la session des Chambres; c'était à la fin de septembre 1815. Il fut reçu avec un véritable enthousiasme. Comme ministre de l'intérieur, je fis l'appel des députés. Fouché, duc d'Otrante, avait été nommé à Melun. Je ne prononçai pas son nom. Après la séance, plusieurs députés m'environnèrent, et me témoignèrent leur étonnement de cette omission. Je

répondis que je devais éviter tout ce qui pouvait amener des scènes violentes dans la Chambre des députés; que le seul nom prononcé aurait produit ces mouvements, malgré la présence du roi; que j'avais rempli mon devoir en ne le prononçant pas, et que j'étais convaincu que M. Fouché ne se présenterait pas. On se rappelle l'agitation qu'excita, dix-huit mois après, la présentation de M. Grégoire, et avec quelle énergique éloquence M. Lainé repoussa son admission dans la Chambre élective. J'eus bientôt après, relativement à deux conventionnels, l'occasion de prouver que je n'écoutais jamais des animosités politiques et personnelles dans la conduite que m'imposaient mes devoirs.

Dès les premiers jours de mon ministère, je demandai au roi de former un ministère particulier des beaux-arts, et de le donner à M. de Châteaubriand. Je parlai des services déjà rendus par lui à la cause royale, et de ceux qu'il pouvait rendre encore. Le roi ne fut point opposé à ce projet. Il me dit seulement qu'il était surpris de voir un ministre diminuer lui-même ses attributions. Je lui répondis par l'exposé de tout ce qui concernait le ministère de l'intérieur, et je l'assurai que j'y trouverais encore de quoi travailler quinze heures par jour, ainsi que je le faisais déjà.

Le roi me dit d'en parler aux autres ministres. Je trouvai, dans le conseil des ministres, M. de Richelieu si contraire à ce projet, qu'il me fut impossible d'insister. J'en eus un regret infini. Je sentais combien M. de Châteaubriand aurait été utile, dans le conseil, au parti royaliste. Nous aurions marché de concert à l'affermissement de la monarchie. Il en aurait soutenu la cause avec autant de chaleur que moi. MM. Dubouchage et de Feltre pensaient en tout comme moi; mais ils ne se mêlaient que faiblement de la partie politique en général; ils ne pouvaient soutenir sur elle des discussions dans les Chambres. M. de Richelieu ne pouvait y prononcer une phrase, à moins qu'elle ne fût écrite. Je portais seul tout le poids de cette partie si importante, et dont tout dépendait.

Peu de jours après, M. le garde-des-sceaux présenta une loi qui instituait des cours prévotales, et qui donnait à l'autorité les moyens d'intimider et de réprimer les factieux. Plusieurs discours furent prononcés. M. d'Argenson lut un écrit qui excita quelques murmures. Il dit qu'en 1794, le parlement anglais n'avait suspendu la loi *habeas corpus* qu'après une enquête. Il assimilait ces temps à la seconde restauration. J'en montrai la différence; je prouvai qu'il avait mal cité ce qui s'é-

tait passé en Angleterre, et je peignis avec toute la force dont j'étais capable l'enthousiasme qui avait accompagné le premier et le second retour du roi. Je m'écriai : *La France veut son roi!* A ces mots, touts les députés et les personnes qui étaient dans les tribunes se levèrent en répétant les mêmes paroles : *Oui, la France veut son roi!* Tel fut ce mouvement, qu'il me persuada que le parti libéral n'oserait pas se montrer pendant toute cette session. Ce fut un grand malheur; une opposition un peu vive aurait été bien utile au parti royaliste, et par conséquent à la monarchie.

Je profitai de ce moment pour exprimer mes principes d'administration, et pour marquer la route dans laquelle j'étais résolu de marcher. « Oui, « messieurs, repris-je avec force, le cri que vous « venez de faire entendre, c'est le cri national, « et si ma voix pouvait retentir jusqu'aux extré- « mités du royaume, vous l'entendriez répéter « dans toute la France. Mais à côté de l'immense « majorité des Français dont vous venez si no- « blement de vous rendre les interprètes, il est « une minorité turbulente, factieuse, ennemie « des lois, ennemie du repos, ennemie d'elle- « même. L'ordre lui pèse, la tranquillité est son « supplice. Cette minorité est faible, sans doute;

« mais faut-il s'endormir sur ses projets, la lais-
« ser s'abandonner à ses espérances? N'oublions
« pas que le bien est difficile à faire; que le mal,
« au contraire, est facile et rapide. Ne retrouvez-
« vous pas cette minorité telle qu'elle a été aux
« diverses époques de la révolution? N'est-ce pas
« la même qui travaille avec une activité infati-
« gable, et qui cherche un succès infernal? Elle
« y arrivera si vous vous endormez sur les dan-
« gers publics, si vous n'approuvez pas une loi
« répressive des complots qui s'ourdissent et des
« attentats qui se préparent.

« Et les agitateurs eux-mêmes, la loi proposée
« sera leur protectrice; elle les empêchera de
« pratiquer leurs trames criminelles; elle les ar-
« rêtera au moment où leurs desseins seraient
« près d'éclater. Cette loi seule est capable de les
« arrêter. Ni la religion, ni la morale, ni l'as-
« pect de la patrie, menacée de convulsions nou-
« velles, rien ne les arrêtera. Portez donc cette
« loi indispensable; et par elle, protégez non seu-
« lement la majorité des Français contre cette
« minorité dangereuse, mais la minorité contre
« elle-même. » Des applaudissements presque una-
nimes suivirent ce discours.

Le soir même de ce jour, le roi me remercia comme si je lui avais rendu un service. Il me tendit

les mains; il voulut bien serrer les miennes, et me dit : « Savez-vous par qui j'ai appris tout ce qui « s'est passé à la Chambre; c'est par le prince « royal de Prusse, qui, aussitôt après vous avoir « entendu, est accouru aux Tuileries, et m'a tout « raconté avec les moindres circonstances. »

Peu de jours après cette séance, je demandai aux deux Chambres le rétablissement des compagnies départementales; elles étaient à la disposition des préfets, et pouvaient contribuer à maintenir l'ordre, en faisant respecter les magistrats chargés de la haute police. En répondant à quelques objections, j'énonçai fortement les raisons qui me faisaient penser que la faction, qui avait troublé la France, existait toujours et qu'il était nécessaire d'anéantir ses espérances par une marche ferme et décidée. Après la séance de la Chambre des pairs, où je m'exprimai avec toute la force dont j'étais capable, M. le marquis de Bonnay me prit à part dans la salle des conférences, et me tint les discours les plus singuliers. On me soupçonnait d'être plus attaché à MONSIEUR qu'au roi, et d'être plus le ministre du prince que celui du roi. Je lui répondis avec toute la hauteur de mon caractère, et je l'assurai que je n'avais besoin de personne pour connaître mes devoirs.

Je réfléchis profondément sur ce que je venais

d'entendre. Je savais depuis long-temps que la tourbe des salons de Paris saisit avidement un mot, une phrase débitée par quelque intrigant, la répète sans cesse d'un ton capable, et se donne ainsi un air réfléchi. Je ne doutai pas que cette phrase ne devînt une *phrase circulante :* « Il est « plus le ministre de MONSIEUR que celui du roi. » En effet, un mois ne s'était pas écoulé, que j'entendis M. de Richelieu me dire la même chose, mais en des termes différents.

Je savais qu'une phrase de ce genre, une espèce de calembourg ferait la destinée de la France. Quand le roi fut de retour à Paris, l'empereur Alexandre voyait quelquefois M. ***, avec qui il avait entretenu une correspondance. Il lui parlait un jour du changement probable du ministère que dirigeait M. de Talleyrand. M. *** lui témoignait le désir de voir M. de Richelieu chef du ministère, et le lui demandait. Il fallait effectivement le demander à ce prince, car M. de Richelieu était à son service. L'empereur ne partageait point les idées de M. ***. Il trouvait que M. de Richelieu, absent depuis si long-temps de la France, ne la connaissait pas assez; il parla du gouvernement de la Crimée, et n'y trouva aucune analogie avec l'administration de la France. M. *** insista sur le nom de Richelieu, qui rap-

pelait le cardinal. Il eut le malheur de s'écrier : *C'est un nom ministériel.* Ce mot frappa l'empereur. Il en conclut apparemment qu'il inspirerait de la confiance; il ne fit plus de difficultés. Ce mot fut répété; c'était la réponse qu'on faisait à ceux qui n'approuvaient point la conduite politique de ce ministre. On s'aperçut bientôt qu'il avait du penchant à relever la démocratie; on s'en plaignait. La tourbe répondait : « C'est un « honnête homme, un nom européen, un nom « ministériel. » Après mon ministère, lorsque la démocratie fut plus que jamais encouragée, je répondis à un homme qui répétait cette phrase : « Si l'on veut un nom européen, qu'on prenne « un Rohan ou un Montmorency; si un nom mi- « nistériel, un Sully ou un Colbert. »

On m'a accusé, et M. Guizot surtout, de vouloir opérer une contre-revolution; accusation vague, insignifiante, comme tout ce qui se dit dans Paris. Gouverner avec fermeté, environner la faction de mille entraves, lui opposer l'autorité, en la rendant ferme, décidée, et en la tenant toujours en haleine, voilà quel fut mon crime, comme on le verra bientôt. C'était le ministère précédent qu'il aurait fallu accuser du projet de tout changer, lui qui, par une ordonnance et par une circulaire de M. Pasquier, garde-

des-sceaux, annonçait le dessein de changer quatorze articles de la Charte. Ils devaient être soumis à la révision du pouvoir législatif. Je fis un court rapport sur cet objet, dans le conseil des ministres, et je conclus contre les projets de changement, uniquement par haine des innovations; car plusieurs des changements proposés m'auraient paru très-utiles. D'ailleurs, j'ai toujours pensé qu'on pouvait très-bien gouverner avec les imperfections de la Charte, et gouverner très-mal après l'avoir perfectionnée.

C'était à l'instant même de la rentrée du roi en France qu'il aurait dû faire ces changements lui-même, et j'en avais conseillé plusieurs pendant les cent-jours; mais les proposer aux Chambres, c'était ouvrir une source intarissable de discussions, et les jeter dans des raisonnements spéculatifs qui auraient enfanté deux ou troit cents discours écrits.

Je proposai au roi, dans le même temps, d'ordonner qu'on se bornât, le 21 janvier, à lire dans les églises le testament de Louis XVI. C'était bien annoncer le dessein d'empêcher qu'on ne se servît de ce jour à jamais exécrable pour exciter les haines et enflammer les passions; mais la faction voulait plus : elle aurait voulu qu'aucun acte public, aucune délibération n'eût rap-

pelé ce qu'elle avait fait et ce qu'elle pouvait faire encore. Elle était merveilleusement secondée par les hommes d'un parti mixte qui environnaient M. de Richelieu, et par ces honnêtes gens qui craignent toujours qu'on n'excite la faction contre eux, qui s'imaginent qu'il n'y a point de bonheur sans un repos absolu, et qu'ils en jouiront si on laisse la faction suivre sans contrainte ses desseins et sa marche.

Dans les premiers mois de cette session, la Chambre élective eut l'occasion de rendre une justice éclatante aux jeunes élèves de l'Ecole de droit, qui s'étaient armés pour la cause royale, et avaient suivi le roi. M. Hyde de Neuville, serviteur infatigable de la couronne dans les temps les plus dangereux, qui cent fois avait exposé sa vie et détruit sa fortune dans ses nobles combats contre les révolutionnaires, témoin de leur zèle pendant les cent-jours, fut le digne interprète des sentiments de la Chambre. Il peignit avec ce noble abandon de l'âme, qui le caractérise, le patriotisme, la fidélité et la belle conduite de ces jeunes gens; il exprima les sentiments de la France envers eux, et la reconnaissance que leur devait la patrie. Il fut secondé par MM. Marcellus, Michaud, Pasquier et Pardessus.

Le 1er janvier 1816, seize cents élèves de cette Ecole offrirent leurs vœux de bonne année au monarque et à sa famille. Le roi leur répondit du ton d'une affection paternelle. Monsieur exprima sa reconnaissance, et celle de la France, par des phrases nobles et aimables, empreintes d'une loyauté qui enchanta ces jeunes Français. Combien il eût été facile d'entretenir cette Ecole dans les sentiments qui l'animaient alors!

Peu de jours après mon entrée au ministère, je réunis tous les chefs de division, afin de leur expliquer mes principes d'administration et l'ordre de mon travail. Les ministres précédents travaillaient directement avec les chefs de division; un jour était fixé par semaine, et même par quinzaine. Je leur annonçai que, tous les jours, à six heures, un huissier irait prendre tous les portefeuilles, et les porterait dans mon cabinet; que le lendemain, à midi, ils leur seraient remis. Ils furent très-étonnés; ils m'assurèrent que les affaires journalières étaient trop nombreuses, et que je ne pourrais les expédier. Ils me firent bien des représentations, chacun me présenta ses idées. Je leur dis que depuis quinze ans je travaillais ainsi, et que je continuerais. J'ajoutai que je les ferais venir lorsque j'aurais besoin de renseignements particuliers;

mais seulement alors. J'étais levé tous les jours à six heures du matin. Les quinze portefeuilles étaient finis à midi. Je prenais alors ma correspondance particulière, adressée *à moi seul;* et j'y répondais. Lorsque des affaires présentaient quelques difficultés, je les mettais à part, afin de m'en occuper le soir du même jour. Je regardais comme la chose la plus essentielle de terminer journellement la multitude des petites affaires qui ne présentent aucune difficulté, mais dont la masse est de la plus grande importance, quoique chacune en particulier n'ait aucune importance par elle-même. Il ne faut jamais que les affaires difficiles arrêtent ou suspendent l'expédition de celles qui ne le sont pas.

C'est à cet ordre de travail que j'ai dû l'activité prodigieuse de mon administration. Je ne crains point de me servir de cette expression. Mon activité a été trop connue et trop souvent citée, pour que je craigne d'en parler. Je sçavais par expérience que les affaires difficiles sont en petit nombre, je les séparais toujours. Peut-être n'y en avait-il pas deux par jour. Quant aux autres affaires, je les distinguais en deux classes; celles qui ne demandaient que la signature et celles qui exigeaient un moment d'attention. Ma longue habitude de l'administration me faisait

discerner facilement les unes des autres, en lisant sur la marge de la lettre ou du projet d'arrêté qui m'était présenté, quelle était l'affaire qu'on y traitait. C'est par cette méthode constamment suivie que j'ai toujours tenu les affaires au courant : jamais une seule n'était arriérée. J'avais cependant, outre le ministère ordinaire de l'intérieur, les affaires du clergé, de l'instruction publique et du commerce, dont on a fait depuis ces temps trois ministères, les haras et l'agriculture, les beaux-arts, ainsi que les affaires particulières des communes, dont on a fait des directions. Je n'avais point de sous-secrétaire d'Etat, comme plusieurs de mes successeurs, et je fus bientôt obligé de renvoyer, quoiqu'avec beaucoup de regrets, deux chefs de division, que je ne remplaçai point. Je n'allais jamais ni dans la société, ni à aucun spectacle. Tous les soirs, après le dîner, je recevais les personnes qui m'avaient demandé un entretien particulier ; et aussitôt après, je prenais les affaires que j'avais mises à part, et je m'en occupais jusqu'à neuf heures. J'allais alors chez le roi, mais tous les deux ou trois jours seulement. Je présentais à sa signature les affaires qui, par leur nature, ne devaient pas être agitées dans le conseil, en sa présence.

En outre, je recevais un jour par semaine, en

audience publique, toutes les personnes quelconques qui se présentaient, et un autre jour par semaine, touts les fonctionnaires publics. Les circonstances, très-graves encore, exigeaient cette persévérance dans le travail.

Il n'y avait point d'armée pour maintenir l'ordre public; la gendarmerie même n'était pas encore organisée. Le duc de Feltre s'en occupait avec un zèle infatigable; il consumait les nuits dans ce pénible travail, mais il fallait du temps encore; et l'on ne pouvait sans imprudence laisser la France sans aucune force publique. Personne n'en sentait plus que moi la nécessité, persuadé comme je l'étais qu'il fallait, surtout dans des circonstances aussi graves, que le gouvernement fût craint pour être respecté. J'en formai le plan, que je présentai au roi, et qu'il approuva. Je le prévins que j'en parlerais à Monsieur, comme colonel-général des gardes nationales de la France, et que s'il me faisait quelques objections, j'aurais l'honneur de les soumettre à Sa Majesté. D'après les ordres du roi, j'écrivis une circulaire aux préfets. Je leur disais:

« Des agitateurs espéreraient en vain nous re-
« plonger dans une honteuse anarchie. Nous de-
« vons la repousser. Prenons en la résolution, et
« nous réussirons.

« La force est nécessaire; si je ne vous la donne « pas, je suis responsable des désordres; si je vous « la donne, vous en devenez responsables.

« Dans un grand nombre de départements, la « gendarmerie n'est pas encore organisée; dans « d'autres, elle est insuffisante. Je vous autorise « à y suppléer par tous les moyens que peuvent « vous offrir les ressources particulières de votre « département. Il serait impossible, il serait même « dangereux de chercher un moyen uniforme. « Voici ceux qui se présentent d'abord. »

J'entrais ensuite dans beaucoup de détails sur les moyens d'avoir à leur disposition un petit nombre d'hommes choisis, de bonne volonté, à pied et à cheval, et de pourvoir à leur dépense quand on les emploierait. J'ajoutais : « Dans plu- « sieurs départements, il sera plus facile d'avoir « de la cavalerie que de l'infanterie, et ce sera « même moins coûteux, parce que ce sont en « général des jeunes gens d'une fortune aisée « qui ont des chevaux; un déplacement momen- « tané ne les gênera point, pourvu que leurs « chevaux soient nourris. Je l'ai éprouvé dans le « département des Bouches-du-Rhône, où j'ai « trouvé beaucoup d'ardeur et de bonne volonté « pour un semblable service.

« Si vous ne pouvez employer que des hommes

« à pied, et s'il faut payer leur nourriture pen-
« dant leur absence, je vous y autorise. Vous pou-
« vez employer toujours les mêmes hommes à ce
« service. Ce sera une petite troupe disponible,
« qui sera toujours prête au moindre signal à mar-
« cher où la tranquillité pourra l'exiger. »

J'expliquais ensuite les formalités que devaient suivre les hommes ainsi employés. J'autorisais les préfets à conserver un petit nombre auprès d'eux, toujours en activité, jusqu'au moment où les compagnies départementales pourraient être rétablies. Je recommandais de bien choisir les hommes; je promettais des gratifications quand ils auraient rendu de vrais services; je disais même que je ne les refuserais jamais, et que je ferais connaître au roi les noms et les actions des hommes qui se distingueraient.

« Je ne doute pas, disais-je, que des propriétaires ne se fassent un devoir et un plaisir de
« contribuer à rétablir la tranquillité publique,
« en marchant pendant quelques jours, lorsque
« vous le croirez nécessaire. A Marseille, un dé-
« tachement de cavalerie s'est rendu à Salon pour
« une opération utile, a réussi parfaitement, et
« n'a causé aucune dépense.

« Enfin, monsieur le préfet, je vous laisse une
« entière liberté de faire tout ce qui ne s'éloi-

« gnera pas de mes instructions. Prenez-les pour « règle de tout ce que vous ferez. Il faut absolu- « ment rétablir la tranquillité publique. Ayez « une volonté ferme, constante, et vous réussi- « rez. Je prends l'engagement de vous répondre « au plus tard dans les vingt-quatre heures de la « réception de vos dépêches sur ces importants « détails. »

On voit avec quelle prévoyance je m'occupais de l'ordre public. J'avais toujours dans l'esprit cette maxime du cardinal de Richelieu, exprimée dans un Mémoire qu'il adressait à Louis XIII: « En matière de grandes affaires, qui veut faire « assez, doit vouloir trop. »

Il lui disait une autre fois : « En matières d'E- « tat, il ne faut jamais prendre ses mesures trop « justes; mais pour faire beaucoup, il faut se pré- « parer à plus. »

Eh bien! toutes ces mesures excitaient contre moi les malintentionnés de toute espèce et les imbécilles. Les premiers voyaient bien que la faction ne pourrait rien tant que j'aurais le pouvoir; les autres avaient autant de peur de mes mesures qu'ils avaient peur de la faction.

J'avais pris des mesures aussi énergiques contre les agitateurs et les gens qui répandaient des bruits faux et dangereux; j'écrivais le 24 janvier

aux préfets : « On ose encore répandre des bruits « absurdes ; vous en instruisez avec exactitude « les ministres du roi ; vous faites poursuivre les « auteurs de ces bruits, et je dois des éloges à « l'active sévérité que vous déployez envers eux. « Mais en général je ne vois pas, dans votre cor- « respondance, que vous combattiez sans cesse « et sans relâche ces bruits toujours renouvelés. « On attaque dans l'ombre la cause sacrée que « nous défendons. Défendons-la ouvertement et « au grand jour. Une volonté ferme et décidée, « sans embarras, sans hésitation, amènera bien- « tôt le résultat que j'attends de vos efforts. »

Je leur indiquais ensuite les mesures qui me paraissaient les meilleures ; et j'ajoutais : « Ne « craignez point de recourir souvent aux mêmes « moyens ; les factieux attaquent sans cesse l'or- « dre public ; combattez-les sans cesse ; que votre « zèle ne se repose pas, tant que leur inquiète « méchanceté ne se reposera pas ; à la persévé- « rance de l'attaque, opposez la rapidité de la ré- « sistance. Ne vous rebutez jamais ; on ne triom- « phe que par la constance des efforts. »

Le duc de Feltre s'occupait avec le plus grand soin de la formation de la garde royale ; il avait demandé des enrôlés volontaires ; mais les préfets devaient faire un choix entre les sujets qui se

présenteraient. Je fus informé par lui qu'on avait, dans quelques départements, enrôlé par force; qu'on ne s'était pas assez occupé de la moralité et des principes des soldats. J'écrivis une lettre sévère à MM. les préfets sur les inconvénients d'une négligence si dangereuse; et j'ajoutai : « Si, « après un semblable avertissement, un dépar- « tement envoyait à la garde royale des sujets « indignes de ce corps d'élite, il serait impossi- « ble que le préfet pût conserver ses fonctions. « Dans une opération si importante, il faut réus- « sir ou se retirer. »

Dans une circulaire très-étendue, du 11 mars, je tenais le même langage; j'exigeais la même activité. « Plusieurs d'entre vous, tout récemment « encore, ont arrêté les premiers symptômes d'une « agitation insensée, confondu les projets du « crime, recherché les causes, saisi et livré les « auteurs aux tribunaux; et cette nouvelle ten- « tative des malveillants n'a servi qu'à montrer « la vigilance et la force de l'autorité. Vous avez « mérité d'être remarqués par le roi. » Je citais l'exemple d'un préfet et d'un commandant militaire qui avaient pris, de concert, des mesures si bien combinées, que la moindre tentative contre l'ordre public, était impossible.

« Ne négligez aucun moyen pour parvenir au

« grand résultat qui doit vous occuper sans cesse ;
« le maintien de la tranquillité publique. Dé-
« ployez, sans autres entraves que celles des lois
« elles-mêmes, toutes les ressources que peuvent
« vous offrir les lieux, les circonstances et les
« personnes, afin de présenter partout aux fac-
« tieux des obstacles insurmontables ; de leur
« prouver l'inutilité de leurs efforts, et d'étouf-
« fer enfin de coupables espérances.

« Marchez à ce noble but de concert avec l'au-
« torité militaire. Vous devez à la confiance dont
« vous honore Sa Majesté, l'avantage inappré-
« ciable de donner l'impulsion à ce mouvement
« général opposé aux ennemis de l'ordre et de la
« tranquillité publique. Vous serez dignes d'un
« tel honneur par un zèle constant ; vous mon-
« trerez, dans un concours actif de toutes les vo-
« lontés sagement dirigées, ce que peuvent des
« Français pour servir leur roi, et pour affermir
« à jamais les droits impérissables de son auguste
« famille. »

Toutes ces circulaires, rendues publiques, étaient autant de crimes aux yeux des factieux déclarés, de leurs partisants secrets, et autant de fautes aux yeux des trembleurs imbécilles. Je ne veux point, par respect pour de certaines convenances, dire les observations craintives que me

faisaient des personnes en crédit, qui m'obsédèrent bien souvent de leurs terreurs pusillanimes. Ménager les factieux, était leur seule maxime de gouvernement. C'était un déchaînement de ces deux espèces d'hommes contre moi. J'étais alors soutenu par le roi et les princes; mais par un très-petit nombre de royalistes. Les restes de la faction furent surtout animés contre moi par les mesures que je pris sur la formation des conseils-généraux. Rien n'était plus important. Je n'hésitai pas à écrire aux préfets, par une circulaire publique, qu'ils devaient demander la démission de touts les membres qui ne leur paraîtraient pas devoir être conservés dans leurs fonctions, et qu'en cas de refus, ils me proposeraient leur révocation et leur remplacement. Cette sévérité m'attira bien des reproches; mais j'étais inébranlable, parce que j'étais bien décidé à remplir les devoirs de ministre d'un roi dans toute leur étendue.

Un préfet montra de l'hésitation dans l'exécution de cette mesure; il voulut l'exécuter en secret; il manifesta une crainte pusillanime. J'envoyai à ce sujet la note suivante dans les bureaux: « Tout doit se faire ouvertement dans mon mi-« nistère; mon caractère me défend de rien faire « dans l'ombre. Si un préfet n'a pas le courage

« de se plaindre ouvertement d'un de ses subor-
« donnés, il faut qu'il abandonne sa place à un
« homme plus ferme. »

Le préfet de la Rochelle avait voté la mort de Louis XVI. Il sentit qu'il ne pouvait conserver sa place; il m'écrivit, et motiva sa démission par le repentir le plus touchant sur la condamnation à laquelle il avait contribué. J'en fis un rapport au roi. M. le duc de Feltre, qui était présent, déclara que pendant qu'il était à l'armée, en Hollande, ce préfet, alors membre de la Convention et envoyé à l'armée, avait sauvé plus de cinq cents émigrés, en s'exposant à l'indignation de ses collègues et au ressentiment de la Convention. Le roi décida sur le champ que cet ancien député se trouvait dans une position particulière; et m'ordonna de lui présenter ses titres à une pension relativement à ses fonctions administratives. Quelque temps après, M. Decazes fit un rapport au roi sur M. Chasset, ancien sénateur et conventionnel. Il avait voté la mort de Louis XVI; il était très-âgé, infirme, et demandait la permission de rester en France. Il invoquait mon témoignage sur la manière dont il s'était conduit au moment où le gouvernement provisoire avait reconnu et proclamé Louis XVIII. Il était alors à Metz, dont il avait la sénatorerie;

il y exerçait l'espèce d'autorité que Napoléon avait déléguée aux sénateurs qu'il avait envoyés dans les provinces. Il s'était empressé de reconnaître l'autorité qui agissait au nom du roi; il n'avait opposé aucune espèce d'entrave, et je déclarai que sa conduite avait été telle qu'il l'exposait.

M. Decazes eut aussi l'occasion de parler au roi de la situation personnelle du frère du général Bertrand. Je ne me rappelle pas s'il avait été arrêté, ou mis en surveillance dans le Berri. Je rappelai au roi que le général avait refusé de contresigner un décret de proscription fait par Bonaparte contre douze personnes qui avait éminemment servi le trône pendant les cent jours. Je parlai au roi de la reconnaissance que je devais à ce général, qui s'était exposé, en 1792, à la fureur du peuple qui me menaçait, de l'amitié qui m'avait toujours uni à lui, et que je ne désavouerais jamais. Je rappelai au roi que je lui en avais parlé à Gand, et je le priai de m'accepter pour caution de la conduite du frère de ce général. Le roi y consentit de la manière la plus gracieuse.

Ces trois affaires me furent amèrement reprochées par d'honnêtes royalistes de la cour et de la ville, en même temps que les factieux exha-

laient leur mécontentement sur les remplacements des fonctionnaires de l'ordre administratif. Je concevais ce ressentiment des ennemis de la restauration; je concevais aussi les reproches des bons royalistes, parce que je connaissais depuis trente ans leur caractère, admirable dans leurs affections personnelles et domestiques, mais qui les rend incapables d'être justes, bien moins encore d'être reconnaissants envers les hommes qui soutiennent leur parti. Ils sont ainsi faits. Ils vérifient touts les jours le mot du cardinal de Richelieu dans un discours adressé à Louis XIII, où il dit, en citant César parlant des Gaulois, « que les Français ne se souviennent ni des bien-« faits ni des injures. »

CHAPITRE II.

Remplacement de plusieurs préfets. Évasion de M. de la Valette. Proposition à ce sujet. Loi de l'amnistie. Discours contre les ministres. Ma réponse. Premières préventions contre le parti royaliste de la Chambre élective. Bonté de Louis XVIII envers elle. Différence d'opinion entre M. de Richelieu et moi. Mauvaise manière de composer les ministères pendant la restauration. Elle a été une des causes de nos malheurs.

Les esprits étaient alors dans une extrême agitation ; cela ne pouvait être autrement, après tant de crises politiques en sens divers. Les royalistes de la Chambre étaient alarmés par la correspondance active des provinces, et venaient sans cesse m'instruire de leurs alarmes. Le mi-

nistère précédent avait conservé en place des préfets qui s'étaient déclarés contre le roi pendant les cent-jours. C'était surtout contre eux que portaient les dénonciations des députés. Ils me remettaient les proclamations faites par ces préfets. Elles étaient remplies d'outrages envers le roi et la famille royale. Je ne cherchais pas à les connaître, je ne les demandais pas; mais lorsqu'elles étaient mises sous mes yeux, il m'était impossible de ne pas m'en occuper.

L'un d'eux avait changé de département à la seconde restauration. Il s'y conduisait très-bien. Mais il avait publié des proclamations très-contraires au roi dans le département qu'il avait administré d'abord. Il devait sa place au roi, il avait servi dans l'armée de Condé, il était chevalier de Saint-Louis. On m'envoya ces malheureuses proclamations. J'en fus surpris et affligé. Je les gardai dans mon cabinet, et je n'en parlai à personne. Mais ceux qui me les avaient adressées, en parlèrent peut-être, et annoncèrent sa destitution. Je présume du moins que le bruit s'en répandit de cette façon.

Les députés de son département me témoignèrent leurs craintes, et m'en firent le plus grand éloge. Ils ne me parlèrent pas des proclamations. Je vis bien qu'ils ne les connaissaient pas. Comme

je les connaissais, je ne pus leur répondre qu'avec une extrême réserve. On conçoit qu'il m'était impossible de les rassurer entièrement; ils vinrent plusieurs fois à la charge; je les priai de m'accorder quelque confiance, et de croire que si je voulais être juste envers touts les préfets, ce devait être surtout envers un émigré et un ancien chevalier de Saint-Louis. Ils parlèrent de leurs démarches auprès de moi; le bruit s'en répandit dans la Chambre; ils se plaignirent; ils faisaient ainsi le plus grand tort à celui qu'ils défendaient. L'attention fut réveillée; et l'on parla des proclamations. Les mêmes députés regardèrent ces bruits comme des calomnies; et sans prendre d'informations, ils me parlèrent avec force, furent mécontents de mes réponses prudentes et circonspectes, et allèrent jusqu'à me reprocher de me laisser tromper. Je leur renouvelai ma prière d'avoir plus de confiance en moi, et je les conjurai de ne plus me parler de cette affaire. Ils insistèrent encore plus. Leurs interpellations furent si inconvenantes et leurs reproches si vifs, que je ne pus rester plus long-temps dans la ligne de conduite que je m'étais tracée. Je les priai de m'attendre un moment, et j'allai chercher les déplorables proclamations.

Je leur dis en les abordant : « Vous me forcez

« à ce que je vais faire. Vous m'accusez; je suis « obligé de me justifier. Lisez. » Ils furent confondus; ils passèrent des reproches aux excuses. Je leur peignis avec force la peine que je ressentais de toute cette affaire. J'ajoutai que je n'étais plus le maître de ma conduite, que cependant j'écrirais confidentiellement à ce préfet, pour lui annoncer tout ce qui s'était passé; que je lui dirais l'impossibilité où je me trouvais de lui conserver sa place, et que je le laisserais maître de choisir le temps et le prétexte de sa démission. Ce préfet me remercia de mes procédés; mais les détails de cette affaire l'accablèrent de chagrin. Il tomba malade, et mourut trois mois après.

Un autre préfet, mon ancien ami, était précisément dans le même cas. Après des proclamations contre les Bourbons dans un département, il était passé dans un autre. Mais malheureusement, les députés de celui-ci connaissaient ces proclamations, ils m'en parlaient sans cesse avec indignation. M. le duc d'Angoulême les connaissait aussi. J'instruisis ce préfet de sa situation et de la mienne par rapport à lui; et je le laissai le maître de sa conduite. Il n'avait aucun doute sur mon attachement pour lui et sur mes vifs regrets. Il conserva encore sa place plusieurs mois; son fils vint me parler de sa situation; il reconnut

qu'elle n'était plus supportable, et me dit que je pouvais le remplacer. J'ai vu depuis cet ancien préfet, j'ai eu avec lui les mêmes relations; il ne me faisait aucun reproche. Replacé sous un autre ministère, craignant ensuite d'être destitué, sa femme s'adressa à moi; je fis en sa faveur les démarches qui étaient en mon pouvoir. Il fut néanmoins remplacé; et j'appris qu'il se plaignait de moi.

Un autre préfet était dans une position différente. Après s'être déclaré pour Bonaparte, il conservait encore son emploi. Un de ses amis me dit qu'il sentait bien lui-même qu'il ne pouvait y rester, et m'assura qu'il ne tarderait pas à m'envoyer sa démission. Le préfet me l'annonça dans une lettre. Je l'attendis vainement pendant quelque temps; et j'appris bientôt que c'était M. de Richelieu qui l'engageait à rester. Ce ministre était entouré de personnes qui depuis l'ont mené comme un enfant, et qui le persuadaient que je voulais faire la contre-révolution. Il en vint jusqu'à s'opposer ouvertement au remplacement de ce préfet, et jusqu'à m'écrire *que cette affaire lui était devenue personnelle;* en vain je lui remontrai la nécessité de ce remplacement, en lui présentant des motifs très-graves, et en l'assurant que j'étais forcé de vaincre l'inclination qui me

portait envers ce préfet, très-estimable personnellement, M. de Richelieu en parla au roi, et le pria de suspendre sa décision.

Ce préfet se voyant si fortement appuyé, m'écrivit qu'il ne donnerait point sa démission qu'il ne fût nommé conseiller d'Etat. Je ne pouvais en faire la proposition sans m'attirer des reproches très-justes des députés de son département. J'écrivis plusieurs lettres à M. de Richelieu. Il me dit dans ses réponses *qu'il s'était engagé à le protéger par des promesses faites à d'anciens amis qu'il avait connus autrefois en France.* En effet, plusieurs seigneurs de la cour qui avaient des propriétés dans le département confié à ce préfet, le soutenaient fortement. Ils signèrent une déclaration dans laquelle ils faisaient le plus grand éloge de son administration, et témoignaient un vif désir de le conserver. L'un d'eux la donna au roi, qui me la remit. Je représentai au roi qu'il ne s'agissait pas de son administration, dont je faisais aussi l'éloge, mais d'une chose qui, sans détruire l'estime qu'il méritait personnellement, avait soulevé contre lui la députation de son département; que dans cette affaire, ces députés ne s'occupaient pas de l'administration, prétention que je ne souffrirais pas, mais de la dignité de la couronne, du respect que l'on devait

au roi et à sa famille. Ces députés et beaucoup de propriétaires ne cessaient de me faire des représentations sur l'inconvenance de le conserver. Peu de jours après, plusieurs signataires de la réclamation présentée au roi, déclarèrent à Sa Majesté qu'ils n'avaient voulu parler que de l'administration. M. le duc de Rohan Chabot fut le premier qui le déclara au roi.

Cette affaire dura plus de deux mois. M. de Richelieu fut très-honnête dans sa correspondance avec moi; il sentait l'embarras de la position où il s'était placé. Il m'écrivit, le 20 janvier 1816 : « Recevez mes regrets de m'être « mêlé dans cette affaire. » Dans la dernière lettre que je lui écrivis, je lui témoignai le vif désir de marcher toujours dans le plus grand accord avec lui; mais en même temps je lui disais que je croyais devoir être désormais le maître de présenter au roi seul le choix des préfets, et que ma responsabilité m'y obligeait.

Il me répondit par le billet le plus poli : il me disait expressément qu'il sentait la nécessité de l'accord dont je lui parlais; qu'il me remerciait de la manière dont je lui en témoignais le désir. A peine avais-je lu son billet, que je le vis entrer dans mon cabinet. Il venait ajouter ses protestations verbales à toutes celles que con-

tenait son billet; il me parlait comme un homme enchanté d'être débarrassé d'un fardeau qui le fatiguait; il consentait à la démission du préfet, et il me proposa d'aller à l'instant même chez le roi pour l'en prévenir. Il me conduisit dans sa voiture. M. de Capelle était présent à cette entrevue; il m'en a rappelé plus d'une fois toutes les circonstances. M. de Richelieu demandait en même temps qu'une personne, désignée déjà pour cette préfecture, n'y fût pas nommée; j'y consentis.

Quel fut mon étonnement de voir dans le *Moniteur* que, le 26 février, sur la proposition de M. de Richelieu, le roi avait nommé le préfet remplacé commandeur de la Légion-d'Honneur, dix jours après son remplacement! L'ordonnance était signée de lui. Ce procédé était contraire à toutes les convenances; il ne m'avait pas dit un seul mot qui pût me le faire soupçonner. En outre, une telle ordonnance n'était, sous aucun rapport, dans ses attributions; elle prouvait évidemment que nous étions opposés, puisque, dix jours après qu'une ordonnance, signée de moi, remplaçait un préfet par des motifs connus du public, une ordonnance, signée Richelieu, lui accordait une distinction honorable. En outre encore, il exposait ainsi le roi à une

contradiction manifeste et même ridicule. Le roi paraissait avoir cédé à deux ministres en querelle ouverte, en faisant les choses que chacun d'eux demandait, quoique ces choses fussent opposées et même contradictoires.

Aussi, plusieurs députés vinrent me témoigner leur surprise, même leur indignation, et m'annoncèrent le mauvais effet que cela produirait dans les Chambres. Ce qui me fit le plus de peine dans cette affaire si pénible, ce fut la connaissance qu'elle me donna du caractère de M. de Richelieu. Il n'avait point pensé à se mêler des remplacements précédents; il ne s'était occupé de celui-ci que sur la demande de ses amis; il m'en avait témoigné des regrets; il était ensuite entré dans mes vues; il avait compris la force de mes motifs; et peu de jours après l'instant où nous étions le plus d'accord, il avait fait la chose la plus opposée à notre convention. Je vis clairement la justesse de l'avertissement que m'avaient donné plusieurs personnes sur sa facilité à céder aux premières impressions. Il n'aura pu sans doute résister aux instances des personnes qui l'avaient engagé, malgré lui, dans cette affaire; et sans réfléchir à l'inconvenance de ce qu'on lui demandait, il aura proposé l'ordonnance au roi. Il me paraît presque impossible

que le roi ne lui ait pas fait quelques observations; il sçavait trop bien que tout ce qui concernait les préfets était de ma seule compétence: son excellente mémoire devait lui rappeler que rien de semblable n'avait été concerté entre nous en sa présence. Je me souvins alors, avec bien de la peine, de tout ce que M. de Langeron m'avait fait dire par une personne qui arrivait de Nanci : il connaissait intimement M. de Richelieu. Pendant tout mon ministère, sa conduite envers moi fut telle qu'elle avait été dans cette affaire. Certes, si j'avais connu son caractère, jamais je n'aurais accepté le ministère.

Plusieurs années après cette triste affaire, je demandai un logement au château pour une dame à M. de Vérac, gouverneur de Versailles. Il était intime ami de M. de Richelieu; il m'accorda le logement, en me disant : « Je saisis avec empressement cette occasion de réparer le tort que j'ai eu envers vous dans l'affaire d'un préfet. Je reconnais que je fus alors très-injuste envers vous. »

M. le duc de Feltre et M. Dubouchage avaient soutenu, comme moi, dans le conseil particulier des ministres, la nécessité du remplacement de ce préfet, quelle que fût d'ailleurs la justice qu'on dût rendre à son administration. Depuis ce mo-

ment, je ne parlai pas dans le conseil des changements de préfets ; je faisais ce travail seul avec le roi. Les ministres revinrent encore une fois sur cet objet. M. Barbé-Marbois disait qu'il lisait dans le conseil les listes des juges qu'il nommait. Je lui répondis qu'on n'y faisait pas la moindre attention, et qu'ainsi il était le maître de ce travail : tandis que, pour la plus petite préfecture, tout était en mouvement, les sollicitations, les intrigues de toute espèce ; que M. de Richelieu ne nous consultait pas sur les ambassadeurs et les consuls, pas plus que le ministre de la guerre et celui de la marine sur les nominations qu'ils présentaient au roi ; que je devais avoir le même pouvoir dans mon ministère. On n'en parla plus ; mais je voyais percer un mécontentement secret.

Je puis dire et prouver aisément que, dans toutes les nominations des préfets, je n'ai rien accordé à mes affections personnelles ; je m'étais fait une loi de ne présenter au roi que des préfets destitués ou démissionnaires pendant les cent-jours : rien n'était plus juste que de leur rendre ce qu'ils avaient perdu par leur fidélité. Trois seules exceptions furent faites ; l'une en faveur de M. Ferdinand de Bertier. Je crus que le fils de l'ancien intendant de Paris, qui avait péri au

milieu de cette ville d'une mort si terrible pour lui, si honteuse pour elle, présentait le motif le plus fort de touts ceux que pouvait offrir un candidat. Le roi pensa de même.

Le second fut M. Delmas. Il avait défendu Louis XVI avec beaucoup de courage dans un écrit qui attira sur lui la haine et la fureur des révolutionnaires. Le roi l'avait lu; il se le rappelait, et lui avait dit : « Je n'oublierai jamais le service que vous nous avez rendu. » Il m'avait recommandé de le placer aussitôt que ce serait possible.

Le troisième était M. de Villeneuve. Il avait eu la confiance du duc d'Angoulême, dans le Midi, pour la partie administrative; il eût été nommé à Versailles, sans une opposition violente de M. de Richelieu. Il était honoré de la protection particulière du roi et des princes.

J'eus avec M. de Richelieu une explication remarquable à ce sujet. Il était étonné que je présentasse les désirs des princes comme une raison déterminante de placer un candidat, s'il avait un mérite convenable. Je lui répondis que s'il jugeait une aristocratie nécessaire à la France, ainsi qu'il le disait souvent, il voulait apparemment qu'elle eût quelque influence, sans quoi elle ne serait rien, et qu'il me semblait que le

sommet de cette aristocratie, à qui devaient sur tout appartenir le respect, la considération et l'influence, était les princes de la famille royale. Je lui rappelai la lettre dans laquelle il m'avait dit que le principe de sa vive action en faveur d'un préfet, était la recommandation de quelques seigneurs de la cour. Ainsi, je puisais ma justification dans sa propre conduite ; mais la coterie qui l'environnait ne cessait de l'exciter contre les princes, et principalement au sujet du commandement des gardes nationales de France.

Je n'ai pas remplacé plus de vingt à vingt-deux préfets, toujours en leur annonçant mes motifs confidentiellement, et après avoir reçu leur réponse. Il en est avec qui j'ai eu une longue correspondance, avant de me déterminer. Ces remplacements excitèrent contre moi des plaintes et des reproches continuels ; mais nous avons vu à la révolution de 1830, M. Guizot, ministre de l'intérieur, répondre à des accusations de lenteur et d'incertitude, que dans six semaines environ il avait destitué quatre-vingt préfets. Cela montre bien la différence de position et de caractère des deux partis qui divisent la France, et pourquoi l'un s'élève, tandis que l'autre se détruit lui-même.

Le roi me remit un jour une note longue et

très-motivée qui lui avait été présentée contre un homme qui avait une place importante dans l'administration. J'aurais pu le faire remplacer sur le champ; mais je ne voulais proposer de destitutions, que d'après des raisons aussi fortes que celles que j'avais eues jusqu'alors, et d'après des pièces convaincantes. Je me bornai donc à prendre des informations sur les choses contenues dans la note que le roi m'avait remise.

Peu de jours après, j'eus occasion de parler dans la Chambre des députés sur une chose importante. Ce même administrateur, présent à cette séance, dans une tribune publique, critiqua ce que je disais, en se servant d'expressions qui me furent rapportées par un témoin. Quand il vint me présenter son travail ordinaire, nous eûmes une conversation qui l'amena, je ne sçais comment, à me dire des choses flatteuses sur mon prétendu talent de la parole. Je l'interrompis: « Ce n'est pas de moi sans doute que vous parlez. — Pardonnez-moi. Je vous ai entendu plusieurs fois. — Comment donc? Avez-vous oublié une des dernières séances, où vous disiez en m'écoutant : Quoi! c'est là cet homme dont on vante le talent? quelle éloquence! — Je n'ai rien dit de semblable.—Pourquoi le nier? Je trouve ce discours tout simple. Ne sçais-je pas que vous êtes au

nombre de mes ennemis? — Moi votre ennemi! je connais les obligations que je vous ai, ainsi que ma famille. Je sçais comment on a parlé au roi sur moi. — On a fait plus, monsieur, que de parler, et vous voyez quelle a été ma conduite envers vous. Mais cela n'empêche pas que vous ne soyez au nombre de mes ennemis. Je vous nommerais touts ceux qui, comme vous, envenimement M. de Richelieu contre moi; mais je trouve cela tout simple. Je voudrais seulement qu'on fût mon ennemi ouvertement; et si je vous ai dit ces choses, c'est uniquement parce que vous m'avez dit des choses flatteuses, qui étaient en contradiction avec vos sentiments et votre conduite. »

On croit bien que cette conversation fut plus embarrassante pour lui que pour moi. J'eus la même conduite envers touts ceux qui s'abaissaient à des flatteries envers moi, tandis qu'ils cherchaient à me nuire en secret; et je pourrais ajouter des récits assez singuliers. Je sçavais bien que ce n'était pas le moyen de les ramener, et que je ne faisais que les animer encore plus. Mais je n'ai jamais pu employer la dissimulation pour mon avantage particulier; je n'ai pas songé un instant à conserver ma place par des ménagements, bien moins encore par des brigues; je ne songeais qu'à remplir mes devoirs; et d'ailleurs, je n'avais

pas été quatre mois ministre, sans voir qu'une marche ferme et décidée vers l'affermissement de la monarchie était précisément l'opposé de celle qui aurait pu me maintenir dans ma place.

La Chambre des députés était composée d'hommes animés des plus nobles sentiments. A leur amour du bien public, à leur désir de fortifier la royauté, se joignaient des craintes très-fondées, inspirées par les derniers évènements, et par leurs correspondances dans les provinces. Ces craintes étaient leurs sentiments dominants, et se manifestaient dans touts leurs discours. Ils avaient une grande défiance envers M. Decazes; ils s'aperçurent bientôt que M. de Richelieu, inspiré par lui, avait une prédilection marquée pour plusieurs personnes qui formaient une coterie dont il était sans cesse assiégé.

Il conçut alors une sorte d'aversion pour les députés les plus influents, et il la faisait trop sentir. J'eus avec lui un entretien particulier sur ce sujet. Il répétait touts les reproches qu'on adressait à la Chambre élective. Je ne voulus pas entrer avec lui dans une explication qui pouvait être suivie de quelque aigreur. Mais je lui rappelai ce qu'avait été l'Assemblée constituante, qui ne songeait qu'à tout détruire, tandis que celle-ci voulait établir les bases constitutionelles de la mo-

narchie. J'ajoutai que si quelquefois elle mettait trop d'ardeur dans ce noble projet, je n'en étais pas affecté comme lui, parce que je ne voyais dans tout cela que l'effet inévitable du caractère français, que nous ne pouvions changer; que tous les reproches qu'on adressait à la Chambre, provenaient d'une défiance qu'elle manifestait peut-être un peu trop; mais qui était bien motivée par les évènements extraordinaires dont la France ressentait encore l'ébranlement; que le remède était dans nos mains, qu'il ne pouvait se trouver que dans la marche décidée et toute monarchique du gouvernement. Rallions à nous les royalistes, marchons à leur tête. Il faut les entraîner; et pour cela, leur montrer beaucoup de confiance, et l'estime que nous devons aux nobles sentiments que manifestent les députés.

M. de Richelieu était d'accord avec moi, quand je lui parlais ainsi, parce qu'il était *lui-même* dans ce moment. Je dois même ajouter que ses paroles, prononcées alors d'un ton où je voyais de la franchise, m'attiraient vers lui; il s'en apercevait; en sorte que nous étions, dans ces heureux moments, pénétrés d'une mutuelle et entière confiance.

Mais aussitôt qu'un évènement quelconque se présentait, les hommes qui l'obsédaient s'en em-

paraient pour le faire marcher dans leur sens et suivant leurs idées. Ils détestaient touts le parti appelé le *parti royaliste*. Ils détestaient surtout les hommes de la cour, et particulièrement ceux qui étaient attachés à M. le comte d'Artois. Un jour, M. de Richelieu laissa échapper ces mots: « Tout irait bien sans les hommes du pavillon « Marsan. » C'était le pavillon où résidait MONSIEUR. Ce mot et le ton aigre dont il fut prononcé, me révélèrent les secrets sentiments de M. de Richelieu. On conçoit que, dans ma position, je devais étudier sans cesse son esprit et son caractère.

Je ne sçais si ses sentiments venaient de l'inclination mal raisonnée qu'il avait pour la démocratie. Mais toujours est-il certain que lorsqu'il eut commencé à manifester ces sentiments, il ne les dissimula plus; et le pavillon Marsan revenait souvent dans ses discours.

M. Barbé-Marbois me prit un jour en particulier, avant le conseil, et me parla de la conduite de la Chambre et de la mienne envers elle. Il me fit entendre que j'étais trop porté pour elle, et que je n'étais pas livré tout entier au ministère. Je lui répondis les mêmes choses qu'à M. de Richelieu, et j'ajoutai que, comme ministre de l'intérieur, je devais tâcher d'obtenir la confiance de la Chambre, que j'en concevais l'immense dif-

ficulté, mais que je ne devais pas moins faire touts mes efforts pour l'obtenir; qu'au reste, mon administration, mes discours, mes nominations seraient toujours dans le sens royaliste, et sans la moindre hésitation. Je vis bien alors que M. de Barbé-Marbois pensait sur tout cela comme M. de Richelieu; mais avec cette grande différence qu'il parlait d'après sa propre opinion, qu'il n'était entraîné par personne, et que par conséquent il était toujours le même. Si M. de Richelieu avait eu ce caractère, je me serais très-facilement accordé avec lui, parce que ses sentiments s'accordant avec les miens, comme je m'en apercevais souvent, j'aurais pu changer son opinion par des faits déterminants que j'aurais exposés à ses yeux. On verra que je l'ai essayé, mais sans succès, parce qu'il n'agissait point d'après lui-même.

M. de Feltre et M. Dubouchage pensaient comme moi sur les évènements et sur la Chambre. Mais ils n'avaient point ce mouvement, cette action, cette facilité à s'exprimer dans les conseils et à la tribune, nécessaires dans un gouvernement entouré de tant d'obstacles. Je paraissais seul de mon opinion, tandis qu'elle était unanime entre nous trois. Cette position était très-pénible.

Le roi venait de promulguer la loi sur les cours

prévôtales. M. Decazes publia une circulaire qu'il adressait aux préfets ; elle atténuait la sévérité de la loi; elle en détruisait l'effet; et ce fut le jugement qu'en porta le duc d'Angoulême, qui était alors à Toulouse, et qui me dit son opinion dans une lettre datée de cette ville. Cette circulaire excita le mécontentement et la défiance du parti royaliste, et ces sentiments se manifestèrent souvent. M. Decazes avait satisfait l'autre parti par sa circulaire; il ne devait pas être surpris de l'indignation du parti royaliste.

Peu de jours après, un évènement important plongea M. Decazes dans de grandes inquiétudes. M. de la Valette, ancien directeur-général des postes, condamné par les tribunaux pour avoir fortement contribué à faciliter le retour de Bonaparte, s'évada de sa prison. Sa femme avait la permission de le voir; elle lui donna ses vêtements. Il sortit ainsi déguisé, affublé d'un grand chapeau, et tenant un mouchoir sur son visage comme une personne affligée. M^me^ de la Valette resta dans la prison, et fut trouvée enveloppée dans la redingotte de son mari. On fut généralement persuadé que M. Decazes avait favorisé cette évasion. J'étais et je suis encore convaincu du contraire. La majorité de la Chambre des députés lui reprochait cette évasion : on parlait

de demander contre lui un décret d'accusation. Je voyais ses inquiétudes, je puis même dire sa consternation.

M. de Sesmaisons avait annoncé qu'il soumettrait à la Chambre des observations sur cette affaire. Une personne qui avait la confiance de MONSIEUR, obtint de ce prince un intérêt favorable à M. Decazes. Ce fut sans doute ce qui motiva ces paroles de M. de Sesmaisons : « Des renseignements qui doivent m'être transmis, qui tiennent à de grands intérêts, *à des motifs graves, et d'une nature telle qu'ils seront approuvés par mes honorables collègues quand ils seront connus*, m'ont déterminé, non à retirer ma proposition, mais à vous demander de l'ajourner à mardi. »

Une vive agitation se répandit dans l'assemblée; on se demandait et l'on se disait quels pouvaient être ces motifs d'une nature particulière. Plusieurs députés demandèrent qu'on ouvrît à l'instant la discussion. M. Feuillant appuya cette demande, et M. de Bouville déclara que si M. de Sesmaisons renonçait à sa proposition, il était prêt à la reproduire. M. Blanquart-Bailleul demanda que le délai fût accordé à M. de Sesmaisons. Mais celui-ci annonça que le vœu de l'Assemblée lui paraissant opposé à ce délai, il allait déve-

lopper sa proposition. Après un discours préparé et motivé, il proposa de demander aux ministres de la justice et de la police des éclaircissements sur l'évasion de M. de la Valette.

M. de Bouville s'exprima très-sévèrement sur touts les détails de cette affaire, sur les délais accordés pendant la procédure, et demanda « qu'une « commission nommée par la Cambre fût char- « gée de recueillir touts les renseignements sur la « conduite des ministres dans cette affaire, et de « lui en rendre compte. »

M. Bellart, alors procureur-général, combattit cette demande.

M. de Saint-Romain l'appuya et prononça quelques paroles un peu défavorables à M. le garde-des-sceaux, M. Jollivet parla pour l'ajournement, M. de Kergorlay soutint l'avis opposé.

On fut étonné que M. de Richelieu ne se trouvât point à une séance où devait être traitée une affaire d'une si haute importance, et qui intéressait le ministère. MM. Corvetto et du Bouchage y étaient seuls avec moi. Je pris la parole après le dernier orateur. Je rappelai la conduite envers les ministres des Assemblées constituante et législative, et qu'aussitôt qu'elles avaient été entraînées dans cette habitude si dangereuse d'inquiéter et de maîtriser les ministres, elles n'a-

vaient pu s'arrêter; j'analysai touts les détails de l'affaire présentée par M. Bellart, et je dis que sans m'arrêter à examiner si, dans les discours prononcés, on avait pu se servir du titre de *représentation nationale*, je priais la Chambre de considérer si elle pouvait ordonner une enquête des ministres, si elle en avait le droit, et quelles en seraient les suites. Je soutins l'opinion contraire.

M. Bourdeau parla dans le même sens, et développa tout ce qui se présente naturellement à l'esprit sur les graves inconvénients d'une enquête de cette espèce. La proposition de M. de Sesmaisons fut renvoyée dans les bureaux pour y être examinée : on n'en parla plus.

Le résultat de cette discussion aurait été bien différent, sans l'intérêt que MONSIEUR accorda au ministre sur qui portait principalement l'animadversion de la Chambre. Cette bonté d'un prince qui ne pouvait résister à ce sentiment magnanime, a-t-elle inspiré une reconnaissance inébranlable? lui a-t-elle donné des défenseurs dans un parti? Telle était l'animosité de la Chambre élective, que M. Decazes eût été probablement forcé de se retirer. Il n'avait pas alors sur le roi le crédit qu'il eut bientôt après.

Le 2 janvier, on discuta la question d'une am-

nistie générale proposée par le roi. M. Siméon soutint que le roi pouvait accorder l'amnistie. « Elle est, dit-il, autant un droit de la souverai- « neté que le droit de grâce, et il est plus im- « portant de le reconnaître au roi, parce qu'il « lui offre un grand moyen d'administration et « de paix intérieure. » Mais il pensa que le roi voulant associer les deux Chambres à ce grand acte, elles pouvaient y concourir sans affaiblir le droit et le pouvoir de la couronne.

M. de la Bourdonnaie, dans un discours très-énergique, s'attacha à prouver combien était dangereuse encore et redoutable la faction qui agitait la France depuis tant d'années. Je ne peux relire son discours sans y voir une prédiction de l'avenir. Des raisonnements profonds et bien enchaînés firent une grande impression sur l'assemblée. Il s'éleva contre les gens timides qui redoutaient toute opposition dans la Chambre élective, et qui voulaient la réduire à n'être qu'une « griffe employée à sanctionner les volontés mi- « nistérielles. » Il s'adressa aux ministres, rappela leur conduite, et leur demanda s'ils voulaient renouveler encore le premier ministère de la restauration.

Dans ses pressentiments et dans la peinture qu'il traçait de la situation de la France, M. de

la Bourdonnaie avait parfaitement raison; il s'était placé sur un bon terrain; et je pensais comme lui qu'une opposition royaliste, qui trouvait la marche du ministère trop indécise, ne pouvait être dangereuse. Mais ce qu'il avait dit contre les ministres devait être repoussé. Je pris la parole.

J'exposai d'abord que lorsqu'un orateur sort de la question qui occupe la Chambre pour attaquer le ministère, on ne peut présumer « qu'au- « cun des ministres présents à la séance ne ré- « ponde pas à l'accusation. Le droit de l'attaque « entraîne le droit de la défense, » J'examinai avec beaucoup d'étendue touts les actes du ministère; j'en montrai le but et les résultats. Après avoir répondu aux reproches, j'entrai dans la question de l'amnistie; je ne m'étonnai point de la différence des opinions entre plusieurs orateurs et les ministres.

« D'où vient cette différence d'opinion? Elle « vient de la différence des situations. C'est ce « qui arrive touts les jours dans le cours ordinaire « des choses humaines; c'est ce que l'amitié « éprouve elle-même, sans voir cependant ses « liens rompus par un dissentiment d'opinion, « résultant d'une situation différente. »

Pour le prouver, j'exposais la nature et les

effets de la correspondance journalière des ministres et les lumières qu'ils en acquéraient nécessairement sur les choses et les hommes. « Les « notions certaines qu'ils acquièrent les éclai- « rent, dirigent ou tempèrent leur zèle, et les « garantissent des excès où peut entraîner la pas- « sion même du bien. Ils voient les résultats im- « médiats des mesures déjà prises, et apprennent « ainsi à calculer les effets des mesures qu'ils « veulent prendre.

« La position du législateur est très-différente. « Il ne voit que la loi sur laquelle il doit voter ; « il n'en voit que la partie grande, noble, idéale, « il n'en considère que la beauté abstraite ; et sa « conscience lui dit de l'approuver, comme la « noblesse de son âme le conçoit. C'est ainsi qu'ont « été faites tant de lois, divines à leur source, dan- « gereuses et terribles dans leurs conséquences.

« Et croit-on que nous ne partageons pas les « sentiments exprimés par vos orateurs? Croit-on « que nous soyons étrangers aux sentiments « qu'excite envers le crime l'indignation publi- « que? Non sans doute ; mais nous voyons les « conséquences qui peuvent résulter d'une obéis- « sance trop aveugle à des principes, d'un en- « traînement trop absolu à des sentiments ; nous « en faisons nous-mêmes le sacrifice à l'intérêt

« bien entendu de l'Etat. On a tiré une force ter-
« rible du souvenir d'un exécrable attentat. Ani-
« més du même sentiment, nous avons sans cesse
« cette pensée présente à l'esprit : un roi juste a
« péri sur la terre ; mais il a pardonné avant le
« crime, pendant qu'on préparait le crime, pen-
« dant qu'on exécutait le crime ; il a pardonné en
« montant au ciel. S'il est permis de détester le
« crime, il est permis aussi de respecter le pardon.

« Ce qu'on vous demande, messieurs, c'est un
« acte solemnel qui, prouvant notre accord et notre
« union, fasse notre force ; qui seconde l'ardeur
« du gouvernement ; qui le rende inattaquable,
« en ralliant toutes les opinions, autant qu'il est
« possible, à la prudence humaine. »

On voit par ces citations combien j'étais loin de nourrir ces pensées de haine et de ressentiment que m'ont reprochés si souvent des hommes qui ne semblent mis au monde que pour être menteurs et injustes. Je l'avais prouvé aussi par l'ordonnance relative au 21 janvier. Je répétais toujours au roi et aux princes : *On peut étouffer la faction, sans arracher un cheveu d'un seul factieux.* On le peut par une action de touts les jours, de touts les instants, constante et invariable.

Il était impossible de plus défendre les ministres que je ne l'ai fait dans ce discours ; il était

impossible aussi de plus m'unir à eux, de plus m'identifier à eux, que je ne fis dans la péroraison de ce même discours.

Je rappelais les reproches, et je disais : « Les « ministres ne prennent pas devant vous l'en- « gagement d'une conduite différente. Ils sont « dans le sentier de l'honneur et du devoir, ils « prennent l'engagement d'y rester, de soutenir « le pouvoir royal par touts les moyens que donne « la Constitution de l'Etat, et de poursuivre les « factieux avec toute la sévérité des lois. Cet en- « gagement, ils l'ont pris, ils le prennent encore, « et le rempliront avec fermeté. Je parle pour « eux comme pour moi. »

Eh bien! après avoir, *seul de touts les ministres*, défendu le ministère, avec toute la force dont j'étais capable, après m'être uni à eux par les paroles les plus expressives, toujours improvisées, et loin par conséquent de toute préparation politique, et avec cet abandon qui ne permet pas la dissimulation, la coterie ne cessait de dire, de répandre *que je me séparais des ministres*. C'est que je m'unissais également au parti royaliste, à la Chambre élective : c'était là ce qu'on appelait me séparer des ministres. Pourquoi? parce que les ministres se séparaient insensiblement du parti royaliste. C'était en cela qu'étaient trop

fondés les reproches que leur avait adressés M. de la Bourdonnaie, avec une énergie malheureusement inspirée, et justifiée par cette conduite.

Touts les détails qu'on vient de lire doivent montrer à quel point je devais être dégoûté du ministère. Je voyais l'impossibilité d'avoir un système fixe et constamment suivi en faveur de la monarchie. J'avais consacré un soir par semaine pour recevoir les seuls députés. Je leur avais annoncé que ces conférences étaient uniquement destinées à parler des affaires générales, de l'accord qui devait régner entre nous, à nous entendre enfin sur les choses les plus importantes. Il me fut impossible de les fixer sur cette ligne. Ils ne me parlaient que d'affaires particulières, et des fonctionnaires publics qu'il fallait remplacer; je cherchais vainement à les ramener aux affaires générales. Je fus obligé d'y renoncer. Je vis bien alors qu'il me serait impossible de régulariser les mouvements irréguliers de cette Chambre; mais j'étais pénétré d'estime pour les nobles sentiments qu'elle manifestait. Je continuai toujours à m'identifier à elle en toute occasion. Je ne me suis pas éloigné un instant de cette ligne que je m'étais tracée, et que mes réflexions m'imposaient toujours de plus en plus. Si l'on me demande quel fruit j'en ai retiré, je répon-

drai : aucun. J'étais bien sûr que cela devait être ainsi; mais j'avais la satisfaction de me rendre à moi-même le témoignage de remplir mon devoir.

Dans une occasion importante où il fallait convenir de quelque chose avec M. le duc de Feltre, je conduisis un soir chez lui plusieurs députés. Je vis bien qu'il n'était pas content de cette visite inattendue, qui dérangeait l'ordre de son travail. Je m'en excusai sur l'indispensable nécessité d'un accord qui pouvait être utile. Il nous fut impossible d'y parvenir. L'un d'eux s'endormit; les autres s'ennuyèrent; la conversation était remplie de disparates continuels. J'ai souvent cherché des occasions d'arriver à quelques résultats par des conférences, jamais je n'ai pu y parvenir : elles ne produisaient que du bavardage. Ajoutez l'effet de ces misérables discours écrits, la honte de nos assemblées délibérantes. Tout cela m'inspirait pour notre caractère politique un mépris que je ne pouvais vaincre; et là-dessus, j'étais parfaitement d'accord avec M. de Richelieu, mais avec cette différence, que je n'en restais pas moins attaché à ce parti royaliste qu'il avait fini par détester et dénigrer dans presque touts ses discours. Il se laissait aller à ce sentiment, sans peut-être s'en apercevoir; il l'expri-

mait avec cette aigreur qui lui était personnelle, et qu'augmentait encore le ton de sa voix fausse et criarde.

En même temps, je ne trouvais pas dans le caractère du roi les résolutions décidées et constantes qui me semblaient nécessaires dans des conjonctures si importantes. Les terribles cent-jours étaient presque oubliés; il voulait être heureux et tranquille; et tandis que le présent et l'avenir m'occupaient sans cesse, le moment actuel était sa seule occupation. Ce n'est pas qu'il manquât de courage d'esprit. J'étais bien sûr que si une faction commençait un mouvement, il consentirait sans hésiter aux mesures fortes que pourraient lui demander ses ministres. Mais ce n'était point à cela qu'il fallait se borner. Quand on attend le péril, on peut en être accablé. Je voulais le prévenir, ou plutôt l'empêcher par une marche constante et toujours décidée. Le roi approuvait tout ce que je lui proposais, et toujours avec bonté, et même avec une grâce infinie. Mais j'aurais voulu qu'il eût manifesté souvent par quelques phrases, quelques mots, sa résolution de ne point permettre à la démocratie de se relever, sa volonté de conserver dans toute sa force l'autorité royale, telle qu'elle était dans la Charte, et qu'il eût quelquefois donné des ordres sembla-

bles à ses ministres; cela aurait suffi. Mais il répugnait à de si simples injonctions; et cependant, il faisait avec empressement d'autres choses que je lui demandais, parce qu'elles étaient conformes à son caractère.

Des nuages commençaient à s'élever dans son esprit contre la Chambre des députés. On lui faisait des rapports qui l'indisposaient contre elle. Il commençait à croire qu'elle suivait un système dangereux; on lui avait montré des lettres interceptées, dans lesquelles des députés s'exprimaient d'une manière qui devait lui déplaire. Je tâchai d'affaiblir ces premières impressions, je lui peignis l'inexpérience de la Chambre, les craintes fondées qu'avaient les députés; je l'assurai que la faction travaillait toujours, et que bientôt je lui donnerais des preuves de ses complots; je le priai de ne point laisser les députés dans la crainte de lui déplaire, qu'ils commençaient à concevoir, et de les encourager au contraire. Il me promit de saisir la première occasion. Quelques jours après, je lui présentai le bureau de la Chambre, pour lui remettre une proposition de loi. M. Lainé le présidait. Il reçut ces messieurs avec toute la grâce possible, et leur dit les choses les plus flatteuses sur les sentiments et les travaux de la Chambre. Lorsque nous nous retirâmes, je

suivis le bureau, comme je faisais toujours, en sorte que j'étais derrière les députés. Le roi m'appela, et me dit : *Eh bien ! êtes-vous content?* Je le remerciai d'une si grande marque de bonté et de confiance envers moi ; je lui dis que ses paroles allaient être répétées, que touts les députés les connaîtraient, qu'elles les encourageraient, et feraient disparaître entièrement les nuages dont je lui avais parlé.

On écrivit alors à deux préfets une circulaire signée Richelieu, par laquelle on leur ordonnait, au nom du roi, de se rendre auprès de Sa Majesté. M. de Tournon, préfet de Bordeaux, et M. de Chabrol, préfet de Lyon, furent trompés par l'écriture des lettres qu'ils reçurent ; elle était parfaitement contrefaite. Quel fut leur étonnement, en arrivant à Paris, d'apprendre que cet ordre était l'ouvrage d'un faussaire. On n'a jamais pu en découvrir l'auteur. M. de Chabrol désira de ne pas retourner à Lyon sans avoir reçu du roi une marque de bonté. Je demandai et j'obtins pour lui le grade de commandeur dans la Légion-d'Honneur.

Dans le même temps à peu près j'eus, avec M. de Richelieu, une difficulté qui ne provenait que de son ignorance des lois et des usages du moment. M. le prince de Condé réclama des sta-

tues, des bas-reliefs et autres objets du même genre qui lui avaient appartenus; on les avait enlevés de Chantilly et transportés dans des maisons publiques. Je fis un rapport au roi, et je concluais par demander la restitution des objets réclamés. M. de Richelieu s'y opposa, et sans réflexion, uniquement pour paraître opposé à ce qu'il appelait un nouveau bouleversement. En vain je dis au roi : « Je demande pardon à Votre « Majesté de citer devant elle les lois de Bona- « parte sur une chose aussi simple. Il a ordonné « de rendre aux émigrés les maisons non ven- « dues, même les bois d'une certaine étendue; on « a, d'après ce principe, restitué des livres, des « tableaux et autres objets d'arts non vendus. « J'ai fait moi-même de ces restitutions sous l'em- « pire. Il me paraît impossible et peu convena- « ble de forcer, par un refus, les émigrés, et sur- « tout M. le prince de Condé, à réclamer, auprès « du roi, la protection des décrets de Bonaparte. »

M. de Richelieu persista dans son opposition. Il s'écria : « Que de choses d'un grand prix je « pourrais réclamer! » Je lui répondis qu'il en avait le droit, si elles n'étaient pas vendues, et qu'il pouvait aussi en faire le sacrifice, s'il le jugeait convenable; mais que toutes les réclamations semblables ne pouvaient être refusées. Il

persista toujours dans son refus. Je voyais clairement qu'il jouait un rôle qu'il s'était imposé à lui-même, celui de protecteur des choses faites par la révolution, et existantes alors. C'était en cela qu'il mettait envers moi toute sa fermeté, depuis qu'il ne s'occupait plus de la nomination des préfets. J'étais bien sûr qu'il ne se relâcherait point. Je voyais sur le visage du roi qu'il était surpris et mécontent. Je saisis ce moment; et en le regardant, je mis les papiers dans mon portefeuille, et je gardai un silence obstiné. Le roi me comprit très-bien; j'en eus la preuve le soir du même jour.

En sortant du conseil, je trouvai, dans le salon des Tuileries, un officier de la maison du prince de Condé. Il m'attendait, et il me demanda si la demande était accordée. Je lui répondis qu'elle ne l'était pas encore, mais qu'elle le serait certainement le soir même.

J'arrivai à neuf heures du soir chez le roi avec toutes les preuves que j'avais pu rassembler de restitutions semblables. Je lui dis que je n'avais pas voulu le fatiguer par une trop longue insistance envers M. de Richelieu. Il m'écouta attentivement, et approuva avec plaisir l'ordonnance que je lui présentais. M. le prince de Condé la reçut avec une grande satisfaction, et me la té-

moigna plusieurs fois. Parmi les objets qui lui étaient rendus, il en était qui, depuis des siècles, appartenaient à sa maison, et qui rappelaient des souvenirs attachants. Je demande comment il était possible de refuser à un Condé des portraits, des bustes, des bas-reliefs qui représentaient des princes de sa maison?

M. de Richelieu était, sous un rapport particulier, dans une position très-fausse; il n'était point premier ministre, mais seulement président du conseil des ministres. Cependant il paraissait quelquefois vouloir agir comme premier ministre; et ce désir, contrarié par ses talents personnels et par la situation toujours critique de la France, donnait à ses démarches, à ses discours un certain embarras qui réagissait sur lui, le fatiguait, et lui donnait de l'humeur. Quels eussent été ma satisfaction et mon bonheur, si j'avais vu en lui un esprit inébranlable, constamment occupé de l'établissement de la monarchie! avec quel empressement je lui aurais soumis tous les actes de mon ministère, demandé ses conseils, et même sa direction!

Toutes ces observations peuvent être utiles; elles apprennent comment on doit composer un ministère dans un gouvernement représentatif, *lorsque le roi ne gouverne pas lui-même.* Il faut

nécessairement que les ministres se connaissent; que leurs opinions soient les mêmes; *qu'ils se choisissent mutuellement.* En Angleterre, on a essayé plusieurs fois de former des ministères mixtes; ils n'ont jamais réussi. Guillaume III persista dans cette marche. Mais, malgré son génie, elle ne put réussir; elle fut même pour lui une source de dégoûts et de chagrins. Georges I^er^ eut une conduite opposée; elle réussit, et fut une des causes qui affermirent la maison d'Hanôvre.

On emploie quelquefois plus de huit jours à former un ministère en Angleterre. Quand le roi en a chargé un homme à qui il accorde sa confiance, celui-ci entre en négociation avec les personnes qu'il croit pouvoir désigner au roi. On confère, on déclare son opinion, on annonce ses conditions. Il est arrivé plusieurs fois que ces négociations franches et loyales amenaient une correspondance qu'on rendait publique. Combien a été différente la marche suivie pendant la restauration à chaque changement de ministère! Je la désigne ici comme une des causes de nos malheurs.

Si le ministère dont je parle avait été formé après des entretiens entre M. de Richelieu et moi, j'aurais certainement refusé d'y entrer; et

d'après les sentiments du roi en ma faveur, j'ai tout lieu de croire qu'il m'aurait appelé dans un autre moment où j'aurais été plus utile à la monarchie.

CHAPITRE III.

Proposition de faire remplacer à Paris
les troupes étrangères par des gardes nationales.
Traité de Paris. Négociations.

Je vais parler du traité de 1815. Toutes les observations qu'on va lire étaient écrites en 1816. Je les ai lues à plusieurs personnes. Dans touts les entretiens où j'ai entendu parler de ce traité, j'ai toujours dit hautement et avec force ce que j'en pensais, et toujours dans le sens de ces observations : je n'y ai rien changé. Ce qui m'a le plus déterminé à les écrire, est le reproche que m'adressaient quelquefois mes amis même, en

me disant au sujet de ce traité : « Vous étiez un des membres du ministère sous lequel il a été conclu. » Je leur répondais qu'aucun des ministres ne fut consulté et ne délibéra sur les articles. Jamais je n'en ai entendu lire un seul dans le conseil, excepté dans le grand-conseil privé, dont je parlerai; mais alors tout était consommé.

M. le prince de Talleyrand s'est félicité plus d'une fois de n'avoir pas signé le traité de Paris; il a fait entendre, m'a-t-on dit, qu'il n'avait quitté le ministère qu'afin de ne pas subir cette honte. Si tel fut son motif, on doit l'approuver en lui-même; mais on doit regretter qu'il n'ait pas gardé sa place, afin de conduire les affaires de manière à ne pas se voir forcé à de semblables conditions, ainsi qu'il avait fait à la première restauration. J'ai toujours été convaincu que c'eût été très-possible : mais il aurait fallu, dès l'entrée des alliés et du roi en France, après la bataille de Waterloo, se rappeler la belle pensée nationale qu'avait eue Monsieur à Gand, et l'ordonnance rédigée d'après elle par M. de Capelle; il aurait fallu une conduite et un langage analogues à un plan déterminé, avec la ferme résolution de ne s'en pas écarter un seul instant. Après avoir annoncé cette détermination, on aurait montré en toute occasion la conviction pro-

fonde et raisonnée que les alliés n'avaient point combattu Bonaparte pour l'intérêt du roi et de la France, mais pour leur propre intérêt; que c'était leur cause qu'ils avaient défendue; qu'ils ne pouvaient l'abandonner; que s'ils l'avaient abandonnée, ils se seraient exposés à de nouveaux périls, plus grands peut-être encore que les dangers de l'année précédente; que les alliés, combattant ainsi pour leur propre cause, avaient eu *un auxiliaire puissant dans le roi de France*, puisqu'à sa voix seule toutes les places fortifiées avaient reçu les alliés, et que son nom seul empêchait aussi les débris de l'armée française, ralliés vers la Loire, d'augmenter en nombre, de résister aux alliés, et de recommencer la guerre; que la position des alliés, à la première restauration, leur était bien plus favorable qu'à la seconde, puisqu'alors ils n'avaient point de craintes à concevoir sur l'armée française; que cependant alors ils n'eurent point la prétention d'exiger d'immenses dédommagements en argent, et ne demandèrent qu'une indemnité de cent millions; que bien loin de vouloir alors un sacrifice en territoire, ils avaient agrandi l'ancien territoire de la France; que ce qui était juste à la première restauration l'était plus encore à la seconde, puisque l'imprévoyance seule des alliés

avait permis le retour de Buonaparte, en le plaçant dans une île si voisine de la France.

Un tel plan était bien facile à concevoir; il ne fallait qu'un peu de magnanimité dans le cœur, et dans l'esprit une fermeté très-ordinaire. Le plan une fois formé, toute la conduite du gouvernement devait y être conforme. Ainsi, aucun ordre n'aurait été donné à une place de guerre d'ouvrir ses portes aux alliés sans une correspondance préalable, dans laquelle on aurait constaté, d'une manière convenable à la dignité de la couronne, que la cause du roi et celle des alliés étaient une seule et même cause.

Une semblable conduite aurait aplani touts les obstacles. On se rappelle que lorsqu'une partie de l'armée prussienne marcha vers la Bretagne, et voulut d'abord y faire entendre le langage de l'autorité, elle céda sagement et même honorablement, en prenant une résolution flatteuse pour les Vendéens, par le don d'une épée qu'elle offrit au jeune Larochejaquelein, en mémoire de la fidélité et des exploits de sa famille. M. de Grisel Desolles, d'autres députés du Morbihan et l'évêque, furent introduits par M. le comte de Bertier auprès du général prussien Gneisenaw; ils obtinrent que leur pays serait exempt de réquisitions. J'oserai citer aussi ma conduite,

dont j'ai donné les détails, envers le général autrichien, pendant que j'étais à Marseille. Ce général, comme les officiers prussiens, eut une conduite très-noble; mais elle fut la suite nécessaire de ma fermeté. Il en est toujours ainsi dans les grandes affaires; la magnanimité appelle la magnanimité. On ne veut point céder en grandeur d'âme; on veut au contraire l'emporter, plutôt que d'être vaincu dans cette généreuse rivalité.

Si le roi, en ordonnant de pourvoir à touts les besoins de l'armée alliée, ainsi que le voulait l'ordonnance dont j'ai parlé, en ordonnant la réception des alliés dans des places fortes, avait toujours bien constaté par ses paroles, comme par la correspondance de ses ministres, qu'il agissait en faveur de ses alliés, comme les alliés en sa faveur; que c'était une seule et même cause, je le répète, mais qu'il ne ferait rien de plus, et qu'il ne fallait pas attendre qu'il exigeât d'autres sacrifices de son peuple, qu'il ne le pouvait pas, qu'il n'en avait pas même le droit, qu'auraient pu faire les alliés? Auraient-ils fait la guerre au roi de France? Ils auraient eu la France entière contre eux; l'armée de la Loire se serait promptement renforcée. Il était absolument impossible que les alliés en vinssent

à une pareille extrémité. Qu'on se rappelle ce que j'ai raconté de l'opposition des généraux anglais à demander la subsistance de leurs troupes à Marseille, et les regrets que leur témoigna lord Wellington d'avoir été forcé à cette démarche par une condescendance qu'il n'avait pu refuser aux autres alliés.

J'eus encore une autre preuve de ce qu'on aurait pu faire. Il était sans doute cruel de voir des troupes étrangères séjourner et camper dans la capitale, auprès même du palais de nos rois. Dans un simple entretien sur ce sujet délicat, le généralissime des troupes alliées représenta que nous n'avions encore aucune troupe pour les remplacer; qu'aucun corps n'était encore formé. Cette objection était très-juste; mais, lorsqu'on s'en occupa dans le conseil des ministres, je déclarai, comme ministre de l'intérieur, que je pouvais promettre, avec certitude, d'avoir en huit jours dix mille hommes de bonne volonté, équipés et habillés. Touts les ministres approuvèrent ce plan. Je me rendis aussitôt chez M. le duc de Feltre, qui n'avait pu se trouver à ce conseil. Il fit appeler M. de Frazans, chef de la division du mouvement des troupes. Nous concertâmes sur le champ les mesures nécessaires pour placer les gardes nationales que j'appellerais; c'était à cela

seul que se bornait la coopération du ministre de la guerre. Retourné chez moi, je fis les circulaires nécessaires; je demandais des hommes de bonne volonté, touts habillés et armés, jeunes, non mariés, ayant touts un peu d'argent devant eux. Rien n'était plus facile alors que d'avoir rapidement cette troupe; il suffisait de demander environ deux cent cinquante hommes dans les quarante départements les plus près de Paris. J'étais certain d'une noble émulation et d'un grand empressement, aussitôt que j'aurais parlé au nom du roi. Des officiers-généraux devaient recevoir ces détachements à leur arrivée, et les placer dans les endroits indiqués. J'étais certain aussi que chaque département aurait fourni un petit nombre d'hommes à cheval. Lorsque toutes mes dispositions furent faites, je courus chez le roi : il fut ravi de ce que je lui apprenais; il approuva toutes ces mesures.

Le lendemain, je trouvai le conseil des ministres entièrement changé, relativement à ce plan, ou plutôt M. de Richelieu était changé. Il expliqua librement ses motifs : les alliés étaient surpris d'un semblable projet; il devait les inquiéter; une levée si rapide de dix mille hommes semblerait annoncer de la mésintelligence entre les alliés et le roi, ou du mécontentement

de la manière dont leurs troupes faisaient le service dans Paris. On sent combien il était facile de répondre à de si pitoyables raisons, en leur opposant la dignité du roi, et l'inconvenance de voir des étrangers faire le service sur la place même de son palais. Tout ce qu'offrait à l'esprit ces deux raisons fondamentales était immense, et pouvait être présenté avec force.

Je m'appuyais surtout sur la convention signée aux portes de Paris, par laquelle il était dit que les postes extérieurs et les barrières seraient remis aux alliés, mais *que le service intérieur de Paris serait fait par la garde nationale et la gendarmerie.* Cette convention était signée Wellington, Blücher et maréchal Davoust.

Mes raisonnements, ceux de M. de Feltre et de M. Dubouchage furent inutiles; la chose était déjà décidée, les paroles avaient été données par M. de Richelieu; tout avait été fait et conclu par l'ambassadeur de Russie. J'en fus convaincu par les discours que j'entendis. Je ne pourrais exprimer mes profonds regrets. Je voyais perdre la seule occasion que nous pouvions avoir de mettre quelque grandeur dans nos actions, de commencer à environner le trône de cet éclat, de cette puissance d'opinion qui devaient être le but continuel de nos efforts. Ce changement de dé-

cision porta une cruelle amertume dans mon âme ; je ne pus trouver un instant de sommeil la nuit suivante. Mille pensées m'agitaient; je voyais la honte auprès du trône; cette dépendance absolue des étrangers me révoltait. Ils avaient été réduits aux plus terribles extrémités par Bonaparte; ils s'étaient fait la guerre entre eux pour lui obéir; on les avait vus divisés à sa voix, ensuite réunis sous ses drapeaux; ils avaient acheté sa protection par une alliance; ils étaient dans ce moment au milieu d'un peuple belliqueux qui sentait sa force, qu'un seul mot du roi pouvait réunir autour de lui; ils avaient l'obligation au roi de France seul de leur entrée paisible en France, et de la facilité avec laquelle tous les remparts s'abaissaient devant eux; et lorsqu'une occasion se présentait de montrer le pouvoir du roi sur ses peuples, et la confiance de ses peuples envers lui; lorsque c'était un moyen puissant d'intimider la faction ennemie de touts les trônes, lorsqu'on ne devait considérer que la cause des rois, on empêchait le roi de France de faire une chose aussi simple, et qu'il avait le droit de faire! J'étais profondément affligé; pendant plus de vingt-quatre heures, je fus près à chaque instant d'envoyer au roi ma démission motivée. Je me suis repenti et me repentirai toute ma vie de n'avoir

pas suivi cet élan d'un cœur blessé par cette indigne faiblesse.

Cette fatale promesse avait été donnée avec une promptitude inexplicable ; M. de Richelieu n'avait pas combattu, n'avait pas résisté, ne s'était pas servi de l'ascendant de lord Wellington ; il ne lui avait pas rappelé la convention signée de lui, par laquelle le service intérieur de Paris devait être fait par la garde nationale et la gendarmerie ; il était sous l'influence de la Russie, placé sur l'Almanach militaire de ce pays comme officier-général, habitué à obéir aux ordres de cette cour, et rempli d'une reconnaissance qu'il devait à l'empereur Alexandre : il aurait fallu beaucoup de fermeté dans l'esprit pour résister aux pensées que devait inspirer une semblable situation. Ce fut cette situation même qui détermina son entrée dans le conseil ; elle aurait dû l'en écarter.

Je m'exprime avec une entière liberté ; la révolution de 1830 a mis touts les évènements dont je parle dans le domaine de l'histoire. La leçon que nous avons reçue est trop forte pour dissimuler les détails d'évènements si extraordinaires, et qui furent des causes plus ou moins directes de la chute du trône. Tout se tient dans les grandes affaires ; et lorsqu'un grand nombre

de causes agissent contre le trône, il suffit d'une seule et dernière cause pour achever l'ébranlement et l'écraser.

Peu de jours après la détermination contraire au projet si bien reçu d'abord par les ministres, d'avoir à Paris des gardes nationales des provinces, M. l'ambassadeur de Russie vint un matin chez moi avec M. le général Woronzoff, qui commandait les troupes russes vers Cambrai et Douai. J'avais aplani toutes les difficultés que ce général avait éprouvées, pour la subsistance de ses troupes, en plaçant près de lui un sous-préfet chargé de se concerter avec lui : il venait me remercier de cette mesure, et me dire les heureux fruits de cette intervention seule et continuelle d'une autorité française. Je ne sais comment cet entretien amena M. l'ambassadeur à parler du projet d'avoir dix mille Français à Paris; il en montrait les inconvénients. Chose inouïe en effet! des Français auraient monté la garde autour du palais de leur roi, et remplacé des Prussiens et des Russes! Je parlai comme devait le faire un ministre du roi, et je rappelai la convention signée Blücher et Wellington; il s'écria : « Vous parlez comme si vous aviez quatre cent mille hommes à vos ordres! — Quatre cent mille hommes! lui répondis-je; eh! vous savez

bien, monsieur le comte, que le roi n'aurait qu'à frapper la terre du pied pour avoir à l'instant cinq cent mille hommes armés et prêts à soutenir la dignité de sa couronne. » La conversation fut un peu vive, comme elle devait l'être; M. de Woronzoff la termina en renouvelant les remercîments qu'il m'avait d'abord adressés.

Dans l'affaire dont je parle, il n'y avait qu'une seule chose à faire, c'était de prévenir les alliés, de leur rappeler la convention de Paris, et d'agir tranquillement, sans paraître seulement croire qu'on pût s'opposer à cet acte de l'autorité royale. S'il avait fallu discuter, ce qui eût été une faiblesse, on aurait trouvé de l'appui parmi les chefs anglais et prussiens. Ce que j'ai déjà dit de lord Wellington en est une preuve quant à lui. D'ailleurs, il était lié par la convention qu'il avait signée. Pour les Prussiens, j'avais déjà remarqué que deux de leurs chefs, le général Greisenaw et M. Krudner, chef de la police prussienne, et qui exerçait cette place dans Paris, étaient très-occupés de la faction révolutionnaire, et qu'ils ne croyaient pas qu'elle fût étouffée. Ils avaient une expérience qu'ils n'oubliaient pas. Ce général avait prouvé qu'il connaissait la force des sentiments patriotiques; il les avait ranimés dans les Etats du roi de Prusse; il avait armé en faveur

de la monarchie l'élite de la jeunesse prussienne. Je me trouvai un jour auprès de lui à table chez l'ambassadeur de Prusse, qui donnait à dîner au prince royal; tous les ministres assistaient à ce dîner. La conversation amena M. de Richelieu à dire quelques mots qui prouvaient qu'il n'avait aucune inquiétude sur la faction révolutionnaire; je parlai dans un sens absolument opposé, mais en deux mots seulement, car on ne parlait que très-laconiquement à ce dîner. Je vis clairement, à un mouvement de tête du prince royal, qu'il partageait mon opinion : il se souvenait sans doute de l'impression que j'avais faite sur lui à la Chambre des députés, et dont il avait sur le champ rendu compte au roi. Dans le même instant, le général Gneisenaw, qui était à ma droite, se pencha de mon côté, et me dit tout bas: « Vous êtes le seul homme ici qui voyez bien les choses. » Il ne voulait sans doute parler que des ministres français. Après le dîner, j'eus une courte conversation avec lui; je vis qu'il partageait entièrement mes sentiments.

Je connus la même opinion dans M. de Krudner. Il vint chez moi un matin; nous eûmes une longue conversation sur l'état de la France, sur les révolutionnaires qui la menaçaient encore : son opinion était la mienne sous tous les rapports. Ils

voyaient l'un et l'autre en hommes d'Etat ; ils étaient bien loin d'avoir envers nous cette animosité qu'avaient les Prussiens pendant la domination de Bonaparte ; ils sentaient que de la tranquillité de la France dépendait celle de l'Europe.

Je conclus de tout ce qui précède, qu'il eût été très-facile d'obtenir des alliés leur consentement à la mesure qu'avait approuvée d'abord lord Wellington ; mais je rougis en écrivant cette phrase. Le roi n'avait pas plus besoin de leur consentement pour appeler des troupes françaises dans Paris, que pour toutes les autres déterminations de son gouvernement ; la convention signée Blücher et Wellington était une loi pour les alliés.

Je considérais, dans cette déplorable affaire, qu'un des moyens les plus forts de réduire les révolutionnaires au silence, c'était d'environner d'une gloire incontestable le second retour du roi, et de faire toujours regarder le roi comme partie intégrante et essentielle de la ligue des princes, agissant dans cette ligue par sa volonté propre et indépendante, et incapable de rien faire de contraire à l'honneur de sa couronne, comme à l'honneur national. Je considérais qu'il ne fallait pas absolument que le roi pût paraître, même aux malintentionnés, imposé à la France

par cinq cent mille étrangers, et réduit à faire leur volonté. Or, je voyais commencer le projet de demander des sommes exorbitantes à la France. J'espérais que la mesure dont je viens de parler, inspirée et suivie par une fermeté bien facile, ferait sentir au gouvernement sa force, et l'entraînerait à une plus grande fermeté.

Tout ce que je viens de dire est la preuve de ce que j'ai toujours dit, toujours soutenu, qu'il eût été possible de ne payer aucune somme aux alliés, excepté ce qui concernait la subsistance de leurs troupes. Je ne répéterai point ce que j'ai dit. Je prie seulement le lecteur, le lecteur vraiment Français, de bien réfléchir à la pensée suivante, qui domine toutes les autres : *Les alliés avaient combattu pour leur propre cause ; et dans cette lutte contre Bonaparte et contre les principes révolutionnaires, ils avaient eu l'intervention puissante du roi de France.*

Et l'on demandait à cet allié un milliard, comme si on l'avait vaincu, comme si on lui donnait une couronne sur laquelle il n'avait pas d'autre droit que la volonté et la protection de ceux qui la donnaient! Mon cœur se soulève encore à cette pensée, comme il se soulevait alors. Tout ce que j'ai écrit ici, je l'ai écrit dans des Mémoires remis à Monsieur à Gand, et qu'il voulut bien communi-

quer au roi. M. le comte de Bruges et M. de Capelles, qui virent ces Mémoires, partageaient mes sentiments. Le projet de M. de Capelles, dont j'ai parlé dans un des chapitres précédents, relativement à la subsistance des troupes alliées, prouve qu'il avait sçu concilier l'honneur de la couronne, l'honneur national, et ce que nous devions noblement aux alliés.

Toutes les pensées grandes et fortes de ces Mémoires étaient approuvées par le roi, puisqu'il pensait dès-lors à me donner un ministère, puisqu'il le laissa vacant pendant près de trois mois, uniquement pour me le réserver. J'ai droit d'en conclure que s'il avait été livré à ses seules inspirations, il aurait sans peine suivi une ligne grande et digne de sa couronne. Mais il ne faisait pas lui-même ses propres affaires; il était guidé, entraîné par son ministre. Il n'avait pas, comme Louis XIV, un conseil particulier des dépêches, où se traitait la politique extérieure. M. de Richelieu la traitait seul; et il était ouvertement sous l'influence de la Russie. L'empereur Alexandre s'était conduit si noblement envers la France, dans les deux restaurations, quoiqu'il eût long-temps séparé les Bourbons de la France, que cela devait contribuer à augmenter la faiblesse d'un homme long-temps à son service, et com-

blé de ses bienfaits et de ses bontés personnelles.

Les autres ministres ne sçavaient absolument rien des négociations. Quelques mots dits par M. de Richelieu permettaient seulement quelques observations. Je suis persuadé qu'on avait exigé de lui cette conduite, dans la crainte de l'opposition qu'il aurait trouvée dans ses collègues. Le jour que le traité fut présenté au roi, dans un grand conseil où assistait la famille royale et le prince de Condé, le roi demanda l'avis de touts ceux qui composaient le conseil. Touts parlèrent à leur tour. Mais ce traité était conclu, touts les articles en étaient arrêtés comme l'ensemble; il était impossible d'en rien contester; pas une des personnes présentes n'avait assisté aux conférences; cette délibération n'était qu'une forme vaine, une espèce de sanction, bien cruelle pour ceux qui la donnaient. MONSIEUR, qui parla le premier, exprima fortement cette pensée, montra sa profonde tristesse, sa douleur extrême d'une approbation qui lui paraissait indispensable. Il ne pouvait parler autrement; il était forcé de se borner à l'expression des sentiments douloureux que cette contrainte faisait naître dans son âme.

Toutes les fois qu'il me fut possible, ce qui était bien rare, d'exprimer mes idées générales à

M. de Richelieu, je voyais dans ses regards une espèce d'étonnement, et ensuite presque de l'approbation. Je suis persuadé, d'après ces observations, et quelques lettres que j'ai devant moi, que s'il avait été livré à lui-même, j'aurais pu m'entendre avec lui. Mais il était tiraillé par les personnes qui l'environnaient, et conduit par l'ambassadeur de Russie, qui, malgré son attachement à la France, ne pouvait avoir les mêmes pensées qu'un Français.

La conduite de M. de Richelieu dans les affaires étrangères me paraissait d'autant plus extraordinaire, que je connaissais parfaitement la manière dont ces affaires se conduisaient sous nos rois avant la révolution. J'en avais parlé dans un ouvrage imprimé. Nos ministres autrefois se permettaient rarement d'avoir des entretiens confidentiels avec les ambassadeurs étrangers. On était si persuadé des inconvénients que pouvaient entraîner ces entretiens, que dans l'assemblée des notables, sous le règne de Louis XIII, on proposa de défendre aux ministres d'avoir aucun entretien particulier avec les ambassadeurs. Cette proposition fut faite principalement à cause des craintes qu'inspirait l'Espagne, si long-temps ennemie de la France. On trouva la proposition trop absolue; mais on convint que les ministres

des affaires étrangères n'auraient aucun entretien de cette espèce, sans la permission du roi, et qu'ensuite ils en rendraient compte au roi même et par écrit, qu'ils lui remettraient le protocole de la conférence. Cette règle a toujours été suivie, sous les règnes suivants, jusqu'à la révolution. On devait y mettre sans doute plus ou moins d'exactitude, suivant l'importance du sujet qu'on traitait, mais toujours est-il certain que c'était un principe général très-connu. Avant la guerre entreprise par la France en faveur des Etats-Unis, les débats étaient fort animés entre la France et l'Angleterre. Dans une conférence, lord Stormond, ambassadeur anglais, se servit d'expressions peu mesurées. M. de Vergennes lui demanda s'il devait les insérer dans le compte qu'il rendrait au roi. Lord Stormond le pria de n'en rien faire. J'ai parlé de cette anecdote dans un écrit imprimé en 1801.

J'avais donc le droit d'être étonné de voir des rapports continuels entre M. de Richelieu et l'ambassadeur de Russie, sans que les autres ministres fussent jamais instruits des négociations, de leur nature et de leurs progrès. Jamais ils ne furent consultés. Ce n'était pas après le traité, et pour l'approuver seulement, qu'il aurait fallu réunir un conseil; mais au commencement des

négociations. Il se serait trouvé, sans doute, parmi les conseillers de la couronne, plus d'une personne qui aurait envisagé ces hautes questions sous le rapport de la grandeur et de la gloire de la France et du roi; ils auraient senti combien la proposition de remplacer, par des Français, les troupes étrangères à Paris, devait avoir de l'importance et influer sur la suite des négociations. Une première démarche, ferme et noble, en aurait amené d'autres de la même espèce. Je ne sais si j'avais tort de voir toujours dans les plus petites comme dans les plus grandes affaires, et toujours avant toute autre chose, l'honneur de la couronne et de la France; mais je m'en étais fait un principe invariable, et je n'étais pas le seul.

Je n'ai jamais pu concevoir comment M. de Richelieu ne s'était pas appuyé sur deux déclarations solemnelles qu'il devait connaître, et dont je parlais sans cesse dans ces temps, ainsi que le duc de Feltre et d'autres personnes qui se les rappelaient.

Le prince régent d'Angleterre déclara, le 4 novembre 1814, en faisant lui-même l'ouverture du parlement, « que parmi les dispositions qui « pourraient être exigées de la France, aucune « espèce de sacrifice, incompatible *avec son hon-* « *neur*, ou *avec ses prétentions légitimes*,

« comme nation, ne serait jamais de sa part, ni « de la part des alliés du roi, un obstacle à la « paix. »

Dans la proclamation que l'empereur Alexandre fit afficher dans Paris, il annonçait son intention et celle de ses alliés, « de ne traiter jamais « avec Napoléon ni avec sa famille, *de respecter « l'intégrité de la France telle qu'elle existait « sous ses rois légitimes*, et qu'ils pouvaient « même faire plus pour elle. »

M. de Talleyrand s'était sans doute servi de ces deux déclarations, lors du premier traité, pour faire augmenter le territoire de l'ancienne France, et pour n'accorder que 150 millions d'indemnités. Dans ce traité, rien n'était humiliant. Comment concevoir qu'à la seconde restauration, dont la différence, avec la première, était toute à l'avantage de la France, les alliés auraient exigé à la fois l'abandon du territoire qui venait d'être cédé, l'abandon d'une autre portion de notre *ancien territoire*, quatre places fortifiées, la condition humiliante relative à Huningue, 700 millions, outre les 150 millions déjà payés, et encore environ 15 millions de rentes donnés en indemnités? comment expliquer touts ces sacrifices, sans la facilité du négociateur?

Outre ces phrases si positives que j'ai citées du

discours du prince régent et de la proclamation de l'empereur Alexandre, M. de Richelieu aurait dû rappeler celle qui fut adressée aux Français par lord Wellington, après la bataille de Waterloo; elle était datée de Malplaquet, le 21 juin. Elle leur annonçait « qu'il n'entrait pas en en-« nemi, mais pour les aider à briser le joug de « fer qui les opprimait; qu'il n'était ennemi que « de l'usurpateur, déclaré l'ennemi du genre hu-« main, avec lequel on ne pouvait avoir ni paix « ni trève. »

M. de Richelieu devait sçavoir ce que tout le monde sçavait et répétait. Après la bataille de Waterloo, lorsque la commission du gouvernement, nommée par les deux Chambres, envoya des commissaires au duc de Wellington, ils proposèrent de donner la couronne au fils de Napoléon, au prince d'Orange, à un duc de Brunswick, au roi de Saxe, au duc d'Orléans, ou à un duc français. Le généralissime déclara qu'aucun d'eux n'offrirait à l'Europe une garantie suffisante pour sa tranquillité; *qu'alors on chercherait des garanties dans des cessions de territoire; que Louis XVIII seul offrait des garanties suffisantes.*

Si M. de Richelieu avait eu l'habitude des affaires, il aurait fait ce que font toujours les per-

sonnes qui en ont l'habitude ; il se serait environné de touts les documents que j'ai cités, même des moins importants, et il aurait combattu les prétentions des alliés avec leurs traités, leurs proclamations, leurs promesses, leurs discours. Il aurait dit : Vous annoncez, par la proclamation que je tiens à la main, que vous ne venez pas combattre le peuple français ; que vous venez pour l'aider à briser le joug de fer qui l'opprime ; et après que, d'accord avec vous, il vous ouvre ses places fortes et nourrit vos armées, vous lui demandez 900 millions ; vous lui enlevez le territoire qui lui avait été concédé à la première restauration ; vous faites plus, vous lui ôtez une portion de son ancien territoire, quatre colonies, cinq places fortes, et vous lui imposez la condition humiliante de démolir les fortifications de Huningue. Que feriez-vous de plus, si vous entriez comme ennemi? Il est difficile de manquer davantage à une promesse solemnelle.

Vous dites aux députés des deux Chambres, que si l'on donnait la couronne à un autre roi que Louis XVIII, vous seriez forcé de demander des places fortes pour garantie ; que Louis XVIII seul peut rassurer l'Europe sur sa tranquillité. Louis XVIII est rétabli, et vous ne trouvez plus cette garantie suffisante ; vous demandez les places

fortes que vous auriez demandées si vous n'aviez pas eu Louis XVIII pour garantie. Soyez fidèles à vos promesses.

Vous dites, dans une convention signée *Wellington, Blücker* et *Davoust,* l'armée française étant ralliée devant Paris, vous dites que la garde nationale et la gendarmerie feront le service de la capitale; et lorsqu'on veut y introduire, pour faciliter le service, dix mille hommes des gardes nationales des provinces, vous rejetez une proposition aussi simple, et, par la présence de vos troupes dans Paris, vous manquez formellement à la convention que vous aviez signée.

En résistant ainsi avec des armes aussi fortes, M. de Richelieu pouvait ajouter : « Je ne peux ni ne dois délibérer seul avec vous sur de si grands intérêts. Je présenterai chacune de vos demandes à la délibération du conseil des ministres, et à celle du conseil, présidé par le roi. » Comment concevoir qu'il n'ait pas suivi une pareille marche, et qu'il ait pris sans hésiter, sans trembler, la responsabilité d'une négociation si importante!

On a dit que les étrangers voulaient démembrer la France, lui enlever plusieurs provinces, et que M. de Richelieu seul avait obtenu la promesse de renoncer à ce projet. J'ai entendu des

personnes avancer, pour preuve certaine de cette assertion, qu'elles avaient vu la carte du démembrement. Belle preuve, en effet! Et moi aussi j'ai vu des cartes dressées en sens contraire, dans lesquelles on avait conservé l'accroissement de territoire convenu dans la première restauration; et l'on a scu, long-temps après, par la déclaration de M. Alexis de Noailles à la Chambre des députés, qu'au congrès de Vienne, cet accroissement allait être augmenté, lorsqu'on y apprit le débarquement de Bonaparte en France.

Au reste, il y avait une autre carte plus respectable que celle dont on a parlé : elle était tracée dans le cœur de touts les Français attachés à leur roi. Ils s'indignaient de la seule idée d'un démembrement, après la fin d'une guerre terrible que les alliés n'auraient pu terminer sans l'intervention du roi. Les hommes qui ont de l'élévation dans l'âme sont condamnés, à Paris, à entendre des choses bien extraordinaires. La France aurait dû à M. de Richelieu seul de n'être pas démembrée! Les alliés ont fait pour lui ce qu'ils ne voulaient point faire pour le roi, pour l'ordre social en Europe, qui demandait le rétablissement honorable de la maison de Bourbon, pour donner ce grand exemple si nécessaire après tant de bouleversements, et enfin pour ne

pas remplir d'indignation ces Français qui avaient montré qu'ils sçavaient se servir de leur épée! Et remarquez que si l'on avait exigé un démembrement considérable de la France, les Bourbons auraient été rétablis sous de bien funestes auspices; que dès lors la restauration du trône n'aurait été qu'un ouvrage imparfait, dont les suites pouvaient entraîner de nouveaux malheurs. Cette pensée aurait dominé toute cette affaire, si l'on avait voulu ce démembrement.

Le roi eût-il signé ce démembrement, lui qui avait déclaré que si l'on voulait faire sauter le pont d'Iéna, il irait s'y asseoir, lorsque les préparatifs seraient terminés? Mais ce démembrement n'aurait pu se faire qu'en faveur de la Prusse et des Pays-Bas. L'Autriche voulait des provinces plus à sa convenance, et qui touchaient à ses Etats. La Russie et l'Angleterre n'avaient rien à désirer du territoire de la France. Or, la Prusse trouvait plus d'avantages dans les provinces qui lui furent cédées. Elle eut une partie de la Saxe, la Thuringe, les deux Lusaces, une province considérable qui s'étendait jusqu'à Luxembourg, plusieurs des places cédées par la France; elle rentra dans ses anciennes possessions polonaises; elle obtint aussi la réunion à ses Etats de la Poméranie suédoise : tout cela valait beaucoup mieux

pour la Prusse qu'une province française, que son langage et ses mœurs n'auraient jamais identifiée à ses Etats, qui lui aurait donné de continuelles inquiétudes, et qui n'aurait été qu'une cause toujours subsistante d'une nouvelle guerre. Le roi de Prusse aurait pensé comme l'empereur d'Autriche. Quelques personnes lui parlant de la Lorraine, qui si long-temps avait appartenu à sa maison, et pouvait lui être rendue, il interrompit les interlocuteurs par ces mots : « Un souverain serait bien imprudent de vouloir joindre des provinces françaises à ses Etats, et d'y mettre ainsi un germe continuel de dissentions. »

Quant au roi nouveau des Pays-Bas, on venait de faire un seul royaume de ces provinces et de la Hollande réunies. On n'aurait pu l'accroître que par la cession de la Flandre, remplie de places fortifiées, si riche, si peuplée, et si précieuse à la France sous tous les rapports. J'aurais honte de chercher des raisons pour prouver que jamais le roi ni la France n'auraient consenti à l'infamie d'un semblable abandon ; ils n'avaient pas besoin du crédit de M. de Richelieu pour ne pas descendre à une pareille humiliation. Je le répète, on est exposé à entendre des discours bien étranges dans la haute société de cette grande capitale. Ceux qui parlaient ainsi étaient bien cer-

tainement des royalistes, dont le cœur était dévoué au roi; mais ils ne trouvaient pas apparemment, dans leur esprit léger et superficiel, combien ils abaissaient le roi, en mettant son crédit au-dessous de M. de Richelieu, en prétendant que sans lui le roi aurait été réduit à signer sa honte et celle de la France, en ne voyant pas que l'effet le plus certain d'un démembrement aurait été de rendre le trône des Bourbons à jamais chancelant.

Toutes ces suppositions honteuses partaient du grave inconvénient d'avoir pour ministre des affaires étrangères un homme qu'on croyait asservi à la Russie. On en concluait qu'il avait un grand crédit sur l'empereur Alexandre. Mais ce monarque désirait beaucoup alors le mariage de sa sœur avec le duc de Berri; il faut donc supposer qu'il avait quelques égards pour un roi dont il désirait l'alliance. Quelque temps après, on attribua à M. de Richelieu la sortie des armées étrangères de la France. Certes, il y avait encore assez de force et de dignité dans la monarchie française pour qu'elle dût à elle seule une chose devenue indispensable pour l'Europe comme pour la France, et la parole du monarque valait bien la parole d'un de ses sujets.

Mais enfin, ce grand crédit de M. de Riche-

lieu sur les alliés, quel en fut le résultat? l'abandon du territoire ajouté à l'ancienne France, à la première restauration; la cession des quatre places fortifiées, Sarrelouis, Landau, Marienbourg, Philippeville. Cette cession contenait les territoires enclavés de Philippeville et de Marienbourg, ainsi que tout le duché de Bouillon, le cours de la Sarre, après Sarrelouis, avec divers endroits et leurs banlieues. Tout le territoire sur la rive gauche de la Lauter, ainsi que Landau, étaient joints à l'Allemagne. Une partie du pays de Gex était réunie à l'Etat de Genève et à la confédération helvétique, et tout ce pays placé hors des limites des douanes françaises. Les rapports existants entre la principauté de Monaco et la France étaient transportés au Piémont. En outre, les Anglais prenaient à la France Tabago, Sainte-Lucie, l'Ile-de-France et ses dépendances, les îles Rodrigue et Séchelles, dans la mer des Indes; et l'Espagne reprenait la partie orientale de Saint-Domingue.

Une clause honteuse pour la France était celle par laquelle les alliés, pour donner à la confédération helvétique une nouvelle preuve de leur bienveillance et de leur sollicitude, étaient convenus de faire démolir les fortifications d'Huningue; et la France s'engageait à ne les jamais

rétablir et à ne point les remplacer par d'autres fortifications à une distance moindre de trois lieues de la ville de Bâle. En outre, la France s'engageait à payer une indemnité de 700 millions; et l'on ne songea pas même à retrancher de cette somme énorme les 150 millions donnés à la première restauration. Quelques mois après, on accorda encore environ 15 millions de rentes d'indemnités.

Je demande si un peuple vaincu aurait pu se voir imposer des conditions plus dures et plus humiliantes. Dans le traité de 1815, signé par M. de Talleyrand, à la première restauration, quoique le chef du gouvernement eût été vaincu, l'honneur de la France avait été conservé, puisque son territoire était augmenté, qu'elle ne payait aucune indemnité, et qu'aucune stipulation humiliante n'y avait été insérée.

Si M. de Richelieu, qui seul a tout négocié, tout terminé, avait résisté à de pareilles demandes, les alliés auraient-ils recommencé la guerre? Non, sans doute; il aurait suffi d'avoir cette conduite noble et ferme que j'ai expliquée plus haut. Les alliés étaient fatigués de la guerre, et déterminés à tout finir; j'en trouve la preuve dans le traité signé dans le même temps entre l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie. Il est

fondé sur la crainte que ces puissances avaient encore qu'il ne s'élevât de nouveaux troubles en France. Il prévoit le cas où le corps d'armée étrangère qu'on doit laisser en France *serait attaqué*, et où ces puissances seraient obligées de recommencer la guerre avec la France. Elles s'engageaient à fournir alors chacune soixante mille hommes. Elles concevaient donc des craintes, puisqu'elles craignaient *que leur armée ne fût attaquée*. Or, puisqu'elles désiraient si vivement la tranquillité générale, n'auraient-elles pas sacrifié à un si haut intérêt des prétentions injustes sur l'ancien territoire de la France, et renoncé à la demande humiliante d'une énorme indemnité, et à celle aussi honteuse des fortifications d'Huningue ?

L'historien anglais qui a écrit avec beaucoup de clarté et de franchise les *Annales du règne de Georges III*, convient « que le fardeau de la « guerre avait tant pesé sur toutes les puissances « belligérantes, qu'un intervalle de repos sem- « blait absolument nécessaire; *que toutes mani- « festaient des symptômes d'épuisement*; celle « surtout à laquelle les autres ont depuis si long- « temps l'habitude de s'adresser pour des res- « sources sans bornes. »

Le même historien remarque que dans le par-

lement, lorsque le ministère demanda des subsides, après le retour de Bonaparte, il fut soutenu non seulement par son parti ordinaire, mais encore par les membres les plus marquants de l'opposition.

Tout cela prouve que la nouvelle guerre contre Bonaparte était *la cause commune des puissances et de la France.* C'était sur ce terrain que M. de Richelieu aurait dû se placer; les insinuations ne lui ont pas manqué. J'ai répété bien souvent cette phrase devant lui : *La dernière guerre était la cause commune des alliés et de la France.*

Pour avoir une juste idée de ces stipulations honteuses, dont quelques personnes ont voulu faire un titre de gloire pour M. de Richelieu, il faut les comparer au traité signé l'année précédente par M. de Talleyrand. La France était alors dans une situation bien différente. Les alliés avaient poussé le chef du gouvernement jusqu'à Paris, et l'avaient contraint à abdiquer; la capitale s'était rendue par une capitulation; ils étaient ulcérés par les désastres de Moscou; ils avaient à venger des défaites et des outrages sans nombre. C'était alors qu'il devait être difficile de conserver dans un traité l'honneur de la France. M. de Talleyrand a vaincu la difficulté.

Mais, à la seconde restauration, le roi étant rétabli par le vœu de la France et par ses droits héréditaires, ce n'étaient plus des ennemis qui combattaient un roi ennemi; c'était un roi allié soutenant comme les autres rois une cause commune, la légitimité. Touts y étaient intéressés autant que lui, et leur généralissime avait annoncé aux Français *qu'il ne venait point comme ennemi*, qu'il ne l'était que de Bonaparte seul. Jamais, non jamais, ils n'auraient eu seulement la pensée d'imposer au roi des conditions humiliantes, si la faiblesse du négociateur ne les avait insensiblement conduits à de telles prétentions. Si M. de Richelieu avait eu l'orgueil que devait lui inspirer son nom, il aurait présenté d'abord le contraste frappant des deux restaurations, ensuite, la noblesse du traité de M. de Talleyrand, l'humiliation de celui qu'on lui proposait, et il aurait conclu avec fermeté qu'il ne pouvait le signer, qu'il devait ce refus au roi, comme à lui-même. C'est après une semblable déclaration, qu'aurait pu lui servir ce prétendu crédit qu'on lui supposait sur les alliés, et principalement sur l'empereur Alexandre. Si ce crédit n'a servi au contraire qu'à faire exiger par les alliés un traité onéreux et humiliant, je confesse que ce crédit était d'une nouvelle espèce.

Bien plus encore! M. de Richelieu a-t-il présenté une forte opposition, a-t-il combattu, a-t-il élevé des débats animés entre les étrangers et lui? Je me sers exprès de cette expression, puisqu'il s'agissait de la gloire du roi; les négociations ont-elles été sur le point d'être rompues? Les étrangers l'ont-ils annoncé? Non, rien de semblable. Tout s'est passé tranquillement entre des négociateurs qui demandaient sans être refusés, et un ministre qui accordait tout ce qu'on demandait. J'ai dit que nous ne pouvions faire de représentations dans le conseil que sur des ouï-dires et des mots échappés à M. de Richelieu. Un mot semblable donna lieu à M. le duc de Feltre de lui parler de sa facilité à recevoir et accorder les réclamations des étrangers pour des objets fournis à l'armée française en Allemagne. Il lui dit que, pour avoir des choses indispensables, on donnait souvent des bons beaucoup plus considérables que les choses fournies; il lui cita des exemples; il lui prouva que, dans les réglements qui se faisaient après la guerre, on passait largement sur ces sortes de bons donnés dans les moments d'une impérieuse nécessité.

En résumé, il est démontré que les circonstances de la première restauration étaient bien plus graves que celles de la seconde. Dans la

première, M. de Talleyrand a conclu un traité honorable. L'ancien territoire de la France fut agrandi, aucune stipulation honteuse ne lui fut imposée. Dans la seconde, avec des circonstances plus favorables, avec le prétendu grand crédit de M. de Richelieu, non seulement l'accroissement de territoire obtenu par M. de Talleyrand a été enlevé à la France, mais encore elle a sacrifié quatre places fortifiées et une certaine étendue de territoire; elle a subi l'humiliante condition de voir les alliés démolir les fortifications d'Huningue, *avec la défense de les rétablir;* et enfin, elle consentit à payer 700 millions. Qu'on juge par ces résultats; plus on étalera le crédit de M. de Richelieu, plus on prouvera la faiblesse et l'incapacité qui ont employé ce grand crédit à imposer à la France des conditions humiliantes. Est-il une plus forte humiliation pour un grand peuple que de lui dire : Cette ville fortifiée t'appartient; les fortifications seront démolies, et tu ne les rétabliras pas.

Pour avoir une juste idée des graves inconvénients qui devaient résulter de la manière dont M. de Richelieu traitait de si importantes négociations, il faut se rappeler la forme qu'avait établie Louis XIV. Les dépêches et les notes diplomatiques lui étaient envoyées par le secrétaire

d'Etat, après qu'elles avaient été déchiffrées. On les lisait le lendemain dans le conseil particulier, appelé *conseil d'Etat* en 1811; il était composé du roi, du dauphin, du duc de Bourgogne, du chancelier, du duc de Bauvilliers, de MM. de Torcy et Voysin. M. de Torcy était le rapporteur. Après une délibération, le roi prononçait; sa décision était mise en marge. Le ministre des affaires étrangères travaillait nécessairement ensuite avec le roi pour terminer l'affaire sur laquelle le conseil avait délibéré; il le trouvait préparé, instruit par la discussion qu'il avait entendue. Le secrétaire d'Etat pouvait sans doute combattre sa première décision, et la faire changer. Mais le roi ne pouvait changer sans de fortes raisons, puisqu'il avait déjà pris une décision dans son conseil.

Au reste, le caractère de M. de Richelieu, qui ne lui a pas inspiré les sentiments élevés par lesquels il aurait dû repousser les conditions si humiliantes du traité de Paris, ne l'empêchait pas d'en apercevoir la honte; il en était pénétré; il le manifestait souvent par ses discours, par sa tristesse. C'est précisément à cause de cela qu'il me paraissait inconcevable. Pourquoi signer un traité dont il voyait la honte? Qui l'y forçait? La seule résolution de ne jamais le signer, et de

sortir plutôt du ministère, aurait sauvé sa gloire et celle de la France. Il remplit la cruelle tâche de lire ce traité dans les Chambres. Il y fut écouté dans un silence triste et morne.

Tout ce que je viens de dire est fortifié par la conversation de M. de Bourienne avec le général Blücker à Saint-Cloud. « Vous ne perdrez « rien de votre territoire, lui dit le général. C'est « un point sur lequel je puis vous rassurer. L'em- « pereur Alexandre a répété plusieurs fois au roi « mon maître : J'honore la nation française; je « veux absolument qu'elle conserve ses anciennes « limites. »

Ce traité m'imposait un bien triste devoir. Il fallait annoncer aux maires de Marienbourg, de Philippeville, Landau et Sarrelouis que ces villes n'étaient plus françaises, et que, par le traité de Paris, elles étaient cédées à une puissance étrangère. Voici la lettre que je leur adressai :

« Vous connaissez sans doute le traité conclu « à Paris entre le roi et les puissances alliées. « Quelque pénibles qu'en soient les conditions, « le roi a ordonné de le signer pour mettre un « terme aux calamités de toute espèce qui acca- « blent notre patrie. Par ce traité, la France cède « quatre places fortes aux alliés. Votre ville est « une de ces places.

» Je remplis un devoir bien douloureux en « vous priant de préparer vos concitoyens au triste « sacrifice qui leur est imposé. Le roi m'ordonne « de vous dire quelle a été sa profonde affliction « quand il a vu qu'une impérieuse nécessité le « forçait à vous séparer de la grande famille. Té- « moins des évènements, vous avez pu les juger. « Vous avez vu quel honteux abandon des dra- « peaux de la patrie nous a conduits sur le bord « d'un abîme. De touts les maux que la trahison « a faits à Sa Majesté, il n'en est pas de plus dur « pour elle que l'ordre qu'elle me donne aujour- « d'hui. Le lien qui vous unissait à la France « est rompu; mais l'affection de Sa Majesté pour « vous subsistera toujours. Ses descendants vous « conserveront le même intérêt; et les tristes « pages de l'histoire de ces temps malheureux « retraceront le souvenir de la profonde douleur « dont cette séparation a pénétré le meilleur des « rois. Dites à vos concitoyens que Sa Majesté « leur offre, au nom de la patrie et en son nom, « les tristes et dernières assurances de ses regrets « et de son amour.

« De nouveaux devoirs vous sont imposés. « Remplissez-les avec le même zèle, la même « loyauté qui vous ont toujours distingués; cher- « chez, dans votre persévérance à les remplir, un

« adoucissement au douloureux sacrifice exigé de « vous par une invincible fatalité. »

Cette lettre était empreinte de la tristesse que m'inspirait ce malheureux traité. Elle fut blâmée sous ce rapport par de certaines gens, mais approuvée par les vrais Français. Je lus ma lettre au roi dans le conseil. Il en parut touché; il l'approuva. Mes expressions durent lui rappeler la peine qu'il avait éprouvée, en approuvant ce déplorable traité.

CHAPITRE IV.

État de la France. Tentative pour être d'accord avec M. de Richelieu. Je lui écris. Sa réponse. Conversation avec M. de Bonnay. Préventions de M. de Richelieu. Elles éclatent devant M. le chancelier. Mémoire que j'adresse au roi, d'après la correspondance des préfets.

J'AVAIS avec les préfets une correspondance rapide et confidentielle : ils m'instruisaient de tout ce qui intéressait l'esprit public et la tranquillité des provinces. La confiance et les égards que je leur montrais, entretenaient et augmentaient touts les jours notre mutuelle confiance. Je ne peux exprimer combien elle m'était flatteuse et agréable. Des hommes du premier mé-

rite me confiaient toutes leurs pensées, leurs craintes, leurs inquiétudes, et quelquefois leurs espérances, avec le sentiment profond d'un entier abandon de toutes leurs facultés au bonheur de leur patrie. Aussi étais-je instruit des moindres choses : c'était un des sujets du mécontentement de M. Decazes; il aurait voulu, comme ministre de la police, s'occuper seul de l'esprit public. Je regardais, au contraire, cet objet comme la partie la plus importante de mon ministère. Son système et celui de M. de Richelieu étaient de trouver que tout allait bien; que la tranquillité régnait partout; que personne ne conspirait; que touts les esprits se réunissaient dans un sentiment général de désir du repos et d'attachement à la monarchie. J'avais l'opinion la plus opposée; j'étais persuadé que les ennemis des Bourbons étaient plus animés que jamais. Je me sers exprès de cette expression : *Ennemis des Bourbons.* Je me conduisais en conséquence, et je voyais combien d'autres personnes en étaient mécontentes.

M. Decazes lut, un jour, dans le conseil le rapport que lui avait remis le chef de ses bureaux, chargé de l'esprit public : cet homme l'avait écrit avec bonne foi, et sans rien dissimuler. M. Decazes nous donnait, par cette lecture,

des preuves évidentes contre le système de la tranquillité publique. Je me rappelle, entre autres, que tout ce qui se passait dans le Jura, les discours des révolutionnaires, les désirs qu'ils manifestaient, étaient de nature à attirer l'attention du gouvernement. M. de Richelieu montra lui-même son étonnement, à un endroit du rapport, dont il fut frappé. Je lui dis : « Vous voyez, monsieur, qu'un préfet doit avoir de l'occupation dans ce département. » Quand on en vint au récit de l'infâme conduite d'un prêtre révolutionnaire, le roi ne put contenir le sentiment d'horreur que lui inspiraient ses actions et ses discours. Il est remarquable que M. Decazes s'était plaint plusieurs fois de la conduite de M. le chevalier Dumesnil, préfet de ce département, et de ce qu'il avait fait arrêter plusieurs des hommes dangereux signalés par ce rapport. Tout ce que nous venions d'entendre justifiait sa conduite. Le roi et tout le conseil en furent convaincus ; mais, après ma sortie du ministère, lorsque M. Decazes devint plus puissant, M. le chevalier Dumesnil eut l'honneur d'être le premier préfet destitué.

Dans ce temps, se préparaient déjà les révoltes qui éclatèrent trois mois après à Grenoble et ensuite à Lyon. La conjuration était très-vaste, et s'étendait dans plusieurs départements ; j'en étais

parfaitement instruit par ma correspondance. M. de Nonneville, préfet de la Loire, avait eu des révélations qui ne pouvaient laisser aucun doute, et m'en avait instruit.

J'ai déjà dit que M. de Richelieu était bien différent, quand il était livré à lui-même, de ce qu'il était, surtout envers moi, lorsqu'il avait écouté les personnes qui l'obsédaient. Comme il ne parlait que de tranquillité, je crus devoir lui écrire sur tout ce qui se passait. Il me répondit :

« Ce qu'on vous mande est fort inquiétant ; je « l'ai trouvé d'autant plus sérieux, que je n'ai « jamais douté que si quelque chose éclatait en « France, ce serait de ce côté. Il y a trente mille « officiers et trois cent mille soldats mécontents « et humiliés ; comment opérer la tranquillité ? « Il faudrait que la gendarmerie fût organisée, « que les compagnies départementales le fussent « aussi, que les légions inspirassent quelque con- « fiance ; alors on pourrait respirer. Si ce que « nous craignons arrivait, les cent mille Autri- « chiens qui sont en Italie rentreraient avec les « Piémontais ; et c'en serait fait de la France « pour toujours. »

M. de Richelieu entrait ensuite dans des détails de confiance sur le projet dont je lui avais souvent parlé, de faire voyager toujours un ou

deux princes de la famille royale, afin qu'elle ne fût pas dans le même lieu. En relisant cette lettre, je suis convaincu, comme je l'étais alors, que nous aurions marché parfaitement d'accord, s'il avait toujours été livré à lui-même : mais il était faible ; il écoutait trop de monde. En vain j'avais avec lui des entretiens particuliers ; en vain je lui écrivais ; il aurait fallu des démarches suivies, et presque journalières, pour l'entretenir dans les idées que je lui inspirais par moment: cela m'était impossible ; c'était la chose du monde la plus opposée à mon caractère. Je fis une de ces tentatives, un matin ; je le trouvai couché sur son lit, souffrant de la tête et des nerfs. Il m'écouta avec humeur ; je ne pus fixer son attention. Je ne fus pas étonné de son état ; il avait de l'ambre sur lui, au point que cette odeur me porta à la tête : il avait pris cette mauvaise habitude en Russie. En outre, il venait de fumer ; il avait encore sa pipe. Son singe venait sur moi, et interrompait notre entretien. J'avoue qu'il me fit pitié ; mais j'avais bien plus de pitié encore de voir la France, dans les circonstances les plus graves, livrée à l'irrésolution, à la faiblesse de ce ministre.

Il avait certainement parlé de mes craintes à ses confidents ; j'en fus persuadé, en écoutant les

étranges discours de l'un d'eux, M. le marquis de Bonnay. Nous dînions ensemble chez l'ambassadeur de Russie : il donnait un grand dîner, au sujet de la naissance ou de la fête de l'empereur Alexandre. M. de Bonnay me prit à part, après le dîner, et se mit à me régenter sur mes défiances envers la faction révolutionnaire. Je l'écoutai avec impatience, à cause de son ton pédantesque et dogmatique, qui me fatiguait. On se rappelle qu'il avait essayé déjà de me parler sur le même ton dans la salle des conférences de la Chambre des pairs. Il me parla des ménagements qu'il fallait avoir envers les factieux; qu'il fallait les gagner, et non les exaspérer. Je n'y tins plus; et d'une voix très-haute, en lui tournant le dos, et le regardant par-dessus l'épaule : « Gardez vos peurs pour vous, M. le marquis; je vous sçavais très-faible, mais je ne vous croyais pas peureux à ce point-là. » Ces paroles furent prononcées de façon qu'on m'entendit dans tout le salon; il se fit un grand silence. Toutes les fois que j'entendais de pareilles choses, je ne pouvais les supporter. J'avais pris mon parti : je ne voulais point rester au ministère; et j'étais déterminé à me livrer sans contrainte à mon caractère, et à manifester mes sentiments. Je n'aurais pu chérir ma place, qu'au-

tant qu'il m'eût été possible d'établir vigoureusement la monarchie, et d'anéantir la faction. Je trouvais trop d'obstacles pour y parvenir. Le roi ne cessait, cependant, de me témoigner la plus grande confiance; mais il aurait fallu qu'il se fût prononcé entre M. de Richelieu et moi. Je ne pouvais attendre cette fermeté; une chose s'y opposait : il croyait devoir le ménager, à cause de l'empereur Alexandre. Cette idée dominante du pouvoir de la Russie a fait à la France un mal incalculable : sans cette idée, qui dominait le roi, il m'aurait conservé sa confiance; car elle datait de loin. Il me dit un jour qu'en 1792, Louis XVI, dans sa correspondance, lui avait parlé de moi. Les Mémoires faits pendant les cent jours avaient augmenté cette confiance, puisqu'il me réserva le ministère de l'intérieur.

Je parlais, un jour, à la Chambre des députés; je crois que c'était au sujet de la loi d'élection, dont je parlerai bientôt. M. de *** était dans une tribune publique : ambassadeur dans je ne sais quelle cour, il était alors à Paris par congé. Il fut mécontent d'un passage de mon discours; il s'exprima hautement. Je parlais sans doute contre la faction; car il était de ce singulier parti qui la trouvait digne d'égards et de ménagements. Le soir du même jour, j'étais avec

M. le chancelier dans le cabinet du roi, en attendant qu'il pût nous recevoir. Nous causions tranquillement. Tout à coup M. de Richelieu entre, se parle à lui-même avec colère, marche à grands pas, jette son chapeau sur un fauteuil, le reprend, le rejette encore, et s'écrie plusieurs fois : « Cela ne durera pas! cela ne peut durer ainsi! » Pendant ce monologue, l'huissier de la chambre arrive, et lui annonce que le roi l'attend. Nous nous regardons, M. le chancelier et moi; nous nous demandons quelle peut être la cause de cet état violent. Je racontai au chancelier le discours tenu le même jour par M. de ***, dans la tribune publique de la Chambre, et je lui fis remarquer la coïncidence singulière qui se trouvait entre ces deux choses. Quelques jours après, le chancelier me dit :

Savez-vous ce que m'a dit M. de Richelieu? « Vous avez été étonné de ma colère, j'avais tort. « On m'avait rapporté un discours tenu par M. de « Vaublanc à la tribune. J'ai vérifié le lendemain « dans *le Moniteur*, et j'ai vu qu'on m'avait « trompé » J'ignore si le rapport de M. de *** avait occasionné cette étrange erreur. Je sais seulement que les deux choses que je raconte se passèrent le même jour. Si M. de Richelieu m'avait dit un mot sur le sujet de son mécontén-

tement, une courte explication l'aurait apaisé.

La même chose arrivait souvent. On le fatiguait de rapports; tantôt il éclatait, tantôt il montrait un mécontentement caché. Il devait être bien malheureux. On l'obsédait par une seule idée, répétée de cent façons. Je perdais tout par mon obstination ; il fallait des ménagements dont j'étais incapable. M. le duc d'Escars, maître-d'hôtel du roi, qui pensait comme moi, lui en parla un jour, et lui témoigna des regrets de ce qu'il n'était pas d'accord avec moi. C'était un de ses bons moments. Il lui répondit qu'il reconnaissait mes talents pour l'administration, mais que je voulais gouverner la France à mon gré, que je ne cédais jamais, que j'avais une tête de fer. Sans doute je ne cédais point sur la chose principale, sur l'existence et les projets des factieux, je ne laissais passer aucune occasion sans manifester fortement mon opinion sur tout cela; et c'était à chacun de ces discours qu'on me peignait à M. de Richelieu, comme un homme qui mettait l'Etat en péril, en exaspérant les ennemis du trône.

Le roi, au contraire, pensait alors que cette faction était à craindre. Il approuvait mes idées sur ce sujet. J'aurais pu ébranler le crédit de M. de Richelieu, en lui disant tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais. Mais jamais, pendant mon

ministère, je n'ai dit un seul mot, ni au roi, ni à Monsieur, sur M. de Richelieu. Jamais je n'ai fait entendre seulement combien il était faible, irrésolu, combien son esprit était léger. Je m'étais fait là-dessus un principe invariable. Peut-être avais-je tort. Mais je n'avais aucun mérite à me conduire ainsi. Jamais peut-être il n'y eut un homme plus éloigné de tout ce qui présentait la plus petite apparence de l'intrigue ou de moyens un peu détournés. Je savais cependant qu'on n'épargnait pas ces moyens envers moi.

Malgré l'opinion du roi sur la faction, on travaillait sans cesse à l'envenimer contre le parti royaliste, contre celui qui se montrait dans la Chambre élective. Je le calmais souvent, dans les entretiens du soir; je détruisais ses préventions, comme dans la circonstance dont j'ai déjà parlé; mais ce succès ne pouvait être durable. Je m'apercevais des progrès insensibles, mais constants, de l'opinion contraire. On voulait porter le roi à dissoudre la Chambre, on y a réussi. On voulait plus, on voulait l'engager à prononcer solemnellement son mécontentement contre les royalistes. On y est parvenu; et à l'ouverture de la nouvelle Chambre, à la fin de 1816, le roi parla du zèle inconsidéré des royalistes, de manière à contenter le parti opposé. C'était là l'objet constant des

vœux de ce parti; c'est à cela qu'il travaillait d'une constance infatigable. Grâces à ces messieurs, on a vu dans nos temps proscrire les vrais royalistes, et accueillir avec empressement leurs ennemis. Chose inouie qu'on ne vt jamais sous aucun roi, et dans aucun pays!

Maintenant, il est bien facile de juger lequel avait le plus de justesse, du système de ces messieurs et du mien. Qu'est-il arrivé, immédiatement après ma sortie du ministère? Qu'avons-nous vu?

La conjuration de Grenoble, l'exécrable nuit du 13 février, l'assassinat du duc de Berri, la conspiration du Jura, les mouvements séditieux de Brest, les tentatives d'une révolte dans Paris, qu'elles agitèrent pendant plusieurs jours, la conjuration préparée dans le sein même de l'armée, celle de Vincennes jugée par la Cour des pairs, l'épouvantable entreprise contre les jours d'une auguste princesse, dépositaire de l'espoir de la France, l'explosion hardie d'un attentat dans le palais même du roi, l'entreprise contre Saumur et les barricades dans Paris, tout cela précédé, accompagné, ou suivi de l'ébranlement de quatre trônes où sont assis des princes catholiques, et dont deux sont de la maison de France, tout cela dominé par des attaques violentes contre la religion et ses ministres.

En est-ce assez? Avais-je raison de voir encore l'existence de la faction révolutionnaire? M. de Richelieu avait-il raison d'avoir un système opposé? Je voulais m'appuyer sur les royalistes de la Chambre; il les repoussait au contraire, il avait envers eux de la défiance et même de l'animosité. Il étendait ces sentiments jusqu'aux personnes qui avaient la confiance de MONSIEUR; il se plaignait sans cesse de ce qu'il appelait le *pavillon Marsan;* il montrait son mécontentement du crédit de ce prince sur les royalistes de la Chambre des députés; il oubliait ainsi l'usage généreux qu'en avait fait le prince dans une circonstance dont j'ai parlé. Rien n'était plus facile que d'étouffer la faction, sans verser le sang d'un seul factieux. Il suffisait de ne point lui donner d'espérance. C'est ce que je répétais sans cesse; mais on faisait le contraire. On se rapprochait d'eux touts les jours de plus en plus, et on éloignait les royalistes.

Je présentai alors un Mémoire au roi. Ce Mémoire fut en partie rédigé par M. de Capelle, conseiller d'Etat. Je ne fis que les changements demandés par mes relations personnelles avec le roi. Il avait les preuves sous les yeux; il ne dissimulait ni les sujets de crainte que nous devions avoir, ni les espérances et les mouvements

des factieux. J'en donnerai quelques passages.

« Sire, la correspondance d'un grand nombre « de préfets, et même de généraux placés sur des « points opposés de la France, s'accorde à décla- « rer qu'ils remarquent une inquiétude générale « qui se propage dans presque toutes les classes « de la population.

« Le lieutenant-général comte Partouneaux « écrit de Toulouse, que dans les départements « de la 9e et 10e divisions militaires, les nouvelles « alarmantes recommencent, et qu'on voit reve- « nir des hommes dangereux qui s'étaient éloignés.

« Le préfet du Calvados, en signalant les mêmes « symptômes, parle d'associations secrètes avec « des signes convenus et des réunions habituelles « parmi les ennemis du gouvernement, et sur- « tout parmi les anciens militaires.

« Plusieurs autres préfets m'avaient parlé déjà « de semblables associations.

« Le conseiller de préfecture, chargé provi- « soirement de la préfecture du Doubs, transmet « deux proclamations supposées de Bonaparte, « qu'on cherche à répandre dans ce département, « et surtout dans la partie qui touche à la Suisse, « proclamations qui diffèrent essentiellement de « celles qu'on répandait il y a plusieurs mois. « J'en joins ici une copie. Il parle aussi de

« projets arrêtés par les ennemis de l'ordre « public, si le mouvement qu'ils espèrent avait « lieu.

« Dans un premier rapport, M. le comte de « Chabrol, préfet du Rhône, dit que des symp- « tômes d'agitation se manifestent, que les bruits « les plus absurdes recommencent presque si- « multanément à circuler dans les campagnes, « qu'ils y ont produit une telle impression, que « dans le canton de Thizy, un marché, où se font « journellement de grandes affaires en marchan- « dises de coton, a été presque interrompu.

« Dans un second rapport, il ajoute : Les di- « vers renseignements que je reçois tant de mon « département que des départements voisins, « me confirment que des symptômes d'agitation, « uniformes dans leurs effets comme dans leurs « expressions, se font remarquer partout. C'est « une chose qui mérite toute l'attention du gou- « vernement, que cette cause générale agissant « simultanément sur divers points, sans que rien « ait paru la faire pressentir.

« Ce même magistrat, en recherchant les sour- « ces de cette agitation, fait une réflexion que « je crois devoir mettre sous les yeux de Votre « Majesté, parce qu'elle me paraît l'expression « de l'opinion publique, recueillie par un des

« préfets les plus distingués par leurs lumières « et leur dévouement. Il dit :

« Plusieurs lettres de Paris ont annoncé comme « presque arrêtée la cassation de la Chambre des « députés. Si cet évènement se fût accompli, *nous « recommencerions une révolution.* Qu'on songe « bien qu'avec le peu d'esprit public que nous « avons en France, le parti royaliste, après un « tel échec, eût été peu disposé à agir pour re- « prendre ses avantages. Il aurait fait ce qu'il a « fait pendant vingt-cinq années; il se serait di- « visé; et en se retirant de la lice, il aurait aban- « donné le champ libre à ce parti *qui veille « constamment pour profiter des fautes de l'au- « tre,* et qui semble ne se refuser aux garanties « qu'on lui a prodiguées, que pour y trouver le « droit d'en demander toujours de nouvelles et « de surabondantes.

« Le préfet de la Loire a remarqué la même « agitation, et des intrigues secrètes qui lui don- « nent de l'inquiétude, et dont il suit les traces.

« Enfin, le préfet des Deux-Sèvres s'exprime « ainsi : Depuis quelque temps il n'y a pas de « jour où, dans ce département, les habitans ne « se réveillent convaincus que Bonaparte est à « nos portes, et prêt à rentrer en France à main « armée.

« Sire, je n'ai fait que citer rapidement les « principaux extraits de la correspondance des « provinces.

« Cet ensemble des mêmes symptômes, des « mêmes observations répétées dans le même « sens aux extrémités opposées du royaume, mé- « rite la plus sévère attention, alors surtout qu'on « rapproche cette agitation des provinces de l'état « de la capitale, de cette capitale où sont encore « presque touts les éléments qui, depuis vingt- « cinq ans, ont égaré ou perdu la France.

« Un troisième rapport du préfet du Rhône « ne laisse point de doute. Il rend compte de « plusieurs arrestations faites à la suite de la dé- « couverte d'un projet d'insurrection qui aurait « dû éclater dans tout le Dauphiné, le 21 jan- « vier, projet dont les ramifications s'étendaient « jusqu'à Lyon. Il attribue à cette cause les « symptômes d'agitation qu'il avait précédem- « ment signalés. »

J'entrais ensuite dans les plus grands détails sur la nature et la force des différents partis. J'ajoutais : « Les intérêts révolutionnaires conspirent « sans cesse contre la légitimité ; et cette cons- « piration est d'autant plus forte, d'autant plus « persévérante, *qu'elle est dans les choses et « dans les hommes*, et que ceux-ci sont plus

« exercés à profiter de toutes les circonstances,
« et plus habiles à dissimuler leurs intentions
« secrètes. Les hommes de ce parti ne croiront
« jamais que la cause légitime puisse devenir la
« leur. Ils se croiront toujours humiliés par elle.
« Tout ce qu'on fera pour les ramener leur pa-
« raîtra de la crainte; et ils ne cesseront de cons-
« pirer, tant qu'ils auront le sentiment de leur
« force et de la faiblesse du parti contraire. »

Je cherchais ensuite à prouver qu'il fallait nécessairement que le gouvernement *s'appuyât sur le parti royaliste*. Je convenais de l'irritation de ce parti; mais je l'attribuais à l'espèce d'incertitude que l'on remarquait dans la marche du gouvernement. Je demandais qu'on en fît disparaître jusqu'à l'ombre de l'hésitation.

« Avec cette conduite, ajoutais-je, le succès
« sera certain. Mais il faut se hâter; il n'y a pas
« un moment à perdre. Si l'on s'arrête seulement,
« on ne tardera pas à voir éclater cette masse
« énorme d'intérêts froissés, d'ambitions trom-
« pées, de mécontentements exaspérés, funestes
« suites des évènements, et qu'il faut compri-
« mer, abattre sans retour, si l'on ne veut périr
« par eux.

« Et peut-être est-il vrai de dire que les minis-
« tres de Votre Majesté, et moi le premier, ne

« sont pas assez pénétrés de ces impérieuses obli-
« gations. Il n'est pas moins difficile aux âmes
« nobles et généreuses de se défendre de l'indul-
« gence et de la sécurité qui leur sont naturelles,
« qu'il n'est difficile à l'homme public de se dé-
« fendre des insinuations fausses ou perfides, par
« lesquelles on cherche à l'entraîner hors de cette
« ligne d'inflexibilité, à laquelle les circonstances
« le condamnent, quelque pénible qu'elle soit. »

De ces réflexions, je passais à des considérations sur la Chambre des députés, sur ses sentiments, sur sa conduite. J'examinais les fautes qu'on lui reprochait; et j'observais que les députés étaient touts instruits des trames ourdies dans les provinces, qu'ils m'en parlaient sans cesse, et que la marche du gouvernement ne les rassurait pas.

« Mais, disais-je en parlant des députés, le
« dévouement est respectable jusque dans ses ex-
« cès; il ne peut être aussi entier, sans être mé-
« fiant. Peut-on, après tant de trahisons et de
« malheurs, blâmer une méfiance si salutaire? »

Je concluais ainsi : « Tout ce que je viens de
« dire à Votre Majesté se réunit aux lois et à
« l'expérience des gouvernements représentatifs,
« pour imposer aux ministres de Votre Majesté
« l'impérieuse obligation de s'unir étroitement à

« la majorité de la Chambre des députés, de tout « préparer, de tout faire avec elle. Cette union « fera cesser l'exaltation et la résistance; et bien- « tôt après, ce sera le ministère qui entraînera « la Chambre. »

Je prie le lecteur qui aura lu avec attention ce Mémoire, de se demander, dans la justice de son cœur, si j'ai rempli les devoirs que m'imposait ma place dans de si graves circonstances, dans lesquelles je voyais un avenir menaçant.

On voit par ce Mémoire combien j'avais de motifs de croire à l'existence et aux mouvements de la faction. On y voit aussi ma constante résolution de réunir, autant qu'il dépendait de moi, le ministère au parti royaliste. Je ne voyais et je ne pouvais voir que dans ce système simple et naturel, l'affermissement de la monarchie. Je relis ces Mémoires en 1829, et je remarque plus que jamais que tout est mis en question par la faiblesse du gouvernement. Après avoir relevé le parti démocratique, il lui a donné des garanties, et le voilà forcé de revenir sur ses pas. Toujours la même marche, la même faute que je repoussais pendant mon ministère.

CHAPITRE V.

Voyage de Mgr le duc d'Angoulême dans le Midi. Il y connaît les efforts et les espérances de la faction. Intrigue de quelques Anglais pour exaspérer les protestants de France. Société biblique de Londres.

Comme je ne refusais jamais une audience particulière, demandée par quelque personne que ce fût, j'apprenais souvent des choses intéressantes. Jamais je n'ai employé le moindre espionnage, ni dans mes préfectures, ni pendant mon ministère, et cependant j'étais très-instruit de tout ce qui se passait, par cette facilité à écouter les personnes qui voulaient me parler. J'entendais bien des choses inutiles, souvent ab-

surdes; mais une seule chose importante m'en dédommageait : c'est ainsi que j'appris les liaisons de M. ***, protestant, avec la société biblique de Londres. Je lui écrivis de venir me parler. A peine fut-il arrivé, qu'assis vis-à-vis de lui, et le regardant attentivement, je le priai de répondre simplement à mes questions. Ses réponses me prouvèrent que j'étais bien informé; elles concernaient son départ de Calais, son arrivée à Portsmouth, la manière dont il avait été reçu dans ce port par un membre de la société biblique, comment il avait été conduit et présenté dans cette société, la place d'honneur qu'on lui avait donnée auprès du président, les discours qu'on lui avait adressés, et ses réponses; ils roulaient sur les prétendues persécutions exercées en France contre les protestants, depuis le retour du roi, et sur les mesures qu'il fallait prendre pour les faire cesser.

Quand j'eus entendu toutes les réponses de M. ***, je le priai d'écrire le récit qu'il venait de faire, et de le signer; je lui promis de n'en pas faire d'autre usage que de le communiquer au roi, et de le remettre ensuite à M. le duc d'Angoulême. Ce document, lui dis-je, est absolument nécessaire au prince, parce qu'il va faire un voyage dans le Midi de la France. Comme il hésitait,

je le rassurai. N'ayez, lui dis-je, aucune inquiétude; je m'occupe des choses avec ardeur, avec activité; je cherche à tout pénétrer; mais j'espère sortir du ministère sans avoir fait de mal à personne. Le lendemain il m'apporta l'écrit que je lui demandais. J'en fis la lecture au roi, et je le remis par son ordre à M. le duc d'Angoulême. Ce prince, avant de partir, me demanda ce qu'il voulait bien appeler des *instructions;* je m'en défendis beaucoup; mais il l'exigea. Je lui remis deux jours après un Mémoire écrit de ma main et avec un entier abandon. Je lui dis que je le priais d'excuser les ratures, et que j'avais pensé qu'il ne fallait pas confier à un commis un Mémoire dans lequel je m'exprimais avec une entière liberté.

Son Altesse Royale prenait dans son voyage les renseignements les plus exacts sur tout ce qui se passait, elle avait la bonté de me les transmettre; je les ai devant moi. J'y vois que le prince acquit à Lyon, à la fin d'octobre 1815, une connaissance certaine des conspirations qui se tramaient dans les départements voisins. Il ordonna de m'adresser un long rapport sur cet objet, et il écrivit au bas, de sa main : *On peut compter avec confiance sur la vérité de ce rapport;* il ajouta même à ces mots sa signature. La note

n'est pas datée; mais la lettre que, d'après elle, j'écrivis sur le champ à M. le préfet de Lyon, est du 28 octobre. Toutes les craintes exprimées par moi à M. de Richelieu, se sont ainsi trouvées très-fondées, et ont été prouvées par les rapports faits sur les lieux mêmes à M. le duc d'Angoulême; mais plus encore par les conjurations qui ont éclaté à Grenoble et dans le Jura. Je ne me trompais donc pas sur la faction; j'avais raison de la voir partout et de la suivre constamment. On doit juger, d'après tout cela, s'il devait être cruel pour moi de m'entendre répéter sans cesse que tout était tranquille, que la faction n'existait plus, et de sçavoir qu'on me peignait auprès du roi comme un homme qui prenait ses rêves pour des réalités, pour un homme qui nourrissait des ressentiments éternels. C'était l'opinion de M. de Richelieu, excepté dans quelques bons moments dont j'ai parlé, et lorsqu'il était livré à lui-même; mais combien ces moments sont courts et passagers dans un homme faible!

La correspondance du prince me donna les moyens de détromper le roi. Il vit clairement qu'elle confirmait tout ce que je lui avais dit. Le prince me parla plusieurs fois dans ses lettres de l'écrit de M. *** que je lui avais remis; il lui servit à connaître la situation exacte des protes-

tants envers les catholiques, et les intrigues de quelques Anglais pour animer les protestants. Le prince se conduisit avec la plus grande prudence, et suivit ponctuellement la règle de tolérance prescrite par la Charte. Il fut satisfait des sentiments qui animaient les protestants comme les catholiques; il vit clairement qu'ils étaient touts également fidèles sujets du roi, et que des étrangers seuls, par je ne sais quel motif, cherchaient à se servir du prétexte des persécutions religieuses pour exciter des troubles.

Le prince écrivit la lettre suivante à M. Olivier d'Esmonts, président du consistoire à Nîmes; elle est du 10 décembre 1815 :

« M. Olivier d'Esmonts, je viens de recevoir « votre lettre du 25 novembre. Je suis sensible « aux sentiments que vous m'exprimez ; vous « pouvez être sûr du plaisir avec lequel je les « ferai connaître au roi. Je n'ai fait que remplir « mon devoir dans la conduite que j'ai tenue à « Nîmes. Le roi veut le bonheur de touts ses su- « jets indistinctement, l'exécution pleine et en- « tière des lois; et il ne trouvera jamais personne « plus empressé que sa famille à les faire exé- « cuter.

« J'espère que vous n'oublierez pas que j'ai « insisté fortement auprès de vous, pendant mon

« dernier séjour à Nîmes, pour que vous profi-
« tiez de ma présence pour user de la liberté
« entière que vous donne la Charte pour l'exer-
« cice de votre religion, vous promettant que
« vous le pourriez en toute sûreté pendant que
« j'y serais. Vous vous y êtes refusé, aimant
« mieux, m'avez-vous dit, y renoncer pour le
« moment, et le renvoyer à une époque plus
« éloignée, et où la paix serait complètement
« rétablie. Je ne pouvais pas vous ordonner d'y
« aller; mais je le désirais, comme je vous l'ai
« témoigné. Je compte avec confiance que vous
« profiterez de l'influence que vous avez sur ceux
« de votre religion, pour les bien convaincre de
« leurs devoirs envers le roi et l'Etat, et des sen-
« timents de fidélité qu'ils doivent à un souverain
« qui ne veut que leur bonheur.

« Je profite avec plaisir de cette occasion pour
« vous assurer de toute mon estime.

« Votre affectionné. »

Cette lettre dut convaincre les protestants que le roi, sa famille et le gouvernement voulaient la liberté entière des cultes. Malheureusement, les ministres protestants ne suivirent point le conseil du prince; ils n'ouvrirent point leurs temples pendant qu'il était à Nîmes. Tout se serait alors passé tranquillement; on sait com-

bien dans ces sortes de choses le succès dépend des premières démarches. Lorsque cette cérémonie se fit, après le départ du prince, il y eut un mouvement séditieux, et un misérable blessa d'un coup de pistolet M. le général Lagarde, qui cherchait à rétablir l'ordre. Le prince fut instruit de cet évènement à Toulouse ; il en fut profondément affligé. Il se rendit aussitôt à Nîmes ; il eut la bonté de m'écrire, le 19 novembre, qu'*il avait accordé une audience aux ministres protestants, et qu'il en avait été très-satisfait.*

L'évènement dont je viens de parler produisit beaucoup d'exaspération, à Paris, parmi les personnes qui saisissaient toutes les occasions pour calomnier les royalistes, et les accuser de persécutions religieuses. Un seul raisonnement, s'il était approfondi, devait suffire pour détruire ces allégations. Nîmes était le seul endroit de la France où il y eût des troubles de cette espèce ; partout ailleurs les protestants étaient dans une parfaite union avec les catholiques : c'était la remarque que je ne cessais de présenter à M. de Richelieu. Il était fortement prévenu ; et les personnes qui l'environnaient ne manquèrent pas de profiter de l'évènement de Nîmes, pour l'exaspérer encore plus.

Des étrangers, comme je l'ai déjà dit, cher-

chaient à exciter des troubles, sous le prétexte des persécutions religieuses.

Je suis persuadé, comme je l'étais alors, que les démarches singulières de quelques Anglais provenaient des délibérations de la société biblique. On sait combien des hommes réunis s'échauffent mutuellement. Une société de cette espèce croirait se manquer à elle-même, si elle ne faisait rien. On veut donc faire quelque chose, se donner de l'importance; et des hommes qui, s'ils étaient isolés, seraient bien tranquilles, une fois réunis et délibérant, se porteront insensiblement à des démarches ou ridicules ou funestes.

Cette société écrivit aux ministres protestants de la France. J'en fus instruit; et le 17 janvier, j'adressai la lettre suivante à tous les préfets:

« Une circulaire imprimée, et datée de Lon-
« dres, a été adressée par une prétendue société
« protestante aux ministres protestants français.
« Cet écrit, sous prétexte de persécutions qu'il
« suppose, peut répandre des inquiétudes parmi
« eux, et les exciter à l'émigration.

« J'ai sous les yeux des réponses adressées à
« cette société par MM. les présidents de plu-
« sieurs consistoires : toutes sont remarquables
« par le bon esprit qui les a dictées, par les sen-
« timents qu'elles expriment; et je ne doute pas

« que celles qui ne me sont point encore parve-
« nues, n'aient repoussé avec la même indigna-
« tion ces insinuations dangereuses.

« Je vous prie, monsieur, de m'envoyer une
« copie de toutes ces réponses; je les mettrai
« sous les yeux du roi : Sa Majesté y verra avec
« satisfaction des témoignages non équivoques de
« la confiance des protestants dans son gouverne-
« ment, de leur attachement à sa personne, et
« de leur amour pour la patrie. Les protestants
« peuvent compter sur la protection du roi; il
« ne voit dans ses sujets, de quelque religion
« qu'ils soient, que des enfants auxquels il porte
« une égale affection. »

Le 17 février, j'écrivis une seconde circulaire à touts les préfets. On inspirait des craintes aux protestants sur leur culte et sur leur avenir. Un des plus funestes effets des malheurs publics est de laisser dans les âmes une inquiète méfiance, que le temps seul peut calmer. La faction connaissait ces profondes impressions, et mettait touts ses efforts à les exciter et à les augmenter : elle sçavait toute la force qu'elle donnait à son langage, en parlant au nom des croyances religieuses. Il n'est point d'influence plus funeste dans un Etat : il était important de la prévenir, de la combattre, de l'effacer; j'en étais sans cesse

occupé. M. le duc d'Angoulême avait fait tout ce qui était humainement possible pour rassurer les protestants; il avait promis 15,000 fr. pour contribuer à racheter les églises catholiques, dont les protestants étaient en possession : cet arrangement était désiré par les hommes les plus sages des deux religions. Les protestants auraient bâti un temple avec le prix du rachat. Les discours et les lettres du prince annonçaient fortement la conservation du principe de la tolérance. Dans ma seconde circulaire, j'ordonnai, au nom du roi, aux préfets d'avoir de fréquentes relations avec les chefs des consistoires, les ministres et les principaux citoyens du culte réformé, et surtout de leur faire sentir combien seraient coupables les personnes qui pourraient invoquer ou accepter des secours de l'étranger.

Le président du consistoire de Montauban écrivit à M. le duc d'Angoulême, qui était alors à Bordeaux, et en reçut cette réponse, qui fut insérée dans *le Moniteur:*

« M. Frossard, j'ai eu le plaisir de recevoir la « lettre que vous m'avez écrite, signée par vous « et par touts vos collègues. Je suis très-sensible « aux sentiments que vous m'exprimez, à la com- « munication que vous me donnez de la circu- « laire que vous avez reçue d'Angleterre, et à

« l'effet qu'elle a produit sur vous. Je suis bien « aise de voir que vous rendez parfaitement jus- « tice aux intentions paternelles et à la sollici- « tude du roi à votre égard, sentiment que nous « partageons touts. Nous sommes touts Français ; « nous n'avons qu'un désir, celui du bonheur de « notre patrie, etc. »

J'avais reçu toutes les réponses des consistoires à la circulaire de la société anglaise : elles étaient telles que je pouvais le désirer. J'en rendis compte au roi, qui en fut très-satisfait. J'en fis envoyer des extraits à Londres : ils furent insérés dans un journal, et servirent à couvrir de ridicule la société biblique. Elle cessa ses délibérations et ses intrigues, pendant le reste de mon ministère ; mais, après ma sortie, elle les recommença. Un docteur Perrot, Anglais, se rendit à Nîmes, y prit des renseignements conformes à ses idées, et publia un livre dangereux, dans lequel il avait inséré une liste des protestants qui, suivant lui, avaient été victimes des fureurs des catholiques. Il demanda l'appui de M^me^ de Staël, qui s'occupa vivement de cette affaire. Toutes ces intrigues amenèrent la destitution de M. d'Arbaud de Jouques, préfet de Nîmes : il s'était toujours conduit avec la plus grande sagesse, et sans jamais s'écarter de la ligne que lui avaient tra-

cée le duc d'Angoulême et mes circulaires.

Ces affaires de protestants furent encore une malheureuse source de débats entre M. de Richelieu et moi. Il voyait des persécuteurs effrénés dans les catholiques. Je n'ai jamais observé un esprit plus susceptible de préventions, et plus difficile à ramener; je l'essayai cependant un jour. J'avais en main tous les documents propres à l'éclairer. Je commençai une lecture qu'il écouta avec humeur et impatience; je lui donnai les papiers, par un mouvement très-vif, en lui disant: « Eh bien! monsieur, lisez, puisque vous ne voulez pas écouter. Je vous prie de commencer par cette lettre de M. le général de Lagarde, votre ami; vous devez avoir quelque confiance en lui: voyez ce qu'il raconte des derniers évènements, et comment il les juge. » Il prit quelques papiers seulement, les parcourut avec un air distrait, et me les rendit sans me rien dire. Dans le nombre, cependant, était une lettre du duc d'Angoulême, datée de Nîmes; il y faisait l'éloge du préfet, du général et du maire : c'étaient MM. d'Arbaud de Jouques, de Lagarde et de Vallongue. Le prince avait vu toutes les autorités ensemble et à part; il les avait interrogées, ainsi que touts les protestants qui s'étaient présentés devant lui, et principalement les ministres de leur culte; il ne voyait dans les

deux religions que des sujets dévoués au roi ; il expliquait les moyens de faire cesser quelques animosités faciles à détruire. Tout ce que le prince écrivait était parfaitement d'accord avec la correspondance que je présentais à M. de Richelieu. S'il avait voulu la lire attentivement, il aurait peut-être perdu ses funestes préventions. Et remarquez que dans cette correspondance, ainsi que dans tout ce que je lui disais, on n'attaquait pas plus les protestants que les catholiques. C'étaient de la discorde, une désunion momentanée ; elles ne présentaient aucun symptôme fâcheux : mais la faction cherchait à profiter de cet état pour ulcérer les cœurs ; c'était à Paris qu'on s'en servait, et des Anglais s'étaient jetés à travers ces désunions. C'était sur tout cela que je voulais détruire les préventions de M. de Richelieu. Rien ne pouvait plus le convaincre que la correspondance de M. d'Arbaud de Jouques, pleine de sagesse et d'impartialité, et dans laquelle on ne voyait pas la moindre prévention, encore moins la plus faible aigreur envers les protestants. Le roi fut frappé de la sagesse de cette correspondance ; il me témoigna combien elle était honorable pour cet administrateur : sa conduite fut en tout conforme à ce qu'il écrivait.

Je vis bien qu'il fallait renoncer à l'espérance

d'éclairer M. de Richelieu. Il n'aurait dû se permettre aucune opinion, aucun discours sur ces affaires, puisqu'il ne les traitait point. J'avais seul la correspondance qui pouvait l'instruire. S'il me l'avait demandée, s'il l'avait gardée quand je la lui offrais, s'il l'avait lue et méditée, il aurait pu se former une opinion; les choses auraient été examinées dans le conseil des ministres, et portées ensuite devant le roi. C'était cet ordre régulier que je désirais.

Malheureusement, M. de Richelieu n'avait aucune des qualités ou des habitudes qui pouvaient diriger un conseil; il ne savait point mettre les matières en délibération les unes après les autres, passer rapidement sur celles qui n'avaient aucune importance, poser les questions, y ramener quand on s'en écartait; il n'avait aucune pratique de ces choses, et pas assez d'ordre dans sa tête pour les deviner et y parvenir naturellement. Le conseil se passait trop souvent en simples conversations; c'était une perte de temps irréparable. M. de Richelieu s'en apercevait moins que ses collègues, parce que son ministère a bien moins de détails que les autres, et consume moins de temps. Le duc de Feltre, accablé par le travail excessif de la formation d'une armée, lui parla un jour de cette perte de temps, et lui dit qu'il

serait obligé de ne point venir au conseil, à moins qu'il ne fût prévenu de la délibération de quelque affaire importante. Je saisis ce moment pour lui parler de la même chose. Je lui dis qu'un président était l'économe du temps employé dans un conseil, et qu'avec plus d'ordre nous pourrions ne nous réunir que tous les deux jours. Il m'écoutait avec distraction; des choses de cette espèce, si importantes par leur résultat, n'entraient point dans sa tête. Il était malheureux et fort à plaindre dans le poste qu'il occupait; je le plaignais sincèrement. Ce sentiment me ramenait souvent à lui, et m'inspirait de nouveaux efforts pour parvenir à un accord que je désirais de tout mon cœur, et qu'il désirait aussi dans de certains moments. Je le croyais malade : outre ses maux de tête et ses attaques de nerfs, il souffrait intérieurement. Je crus m'en apercevoir quelquefois; sa mort prématurée et subite m'a confirmé dans cette idée.

Il n'était pas accoutumé à un travail réglé, assidu, à l'ordre, à la méditation, et surtout à la chose principale dans un ministre, à *savoir écouter*. Dans les affaires, la moindre distraction, en lisant ou en écoutant, suffit pour laisser dans l'esprit des lacunes funestes, qui ne permettent point de saisir fortement et dans son ensemble l'affaire

qu'on examine. On sent alors un certain vide; on est préoccupé, irrésolu; et l'on décide cependant, parce qu'il faut décider : mais ce n'est pas une affaire conduite avec cette ferme persuasion qu'on ne peut acquérir que par la plus grande attention à lire et à écouter.

La correspondance de M. le duc d'Angoulême, pendant son voyage, fut aussi instructive que flatteuse pour moi. J'ai devant moi vingt-six notes, de six et douze pages chacune, très-étendues sur toutes les parties de l'administration des départements qu'il parcourait, et surtout sur la conduite et les principes des fonctionnaires publics : toutes ces notes, que je pourrais appeler des Mémoires, sont signées du prince, et contiennent des apostilles et des *post-scriptum* de sa main, qui attestent l'extrême attention qu'il mettait à s'assurer de la vérité des choses qu'elles contenaient. Je reçus en même temps du prince vingt lettres, toutes de sa main, où se peignent son zèle et son activité. Il cherchait à tout connaître; il voyait tout, il écoutait toutes les personnes dont il espérait tirer des observations importantes. Ses lettres renferment les marques les plus flatteuses de confiance dans mes opinions et dans la marche de mon administration. Il voulut bien m'écrire ces mots : « Partout les pays que je parcours,

« j'entends dire qu'on est heureux d'avoir un mi-
« nistre tel que celui de l'intérieur, et on vou-
« drait que touts les autres lui ressemblassent.
« J'ai lu avec un bien grand plaisir les détails de
« la séance du 23 octobre, à la Chambre des dé-
« putés. » C'était la séance où j'avais répondu avec quelque bonheur à un député, et où mes paroles avaient excité dans la Chambre un enthousiasme qu'il serait difficile de peindre. Dans plusieurs autres lettres, le prince voulut bien me dire des choses aussi flatteuses. Tout ce qu'il écrivait sur l'esprit public était parfaitement d'accord avec ce que je lui avais dit et écrit. On se rappelle qu'après la loi sur les cours prévôtales, M. Decazes avait publié une circulaire adressée aux préfets, et qu'elle avait surpris et mécontenté le parti royaliste de la Chambre, c'est-à-dire la très-grande majorité : ce fut la première cause des sentiments qu'elle manifesta envers lui. Le prince fut témoin de l'effet produit par cette circulaire. Je vois dans une de ses lettres, datée de Toulouse, le 13 novembre : « La lettre
« ou plutôt la circulaire du ministre de la police
« aux préfets, a fait un mauvais effet; elle a, en
« partie, détruit le bon effet qu'avait produit la
« loi. »

J'avais eu une contestation avec ce ministre,

au sujet d'un bataillon irrégulier de la garde nationale qui existait à Toulouse. Il avait un uniforme particulier. Il s'était formé dans un temps où l'on était trop heureux que de bons Français osassent se prononcer ouvertement en faveur de la monarchie. Je pensais qu'il devait être toléré encore quelque temps. J'étais bien sûr que l'instant n'était pas éloigné où le dévoûment de pareils hommes pourrait être utile. La conjuration de Grenoble et du Jura ont prouvé que je ne me trompais pas. On a vu plus haut que le prince avait eu des rapports du même genre pendant son séjour à Lyon.

J'avais d'autant plus de motifs pour tolérer et même conserver avec quelque plaisir ce bataillon irrégulier, mais utile, que j'avais dans une circulaire aux préfets, insisté sur les différences d'organisation entre les gardes nationales de différents départements. Je m'exprimais ainsi : « S. A. R. « Monsieur a le premier aperçu cette grande dif- « férence. Il a remarqué l'impossibilité d'assu- « jétir à un mode uniforme l'immense corps des « gardes nationales de France, qui a l'honneur « d'être sous son commandement immédiat. Il a « pensé que cette exacte uniformité dans toutes « les parties pourrait même avoir de graves in- « convénients, rencontrer de forts obstacles dans

« la composition actuelle, et que pour y parve-
« nir on serait obligé de tolérer des différences
« existantes, ou même d'en introduire de nou-
« velles; tant est grande la variété que les évè-
« nements, les personnes et les lieux ont rendue
« indispensable! Son Altesse Royale, après s'être
« fait rendre compte de l'état actuel des choses,
« a bien voulu me remettre elle-même une note
« raisonnée sur cet objet important. »

Les gardes nationales étaient dans mes attributions; c'était à moi à tolérer ou à dissoudre ce bataillon de Toulouse. Le roi et MONSIEUR, colonel-général des gardes nationales de France, avaient approuvé mes raisons pour le tolérer encore : mais M. Decazes trouvait une occasion de frapper sur ces royalistes si exagérés et si dangereux par leur attachement au trône; il ordonna de dissoudre le bataillon. J'en fus sincèrement affligé. Je voyais tout marcher à un but secret, mais bien évident, le dessein de dégoûter les royalistes, de les affaiblir, et par conséquent de donner de la confiance et de la force au parti opposé.

Le prince pensa comme moi. Il m'écrivit de Toulouse le 3 décembre : « M. Decazes m'a en-
« voyé une lettre pour le préfet, par laquelle il
« lui est enjoint de dissoudre un bataillon de la

« garde nationale qui avait un autre uniforme,
« et qui faisait un peu bande à part. Je l'ai re-
« mise, et l'ordre a été exécuté. On a eu tort de
« le laisser se former ainsi; mais il était unique-
« ment composé de gens parfaitement dévoués au
« roi. On a exagéré leurs torts, et il n'y a qu'une
« voix pour dire qu'ils ont rendu et continuent
« de rendre les plus importants services. Eux
« et eux seuls imposèrent aux méchants (car
« où n'y en a-t-il pas?) qui, dit-on, commencent
« déjà à relever la tête, depuis qu'ils ont con-
« naissance de cet ordre. Mais il a été donné; il
« faut qu'il soit exécuté, parce qu'il ne faut ja-
« mais que l'autorité recule. »

Le prince terminait par dire qu'il pensait que la dissolution de ce bataillon ayant été exécutée, il serait bon que le roi lui fît témoigner sa satisfaction des services qu'il avait rendus.

C'était ainsi que le prince jugeait la marche de mon administration et celle qui lui était opposée. J'en relis dans ce moment les nombreux témoignages, et je me rappelle que le roi et Monsieur étaient unanimes dans leur jugement sur ma conduite. Ce jugement était surtout relatif à mon opinion sur la Chambre des députés. Je ne cessais de combattre ses ennemis; je voyais le salut de la monarchie dans une Chambre roya-

liste, parce que je pouvais, plus que personne, par mon expérience, juger de ce que pourrait faire une Chambre différente. Le parti opposé ne cessait d'attaquer et d'envenimer les moindres démarches de cette Chambre. J'écrivis au prince une lettre raisonnée et très-détaillée sur ce sujet. Je fus heureux de trouver ces mots dans sa réponse : « Je ne puis que vous répéter ce que je « vous ai déjà mandé, que le roi est heureux « d'être servi par des ministres tels que vous. Ce « que vous me marquez de la séance de la Cham- « bre des députés, du 6, prouve bien la noblesse « de vos sentiments, et combien vous voyez juste « en tout. » Dans une autre lettre, il me disait qu'il fallait témoigner la plus grande confiance à la Chambre élective.

Je regrette de n'avoir pas conservé des copies de mes lettres. J'écrivais rapidement et avec abandon, et je ne les ai jamais fait copier, à cause de cet abandon même. Je trouverais, dans la lettre à laquelle le prince voulait bien répondre, l'exposé de ma conduite et de mes principes envers cette Chambre, qui a fait du bien, qui pouvait en faire plus encore, qui n'a pas été envers moi ce qu'elle devait être, et qui, lors de la loi d'élection que j'ai proposée, n'a pas même connu ses vrais intérêts, et a été la cause prépondérante

de sa propre dissolution. Un peu de confiance en moi l'aurait empêchée : mais demander, en politique, de la confiance à d'honnêtes gens français, ce serait demander l'impossible. Je parlerai bientôt de la faute par laquelle cette Chambre s'est perdue; je dois la vérité au parti royaliste.

Lorsque M. le duc d'Angoulême fut de retour à Paris, il rendit compte au roi de sa mission. Le soir même du jour où le prince avait fait son rapport, MONSIEUR me dit : « Mon fils a dit au roi : « C'est à M. le duc de Feltre que vous devez l'état actuel de l'armée, et à M. de Vaublanc l'état de l'intérieur. » Le lendemain, j'eus l'honneur de remercier le prince de ce qu'il avait bien voulu dire au roi.

Je crois juste et utile de constater sa noble conduite envers les protestants, l'opinion qu'il manifestait dans sa correspondance avec moi, la confiance qu'il me témoignait, et combien il était pénétré des vrais principes d'un gouvernement représentatif.

CHAPITRE VI.

Mesures pour diminuer la centralisation. Économies sur le ministère de l'intérieur. Outrages adressés aux préfets dans la Chambre. Je les repousse. Arrêté sur les poids et mesures. Mon travail avec MONSIEUR, colonel général des gardes nationales de France. Discours étranges à ce sujet. Intrigue de la coterie pour jeter la discorde dans la famille royale. Tentatives pour établir un accord ministériel entre M. de Richelieu et moi, par l'ancien évêque de Rennes, son ami.

ON a vu jusqu'à présent bien des preuves de ma constante attention à donner de la force et de l'activité à l'administration. Je me concertais avec M. le duc de Feltre pour tout ce qui pouvait avoir quelque rapport à son ministère; et

nous étions toujours d'accord. Le roi nomma une commission chargée d'examiner la conduite des officiers de l'armée pendant les cent-jours. M. le maréchal de Bellune la présidait. Il avait besoin de renseignements. Je traçai aux préfets la marche qu'ils devaient suivre pour prendre des renseignements sur lesquels on pût compter, en y mettant autant d'équité que d'exactitude, et en éloignant de leurs informations *la plus faible apparence d'une recherche déplacée*, indigne de leurs fonctions et du gouvernement.

On a parlé bien souvent de la centralisation, qui amène toutes les affaires à Paris, pour être décidées par les bureaux, après des lenteurs interminables. On a demandé une loi pour la détruire. J'ai toujours pensé que cela ne pouvait se faire que partiellement, et par les ministres. Quelque loi que l'on puisse faire sur cet objet, il serait toujours facile à un ministre de l'éluder. Je suis même persuadé qu'elle tomberait promptement en désuétude. De semblables dispositions ne peuvent être l'objet d'une loi.

J'avais le dessein de diminuer cette centralisation. J'ordonnai, par exemple, que les employés attachés à l'administration et au service des hospices, seraient nommés par ces administrations, et seraient révocables par elles; que les médecins,

chirurgiens et pharmaciens seraient nommés par les préfets, sur la présentation de trois candidats désignés par les commissions administratives.

Je dispensai les préfets de m'adresser les comptes trimestriels et annuaires de la dépense des prisons. J'ordonnai de rendre ces comptes au conseil-général, et je ne m'en réservai l'examen que dans le cas d'une contestation entre le conseil-général et le préfet. Je ne demandais que la situation sommaire des dépenses et du service.

Le roi, sur ma proposition, chargea les préfets de régler les recettes et dépenses des villes dont les revenus ordinaires ne s'élevaient pas à 30,000 fr. C'était un grand moyen de diminuer la centralisation. Dans une instruction subséquente, je simplifiais, autant qu'il était possible, touts les détails des comptes.

Les formalités des comptes à rendre par les receveurs des hospices étaient compliquées. Les sous-préfets, les administrations, des commissions composées de trois espèces de personnes, devaient concourir aux arrêtés de ces comptes. Ils n'étaient exécutés qu'après l'approbation du ministre, donnée sur une proposition spéciale du préfet. On voit combien tout cela était compliqué. Aussi, dans beaucoup de départements, on n'avait pu former ces commissions. Les ministres n'avaient pu faire

vérifier ces comptes; et depuis 1811, tout était en retard. J'ordonnai, après avoir pris les ordres du roi, que ces comptes seraient désormais arrêtés définitivement par les préfets, en conseil de préfecture, et qu'ils arrêteraient de même les comptes des années antérieures, qui ne l'auraient pas encore été. Il était difficile de plus combattre la centralisation.

Je ne crois pas qu'on puisse rien imaginer de plus bizarre que le modèle des états qu'on avait envoyés aux préfets pour rendre compte de la dépense des prisons. Figurez-vous la feuille de papier la plus grande qu'il soit possible d'avoir, et cette feuille partagée en un nombre infini de colonnes, formant des carrés avec les lignes transversales. C'était dans ces divisions et subdivisions qu'il fallait placer des chiffres innombrables. Les yeux s'y perdaient; on avait la plus grande peine à suivre et à distinguer les colonnes et les lignes; on courait risque à chaque instant de s'y méprendre, et d'appliquer des sommes à des articles auxquels elles n'étaient pas applicables. J'avais maudit ce ridicule tableau à Metz; il donnait aux commis une peine infinie; il emportait une perte de temps considérable. Je le supprimai pendant mon ministère, et je rétablis l'ancienne méthode. Elle consistait tout bonne-

ment à écrire les articles de dépense à la suite les uns des autres, à faire l'addition des chiffres à la fin de la page, et à la reporter à la page suivante. Rien n'était plus simple et plus facile. Mais on avait juré d'être neuf en tout, et surtout on avait la manie du siècle, celle de se donner un air savant par l'accumulation des chiffres.

Il y avait dans les dernières années de l'empire, à la tête du bureau appelé récemment *bureau de la statistique*, un homme que la nature avait pétri des idées les plus minutieuses. Il adressait des questions aux maires sur les choses les plus indifférentes et les plus ridicules. On a souvent ri de ses demandes, toujours faites au nom du ministre. J'en ai parlé dans un des chapitres précédents.

Ce même bureau avait adressé aux préfets les questions les plus minutieuses et les plus compliquées sur les forges. J'avais reçu ces demandes dans le département de la Moselle, où il y avait beaucoup de forges. Pendant mon ministère, un chef de division fit un projet de circulaire, dans lequel il demandait avec instance ces sortes d'états; il y avait inséré une louange indirecte, adroitement énoncée, sur la manière dont j'avais rempli ces états, étant préfet. Je le fis appeler, et je lui dis : J'espère que je vais vous dégoûter de

touts ces états si compliqués. Vous louez la manière dont je les ai remplis, étant préfet. Voici comment je l'ai fait. Après avoir souvent interrogé les sous-préfets et les maires sur les différentes parties de ces demandes, je vis clairement par leurs réponses à mes lettres, que je n'obtenais la vérité sur rien. J'interrogeai des maîtres de forges. Ils me répondirent qu'ils ne pouvaient répondre avec franchise à toutes ces questions, parce que la plupart tendaient à la connaissance de leurs affaires personnelles, et compromettraient leur fortune. Je conférai alors sur tout cela avec l'ingénieur des mines. Il me confirma ce qu'on m'avait dit de l'impossibilité d'avoir la vérité; je pris alors les états partiels et la correspondance, en lui disant: Faisons, d'après tout cela, un roman, le plus vraisemblable que nous pourrons. Eh bien! monsieur, c'est ce roman que vous louez. Tels sont presque touts vos renseignements.

Il en était de même des poulains : on en demandait le nombre, le signalement, le sexe, le nom des propriétaires. Les agriculteurs en concluaient que le gouvernement voudrait un jour s'en emparer, et le trompaient sur toutes ces questions. Cette manière minutieuse d'administrer ne fait que du mal; elle fatigue les admini-

trateurs, comme les administrés; elle est le contraire de cette manière grande et large qui doit présider à l'administration d'un grand royaume. Au lieu de dégoûter et d'alarmer les cultivateurs par ces demandes et par celle de trois ou quatre fr. pour la saillie, supprimez cette dépense, ces questions, et encouragez-les, en leur montrant combien ils sont intéressés à élever de belles races de chevaux, et le profit qu'ils en peuvent retirer.

Il est honteux de penser qu'un pays comme la France est tributaire des étrangers pour les remontes de sa cavalerie, tandis qu'il fut un temps où l'Europe venait chercher en France les plus beaux chevaux, et même ceux de race arabe. Jacques I^er^, roi d'Angleterre, en demanda deux fois à Henri IV.

On voit par ces derniers détails que je pris toutes les mesures qui étaient en mon pouvoir pour simplifier l'administration. J'y parvenais surtout par l'extrême confiance que je montrais aux préfets, par la politesse d'une correspondance dont j'avais trouvé le modèle dans celle de M. le duc de Gaëte, ancien ministre des finances.

Malgré ma constance à marcher vers l'affermissement de la monarchie, je n'étais pas soutenu par la majorité de la Chambre. J'avais fait

de grandes économies dans mon ministère; elles s'élevaient à une somme de 15 millions, et dans l'intérieur de ce ministère, 450,000 francs. Le rapporteur de la loi des finances n'en parla point, comme il l'aurait dû, et se borna à de simples observations, ainsi que je le dis à la tribune.

J'avais réservé parmi les recettes une somme destinée à soutenir et encourager ce qu'on appelait les *maîtrises des cathédrales*, c'est-à-dire le chant d'église. Le rapporteur s'égaya beaucoup sur cette destination, et fit rire l'assemblée. Je me tournai vers les députés qui étaient derrière moi, et je leur dis que puisque le rapporteur aimait la gaieté, j'essaierais aussi de faire rire à mon tour. On fut bien étonné de m'entendre dire que cette dépense, tant ridiculisée par le rapporteur, existait depuis Charlemagne. Je racontai comment ce grand prince avait été surpris et enchanté à Rome du chant des églises, qu'il l'avait comparé au chant barbare de nos temples, et que, pour réformer nos très-dures oreilles, il avait fait venir des chantres d'Italie en France, institué et payé les maîtrises de chœur dans les cathédrales. J'ajoutai qu'elles avaient toujours existé sous nos rois; que Bonaparte les avait rétablies, et je terminai en demandant si la Chambre voulait penser comme Charlemagne et Bonaparte, et

si elle croirait être trop généreuse en consacrant 50,000 fr. à une dépense à laquelle Bonaparte consacrait 300,000 fr. Après ce discours, dans lequel j'insistai un peu sur nos oreilles françaises si barbares, les rieurs furent de mon côté. Le roi m'en parla le soir même, et me dit : « Si cette dépense avait été rejetée, je m'en serais chargé. »

Une autre fois, je ne sais quel député, dans un de ces discours écrits si assommants, qu'on ne supporterait dans aucune autre assemblée, parla longuement contre les préfets de Bonaparte, et les appela les *appuis de la tyrannie*. Il ne pensa point qu'il dût faire quelques exceptions. Je lui répondis par la peinture du bien qu'avaient fait beaucoup de préfets, par les services qu'ils avaient rendus à la patrie, qu'on devait compter pour quelque chose; et je terminai en citant Tacite, qui, après avoir fait l'éloge d'Agricola, s'exprimait ainsi : « Et il montra par sa noble con-« duite comment on peut servir avec honneur sa « patrie sous un tyran. » Cette défense un peu énergique de tant de magistrats injustement accusés, fut très-applaudie de l'assemblée.

Les dernières dispositions adoptées pour les poids et mesures avaient de graves inconvénients. Mon administration m'avait appris à connaître ces inconvénients. J'avais sur ce système une opi-

nion arrêtée; je l'avais souvent exposée dans ma correspondance; et l'on a vu, dans le récit d'un entretien que j'eus à ce sujet avec Napoléon, quelle était son opinion personnelle. Il l'avait fortement développée dans le conseil d'Etat, lorsqu'il fit examiner le nouveau système; mais il était trop occupé pour présider à de nouveaux changements. Ils ne furent pas heureux, comme on va le voir.

Lorsque je proposai au roi un changement devenu nécessaire, j'eus pour antagoniste M. de Richelieu seul; c'était toujours de même : je ne crois pas que M. Decazes m'ait jamais combattu ouvertement. Dans cette affaire, M. de Richelieu entamait une discussion qui ne pouvait lui être avantageuse. Il ne connaissait point les choses dont il parlait, il ne pouvait faire que des objections vagues et insignifiantes. Il se rejetait sur la réputation des savants qui avaient enfanté ce système; je me joignais à lui pour reconnaître leur savoir, leur habileté : il s'appuyait sur cette idée tant répétée de la beauté d'un système uniforme des poids et mesures; je lui répondais que cette uniformité était sans doute bonne et utile, que je n'agitais point cette question, qu'elle était résolue par la loi; mais le système présentant des difficultés dans la pratique, il fallait bien les le-

ver pour rendre l'exécution plus facile. Il fut très-étonné de m'entendre citer les derniers débats du conseil de Napoléon sur ce sujet et en sa présence, et d'apprendre que le fond même du système y avait été contesté, et qu'en ordonnant une nouvelle épreuve-pratique, il avait déclaré que cette épreuve était fixée à dix ans; et que si, après ce temps, on rencontrait les mêmes difficultés, on chercherait les moyens de réformer le système.

Ce décret, du 12 février 1812, dix-neuf ans après le premier établissement des nouvelles mesures, avait ordonné, pour l'usage du commerce, des instruments de pesage et mesurage qui devaient présenter la comparaison des divisions et des dénominations nouvelles avec les anciennes. Le ministre de l'intérieur, le 28 mars suivant, avait rétabli les dénominations de toises, de pieds, de pouces et de lignes. Il avait aussi rétabli l'aune, et la manière populaire de la diviser en demi-quarts, huitièmes et seizièmes, ainsi qu'en tiers, sixièmes et douzièmes. Il en était de même du boisseau et de la livre de poids. Par cet arrêté, toute demande de marchandises, faite en mesures ou en poids anciennement en usage, sous quelque dénomination que ce soit, était censée faite en poids ou en mesures analogues, dont l'usage

était permis par cet arrêté ; et tout marchand qui emploierait des combinaisons de mesures ou de poids décimaux, ou autres, pour former le poids ou la mesure ancienne, dont l'emploi était prohibé, devait être poursuivi.

Mais ces dispositions n'étaient prescrites que dans le commerce de détail et dans les usages journaliers ; les mesures légales devaient seules continuer à être employées dans les travaux publics et le commerce en gros.

Le préfet de police, à Paris, fit un arrêté qui enjoignait aux marchands de conserver les mesures et poids décimaux destinés à la vente en détail, mais seulement pour les consommateurs qui feraient des demandes d'après le système décimal. Les poids et mesures décimaux destinés à la vente en détail, devaient être toujours séparés des poids et mesures usuels, de manière à n'être jamais confondus ; et les contraventions devaient être punies.

Il résulta bientôt de toute cette bizarre accumulation, que beaucoup de fraudes et d'abus se commirent dans le commerce de détail, à cause de la faculté laissée aux marchands de conserver les fractions décimales des mesures et des poids, concurremment avec les mesures et les poids usuels. C'est à ces fraudes que je remédiais par

mon arrêté : il ordonnait de ne se servir que des mesures et des poids usuels. Il fallut bien, pour en prouver la nécessité, faire la critique de tout ce qui avait été fait jusqu'alors; c'était là ce qui déplaisait à M. de Richelieu : il se croyait obligé de prendre la défense de toutes les innovations qui subsistaient encore. Il s'étonna de ce que je demandais l'autorisation du roi pour faire un arrêté, au lieu de proposer une ordonnance. Cette objection me donna lieu d'établir fortement en principe, que la multiplicité des ordonnances était contraire à la majesté royale; que sa dignité devait se montrer souvent par de simples ordres; et que par cette raison j'avais mis ces mots dans mon arrêté : *Après avoir pris les ordres du roi.* Le roi m'approuva; il termina la discussion, comme il faisait souvent, en me disant : « Donnez, donnez. » Je lui remis mon rapport, dont il approuva les conclusions en marge. Au reste, en revoyant ces Mémoires en 1832, je remarque que mon arrêté subsiste encore, ce qui prouve qu'il était nécessaire; car une durée de quinze ans est peut-être étonnante dans une chose qui a déjà subi tant de changements.

Monsieur étant colonel-général de la garde nationale de France, cela me donnait avec Son Altesse Royale plus de rapports que n'en avaient

les autres ministres; c'était un sujet continuel de calomnies niaises contre moi. J'étais son ministre plus encore que celui du roi; je prenais son avis sur tout, et je lui disais touts les secrets du gouvernement. Je ne crois pas cependant que le gouvernement s'occupât alors d'une seule chose qui ne fût bien connue du public, pas même les misérables intrigues qui l'environnaient.

Un soir, après avoir travaillé avec le roi, il me chargea de dire quelque chose à MONSIEUR. Je me rendis sur le champ chez le prince, à pied, par la cour des Tuileries, et je conservai sous le bras le portefeuille que j'avais en sortant du cabinet du roi. Si j'avais pris ma voiture, j'y aurais laissé mon portefeuille; mais, à pied, je le gardai tout bonnement en entrant chez MONSIEUR. Le lendemain, il n'était question que du portefeuille; c'était le corps du délit; j'étais pris en flagrant délit. Le plaisant de tout cela, c'est que je savais tout ce qu'on disait à M. de Richelieu, par des personnes officieuses qui fréquentaient sa maison, que je n'interrogeais pas, et qui voulaient, par ces rapports, ou me plaire ou augmenter la mésintelligence. Lassé de ce que je voyais, de ce que j'entendais, je dis un jour tout haut, dans une audience publique: « Mon Dieu! je ne conçois pas comment M. un tel peut pren-

dre la peine de venir si souvent ici; il me fait beaucoup trop d'honneur. »

Si l'on jugeait des hommes par ceux qui dans une capitale forment des coteries, ourdissent des brigues, trament des intrigues, on aurait le plus profond mépris pour le genre humain, et du mépris on passerait à l'horreur. Malheureusement, ces intrigants ont un grand pouvoir : leurs calomnies, les bruits qu'ils répandent, les jugements qu'ils portent, ces phrases toutes faites, qu'ils répètent à tout propos, et qui s'enfoncent dans la tête des gens incapables de penser par eux-mêmes, tout cela finit par entraîner le jugement des faibles, des niais, des imbécilles, des étourdis. Ils sont puissamment secondés par une tourbe nombreuse, les envieux, les jaloux, qui veillent nuit et jour pour nuire au mérite et aux talents, qui éprouvent à leur vue un supplice terrible, et n'ont pas un seul instant de repos. Les hommes de sens se taisent, ne savent pas, ne peuvent pas se réunir, et laissent le pouvoir à quelques misérables intrigants.

Lorsque Monsieur voulait travailler avec le roi, il me faisait avertir. Je me rendais chez Sa Majesté; et là, Monsieur faisait lui-même les rapports et les propositions. Le roi recevait de ses mains les projets d'ordonnance et me les re-

mettait. Je les emportais; et après les avoir examinées, j'en faisais un rapport au roi, et je les présentais à sa signature. On conçoit que dans l'intervalle je pouvais avoir des observations à faire à MONSIEUR, ou des objections à lui présenter. Je commettais alors le grand crime d'aller chez lui. Si je l'avais contrarié souvent, si je m'étais souvent opposé à ce qu'il désirait, j'aurais été fort agréable à un certain parti.

L'intrigue avait organisé une infâme correspondance; elle partait de Paris pour Londres, et revenait à Paris. Elle est connue sous le titre de *Correspondance privée*. Elle était presque tout entière dirigée contre le frère du roi. *Le Conservateur* en a parlé souvent, a montré son venin, ses mensonges, ses contradictions. Il était impossible que l'intrigue ourdie contre MONSIEUR ne parvînt pas jusqu'au roi, et ne fît pas sur lui quelque impression. Je m'en aperçus bientôt. Un soir, travaillant avec lui, je saisis une heureuse circonstance pour lui parler de ces misérables discours parvenus jusqu'à lui, de ce reproche qu'on me faisait d'être autant le ministre de MONSIEUR que celui du roi; je lui racontai ma conversation avec le marquis de Bonnay; je peignis avec force cette belle union de la famille royale, que de misérables intrigants voulaient rompre; je lui

fis remarquer que, dans ce commandement de la garde nationale de France, MONSIEUR n'agissait que comme un simple sujet. « C'est MONSIEUR, lui dis-je, qui a voulu que les rapports qu'il fait à Votre Majesté fussent faits en ma présence, que j'emportasse ensuite ses rapports et ses propositions, afin de ne les présenter à la signature du roi qu'après les avoir examinés. Plus d'une fois j'ai proposé des changements qui me paraissaient nécessaires. Si l'on est si mécontent du commandement de MONSIEUR, c'est qu'on sait bien que tant que la garde nationale sera organisée comme elle l'est, sous les ordres du prince, la faction ne pourra réussir dans les projets qu'elle médite. »

Le roi m'écoutant avec beaucoup d'attention, je me laissai aller à tous les sentiments dont j'étais pénétré; je dis tout ce que je pensais sur l'infâme projet de désunir la maison royale, sur les attaques dirigées contre MONSIEUR. Je fus heureux dans mon abandon. Le roi partagea touts mes sentiments; et levant les mains au ciel, il s'écria : « Ah, mon frère! mon frère! » J'aurais pu saisir ce moment pour nommer les intrigants, pour les démasquer; je n'en eus pas même la pensée. Je ne voulais conserver la confiance du roi que par des voies nobles et généreuses;

je voulais surtout être content de moi-même.

Cette coterie, qui cherchait à désunir la famille royale, était bien plus dangereuse alors que la faction libérale. Ses turpitudes furent portées au comble après ma sortie du ministère. Elle a déshonoré le nom français, en se servant des journaux anglais pour combattre le parti royaliste. On y voit le nouveau ministère, formé à la fin de 1818, s'appuyer sur l'influence d'un ambassadeur étranger. Il semblait que les ambassadeurs étrangers eussent le droit de nous demander compte de nos actions. C'était M. de Richelieu qui avait donné le premier exemple de cette condescendance, dont des hommes dégradés lui faisaient un mérite, en prétendant que son crédit sur la Russie avait sauvé la France d'un honteux démembrement. J'ai montré, dans un chapitre précédent, quels furent les résultats de ce prétendu crédit.

Il survint alors deux affaires, dont je n'ai pas le courage de donner les misérables détails, et dans lesquelles le roi, par des sentiments religieux, dont je ne dois ni examiner le caractère, ni rapporter les expressions, me plaça envers lui dans une position nouvelle d'une extrême confiance. J'aurais pu en profiter pour acquérir un grand ascendant sur son esprit. M. le comte de

Bruges et M. de Capelle en furent instruits dans le temps. Mais pour profiter de cette disposition de son esprit et de quelques sentiments profonds et puissants, il aurait fallu des combinaisons pour lesquelles la nature ne m'a point fait, et dont la seule idée m'inspirait un dégoût insurmontable. Qu'on loue tant qu'on voudra le beau talent qui s'enchaîne aux faiblesses d'un homme, qui les flatte, les caresse, les exploite à son profit; je ne connais rien de plus vil, de plus honteux; ce serait le plus terrible supplice auquel pourrait être condamné un caractère élevé. Après ma sortie du ministère, M. de Richelieu parlait un jour de moi devant M. de Capelle, et revenant au reproche qu'il me faisait toujours, d'avoir voulu être le maître absolu des affaires, M. de Capelle lui fit entendre que si j'avais voulu profiter de certaines dispositions du roi, je serais resté au ministère : il parut très-étonné.

J'ai dit que j'avais fait souvent des tentatives pour établir une bonne intelligence entre M. de Richelieu et moi. J'en parlai à M. de Girac, ancien évêque de Rennes : il me dit qu'il était depuis long-temps son ami intime, qu'il lui parlerait avec l'abandon d'une ancienne amitié, et qu'il applanirait toutes les difficultés. Quelques jours après, il m'écrivit qu'il était heureux de

m'apprendre le succès de sa négociation; que tout serait convenu chez lui, à un dîner où il n'y aurait pas d'autre personne que nous trois : il m'instruisait du jour fixé par M. de Richelieu.

Le plus parfait accord régna dans notre conversation, non seulement sur quelques affaires, mais encore sur la marche générale; et sur elle, j'exposai mes principes : soutenir le parti royaliste, repousser l'autre parti, mais sans persécution. Il parut frappé de tout ce que je lui rapportai de ma correspondance. Le prélat l'accablait de marques de confiance et d'amitié, et lui rappelait les temps et les circonstances de leur intimité. Il aimait à parler, mais il parlait très-bien; il était éloquent; il entraînait M. de Richelieu. Celui-ci se retira le premier. Il était libre et facile dans ce moment; il écoutait volontiers; je ne voyais sur son visage aucun de ces nuages qui s'y montraient trop souvent. Quand il fut parti, l'évêque ravi me demanda si j'étais content; il était plein de confiance. Je ne la partageai point, mais je n'insistai pas, parce que cela lui faisait beaucoup de peine. Je me contentai de lui dire que c'était toujours ainsi que les choses se passaient lorsqu'il était livré à lui-même, mais que tout changeait aussitôt qu'il avait entendu les personnes qui l'entouraient. Je lui parlai même

de M. de Beausset, qui depuis fut cardinal, et qui prenait touts les jours un grand empire sur M. de Richelieu. Nous verrons bientôt quelle fut la conduite de ce prélat envers les royalistes de la Chambre élective.

CHAPITRE VII.

Encouragements donnés aux beaux-arts. Monument expiatoire de Louis XVI. Rétablissement des Académies. Académie française. Lettre de M. Suard et ma réponse. Dissolution de l'École polytechnique. Mesures prises pour la sûreté générale.

Je fis pendant mon ministère tout ce qui pouvait dépendre de moi pour encourager les beaux-arts. Je présentai au roi des ordonnances qui prescrivaient le rétablissement des statues de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Elles avaient été renversées à la fin de 1792. Celle d'Henri IV avait été relevée à la première restauration. Je fis aussi l'ordonnance qui prescrivait l'érection de douze statues de grands hommes

de la France sur le pont Louis XVI. Le roi désigna lui-même les personnages sur une longue liste que je lui présentai. Je n'insistai que pour les quatre célèbres marins. Il avait sur le cardinal de Richelieu une opinion que j'étais bien loin de partager.

En même temps, je conçus pour la peinture un plan que le roi approuva. Je me rendis à une séance de l'Académie des beaux-arts, j'y exposai mon idée. C'était de donner, pour sujets des tableaux commandés par le gouvernement, des traits de notre histoire, choisis parmi les actions qui pouvaient intéresser les villes et les provinces de la France, et de leur envoyer ces tableaux. Je rappelai qu'en Italie, les chef-d'œuvres des arts n'étaient pas entassés dans une seule ville, que les voyageurs se détournaient souvent de leur route pour aller voir les beaux ouvrages qu'ils sçavaient exister dans différentes villes; que ces ouvrages isolés brillent davantage et excitent plus l'admiration, que lorsqu'ils sont placés parmi un grand nombre d'ouvrages semblables; que d'ailleurs ils acquerraient un plus grand prix dans l'opinion des villes et des provinces dont ils retraceraient la gloire. Je remis en même temps une liste des sujets que m'avait d'abord présentés ma mémoire, et je priai l'Académie de choisir dans cette liste

et dans l'histoire de France les sujets qui lui paraîtraient plus propres à atteindre le double but d'être favorables à la peinture et chers aux villes et aux provinces. L'Académie adopta avec empressement ma proposition. Dans la liste que je lui donnai, était un tableau représentant deux princes du sang remettant, par l'ordre de Charles V détrompé, l'épée de connétable à Duguesclin, qui, frappé d'un coup sensible par l'infernale envie, avait renvoyé cette épée au roi. Ce tableau aurait été destiné à la ville de Rennes.

Je demandais aussi un tableau représentant M^me^ la duchesse d'Angoulême, haranguant avec fermeté les troupes à Bordeaux, après le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe. On traita ce sujet après ma sortie du ministère, mais on le dénatura. On ne peignit point la princesse allant au-devant du danger et déployant un grand courage, mais fuyant, et déjà dans la chaloupe qui doit la conduire vers un vaisseau anglais mouillé dans la rade. On m'assure que le grand peintre qui a fait ce tableau, a témoigné le regret d'avoir ainsi changé ses premières pensées, plus dignes de lui sous touts les rapports.

Je présentai dans le même temps au roi un rapport sur un monument expiatoire en mémoire de l'horrible assassinat de Louis XVI. Quelques

personnes étaient d'avis de l'ériger sur la place même où le crime fut commis. J'examinai dans ce Mémoire les avantages et les inconvénients. Il me semblait d'abord que la statue équestre de Louis XV, qui était sur cette place, ayant été renversée par les fureurs révolutionnaires, devait être relevée, comme celles d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, qu'en outre, le monument qui rappellerait un crime aussi atroce ne devait pas être toujours présent aux yeux du peuple, sans l'environner de tout ce qui pouvait inspirer les sentiments les plus profonds d'horreur et d'admiration, et qu'une statue ne produirait point cet effet. Je proposais de consacrer l'église de la Madeleine, comme un grand monument expiatoire, d'y ériger une chapelle expiatoire à Louis XVI, une à la reine, une à M^me^ Elizabeth, une à Louis XVII; de placer dans chacune la statue du prince ou de la princesse, de l'orner de tableaux et de bas-reliefs analogues, dont j'expliquais les sujets, et de frapper ainsi l'esprit des sentiments religieux et patriotiques les plus profonds, les plus capables de produire une grande impression. Le roi consulta plusieurs prélats sur les deux projets, et se décida pour celui que je viens de détailler. Je lui en remis le plan bientôt après. Il l'approuva et le signa dans l'ensemble et

dans tous les détails. J'ignore si depuis il a été changé dans quelques parties. Mais je sçais que plusieurs fois des artistes auxquels j'avais confié des ouvrages pour cette église, me dirent qu'ils éprouvaient des difficultés, et qu'ils ne pouvaient obtenir les mesures d'après lesquelles ils devaient travailler.

Plusieurs années après, la statue de Louis XV achevée, étant prête à être placée, le roi a ordonné que celle de Louis XVI lui serait substituée; et dans une cérémonie auguste et religieuse, Charles X a posé la première pierre du monument. Mais la révolution de 1830 a suspendu cet ouvrage. L'effet qu'il aurait produit sur les esprits aurait pu seul éclairer sur les avantages ou les inconvénients d'accoutumer le peuple à la vue toujours subsistante d'un monarque détrôné et conduit à l'échafaud, sans inspirer en même temps à ce peuple des pensées convenables. Peut-être cet horrible évènement, rappelé tous les jours, sans de hautes leçons, aurait-il habitué des esprits ignorants et peu réfléchis à voir avec une sorte d'indifférence un monument qui devrait les glacer d'horreur.

Je présentai aussi au roi un projet pour empêcher d'apercevoir le défaut de parallélisme qui se trouve entre les Tuileries et le Louvre. Bon-

parte avait voulu dégager la place du Carrousel des bâtiments qui lui ôtent sa grandeur; et il avait demandé des projets pour éloigner des yeux du spectateur le défaut dont j'ai parlé. Plusieurs plans furent présentés. Ils étaient touts relatifs à des bâtiments, ou à d'autres constructions d'architecture. Je proposai au roi d'élever au milieu de la place une statue colossale de saint Louis, placé entre sa mère la reine Blanche, et Suger son ministre, et d'environner ce groupe d'une colonnade circulaire. Le roi goûta fort cette idée, d'autant plus qu'il était admirateur de cette reine et de ce ministre. Il est vrai, me dit-il, que saint Louis n'a pas une statue. Vous me présenterez ce projet l'année prochaine. Je sçavais bien qu'alors je ne serais plus en place. Je pensais qu'on ne devait occuper les arts qu'à perpétuer les souvenirs de la gloire nationale. En voyant ce récit, après quinze années depuis ma sortie du ministère, je remarque qu'aucune statue n'a été ordonnée par le gouvernement, excepté celle de Louis XVI. Un monument devait être élevé au duc de Berri, mais par souscription. Les villes de Caen et de Montpellier ont rétabli les statues de Louis XIV, renversées pendant la révolution.

J'obtins du roi le rétablissement des anciennes académies. Le dessein en avait été conçu par

M. de Montesquiou, pendant son ministère; il fut discuté dans le conseil des ministres; aucune objection ne fut élevée contre ce rétablissement. Des motifs de haute convenance exigèrent la suppression de quelques noms, et les ministres furent unanimes sur ces suppressions. Je puis même déclarer que ce fut un de mes collègues qui proposa la suppression d'un nom. Mais dans les choses de cette espèce, les convenances ne me permettent pas de tout dire. D'ailleurs, je partageai son opinion. Beaucoup d'académiciens sollicitaient ce rétablissement, et croyaient ainsi renouveler l'ancienne gloire de leurs académies. Plusieurs préféraient aussi un changement qui les désignait par les travaux auxquels ils s'étaient particulièrement consacrés.

Le nom de l'Institut fut conservé. Il était divisé en *classes;* je commis le grand crime de rétablir la division en *académies*. On en a fait un sujet d'accusation contre moi. J'oserai me rendre encore plus coupable, en disant que ce nom *institut* me paraît singulièrement choisi. Avant la révolution, on entendait par ce mot, *la constitution d'un ordre religieux;* il signifiait aussi *une certaine manière de vivre, selon une certaine règle*. N'est-il pas un peu singulier qu'on ait appliqué à un corps savant

une dénomination empruntée aux ordres religieux, et cela dans le siècle des lumières! Le nom *académie*, emprunté aux Grecs, que nous admirons, valait bien le mot de *classes*, qui désigne les salles dans lesquelles s'assemblent les écoliers d'un collége. A-t-on voulu imiter par ce titre *l'institut* de Bologne, le seul, je crois, qui porte ce nom? On l'a donné aussi à des maisons d'éducation; et je vois dans l'Almanach impérial : *Institut des maisons impériales Napoléon*. Mais le crime impardonnable était d'avoir prescrit une réunion solemnelle et annuelle des Académies, pour célébrer le retour des Bourbons.

Peu de temps après, plusieurs membres de l'Académie française m'annoncèrent qu'ils me destinaient leurs suffrages. Je repoussai leur bonne volonté, en les assurant que j'étais convaincu qu'ils n'auraient pas la majorité; que si, pendant mon ministère, j'avais marché au gré du parti libéral, ma nomination serait certaine; mais que jamais en France on ne verrait les royalistes saisir toutes les occasions de soutenir un ministre qui marchait, sans se détourner, dans la route tracée par les intérêts et la situation de la couronne. Non seulement je ne fis aucune démarche pour obtenir des suffrages,

mais j'étais persuadé que jamais l'Académie n'avait nommé quelqu'un qui n'avait pas témoigné par des visites à touts les académiciens qu'il briguait leurs suffrages. Je savais qu'autrefois les hommes les plus éminents avaient suivi cet usage. Je n'avais aucun titre pour négliger cette politesse envers un corps respectable; ainsi je ne pouvais prétendre à cette élection.

M. Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie, vint cependant, la surveille d'une élection, m'assurer que ma nomination était certaine, quoique je ne me fusse pas présenté. Mais le bruit s'étant répandu que j'allais sortir du ministère, les seuls royalistes, bien connus pour tels, me donnèrent leurs suffrages. Je ne trouvai pas la cause de ce changement fort honorable pour quelques personnes. Je trouvais tout simple que les académiciens partisans du système Richelieu, ne me donnassent pas leurs suffrages; mais je ne pouvais penser de même à l'égard de quelques personnes que je ne veux pas nommer. L'Académie des beaux-arts se conduisit différemment; et malgré les bruits de ma sortie, elle m'associa à ses travaux de la manière la plus flatteuse.

Peu de temps après, M. Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie française, m'écrivit pour

m'offrir des remerciements au nom de ses collègues, sur le paiement que j'avais ordonné de ce qui leur était dû; il me proposait de faire des démarches pour mon élection à une place vacante. Je lui repondis :

« Monsieur, j'ai reçu l'obligeante lettre que « vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous « me dites que vous avez lu à l'Académie la let- « tre dans laquelle je vous exprimais le regret de « n'avoir pas été instruit plus tôt des besoins de « l'Institut, en vous annonçant les ordres que « j'ai donnés pour faire payer l'arriéré dû aux « Académies. Vous me parlez de la reconnais- « sance des membres qui ont entendu cette lec- « ture, et vous en prenez occasion d'exprimer « le désir obligeant des démarches que vous « aviez faites déjà, et que vous renouvelleriez « encore avec plus de plaisir et plus d'espoir de « succès.

« Je vais, monsieur, répondre avec franchise « à une si aimable ouverture. Lorsque j'ai sçu, « il y a environ un mois, que vous aviez l'in- « tention de me mettre au nombre des candi- « dats pour l'Académie française, j'ai cru qu'elle « pouvait choisir un homme qui, sans titres lit- « téraires, avait montré dans nos temps les plus « mauvais quelque talent et surtout du courage

« pour combattre la faction révolutionnaire, et « qui d'ailleurs présentait le premier de touts « les titres, l'honneur d'avoir été appelé par le « roi, du fond de son royaume, pour lui confier « une administration dans laquelle sont comprises « les Académies. Cependant, je n'ai pas cru de- « voir faire la moindre démarche, et je pensais « que cela seul devait empêcher mon élection. « Mais il est de notoriété publique que plusieurs « hommes de lettres ont regardé ma nomination « comme certaine, et qu'ils l'ont annoncée. Il « est aussi certain et aussi public que cette dis- « position a changé subitement, et l'on en con- « naît trop la cause. Un bruit relatif à ma posi- « tion a déterminé ce changement. Ce n'est point « l'évènement en lui-même que je dois consi- « dérer, mais la cause.

« Ce changement subit d'opinion me trace à « jamais ma conduite. Non seulement, mon- « sieur, je ne peux accepter l'offre si gracieuse « de votre bonne volonté, mais j'ajoute la de- « mande d'une véritable faveur : c'est d'éloigner « de mon nom touts les suffrages des personnes « qui pourraient penser à moi. Un seul suffrage « ferait croire que j'ai pu désirer une chose que « je ne pourrais accepter. Je ne peux trop vous « dire, monsieur, combien je vous serai obligé

« de ce que vous voudrez bien faire pour que « mon nom ne soit pas même prononcé dans « l'Académie. Je ne peux assez insister sur cette « démarche, et je vous aurai une obligation infi- « nie de son succès.

« Mais, quelle reconnaissance ne conserverai- « je pas toujours envers vous, monsieur, et en- « vers les académiciens qui, ne voyant pas seu- « lement un ministre, après avoir les premiers « pensé à moi, ont persévéré, en méprisant un « certain bruit, à me croire encore digne de « leurs suffrages! Je les en félicite; car les no- « bles procédés doivent briller dans les hommes « qui cultivent les lettres. J'ajoute les plus vifs « remerciements pour vous, monsieur, que j'ai « trouvé dans touts les temps le même envers « moi, et qu'il m'est bien agréable d'assurer d'un « ancien dévouement égal à la considération et « à l'estime que vous m'avez toujours inspirées. »

On voit, par cette lettre, que j'aurais été nommé par l'Académie, si tout à coup le bruit de ma sortie du ministère ne s'était pas répandu, et qu'ensuite j'aurais été nommé, lorsque ces bruits cessèrent, si j'avais voulu me présenter. En effet, il y eut un moment où un mot, dit par le roi, fit penser que j'étais plus affermi que jamais dans sa confiance. Il parla, un matin, après

détruire une école qui avait donné de si bons officiers. Je répondis qu'il n'était pas question de détruire, mais de réformer un état de choses devenu intolérable. Je suis très-aise, ajoutai-je, de voir les étrangers témoigner un si vif désir que la France ait de bons officiers; mais mon devoir est de donner au roi des sujets fidèles : ils seront toujours assez bons officiers, quand ils seront sujets fidèles. D'ailleurs, je prie M. le duc de Feltre d'énoncer son opinion. Ce ministre déclara que le mauvais esprit était porté, dans cette école, au dernier degré; qu'il avait tout concerté avec moi, et qu'il appuyait toutes mes conclusions. Immédiatement après ma sortie du ministère, l'école fut rétablie sur le plan que j'avais laissé, et qui était autant l'ouvrage de M. de Feltre que le mien. J'avais combiné la dissolution de l'école, de façon à ne rien changer à la carrière et aux espérances des élèves.

On a vu que M. de Richelieu avait eu de la peine à croire que la tranquillité publique était menacée par des conspirations; on a vu ensuite qu'à peine M. le duc d'Angoulême était arrivé de Lyon, qu'il en avait acquis la preuve : mais comme un intervalle de plusieurs mois s'était écoulé sans qu'aucun mouvement eût éclaté, on ne manquait pas de dire que je combattais des

chimères, que je voyais partout des conspirations. MM. de Richelieu et Decazes, ainsi que leurs amis particuliers, ne cessaient de parler dans le même sens; mais j'étais parfaitement informé des trames qui s'ourdissaient plus que jamais, et je prenais tous les jours de nouvelles précautions. M. Decazes lui-même, dès le mois de mars, commença à avoir des craintes; il invita le ministre de la guerre à faire passer des troupes dans le département de l'Isère : mais ce ministre m'avait communiqué les réponses qu'il avait reçues de M. le général Donnadieu, commandant à Grenoble, sur le très-petit nombre d'hommes qu'il pouvait employer, et seulement de la gendarmerie et de la garde nationale. Le ministre avait lui-même très-peu de troupes à sa disposition. Il me félicita des mesures que j'avais prises, et dont j'ai déjà parlé, pour créer une force de bonne volonté. Je me concertai avec lui; et par une nouvelle circulaire, j'expliquai aux préfets comment ils devaient pourvoir au paiement de cette troupe et aux frais de transport. J'ordonnai dans douze départements de tenir des fonds en réserve, d'avoir d'avance la liste double des hommes qu'ils pouvaient employer, et celle des communes qui fourniraient des voitures de transport, afin de pouvoir à l'instant même mettre touts ces

moyens à la disposition du commandant militaire. J'avais fortement recommandé que la troupe disponible ne fût point séparée de la garde nationale, qu'elle ne fît qu'une seule et même chose avec elle, sans aucune différence quelconque. Je disais aux préfets de ces douze départements: « Quelles mesures avez-vous prises pour faire « sortir tout à coup du sein de la garde nationale « une troupe proportionnée à sa force active, dé- « vouée au roi, et prête à se porter partout où la « tranquillité publique pourrait être menacée? « Je vous prie de répondre sur le champ à cette « question, et dans le plus grand détail.

« Ne vous bornez pas à me présenter avec cer- « titude cette force disponible; concertez d'avan- « ce, avec M. le général commandant votre dé- « partement, la manière dont vous mettrez cette « force à sa disposition, comment vous la trans- « porterez avec célérité, s'il est nécessaire; et « aussi quelle force de bonne volonté vous pour- « riez envoyer dans les départemens voisins, s'ils « étaient troublés par les factieux, et quelle force « vous pourriez en recevoir.

« Plusieurs préfets ont formé une troupe de « cavalerie, plus ou moins nombreuse. Dans quel- « ques départements, elle est de cinq à six cents « hommes, très-bien montés, aussi bien équipés,

« composée de propriétaires qui presque touts ont « servi, et qui sont pénétrés du désir de donner « au roi des preuves de leur dévouement, en se « portant partout où il sera nécessaire pour main- « tenir la tranquillité publique. Il est indispen- « sable que cette troupe ne prenne pas d'autre « dénomination que celle de compagnie ou esca- « dron de la garde nationale. Toute autre dési- « gnation serait contraire aux volontés du roi.

« Le roi veut que vous puissiez déployer, sans « autre entrave que celle que peuvent présenter « les lois elles-mêmes, toutes les ressources que « vous offrent les lieux, les circonstances et les « personnes. Sa Majesté veut aussi que, dans un « jour qu'elle désignera bientôt, le prince colo- « nel-général lui fasse un rapport sur la conduite « des gardes nationales du royaume, et que le « même jour, en présence du prince, je mette « sous les yeux de Sa Majesté le tableau des ef- « forts de MM. les préfets pour créer et mettre « en mouvement la force protectrice de la tran- « quillité publique. J'espère que je pourrai alors « montrer à Sa Majesté, dans un concours actif « de toutes les volontés sagement dirigées, ce « que peuvent des Français pour servir leur roi. »

La rébellion arrivée à Grenoble, le 4 et 5 mai, prouva que j'avais été bien informé, et que j'a-

vais eu raison de prendre toutes ces précautions. M. le général Donnadieu se servit avec habileté de toutes les forces qui furent sous ses ordres, et la troupe disponible de Lyon et de son département marcha au secours de Grenoble. Si ce mouvement révolutionnaire n'avait pas été promptement arrêté, les départements voisins auraient fourni pour le combattre une petite armée pleine d'ardeur.

On voit par touts ces détails combien j'étais pénétré du désir de contribuer à l'affermissement de la monarchie. Cette pensée me dominait jour et nuit. J'étudiais la correspondance des préfets; j'apercevais dans quelques-uns une sorte d'indifférence et d'apathie qui me parurent dangereuses : plusieurs même semblaient croire qu'il leur suffisait de s'occuper de l'administration, et que le mouvement de l'esprit public leur était étranger. Des discours indiscrets, dont je fus instruit, me prouvèrent qu'il fallait fortifier les principes et relever le courage de plusieurs d'entre eux. J'écrivis confidentiellement à douze de ces magistrats, et j'espérai que ma lettre ferait sur eux assez d'impression pour bannir toute incertitude de leur esprit. Je leur disais :

« Vous voyez dans ma correspondance avec « quelle satisfaction je reconnais touts les jours

« les heureux fruits de votre vigilance et de votre « activité. Comme administrateurs chargés de la « tranquillité publique, vous avez fait tout ce « que le gouvernement pouvait attendre de vous. « Je ne vous ai point dissimulé qu'il existait en- « core des factieux qui tramaient dans l'ombre « de coupables projets; je vous en ai instruits. Un « gouvernement qui connaît sa force ne craint « point de parler de ses ennemis.

« Je viens aujourd'hui vous entretenir d'ob- « jets plus importants encore. Il ne suffit pas « d'être sincèrement dévoué au roi, de remplir « nos devoirs dans toute leur étendue; servir le « roi est le devoir du particulier comme du ma- « gistrat : mais celui-ci doit s'élever à d'autres « considérations; il doit se dire sans cesse qu'il « est appelé par la confiance de son roi à fonder « la monarchie des Bourbons sur des bases in- « destructibles. Vous devez donc vous former les « opinions les plus justes, les plus étendues sur « les immenses avantages de la monarchie, rat- « tacher toutes vos pensées à celle-ci, l'unir à « tous les souvenirs de l'ancienne gloire de la « France, et vous pénétrer de la fausseté des vai- « nes théories que nous avons trop approuvées « dans des moments d'erreur; il faut que vos ac- « tions, vos paroles, vos craintes, vos espérances

« ne fassent qu'une seule et même chose avec la « grande pensée du rétablissement de la monar- « chie, qu'elle occupe toutes les facultés de votre « esprit, qu'elle vous assiége, pour ainsi dire, dans « tous les instants, qu'on ne puisse jamais soup- « çonner dans vos discours l'ombre d'une arrière- « pensée, et qu'ainsi, tout pénétrés de la haute « importance de cette grande mission qui vous « est confiée, vous agissiez librement, sans con- « trainte aucune, et par une espèce d'inspiration. « C'est ainsi que vous répandrez autour de vous « cette opinion sacrée qui voit la patrie dans son « chef suprême, touts les devoirs dans la défense « du trône, touts les intérêts dans le dogme de « la légitimité.

« Vous rallierez ainsi toutes les opinions autour « de vous; les hommes dévoués, par le charme « d'un sentiment commun; les faibles, par la « certitude d'un appui vigoureux; les esprits in- « certains, par l'exemple et l'entraînement d'une « noble ardeur.

« Il existe dans ce moment en France un mou- « vement déterminé que nous n'avons pas vu de- « puis vingt-cinq ans. On ne peut plus repro- « cher aux amis du trône cet isolement, cette « incertitude, sources fécondes de nos malheurs: « ils se réunissent; ils se rallient; ils ne se trom-

« pent pas sur le but qu'ils veulent atteindre; ils « marchent de concert, les yeux fixés sur lui; et « les inconvénients que peut amener leur ardeur « sont aisément affaiblis ou détournés. Combien « nous serions coupables, vous et moi, si nous « ne savions pas reconnaître, soutenir et diriger « cette émulation généreuse! Nous ne pouvons y « parvenir que par la pénétration intime d'un « désir ardent de voir se relever et briller d'un « nouvel éclat le trône des Bourbons, que nous « n'avons abandonné qu'en tombant à l'instant « même dans un abîme de malheurs.

« Si je fais dériver avec certitude tout le bien « que le roi attend de vous de cette intime con- « viction qui vous anime sans doute, vous devez « penser quel mal j'attribue à un sentiment froid « ou pénible, à la fluctuation des idées, à leur « indécision, à une marche tortueuse, à d'arrière- « pensées qui percent malgré de vains efforts pour « les déguiser ou les envelopper. Nous pouvons « tromper pendant un jour; mais nous ne pou- « vons tromper plus long-temps sur nos vrais sen- « timents : et si un particulier le peut quelque- « fois, l'homme public l'essaierait en vain. Tout « décèle sa pensée malgré lui; et souvent même « il est trahi par l'expression la plus forte d'une « pensée qui n'est pas la sienne.

« C'est ainsi qu'un administrateur peut avoir « le talent de l'administration, remplir touts ses « devoirs, faire même plus qu'on ne lui demande, « et cependant produire tous les jours un mal « réel, dont il n'a ni le désir ni même la con- « naissance. On lit dans le fond de son âme; et « sa pensée, dévoilée malgré lui, étonne les bons, « donne de l'espérance aux méchants, intimide « les faibles. On peut avoir de la probité, des ta- « lents, de longs services, et ne pouvoir pas être « utile dans ce moment à la restauration de la « monarchie, parce qu'on ne peut mettre un ac- « cord nécessaire entre ses pensées et ses actions, « entre ses affections et ses discours. »

On voit par cette lettre ma pratique constante de la maxime de Machiavel, dictée par le bon sens : *Il faut rappeler souvent le principe du gouvernement.*

J'avais écrit cette lettre à quelques préfets, afin de leur faire entendre indirectement et de la manière la plus polie que je m'apercevais d'un changement dans leur opinion, et par conséquent dans leur conduite. Ce changement provenait de la correspondance et des discours de la coterie mixte qui assiégeait le gouvernement, de la haine déclarée qu'elle manifestait contre les royalistes de la Chambre élective. Je voyais avec effroi com-

bien s'accroissait et se fortifiait le pouvoir de cette coterie : elle avait ses racines dans le gouvernement même ; elle devait triompher. Je luttais seul contre elle, par le sentiment de mes devoirs, par les dispositions particulières de mon caractère, mais sans aucun espoir de succès. Je n'aurais pu réussir que par un seul moyen, par la détermination de la Chambre à me prendre pour son chef, à reconnaître et avouer hautement mon influence sur elle, laquelle influence aurait été son propre ouvrage, et par conséquent n'aurait pas dû blesser son orgueil. Mais jamais on n'obtiendra rien de semblable d'une assemblée française, si l'on n'emploie pas des finesses, des brigues, des intrigues pour lesquelles la nature ne m'a donné aucun talent.

Parmi touts les députés, je ne pouvais compter que sur un petit nombre qui partageait mes opinions sur les dangers qui menaçaient la monarchie.

Je trouvai la même justice ; le même appui dans toute la maison de Monsieur. C'était auprès des hommes qui l'entouraient que je fortifiais mon courage et surmontais les innombrables dégoûts de ma position. Parcourez diligemment l'histoire de touts les peuples, vous ne trouverez rien de semblable à ce que nous avons vu : le

triomphe d'une coterie attaquant les royalistes, sous un roi deux fois rétabli sur son trône; entraînant ce monarque sur ses pas, et continuant son triomphe, malgré l'expérience de quatorze conspirations, et malgré l'assassinat d'un prince de la maison régnante. Voilà ce que vous ne trouverez dans aucune page de l'histoire des monarchies. Tant de constance d'un côté, tant de faiblesse de l'autre, devaient amener la catastrophe que nous avons vue en 1830, et dont toutes les causes datent des premiers jours de la restauration.

CHAPITRE VII.

Première loi électorale. Conduite de la Chambre de 1815 et des ministres. Lettre de plusieurs ecclésiastiques au roi. Elle exposait la conduite des royalistes de la Chambre, et s'en plaignait. Mes lettres au roi et à M. de Richelieu en faveur de la Chambre.

On demandait avec instance une loi sur les élections. La Charte avait imposé l'obligation d'en faire une nouvelle, puisqu'elle avait fixé le cens d'éligibilité, puisqu'elle avait dit que l'organisation des colléges électoraux serait déterminée par des lois, et ordonné le renouvellement de la Chambre par cinquième. La commission déclara dans son rapport qu'il était im-

possible de ne pas faire cette loi. En outre, la Chambre actuelle des députés avait été nommée d'après une ordonnance, sans s'astreindre aux lois anciennes.

Cette loi me concernait. Je recevais sans cesse des demandes pressantes d'un grand nombre de députés. Cependant je balançais; j'avais peine à me déterminer. Je savais par expérience combien cette loi serait controversée, dans une assemblée où les déplorables discours écrits permettent à un grand nombre d'orateurs de se jeter dans touts les raisonnements imaginables de politique, de métaphysique, de législation, et empêchent le simple bon sens de percer à travers ce dédale d'idées incohérentes; je redoutais de jeter un tel sujet de discussions interminables, au milieu d'une Chambre dont la grande majorité montrait sans cesse les sentiments les plus royalistes, mais laissait en même temps percer je ne sçais quelle inspiration démocratique, dont elle ne se rendait pas compte à elle-même, et qui provenait de cette extrême mobilité de notre esprit et de notre caractère.

Je me déterminai par une seule considération. Je pensai qu'il serait possible de faire une loi tellement monarchique, qu'elle empêcherait de réaliser le projet déjà trop formé de dissoudre

la Chambre. J'avoue que j'étais dans une grande erreur. Je devais considérer au contraire qu'une loi discutée dans cette Chambre, serait nécessairement altérée. Je savais qu'on y parlait déjà de se perpétuer pendant cinq années. J'avais trop suivi et étudié les travaux de toutes nos assemblées, pour n'être pas convaincu des obstacles que j'allais rencontrer. Il y a dans notre esprit une certaine faiblesse qui nous porte vers les théories, nous éloigne des idées positives, et nous empêche surtout de saisir dans une question le point principal, et de nous y attacher fortement. Nous voyons les choses sous mille faces différentes; nous nous égarons dans les abstractions et dans les détails. Si les dispositions impératives de la Charte ne m'en avaient empêché, j'aurais persisté dans ma première idée, qui me revenait sans cesse à l'esprit. Je me disais qu'en vain je présenterais une loi monarchique, que cette pensée principale de la monarchie serait perdue dans la discussion.

Après de nombreuses délibérations dans le comité de l'intérieur du Conseil d'Etat, un membre de ce comité me présenta un gros cahier d'abstractions théoriques et métaphysiques. Je reculai d'effroi. J'expliquai au président de ce comité, M. Becquey, les bases sur lesquelles je croyais

que la loi devait être établie, et la nécessité d'avoir des électeurs de droit. Nous avions l'un et l'autre l'expérience de 1792; nous fûmes aisément d'accord. Quand la loi eut été discutée et achevée par le comité et par moi, je la présentai au conseil des ministres; *elle n'y éprouva aucune difficulté.* Elle fut ensuite discutée dans le conseil du roi. Le roi prit beaucoup d'intérêt à cette discussion. Le projet obtint l'assentiment de tout le conseil. Le roi nomma pour le proposer, MM. de Richelieu, Decazes, Becquey et moi.

La loi avait pour base des électeurs de droit. Elle donnait la liste des fonctions de toute espèce qui conféraient le droit électoral; mais toujours à la condition de payer l'impôt exigé par la Charte. Elle ordonnait des colléges de canton qui nommaient les électeurs, et des colléges de département qui nommaient les députés. La démocratie avait donc sa part dans les premiers colléges, mais elle pouvait en abuser. Le remède devait se trouver dans la loi. Il y était effectivement. On pouvait craindre qu'un grand nombre d'électeurs nommés par les cantons ne donnassent trop de force à la démocratie dans les colléges de département. La loi y remédiait par un moyen bien simple. Elle voulait que le

nombre des électeurs fût fixé par le roi. Mais la loi fixait un maximum et un minimum. Un très-grand nombre de citoyens concourant à la nomination des électeurs, cela permettait de réduire le grand collége électoral à un nombre assez faible, pour espérer qu'il remplirait ses fonctions avec un sage discernement. On conçoit qu'il était très-facile au gouvernement, en fixant le nombre des électeurs, de combiner les choses de façon que la partie démocratique ne pût jamais l'emporter sur la partie aristocratique, fortifiée des électeurs de droit, dont le nombre s'élevait suivant l'importance et la richesse du département, et parmi lesquels se trouvaient les plus grands propriétaires et touts les fonctionnaires éminents.

Telle était l'économie de cette loi. Elle devait empêcher la faction libérale de triompher dans les élections. Les électeurs auraient été influencés par les électeurs de droit; et leur nombre n'étant pas trop considérable, ils auraient formé une assemblée calme et tranquille, qu'on n'aurait pas été forcé de diviser en plusieurs parties. Si, dans un canton, de riches propriétaires n'étaient pas nommés électeurs, ils arrivaient néanmoins au collége, comme électeurs de droit. La loi était donc éminemment monarchique, quoique la démocratie en fût le principal élément. La

démocratie avait une large part dans les fonctions électorales, puisqu'elle nommait les électeurs. Mais ce pouvoir eût été dangereux, s'il eût été illimité dans ses résultats. Dans l'exercice des droits quelconques, se trouve toujours la source de quelqu'abus. Ainsi, la même loi qui confère l'exercice d'un droit, doit renfermer le moyen d'empêcher l'abus : c'est là ce qu'un législateur ne doit jamais oublier. C'est aussi ce que faisait cette loi.

La loi conservait le renouvellement par cinquième. Et comme on devait être pleinement rassuré par la combinaison de la loi, je n'avais pas craint de proposer que les députés pussent être nommés à 25 ans accomplis, ainsi que l'avait prescrit l'ordonnance du roi. Il est d'ailleurs très-rare que des jeunes gens de cet âge payent mille francs de contribution. Toutes les autres dispositions étaient réglementaires. Il est inutile de les rappeler.

Lorsque je proposai cette loi, je ne lus pas un discours écrit. Je parlai; je fis ce qu'on appelle ridiculement *improviser*. J'avais bien médité mon sujet; je l'avais débattu, commenté, expliqué de cent façons différentes; j'étais bien sûr de m'expliquer avec méthode et clarté. J'avais pris la résolution de parler avec le plus

grande simplicité; et en relisant ce discours, je vois qu'il était impossible de plus éviter toute espèce de divagation, de longueurs et de déclamations. Je ne parlai que du fond de la loi, et j'ajoutai que les détails relatifs à l'exécution seraient examinés dans les débats. Je copierai ici la fin de ce discours, parce qu'il prouve à quel point j'étais pénétré de l'importance de cette loi, et de la nécessité qu'elle fût toute monarchique. Je prononçai cette péroraison d'un ton qui annonçait les mouvements de mon âme, et qui se ressentait de la mauvaise disposition que j'apercevais dans la majorité. D'où venait-elle? De ce qu'on savait d'avance que je ne proposais point de changer le renouvellement par cinquième; la majorité aurait voulu que la Chambre fût restée telle qu'elle était pendant cinq ans. Ce désir a fait bien du mal à la France : voici cette péroraison :

« En examinant ce projet, vous devez vous « arrêter surtout à ce que demande la monar« chie. Ne séparez pas ses intérêts de ceux de la « patrie ; songez que le pouvoir électoral peut « devenir son plus dangereux ennemi. Le tra« vail important qui vous est soumis doit influer « sur le sort de la France. Vous êtes placés entre « cette antique monarchie, si chère à nos aïeux,

« et ce gouvernement qui commence au milieu « de tant de malheurs, mais sous les auspices de « la vertu assise sur le trône. Que les lois nou- « velles, en le fortifiant aujourd'hui, transmet- « tent à la postérité la plus reculée une seule et « même monarchie, obscurcie par d'affreuses in- « fortunes pendant vingt-cinq ans, mais perçant « avec éclat les nuages de l'adversité, adoptant « des maximes nouvelles en harmonie avec les « anciennes, par conséquent toujours la même, « malgré les vicissitudes humaines, et s'appuyant « sur la foi d'un serment qui ne fait qu'un seul « et même serment avec celui que nos pères ont « juré aux fils de Saint-Louis pendant tant de « siècles. Unissez ainsi le passé, l'avenir, les pro- « messes de vos aïeux, les vôtres, celles de vos « fils. Vous surtout qui, jeunes encore, avez vu « les maux affreux dont nous avons été accablés, « préparez-vous le bonheur de dire un jour: « Nous fûmes de ceux qui arrêtèrent dans sa « course le char terrible de la révolution. »

J'avais eu le malheur, en prononçant ce dis- cours, d'emprunter à Montesquieu une pensée qui m'avait paru juste et profonde. J'avais dit: « Dans un gouvernement monarchique, tous les « pouvoirs doivent être subordonnés et dépen- « dants, et l'autorité de Montesquieu, qui s'ex-

« prime ainsi, a acquis une force plus grande « encore par l'expérience de la révolution. Or, « quel pouvoir plus important que le pouvoir « électoral? quel pouvoir dont l'abus pourrait « devenir plus dangereux pour la couronne, par « la grande influence qu'il exerce sur la nation? « Vous avez vu quels résultats il peut avoir, quand « il n'est pas sagement combiné et fortement re- « tenu dans de sages limites. »

Cette maxime de Montesquieu excita quelques murmures. M. *** s'écria : *Subordonné et dépendant! c'est un peu fort.* Il parlait sans avoir réfléchi. Le nom de *Montesquieu,* souvent cité dans le parlement anglais, aurait dû le faire penser un peu. Je concevais très-bien que ce nom et la citation pouvaient exciter le mécontentement des libéraux, et je m'y étais attendu; mais les royalistes auraient dû peut-être penser différemment. On verra bientôt les sottises ridicules qui furent débitées sur cette citation de Montesquieu. Un seul orateur comprit sa pensée, et la défendit. Elle fut aussi fortement défendue par plusieurs journaux royalistes.

Mais un autre reproche, auquel je m'attendais bien moins encore, est celui dont m'avertit un député. Il me dit très-sérieusement, et par l'intérêt, me disait-il, que lui inspirait un ministre

royaliste, qu'on avait trouvé très-mauvais que j'eusse improvisé mon discours, et que beaucoup de députés avaient dit : « Le ministre ne nous a pas jugés dignes d'entendre un discours écrit. » Ce furent ses propres expressions. Je n'ai pas besoin de dire quelle pitié m'inspirèrent ces paroles : il n'y a qu'en France qu'on puisse en entendre de semblables. Dans toutes les assemblées délibérantes, chez toutes les nations, en France même, dans les anciens Etats de province, on n'a jamais permis les discours écrits : l'Assemblée constituante a, la première, donné ce funeste exemple. Ils ont enfanté ce mélange inouï de métaphysique et d'abstractions unies par le déraisonnement à la législation et à la politique; ils ont produit une sorte de démence, qu'il est impossible de bien caractériser. La première source de ce fatal usage est dans la vanité. On veut faire des livres à la tribune. La seconde source est dans la jalousie de ceux qui ne peuvent parler, envers ceux qui en sont capables. Je traiterai ailleurs cette question ; elle est de la plus grande importance. Tant que les discours écrits seront permis, nos assemblées présenteront une déraison sententieuse, un luxe de phrases oratoires et inutiles, un vain désir de briller, et un éloignement habituel des choses positives,

pour se jeter dans des théories et des abstractions : vous en verrez la preuve dans les remarques de plusieurs orateurs qui ont parlé sur la loi que j'examine avec vous.

J'avais donc commis deux grands crimes : j'avais cité Montesquieu, et j'avais parlé, au lieu de lire. Mais mon plus grand crime était d'avoir conservé le renouvellement par cinquième : presque touts les députés étaient mécontents de cette résolution. Le roi et son conseil s'étaient déterminés par le motif puissant de ne point s'écarter de la Charte dans des choses importantes. Les circonstances donnaient beaucoup de force à cette détermination. On convenait que le renouvellement intégral présentait de grands avantages ; qu'il pourrait un jour être établi : mais que le roi, en conservant l'acte fondamental qu'il venait de sanctionner encore tout récemment par le discours qu'il avait adressé aux Chambres, se plaçait dans une position digne de sa couronne ; tandis qu'au contraire, un changement important annoncerait une légèreté bien prompte. Il fallait considérer aussi la nécessité de détruire les dangereuses espérances inspirées par la proposition imprimée et publiée du dernier ministère, de réviser quatorze articles de la Charte. D'ailleurs, et je vous prie d'arrêter ici votre atten-

tion, ce n'était pas dans une loi relative uniquement à l'élection qu'il fallait proposer un changement si fondamental : il aurait exigé une proposition toute particulière de la part du roi, motivée sur de graves circonstances.

Je présentai souvent ces considérations à beaucoup de députés, lorsqu'ils furent obligés d'avouer le vrai motif de leur mécontentement ; je les présentai aux membres de la commission chargée d'examiner la loi. J'eus plusieurs conférences avec eux ; je les réunis chez moi. MM. de Richelieu et Decazes vinrent un jour à la commission, et parlèrent dans le même sens que moi. Enfin, après avoir pris les ordres du roi, j'allai jusqu'à leur dire et leur répéter : « Si vous présentez *par amendement* le renouvellement intégral, le roi ne pourra l'accepter. Il serait d'un exemple bien dangereux de faire *par amendement* des changements de cette espèce à la Charte ; ce serait contraire à la dignité de la couronne. Mais autant qu'il peut m'être permis de vous donner mon opinion personnelle, je puis vous promettre que si la loi est acceptée, en évitant toute observation contraire aux intentions du roi, j'aurai le plaisir de venir vous soumettre en son nom la proposition de vous maintenir pendant cinq années en place. Cette proposition ne sera pas un

changement perpétuel à la Charte, mais une simple dérogation momentanée, fondée sur les circonstances qui commandent de ne point faire de nouvelles élections, et de conserver une Chambre qui a rendu de si grands services à la monarchie. Ce sera une démarche libre du roi, conforme à sa dignité, et bien flatteuse pour vous. L'article 14 de la Charte, et des circonstances extraordinaires autant qu'imprévues, la motiveront suffisamment. »

Je prie le lecteur de donner toute son attention à ce que je viens de dire. Je crois qu'il en sera frappé, et qu'il pensera que cette commission ne pouvait rien exiger de plus. Eh bien! j'eus la douleur de voir que je ne faisais pas la moindre impression sur la majorité. Depuis ce temps, et dans un moment où la faction alarmait les royalistes, M. de Cardonnel me parlant du regret qu'il avait toujours de cette erreur, je lui rappelai ce que je viens de dire, et qu'il avait alors très-bien entendu, parce qu'il avait assisté à cette séance de la commission. Il me dit que lorsque j'en étais sorti, un député leur avait dit: M. de Vaublanc nous trompe, parce qu'il est trompé lui-même. M. de Cardonnel m'assura qu'il avait fortement repoussé ce reproche.

La Chambre discuta d'abord les articles cons-

titutionnels. Je ne fus pas le seul à combattre l'imprudente proposition du renouvellement total. M. Becquey, commissaire du roi, ne laissa rien à désirer dans la méthode et la clarté de son argumentation. Ce fut toujours le caractère de ses discours. M. Lainé, qui présidait, cessa momentanément ses fonctions, et parla avec beaucoup de force. Je trouve dans son discours : « La com-« mission ne vous a point dissimulé que le renou-« vellement total était une réforme de l'article « de la Charte qui veut le renouvellement par « cinquième. » M. Beugnot alla droit au fait, en demandant à la Chambre « de déclarer qu'à dé-« faut d'initiative de la part du roi, elle ne peut « délibérer sur le changement de l'article 37 de « la Charte, relatif au mode du renouvellement « de la Chambre. »

M. Bellart parla très-fortement contre ce changement, et déclara qu'il était dangereux. M. Pasquier fut du même avis. M. de la Bourdonnaye repoussa les idées trop démocratiques; il témoigna ses regrets de ne pouvoir élever la contribution demandée aux députés; et il proposa un article par lequel les assemblées primaires ne pourraient choisir les électeurs que dans la liste des plus imposés. M. Royer-Collard soutint par de longs raisonnements que la dénomi-

nation de gouvernement représentatif, sur laquelle s'appuyaient des orateurs pour motiver un changement important à la Charte, « *est fausse* « *et trompeuse pour nous*, que la Chambre est « un pouvoir, et non une représentation. » Je remarque cette phrase dans son discours : « Les « intérêts sont un gage bien plus certain de l'o- « pinion publique, que l'opinion ne peut l'être « des intérêts. »

Plusieurs orateurs, très-royalistes, avaient trouvé que le projet ministériel attaquait nos libertés. M. Royer-Collard leur répondit : « On a parlé « des libertés de la nation ; personne ici n'a le « mérite et l'honneur de les défendre, parce « qu'elles ne sont pas attaquées. Il ne s'agit point « de nos libertés ; et elles ne sont nullement in- « téressées, du moins comme on l'entend, dans « la question que nous traitons. Il s'agit unique- « ment de la garantie qui leur est donnée, quelles « qu'elles soient, et de la plus grande solidité de « cette garantie. Or, la garantie des libertés na- « tionales réside dans le gouvernement tout en- « tier, dans la royauté, dans les Chambres, dans « l'harmonie de touts les pouvoirs. »

Il attribue nos malheurs *plus à la corruption de l'esprit qu'à la corruption du cœur;* et il avait profondément raison. C'est bien *la corrup-*

tion de l'esprit, dans le siècle des lumières, qui a causé touts nos malheurs.

« Montesquieu, dit-il, a dit quelque part: « C'est « ici qu'il faut se donner le spectacle des choses « humaines. Je crains, messieurs, qu'un jour « aussi la postérité ne se donne le spectacle d'une « nation qui, *ayant péri par les doctrines,* à « peine revenue miraculeusement à la vie, aura « pris soin de retirer des décombres amoncelés « de l'édifice social *ces mêmes doctrines,* dont « l'explosion venait de le renverser, pour les re- « replacer religieusement dans les fondements « mêmes du nouvel édifice qu'elle s'occupait de « reconstruire, *sans redouter et sans même « apercevoir le danger certain d'une nouvelle « et prochaine explosion.*

« La question de la représentation étant la « même que celle des électeurs de droit, tout ce « que j'ai dit sur l'un, s'applique à l'autre. Je « n'hésiterais donc pas à demander la priorité « pour la proposition du roi, par cela seul qu'en « admettant les électeurs de droit, *elle a l'avan- « tage de s'écarter ouvertement du principe de « la souveraineté populaire, et de corrompre « par-là la représentation démocratique à sa « source.* »

Il était impossible de repousser davantage les

principes démocratiques qui s'étaient glissés dans un grand nombre de discours, et qui, du titre de représentation nationale, avaient déduit les principes les plus dangereux. M. Becquey, commissaire du roi, avait parlé dans le même sens avec beaucoup d'étendue, et M. Royer-Collard avait reconnu qu'il défendait les mêmes principes que M. Becquey. MM. Beugnot, Pasquier et Bellard les avaient également soutenus; ils avaient prouvé combien il était dangereux de faire *par amendement* une sorte d'outrage à l'autorité royale, en changeant un article constitutionnel qu'elle avait déclaré vouloir conserver.

M. le comte Roy, depuis ministre des finances, qui avait écrit avec beaucoup de courage en faveur des veuves et des enfants des fermiers-généraux condamnés par le tribunal révolutionnaire, combattit les amendements de la commission, et demanda l'élection partielle; il s'exprima avec tant de force qu'il blessa la majorité. On demanda qu'il fût rappelé à l'ordre. Cela prouve à quel point il était pénétré du danger de ces principes démocratiques qui se glissaient dans un grand nombre de discours.

M. Lainé partagea ses sentiments.

Il s'exprima ainsi sur le projet de la commission : « Ce projet s'appuie sur des motifs sédui-

« sants, sur des principes de liberté qu'on aime « à voir professer au sein de cette Chambre, pré- « cisément à cause des calomnies dont elle a été « l'objet. Mais je trouve dans son projet *les « éléments d'une démocratie dangereuse*, que « je crois devoir combattre. Je crains qu'en nous « écartant des règles positives, des principes cer- « tains et invariables tracés par la Charte, nous « nous jetions dans un vague et dans une incer- « titude dont nous aurions, au moment de la « délibération, quelque peine à sortir.

« Le rapport de la commission a donné nais- « sance à une multitude de systèmes et d'opi- « nions diverses. » L'orateur les rappelle et les analyse. Il est certain que cette discussion était devenue un chaos d'opinions, de principes et de systèmes. C'était l'effet des discours écrits.

M. Lainé appuya l'idée des électeurs de droit, en demandant « pour quelques fonctionnaires « une distinction honorifique, qui serait moins « un droit, qu'un lustre répandu sur leurs fonc- « tions, et qui en serait souvent la seule et juste « récompense. Nous pouvons y trouver l'avantage « de recueillir ainsi quelques débris de nos an- « ciennes institutions. Autrefois, pour les Etats- « Généraux, pour la convocation des notables, « dans le système des élections d'alors, il y avait

« des nominations de droit, attribuées à certaines « fonctions qu'on se plaisait à honorer. Cet exem- « ple peut être imité. »

M. Lainé combattit ensuite les craintes reproduites jusqu'à satiété de la trop grande influence que la loi donnerait aux ministres. Il semblait, d'après les discours de la plupart des orateurs et des plus royalistes, que les ministres étaient et seraient toujours les ennemis des libertés nationales, que la loi présentée en était la preuve. Une Chambre royaliste caressait ainsi la démocratie, et ne s'en apercevait pas, malgré les avertissements de MM. Becquey, Beugnot, Royer-Collard, Pasquier, Bellard, la Bourdonnaye, Roy, et de M. Lainé, qui leur avait dit franchement qu'il trouvait dans le projet de la commission *les éléments d'une démocratie dangereuse.*

M. de Trinquelade réfuta M. Royer-Collard, et soutint le titre de représentant et de représentation nationale. M. de Catelan défendit le renouvellement par cinquième. Je fus étonné de voir M. de Bonald soutenir le renouvellement intégral, dans les circonstances où la couronne était placée. Il se moqua avec raison de notre langue politique, imitée des Anglais, des mots *empeachment, d'atteinder, de bill d'indemnité*, récemment employés.

« Quelles différences, dit-il, n'avez-vous pas « remarquées dans les discours des préopinants, et « sur l'opinion publique, dont les uns ont fait le « pivot sur lequel doit rouler toute la machine « politique, et que d'autres ont réduite à peu « près à rien, et sur les théories dont on a parlé « avec tant d'irrévérence, comme si tout art n'a- « vait pas sa théorie ou sa doctrine ! »

Ici, M. de Bonald oublia de parler des distinctions subtiles qui venaient d'être établies entre les mots *concourir* et *coopérer*, *représentant* et *député*, *dépendance* et *indépendance*, *propriété* et *industrie*, *intérêts anciens* et *intérêts nouveaux*. On analysa et l'on critiqua plusieurs expressions dont je m'étais servi. M. Fiévée eut bien raison d'intituler ainsi le premier chapitre d'un ouvrage qu'il publia : *De la nécessité en politique d'examiner les choses, sans s'arrêter aux mots.*

Ce fut en discutant sur les mots, que deux orateurs me firent un crime d'avoir présenté, dans la péroraison de mon discours, l'idée de rattacher le nouvel ordre à l'ancien. Ils venaient cependant d'entendre M. Lainé présenter la même idée, et la soutenir très-éloquemment.

Je me suis toujours fait un devoir et une habitude d'écouter; mais j'avoue que, malgré cette

habitude, j'éprouvais une peine infinie à m'arrêter dans ce labyrinthe, non pas de pensées, mais de mots compris et expliqués de vingt manières différentes.

M. de Bonald repoussa les craintes de l'influence ministérielle. Il déclara que « nouveaux « Phaëtons, les députés pourraient embraser le « monde, et que le roi, les suivant dans la car« rière politique, pourrait être obligé de leur « adresser le même discours que le Soleil à son « fils. »

Il ajouta : « S'il était permis dans cette Cham« bre de s'appuyer de l'exemple de l'Angleterre, « je pourrais faire observer que les électeurs de « droit représenteraient en France les membres « de la Chambre des communes, dont la nomi« nation appartient à la couronne, ou même à « de grands tenanciers.

« La discussion dans laquelle nous sommes « engagés, n'est pas de nature à faire disparaître « les contradictions; et si je me le rappelle dis« tinctement, on nous a parlé avant-hier, à propos « de cette discussion, de la tour de Babel et de « la confusion des langues. »

Ce fut peut-être ce chaos qui inspira à un député une idée qui ne peut naître que dans une assemblée française. Le grand nombre d'ora-

teurs inscrits ne permettant pas que touts pussent parler, il demandait que, d'après cette liste, le sort accordât ou refusât la parole. Cette proposition fut très-applaudie, et renvoyée dans les bureaux pour y être discutée. Ainsi, dans une assemblée où se seraient trouvés un l'Hôpital et un Sully, le sort aurait pu défendre d'entendre le premier sur la législation, et le second sur les finances. Mais peut-être était-il raisonnable de soutenir cette proposition dans un pays où chacun, lisant le matin sa gazette, se croit aussi instruit qu'un ancien administrateur, ou un vieux jurisconsulte.

La Chambre avait d'abord discuté les articles contraires à la Charte. Lorsque la discussion fut fermée, le 15 février, j'annonçai que c'était au moment même où elle allait délibérer, que je devais lui soumettre une observation importante. Après quelques réflexions prélimaires sur l'état de la délibération, je parlai ainsi : « Les minis-
« tres du roi vous expriment le désir que la dé-
« libération que vous allez prendre, soit par vous
« envoyée à la Chambre des pairs dans la forme
« ordinaire d'une résolution. La Chambre des pairs
« émettra son vœu sur ces importantes questions,
« et lorsque le vœu des deux Chambres sera pro-
« noncé, le ministère examinera quelle espèce
« de changements la résolution des deux Cham-

« bres pourra apporter dans le système et dans « l'économie du projet qu'il vous a soumis. C'est « alors seulement que le ministère pourra pren- « dre les ordres du roi. »

Quelques membres combattirent cette proposition. M. Lainé prouva qu'elle pouvait être adoptée. Il demandait seulement qu'on ne délibérât sur la forme dans laquelle on adresserait les articles constitutionnels, ou au roi, ou à la Chambre des pairs, qu'après que toute la loi aurait été discutée. Il ne considérait pas assez que ma proposition, faite au nom du conseil, si elle avait été adoptée, aurait rétabli entre la Chambre et le conseil une harmonie qui commençait trop à s'altérer; et c'était là le seul but auquel tendaient touts mes efforts.

M. de Trinquelade demanda aussi qu'on réunît les articles constitutionnels aux articles de la loi, et qu'ensuite on délibérât sur la forme de l'envoi. Mais cette discussion sur la forme jetait la Chambre dans un embarras que les orateurs ne dissimulaient pas. M. Hyde de Neuville, dans un discours franc et loyal, demanda que les ministres s'expliquassent. Je l'avais déjà fait d'une manière bien positive; mais cette demande d'un si honorable député, me détermina à faire une déclaration plus positive encore, s'il était possible.

Malgré le changement évident que je voyais dans M. de Richelieu, et qui n'était que trop motivé, le lendemain 16 j'obtins du conseil des ministres l'autorisation de faire à la Chambre une déclaration qui pouvait tout concilier. Je l'écrivis devant eux, j'en répétai plusieurs fois les expressions, afin de bien constater le consentement du conseil. Aussi, en parlant à la Chambre, je me servis de cette expression : « *Je suis autorisé* « à vous dire que les ministres ne pensent pas « que les vices de forme qui rendent incertaine « votre décision actuelle, puissent déterminer la « Chambre des pairs à rejeter la proposition qui « lui serait envoyée. »

Il me semble qu'il était impossible de porter plus loin la condescendance envers la Chambre. C'était bien le ministère qui faisait les démarches propres à établir une parfaite harmonie.

Je ne transcrirai pas toutes les réflexions que je présentai à la Chambre, en analysant tout ce qui avait été fait jusqu'à ce moment; mais j'ai lieu de croire que je levai les difficultés qui arrêtaient la Chambre, car on ne me fit aucune objection, et M. de Villèle s'exprima ainsi :

« D'après la manière précise et lumineuse dont « M. le ministre de l'intérieur vient de rappeler « l'état de la question, je dois dire à la Chambre,

« au nom de la commission, qu'elle attend ses « ordres, et qu'elle est prête à faire son rapport « sur la loi présentée par les ministres. »

Un consentement unanime se manifesta. M. de Villèle présenta aussitôt son rapport et le projet de la commission.

La discussion approchant de son terme, dans la séance du 1^er^ mars, je restais toujours dans la position que j'avais prise, d'accord avec les ministres. Je ne discutais point l'amendement contraire à la Charte; le discuter eût été l'autoriser. Nous aurions pu sans doute déclarer, dès le commencement, que jamais le roi ne consentirait à cet amendement; mais il faut considérer que, par cette déclaration, le roi aurait paru dire qu'il ne voulait pas conserver la Chambre telle qu'elle était. Ses membres, si royalistes, animés des plus nobles sentiments, méritaient les plus grands égards de la part du gouvernement; il voulait alors les conserver; c'était même l'intention du roi dans le moment dont je parle. Ni le roi ni les ministres ne prévoyaient jusqu'où les choses pouvaient aller, et j'avoue que ma prévoyance personnelle n'était inspirée que par mes craintes. Des craintes vagues, sans certitude, m'assiégeaient sans cesse, et déterminaient toutes mes démarches; je craignais une dissolution; et la dissolu-

tion d'une Chambre royaliste me paraissait un coup terrible pour la monarchie.

Les pensées des autres ministres n'étaient pas les mêmes; ils cédaient à l'irrégularité de la Chambre, uniquement par égard pour elle; et comme c'était moi qui demandais ces égards, qui demandais aux ministres les facilités données à la Chambre qu'on vient de voir, et dont j'étais l'organe, je dois convenir que le conseil avait envers moi une très-grande condescendance. J'en étais même étonné, mais très-reconnaissant. Je témoignai cette reconnaissance à M. de Richelieu, dans un entretien particulier; et ce mouvement loyal le rapprocha singulièrement de moi dans ce moment. Aussi, dans cette séance du 1^er^ mars, je saisis une occasion de répéter encore ce que j'avais dit au nom des ministres, les 15 et 16 février.

J'espérais que cette nouvelle déclaration et un entretien que j'eus avec la commission, qui dîna chez moi, l'aurait déterminée à solliciter de la Chambre qu'elle fît une proposition séparée sur les articles constitutionnels. Cet entretien pouvait se résumer ainsi : Les ministres ne pensent pas qu'un vice de forme puisse, par ce seul motif, faire rejeter l'amendement intégral; mais ils désirent que vous en fassiez une résolution séparée, puisqu'elle est privée de l'initiative royale. Je ne

réussis pas. M. Dubouchage, ministre de la marine, réunit ses efforts aux miens. Il eut souvent des entretiens avec les députés qu'il connaissait particulièrement. Il m'écrivit pour m'en instruire. Il engagea même, d'accord avec moi, son neveu à faire à la Chambre une proposition formelle de présenter séparément les articles constitutionnels. Elle fut repoussée à l'instant par une très-grande majorité. Nous avions cru, M. Dubouchage et moi, que cette proposition, préparée par lui auprès de beaucoup de députés, et renouvelée par son neveu, aurait plus de succès qu'une nouvelle répétition de ce que j'avais déjà dit trois fois, répétition qui même eût été inconvenante. Mais la presque unanimité d'un prompt refus nous ôta toute espérance.

Je suis encore à concevoir comment la commission et la Chambre purent persister à mettre *par amendement* dans une loi, un si grand changement à la Charte, malgré tant d'avertissements. La Chambre se faisait juge dans sa propre cause, en se perpétuant pendant cinq ans; en outre, elle plaçait le roi dans la nécessité de la dissoudre, pour empêcher cette perpétuité intégrale de cinq années, insérée dans une loi sans sa participation. On verra dans la suite de cette affaire combien j'ai été fidèle à cette Chambre,

et que je lui ai sacrifié ma position ministérielle. Cette conduite me donne le droit de dire que tout ce qu'elle fit alors fut aussi contraire à ses propres intérêts, qu'au respect qu'elle devait à la dignité du roi, et qu'elle avait réellement. J'insiste sur ces choses, parce que cet exemple doit prouver aux royalistes que dans le gouvernement mixte que nous avons adopté, *l'esprit de conduite* d'une Chambre est peut-être plus important, et a des résultats plus graves que l'adoption des meilleures lois.

Je crois avoir démontré, dans les premiers chapitres de cet ouvrage, que la conduite du cardinal de Richelieu, de la régence, des ministres de Louis XV et de Louis XVI envers les parlements, a perdu la monarchie. Dans la grande affaire dont je parle, ce fut au contraire la conduite de la Chambre élective qui dénatura sa position et celle de la couronne.

En effet, tout ce que je viens d'exposer, inspira à la coterie qui environnait M. de Richelieu, l'espoir de faire rejeter la loi dans la Chambre des pairs.

Il fut d'abord très-favorable à cette loi dans le conseil des ministres, dans celui du roi, et le jour que je fis mon rapport. Il dit alors à plusieurs députés : Le roi la désire ; il y a travaillé lui-même ; l'acceptation lui sera très-agréable : il ne

changea même pas pendant la discussion des articles constitutionnels, puisqu'il consentit sans difficulté aux explications que j'ai données trois fois au nom du ministère. Si, après ces explications, la commission avait proposé de faire séparément des articles constitutionnels, ou seulement une résolution séparée du renouvellement intégral, tout aurait été sauvé, et l'harmonie rétablie entre le gouvernement et la Chambre. Quand bien même le renouvellement total eût été rejeté par le roi ou par les pairs, la loi électorale aurait toujours été adoptée.

Je reconnais donc que jusque-là, M. de Richelieu eut envers la Chambre, ainsi que les autres ministres, une condescendance qui ne me laissait rien à désirer. Mais on parvint à changer son opinion; on l'indisposa plus que jamais contre la Chambre. Je m'en étais déjà aperçu; et d'après cette observation, j'avais été surpris de la condescendance dont j'ai parlé. Il m'avait dit pendant la première discussion, avec une gaieté que je ne compris pas d'abord : Ah! ma foi, votre loi court de grands risques; ils sont déterminés à la changer entièrement. *Ils veulent absolument rester en place*. D'autres phrases et de certaines circonstances, me firent voir qu'il changeait insensiblement. Je compris toute la joie que donnaient

à la coterie l'adoption du renouvellement intégral, et l'espérance de voir rejeter la loi électorale. Mais sans le fatal amendement, la loi aurait été adoptée; non seulement il eût été impossible alors de dissoudre la Chambre, mais encore j'aurais pu facilement obtenir du roi et des ministres de la conserver telle qu'elle était; car, dans cette supposition, la dignité de la couronne aurait été conservée, le roi et les ministres auraient été satisfaits, et l'harmonie rétablie par une noble condescendance de la Chambre. C'était là ce que craignaient et la coterie et la faction.

M. de Richelieu ne venait plus aux séances de la Chambre pendant qu'on discutait la loi électorale. Il est vrai que la discussion fut d'une longueur assommante. On lut plus de cinquante discours écrits. C'était un moyen infaillible de ne pas s'entendre. J'avoue que je fus obligé de m'en absenter plusieurs fois pour m'occuper d'affaires de la plus haute importance. Mais lorsque la discussion approcha de son terme, j'engageai M. de Richelieu à s'y trouver. Je l'en priai instamment, et je lui écrivis même une lettre, dans laquelle je tâchais de lui en démontrer la nécessité. Il me répondit aussitôt qu'il allait à la Chambre des pairs pour entendre la lecture de la lettre de la reine. Il ajoutait :

« Quant à la discussion sur la loi des élec-
« tions, je vous avoue *que rien de ce qui avait*
« *été convenu avec la commission n'ayant eu*
« *lieu*, il me semble peu agréable d'y être dans
« un état de neutralité et d'indifférence appa-
« rente. »

Le reproche qu'il faisait à la commission était fondé. Je ne pouvais le combattre. Mais n'avait-il pas un devoir à remplir? ne devait-il pas soutenir une loi si importante, et la défendre contre les orateurs qui l'attaquaient? On remarqua avec étonnement que le président du conseil, chargé par le roi de défendre cette loi, et qui avait accepté cette mission, ne dit pas un seul mot dans une discussion si importante. S'il avait lu quelques pages pour appuyer les propositions que j'avais faites au nom des ministres, en ajoutant des choses flatteuses sur les sentiments de la Chambre, il aurait certainement entraîné des membres qui flottaient encore.

La discussion sur les articles de la loi suivit celle des articles constitutionnels. Je ne la retracerai pas. Mais comme je portais tout le fardeau de ces tristes débats, je prie de me permettre de rappeler quelques-unes de mes paroles.

Dans la séance du 22 février, je déclarai d'a-

bord qu'une réponse faite immédiatement aux objections présentées, me paraissait le plus sûr moyen d'éclaircir la question. Je réfutai ce qu'on avait dit sur les paroles de Montesquieu que j'avais citées. Mon discours, toujours improvisé, contient trois colonnes du *Moniteur*. Et cependant plusieurs parties en sont simplement analysées. Je fais cette remarque, parce que le rapporteur me reprocha de n'avoir pas assez parlé dans cette longue discussion. Je parcourus successivement toutes les objections, et je répondis à toutes. Il serait fastidieux autant qu'inutile de reproduire aujourd'hui ce discours. Mais en le relisant, j'y vois la monarchie fortement défendue.

Je me bornerai à une seule citation, parce qu'elle prouve combien j'étais pénétré du désir et de la nécessité de maintenir la monarchie.

« Ne perdez pas de vue l'avantage de répartir « avec modération et discernement certaines « prérogatives inhérentes aux fonctions. Elles « existaient autrefois; elles répandaient sur ceux « qui les possédaient et sur leurs fonctions, un « éclat émané de la splendeur de la monarchie. « Elles sont essentiellement monarchiques; elles « existaient autrefois, ainsi que vous l'a rappelé « M. Lainé. Elles ne concouraient pas seulement à

« la beauté de l'édifice social, mais plus encore à « sa stabilité.

« On s'est élevé contre le système anglais, « relatif aux élections. Il est irrégulier sans « doute en théorie; mais il est positif en résultat. « On sçait dans ce royaume quels appuis les « élections donnent constamment à la couronne, « quels ennemis, quels rivaux, mais aussi quels « défenseurs lui seront envoyés. Un homme il- « lustre disait il y a peu de jours, en parlant « de notre loi électorale : « *Le projet sera-t-il « combiné de manière que la couronne soit « toujours certaine de la majorité? M. Pitt « lui-même n'aurait jamais osé gouverner sans « cette certitude.* Dans une crise terrible, lorsque « notre fatal exemple commençait à ébranler « l'Angleterre, ce grand ministre annonça, pour « le salut de l'État, une loi qui aurait pris dans « des parties isolées de l'Angleterre, dans les « comtés, deux cents membres nouveaux qui « seraient venus prêter leur appui à la couronne. « Ce ministre ne craignait pas d'ajouter une ir- « régularité nouvelle à toutes celles qui exis- « taient déjà dans les élections.

« Je cite des exemples qui prouvent que dans « le pays où l'on honore et chérit le plus la li- « berté publique et individuelle, et dans la

« nation la plus indépendante, on reconnaît « combien un gouvernement a besoin de force « et d'influence. Sans elles, point d'action. C'est « pour être libre, qu'il faut établir un gouver- « nement fort.

« En rappelant et défendant ce principe tuté- « laire, je remplis mon devoir. C'est un devoir « pour les ministres de calculer toujours ce qui « peut augmenter cette force et assurer cette ac- « tion du gouvernement, jusqu'au moment où « des circonstances différentes amèneront la né- « cessité de l'arrêter. Et n'oubliez pas, messieurs, « que dans un gouvernement représentatif, on « ne manque jamais d'en trouver l'occasion, le « droit et le moyen. »

Je terminai ce discours par supplier la Chambre d'établir dans la discussion *des débats alternatifs*. Prière bien inutile, et qui ne fut pas même comprise! On voulait toujours arriver avec son cahier, qui ne répondait pas à ce qui venait d'être dit.

Je prie le lecteur de considérer que dans le récit que je mets sous ses yeux, la chose essentielle, à laquelle je dois m'attacher, est la conduite de la Chambre élective. Elle lui fut très-funeste, et le fut bien plus encore à la couronne et à la France. Ce sont là les détails qui doivent

nous donner une leçon d'expérience et de conduite, nécessaire au succès du parti royaliste. Qu'il n'oublie jamais que, par sa seule faute, il a toujours perdu l'avantage des plus heureuses positions. Je le répète souvent, parce que c'est là l'idée principale, l'idée mère de cet ouvrage. A la fin de ma longue et orageuse carrière, je ne respire et je n'écris que pour le parti royaliste. Lui seul, s'il veut écouter et suivre les leçons de l'expérience, peut donner à la patrie un gouvernement monarchique vigoureux, tempéré par les lois.

Je n'ai jamais pu concevoir comment le rapporteur et les membres de la commission ne s'apercevaient pas, malgré touts mes avertissements, qu'il s'agissait alors d'une chose plus importante encore qu'une loi électorale; il s'agissait d'avoir une conduite qui ne séparât point du roi la Chambre élective, et qui n'assurât point le triomphe des libéraux, en faisant dissoudre la Chambre. C'était là le point principal, la chose essentielle. L'aveuglement fut inconcevable.

Plus la commission montrait ce désir obstiné d'introduire dans la loi la conservation de la Chambre pendant cinq ans, plus on cherchait à indisposer le roi contre elle. On prit un parti

décisif. Quatre ecclésiastiques de la Chambre des pairs, dont trois archevêques ou évêques, adressèrent une lettre au roi. Elle était rédigée contre l'exagération des royalistes de la Chambre élective; c'était le texte fécond sur lequel avait travaillé M. de Bausset, depuis cardinal, ami et conseiller de M. de Richelieu. Je fus instruit de cette lettre par ce ministre même. Dans sa joie, qu'il ne put contenir, il s'écria : « Ces messieurs sont bien peints dans la lettre que vient de recevoir le roi. » Il nomma les signataires; et en prononçant le nom de M. le cardinal de Bayanne, il en fit le plus grand éloge, et le qualifia du titre de *père de l'Église*. Il manifestait ainsi ses sentiments envers les royalistes de la Chambre. Je m'aperçus aisément de l'impression que cette lettre avait faite sur le roi. M. de Périgord, archevêque de Paris, M. de La Fare, archevêque de Sens, et l'ancien évêque de Rennes connurent aussi cette lettre, et conçurent, comme moi, toute l'étendue du mal qu'elle devait produire. De ce jour jusqu'à la fin de la session, je vis le roi persister dans les sentiments qu'on lui avait inspirés. Je lui déplus un jour, en lui rappelant les paroles flatteuses qu'il avait prononcées, au commencement de la session, sur les sentiments de la Chambre, et qui étaient

publiques. Il me répondit, en paraissant douter qu'il les eût prononcées effectivement.

On enfonça profondément dans la tête du roi cette accusation contre les royalistes en général, d'une exagération dangereuse. Les ambassadeurs étrangers secondaient cette opinion avec beaucoup de force : et à l'ouverture des Chambres, à la fin de 1816, la France entendit ce monarque repousser le zèle des royalistes, et les accabler par-là de douleur, en même temps qu'il enchantait les libéraux, et plus encore la coterie mixte qui assiégeait M. de Richelieu. Voilà comme un petit nombre d'hommes peut parvenir à ébranler le trône le plus sacré. Car, quoi de plus capable de l'ébranler, que de placer un roi dans une opposition déclarée avec les royalistes, et en harmonie avec le parti opposé? Voilà comme s'enchaînent les causes qui flétrissent les destinées des empires et renversent les trônes.

Tandis que l'orage se formait contre la Chambre, j'en avais averti les députés que je voyais le plus souvent, ceux surtout qui étaient membres de la commission de la loi électorale. Je leur avais annoncé la dissolution de la Chambre. J'appris que l'un deux répondait toujours : *Ils n'oseront pas.* Mes avertissements furent inu-

tiles. Ils persistèrent à insérer dans la loi un amendement relatif à l'existence prolongée de la Chambre pendant cinq ans. Il devait produire un résultat funeste pour eux, en faisant rejeter la loi. Dès lors, la dissolution était inévitable.

Nous avons en France des moyens certains de connaître les projets politiques et la situation des partis. Comme on ne s'y fait aucun scrupule d'un changement subit et entier envers les personnes de qui l'on a reçu les plus grands services, on voit des hommes changer tout à coup, suivant la force ou la faiblesse des partis, et sans déclarer leur nouvelle résolution.

Ainsi, je connus l'existence d'une trame fortement ourdie par la coterie contre les royalistes et contre moi, par la conduite de deux députés, MM. de Serre et de Wendel. Je leur avais rendu touts les services possibles pendant douze ans de mon administration à Metz. Tout ce qu'il était possible de faire pour eux, je l'ai fait avec empressement. De faux rapports avaient mis M. de Wendel au désespoir, pendant l'empire; il prenait la résolution de quitter la France. Je réparai ces injustices, en plaidant fortement sa cause auprès du gouvernement; je lui fis obtenir successivement plusieurs emplois honorables qui le mirent à l'abri de toute inquiétude, et lui

permirent de travailler avec sécurité à fonder une très-grande fortune. Je n'avais été que juste, je n'avais fait que remplir mon devoir; cela ne méritait aucune reconnaissance; mais je ne devais pas m'attendre à d'autres sentiments. M. de Wendel, déjà honoré, sur ma demande, par M. le duc de Berry, de la croix de la légion d'honneur, et à qui je venais de faire accorder par MONSIEUR un grade et le commandement de la garde nationale de son département, me voyait quand il le voulait; il avait les entrées de mon cabinet; il cessa tout à coup de me voir, et se jeta dans la coterie.

Il en fut de même de M. de Serre, que j'avais trouvé simple avocat à Metz. Je contribuai beaucoup à lui faire obtenir plusieurs emplois honorables dans la magistrature; et j'ai de fortes raisons de croire que, sans mon intervention, puisque je fus consulté, il n'aurait jamais eu la première présidence à Hambourg. Ses ennemis étaient parvenus à persuader qu'il avait eu des accès d'une maladie mentale qui, disait-on, s'étaient manifestée plusieurs fois avec assez de gravité, pour forcer M^me^ sa mère à prendre des précautions. Lorsque j'étais à Gand, pendant les cent jours, il était retiré sur le territoire étranger. De là, il m'écrivit des lettres pleines

des expressions les plus fortes en faveur de la monarchie. Je les montrai à MONSIEUR et à plusieurs personnes. Je commençai ainsi sa réputation. La défection de ces deux hommes du parti royaliste de la Chambre, pour se jeter dans la coterie, me prouva qu'elle avait un plan déterminé; en effet, ils étaient restés les mêmes envers moi, tant qu'ils avaient eu quelque doute sur le succès de la coterie.

Tandis que la Chambre discutait le renouvellement intégral, M. Hyde de Neuville vit clairement les conséquences de la position dans laquelle s'était placée la Chambre. J'ai déjà dit qu'en parlant sur cet embarras, il demanda aux ministres de s'expliquer; il alla jusqu'à proposer un ajournement de huit jours, afin de donner aux ministres le temps de délibérer sur des circonstances si importantes. On a vu que j'ai donné trois fois les explications demandées, et toujours de la manière la plus condescendante envers la Chambre. M. Hyde de Neuville s'exprima deux fois sur moi dans des termes qui auraient pu inspirer à ses collègues plus de confiance qu'ils ne m'en montraient. Si la majorité avait voulu, ainsi que cela se pratique en Angleterre, me regarder comme un chef qui méritait sa confiance, les choses auraient tourné bien dif-

féremment. Il était public alors que j'étais honoré de la bienveillance particulière du roi et des princes; j'étais connu pour avoir toujours soutenu contre les révolutionnaires les principes de l'ordre social; j'avais ainsi mérité cinq proscriptions; je montrais dans mon administration une marche décidée vers l'établissement de la monarchie; je la montrais aussi dans mes discours, qui, toujours improvisés, développaient avec abandon mes sentiments et mes principes, sans hésitation, sans finesse aucune; je m'unissais d'autant plus fortement à la Chamdre, que d'autres s'en éloignaient. Il me semble que tout cela devait me faire obtenir sa confiance. Dès lors, la marche du gouvernement aurait changé.

La loi proposée fut adoptée, dans la séance du 15 mars, par 180 suffrages contre 132. Elle avait été dénaturée; on l'avait rendue démocratique autant qu'on avait pu; mais dans l'une des dernières séances, M. de Villèle, par un mouvement royaliste autant que patriotique, avait décidé la Chambre à adopter les électeurs de droit, non par un droit inhérent aux fonctions, mais par le choix du roi. La première manière me semblait, comme à MM. Becquey, Lainé et Royer-Collard, bien plus convenable à la monarchie; mais donner au roi le droit de

nommer des électeurs en nombre égal au dixième du collége, pourvu qu'ils eussent les conditions requises, était une sage disposition.

Je fus bien étonné de ce que M. de Villèle, après avoir presque arraché à la Chambre cette disposition monarchique, n'avait pas conçu dès lors un vif désir de faire adopter la loi. Il suffisait, pour y réussir, d'en séparer l'article du renouvellement intégral. Ces deux choses se tenaient essentiellement. L'adoption de la loi devait être la conséquence de la séparation de l'article intégral. Au lieu de cette séparation, la loi, telle que la Chambre l'avait faite, prononçait impérativement, dans son article 19 :

« Les députés sont élus pour cinq ans. *La « Chambre est toujours renouvelée en totalité,* « soit au bout de cinq ans de son existence cons- « titutionnelle, soit lorsque le roi use du droit « qu'il a de la dissoudre. »

Après tout ce que j'avais dit, au nom du ministère, après tant d'efforts particuliers connus du roi, il était impossible de se montrer plus opposé au gouvernement. Je vis alors ce que j'ai souvent fait remarquer dans cet ouvrage. A peine la loi fut-elle arrêtée, que les inquiétudes et même le repentir commencèrent : j'en reçus les témoignages confidentiels d'un grand nombre de

députés. Je ferais un volume des lettres que je reçus à ce sujet de Paris et des provinces. Je puis attester que les royalistes accoutumés à réfléchir, furent plongés dans la consternation. Les préfets, qui, comme M. de Chabrol, redoutaient la dissolution de la Chambre, furent unanimes dans leurs graves inquiétudes. Qu'auraient-ils pensé, s'ils avaient connu dans touts ses détails la joie de la coterie et de la faction, unies ensemble alors par leur haine pour la Chambre, et leur espérance certaine de réussir à lui porter le dernier coup?

La loi étant adoptée dans la Chambre élective, je considérai que je ne pourrais la soutenir dans la Chambre des pairs, sans combattre l'amendement qu'on y avait introduit, sans déclarer que le roi le rejetait, et par conséquent sans porter un coup terrible au parti royaliste de la Chambre élective. D'un autre côté, une forte raison atténuait la faute de cette Chambre : elle s'était fondée sur une ordonnance du roi, rendue sous le dernier ministère, qui mettait quatorze articles de la Charte en révision, et notamment celui du renouvellement par cinquième. En m'appuyant sur cette circonstance, je pensai que le roi pouvait suspendre sa décision sur le rejet de cet amendement, jusqu'à ce que la Chambre des pairs eût

donné son avis, et qu'alors seulement le roi prononcerait. Je proposai cet expédient au conseil des ministres et au roi : il fut adopté ; et j'en fus surpris, car il manifestait beaucoup d'égards pour la Chambre élective. Sans ces égards, le roi aurait déclaré qu'il ne pouvait consentir à l'amendement, et par conséquent à envoyer la loi, telle qu'elle était, à la Chambre des pairs. Mais lorsqu'elle eut été présentée à cette Chambre, je fis tout ce qui pouvait dépendre de moi pour la faire adopter ; j'écrivis à M. de Richelieu, le 14 mars 1816 :

« Le grand nombre d'affaires qui se traitent « au conseil, nous laissent rarement le temps de « les approfondir. Nous avons eu plus d'une fois « des regrets de n'avoir pas donné assez d'atten- « tion à des affaires importantes ; je crains bien « qu'il n'en soit de même de la loi des élections : « c'est ce qui me détermine à vous en parler, et « à la considérer dans son état actuel. Je crois « qu'elle pourrait nous présenter un grand moyen « de réunir la Chambre élective au ministère, et « de donner par conséquent une nouvelle force « au gouvernement.

« La première et la principale pensée qui a « fait la base de cette loi, était d'avoir des élec- « teurs de droit. La Chambre a d'abord repoussé

« ce principe; mais elle a fini par sentir la né-
« cessité de ne pas abandonner les élections au
« hasard; elle a porté l'application du principe
« assez loin pour qu'il soit considéré comme une
« base monarchique.

« D'après ce résultat, je pense que la loi ré-
« digée par la Chambre, est précieuse, malgré
« ses défauts; qu'il faut s'en servir pour en avoir
« une meilleure, et qu'il serait imprudent d'a-
« journer la loi des élections à un autre moment.
« La Chambre pourrait alors penser différem-
« ment, et ne plus admettre le principe conser-
« vateur des électeurs de droit. Ce principe est
« accordé : il faut le maintenir; du moins, telle
« est mon opinion.

« Mais, dans le projet de la Chambre, se trouve
« l'importante question du renouvellement inté-
« gral. Je vous ai vu, monsieur le duc, en recon-
« naître les avantages; et je crois que c'était alors
« l'opinion de la majorité du conseil. La Chambre
« y est fortement attachée; et si les ministres,
« après avoir pris l'ordre du roi, se décidaient
« pour elle dans la Chambre des pairs, elle y
« serait probablement adoptée. Je suis persuadé
« que l'adoption du principe par les ministres
« produirait le meilleur effet sur les députés, les
« rallierait au ministère, rendrait plus faciles les

« délibérations relatives à la loi de finances, et « amènerait un bien inestimable.

« Si les ministres n'interviennent pas, qu'ar- « rivera-t-il ? Ou la Chambre des pairs adoptera « le renouvellement intégral, et l'autre Chambre « n'en aura aucune obligation au ministère ; ou « les pairs le rejeteront, et la Chambre élective « croira que c'est l'ouvrage des ministres. Je ne « pense pas que le ministère ni le service du roi « puissent tirer quelque avantage de cette position.

« Je vois tout de suite ce qu'on peut me ré- « pondre, en examinant la question principale « en elle-même, et d'une manière abstraite, sous « le rapport des devoirs et de la conduite des « députés. Mais, est-ce ainsi qu'il faut raisonner, « quand on est lancé au milieu des passions des « hommes ? Nous avons un gouvernement repré- « sentatif ; il faut bien en accepter touts les in- « convénients, les voir tranquillement, et les « affaiblir autant qu'il est possible. En Angle- « terre, on ne gouverne qu'avec la majorité : « c'est à former, à conserver, à diriger cette ma- « jorité, que les ministres mettent touts leurs « soins. Ne faut-il pas les imiter ? Je crois que « nous avons une excellente occasion, et qu'il « faudrait en profiter. Si le ministère ne réussit « pas, il n'aura rien à se reprocher.

« Je pourrais ajouter cent autres raisonnements; « mais je me borne à vous prier de donner toute « votre attention à l'objet important que je vous « présente, à le considérer en lui-même et sans « aucune prévention. Certes, ce n'est pas être « ennemi du ministère, que de parler ainsi.

« Je crois donc nécessaire que cette question « soit encore examinée dans le conseil. En 1792, « que de notes de cette espèce ai-je données aux « ministres, et faites pour le roi lui-même! Elles « n'avaient d'autre but que de former une majo- « rité. Quelques-unes ont été trouvées, ont été « rendues publiques, et ont prouvé que j'avais « eu quelque raison de penser ainsi que je l'ex- « primais. »

On imaginera aisément, d'après tout ce qu'on vient de lire, combien j'étais occupé de cette loi et des moyens de rétablir la concorde entre la Chambre élective et le gouvernement : c'était une entreprise difficile; j'en portais seul le fardeau, et je luttais contre une coterie puissante qui prenait touts les jours de nouvelles forces. Non seulement je parlai au roi dans le même sens, en saisissant toutes les occasions de dissiper les nuages qu'on avait rassemblés dans son esprit, mais encore je lui écrivis une lettre qu'il voulut bien me promettre de lire avec attention.

J'exposais d'abord la question, à peu près dans les mêmes termes que dans ma lettre à M. de Richelieu. Je disais ensuite que le premier ou les deux premiers cinquièmes pouvaient être choisis de façon à produire des divisions funestes dans la Chambre; j'en montrais la possibilité et les graves inconvénients. J'ajoutais :

« D'un autre côté, je ne vois que des avantages « à conserver la Chambre actuelle pendant cinq « ans : elle est profondément royaliste; par ses « discours et par sa conduite, elle a fortifié et « étendu l'opinion royaliste, et achevé de con- « vaincre l'Europe que c'est l'opinion nationale.

« Je demande à Votre Majesté la permission « d'ajouter que, d'après la correspondance que « j'ai entretenue soigneusement sur cet objet, je « suis convaincu que la Chambre jouit d'un très- « grand crédit dans les départements : elle a éta- « bli ce crédit par une opinion royaliste pro- « noncée; l'opinion royaliste se maintiendra et « se fortifiera par la conservation de la Chambre. « Ces deux choses sont dépendantes l'une de « l'autre.

« Si la Chambre a fait les fautes qu'on lui « reproche, que sont ces fautes auprès du bien « immense qu'elle a produit? Elle aura plus d'ex- « périence la seconde année, plus encore la troi-

« sième ; et au noble sentiment de dévouement « sans bornes à son roi, qui n'a cessé de l'ani- « mer, elle ajoutera la sagesse que donne l'expé- « rience.

« Je conclus donc, de ce que je viens d'avoir « l'honneur de dire à Votre Majesté, que la con- « servation de la Chambre pendant cinq ans est « une mesure utile, et qu'il n'est pas moins utile « d'achever la loi des élections, afin de mainte- « nir le principe conservateur des électeurs de « droit.

« Votre Majesté a déjà pris la résolution de ne « point s'expliquer lorsque la loi lui sera présen- « tée, et d'attendre que la Chambre des pairs ait « discuté l'amendement principal. Mais, d'après « mes entretiens avec un assez grand nombre de « pairs, et notamment d'après l'opinion de M. le « chancelier, j'ose dire à Votre Majesté que beau- « coup de pairs flotteront dans l'incertitude, s'ils « ne connaissent pas l'opinion probable de Votre « Majesté ; que si, au contraire, elle daigne au- « toriser M. le chancelier à dire qu'elle ne dé- « sapprouverait pas le renouvellement intégral, « et qu'elle persiste dans l'approbation qu'elle a « déjà donnée au principe des électeurs de droit, « la Chambre des pairs se déterminera prompte- « ment.

« Sire, je suis profondément convaincu que le « maintien de la Chambre pendant cinq années « produira un bien incalculable, parce qu'elle « est connue pour être ardemment royaliste et « ardemment dévouée à la légitimité. »

Le roi avait eu beaucoup de peine à me permettre de présenter la loi à la Chambre des pairs, avant qu'il ne se fût prononcé sur l'amendement contre lequel on l'avait fort indisposé; il ne s'y était déterminé que par cette seule considération, que je lui avais présentée avec force : *Votre Majesté reste dans toute sa dignité, en laissant délibérer la Chambre des pairs avant de prononcer.*

J'avais fait tout ce qui était humainement possible pour empêcher la Chambre de commettre une faute bien grave, et ensuite pour engager le roi et les ministres à la réparer. Je ne pouvais rien de plus; je vis clairement que la loi serait rejetée. Cinquante-sept pairs, cependant, l'adoptèrent; quatre-vingt-neuf la rejetèrent. Les cinquante-sept adoptants considérèrent sans doute que la forme irrégulière qui conservait la Chambre, n'ayant pas fait rejeter par le roi l'article contraire à la Charte, et Sa Majesté demandant ainsi l'avis des pairs avant de se déterminer, ils devaient considérer la question en elle-même, et

sous le rapport des suites heureuses qu'elle pouvait avoir.

M. de Chateaubriand vit la délibération sous ce rapport : il parla fortement en faveur de la loi, telle qu'elle était ; il vit toutes les conséquences de l'adoption ou du rejet. Je ne peux relire son discours, sans remarquer la profonde attention qu'il avait apportée à l'examen de cette loi, et des circonstances où se trouvait la royauté. Il aurait combattu le funeste amendement dans la Chambre élective ; mais dans la Chambre des pairs, il vit combien de graves circonstances demandaient, exigeaient même l'adoption de l'amendement, malgré la forme très-irrégulière dans laquelle il était présenté.

M. de Richelieu et les pairs qui repoussèrent la loi ne comprirent pas les conséquences de leur refus ; ils étaient entraînés par les idées du moment contre la Chambre élective. La faction voyait bien l'importance de l'avantage qu'elle remportait par le crédit de la coterie ; sa joie se répandait dans les provinces ; et les préfets, accoutumés à m'écrire avec une grande confiance, me peignaient ses espérances et son bonheur. Je vous prie de vous rappeler ce qu'écrivait à ce sujet M. de Chabrol, alors préfet à Lyon. La loi fut rejetée ; mais, il faut en convenir, ce fut la

faute de quelques députés qui s'obstinèrent à y insérer la clause de l'intégralité. Cette obstination amena non seulement le rejet d'une bonne loi électorale, mais encore le mécontentement du roi, qui pencha dès lors encore plus vers le parti opposé aux royalistes. Il est certain que sa prérogative avait été blessée avec une inconsidération offensante, qu'il ne devait pas s'y attendre dans de semblables circonstances, et de la part de royalistes aussi prononcés. Plus la Chambre avait montré de sentiments royalistes, plus il était inconvenant qu'elle manifestât tant d'attachement à ce qui lui était personnel, en s'obstinant à conserver l'intégralité du renouvellement. Si elle y avait renoncé promptement et avec une sorte de bonne grâce, je suis persuadé que les ministres et le roi se seraient déterminés à proposer cette dérogation momentanée à la Charte. Les circonstances l'autorisaient suffisamment. Voilà comment cette Chambre perdit tout l'avantage de sa position, en voulant plus qu'elle n'aurait dû vouloir; et lorsque je proposai une seconde loi d'élection, elle commit encore la même faute.

C'est par des fautes de la même espèce que le parti royaliste s'est perdu en France depuis la révolution, surtout à la fin de l'Assemblée

constituante et au 18 fructidor, comme je l'ai prouvé; et ensuite en 1827, comme je le prouverai peut-être dans la suite de cet ouvrage. Notre caractère ne nous permet pas de nous arrêter; il est aussi présomptueux pans le triomphe que porté au découragement dans la disgrâce.

Tout ce que je raconte est bien grave. De ces jours de dissention entre le gouvernement et la Chambre élective, commencèrent le mécontentement du roi envers le parti royaliste, les espérances et la force renaissante des révolutionnaires, cette correspondance privée qui, faite à Paris, envoyée à Londres, en revenait pour rassembler de sombres nuages sur la famille royale, et surtout sur MONSIEUR. De ce jour commencèrent l'audace des journaux, les clameurs contre le clergé, ce travail des esprits qui amena les douze conspirations que j'ai déjà nommées; qui, de la capitale s'étendant au loin, ébranla quatre trônes, et inspira cette fureur qui enfonça le poignard dans le cœur d'un fils de France.

Tout cela prit sa source dans une seule faute, dans l'obstination à insérer dans la loi électorale une clause qui ne semblait demandée que pour l'intérêt particulier des députés, et qui, par cette

raison, armait contre eux des opinions remplies d'amertume. Sans cette faute, et en adoptant un chef, la Chambre élective aurait tout entraîné, et aurait pu fonder une forte monarchie constitutionnelle.

Mais la faute de la Chambre ne justifie point le ministère. Il n'aurait pas dû se livrer à des ressentiments contre elle; il aurait dû engager la Chambre des pairs à l'adoption de la loi, en rejetant l'amendement constitutionnel.

Pendant les secondes élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, les souverains étaient réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle. Les élections donnèrent en France un grand nombre de députés dont les principes connus alarmèrent le congrès. Les souverains témoignèrent leurs craintes à M. de Richelieu. Il écrivit alors à M. le duc d'Escars, qu'il regrettait ma loi électorale, et qu'il se repentait de l'avoir fait rejeter dans la Chambre des pairs. Cependant, toutes les réflexions qu'on vient de lire, je les ai présentées bien souvent à M. de Richelieu, et surtout dans notre conférence chez son ami l'ancien évêque de Rennes. Je vois encore le ton animé de ce prélat en exprimant, avec une éloquence passionnée, combien serait funeste la dissolution d'une Chambre royaliste. M. de Richelieu par-

tageait cette opinion pendant un instant rapide comme l'éclair ; mais l'instant d'après, quand il avait revu ses conseillers, il était dominé par des idées contraires.

Dans le même temps, M. l'abbé de Montesquiou me dit, dans le cabinet du roi : « Votre loi électorale était bonne ; mais j'avoue que je n'aurais pas osé la proposer. » Je lui répondis que cependant la partie difficile de mon projet avait été appuyée par MM. Lainé, Royer-Collard, Bonald, Becquey, Pasquier, Chateaubriand et plusieurs autres orateurs.

A la fin de 1827, après la dissolution de la Chambre, pendant le ministère de M. de Villèle, un mouvement violent agita la France, et amena des élections bien différentes des précédentes. Lorsque je revins du Calvados, où j'avais présidé le collége électoral, je présentai mes hommages au roi ; il me fit l'honneur de me témoigner des regrets sur la loi que j'avais proposée en 1816. Je lui répondis que j'entendais un grand nombre de personnes exprimer le même regret ; mais que j'étais persuadé que si elle était encore présentée dans une Chambre toute royaliste, elle serait encore défigurée ; que nous n'aurions jamais de bonnes lois, à cause du grand nombre d'orateurs, et surtout à cause des discours écrits,

qui permettent à des hommes qui n'ont jamais réfléchi de débiter leurs rêveries, et de placer la Chambre au milieu d'un nuages de pensées diverses et incohérentes dont ne peut sortir rien de conforme à un plan méthodique sagement combiné et constamment suivi.

M. le comte Roy avait combattu les amendements de la commission, et s'était prononcé pour le renouvellement partiel, dans un discours très-énergique. En 1828, lorsqu'il était ministre des finances, j'étais à sa table, assis auprès de lui; il me dit tout haut: « Monsieur de Vaublanc, vous avez proposé en 1816 une loi électorale; aujourd'hui, je voudrais bien que nous l'eussions. » Je lui répondis : « Je suis heureux de ce que je vous entends dire; vos paroles me prouvent que vous mettez le doigt sur la plaie de la France. » Il reprit : « Oh! oui, je la connais. Les bourgs pourris d'Angleterre sont une bonne chose, quoi qu'on en dise; mais vos électeurs de droit valaient encore mieux. »

J'avais dès long-temps réfléchi sur les corps électoraux. En septembre 1790, je proposai au directoire de Seine-et-Marne, que je présidais, de réfuter une proposition faite par M. de Mirabeau, et renvoyée au comité de Constitution pour y être examinée. Je rédigeai cette réfutation;

elle fut imprimée et adressée à l'Assemblée constituante et à M. de Mirabeau. Il avait demandé qu'à compter de la prochaine nomination d'électeurs dans chaque canton, les fonctions d'électeurs fussent incompatibles pendant deux années avec toute fonction publique; en sorte qu'aucun magistrat ou administrateur, aucun militaire, aucun maire et adjoint n'auraient été électeurs. « Le collége, disait-il, aurait été forcé d'élire hors de son sein; et cette obligation aurait empêché les brigues et la corruption. » On ne conçoit pas comment une semblable proposition avait pu être faite par un homme qui renfermait dans sa tête des principes de gouvernement. Il ôtait ainsi toute influence aux hommes les plus considérables de la province. L'écrit que j'avais rédigé envisageait cette question sous toutes les faces, et repoussait fortement une proposition aussi étrange. Le comité de Constitution la rejeta. La loi électorale que j'ai proposée en 1816 était précisément l'inverse de la proposition de M. de Mirabeau, que j'avais combattue en 1790. Depuis cet instant, tout ce que j'avais vu m'avait confirmé dans mes pensées. On voit par-là que ce n'était pas légèrement et sans réflexion que j'avais proposé une loi qui donnait beaucoup d'influence à la couronne. Mais le plus grand mal-

heur qui puisse arriver à un homme dans un pays comme la France, c'est de réfléchir en s'enchaînant aux choses positives : ce malheur, je l'ai éprouvé.

CHAPITRE IX.

De la seconde loi d'élection que j'ai proposée à la Chambre.
Ma demande de la franchise du port de Dunkerque.
Ma sortie du ministère.

La loi étant rejetée, le conseil pensa qu'il fallait en proposer une seconde. Elle n'était pas autre chose que la confirmation des ordonnances des 13 et 21 juillet 1815, mais seulement en tout ce qui était relatif à l'élection. C'était d'après elles que la Chambre actuelle avait été nommée. M. Decazes, M. Becquey et moi, nous fûmes chargés d'en soutenir la discussion. On craignit que cette seconde loi ne fût une préparation au grand projet de dissoudre la Chambre; mais les

ministres n'avaient pas besoin d'une loi pour la dissoudre. L'évènement l'a prouvé. J'espérais que la leçon que venait de recevoir la Chambre la disposerait à une condescendance qui ferait taire les animosités excitées contre elle, et qui se manifestaient touts les jours.

Il était impossible de laisser la couronne dans la situation où elle était. L'ancienne loi électorale de l'empire ne pouvait être reproduite, puisqu'elle ne renfermait pas les obligations imposées aux électeurs par la Charte; et puisque le roi l'avait remplacée par des ordonnances à la seconde restauration, ç'eût été une grande inconséquence de revenir à elle, après l'avoir repoussée. Quelle chose pouvait être plus agréable à la Chambre élective, que de convertir en loi l'ordonnance royale, d'après laquelle elle avait été nommée?

Lorsque la nouvelle loi, composée seulement de deux articles, fut définitivement arrêtée dans le conseil du roi, pendant que la Chambre était encore en séance, le roi me dit : « La séance est « prête à finir; allez, allez, *portez-leur le rameau « d'olivier.* » J'ose dire que ces paroles étaient inspirées par tout ce que j'avais dit au roi la veille au soir sur la Chambre, sur ses principes, et sur mes craintes qu'elle ne fût dissoute. Je rapportai

ces paroles du roi à un grand nombre de députés, dans l'espérance qu'elles leur inspireraient d'utiles réflexions sur la position de la Chambre.

Je partis avec M. Decazes. Il avait dit dans le conseil que plusieurs députés, dont j'ignore les noms, avaient eu une conférence chez lui sur ce projet. Arrivés dans la salle des conférences, nous trouvâmes MM. de Villèle et de Corbière. Nous leur montrâmes le projet; et M. Decazes leur dit: C'est bien là ce qui a été convenu. Ils en convinrent. Je crus cependant, en m'éloignant un peu, m'apercevoir qu'ils faisaient quelques observations. Je me rapprochai d'eux, et je leur demandai, en leur présentant le manuscrit, si la rédaction leur paraissait exiger quelque changement. Je leur devais cette déférence, parce que je n'avais pas assisté à la conférence. Je la leur devais, quoique j'ignorasse s'ils y avaient assisté. Ils examinèrent encore le projet, me firent une observation peu importante, et qui n'altérait pas le projet. J'appelai M. Decazes, je lui dis le changement proposé; nous convînmes qu'il pouvait être adopté, sans prendre les ordres du roi, tant il était peu important. Nous allâmes dans le cabinet où les députés écrivent. Je fis le changement proposé. Je retournai auprès de ces messieurs; je le leur montrai, et ils l'approuvèrent.

Le projet fut renvoyé à une commission, qui chargea M. de Villèle du rapport.

Afin que le lecteur puisse avoir une idée parfaitement juste d'une démarche de la Chambre élective, dont les suites ont achevé d'entraîner sa dissolution, et ont par conséquent perdu le parti royaliste, je vais donner le texte de la loi que je présentai au nom de la couronne, et de celle qui fut proposée par la commission et adoptée par la Chambre.

LOI PRÉSENTÉE.

ART. 1er. « Les ordonnances des 13 et 21 juillet « 1815 ont force de loi en tout ce qui est relatif « à la composition des colléges électoraux, au « mode et à la forme des élections, au nombre « et à l'âge des députés.

ART. 2. « Les colléges électoraux, tels qu'ils « ont été convoqués par suite de ces ordonnances, « seront maintenus sans nouvelles adjonctions, « jusqu'à ce qu'il ait été autrement statué par « une loi. »

Voici maintenant le projet proposé par la commission.

ART. 1er. « Les ordonnances des 13 et 21 juillet « ont force de loi provisoirement *dans toutes* « *leurs dispositions*.

ART. 2. « Les colléges électoraux, tels qu'ils « ont été convoqués par suite de ces ordonnances, « seront maintenus sans nouvelles adjonctions, « jusqu'à ce qu'il ait été statué sur une loi défi- « nitive d'élection, qui sera proposée dans la « session de 1816. Ils ne pourront être appelés « *à aucune autre élection qu'à celles qui se-* « *raient nécessitées par une dissolution de la* « *Chambre*, en vertu de l'art. 50 de la Charte. »

On voit que la commission, toujours préoccupée du désir de la Chambre de rester telle qu'elle était, inséra encore dans ce projet de loi deux amendements, ou plutôt elle le changea entièrement.

Le projet de la couronne ne donnait force de loi aux ordonnances des 13 et 21 juillet 1825, *que relativement aux élections.* Or, la première de ces ordonnances avait soumis quatorze articles de la Charte à la révision, mais la seconde n'avait réglé que la forme des élections; et là s'était arrêté le nouveau projet de la couronne, que je présentais à la Chambre.

Ce projet maintenait les colléges électoraux, tels qu'ils avaient été convoqués par les ordonnances, sans nouvelles adjonctions, et jusqu'à ce qu'il eût été statué par une loi.

C'étaient ces mêmes colléges qui avaient nommé la Chambre actuelle. Je demande s'il était possible

de rien faire de plus avantageux pour la Chambre elle-même.

Le projet de la commission disait au contraire que ces ordonnances auraient provisoirement force de loi *dans toutes leurs dispositions*. Or, dans ces dispositions, était comprise la révision de quatorze articles de la Charte. Dans ces articles, on trouvait le renouvellement intégral, qui venait d'être repoussé par la Chambre des pairs. C'était uniquement pour avoir ce renouvellement intégral, que la commission voulait donner à ces ordonnances la force de la loi dans toutes leurs dispositions.

En outre, le projet de la commission voulait que les colléges électoraux ne pussent être appelés à aucune autre élection qu'à celles qui seraient nécessitées par une dissolution de la Chambre. Par cette disposition, *le roi n'aurait pu faire renouveler la Chambre par cinquième; il n'aurait pu ordonner une chose impérativement prescrite par la Charte.* On ne pouvait oser davantage pour contraindre la couronne à faire les volontés de la Chambre élective; et c'étaient des royalistes qui voulaient l'enchaîner ainsi!

Et remarquez combien cette disposition était contraire aux intérêts de la Chambre elle-même.

Elle désirait d'être conservée, et le parti royaliste le désirait comme elle. Sa dissolution était l'opposé de sa conservation. Eh bien! l'article qu'elle proposait, forçait la couronne à la dissoudre, puisque, par cet article, la couronne n'aurait pu ordonner le renouvellement par cinquième, auquel la Charte l'obligeait. Donc, si l'article avait été adopté par les Chambres et par le roi, la dissolution de la Chambre élective aurait été indispensable. Or, c'était cette dissolution que désiraient les libéraux, et que redoutaient les royalistes. J'avoue que je ne peux concevoir l'aveuglement qui inspira cet article.

En outre, il était bien étrange de renverser *par amendement* une chose formellement prescrite par la Charte, le renouvellement par cinquième, et de déclarer *par amendement* non pas *la révision* de quatorze articles de la Charte, ainsi que le voulaient les ordonnances, mais de donner force de loi aux ordonnances, lesquelles n'avaient ordonné que la révision. La différence est immense entre ordonner une révision et donner *force* de loi.

C'était la seconde fois que l'on formait une telle entreprise, contre laquelle s'étaient déclarés le roi et la Chambre des pairs.

Les conséquences de tout ce que je raconte

ont été terribles. Elles ont jeté Louis XVIII dans un chemin funeste, dont ni lui ni son successeur n'ont pu sortir.

Quel fut le résultat ? L'éloignement du roi pour la Chambre, sa dissolution, le triomphe de la coterie, ennemie du vrai parti royaliste, la renaissance de toutes les espérances de la faction, son travail ardent non seulement en France, mais dans l'étranger, auprès des quatre trônes qu'elle ébranla. Il faut répéter ici : Voilà comme s'enchaînent les causes qui font la destinée des couronnes.

En répétant cette observation, je pratique le précepte de Fénélon : « Il ne faut retrancher au« cune des répétitions qui ramènent au point qui « seul décide de tout. »

On conçoit quelles durent être ma surprise et ma douleur, en voyant la loi ainsi dénaturée, et en voyant percer encore d'une manière si positive le désir de conserver les fonctions législatives. Cette persévérance achevait de blesser touts les égards envers la couronne, et rendait inévitable la dissolution de la Chambre. A peine ce projet fut-il connu, que beaucoup de personnes vinrent me parler de la position nouvelle dans laquelle j'étais placé. Elles pensaient, celles surtout qui connaissaient mes lettres à M. de Richelieu et au roi, que j'avais assez fait pour le parti royaliste, que

je m'étais assez sacrifié à la Chambre, que je ne lui devais plus rien, que je devais me rapprocher des ministres, et partager leurs sentiments envers la Chambre; qu'une conduite différente déplairait au roi, et amènerait ma sortie du ministère. D'anciens amis qui avaient vu avec moi les orages de la révolution, des personnes du plus haut rang, qui me faisaient l'honneur de me croire utile et même nécessaire au parti royaliste, insistèrent fortement sur les considérations que je viens de présenter. Plusieurs même allèrent jusqu'aux reproches, et me les prodiguèrent d'avance. Je sentais toute l'importance de ces considérations. Il était bien certain que ma position envers la Chambre n'était plus la même. Si j'avais fait une démarche franche et décidée auprès de deux ministres, si je leur avais déclaré que j'avais assez et peut-être trop fait, comme ministre de l'intérieur, spécialement chargé de maintenir l'influence de la couronne dans la Chambre élective, que je pouvais maintenant reprendre avec honneur mon indépendance, et que je la reprenais, j'aurais produit un grand changement et affermi cette confiance personnelle et particulière que le roi m'avait toujours témoignée.

Sans doute ces considérations étaient très-graves; mais il aurait fallu dès lors, en repoussant

le projet de la commission, m'exprimer avec une certaine force, abandonner ces égards que j'avais portés envers la Chambre aussi loin qu'ils pouvaient aller. *J'entrais dès lors dans le parti opposé au parti royaliste.*

D'autres personnes me proposaient de me placer dans une espèce de milieu entre la Chambre et les ministres : ce dernier plan répugnait fortement à mon caractère. Je ne délibérai pas longtemps ; je résolus de rester dans la ligne où je m'étais placé, de m'unir toujours au parti royaliste de la Chambre, de combattre le nouveau projet de loi avec force, mais avec des expressions qui annonçassent que je m'identifiais toujours avec la Chambre. Quant à mon intérêt particulier, et aux moyens que les circonstances pouvaient me fournir de rester au ministère, je ne m'en occupai pas un seul instant. Si j'avais été capable d'y penser, ma conduite l'aurait prouvé ; elle aurait été empreinte d'une misérable hésitation.

Peu de temps après les évènements dont je parle, un ministre disait : « Je ne conçois pas M. de Vaublanc. Pour un homme d'esprit, il n'en a guère montré. Comment pouvait-il perdre ainsi son avenir, en s'attachant à un parti qui ne cessait de l'abandonner, et qui manquait à toutes

ses promesses? » Ce ministre avait raison, parce qu'il raisonnait d'après son caractère; il ne pouvait raisonner d'après le mien. Mais lorsqu'après la dissolution de la Chambre, la faction révolutionnaire, ainsi que je l'avais prévu, a été violemment opposée au parti royaliste; lorsque dix conspirations, l'ébranlement de quatre trônes en ont montré les effets, combien n'ai-je pas dû m'applaudir d'être resté toujours le même, et de ne m'être pas rapproché d'un ministère opposé à la Chambre, et qui désirait ardemment sa dissolution? J'en serais mort de honte. Que de peines, de chagrins deux ministres n'ont-ils pas eus dans la fausse route où ils s'étaient engagés! Que d'accusations, que de clameurs contre M. Decazes, avant et après l'attentat sur un fils de France! Quant à M. de Richelieu, ses amis même ont dit qu'il était mort de chagrin. Que de peines il se serait épargnées, s'il avait eu en moi la confiance que je méritais, et que j'ai tant cherché à obtenir de lui! Je conçois très-facilement que le chagrin lui ait donné une mort prématurée; il avait le défaut qui contribue le plus à rendre un homme malheureux, l'incertitude de l'esprit et le changement perpétuel des idées.

M. de Villèle fit le rapport au nom de la commission; il remonta aux circonstances qui avaient

précédé la présentation de la première loi. Il arriva promptement à des reproches envers moi; il cita, comme je m'y attendais, la phrase de Montesquieu sur la dépendance des pouvoirs dans une monarchie. Il dit, en parlant de cette première loi : « La Chambre n'avait pas cru que les « députés dussent être nommés par des colléges « électoraux subordonnés et *dépendants des mi-* « *nistres.* » Remarquez que cette manière de citer la phrase de Montesquieu, la défigurait entièrement. Le principe de Montesquieu était la base générale de ma loi : mais elle ne rendait point les colléges électoraux *dépendants des ministres,* comme le disait M. de Villèle; elle rendait *les élections dépendantes des propriétaires et de toutes les notabilités.* C'était là le but et l'esprit de la loi. Or, les propriétaires et les notables sont les personnes les plus indépendantes des ministres.

C'était, au contraire, l'adjonction du dixième des électeurs nommés par le roi, qui rendait les colléges plus dépendants des ministres, puisqu'ils auraient nommé ce dixième.

Le rapporteur ajouta : « Les principes de la « loi proposée furent repoussés presque unani- « mement. »

Les phrases que j'ai citées manquaient entièrement de justesse. D'abord, je n'avais point dit

que les corps électoraux dussent être subordonnés et dépendants des ministres : on en verra la preuve dans l'instant, lorsque je rappellerai ce que je dis à la tribune pour expliquer la phrase de Montesquieu. Secondement, il n'était pas conforme à la vérité de dire que les principes de la première loi avaient été repoussés presque unanimement. On a vu l'importance des orateurs qui les ont défendus; on a vu que le grand principe de cette loi, les électeurs de droit, avait été conservé, quoique d'une manière différente.

Pour être dans l'exacte vérité, il aurait fallu dire : La loi a été rendue plus démocratique, mais adoptée par 205 membres contre 116; nous y avons inséré, malgré les instances du ministère, un article contraire à la Charte, pour continuer nos fonctions pendant cinq années, et, à cause de cet article, le roi, une partie du ministère et la Chambre des pairs l'ont repoussée. Telle était la vérité dans toute son exactitude.

Dans ma réponse, je parlai d'abord de l'accusation intentée par le rapporteur contre les ministres, et principalement contre moi, puisque j'étais leur organe. A ces mots, M. de Villèle se leva, et déclara avec beaucoup de politesse que la commission ne me faisait aucun reproche, que c'était loin de sa pensée. Je repris

aussitôt : « Je ne m'en plains point. Je serai tou-
« jours le premier à approuver tout ce qui sera
« dit librement et avec convenances sur les mi-
« nistres, sur leur administration, et même *sur*
« *les conseils qu'ils auront pu donner.* La res-
« ponsabilité est immense et sans bornes; je l'ac-
« cepte dans toute son étendue. Je sais fort bien
« que le gouvernement représentatif n'a pas été
« inventé pour le repos des ministres. » Ce der-
nier mot fut applaudi; et depuis, il a souvent été répété.

Je passai ensuite à la grande accusation qui résultait de la phrase de Montesquieu. Je prie le lecteur de redoubler d'attention. Je répondis ainsi : « Déjà des observations de la même nature
« m'avaient été faites, et j'y ai répondu. On les
« reproduit; il faut donc répondre encore, quoi-
« que très-étonné que le rapprochement même
« de mes expressions n'ait pas suffi pour en faire
« saisir la véritable signification.

« Lorsque j'ai dit que le pouvoir électoral,
« quant à son action, à son organisation et à ses
« fonctions, devait être fortement combiné et
« retenu dans de sages limites, je crois avoir dit
« une chose incontestable; et je répète que s'il
« n'était pas prudemment retenu, ce pouvoir se-
« rait très-dangereux.

« J'ai cité, à l'appui de ce que je disais, un « grand homme, Montesquieu, le seul dont les « écrits aient reçu de la révolution un nouvel « éclat et une sorte de certitude : ses pensées fu- « rent belles, justes et grandes, au moment où « il écrivait; maintenant, que la révolution a « consacré presque toutes les pages de son livre, « en montrant le danger extrême des principes « contraires, il est sublime, malgré quelques dé- « fauts. L'auteur atteint les bornes de l'intelli- « gence humaine, surtout quand il parle de la « monarchie, parce qu'il la portait dans le cœur; « et si, dès les premiers jours de la révolution, « il eût été entendu, compris et suivi, la révo- « lution n'eût pas entraîné à sa suite les mal- « heurs dont la France a été la victime. Montes- « quieu était magistrat : il voulait sans doute « l'indépendance du pouvoir judiciaire; et ce- « pendant il voulait que ce pouvoir fût restreint, « subordonné, qu'il eût sa dépendance relative, « non pas certainement à l'instant de prononcer « un arrêt, mais dans ses attributions et dans son « organisation. Il en est de même, relativement « au pouvoir, à l'action, aux fonctions électo- « rales. Je n'ai pu vouloir dire qu'il devait être « dépendant au moment des suffrages; alors il « doit être entièrement libre : mais j'ai demandé

« et je demanderai toujours que, dans son orga-
« nisation, dans l'exercice de ses fonctions, dans
« toutes ses attributions enfin, de sages restric-
« tions et des limites positives lui soient impo-
« sées.

« Pour avoir une idée exacte de ce que doit
« être sa dépendance, il faut examiner quelle
« est son indépendance. Les premières assemblées
« primaires, instituées par l'Assemblée consti-
« tuante, étaient nombreuses, tumultueuses, et
« restaient telles qu'elles étaient, sans que l'au-
« torité pût intervenir d'aucune manière. Vous
« avez adopté vous-mêmes l'article qui donne à
« l'autorité le droit de les diviser en sections:
« *voilà une sage dépendance.*

« Les anciennes assemblées étaient ouvertes
« au citoyen qui payait la plus modique contri-
« bution. La loi a voulu, et vous-mêmes vous
« avez pensé qu'il fallait d'autres conditions.
« Voilà *les sages limites* dont j'ai parlé : elles
« pouvaient correspondre entre elles; elles ne le
« pourront plus : elles pouvaient s'occuper d'autre
« chose que des élections; cela leur est interdit:
« elles sont ainsi contenues dans de fortes limites.

« Les assemblées nommaient leur président:
« *voilà l'indépendance.* Vous avez voulu avec
« nous que le roi le nommât : *voilà une sage*

« *dépendance*. Après toutes ces précautions et « d'autres encore, vous avez voulu que le roi pût « ajouter au collége électoral des électeurs choi- « sis par lui, en nombre égal à la dixième partie « des électeurs : voilà ce que j'appelle *une sage* « *dépendance*.

« Ainsi, en comparant l'ancienne organisa- « tion à celle que vous avez vous-mêmes adoptée « d'après notre proposition, vous trouverez, d'une « part, une liberté illimitée qui a produit des « malheurs incalculables; et dans votre propre « ouvrage, vous trouverez les prudentes limites, « la sage dépendance dont j'ai parlé; et je sou- « tiens que cette dépendance assure la liberté « des suffrages, car elle empêche les manœuvres « et les brigues violentes qui détruisent cette li- « berté.

« Bien plus encore; observez le gouvernement « que vous a donné la Charte : vous y verrez « consacré le principe de Montesquieu. La Cham- « bre des pairs n'est-elle pas *dépendante* de vos « délibérations, *subordonnée* à vos décisions? « N'êtes-vous point assujettis à la même *dépen-* « *dance* envers elle? Allez plus loin, et jusqu'à « la majesté du trône : n'est-il pas *dépendant* « des Chambres pour les lois? peut-il exiger un « centime, faire marcher un conscrit, sans le

« consentement des Chambres? Le trône lui-
« même est donc *dépendant;* et l'on veut me
« faire un grave reproche d'avoir dit que le pou-
« voir électoral doit être subordonné et dépen-
« dant! »

Je croyais avoir ainsi assez bien défendu le principe de Montesquieu, et bien expliqué ce que j'avais voulu dire en le citant. J'espérais qu'il n'en serait plus question dans la suite de la discussion; mais des orateurs y revinrent encore. Il est vrai qu'ils avaient des discours écrits depuis long-temps, préparés même pour la discussion de la première loi : ils n'en voulurent rien perdre; en sorte que cela formait un chaos de pensées incohérentes, un bruit de paroles confuses, auxquelles il m'était vraiment impossible de rien comprendre. Je n'y distinguai clairement qu'une seule chose; c'est que ces orateurs s'inquiétaient fort peu de l'autorité de Montesquieu. On était donc revenu au même point où s'était placée l'Assemblée constituante, quand ses orateurs les plus accrédités avaient hautement rejeté les conseils et les principes de ce grand homme. Aussi, l'ouvrage de cette assemblée a-t-il duré neuf mois, et s'est-il écroulé dans l'infamie et dans le sang.

Un homme, comme Montesquieu, avance des

principes qui ne sont pas une vaine théorie, mais le résultat de l'expérience de touts les siècles; il les cite, il les interroge, il en examine les effets, et il les adopte. La légèreté présomptueuse les repousse; mais elle en est bientôt punie.

On m'avait reproché, dans le rapport, de n'avoir point pris une part assez grande à la discussion. Je répondis que, dans la commission, et dans des entretiens particuliers souvent répétés, j'avais fait touts mes efforts pour empêcher l'amendement contraire à la Charte; que j'avais parlé quatre fois dans la discussion générale; mais qu'étant accoutumé à n'envisager jamais que le point principal de la discussion, celui qui dominait tout le reste, je ne m'étais attaché qu'à obtenir des électeurs de droit, afin que, dans des circonstances que je désirais ardemment ne pas voir arriver, l'autorité pût balancer une influence dangereuse par des contre-poids suffisants. J'ajoutais des paroles flatteuses pour le rapporteur; car, dans toute cette session, je n'ai cessé de manifester les plus grands égards pour le parti royaliste.

« En effet, dis-je alors, après avoir repoussé « d'abord le principe de l'influence royale, après « l'avoir combattu dans les bureaux et à la tri- « bune, vous avez senti la nécessité de l'adopter:

« et M. de Villèle, s'élançant à la tribune, et « déployant le tableau des élections de l'Angle- « terre, vous a parlé avec une chaleur qu'il a « puisée dans une âme dominée par le désir de « la stabilité du trône; il a démontré qu'il fallait « adopter un principe indispensable, si l'on veut « affermir à jamais la couronne. »

Mais, dans ce même discours, je commis un crime impardonnable : j'oubliai que je parlais devant des hommes profondément ignorants de tout ce qui fait l'essence du gouvernement représentatif, et des choses que sa nature propre amène dans la pratique. Je prononçai ces paroles :

« Le principe des électeurs de droit une fois « admis, cette base posée, le reste était pure- « ment réglementaire. Et ici je dois dire ma pen- « sée tout entière : autant je suis convaincu qu'un « ministre doit s'unir de pensée et d'action avec « ses collègues pour la marche du gouvernement, « autant je crois qu'il lui est permis de conser- « ver son opinion individuelle *sur les matières* « *de haute législation*. Je déclare donc que per- « sonnellement j'ai toujours désiré le renouvel- « lement intégral ; j'ai toujours trouvé qu'il avait « en sa faveur plus de motifs que le renouvelle- « ment par cinquième : *mais je reconnais que* « *les deux opinions peuvent être également*

« *soutenues*, et qu'elles empruntent plus ou « moins de force des circonstances au milieu des- « quelles elles s'élèvent.

« Mais quand, après l'observation des formes « constitutionnelles, *un rejet légal et suprême « a été prononcé, chacun doit soumettre son « opinion particulière* et respecter la décision. « Et vous aussi, vous ne pouvez lui refuser le « respect qui lui est dû, puisqu'il émane d'une « Chambre exerçant un droit égal au vôtre, et « que vos décisions n'ont de force qu'après avoir « obtenu son assentiment, comme les siennes « sont subordonnées à votre décision. »

On a vu, dans les fragments que je viens de citer, que j'avais engagé la Chambre à respecter une décision qui avait rejeté sa permanence pendant cinq ans : c'était assez dire combien me paraissait blâmable le changement fait par la commission à la seconde loi. Je combattis le premier amendement; je prouvai qu'il confondait des choses entièrement distinctes dans un seul et même engagement qu'on ne pouvait demander à la couronne, et qu'elle ne pouvait contracter. Je m'opposai au second amendement; je prouvai qu'il empêcherait le roi de faire une chose à laquelle il était obligé par la Charte, d'ordonner le renouvellement par cinquième.

Mes raisonnements, mes déclarations étaient positifs; mais je conservai les égards que je devais au parti royaliste, qui se perdait lui-même, et dont je déplorais l'aveuglement et l'obstination. C'était, au fond, la même faute que ce parti avait commise à la fin de l'Assemblée constituante, et avant le 18 fructidor.

M. Becquey combattit l'étrange proposition avec des raisonnements clairs et méthodiques, enchaînés l'un à l'autre. Il dit : « L'usurpation « que l'on vous propose, si elle pouvait se réali- « ser, changerait cette ordonnance du 13 juillet « que vous invoquez, et qui n'était qu'un simple « projet de révision, en une loi d'une forme « nouvelle, *à laquelle le roi serait seul soumis,* « *car c'est à lui seul qu'elle commanderait.* »

Je vous prie de faire attention à cette dernière phrase; elle est de la plus grande justesse : le projet de la commission *commandait réellement au roi.* M. Decazes parla dans le même sens; il dit :

« Ou le roi a le droit de convoquer les colléges « électoraux *pour une autre élection que celle* « *qui serait nécessitée par une dissolution de* « *la Chambre élective,* ou il ne l'a pas. S'il a ce « droit, vous ne pouvez prétendre l'en dépouil- « ler; il ne pourrait jamais y consentir. L'amen-

« dement est une restriction à l'autorité royale ; « il est inadmissible.

« Si le roi n'a pas le droit que la commission « lui refuse, vous ne devez, vous ne pouvez pas « supposer qu'il songe jamais à l'exercer ; et dans « ce cas, *l'amendement est injurieux et inu-* « *tile.* »

Il insista aussi fortement sur ce que les ordonnances du 13 juillet, que la commission s'obstinait à considérer comme un engagement de faire changer quatorze articles de la Charte, n'avaient point cette force, et considéraient simplement ces articles comme *susceptibles d'être révisés.*

En parlant à la Chambre, en la conjurant de s'arrêter, en lui disant que le temps d'arrêt est la marque de la force, je l'avertis assez clairement qu'elle se perdait ; mais je conservai toujours les plus grands égards pour elle ; je m'unis toujours à elle. Après avoir fortement insisté sur la contrainte qu'on voulait exercer envers l'autorité royale, je repoussais les reproches que l'on faisait à la Chambre ; je disais :

« Quel a été le premier et le plus heureux ré- « sultat de votre réunion ? Vous avez fait taire « cette opinion mensongère qui osait répandre « que nous n'avions en France ni l'amour ni le « besoin de l'autorité légitime ; vous en avez ex-

prime le vœu avec tant d'unanimité, vous avez fait sentir ce besoin avec tant de force, qu'il n'a plus été possible de concevoir le moindre doute. L'Europe a retenti de vos protestations ardentes, répétées par la France; elle a appris de vous que la légitimité était le premier besoin et le vœu général de la France. » Ici je fus interrompu par l'adhésion de la Chambre.

Il me semble que la Chambre et surtout la commission auraient dû être frappées de voir un ministre, obligé de défendre contre elles la prérogative royale, s'identifier toujours à elle, ne repousser des allégations injustes qu'avec les égards les plus délicats, rester constamment son défenseur, chercher toujours à l'unir au monarque, avec la certitude, bien connue du public, que cette marche noble le conduisait à la perte de sa place. Ah! si la Chambre avait été plus juste; si elle avait connu son intérêt, qui était bien celui de la France; si elle avait tout à coup repoussé cet esprit d'opposition démocratique que MM. de Bonald, Lainé, la Bourdonnaye, Beugnot, Becquey, Bellart, Pasquier et Royer-Collard avaient combattus; si, se rapprochant de moi par quelques mots prononcés à la tribune sur la douleur qu'elle ressentait de ce qu'on voulait la séparer du monarque, elle m'avait chargé

d'être son organe auprès du trône, tout aurait changé, la Chambre n'aurait pas été dissoute. Mais cela était-il possible? Qu'on se rappelle ce que j'ai dit du côté droit de l'Assemblée constituante, de la législative, du Conseil des cinq-cents, et l'on se convaincra que nos assemblées ont eu toujours le même esprit, le même caractère.

L'imbécillité politique s'empara de mon discours. J'avais dit : « Autant je suis convaincu « qu'un ministre doit s'unir de pensée et d'action « avec ses collègues pour la marche du gouver- « nement, *autant je crois qu'il lui est permis* « *de conserver son opinion individuelle sur les* « *matières de haute législation.* » On me fit un crime de ces paroles soulignées; on les commenta, et, comme il arrive toujours, on les altéra. Un député, M. le comte de ***, en citant à peu près ces paroles, me reprocha bravement, chez M^me^ la duchesse d'Escars, *d'avoir violé le secret du ministère.* Je regardai ce gentilhomme depuis les pieds jusqu'à la tête, et je ne lui répondis pas. Paris et la cour sont remplis d'hommes de cette force.

Quelques jours après, nos journaux copièrent un passage d'un journal anglais. Il disait : « Nous « nous étions flattés que lord Castlereagh propo-

« serait un bill en faveur des catholiques ; mais « Sa Seigneurie a déclaré que le conseil étant « contraire à cette mesure, ainsi que la majorité « du parlement, il ne ferait pas cette proposition : « *mais que si elle était faite dans la Chambre « des communes, il la soutiendrait de toutes ses « forces.* » Voilà donc un ministre en opposition ouverte avec ses collègues, et qui le déclare publiquement. M. Pitt avait eu la même conduite au sujet de la traite des noirs, pendant plusieurs années ; et des badauds ignorants me faisaient un grave reproche d'avoir dit bien moins encore que le ministre anglais ! Il suffit de lire toute la suite du discours que j'ai cité.

Au mois de février 1819, dans un moment où la grande question des catholiques romains allait être discutée dans le parlement anglais, le ministère se divisa sur cette question. Sept membres du conseil étaient pour, et huit contre ; mais l'union du ministère n'en fut pas altérée. On conçoit aisément que tel doit être l'effet possible de toute matière *de haute législation*, sur laquelle les esprits ne peuvent s'accorder parfaitement, excepté lorsque des circonstances impérieuses les entraînent touts. Touts les journaux anglais parlèrent de cette différence d'opinion du ministère, sans y attacher aucune importance re-

lativement à l'union des ministres entre eux : mais si l'un d'eux avait voulu alors conduire le gouvernement vers l'affaiblissement de l'autorité royale, ou à des choses favorables à une faction, il aurait eu tout le ministère contre lui, et il aurait été forcé à l'instant même de sortir du conseil.

Au mois d'avril 1832, M. Ferguson ayant fait une motion importante dans la Chambre des communes sur le sort de la Pologne, le chancelier de l'échiquier répondit « *que, quels que* « *fussent ses sentiments personnels,* il ne pou- « vait, dans la situation actuelle des affaires, di- « vulguer les vues du gouvernement. »

Ainsi donc, mes deux grands crimes dans cette session furent de m'être appuyé sur le principe *de la dépendance réciproque des pouvoirs,* principe posé par Montesquieu, *et l'une des bases de la Charte,* et d'avoir avancé une chose que les ministres anglais trouvent très-simple. Mais aussi, comment pouvais-je parler de *haute législation* à des hommes qui mettent avant tout les intérêts de leur arrondissement, et qui appellent *étranger* un Français qui n'est pas né dans leur village? Comment faire concevoir que dans un gouvernement libre, un ministre est louable de parler avec franchise, de se montrer ouverte-

ment tel qu'il est; comment faire concevoir ce principe à des hommes qui habitent une ville, et sont dans un gouvernement où les coteries, leur caquetage et leurs basses intrigues font la destinée générale et particulière?

Je saisis l'occasion que m'offrait le passage que j'ai cité d'un journal anglais, relatif à lord Castlereagh, pour tâcher de faire comprendre à M. de Richelieu la différence extrême que mettait la nature propre des choses entre la marche du gouvernement et ces matières de *haute législation*, sur lesquelles on ne se décide à prendre une opinion, qu'en convenant que l'opinion contraire peut être adoptée; et c'est précisément ce que j'avais dit d'une manière expresse. Je lui fis remarquer aussi qu'un ministre, en déclarant hautement son opinion sur un sujet d'une *haute législation*, qui intéressait et divisait même les esprits, conservait, parmi les personnes qui pensaient comme lui, une popularité qu'il reportait au gouvernement même, et qui lui était utile; que si je ne m'étais pas ouvertement séparé de la Chambre élective dans la question théorique du renouvellement, j'avais néanmoins tout fait pour la déterminer à l'abandonner, et que ma conduite devait me donner cet espoir.

En me répondant, il m'opposa mes propres pa-

roles, et me dit que les royalistes m'avaient abandonné. J'en convenais; je convenais de n'avoir pas réussi; mais j'ajoutais que j'avais fait mon devoir, au risque de cet abandon, *et que j'en étais fier.* Il avait en lui l'intelligence d'un semblable sentiment, et je voyais de l'approbation dans ses yeux; mais l'instant d'après ce n'était plus le même homme, quand il avait revu ses conseillers.

Je ne peux trop répéter que je n'ai jamais rien aperçu dans M. de Richelieu qui pût l'éloigner de marcher avec les royalistes, s'il avait été livré à lui-même; mais en même temps je dois dire et répéter que la conduite de la Chambre, et surtout celle des commissions des deux lois électorales, fournissaient aux conseillers de ce ministre des arguments aussi spécieux et aussi forts qu'ils pouvaient le souhaiter pour lui inspirer de l'animosité contre la Chambre, et un vif désir d'en être débarrassé. J'avoue même qu'il ne pouvait penser autrement dans la position où il était, et avec un caractère incapable de saisir fortement un plan et de ne jamais l'abandonner.

Le roi ne pouvait recevoir et faire transmettre à la Chambre des pairs une loi dans laquelle on avait blessé sa dignité, en le plaçant dans l'impossibilité de faire ce qu'il avait le droit et même

l'obligation de faire. Environ cinq mois après, au mois de septembre 1816, la Chambre fut dissoute, et une ordonnance royale en convoqua une nouvelle. La Chambre en fut la cause immédiate : telle a été la destinée de la France pendant quarante ans. Le parti royaliste s'est toujours perdu lui-même. Dans cette grande circonstance, il s'est perdu de deux manières : premièrement, la Chambre par sa conduite envers la couronne; secondement, le roi et ses ministres par leurs ressentiments envers la Chambre. Ils devaient être au-dessus de cette passion, et ne considérer que le bien de l'Etat, qui demandait la conservation d'une Chambre royaliste. J'oserai dire que c'était à moi qu'il eût été permis d'être blessé du peu de confiance que l'on me montra, de la position pénible dans laquelle on me plaçait. Ma conduite a prouvé combien j'étais éloigné de pareils sentiments.

Tout ce que je viens de dire présente un rapprochement assez singulier. En 1816, M. de Villèle, rapporteur de deux commissions successives, concourt à faire dissoudre une Chambre royaliste, en voulant deux fois placer le renouvellement intégral dans deux lois électorales que je présentai successivement. En 1827, après avoir obtenu ce renouvellement intégral, il fait dis-

soudre une Chambre entièrement royaliste, sans avoir profité de quatre années de majorité pour corriger la loi électorale; et cette imprudence le fait tomber du faîte du pouvoir, dans l'instant même où il était plus nécessaire de le conserver. Je l'ai dit alors, et j'ai toujours pensé que c'était en 1827 qu'il aurait fallu le conserver.

Il me semble que ce rapprochement nous enseigne qu'en politique, il y a toujours une chose fondamentale, d'où le reste découle, qu'il faut la découvrir, s'y attacher fortement, et ne jamais l'abandonner. Or, dans le gouvernement mixte, où une Chambre élective concourt à la loi et vote les impôts, la monarchie ne peut se soutenir que par une bonne loi électorale. Voilà le point décisif, la chose fondamentale; mais dans cette loi électorale, il y a aussi un point décisif. Quel est-il? C'est le remède aux abus qui peuvent naître de la loi, quelque bonne qu'elle soit. Rien ne doit être laissé au hasard dans une chose d'une si grave importance. Voilà les réflexions qui, dès l'année 1790, comme on l'a vu, m'avaient conduit à la conception de la loi que j'ai proposée en 1816. J'étais fortement convaincu *qu'il ne fallait rien laisser au hasard.*

A la fin de cette session, je présentai une loi pour accorder la franchise au port de Dunkerque.

Elle avait été débattue avec beaucoup d'attention dans le conseil d'Etat, en présence des ministres. Je la soutins dans ce conseil et dans celui du roi; je répondis dans la Chambre à toutes les objections. J'étais pénétré de mon sujet, parce que je désirais ardemment cette franchise. Je n'avais que de simples notes, que je n'eus même pas besoin de regarder, quoique mon discours fût fort long, et quoique j'examinasse la question sous toutes les faces. Je fais cette observation, parce que je suis persuadé que toutes les fois qu'un ministre ou un député possédera bien son sujet, il pourra bien l'expliquer. Mais les discours écrits sont fort commodes pour les orateurs qui n'étudient pas profondément le sujet qu'ils traitent; et encore plus pour ceux qui lisent des discours faits par d'autres; on peut toujours les obtenir ou les payer dans ne ville comme Paris.

Dunkerque jouissait de cette franchise, depuis six siècles; elle lui fut enlevée par la Convention. Elle avait été conservée par nos rois, par les Assemblées constituante et législative. Je ne veux pas traiter ici cette question. Mon rapport fut renvoyé à une commission; mais la dissolution de la Chambre empêcha de le discuter; et depuis ce moment, avril 1816, jusqu'en 1830, où je revois ces Mémoires, on n'en a plus parlé. Mais

j'ai inséré dans le *Journal du Nord*, en 1829, deux articles dans lesquels j'ai discuté cette question importante sous touts les rapports.

Je sçavais bien que la session allait finir par les ordres du roi; mais j'ignorais le moment arrêté par MM. de Richelieu et Decazes. Ils eurent la faiblesse de prendre un petit moyen pour clore cette session. Ils sçavaient que cette formalité était entièrement dans ma compétence; mais ils étaient sûrs que je n'aurais pas annoncé les ordres du roi, sans un petit discours dans lequel je me serais encore uni plus que jamais au parti royaliste. Ils en chargèrent M. Dubouchage, qui eut la faiblesse d'accepter cette mission, et de m'en faire un secret. Mais la passion qui les animait contre la Chambre, fut un peu trompée; car ce ministre, autant que je puis me le rappeler, prononça quelques paroles flatteuses pour la Chambre.

Une autre faiblesse ridicule de ces messieurs fut de remplacer M. Barbé-Marbois en même temps que moi. C'était une grande ingratitude; car il avait toujours marché avec eux; il n'avait jamais contrarié leur système. Je n'ai pu concevoir leur motif, qu'en supposant que c'était le commencement de ce beau système *de la bascule* qui nous a fait tant de mal, et dont je parlerai bientôt.

Je savais bien que je ne pouvais rester au ministère : je ne voulais point donner ma démission, parce que je voulais marquer jusqu'au dernier moment mes principes et mes sentiments envers le parti royaliste. Je savais d'ailleurs que le roi balançant : et sans l'intervention d'une puissance étrangère, ou du moins de son ambassadeur, le roi aurait peut-être conservé un ministre dont il avait fait l'éloge huit jours avant de le remplacer.

Un soir, dans un entretien particulier, M. le duc d'Angoulême, qui m'avait toujours honoré de sa confiance, voulut bien m'avertir de ma position, m'en témoigner des regrets, et me faire entendre que je pouvais la changer. Je lui répondis que je ne savais faire qu'une seule chose, accomplir mes devoirs ; mais que j'étais incapable de rien tenter pour conserver ma place, que d'ailleurs il m'était impossible de marcher avec M. de Richelieu. Ma conviction de cette impossibilité m'inspira des expressions que pouvait autoriser la bonté du prince, mais que je ne dois pas répéter.

Le jour où j'appris mon remplacement fut pour moi un jour de bonheur ; ma famille l'attendait avec autant d'impatience que moi. Je demandai quelques jours après une audience au roi. Je lui peignis fortement l'état de la France ;

je lui rappelai tout ce que je lui avais dit, et qui s'accomplissait dans ce moment même par la révolte arrivée à Grenoble. Je terminai par ces mots : La marche actuelle des ministres amènera le plus grand des malheurs. Lequel ? dit le roi, en joignant ses mains et me regardant fixement. « Sire, le découragement des royalistes ; et alors « il n'y aura plus de remède. »

Monsieur me reçut publiquement, après ma sortie du ministère, avec une extrême bonté, qu'il me serait impossible de peindre. Il me dit : Venez me voir souvent ; je vous recevrai toujours avec le plus grand plaisir. Il voulut bien envoyer deux fois sçavoir des nouvelles de mon petit-fils, qui était tombé malade de la rougeole, le jour même de ma sortie du ministère. Je reçus les mêmes témoignages de bonté de M. le duc de Berri. J'avais eu l'honneur de le recevoir à Metz, à la première restauration ; et il n'avait cessé de m'honorer d'une bienveillance toute particulière. Je lui parlai de la dissolution prochaine et inévitable de la Chambre élective. Il me parla de sa conduite dans les derniers mois de la session, et ajouta les mêmes paroles que le roi m'avait dites peu de mois auparavant : « Et vous-même, com- « ment vous ont-ils traité ? » On conçoit quelle devait être ma réponse. Il ne s'agissait pas de

ministre disgracié, sont aussi honorables pour ces personnes que flatteuses pour moi.

Les convenances, qui ne me permettent pas de les citer sans leur consentement, me laissent plus de liberté pour celle que m'écrivit M. le comte Roger de Damas, intime ami de M. de Richelieu, et dont le parti royaliste a vivement regretté la perte.

L'ancienne amitié qui l'unissait à M. de Richelieu devait le rendre sévère envers moi, puisque mon administration était ouvertement opposée à celle de M. de Richelieu. Sa lettre n'a pu être inspirée que par un profond sentiment de justice.

Lyon, le 22 mai 1816

« Les relations que j'ai eu l'honneur d'avoir « avec vous m'ont été trop agréables, pour ne « pas les voir cesser avec peine. Il m'est néces- « saire, au moment où le roi vient de changer « votre destination, de vous témoigner la pro- « fonde estime que vous m'avez inspirée, par « l'énergie des mesures que vous avez sçu pren- « dre, *et par la manière de communiquer les « sentiments qui vous animent à toutes les au- « torités* avec lesquelles vous étiez en rapport. « Je suis persuadé que le successeur que le roi

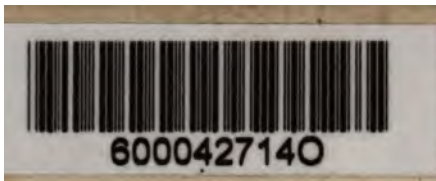
6000427140

33.

617.

MÉMOIRES

SUR

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

IV.

MÉMOIRES

SUR LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

ET RECHERCHES

SUR LES CAUSES

QUI ONT AMENÉ LA RÉVOLUTION DE 1789
ET CELLES QUI L'ONT SUIVIE.

PAR M. LE COMTE DE VAUBLANC,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SOUS LOUIS XVIII.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue d'Erfurth, nº 1 *bis;*
ET PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, Nº 13.

1833.

617.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE VII.

DEPUIS LE MOIS DE MAI 1816,
JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1830.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur la marche du gouvernement en 1816, et jusqu'en 1820. *Pag.* 1

CHAPITRE II.

Dissolution de la Chambre de 1815. Elections. Le ministère est subjugué par les libéraux; mais ceux-ci ne peuvent encore entraîner les électeurs. La monarchie devait périr. Pourquoi? Assassinat du duc de Berri, le 13 février 1820. Retraite de M. Decazes. On ôte au frère du roi le commandement des gardes nationales de France. Ignorance des ambassadeurs étrangers. Ils favorisent le parti libéral. Opinion de Gustave III sur la diplomatie. Conduite révolutionnaire de l'impératrice Catherine en Suède. Persécutions contre les royalistes. 22

CHAPITRE III.

Maximes inspirées aux honnêtes gens par la faiblesse. De la peur et du vrai courage. 55

CHAPITRE IV.

Chambre des députés en 1820. Renouvellement d'un cinquième. Je suis député du Calvados. Tableau de la Chambre et de ses usages. 68

CHAPITRE V.

Discussion sur les impôts provisoires. Je réponds à un ministre, et

je soutiens que les hommes sont tout dans un gouvernement. Je repousse le système du milieu politique suivi par les ministres. Discours sur l'existence d'une faction, sur son influence en Europe, et sur ses vœux clairement énoncés. *Pag.* 87

CHAPITRE VI.

Citation d'une pensée remarquable de M. Royer-Collard sur la souveraineté du peuple. Paroles qui me sont adressées par M. Benjamin Constant. Ma réponse. Comment *le Moniteur* était rédigé en 1792. Le parti libéral attaque toujours les royalistes, rappelle avec dérision l'amnistie accordée aux militaires qui avaient suivi le roi à Gand, étend son acharnement jusqu'à l'ancienne gloire de la France. Je lui réponds, et je cite la Campagne mémorable de Turenne en 1674. Nouvelle maxime des circonspects : union et oubli. 116

CHAPITRE VII.

Nouvelles preuves de l'existence d'une faction fortifiée par le gouvernement. Les ministres demandent la censure. Je suis nommé membre et rapporteur de la commission. 144

CHAPITRE VIII.

Graves inconvénients des Constitutions écrites. Elles sont un sujet de disputes interminables. Une Constitution écrite ne peut avoir de durée. On aurait pu néanmoins gouverner avec la Charte. Mais comment? Ma demande d'un comité sur le commerce et l'industrie. Proposition inconvenante sur les préfets. Je la combats. Le ministère diminue lui-même la considération des préfets, et leur ôte ainsi le plus grand moyen de servir le trône. Mon discours sur la marche du ministère. 165

CHAPITRE IX.

Session de 1822. Adresse de la Chambre des députés, improuvée par Louis XVIII. Discours de M. Delalot. Les ministres demandent la censure pour cinq ans. Je suis président et rapporteur de la commission. Elle avait des membres du côté droit, du centre et du côté gauche. Mon rapport est adopté par elle à l'unanimité. Il demandait fortement une loi spéciale sur les

journaux. Les ministres, instruits de cette unanimité, se retirent la surveille du jour où le rapport devait être fait à la Chambre. Nouveaux ministres. *Pag.* 208

CHAPITRE X.

Marche du nouveau ministère. Il s'attache au parti royaliste; il abandonne le funeste système de la bascule. Questions sur l'armée et ses dépenses. Congrès de Vérone. Retraite de M. Montmorenci, remplacé par M. de Chateaubriand. Guerre d'Espagne. Ses suites. Commission d'enquêtes sur les approvisionnements de l'armée. Je suis un des membres de cette commission. Conduite envers le roi d'Espagne, après son rétablissement. 220

CHAPITRE XI.

Nouvelles élections du Calvados en 1824. Je suis député de ce département. Le ministère a une grande majorité. Les libéraux sont réduits à quinze ou seize. Ce fut un malheur. Il amena la division des royalistes. Discours inconvenants sur les dons offerts pour l'acquisition de Chambord. Je le repousse, en citant l'immense patrimoine qu'Henri IV a joint à la couronne. Commerce, colonies. Conduite remarquable de la faction. Elle élève les facultés industrielles pour s'en faire un appui. Elle prépare ainsi la révolution de 1830. 248

CHAPITRE XII.

Avènement de Charles X au trône. Je suis chargé du rapport sur la liste civile. La division augmente entre les royalistes. Traité de Saint-Domingue. Plan proposé pour reprendre Saint-Domingue, avant le traité qui l'a cédé. La Chambre élective demande des débouchés pour le commerce. C'est la révolution qui a détruit le commerce de la France et augmenté celui de l'Angleterre. 272

CHAPITRE XIII.

Négociations avec l'Angleterre pour la reconnaissance des provinces révoltées de l'Amérique espagnole. 303

CHAPITRE XIV.

Loi relative à la restitution des biens des émigrés. Je suis nommé

par le roi pour la soutenir. Ma proposition en faveur du commerce et de l'industrie. Sur le crédit public. Observations sur la manière de faire les emprunts. La prétendue science du crédit n'est qu'un honteux charlatanisme. M. le comte Duhamel demande la diminution des discours écrits. Je soutiens sa demande. Opinion du roi sur ce sujet. *Pag.* 326

CHAPITRE XV.

Loi sur la presse. La division augmente parmi les députés royalistes. Discussion sur cette loi. Elle est adoptée par la Chambre élective; mais, après un simple rapport à la Chambre des pairs, elle est retirée par le gouvernement. Observations sur l'opinion publique. Proposition sur les outrages envers la Chambre. Discours d'Henri VIII au parlement d'Angleterre, sur les priviléges du parlement. Licenciement de la garde nationale de Paris. Disgrâce de MM. Hyde de Neuville et Ferdinand de Berthier. 377

CHAPITRE XVI.

Comités directeurs. Associations politiques. Opinion de Jean-Jacques Rousseau sur ces associations. Réflexions sur l'incapacité, prouvée par les évènements, des ministères de la restauration. Dissolution de la Chambre des Députés. Nomination de soixante-quinze Pairs. De la finesse en politique. Nouvelles élections à la fin de 1787. Mon entretien avec le roi. 418

CHAPITRE XVII.

Nouveau ministère. Opinion de M. de Martignac sur les concessions de la couronne. Réfutation de cette opinion. Le ministère est encore changé. Du refus de la loi de finances. Le nouveau ministère craint ce refus. Ce qui s'est passé en Angleterre sur la proposition de refuser les impôts demandés. La Chambre est dissoute. Nouvelles élections. Du vote secret. Erreur d'un journal à ce sujet. 454

CHAPITRE XVIII.

Examen de cette assertion : les Bourbons ont été rétablis en France par les puissances étrangères. Observations sur les reproches adressés à Charles X. Conclusion de cet ouvrage. 491

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

LIVRE VII.

DEPUIS LE MOIS DE MAI 1816, JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1830.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur la marche du gouvernement en 1816, et jusqu'en 1820.

Je poursuis le dessein de rechercher les causes de nos révolutions.

Je commencerai la suite de cet ouvrage par déclarer que dans mon opinion personnelle, souvent écrite, et répétée à la tribune, quand il existe une faction dans un Etat monarchique, quand elle s'accroît, se fortifie, et triomphe en-

fin, ce n'est point aux factieux qu'il faut en attribuer la cause, mais aux ministres. Demander, sous un gouvernement imprévoyant et faible, qu'il n'y ait point de factieux, c'est demander que touts les hommes aient toutes les vertus imaginables, et même qu'ils ne prennent aucun intérêt à ce qui se passe sous leurs yeux, c'est demander une chose impossible. Je me rappelle que soutenant un jour cette opinion devant M. Malouet, de l'Assemblée constituante, il m'interrompit pour me dire : Vous ne croyez donc pas à la vertu? Je lui répondis : Je prends cette expression dans le sens des Romains. La vertu est la force. Je crois à la force mâle, constante des factieux pour renverser le gouvernement; et lorsqu'ils auront réussi, leur conduite sera honorée du nom de *vertu*. Je crois aussi à la force des royalistes, si le gouvernement marche à leur tête; à leur impuissance, si le gouvernement les abandonne; et s'ils succombent, leur vertu sera flétrie du nom d'*imbécillité politique*.

Je reviendrai souvent sur les fautes de mon parti. Je suivrai la maxime de Fénélon relative aux répétitions: « Il ne faut retrancher aucune des « répétitions par lesquelles il est essentiel de ra- « mener souvent le lecteur au point qui décide « lui seul de tout. » C'est au parti royaliste qu'un

royaliste doit dire des vérités. Que pourrai-je dire aux libéraux? « Vous aviez tort de profiter « des avantages que vous donnait la faiblesse des « ministres. S'ils perdaient la couronne, vous de- « viez la soutenir. Vous aviez des devoirs à rem- « plir, des serments d'être fidèles. Vous étiez « envoyés par la France pour soutenir la mo- « narchie constitutionnelle. » Le plus beau sermon sur ce texte ne serait qu'une niaiserie sentimentale qui ferait pitié aux hommes de caractère, et ferait rire les libéraux. Tout gouvernement a des ennemis. Il en est ainsi dans touts les temps, dans touts les pays. Si ces ennemis se réunissent, forment une faction et travaillent contre le gouvernement, il y a une cause. Quelle est-elle? si ce n'est l'incurie des ministres qui, au lieu d'arrêter les progrès de la faction dès le commencement, la laissent s'accroître et se fortifier. Je crois impossible d'assigner une autre cause. Elle exista pendant toute la restauration. Je le prouverai dans les chapitres suivants, comme je l'ai prouvé dans les chapitres précédents; et si je le prouve, il en résultera nécessairement que la révolution de 1830 n'a été que la suite inévitable de la conduite des ministres pendant toute la restauration. Tel homme fortement attaché à la faction, l'aurait été plus encore au

gouvernement, s'il avait marché dans des voies grandes et fortes. Toutes les âmes énergiques se seraient ralliées à lui. Un gouvernement fort ne fait pas autre chose qu'entraîner les hommes qui lui ressemblent. Sous lui, les esprits inquiets se lassent bientôt de conspirer. Ils craignent, et se taisent.

Lorsque la faction politique, qu'on a laissée s'accroître et se fortifier, n'est arrêtée par aucune loi, et viole envers les personnes les engagements les plus sacrés du pacte social, lorsqu'elle conseille les forfaits et se porte au crime, c'est alors qu'elle est coupable et mérite l'exécration des peuples. Mais il ne faut pas que cette juste indignation soit la pensée unique, et qu'elle empêche de voir et de se rappeler que la faiblesse et l'incapacité des ministres ont été les premières et peut-être les seules causes du triomphe de la faction.

Si le grand changement fait aux lois de l'Angleterre amène une révolution, quelle en sera la cause, si ce n'est la conduite du ministre principal et dirigeant? Après cent cinquante ans d'une prospérité et d'un accroissement de puissance inouis dans les fastes d'Angleterre, il ose renverser d'antiques usages. Nous verrons si l'ébranlement qu'il imprime à sa patrie pourra s'arrêter.

Quand je parle de la conduite de nos ministres, je supplie de bien comprendre qu'il ne s'agit que de la marche politique qu'ils ont suivie. Je reconnais autant que leurs amis mêmes les vertus privées, et même publiques qui brillaient en eux, je ne considère que le système qu'ils ont suivi. Et encore faut-il distinguer les ministres dirigeants de ceux qui ne pouvaient s'occuper et ne s'occupaient effectivement que de leur ministère particulier. En vain, par exemple, le ministère de la guerre, lorsqu'il était conduit par M. de la Tour-Maubourg, présentait à l'armée et à la France toutes les vertus publiques, l'attachement à sa patrie et à son roi, le dévouement le plus absolu à tous les devoirs, la probité la plus sévère; en vain on y voyait un guerrier couvert de blessures, environné de tout ce qui peut donner la considération publique, et inspirer à ses compagnons d'armes le désir de se rallier sincèrement au trône des Bourbons; tout cela ne pouvait que prêter un appui indirect à la marche générale du gouvernement. M. de la Tour-Maubourg entrait dans un système commencé, suivi, avec persévérance, par une direction politique qu'il ne pouvait changer. Il ne pouvait qu'inspirer à l'armée l'esprit dont il était animé. C'était beaucoup sans doute, mais cela ne pouvait

détruire les effets du système ministériel, s'il tendait à l'affaiblissement de la monarchie. Dans touts les Etats, a dit Montesquieu, il y a une allure générale de qui tout le reste dépend.

M. le comte Roy, ministre en même temps que M. de la Tour-Maubourg, était connu par sa défense généreuse des familles des fermiers-généraux si lâchement assassinés; il avait étonné Bonaparte pas sa courageuse résistance à une entreprise illégale; il avait déployé dans la Chambre de 1815 les principes décidés qu'il professait en faveur de la monarchie; et si le système suivi avait dépendu de lui, l'énergie de son caractère lui aurait imprimé une marche différente. Il fit un très-grand bien par la forme légale qu'il imposa aux emprunts, bien différente de ces emprunts inconcevables faits précédemment, et dont je parlerai bientôt.

Je supplie donc de ne pas oublier que dans tout ce que je dis du ministère, je sépare toujours les vertus publiques et privées des ministres, de la marche politique du gouvernement, et que j'en sépare surtout les ministres qui n'ont pu donner aucune direction générale au mouvement des affaires, et bien moins encore changer la direction dans laquelle on s'était enfoncé. La possibilité d'en sortir ne pouvait appartenir qu'aux

seuls ministres, ouvertement soutenus d'un crédit déclaré auprès de la couronne, et dont le caractère personnel, autant que le pouvoir, entraînait le mouvement général.

D'après le récit qu'on vient de lire de tout ce que j'ai fait pendant mon ministère, on peut juger de mes principes et de ma conduite. J'y suis entré dans des circonstances extraordinaires. Le roi revenait une seconde fois dans son royaume, mais après le renversement du dominateur qui deux fois perdait la couronne. Une faction puissante, après avoir bouleversé la France, venait de trahir Louis XVIII. A cette faction s'étaient jointes, mais par des motifs bien différents, une armée ulcérée par ses défaites, et une foule immense de mécontents; et tout cela au milieu de la nation la plus mobile. En même temps le parti royaliste se signalait par l'ardeur la plus vive en faveur du trône. Une Chambre élective se montrait dominée par les mêmes sentiments. J'ai cru qu'étant ministre du roi, je devais m'appuyer sur le parti royaliste, que toutes mes paroles, toutes mes circulaires, toutes mes actions devaient être empreintes des sentiments d'un sujet fidèle à son roi, et d'une résolution bien déterminée de combattre la faction, et de lui ôter toutes ses espérances. Telle a été le principe de ma conduite.

Avais-je raison de voir cette faction, de l'observer, de tout préparer pour la combattre? D'autres ministres avaient-ils raison de repousser mes craintes, de ne voir que les fautes du parti royaliste, et de fermer les yeux sur son dévouement? Il me semble que cette question a été résolue par les évènements.

D'abord, ce que j'ai cité de la correspondance de M. le duc d'Angoulême et de celle de M. le comte de Chabrol, prouve qu'ils avaient connu à Lyon, dès le mois de janvier 1816, les premiers mouvements des révolutionnaires. Ensuite sont venus successivement la conspiration de Grenoble, l'assassinat d'un fils de France, la conjuration du Jura, les mouvements séditieux de Brest, les tentatives d'une révolte dans Paris, qu'elles agitèrent pendant plusieurs jours; la conjuration préparée dans le sein même de l'armée; celle de Vincennes, jugée par la Cour des pairs; celle de Béfort; l'entreprise contre les jours d'une princesse dépositaire de l'espoir de la France; l'explosion hardie d'un attentat dans le palais même du roi; l'entreprise contre Saumur, les barricades en 1827 dans Paris; tout cela précédé, accompagné ou suivi des révoltes de Naples, de Turin, de Madrid et de Lisbonne, de l'ébranlement de quatre trônes où sont assis des

princes catholiques, dont deux de la maison de Bourbon.

Je ne me trompais donc pas, en voyant, dès 1815, la faction toujours agissante, toujours prête à recommencer ses attentats. Mes pensées, mes craintes précédèrent celles que manifesta la Cour royale de Paris, quand elle disait à Louis XVIII : « Les magistrats qui font une étude pénible de « la marche des passions et du crime, ont re- « connu que les coupables, déjà frappés du glaive « de la loi, n'étaient que des agents subalternes. « Ils ont dû croire, *ils croient qu'il existe des « chefs ennemis du trône, de la légitimité des « rois et de votre auguste maison.* La France, « opprimée pendant vingt-cinq années, et tou- « jours attachée à son roi, réclame *toute l'action* « de la puissance royale. »

Que signifiait cette phrase, si ce n'est : la puissance royale n'a pas assez d'action ? Or, qui était chargé de l'action, si ce n'étaient les ministres ?

C'était précisément *cette action* que j'opposais sans cesse à la faction, et pour laquelle je préparais des moyens assurés, comme on l'a vu, par mes ordres et mes circulaires; et c'était cette action continuelle qui déplaisait à M. de Richelieu, et qui inspirait à mes ennemis ce violent mécontentement qu'ils ne pouvaient dissimuler.

Les mêmes sentiments animaient le conseil municipal de Bordeaux, quand il disait au roi : « Votre bonté paternelle ne touche point cette « faction implacable. *Sa haine contre les Bour-* « *bons* s'accroît même des pardons que vous lui « accordez. *Elle poursuit en vous* les victimes « qu'elle a déjà faites et la vengeance des bien- « faits qu'elle tient de vous. »

La France entière exprima les mêmes sentiments, et les pages du *Moniteur* étaient pleines d'adresses inspirées par les craintes qui avaient motivé toute ma conduite, et par les principes que j'avais constamment suivis pour affermir l'autorité royale. La conduite des ministres qui m'étaient opposés avait dû faire renaître les espérances de la faction. La correspondance privée qui partait de Paris, allait à Londres et en revenait, était évidemment inspirée ou approuvée par des hommes puissants, puisqu'elle était faite dans leur intérêt, sans être démentie par eux. Elle a préparé et justifié tout ce que nous avons vu de plus déplorable. Il suffisait de cette correspondance pour prévoir les évènements.

J'ose croire que le plan que j'ai constamment suivi, sans violer aucune loi, aurait empêché les évènements que je viens de retracer, parce qu'il aurait enlevé toute espérance de succès à la fac-

tion révolutionnaire. La France n'aurait vu alors que des partis, et point de factions; on n'aurait pas accusé des ministres d'affaiblir, de détruire l'autorité royale; accusation dont la seule idée est déplorable dans une monarchie où les serviteurs de la couronne ne sont institués par la loi, ne sont choisis par le roi que pour garantir et affermir la stabilité du trône.

Je plaignais sincèrement M. de Richelieu. J'ai fait cent tentatives pour me rapprocher de lui, verbalement, par lettres et par ses amis; mais je ne pouvais renoncer à mon principe fondamental, qui consistait à m'identifier au parti royaliste, et à ne jamais l'abandonner. C'était là ce qu'il appelait avoir une tête de fer. Je puis assurer que jamais, tant que j'ai été son collègue, je n'ai dit un seul mot contre lui, ni au roi, ni aux princes, ni à qui que ce fût, excepté ce que je dis à M. le chancelier, lorsqu'il fut témoin de l'étrange scène dans le cabinet du roi. Un moment après, je travaillai avec le roi : il m'eût été bien facile de lui tout dire, et d'invoquer le témoignage de M. le chancelier; je n'en eus seulement pas la pensée. Je croyais que M. de Richelieu souffrait d'une maladie intérieure, et surtout qu'il était cruellement travaillé par la triste position dans laquelle il s'était placé. Ses

actions politiques n'étaient point d'accord avec ses sentiments; son attachement personnel à la Russie était cause que l'on faisait sans cesse intervenir l'opinion de cette puissance dans les affaires de la France; c'était un sujet continuel de conversations, révoltant pour les âmes françaises. La correspondance privée adoptait ces idées indécentes, et *le Conservateur* les repoussa depuis avec beaucoup de force. On ne saurait croire combien cette malheureuse idée influa sur les destinées de la France. Cela n'empêcha point cette même correspondance de dire, lorsque M. de Richelieu sortit du ministère, qu'*il avait cédé uniquement au sentiment de son incapacité.*

Ou M. de Richelieu était frappé d'une incapacité réelle pour gouverner, et suivait les inspirations d'une coterie; ou il avait de la capacité, conduisait et maîtrisait les évènements. S'il était incapable, le choix d'un tel ministre était bien déplorable; s'il était habile, il a donc amené volontairement l'état de choses que nous avons vu; car l'habileté consiste à prendre et suivre une marche de gouvernement qui amène inévitablement un état de choses correspondant à la marche que l'on suit : si l'état des choses est précisément l'opposé de ce qu'on a dû chercher, il y a

eu incapacité. Or, M. de Richelieu a dû chercher l'affermissement de la monarchie et l'impuissance de la faction; mais le contraire est arrivé sous ses deux ministères : donc il faut en accuser son incapacité.

Dans touts les maux politiques que souffre un Etat, ou dont il est menacé, il faut toujours remonter à la source; il serait absurde de chercher le remède sans connaître la source du mal. Or, la France était cruellement travaillée par une faction; voilà une chose évidente. La restauration du trône des Bourbons était le triomphe de la monarchie contre la faction; cela est non moins évident. Mais pourquoi cette faction s'est-elle réveillée, a-t-elle poursuivi ses desseins avec audace? Il y a certainement une cause particulière de son réveil et de son audace. Quelle est-elle, encore une fois, si ce n'est la conduite des ministres?

Voyez ce qui se passe en Angleterre. Qui donc a réveillé le parti libéral? Qui lui a donné de vastes espérances et promis une loi conforme à ses désirs? Qui, si ce n'est le ministère de lord Grey?

A la seconde restauration, les choses furent faites avec une débile faiblesse. On perdit le fruit de la clémence, parce qu'elle ne se mani-

festa point avec grandeur; elle paraissait craindre, et non pardonner, ne pas oser se venger, et non s'élever au-dessus de la vengeance.

Il eût été facile de tout rallier sur les choses qui intéressaient l'honneur indivisible de la couronne et de la nation : il suffisait de montrer par ses paroles, par ses actions, que cette grandeur était la pensée dominante du gouvernement; elle serait bientôt devenue la pensée générale, et dès lors elle eût été le ciment qui aurait uni la couronne à la nation.

Il est facile de voir que, dans l'attaque comme dans le succès, la faction a toujours déployé, manifesté une idée principale; c'était un combat opiniâtre contre le parti royaliste. Cette idée dominante devenait une bannière sous laquelle on se ralliait, à laquelle on se reconnaissait; ce fut le vrai ciment de la faction. Mais le ministère ne conçut pas même l'ombre d'une pensée principale : que dis-je ? il eut une pensée principale; mais elle était contraire à la monarchie, puisqu'elle était contraire au parti royaliste.

A la seconde restauration, dans un moment où le cri général demandait un gouvernement fort, on vit se former et s'étendre le système le plus inconcevable. Sous un roi, des ministres se déclarèrent les ennemis des royalistes, et rani-

mèrent des espérances qui s'affaiblissaient tous les jours. Etouffer les nobles pensées monarchiques, ou ranimer les pensées révolutionnaires, sont une seule et même chose. Touts les fonctionnaires royalistes, ceux qui s'étaient conduits avec le plus d'énergie furent destitués; MM. de Feltre et Dubouchage furent remplacés.

M. de Talleyrand avait eu une conduite bien différente après la seconde restauration : l'ordonnance relative à la Chambre des pairs, celle qui supprimait les journaux existants pour en créer d'autres, les fonctions électorales confiées à des électeurs nommés par le roi, la liste des hommes qui avaient le plus combattu la royauté, tout cela prouve combien alors sa marche fut monarchique et différente de celle de M. de Richelieu.

Mais encore si l'action d'accabler les royalistes avait seule relevé les révolutionnaires, si les ministres s'étaient bornés à ce jeu honteux de la bascule : mais ils ont porté les choses bien plus loin; ils ont fait des lois pour les révolutionnaires; ils les ont arrachées aux Chambres; et les premières bases de ce système ont été posées sous la présidence de M. de Richelieu. La faction s'est réveillée, parce qu'on l'appelait; elle a grandi, elle a marché de succès en succès : elle devait se conduire ainsi, puisqu'on l'a encouragée.

Je ne raisonne jamais en politique que d'après les passions des hommes. Elle n'a pu se ranimer sans étendre son influence; quatre trônes furent ébranlés, et, ce qui est mille fois plus déplorable, furent avilis et dégradés. Tout partait de Paris; tout marchait en même temps que les conspirations qui éclataient en France; aussi un ministre anglais disait-il : « La faction agit partout avec une sympathie effrayante. »

Je sais fort bien qu'après l'assassinat d'un fils de France, lorsqu'un déchaînement général se manifesta contre M. Decazes, on prétendit, pour disculper M. de Richelieu, que M. Decazes avait été premier ministre de fait pendant cinq ans: mais M. de Saint-Aulaire, dans un écrit en faveur de M. Decazes, soutint qu'il était inexact de dire que pendant cinq ans il avait seul dominé toutes les affaires de la France; M. de Richelieu les dominait donc avec lui. Et remarquez combien était honteuse pour M. de Richelieu l'accusation portée contre M. Decazes, et à laquelle répondait M. de Saint-Aulaire; car pour justifier M. de Richelieu, on disait qu'il avait laissé M. Decazes le maître du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, je dois dire qu'à la fin de 1815 et au commencement de 1816, M. Decazes n'influait sur l'ensemble des affaires que par les

détails de son ministère; que la plupart de ces détails n'étaient connus que de lui; qu'il paraissait inquiet; qu'il était alarmé de tout ce qui se disait contre lui dans la Chambre des députés, après sa circulaire sur les cours prévôtales, et après l'évasion de M. de Lavalette : mais dès l'instant que M. de Richelieu commença à montrer son mécontentement personnel contre les royalistes, à les séparer de la cause royale, à soutenir ouvertement les hommes d'une opinion contraire, dès lors la marche de M. Decazes fut plus hardie, plus assurée; une étroite union se forma entre ces deux ministres. Je prévis la dissolution prochaine de la Chambre des députés, et je remis au roi des Mémoires sur les suites funestes que cette dissolution entraînerait avec elle.

Aussitôt après la session de 1815, commença cette suite non interrompue de persécutions contre les royalistes. Les fonctionnaires publics destitués, les écrivains royalistes traduits en jugement signalèrent ces temps extraordinaires. C'était sous la présidence de M. de Richelieu. Ce n'était pas de sa part un système; il était incapable de combiner un système quelconque; mais ce fut la suite de ses préventions et de sa faiblesse à suivre les impressions qu'on lui don-

nait. Persécuter les royalistes sous un roi, et un roi dont le frère avait été lancé du trône sur l'échafaud, est une chose si étrange, si inconcevable, qu'elle n'a pu être imaginée et suivie par un ministre de ce roi, comme l'on invente et l'on suit un plan de conduite. La fougue de la passion a pu seule non enfanter un tel plan, mais conduire insensiblement à des démarches, à des actions dont chacune était la suite inévitable des précédentes. M. de Richelieu ne s'apercevait pas de la liaison qui existait entre les évènements et la marche qu'il avait adoptée; mais quand il s'en serait aperçu, il n'aurait pu revenir sur lui-même par un temps d'arrêt vigoureux, la chose du monde qui demande le plus de force dans le caractère.

Au congrès d'Aix-la-Chapelle, les souverains furent alarmés par les nouvelles élections de la France; le nom de M. de Lafayette surtout les frappa. Ils témoignèrent leurs craintes à M. de Richelieu; il promit une marche ferme et décidée, qui arrêterait les progrès de la faction. Ses promesses étaient publiques; et quand il revint à Paris, tout le monde était dans l'attente de leur exécution. Que fit-il? il quitta le ministère. Il eut, disait-on, des attaques de nerfs qui ne lui permirent pas de conserver ses fonctions. Il au-

rait été bien étonné s'il avait entendu ce que ses amis même disaient de lui.

Un nouveau ministère est formé ; M. Decazes réunit la présidence du conseil à l'intérieur et à la police. On vit de nouvelles persécutions contre les royalistes ; et M. de Chateaubriand fut rayé de la liste des ministres d'Etat, parce qu'il avait publié un excellent ouvrage politique. M. Michaud, qui avait si bien servi la cause du roi, perdit, par une ordonnance motivée, le titre d'*imprimeur du roi*. M. Bergasse fut traduit à la Cour d'assises, pour un ouvrage sur la propriété.

M. Decazes est renvoyé après l'attentat du 13 février 1820. Le 20 du même mois, M. de Richelieu reprend la présidence, sans aucun ministère, afin sans doute de se réserver l'entière liberté des méditations politiques, et de n'en être distrait par aucun détail.

Il est assez remarquable que le même jour vit nommer M. Decazes duc, ministre d'Etat, ambassadeur en Angleterre ; il était déjà pair de France et cordon bleu. L'ordonnance qui nomme M. de Richelieu est ainsi conçue : « Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat *au département de l'intérieur*. » Elle est signée : Le ministre des affaires étrangères, PASQUIER. C'est

le premier exemple qu'un ministre ait été nommé sur le rapport d'un autre ministre.

M. de Richelieu, nommé président du conseil, huit jours après l'assassinat du duc de Berri, dans un moment où des adresses de douleur et d'indignation arrivaient de toutes les parties de la France, paraissait devoir à la nation d'exprimer ses sentiments et ceux du ministère sur l'exécrable attentat; il ne s'y détermine que le 4 avril, par une circulaire adressée aux lieutenants-généraux des divisions, aux préfets et aux procureurs-généraux, c'est-à-dire quarante-quatre jours après l'affreux jour : et remarquez que, pendant ce long et inconcevable intervalle, les journaux, les discours de la faction ne cessaient de répéter que l'assassinat du duc de Berri était un crime isolé; qu'il n'avait été inspiré par aucun parti, par aucune faction. Toutes les adresses des Cours royales et des provinces disaient le contraire. Relisez le discours que j'ai cité de la Cour royale de Paris.

La première phrase de cette circulaire de M. de Richelieu annonce qu'il écrit au sujet de deux lois adoptées par les Chambres, et qui servent de prétexte pour agiter les esprits. On y parle ensuite des trames, des machinations des factieux et de leurs fureurs; on voit dans ces fureurs la cause de l'attentat; et cette partie de la circulaire est

très-forte. Eh bien ! la différence entre M. de Richelieu et moi, c'est que je voyais tout cela, quand il ne voyait rien ; que je voulais réduire la faction à l'impuissance, quand il lui rendait, sans le vouloir, toutes ses espérances. Je ne doute pas que le chagrin qu'il en ressentait n'ait causé sa mort prématurée, et le genre de sa mort : c'est le plus grand éloge que l'on puisse faire d'un homme à qui l'on ne pourrait, sans injustice, à cause de son incapacité, reprocher sa conduite politique. Il ne connaissait ni la révolution, ni les choses, ni les hommes ; il motivait ainsi ce mot d'un autre ministre : « C'est l'homme de France qui connaît le mieux la Crimée. » Si, avec la longue expérience que j'avais de la révolution ; si, avec la fixité de mon caractère, j'avais suivi la même marche que lui, j'aurais été, non pas un homme inhabile, mais un ministre exécrable.

CHAPITRE II.

Dissolution de la Chambre de 1815. Elections. Le ministère est subjugué par les libéraux ; mais ceux-ci ne peuvent encore entraîner les électeurs. La monarchie devait périr. Pourquoi ? Assassinat du duc de Berri, le 13 février 1820. Retraite de M. Decazes. On ôte au frère du roi le commandement des gardes nationales de France. Ignorance des ambassadeurs étrangers. Ils favorisent le parti libéral. Opinion de Gustave III sur la diplomatie. Conduite révolutionnaire de l'impératrice Catherine en Suède. Persécutions contre les royalistes.

Je sortis du ministère, convaincu que la monarchie des Bourbons était perdue, non par la faiblesse que la Charte imprimait au gouvernement, mais par la débilité qu'il prenait en lui-même; car j'ai toujours soutenu qu'elle renfer-

mait touts les éléments de force nécessaires, et que d'ailleurs tout dépendait de la manière de gouverner. Les lois et tout ce qui constituait la monarchie, étaient les mêmes en France, sous Henri III et sous Henri IV. Rappelez-vous combien grande fut la différence du gouvernement sous ces deux monarques. Les lois de touts les peuples renferment des moyens de gouverner, puisque nous voyons sans cesse dans l'histoire, des princes relever tout à coup des Etats tombés dans la décadence, et d'autres princes, même leurs successeurs, sans que les lois soient changées, précipiter leurs Etats dans la honte et dans la ruine.

A l'instant des élections, à la fin de 1816, je ne fis aucune démarche pour être nommé; mais quelques électeurs de Marseille pensèrent à moi. J'appris que j'étais repoussé par le commandant militaire, dévoué aux volontés de M. de Richelieu. J'eus aussi contre moi la prudence des principaux électeurs et du préfet, à qui j'avais donné cette préfecture. M. Decazes était alors tout puissant. J'écrivis de ne pas même prononcer mon nom. J'avoue qu'il y avait dans ma détermination une certaine faiblesse. Après cinq proscriptions, je désirais le repos, et je ne voulais pas me trouver dans une nouvelle catastrophe, que je

prévoyais avec certitude, sans pouvoir préciser ni le moment, ni la manière dont le trône s'écroulerait sous tant de fautes accumulées par une imprévoyance insensée.

L'opération la plus importante du ministère, à la fin de 1816, fut la dissolution de la Chambre des députés. On a vu que je l'avais prévue, et que j'ai fait pour l'empêcher tout ce qui pouvait dépendre de moi. Elle avait elle-même, par son imprudence, provoqué cette dissolution. Cela est certain. Mais une faute de conduite, quelque funeste qu'elle fût, n'empêchait pas que presque touts ses membres ne fussent décidément royalistes. Comment un roi pouvait-il arrêter ses réflexions sur une autre chose que cette idée si simple? Ils sont royalistes. Moi, roi, j'éloigne de moi une Chambre qui m'est dévouée par ses sentiments. Au lieu d'en conserver les quatre cinquièmes, je vais appeler une Chambre nouvelle. C'est une Chambre nouvelle, sans expérience, qui a détruit la monarchie en 1789 et 90; une autre nouvelle a achevé son ouvrage en 1792, et a conduit mon frère à l'échafaud; une nouvelle encore a couvert la France de larmes et de sang. J'en ai une aujourd'hui dominée par les plus nobles sentiments, et qui par cela seul produit le plus grand bien; et je vais la dissoudre! Je

m'expose à voir près de moi des hommes tout différents. Car cette dissolution doit ranimer nécessairement en France des sentiments opposés aux sentiments de ceux que je renvoie, de ceux que je déclare par cela même contraires à mes opinions, à mon gouvernement. Voilà le danger auquel je m'expose.

Comment Louis XVIII ne se rappelait-il pas tout ce que je lui avais dit et écrit? Je prie le lecteur attentif de relire la phrase que j'ai citée à Louis XVIII, dans laquelle M. le comte de Chabrol a prédit les suites de cette dissolution. Le roi aurait dû voir au moins la passion qui animait des ministres contre cette Chambre, et même contre le parti royaliste. Son élévation devait le rendre inaccessible à de semblables passions, et plus encore son âge, son expérience, et le souvenir de son exil et de ses longs malheurs? On a souvent répété que le roi ne pouvait gouverner avec la Charte. Je demande si elle lui avait dit de renvoyer une Chambre royaliste, et de combler ainsi de joie les hommes opposés au parti royaliste, et par conséquent au trône. Mais heureusement, et malgré cette faute, les royalistes conservaient encore cette chaleur que leur avaient inspirée les deux restaurations. Les élections furent meilleures qu'on ne l'espérait;

les efforts de leurs adversaires, quoique secondés par la conduite du gouvernement, échouèrent dans le plus grand nombre des colléges; mais c'était toujours un grand mal d'avoir mis les partis en présence, d'avoir montré aux libéraux à quel point ils pouvaient séduire et entraîner le gouvernement.

Remarquez attentivement que les libéraux alors n'entraînaient pas l'opinion des électeurs; mais qu'ils subjuguaient le gouvernemeut. Vous verrez leur force aller toujours en croissant, jusqu'en 1827, qu'ils subjuguèrent les électeurs, mais en profitant des fautes du gouvernement. Je vous prie de bien remarquer ce moment si important, et cette situation qui préparait des résultats inévitables : *les libéraux subjuguant le gouvernement, sans pouvoir encore entraîner les électeurs.*

Voilà donc, en 1816, le parti royaliste encore plein de vie et de chaleur; dans dix années, vous le verrez entièrement changé et divisé. Que dirai-je? vous le verrez, dans un extrême aveuglement, s'unir dans les élections au parti qu'il avait combattu jusqu'alors. Qui peut avoir amené cet étrange, cet inconcevable résultat, si ce n'est le gouvernement? Eh quoi! l'histoire nous montre toutes les nations se précipitant dans la route

que leur imprime le pouvoir; nous voyons un Henri VIII, une Élisabeth façonner à leur gré le peuple le plus vigoureux, un Cromwell le dominer, Gustave III relever en quelques jours un trône plongé dans l'abjection, Charles V, Henri IV, Louis XIV tout changer à leur seule apparition, Bonaparte maîtriser touts les partis; et l'on n'attribuera pas au gouvernement de nos quinze années les choses si étranges que nous avons vues, le découragement, la désunion des royalistes, la puissance et le triomphe d'une faction!

Et revenant sur la dissolution de la Chambre de 1815, je vous dirai : Toutes les catastrophes ont toujours une dernière cause, qui suit toutes les autres, et achève ce que les causes précédentes ont commencé.

La dissolution totale de l'Assemblée constituante a précipité Louis XVI du trône; la dissolution de la Chambre de 1815 a préparé le découragement des royalistes et fortifié les libéraux; la dissolution d'une autre Chambre, en 1827, dans laquelle le gouvernement avait la très-grande majorité, et au milieu de la plus extrême fermentation des esprits, a imprimé une violente secousse au trône; et enfin une dernière dissolution, en 1830, a donné le dernier ébran-

lement. Touts les évènements qui ont porté le dernier coup à la monarchie ont été pendant quatorze ans la suite et l'effet de ces trois dernières dissolutions.

Je n'écris point des choses vagues, je ne fais point de phrases déclamatoires, suivant la maladie de notre temps; je dis des choses positives, je remonte aux causes.

Ces causes étaient toutes des *concessions* exigées par la démocratie, et accordées par la faiblesse des ministres. Ces *concessions* mirent le parti démocratique en état de profiter de l'avantage immense que lui offrirent les dissolutions dont je viens de parler.

Pendant les cinq années que j'examine dans ce moment, la conduite des ministres diminuait touts les jours la force de l'autorité royale. Combattus par les royalistes, ils étaient soutenus par les libéraux dans les choses et dans les lois qui affaiblissaient l'autorité royale, et repoussés par eux dans les choses qui ne remplissaient pas leurs espérances. Placé ainsi entre les deux partis, le ministère n'avait plus pour lui qu'un petit nombre d'hommes attachés personnellement à soutenir son autorité, pour leur intérêt particulier. Il venait d'en augmenter le nombre par la scandaleuse distribution de ses faveurs pécu-

niaires dans l'emprunt de 14 millions. Je détaillerai bientôt cette indigne opération.

Par leur système, les ministres étaient à la fois les hommes du roi et les tribuns du peuple. Ils suivaient l'exemple que leur avait donné M. Necker, ils étaient dans la même position; ils avaient par conséquent placé le roi dans la position d'où son malheureux frère fut précipité dans un abîme.

A ces causes fécondes et toujours agissantes, se joignait la conduite d'étrangers influents, profondément ignorants des grands intérêts de l'ordre social en Europe. M. Fiévée a dit avec raison dans *le Conservateur :* « J'ai toujours cru qu'au-
« cun cabinet de l'Europe n'avait connu et ne
« connaissait la révolution française. » Il ajoute :
« On n'aurait jamais pu prévoir que le rétablis-
« sement des princes légitimes, que ce parti
« unique serait pris par nécessité et non par cal-
« cul, et que tout le temps perdu en demies
« mesures *donnerait par les faits un nouvel as-*
« *cendant aux doctrines de la révolution.* Ef-
« fectivement, l'Europe entière s'est coalisée; les
« Bourbons sont revenus deux fois aux acclama-
« tions de l'immense majorité des Français; et
« non seulement l'esprit de la révolution domine
« encore touts les intérêts de la France, mais il

« s'étend bien au-delà de nos frontières, et me-
« nace hautement ceux qui n'ont su le vaincre
« *qu'autant qu'il se présentait armé.* »

Ces réflexions étaient frappantes, et le sont bien plus encore depuis la révolution de 1830.

La plus grande erreur de cette diplomatie, avec ses longs protocoles en style embrouillé, a été de croire travailler à l'affermissement des trônes, en flétrissant celui des Bourbons. Rien ne pouvait flétrir à la fois touts les trônes plus que ne l'avait fait le traité de Paris, et les honteuses stipulations de ses pages, et la défense signifiée au gouvernement français de ne jamais rétablir les fortifications d'Huningue. Et j'ai entendu, ô honte ineffaçable! des Français faire un sujet de gloire à un ministre de ce déplorable traité, et vanter son crédit sur l'empereur Alexandre. Il est vrai que c'étaient des hommes d'esprit, dont rien ne peut étonner. Mais, tandis qu'ils parlaient ainsi, les Français qui conservaient quelque fierté annonçaient les malheurs inévitables toujours produits par les choses honteuses.

Les monarques n'ont pas conçu alors combien l'éclat et la force de leurs trônes dépendaient de la dignité de la couronne de France; mais, quand ensuite ils ont vu quatre trônes ébranlés à la fois,

la mutinerie près d'eux, et tout cela partir de la France, partir de la marche suivie par un homme qu'ils avaient placé et soutenu dans le ministère français, croyez-vous que leurs ministres aient ouvert les yeux sur cet immense intérêt social de l'Europe? Non; ils sont toujours restés dans le même aveuglement.

Je n'ai rien vu de si extraordinaire que cette diplomatie : elle a été une des causes de la route si funeste suivie par le duc de Richelieu; elle se permettait des plaisanteries contre le parti royaliste; elle riait de ses alarmes, et appelait ses nobles sentiments des exagérations, comme le marquis de Bonnay, diplomate de même force. Pauvres hommes! qui ne se doutaient pas que leurs dîners, leurs fêtes, leurs plaisanteries seraient bientôt suivis de tempêtes effroyables jusque dans la Russie, en face des empereurs Alexandre et Nicolas.

Les évènements n'ont que trop prouvé qui d'eux ou de nous, de nos alarmes qu'ils disaient exagérées, ou de leur prévoyance que nous disions aveugle, de nos gémissements ou de leurs moqueries, lisaient mieux dans l'avenir; ils osaient y joindre la menace. En 1816, j'ai entendu répéter la sentence prononcée par l'un d'eux : « Nous serons obligés de mettre *dans*

« *notre protocole* les exagérations du parti roya-
« liste. » Cette menace faisait pâlir ceux qui l'a-
vaient entendue, et qui la répétaient. C'étaient
de braves gens, bien doux, bien modérés : étaient-
ce des hommes ? Je l'ignore.

Gustave III, écrivant à un de ses ambassa-
deurs, fait des phrases à grands mots et em-
brouillés, sans aucun sens positif ; et il ajoute :
« Eh bien ! n'ai-je pas bien attrapé le langage
« de la diplomatie ? Si vous y comprenez un
« mot, vous êtes bien habile. Pour moi, qui
« vous écris ces belles phrases, je n'y comprends
« rien. Cependant, voilà une grande partie du
« profond sçavoir de ces messieurs. »

C'est un plaisir de voir un roi d'un grand ca-
ractère juger ainsi cette science des diplomates.
Il aurait dit bien autre chose, s'il avait vu ceux
dont je parle, lui qui, dès les premiers jours de
la révolution, la jugea si bien. Il écrivait : « Cette
« révolution étonnante va jeter toute la politique
« de l'Europe dans le chaos. »

Loin de s'élever aux plus hautes considéra-
tions, d'avoir l'œil toujours fixé sur l'ordre so-
cial de l'Europe, sur le repos des peuples, si
dépendant du repos de la France ; bien loin de
rendre respectable aux regards des Français le
retour de Louis XVIII, ces diplomates sem-

blaient chercher touts les moyens de le flétrir: ils n'étaient occupés qu'à arracher de misérables sommes pour les grands et les petits Etats; qu'à retrancher nos frontières, et ajouter à des stipulations d'argent des clauses ignominieuses pour le trône, et injustes envers un peuple qui concourait à la paix générale, en rétablissant ce trône, envers un peuple à qui le généralissime des alliés avait dit dans sa proclamation : *Nous ne faisons pas la guerre au peuple français, mais à Bonaparte*. Et après cette déclaration, on le traitait en peuple ennemi, en peuple conquis, tandis qu'il ouvrait aux alliés ses places fortes!

Pas un de ces diplomates n'éleva ses pensées aux grandes considérations de l'ordre social en Europe. Ce qui montre la faiblesse d'une tête chargée de grandes affaires, c'est de ne pas voir le point principal, le point menaçant, le point d'où l'orage peut encore partir; c'est de ne pas apercevoir les éclairs qui brillent à l'horizon.

Tel était l'aveuglement de cette diplomatie, qu'elle ne s'apercevait pas qu'après des efforts inouis pour combattre un peuple qui, tantôt par l'anarchie, tantôt par les victoires, ébranlait l'ordre général de l'Europe, elle allait, après le succès, contre le but qu'elle s'était proposé, non

seulement en blessant ce même peuple dans le moment où il revenait à des idées différentes, mais encore en favorisant chez ce peuple un système de gouvernement qui relevait la démocratie. Un ancien adage dit avec bon sens : *La fin couronne l'ouvrage.* C'est dans la fin de nos actions, comme dans la conclusion d'un discours, que s'en montrent le mérite et la beauté. Ne pas achever un ouvrage commencé si péniblement, prouve une faiblesse de vues et une légèreté d'esprit inconcevables dans des hommes qui se donnent toujours un air de prudence et de profondeur.

M. de Metternich gouverne sans doute avec habileté les Etats de l'Autriche, puisqu'ils jouissent de la plus grande tranquillité. J'admire ses talents et sa haute capacité; mais il fut toujours plongé dans cette grave erreur sur la France, qu'a signalée M. Fiévée dans le passage que je viens de citer. Il n'a jamais connu la force et les desseins de la faction qui nous travaillait; il n'a pas vu que la marche de M. de Richelieu relevait et encourageait cette faction : il penchait en faveur de ce parti contre le parti royaliste, ainsi que le duc de Brunswick, à la tête de l'armée prussienne, en 1792. Il eut un faible retour à une opinion différente, pendant le congrès d'Aix-

la-Chapelle ; mais il retomba dans ses premières idées. Lorsque M^me^ la princesse de Metternich était à Paris, elle vit la vérité ; elle lui écrivit pour le détromper, et j'appris qu'elle n'y réussit que bien difficilement. Peu nous importerait sans doute l'opinion des étrangers, si elle n'avait contribué, en 1816, à égarer le gouvernement : elle contribuait puissamment à donner à Louis XVIII des préventions contre le parti royaliste.

Ce genre de fautes si graves était inspiré à de petits génies par de petites vues incapables de voir dans les intérêts de la France l'intérêt de l'ordre social en Europe. Au lieu de proclamer *une sainte alliance,* expression vague qui ne présente rien à l'esprit, il fallait proclamer *l'union des trônes pour maintenir l'ordre social;* il fallait considérer l'Europe comme une vaste réunion fédérative, sous le rapport de l'ordre social.

Une faute de la même espèce que la marche dont je parle, avait été commise en 1793. Le prince de Cobourg, commandant les armées autrichiennes, déclara par une proclamation que toutes les places qu'il prendrait seraient gardées en dépôt, pour les rendre à la France après le retour de l'ordre public. Notre armée du Nord, indignée du meurtre récent de Louis XVI, se

réjouit de cette déclaration : elle produisit un effet remarquable sur l'armée ; les députés de la Convention conçurent des inquiétudes, et les témoignèrent par leurs lettres au terrible Sénat. Mais bientôt ils furent rassurés par un ordre de la cour d'Autriche : le prince de Cobourg publia une déclaration contraire à la première. L'armée ne vit plus alors qu'un devoir, la défense de la patrie, et fut encore plus animée à combattre pour elle.

Lorsque je sortis du ministère, l'un des rois de l'Europe parla de ma retraite au secrétaire de l'ambassade française ; l'ambassadeur était absent. Le secrétaire exprima quelques regrets. « Il est vrai, dit le roi, il avait des talents ; mais il allait trop loin. » Si l'on avait pu l'interroger, et lui demander en quoi j'allais trop loin, il aurait répondu d'après les inspirations de cette diplomatie qui nous a fait tant de mal, et autant de mal à l'Europe. En parlant ainsi, ce monarque obéissait à cette opinion impolitique dont il ne se rendait pas compte, qui consistait à craindre la prétendue exagération des royalistes, et l'exaspération de l'autre parti. Cet aveuglement était dans toutes les cours, comme dans les têtes de nos ministres : on en voit les suites.

Cet aveuglement datait de loin : l'exemple en

avait été donné par l'impératrice de Russie. A la fin de 1788, elle osa faire remettre par son ambassadeur en Suède, une note par laquelle elle séparait la personne de Gustave III de la cause de l'Etat : voilà comment les souverains donnaient aux peuples les conseils de la révolte. Catherine ne s'arrêta point à une pensée si indigne et si impolitique; elle sema dans la noblesse suédoise les germes de la révolte, en même temps qu'elle faisait à son roi une guerre acharnée : elle le plaça ainsi dans une position terrible, et dans deux espèces de dangers qui s'augmentaient l'un par l'autre.

En août 1788, et au milieu de la guerre, une partie des officiers de l'armée suédoise formèrent une conjuration : *elle tendait à traiter, avec l'impératrice, de la paix et d'une nouvelle forme de gouvernement.* On ne conçoit pas comment de pareils évènements, dont la cour de France était promptement instruite, ne lui inspiraient pas de sérieuses réflexions sur les changements qu'elle allait provoquer elle-même, en convoquant les Etats-Généraux.

Lorsque la conspiration éclata dans l'armée suédoise, Gustave écrivit à un de ses généraux : « Je ne vous dis rien de ma douleur et de mon « désespoir; vous les partagez. C'est aux carac-

« tères faibles à se plaindre : les autres concen-
« trent leurs peines dans le fond de l'âme, et
« cherchent les moyens de se relever. » Paroles sublimes !

En 1789, et les années suivantes, les journaux révolutionnaires de Paris déclamaient contre Gustave, et ils poussèrent des cris de joie quand il fut assassiné trois ans après. Catherine était donc liguée, sans le vouloir, avec les jacobins de Paris ; et comme, suivant Bossuet et Montesquieu, les causes des révolutions datent toujours de fort loin, la conduite de Catherine envers Gustave est la première cause qui a placé un soldat français sur le trône de Suède.

Plus les dangers de Gustave augmentèrent, plus il fut grand ; aussi écrivait-il à un de ses ministres, en 1790, en lui envoyant des nouvelles de France : « La motion des jacobins est
« calquée sur ce qu'on voulait faire de moi en
« 1788 ; mais je n'étais pas Louis XVI. » En 1789, pendant que Louis XVI marchait à sa perte, Gustave obtint des trois ordres de l'Etat le fameux acte de sûreté qui assura l'indépendance de la Suède et la dignité de sa couronne. Je dois remarquer que le grand Frédéric prit avec chaleur les intérêts de Gustave, et transmit de fortes représentations à l'impératrice de Russie.

Malheureusement, dans les temps dont je parle, il n'y avait plus de grand Frédéric ni de Gustave III en Europe; et l'on vit les souverains, leurs ambassadeurs, le roi de France et ses ministres repousser les Français royalistes, les consterner, les abattre, et inonder de joie le cœur des révolutionnaires. Le jour où Louis XVIII, dans un discours solemnel, repoussa le zèle des royalistes, ce jour dégrada la couronne et prépara sa chute. On remarqua la joie qu'éprouvait M. de Richelieu d'une séance mémorable dont il ne prévoyait pas les suites : il déployait une certaine hilarité bruyante qui lui était familière. Je me rappelle qu'à la fin de cette séance, M. le duc de Fitz-James m'adressa quelques paroles empreintes d'une profonde tristesse, qui redoutait et annonçait l'avenir.

Beaucoup d'hommes, beaucoup de femmes n'ont cessé d'annoncer la chute du trône comme une chose inévitable; les femmes, surtout, qui ne raisonnent pas comme les hommes à perte de vue, qui ne sont frappées que des grandes causes et des grands résultats, craignaient et annonçaient la chute du trône. J'en connais plusieurs qui n'ont cessé de le penser et de le dire. Un jour, chez M^me^ la duchesse de ***, en 1829, M. le maréchal **** repoussait ses raisonnements et les

miens, en disant : « Vous parlez comme si nous étions en révolution ; mais nous ne sommes pas en révolution. » Cette dame lui répondit avec beaucoup de bon sens : « Si nous étions en révolution, je parlerais de ce qu'elle aurait déjà fait et de ce qu'elle pourrait faire encore ; je ne vous ai pas dit un seul mot de tout cela. Je vous parle des éléments d'une catastrophe, des causes qui nous en menacent depuis quatorze ans, des fautes qui fortifient ces causes touts les jours, des progrès du parti qui en profite : prouvez-moi que tout ce que j'avance n'existe pas ; mais si tout cela existe, laissez-moi mes alarmes. »

Chez cette même dame, dans l'hiver de 1830, tandis qu'elle annonçait nos malheurs avec certitude et une véritable éloquence, j'entendis un ambassadeur qui cherchait à la rassurer : il lui disait que la pairie prendrait de la force, en acquérant des richesses ; que les fils de pairs épouseraient des héritières, et qu'ainsi la pairie deviendrait puissante. Ce raisonnement présentait un remède ridicule autant qu'éloigné à des maux qui nous menaçaient dans le moment même. C'était ainsi, ou à peu près, que raisonnaient les ambassadeurs étrangers, en 1816, sur les affaires de la France.

Pour être bien certain que la monarchie fran-

çaise devait périr, il suffisait de remarquer que touts les actes contraires à l'honneur, et toutes les lois contraires à la monarchie, émanaient de la volonté et de la proposition des ministres, et toujours en opposition aux principes de la Charte. Elle n'avait point conseillé cette proclamation, datée de Cateau-Cambrésis, empreinte d'une mollesse qui faisait peine aux uns et réjouissait les autres, ni ce traité de Paris, dont j'ai démontré l'inconcevable pusillanimité : elle n'avait point dit qu'un régicide entrerait dans le conseil; qu'on donnerait une amnistie aux militaires qui avaient suivi le roi à Gand; que le roi se déclarerait contre les royalistes; qu'il dissoudrait une Chambre toute royaliste; qu'il s'unirait aux ennemis de son frère, en lui ôtant le commandement général des gardes nationales de la France. Tel fut cependant le début à la seconde restauration. On a dit qu'un général anglais avait conseillé une de ces choses; on le répète touts les jours : on ne voit pas que cette excuse rend la faute encore plus honteuse. En effet, elle concernait éminemment l'honneur de la couronne : cet Anglais était-il gardien de cet honneur?

Si l'on examine toutes les lois proposées ou consenties par le trône, on verra qu'elles étaient toutes plus ou moins contraires à l'affermissement de la

monarchie, et par conséquent à la Charte, puisque la monarchie est la base de la Charte.

En 1819, on s'aperçut que la nouvelle loi électorale pouvait servir la faction. M. Barthélemy fit dans la Chambre des pairs une proposition qui tendait à supplier le roi d'ordonner à ses ministres d'y faire quelques changements. Les craintes des libéraux furent extrêmes; ils s'effarèrent; ils crièrent : le ministère cria comme eux; et dans son effroi, il sauva la patrie par une création de soixante pairs.

Il faut remarquer que dans le même temps on accablait de destitutions touts les royalistes soupçonnés d'être ce qu'on appelait des *ultrà;* épithète qu'on ne pouvait bien comprendre, et qui par cette raison même était fort commode pour commander des destitutions. Cette marche du gouvernement enfantait une guerre véritable en France. Les projets sinistres s'annonçaient; l'animosité allait toujours croissant; et ce fut cet état violent qui inspira à M. de Chateaubriand cette phrase dans *le Conservateur :* « Mettez à « la tête du ministère une vertu active et vigou- « reuse, et vous verrez s'évanouir devant elle « l'audacieuse lâcheté du crime. » De telles phrases étaient alors criminelles aux yeux de Louis XVIII et de son ministère.

On ne suivit pas ce conseil ; et ce fut au milieu de ce fatal système d'un gouvernement inepte, que nous vîmes l'assassinat du duc de Berri. Averti du crime à cinq heures du matin, je me rendis aussitôt aux Tuileries. J'y trouvai le marquis de Larochejaquelein. Nous confondîmes nos sentiments dans la même douleur ; mais en même temps nous pensâmes qu'on devait voir dans cet attentat et montrer à la France l'effet affreux des sentiments répandus par une faction qui avait tout le fanatisme d'une secte, et pour entraîner touts les Français dans un sentiment commun. Il était étonné de nous voir seuls dans la solitude des Tuileries ; il ne concevait pas comment un grand nombre de députés, de pairs, de magistrats, n'étaient pas accourus comme nous. Entrés dans les appartements de MONSIEUR, nous vîmes arriver ce malheureux père, inondé de ses larmes. Il ne trouva que les officiers de sa maison, M. de Larochejaquelein, M. de Capelle et moi. Il nous remercia affectueusement de notre présence, et se retira pour se livrer à sa douleur.

Je n'ai jamais pu concevoir comment mille sentiments douloureux ne s'étaient pas exhalés dans la Chambre des députés ; à l'instant où j'écris, je ne peux encore le comprendre. M. Clau-

sel de Coussergues seul essaya de parler; il fut interrompu, et la parole lui fut interdite. Ainsi, depuis le crime jusqu'au moment où M. de Richelieu en parla dans une circulaire, quarante-trois jours s'écoulèrent sans qu'il eût été publiquement et solemnellement dénoncé par le gouvernement. Je prie de remarquer cette extraordinaire conduite. Etait-ce indifférence? était-ce pusillanimité? L'un ou l'autre est également honteux. On a prétendu que le silence avait été gardé, dans la Chambre des députés, parce qu'on y avait répandu que le roi le voulait; qu'il fallait craindre, par des marques éclatantes d'animadversion, d'exaspérer et de pousser à bout une faction puissante. Cette prétendue raison était bien digne de nos assemblées, où l'on a toujours vu la faiblesse prendre le masque de la prudence. J'ai entendu plusieurs fois l'énergique M. de la Bourdonnaye raconter ce qui se passa dans la Chambre, et le pouvoir qu'eurent sur elle de misérables et funestes insinuations. C'est à lui seul qu'il appartient de le redire.

Après ce jour lamentable, M. Decazes sortit du ministère, et M. de Richelieu lui succéda. Ce second ministère de M. de Richelieu fut, dès le premier instant, laborieusement travaillé par l'incertitude de son esprit. Il sembla frappé de

stupeur; il était comme enchaîné; il n'osait agir, ni même parler, car ce ne fut que quarante-trois jours après l'attentat, que dans une circulaire il parla enfin du crime. Cette inaction inspira M. de Chateaubriand, quand il disait dans *le Conservateur*, en mars 1820 : « Il faut maintenant « prendre un parti. Si l'on reste dans l'incerti- « tude où l'on paraît flotter encore, nous péri- « rons. Si ce qu'on voit fait peur, et si l'on mé- « nage les assassins et les démagogues, parce « qu'on a tué le duc de Berri et ébranlé le trône « de Ferdinand, nous périrons. »

Ces derniers mots paraissaient sans doute à nos bons circonspects une phrase insignifiante; ils voient maintenant que c'était une prédiction.

Vous voyez clairement, par toutes les observations positives contenues jusqu'à présent dans cet ouvrage, que les révolutions sont l'ouvrage des gouvernements, et non des factions. Comment en serait-il autrement, quand la faction qui triomphe a été enfantée, tolérée, encouragée par le gouvernement? quand on reste dans l'incertitude après l'assassinat d'un fils de France?

Lorsque commença, sous un roi, la persécution contre les royalistes, elle fut portée à un point que les ministres sans doute n'avaient pas prévu, et dont ils durent être profondément

frappés. Pendant les cent-jours, un jeune homme du Midi, fils d'un cultivateur, s'enrôla dans l'armée du duc d'Angoulême. L'avant-garde du prince étant vivement attaquée par une troupe ennemie, on demanda des hommes de bonne volonté. Ce jeune homme se présenta avec d'autres volontaires; la troupe ennemie fut repoussée. Un jeune homme du même pays que celui dont je parle fut tué. Plus de cinq ans après, on poursuivit le royaliste comme assassin. Des procédures semblables étaient faites alors; c'était le bon temps de la persécution contre les royalistes. Cet homme ne balança point à se constituer prisonnier. Après plusieurs degrés de juridiction, toujours condamné, il le fut définitivement à la peine de mort, comme assassin, mais en le recommandant à la clémence du roi. M. de Sallabéry vint alors chez moi; il me parla de cette odieuse affaire avec cette généreuse chaleur qui éclate dans ses nobles sentiments. Je vis dans ses mains les papiers avec lesquels il allait plaider la cause de cet infortuné, et faire des démarches pour obtenir sa grâce; mais il ne réussit pas. Ce malheureux royaliste périt sur l'échafaud, en prenant le Ciel à témoin de son innocence, en déclarant qu'il ne périssait que parce qu'il avait défendu la cause royale.

Il en fut de même de MM. ***, père et fils, anciens officiers; ils furent condamnés à mort par contumace pour une affaire semblable, passée pendant les cent-jours. Je ne peux ni les nommer ni désigner le corps dans lequel ils servaient, parce que j'ignore leur position actuelle.

Tout cela était bien odieux sous un roi qui, pendant les cent-jours, avait été repoussé de la France. On immolait en son nom les hommes qui lui étaient restés fidèles. Ils n'étaient point garantis par l'amnistie solemnelle qui garantissait ceux qui avaient combattu contre le roi. C'étaient des blessures profondes faites à la monarchie. Dans le même temps, un publiciste, M. Fiévée; un écrivain ecclésiastique, M. de La Mennais; M. Bergasse, pour un livre sur la propriété, étaient traduits sur les bancs des accusés, et M. de Chateaubriand venait d'être rayé de la liste des ministres d'Etat. Les ministres avaient saisi une pensée bien extraordinaire : leurs ennemis personnels, ou ceux qu'ils croyaient leurs ennemis, ils les poursuivaient comme ennemis du roi.

J'ai parlé de l'espèce d'acharnement du parti mixte à poursuivre MONSIEUR, frère du roi, et presque toutes les personnes attachées à sa maison; on y mit le comble, en lui ôtant la place

de colonel-général des gardes nationales de France. Je me présentai chez lui le soir de ce jour trop remarquable. Il me dit avec un sentiment profond, exprimé par l'accent de sa voix : « Je vous remercie d'être venu aujourd'hui. »

Un instant auparavant, un homme éminent m'avait dit, dans le salon du prince, que rien n'était plus convenable que cette ordonnance dont je me plaignais amèrement, qu'on ne pouvait laisser à un prince un commandement si important. Je lui citai le duc d'Yorck, commandant général de l'armée en Angleterre, les archiducs en Autriche, le prince de Condé, colonel-général de l'infanterie française avant la révolution, et depuis les cent-jours; je lui rappelai touts les heureux fruits qu'avait produits le commandement de MONSIEUR; j'ajoutai que si l'on avait eu tort de le lui donner, on l'outrageait en le lui ôtant. Ce personnage passa après moi dans le cabinet du prince; j'ignore ce qu'il lui a dit.

Quelque temps après, un pair de France disait à M^me^ la duchesse de ***, en défendant l'administration de M. de Richelieu, qu'elle attaquait, qu'il avait rendu le plus grand service à la France, en ôtant à MONSIEUR le commandement des gardes nationales de France, et qu'il suffisait de cette mesure pour prouver qu'il avait

la tête d'un homme d'Etat. C'était ainsi que raisonnait une foule d'honnêtes gens.

L'ordonnance dont je parle est une preuve bien forte des erreurs qui l'ont inspirée, et dit assez tout ce que j'ai dû souffrir pendant mon ministère, à cause des relations particulières que j'avais l'honneur d'avoir avec ce prince, sur tout ce qui concernait les gardes nationales de France. Les raisonnements que je viens de citer étaient faits par un grand nombre de braves gens; ils les débitaient d'un air capable, tandis que touts ceux qui conservaient une ombre de bon sens s'affligeaient sincèrement, et voyaient les conséquences funestes de tout ce qui outrageait un prince de la famille royale. On ne pouvait l'outrager sans affaiblir le respect que l'on conservait encore envers elle, d'autant plus que ce respect n'était plus entretenu par aucun prestige ancien. L'espèce de poursuite dirigée contre MONSIEUR par un pareil outrage, et par une infâme correspondance dont j'ai déjà parlé, avait aussi attaqué le duc de Berri. On a vu, dans un des chapitres précédents, les horribles calomnies répandues contre lui avant les cent-jours; elles continuèrent même pendant ces funestes jours. Ce prince, en se retirant de France dans les Pays-Bas, à la tête d'une troupe, aurait pu écraser des

escadrons révoltés; il aima mieux les épargner par les plus nobles motifs qu'il exprima devant cette troupe. Peu de temps après, un Français éminent disait hautement, à Bruxelles, que le prince avait manqué de courage dans cette occasion. Je ne veux pas nommer cet homme; mais je tiens l'anecdote d'une personne qui avait entendu ces odieuses paroles. Ce malheureux prince était accoutumé à cette étrange manière de se conduire envers lui; on riait de ses demandes; on éloignait les personnes honorées de son intérêt : aussi, lorsqu'il me demanda une sous-préfecture pour un homme qu'il affectionnait, allié à la maison de Choiseul, il me remercia de ma promptitude à l'accorder dans des termes qui manifestaient les désagréments qu'il éprouvait journellement. Il se repliait en lui-même et dans ses affections domestiques; il se livrait à l'amour des arts, et visitait souvent les ateliers des peintres et des autres artistes. Je puis dire qu'on le fatiguait, et qu'on le forçait à étouffer les nobles facultés de son esprit et les magnanimes inspirations de son âme.

Cette conduite que je retrace, envers Monsieur et son fils, était l'ouvrage d'hommes qui n'en prévoyaient pas les conséquences. Ils étaient loyalement royalistes; mais ils obéissaient à leurs

passions du moment. Louis XVIII apparemment était aussi royaliste; mais, conduit par ces mêmes hommes, il humiliait le parti royaliste, et croyait peut-être pratiquer une bonne maxime politique en relevant le parti contraire. Je m'affligeais de tout cela; mais je ne pouvais m'en étonner, après avoir vu dans ma jeunesse de bons Français, des hommes dévoués au roi, des courtisans, commencer une persécution sourde contre l'infortunée reine Marie-Antoinette, la suivre, la développer, et accréditer touts ces bruits menteurs dont elle fut enfin accablée. Tout cela fut l'ouvrage non d'une méchanceté réfléchie, mais de notre légèreté naturelle, bien plus cruelle que la méchanceté. Celle-ci ne peut faire autant de mal, parce que le nombre des hommes profondément méchants est heureusement borné; mais le nombre des hommes légers est innombrable dans notre immense capitale: et combien d'entre eux répètent les calomnies par vanité, pour paraître instruits de ce qui se passe! M. Burke s'est trompé, malheureusement pour notre honneur, en écrivant dans sa fameuse lettre, au sujet de cette persécution contre la reine, qu'il aurait cru voir dix mille épées spontanément tirées pour sa défense. Il a écrit aussi qu'après la guerre d'Amérique, il avait trouvé la cour de Versailles républicaine.

Plus j'ai vu, plus j'ai réfléchi pendant ma longue carrière, plus je suis convaincu que les phases de la révolution, à dater du règne de Louis XVI, furent l'ouvrage de ses ministres par leur incapacité, de l'Assemblée constituante par son inexpérience et ses théories, de la Chambre de 1792 par la faiblesse des ventrus, des ministres de Louis XVI par leur inhabileté, de la Chambre de 1815, animée des plus beaux sentiments, mais aveuglée sur ses propres intérêts, et dont cependant on aurait pu faire le soutien de la monarchie; et enfin l'ouvrage des ministres de la restauration. La faction a profité de tout ce qu'on a fait pour elle; ses chefs auraient été des anges, s'ils n'en avaient pas profité. Quant au peuple, il n'est pour rien dans toutes ces causes; jamais une cause de révolution n'a pu venir du peuple: il fait des émeutes; des révolutions, jamais: elles viennent toujours de très-haut, parce que c'est là seulement que naissent et s'accroissent les causes.

La persécution contre les royalistes, commencée en 1815, a continué jusqu'à la chute du second ministère Richelieu. Les ministres n'avaient alors de vigueur que pour accabler les royalistes. D'où venait, dans des hommes si faibles, cette force vers un seul objet, si ce n'était de la

pensée intérieure qui les poursuivait, qu'ils ne marchaient pas dans la ligne des royalistes, et qu'ils voyaient en eux des ennemis personnels? Cette pensée les poursuivait, les fatiguait, torturait leurs bons sentiments, dénaturait leur penchant favorable à la couronne, et les jetait dans les plus étranges erreurs. Les ministres d'un roi se séparer des royalistes, favoriser la faction contraire! voilà ce que nous avons vu. Vainement on en chercherait un autre exemple dans l'histoire; il était réservé à nos mauvais jours, après tant d'horribles évènements, de voir une chose toute nouvelle, encore plus étonnante, et que personne n'aurait jamais prévue. Les ministres d'un roi ennemis du parti royaliste! cause puissante, toujours agissante, qui indignait les uns, changeait ou affaiblissait les autres, et donnait aux révolutionnaires une joie croissante qu'ils ne dissimulaient pas.

Pour affermir la monarchie, il aurait fallu une conduite entièrement opposée, des pensées étendues et élevées, et prendre des leçons du gouvernement précédent. On voulait tout abaisser, Napoléon voulait tout élever. Rappelez-vous le préambule de la loi sur les majorats; il était digne de ces préambules majestueux des ordonnances de Louis XIV. M. le comte Duhamel,

qui, comme tant d'autres députés, demandait aux ministres cette marche décidée, montra la grandeur de ce préambule dans son excellent discours sur les substitutions.

Si, dans les temps dont je parle, des royalistes ont hasardé quelquefois des pensées analogues à ces pensées de Louis XIV et de Napoléon, elles ont à l'instant même été repoussées par l'alliance indissoluble de la faiblesse et de la médiocrité, deux puissantes divinités qui, pendant quinze années, tinrent dans leurs mains ignobles les destinées de la France. C'est ainsi que, dans une douce quiétude, nous sommes arrivés à l'instant terrible où la fortune nous attendait, où il fallait lutter avec elle; et comme nous n'avions rien préparé pour le combat, comme nous ne connaissions pas la maxime du grand Condé : *Il faut craindre son ennemi de loin, pour ne pas le craindre de près,* la fortune a ri de nous, et nous a terrassés. Nous lui reprochons le triomphe de nos ennemis; elle nous répond : « C'est vous qui l'avez voulu. Je vous ai placés plusieurs fois dans des positions admirables; qu'en avez-vous fait? »

CHAPITRE III.

Maximes inspirées aux honnêtes gens par la faiblesse. De la peur et du vrai courage.

On a vu dans ces Mémoires comment, en 1792, les bons citoyens de Paris et des provinces, et la garde nationale de Paris ont soutenu le trône avec vigueur; on y a vu le courage qu'ils ont déployé. Je me suis attaché à peindre leur énergie dans ces temps si dangereux. Je regrette d'être forcé de faire un tableau bien différent de la conduite de nos honnêtes gens, après la restauration. Mais je prie de ne pas oublier que leur faiblesse était en partie l'ouvrage des persécutions des ministres

envers les royalistes. J'avais dit à Louis XVIII, en sortant du ministère : *Nous sommes menacés du plus grand malheur, du découragement des royalistes.*

Je crois impossible de donner même une faible idée des niaiseries adoptées dans ces temps par ces hommes si nombreux, qu'on appelle *les honnêtes gens*, et que *le Conservateur* appelait *les circonspects*. Jamais il n'y eut un plus grand nombre de ces gens qui, ne pouvant servir l'Etat, ne veulent pas que d'autres le servent.

Une de ces faiblesses était de blâmer les hommes énergiques qui reprochaient au ministère sa marche incertaine. On a vu que M. de la Bourdonnaye avait combattu en 1816 cette pensée funeste. Les prudents amis du ministère nous disaient : *Vous le forcerez à s'allier au côté gauche*. Je demande si ses plus grands ennemis pouvaient porter contre lui une accusation plus honteuse à la fois et plus accablante.

En attaquant les ministres, disaient les circonspects, vous faites plaisir au côté gauche. Etrange raisonnement, répété sans cesse, et qui ne pouvait être enfanté que dans le siècle des lumières! C'était faire plaisir à des hommes, dont les opinions sont exagérées dans un sens, que de demander au ministère une marche ferme

dans un sens opposé! Voilà cependant ce qu'on nous répétait sans cesse. Aussi, m'écriai-je un jour à la tribune : « En vérité, il est temps de « sortir de l'enfance, et de ne plus craindre de « vains fantômes. »

En même temps que ces bons royalistes ne songeaient qu'à ménager les libéraux, ceux-ci, comme l'observa *le Conservateur* dans un article très-ingénieux de M. Fiévée, mettaient les crimes de la révolution sur le compte des royalistes. « M. Deserre, disait-il, qui cependant a servi dans « l'armée de Condé, a la tête encore assez jeune « pour dire à la tribune l'équivalent de ces extra- « vagances. A entendre les factieux, il faut planter « l'étendard de la royauté sur la révolution, parce « que la révolution est la seule chose impérissable « qu'ait produite la révolution. La révolution n'a « eu lieu que parce que les royalistes ont toujours « eu l'imprudence de porter secours à la royauté. »

Remarquez que dans les belles maximes des circonspects, ils s'accordaient parfaitement avec les libéraux. C'est ce que font les poltrons dans une bataille. Que veut l'ennemi? qu'ils s'enfuient. Eh bien! ils s'enfuient. Que voulaient les factieux? qu'on ménageât la révolution, qu'on la respectât même. Eh bien! les bons circonspects ne cessaient de prêcher ces ménagements.

Ils gémissaient des reproches adressés à la révolution, *et des secours que les royalistes portaient à la royauté,* suivant l'ingénieuse expression de M. Fiévée. Rien de plus vrai, rien de plus certain que ce tableau singulier; et l'on pourrait, après cela, être étonné de la révolution de 1830 !

Ces mêmes hommes ne disconvenaient pas que tel ministre manquait d'habileté; mais ils se hâtaient d'ajouter : *C'est un honnête homme; il a de bonnes intentions.* Voilà vraiment un bel éloge! C'est un honnête homme, signifie sans doute ce n'est pas un malhonnête homme. Ainsi donc vous louez un ministre de n'être pas un malhonnête homme. Il a de bonnes intentions, veut dire encore il n'en a point de mauvaises. Mais, de mauvaises intentions dans un ministre seraient de la trahison, de la félonie. Vous louez donc vos chers ministres de n'être ni traîtres ni félons. Et puis, que sont les bonnes intentions sans habileté? Prendrez-vous pour commander une armée le général qui a l'intention de remporter des victoires, ou celui qui a l'habileté nécessaire pour les remporter? Certes, si les intentions suffisent, vous ne manquerez jamais de généraux. Tallard vaincu au second Hochtet, avait autant l'intention de gagner la bataille, que

Villars, vainqueur l'année précédente, au même endroit. Un médecin ignorant, avec l'intention de vous guérir, peut aggraver votre maladie. Je voudrais connaître l'homme qui a dit avec tant de bon sens : *Vous verrez que nous périrons d'un coup de bonne intention.*

Autre maxime dangereuse! Il ne faut s'occuper que des principes et non des personnes. J'eus occasion de la réfuter à la tribune. J'en parlerai bientôt.

Les ministres, *à bonnes intentions*, étaient des hommes accomplis, si l'on pouvait ajouter : C'est un homme d'esprit, c'est un homme fin. Mais ce genre d'esprit, prôné dans les salons, n'est rien dans la haute politique, pas plus que dans la haute littérature. Racine disait d'un traducteur de Démosthène : Le bourreau! il veut donner de l'esprit à Démosthène! Voltaire parlant de la manière informe dont Lamotte, homme d'esprit, a traduit les plus beaux passages de l'*Iliade*, a écrit : Quel malheureux don que l'esprit, s'il empêche de sentir de si grandes beautés! Il a cité l'avis d'une personne à qui l'on demandait ce qu'elle pensait d'une tragédie qu'elle venait d'entendre : elle ne réussira point; il y a trop d'esprit.

Il en est de même dans la haute politique : l'esprit n'y est bon à rien. On peut en avoir beaucoup,

et être incapable de méditations profondes, incapable encore d'une constance inébranlable dans les pensées adoptées après de longues méditations. On peut en avoir beaucoup, mais non porté vers la grandeur, la prévoyance, et non toujours attaché à des pensées principales et dominantes. Si ceux qu'on appelle *hommes d'esprit* étaient, par cette faculté, capables de bien gouverner, la monarchie aurait été garantie d'une révolution; car Louis XVIII, et presque touts nos ministres, étaient des hommes d'esprit. Il semble même que pour être plus certains d'en avoir, on se soit attaché à les prendre dans la province dont les habitants ont la réputation d'avoir de l'esprit. Nous avons eu pendant les quinze années de la restauration neuf ministres gascons; et comme l'un d'eux l'a été deux fois, on peut dire que nous avons eu dix ministres gascons, parmi lesquels deux surtout ont eu la plus grande influence sur nos destinées, l'un pendant cinq ans au moins, et l'autre pendant sept ans. Ces hommes d'esprit ont-ils affermi la monarchie? Les Girondins, Gascons et hommes d'esprit, ont entraîné les restes de la monarchie dans un abîme, et eux-mêmes à l'échafaud. Ils n'ont pas sçu profiter d'un moment où ils pouvaient tout changer.

Encore un autre raisonnement de nos hon-

nêtes gens! MM. tels et tels ne veulent point de révolution. Ils sont riches. Leur intérêt est de conserver le trône; ils ne s'exposeront pas à perdre leur fortune. Tels et tels aussi ne s'exposeront pas à perdre les honneurs dont ils jouissent. Ils disaient en même temps : Le peuple veut le repos, il a donné sa démission. Très-bien! Voilà donc le peuple, les riches, les dignitaires, qui ne veulent pas absolument de révolution. Ainsi, la conséquence de touts ces beaux raisonnements, c'est qu'il n'y avait rien à craindre, qu'on pouvait dormir bien tranquille.

Ces inepties étaient répétées à la cour, à la ville, dans les salons, dans les Chambres surtout, et dans les provinces. Elles enfonçaient dans la tête des honnêtes gens cette mollesse hébêtée qui les a caractérisés à l'époque dont je parle.

Au commencement du ministère de M. de Villèle, un grand nombre de députés royalistes trouvaient que le gouvernement ne se prononçait pas assez. Ils s'étaient divisés en plusieurs sections, ils nommèrent des commissaires qui arrêtèrent une espèce de déclaration, par laquelle on invitait les ministres à prendre une marche plus assurée. On se réunit; on délibère sur cette déclaration. Un homme fin, très-fin, arrive tout à coup; et d'un air effaré : Vous ne sçavez pas?—Quoi? —

Vous ne le sçavez pas?—Non.—M. Decazes est arrivé.—Arrivé!—Oui, il a déjà été introduit aux Tuileries. On répète la nouvelle. La réunion est consternée. Elle voit rapidement touts les embarras que va susciter au ministère cette terrible apparition. Ce n'est pas le moment de le fatiguer, de lui demander une marche plus ferme. Nous voyons maintenant qu'il avait ses raisons pour aller comme il va. Il faut de la prudence..., de la modération...., de la sagesse...., de la circonspection.... Prenons garde...., nous pourrions tout perdre. On met la déclaration dans la poche; et l'on se disperse, en rendant grâces à l'homme qui venait de donner un avis d'une si grande importance, et qui se moquait intérieurement de la troupe peureuse.

Ces petites peurs continuelles ont singulièrement influé sur le sort de la France et de la monarchie. On a dit, dès le commencement de la révolution, qu'elle était l'ouvrage de la peur, et j'ai peint souvent la domination de cette formidable divinité en 1792. La peur a tout fait alors; elle a tout fait depuis la restauration.

Le vrai courage est dans l'esprit, dans le caractère. Il est très-différent de la valeur et de la bravoure. Un guerrier intrépide, qui cent fois a bravé la mort dans les combats, peut manquer

de courage en présence d'un tyran ou dans une assemblée délibérante. Une femme qui tremble au bruit d'un coup de fusil, peut trouver dans son caractère le courage de dire la vérité à des tyrans et de braver les échafauds.

Entre le courage guerrier et le courage politique, il existe une différence qui rend le second bien plus rare. Dans un jour de combat, on est environné de ses camarades, on est sous leurs yeux; il faut marcher ou être déshonoré. Mais dans une assemblée délibérante, on est le maître de parler ou de ne point parler; on peut même cacher entièrement sa faiblesse sous le voile honteux du vote secret.

Nous pouvons dire avec certitude que dans toutes nos assemblées, la peur a régné en souveraine. Elles ont toujours redouté les révolutionnaires; elles ont craint de les offenser. Combien de fois des honnêtes gens n'ont-ils pas reproché aux hommes qui avaient de la fermeté, de parler contre les factieux! Vous les exaspérez, vous les poussez à bout, c'était la phrase ordinaire. J'ai entendu des discours de ce genre, qui me faisaient rougir d'être homme.

Les femmes sont moins esclaves que nous de la peur politique. Elles ont plus de courage d'esprit, parce qu'elles ont des sentiments plus pro-

fonds. Elles ne transigent point sur les devoirs commandés par la religion et inspirés par les qualités de mères et d'épouses. Les exceptions sont rares, et confirment ce que j'avance. Les femmes, pendant la révolution, ont montré beaucoup plus que les hommes ce courage d'esprit. Elles ne se trompaient point sur nos affreux gouvernements, et découvraient dans leurs effets le sort de tout ce qui leur était cher. Tandis que les hommes raisonnaient misérablement pour se rassurer, et cherchaient à se tromper, les femmes, n'écoutant que cet instinct sublime que le Ciel a mis en elles, avaient horreur des outrages faits au trône et à la religion, et annonçaient hautement des désastres épouvantables. Il n'est personne qui n'ait été témoin de ce que j'avance.

Je sçais que la peur s'est montrée dans touts les temps, dans touts les pays et dans toutes les assemblées; mais jamais elle n'a eu des effets si terribles que parmi nous, parce que dans aucun pays, des assemblées n'ont exercé un pouvoir aussi monstrueux que les nôtres; et comme alors elles étaient dominées par la peur, il en résulte que la peur a fait les destinées de la France, bien plus qu'elle n'a contribué au sort d'aucune autre nation.

« Je ne sçais guère, dit Montaigne, par quels

« ressorts la peur agit en nous; mais tant y a que « c'est une étrange passion; et disent les méde- « cins qu'il n'en est aucune qui emporte plutot « notre jugement hors de sa deue assiette. De « vrai, j'ai vu beaucoup de gens, devenus in- « sensés de peur; et, au plus rassis, il est cer- « tain, pendant que son accès dure, qu'elle en- « gendre de terribles éblouissemens. »

Combien n'avons-nous pas vu de ces terribles éblouissements! C'était la peur qui nous rendait si cruels, et qui couvrait la France d'échafauds. Aussi Montaigne a-t-il intitulé un de ses chapitres : *Couardise, mère de la Cruauté.*

Le vrai courage est de deux espèces : le courage actif et le courage passif. On peut avoir le plus grand courage pour souffrir, et n'en pas avoir pour agir. La différence est immense. Le courage passif est mille fois au-dessous de l'autre. Le courage actif demande un caractère aussi hardi qu'élevé, surtout dans les dissentions publiques.

Le raisonnement habituel de la peur est de se rassurer par la tranquillité du moment. Le danger extrême n'existe pas encore; cela lui suffit. Mais il est des causes journalières, toujours agissantes, qui amèneront nécessairement ce danger extrême. Les catastrophes des empires sont toujours précédées d'un calme trompeur. En 1787 et 1788,

vous étiez tranquilles, vous aviez un commerce immense, vous veniez d'affaiblir vos rivaux; ils convenaient eux-mêmes de leur abaissement. Mais des hommes prévoyants annonçaient une révolution, on leur répondait : Tout est tranquille, nous sommes riches et heureux.

Et, il y a peu d'années, à Madrid, à Naples, à Turin, tout était tranquille la veille d'une révolution. Au moment de la conjuration qui a éclaté à Pétersbourg, tout était dans la plus profonde tranquillité. Mais les causes existaient. Il en était de même en France. Des causes multipliées agissaient depuis long-temps, et ont entraîné la convocation des Etats-Généraux.

Et quand cette convocation fut amenée par ces causes que distinguaient très-bien les esprits clairvoyants, ces mêmes causes entraînèrent nos assemblées à ces folies et à ces fureurs que nous déplorons. La peur nous avait donc profondément aveuglés. Elle nous empêchait de voir les causes qui devaient bientôt amener le danger extrême.

Le courage actif appartient aux femmes comme aux hommes. Il les élève et les rend immortelles. La peur flétrit le cœur de l'homme, anéantit ses facultés, son intelligence, et produit ces terribles éblouissements que nous avons vus pendant toute la révolution.

L'homme valeureux peut être téméraire, mais non pas l'homme courageux, parce que le courage ne peut appartenir qu'à l'intelligence, qui sait prévoir et prévenir. La valeur peut ne pas voir le danger, et s'y précipiter; le courage jamais. C'est lui qui inspirait au grand Condé la maxime que j'ai citée : *Il faut craindre son ennemi de loin, pour ne pas le craindre de près.* Bossuet, avant de citer ces paroles du prince, s'écrie : *Ecoutez, c'est la maxime qui fait les grands hommes.* Touts nos ministres ont suivi une maxime contraire. Ils n'ont pas craint les ennemis de loin; aussi, dans le dernier moment, les ont-ils craint de près. Cela ne pouvait être autrement; car, pour préparer le succès, il faut craindre de loin, et de fort loin. C'était le courage extraordinaire, inébranlable du grand Condé qui lui apprenait à craindre, et par conséquent à prévoir et à tout préparer pour le combat.

CHAPITRE IV.

Chambre des Députés en 1820. Renouvellement d'un cinquième. Je suis député du Calvados. Tableau de la Chambre et de ses usages.

L'ASSASSINAT du duc de Berri rallia un moment les âmes généreuses. En tombant sous le fer de l'assassin, il déploya sa grande âme toute entière. Ses ennemis même en furent frappés; et le rapport si simple et si touchant de M. Dupuytren, son chirurgien, sera un monument éternel de la grandeur d'âme de ce prince.

Le cri de son sang nous appelait, nous animait; mais le gouvernement ne nous répondait

pas; nous rougissions de lui et de nous-mêmes. Les royalistes ne pouvaient rien sans lui; il les avait repoussés; et tel qu'il était il ne pouvait revenir vers eux. Je dois répéter qu'il ne se décida à parler du crime que quarante-trois jours après l'exécrable jour. Je fis alors un ouvrage intitulé *du Gouvernement représentatif en France*. Je le commençais par l'expression de nos douloureux regrets; j'y démontrais combien nous étions loin de comprendre ce genre de gouvernement, combien étaient fausses et ridicules nos imitations des usages et des lois de l'Angleterrre; j'y montrais combien notre caractère était opposé à l'esprit de ce gouvernement mixte. Je parlais de notre conduite parlementaire si légère, et souvent si puérile.

A la fin de 1820, un cinquième de la Chambre dut être renouvelé. Les royalistes voulurent bien se souvenir de moi, et me portèrent dans Seine-et-Marne, dans Indre-et-Loire, dans le Calvados, et dans l'arrondissement d'Aix. Ancien président de l'administration de Seine-et-Marne, trois fois son député, nommé par ses électeurs candidat au Sénat, je penchais pour cette élection; mais la conduite de son préfet envers moi, me contraignit à me séparer de ce département; ce fut avec un regret infini. J'eus

une longue correspondance avec le préfet. Elle me convainquit que par faiblesse il faisait pencher la balance du côté des libéraux. Une preuve du crédit que j'avais conservé, malgré ses assertions et ses démarches, c'est que j'engageai mes amis à porter en ma place M. Emmanuel d'Harcourt. Ils le portèrent, et il fut nommé.

M. de Montlivaut, préfet du Calvados, se conduisit bien différemment envers moi. Il m'offrit son crédit avec autant de franchise que de politesse; d'autres royalistes se joignirent à lui. Je regardai mon élection comme certaine, quoique je ne dusse pas me rendre dans ce département, parce que je n'y avais pas alors mon domicile politique. M. de Richelieu manifesta un vif désir que je ne fusse pas nommé; mais M. de Montlivaut lui déclara qu'on ne pourrait empêcher mon élection. Je dis ma détermination à M. le duc de Duras, qui devait présider le collége d'Indre-et-Loire, et qui voulait bien appuyer mon élection; j'en instruisis aussi M. Bacot de Romand, qui me portait dans ce département, ainsi que M. le sous-préfet d'Aix. Je priai celui-ci d'accorder son appui à M. le général Donnadieu, à qui les évènements de Grenoble avaient donné tant de titres auprès des royalistes. Il fut nommé.

Un article du *Conservateur*, signé de M. de

Châteaubriand, appuya noblement mon élection. « M. de Vaublanc, disait-il, cinq fois proscrit, « condamné à mort au 13 vendémiaire, pour « avoir présidé une section de Paris, condamné « à la déportation au 18 fructidor, est un can- « didat pour toute la France. C'est le premier « ministre royaliste sacrifié au système ministé- « riel. Il avait réglé l'intérieur avec tant de « force et de propriété, que si quelque chose « marche encore dans les préfectures, c'est un « reste de l'organisation par lui établie. »

Je cite ce passage pour montrer que les royalistes savaient alors se soutenir. *Le Conservateur*, dirigé par M. de Châteaubriand, contribua puissamment à former et cimenter leur parti.

A peine entré dans la Chambre des députés, j'y retrouvai toutes les misères de notre caractère anti-politique.

J'y retrouvai cette habitude de prononcer des discours écrits, faits long-temps d'avance, d'en prononcer jusqu'à cent sur un même sujet. Moyen admirable pour ne pas s'entendre! Ceux qui n'avaient pu les prononcer, imaginèrent des amendements, afin d'y trouver l'occasion de placer leurs vieux discours. On avait beau leur crier de toutes les parties de la salle : « Vous parlez sur la discussion générale, rentrez dans votre

amendement, » ils résistaient et lisaient. Quelquefois ils sautaient des feuillets, afin d'apaiser l'assemblée; il en résultait qu'il y avait bien moins encore d'union dans les parties de leurs discours. Les clameurs recommençaient; quelques-uns cédaient; mais d'autres, plus intrépides, achevaient leur lecture au milieu des cris; d'autres encore usaient d'une petite finesse. Ils lisaient si bas qu'on ne pouvait les entendre. On les laissait achever leur lecture, on ordonnait l'impression; car dans ces temps on accordait cet honneur à touts les discours, excepté lorsqu'il y avait opposition. Le lecteur, descendu de la tribune, donnait son manuscrit au *Moniteur*. Plusieurs en avaient des copies ou des extraits dans leur poche, et les envoyaient à des journalistes dont ils étaient connus. Les voilà proclamés orateurs et même grands hommes dans leur village.

Mais il résultait souvent de ces discours écrits une chose bien dangereuse. Un député omettait les passages de son discours les plus violents, et qui auraient révolté la Chambre. Il livrait ensuite à l'impression son discours avec ces mêmes phrases; elles allaient dans son département avec la sanction apparente de l'approbation de la Chambre; elles y produisaient un effet d'autant plus funeste.

Les jours d'un rapport, les députés qui voulaient parler dans la discussion faisaient mettre des bancs à droite et à gauche de la tribune, et déclaraient ainsi par leurs places, s'ils parleraient pour ou contre. Ils avaient l'air d'écoliers de quarante à quatre-vingts ans. C'était une chose nouvelle pour moi; je n'avais rien vu de semblable dans les assemblées précédentes. La première fois que je le vis, je déclarai que je ne m'assujettirais pas à une chose si inconvenante, et qui n'était pas dans le règlement. Quelques députés furent de mon avis. Nous fîmes une liste suivant l'ordre de l'arrivée; mais cela aussi était bien ridicule.

Venir à dix heures du matin pour une séance qui ne devait commencer qu'à deux heures! se faire inscrire avec un empressement d'enfant! On ne s'arrêta point en si beau chemin; on se fit ouvrir la salle dès six heures du matin; et par degrés, poussés par une noble émulation, des députés se firent inscrire à minuit. Avant l'usage de ces inscriptions, les députés s'entassaient pêle-mêle auprès de la tribune et sur les marches, épiaient le moment où le rapporteur prononçait la dernière phrase, et s'élançaient au bureau des secrétaires, au risque d'étouffer le rapporteur, qui descendait, comme il pouvait, au milieu de la cohue des aspirants.

Le public et les étrangers voyaient et jugeaient. J'ai entendu, d'après ces choses, parler de nous d'une façon peu honorable, à des personnes qui arrivaient de la province, et qui, se trouvant pour la permière fois à une séance, étaient bien étonnées d'un si étrange spectacle. C'était bien pis encore quand, au moment de voter une loi, un secrétaire criait les noms, au milieu du tumulte, et sans pouvoir être entendu. Touts se lèvent, en riant et causant, s'entassent auprès de la tribune, et y montent sans observer l'ordre de l'appel. Cet appel, le réappel, cet entassement, ce brouhaha, ces éclats de rire montraient d'étranges législateurs. On a souvent parlé du tact des Français pour les convenances. Il n'en restait pas l'ombre depuis la révolution.

Le vote prononcé ouvertement, et à l'appel nominal, au milieu des fureurs de l'Assemblée législative et de la Convention, présentait un spectacle terrible, mais dans lequel au moins se manefestait un courage ferme et décidé, plus honorable encore par ses défaites. Touts les députés, à leur place, en silence et immobiles, voyaient ceux de leurs collègues qui étaient menacés par la faction, se lever à l'appel de leur nom voué aux fureurs; se lever, et prononcer d'une voix

ferme un *non* généreux. Il est des conventionnels qui vivront à jamais dans la mémoire des hommes, pour leurs votes énergiques.

Tout cela me rappelle qu'en 1789, au moment qui précéda la réunion de l'Assemblée constituante, un homme de lettres écrivit une brochure dans laquelle il examinait ce qui arriverait probablement dans les États Généraux. Il avançait que les provinciaux, ceux surtout du Midi, seraient honteux de leur accent, seraient embarrassés, et que leur manière de parler les couvrirait de ridicule dans la ville polie, dans la ville des arts, des Académies et de l'urbanité. Il se trompait étrangement. Ces provinciaux furent les plus hardis à parler. Cet écrivain raisonnait d'après l'antiquité ; il savait combien les orateurs grecs et romains prenaient de peines, faisaient d'études assidues et fatigantes pour acquérir le talent de l'orateur, pour être seulement supportables devant un sénat ou un peuple qui avait l'oreille délicate. Les anciens ont appelé le sens de l'ouie le sens superbe, parce que parmi eux, il fallait le satisfaire pour être écouté. Mais parmi nous autres Français, cela est fort indifférent. Cet écrivain aurait dû savoir que notre oreille est dure et fausse, *di corno*, comme disait un ambassadeur napolitain, et comme le

montre assez le chant du peuple, que les étrangers ne peuvent entendre sans frissonner. Il ne se doutait pas d'ailleurs qu'il ne s'agirait pas de parler, mais de lire; qu'au lieu d'arriver avec des connaissances acquises et de parler d'après elles, on n'aurait que la peine de feuilleter l'*Encyclopédie*, et d'y chercher des discours tout faits qu'on mettrait dans sa poche; que les riches n'auraient pas même cette peine, et que des hommes complaisants les rendraient éloquents pour un peu d'argent, à tant la page, lesquels hommes feraient souvent des discours pour et contre, suivant le goût de celui qui les commandait, ce qui rendait leur esprit lumineux et bien utile à l'Etat, puisqu'ils examinaient les choses sous toutes les faces. Quant à la prononciation, qui donnait des craintes à ce bon académicien, jamais un Normand, un Dauphinois, ni un Gascon ne s'inquiètent de leur accent particulier.

Cet auteur académicien craignait que nous n'eussions pas un assez grand nombre d'orateurs provinciaux. « Car enfin, disait-il, il en faut un « certain nombre pour établir un équilibre né- « cessaire, afin que l'assemblée qui doit régé- « nérer la France entière n'entende pas seule- « ment des Parisiens. » Il dut bientôt se rassurer. Sur douze cents députés, nous eûmes environ

huit cents orateurs, ce qui était un nombre passable pour le siècle des lumières. Il put espérer dès lors qu'aucune vérité ne nous échapperait. Aussi cette assemblée témoigna-t-elle plus d'une fois un profond mépris pour les discussions du parlement anglais; car il ne compte qu'une douzaine d'orateurs qui prennent habituellement la parole. Indigence digne de pitié, si on la compare à la richesse de notre tribune.

La même ignorance qui, après avoir enfanté ce monstre qu'on appelait *Assemblée unique*, avait eu la belle conception de quatre Chambres, imagina, sous le consulat, de désigner par le sort les places du Corps-Législatif : c'était, disait-on, pour fondre les opinions, pour affaiblir les animosités. Ainsi, l'on pouvait se trouver auprès d'un homme qu'on n'estimait pas, et loin de celui qu'on affectionnait. Un homme vertueux aurait été condamné à se placer auprès de Robespierre. Lorsque Catilina entra dans le sénat, touts les sénateurs s'éloignèrent de lui, excepté un ou deux conjurés. En Angleterre, les deux partis sont toujours en présence. Notre étrange combinaison prouve bien la petitesse de notre esprit, toujours prêt à entrer dans la route des petits arrangements, des petites ruses et des petits moyens de toute espèce. Et nous, dont la

légèreté change si souvent et si rapidement les choses les plus importantes, il faut voir avec quel respect religieux nous tenons à la lettre d'un règlement! Un homme exerce les fonctions de député depuis quinze ans : il vient d'être réélu; il a quatre-vingts ans. Son âge est bien connu; il est écrit sur son visage. N'importe; on ne le recevra point qu'il n'ait produit son acte de baptême, qu'on ne l'ait vu, examiné, retourné. S'il ne l'a pas encore reçu, s'il s'avise de réclamer le témoignage de deux cents collègues, s'il atteste ses rides, tout cela est inutile; on veut la preuve écrite, on la demande, on l'exige d'un ton d'importance, et l'on vient déclarer solemnellement à la tribune qu'on a la preuve, la preuve certaine qu'*un homme de quatre-vingts ans a quarante ans.*

Toutes ces petitesses ont paru, surtout dans les deux élections de M. de Marchangy. S'il eût été un homme insignifiant, il aurait été reçu sans difficulté, comme tant d'autres qu'on sçavait être moins en règle qu'il ne l'était. Mais, doué d'un beau talent bien connu, qui s'était manifesté surtout dans un grand et beau réquisitoire sur la faction qui travaillait et la France et l'Europe, il arma contre lui la puissance souveraine de l'envie; et la jalouse médiocrité, toujours scrupu-

leuse, s'unit à sa sœur l'envie. Elles trouvèrent, la première fois, qu'il payait en contributions quelques francs de moins que la loi ne l'exigeait; et la seconde fois, elles démontrèrent, à leur façon, qu'il s'en fallait de quelques jours que la date certaine d'une formalité n'eût le délai prescrit par la loi.

A sa première élection, après que j'eus soutenu sa cause, Stanislas Girardin me dit : « Vous venez de faire l'action d'un ami, en défendant une mauvaise cause. » Je lui répondis : « Ecoutez, mon cher collègue, nous nous connaissons depuis long-temps; nous avons défendu la même cause, et couru les mêmes dangers. Si M. de Marchangy était de votre parti, l'auriez-vous reçu ? — Oui, certainement. — Convenez donc que nous sommes bien imbécilles. — Très-certainement, oui. — Encore un mot : Avouez franchement que vous êtes bien décidés à profiter de notre imbécillité. » Il se mit à rire. « Eh bien! lui dis-je, je répondrai pour vous. Vous en profiterez, et vous réussirez. »

Je vois, en 1832, un article du *Rénovateur*, écrit par *un ancien ministre d'Etat*, qui ne se nomme pas. L'auteur y remarque qu'après l'éloquent réquisitoire de M. de Marchangy sur la faction qui travaillait la France et l'Europe, on

trouva qu'*il n'était plus bon à rien*. Il en fut consolé par une lettre autographe de l'empereur Alexandre; mais ce puissant monarque ne pensait pas, en l'écrivant, qu'auprès de lui la même faction tramait une conspiration contre son autorité, contre sa personne. C'est une chose remarquable qu'un empereur de Russie louant un magistrat français d'une action courageuse qui ne plaisait pas aux ministres du roi de France.

Une autre combinaison, bien digne de toutes les autres, ordonne de partager la Chambre en bureaux tirés au sort. Il en résulte que le sort peut mettre dans un ou deux bureaux touts les députés qui entendent une partie spéciale de législation, et en priver les autres bureaux. Un exemple prouvera l'absurdité. Lorsque je fis une proposition sur le commerce, elle fut envoyée dans les bureaux : touts la désapprouvèrent, excepté un seul. Elle était donc bien mauvaise? Point du tout; cela prouve, au contraire, que la proposition était très-bonne. Voici comment : le sort avait mis dans ce bureau trois négociants expérimentés dans les intérêts du commerce. L'un d'eux, surtout, montra les avantages de la proposition; elle y fut adoptée. Dans un autre bureau, le sort n'avait mis personne qui s'intéressât au commerce; il n'y avait même que quatre

membres présents, deux militaires, un académicien et un fermier. Les autres bureaux, d'ailleurs, n'étaient guère plus nombreux; car ces réunions, presque toujours très-ennuyeuses, attirent peu de députés, excepté quand il s'agit d'une chose qui excite les passions.

Ces bureaux nomment, touts les mois, un président et un secrétaire; et comme il y en a douze, si la session dure six mois, cela compose une liste de cent quarante-quatre personnes honorées de ces dignités temporaires, et souvent nommées par quatre ou cinq collègues seulement. Mais les noms brillent dans les journaux; et de braves gens tirent de ces choix des augures heureux ou malheureux. Ces enfantillages sont ridicules, dégoûtent les hommes qui ont un peu d'élévation dans le caractère, et finissent par leur inspirer une sorte de pitié d'eux-mêmes et de leurs fonctions.

Au commencement de la session, le doyen d'âge préside : c'est sans doute pour honorer la vieillesse. Le vieillard préside dans les jours les plus difficiles; car, avant que la Chambre ne soit constituée, et pendant qu'elle procède au long enfantement des président, vice-présidents et secrétaires, c'est un désordre, une mutinerie qu'il faut voir pour les comprendre. Si le vieillard pré-

sident n'a plus de bonnes oreilles ni une bonne voix, il ne peut conduire cette cohue ; il est souvent traité fort lestement ; et après dix ou douze jours de fatigues, on le remercie. On voulait sans doute honorer la vieillesse : on a fait le contraire ; on l'a exposée au ridicule.

On nommait d'abord le président avec une certaine franchise. On présentait au roi cinq candidats capables de présider ; mais ensuite on imagina de présenter quatre incapables et un capable : c'était forcer le choix du monarque ; c'était peu honorable pour l'homme capable, puisqu'on ne lui donnait pas de rival ; c'était un peu outrageant pour le roi, puisqu'il ne pouvait choisir que le capable ; en sorte que le président était nommé par la Chambre, et non par le roi.

Henri IV avait auprès de lui deux députés protestants, qu'il choisissait sur une liste de candidats. On s'avisa, un jour, d'en présenter d'incapables, afin de le forcer à choisir le capable : il se fâcha, car il sçavait se fâcher, et fit recommencer l'élection.

Comparez ces pénibles scrutins, pour nommer un président, à l'usage de la Chambre des communes : là, point de scrutin ; un membre propose un candidat ; d'autres parlent franchement pour ou contre lui. Il répond, s'il veut, aux re-

proches qu'on peut lui faire. Les sentiments se manifestent; cette loyauté est digne d'un peuple libre. On ne présente pas de candidats au roi; mais, comme la nomination doit être approuvée par lui, on a soin de ne pas faire un choix qui lui soit désagréable. Ainsi, toutes les convenances sont observées.

A nos bureaux, dont j'ai montré les inconvénients, le bon sens devrait substituer le comité général des Anglais, et leurs trois lectures, à huit jours de distance. Ils débattent une matière; ils l'étudient, l'approfondissent par des questions adressées aux ministres dans ces comités. Nous avons pris chez nos voisins tant de choses dangereuses pour nous, qu'il serait temps enfin d'imiter les bonnes; et si des assemblées d'hommes ont toujours de graves inconvénients, il faudrait étudier les moyens par lesquels les peuples qui ont ces assemblées sçavent empêcher ou diminuer ces inconvénients.

A tout ce que je viens de dire, ajoutez une salle construite de façon qu'on ne peut y parler de sa place. On voit dans le règlement des Etats-Unis : « Tout membre, pendant qu'il parle, doit « s'adresser au président, debout et à sa place, « et s'asseoir quand il a fini. »

L'architecte de cette salle avait sans doute

trouvé bien beau d'élever une tribune dans les airs, de la décorer d'une Renommée enflant sa trompette, et envoyant les discours aux quatre coins du monde, et d'orner la salle comme une décoration d'Opéra. C'était bien en soi-même, c'était ridicule pour sa destination. Lorsqu'elle fut construite, la mode exigeait partout la forme ronde; il fallait que les escaliers, les salons, les boudoirs eussent cette forme, et que le jour vînt du toit, où l'on plaçait des vitres. La forme était vicieuse sous touts les rapports : si un orateur, parlant à la tribune, se tournait à droite, il n'était pas entendu à gauche; s'il se tournait à gauche, la droite ne l'entendait pas. Mais le plus grand inconvénient était le ridicule spectacle que tout cela présentait. Les orateurs montaient et descendaient sans cesse, surtout dans des instants où les débats plus rapides exigeaient ces courses législatives. Il résultait, de cette malheureuse tribune, que les discours improvisés étaient beaucoup plus longs; car l'orateur sentait très-bien que descendre promptement, après être monté, était une chose ridicule : il alongeait son discours, pour éviter ce ridicule.

Souvent un ministre, ennuyé de courir à la tribune pour dire deux mots, donnait de sa place une explication nécessaire : nouveau ridicule;

car il tournait le dos à toute l'assemblée à laquelle il adressait l'explication. Ici, l'idiotisme est frappant : tourner le dos à une assemblée à laquelle on parle!

Dans toutes les assemblées, dans touts les sénats, on a toujours parlé de sa place. La tribune n'a été imaginée que dans les Etats où il fallait parler au peuple : c'était alors une nécessité. Que dis-je? j'ai vu une tribune dans la salle du sénat de Lucques. Figurez-vous le chef de la magistrature, revêtu de sa longue robe, la traînant de sa place à la tribune, de la tribune à sa place, vingt fois peut-être dans une séance. Les ministres semblaient oublier leur dignité, comme celle de la couronne.

Rien de plus inconvenant que la manière dont se faisait la clôture de la Chambre des députés. Un ministre la renvoyait, comme une classe d'écoliers dont on est fatigué. En Angleterre, la clôture se fait avec un certain cérémonial, comme l'ouverture. En 1824, le roi fit la clôture en personne; il prononça un discours. Le chancelier annonça, par son ordre, que le parlement était prorogé. Dans cette séance royale, l'orateur de la Chambre des communes présenta trois bills au roi, et lui adressa un discours dans lequel étaient retracés les travaux de la Chambre pen-

dant la session. Jamais nos ministres n'ont imaginé que la plus simple politesse demandait qu'après avoir invité solemnellement une Chambre à des travaux, on la remerciât ensuite de ses travaux : bien loin de là, ils croyaient affermir la couronne, en traitant cavalièrement les Chambres. La révolution nous a donné de belles choses; mais elle nous en a ôté d'assez bonnes : elle n'a laissé aucune trace de la politesse de nos ancêtres; plus de vestiges de ces égards mutuels que les autres peuples reconnaissaient et imitaient.

CHAPITRE V.

Discussion sur les impôts provisoires. Je réponds à un ministre, et je soutiens que les hommes sont tout dans un gouvernement. Je repousse le système du milieu politique suivi par les ministres. Discours sur l'existence d'une faction, sur son influence en Europe, et sur ses vœux clairement énoncés.

Dans l'examen des sessions dont je vais parler, je prouverai l'existence et les projets de la faction, comme je l'ai prouvé pendant mon ministère. Je ferai voir que le côté droit de la Chambre élective n'a cessé d'avertir les ministres. L'opposition libérale fut violente; mais par cela même elle eût été utile à la monarchie, si les ministres, se mettant franchement à la tête du parti royaliste, avaient marché hardiment à la faction,

comme la faction marchait contre le trône. Ce noble combat aurait contraint la faction à renoncer à ses projets destructeurs, et à ne plus être qu'un simple parti d'opposition. Et c'est alors seulement que nous aurions été dans la véritable voie du gouvernement représentatif.

Au lieu de cette conduite, les ministres se portèrent tantôt contre les royalistes, tantôt contre les libéraux, favorisèrent aujourd'hui les premiers, demain les seconds, et suivirent enfin ce système inepte, flétri du nom *de la bascule*.

Nous verrons ensuite les choses changer, les royalistes triompher dans les élections, et le parti de l'opposition réduit à quinze ou dix-huit membres dans la Chambre élective. Mais alors les royalistes se divisèrent, et l'une de ces divisions forma une opposition redoutable au ministère. Nous arrivâmes ainsi à la fatale année de 1827, où une dissolution irréfléchie eut des suites terribles, autant qu'inévitables.

Ainsi, dans les années que je mets dans cet instant sous vos yeux, le parti royaliste fut toujours très-fort, comme il l'était en 1789 dans les bailliages, comme il le fut en 1790, lorsqu'il protesta dans une grande partie de la France contre le système destructeur de la Constituante, et en 1792, quand il combattit les jacobins après

le 20 juin. Mais je vous supplie de ne pas oublier qu'en 1789, les ministres, par le doublement du tiers-état, et en cédant toute l'autorité d'action à la Constituante, ébranlèrent les fondements de la monarchie; qu'en 1790, les ministres dénoncèrent à la Constituante les efforts des royalistes, et qu'en 1792, non seulement les ministres ne profitèrent pas des mouvements généreux des habitants de Paris et des administrateurs des provinces, mais qu'ils allèrent jusqu'à les repousser et combattre leurs tentatives. Vous allez voir maintenant les ministres se jeter dans le système de la bascule.

Si ce ne sont pas là des causes, je ne sçais où j'en pourrais trouver. Et cependant, il en faut trouver; car il n'y a point d'effet sans cause. Touts ces ministres cependant étaient royalistes, mais faibles de caractère et de volonté.

Afin de bien juger tout ce que j'ai dit et dirai encore dans cet ouvrage, je vous prie de méditer attentivement ces phrases de Montesquieu:

« Ce n'est pas la fortune qui domine le monde: « on peut le demander aux Romains, qui eurent « une suite continuelle de prospérités, quand ils « se gouvernèrent *sur un certain plan*, et une « suite non interrompue de revers, lorsqu'ils se « conduisirent *sur un autre plan*. »

Tout dépend donc du plan que l'on suit. Or, point de plan, sans une pensée première, sans [redacted] maxime principale, à laquelle tout se rapporte, et qui domine tout par un esprit de suite et une constance invincibles.

Dans les premiers jours de la session de 1820, dans une discussion relative aux impôts provisoires, qu'on appelait les *quatre douzièmes*, plusieurs députés royalistes attaquèrent les ministres. M. le général Donnadieu, célèbre par sa belle conduite à Grenoble, s'exprima avec une énergie remarquable. MM. Delalot, de la Bourdonnaye le secondèrent. D'autres orateurs soutenaient qu'il ne fallait pas s'occuper des personnes, mais des choses, et surtout des principes. Les principes étaient le mot sacramentel. M. de Villèle, non encore ministre, mais adjoint au conseil, soutint cette opinion. Je lui répondis. Je n'eus pas de peine, car j'avais, depuis trente ans, soutenu que les hommes sont tout dans l'Etat qu'ils gouvernent. Ce cri si souvent répété, *occupons-nous des principes et non des hommes*, prend sa source dans cette faiblesse de notre esprit, que j'ai souvent fait remarquer dans ces Mémoires. Le *principe* qui déclare la personne du roi inviolable et sacrée, a-t-il sauvé Louis XVI et empêché Louis XVIII et Charles X d'être forcés de sortir

du royaume? Non; mais un vigoureux ministre aurait empêché tout cela. Quelle force a eu cette déclaration de l'Assemblée constituante qui fesait son informe ouvrage sous la protection de toutes les vertus, et qui invoquait les épouses, les mères, les hommes, les enfants? Cette niaiserie sentimentale a eu le sort qu'elle devait avoir. Quoi de plus connu, de plus répété que le *principe* de la discipline dans une armée? Qu'elle soit commandée par un général faible ou négligent, plus de discipline. Les officiers subalternes auront beau la réclamer, ils ne l'obtiendront pas. Envoyez un général ferme et sévère, et la discipline sera rétablie. Bien plus, la meilleure armée est battue, si elle est mal commandée; victorieuse, si elle a un grand général. Les régiments qui, sous Tallard et Marsin, furent battus au second Hochtet, avaient-ils moins de valeur, étaient-ils moins façonnés aux principes de la guerre, que les régiments qui, l'année précédente, avaient vaincu sous Villars? Non, car c'étaient les mêmes régiments. Environnés de toutes parts, placés dans une position affreuse par l'inhabileté des généraux, *Navarre*, *Piémont*, *Champagne* frémissaient de rage, et enterraient leurs drapeaux pour ne pas les rendre à l'ennemi.

L'histoire nous apprend à chaque page que les

hommes sont tout dans l'ordre politique. Charles V et Henri IV, après tant de malheurs, tant de désastres, furent les seuls restaurateurs de la monarchie. Et Gustave Vaza s'enfonçant dans les mines de la Dalécarlie, et de là sauvant la Suède, et relevant sa couronne! Pierre-le-Grand, qui change un vaste empire! et tant d'autres qu'il est inutile de nommer! Et dernièrement, parmi nous, Bonaparte, si fort pour le bien, comme pour le mal! Que devinrent devant lui *touts ces principes* d'égalité, de démocratie proclamés par la première Assemblée, et défendus par la terreur, par le sang et les échafauds? J'invoquai donc le témoignage de l'histoire, qui dit à chaque page ce que j'avançais.

Parmi toutes les preuves qu'elle nous présente, j'en connais peu d'aussi frappante que celle-ci. L'empire romain était parvenu au dernier degré de sa décadence, lorsqu'il fut rétabli sous quatre empereurs qui se succédèrent : Claude, Aurélien, Tacite et Probus.

Montesquieu avait dit : « Une des causes de « la prospérité de Rome, c'est que ses rois furent « touts de grands personnages. On ne trouve point « ailleurs, dans les histoires, une suite non in- « terrompue de tels hommes d'Etat et de tels « capitaines. »

Ces hommes n'existaient pas dans un siècle de lumières, ni ceux-ci non plus, qui se sont succédé, Pepin d'Héristal, Charles Martel, Pepin-le-Bref, Charlemagne. Comment la terre qui porta de tels hommes s'est-elle si souvent et si long-temps reposée? Et pourquoi ces royalistes, si passionnés pour les principes, bien plus passionnés pour des hommes médiocres, n'étaient-ils pas éclairés par la constance et la chaleur des libéraux à nommer et soutenir les hommes forts de leur parti? Pourquoi? parce que les hommes que nous appelons *honnêtes gens* ont souverainement le défaut d'être envieux de toute supériorité de talents politiques, et qu'ils l'abhorrent.

Dans un temps où les discussions politiques ouvrent une large carrière à toutes les passions, on ose présenter des *principes* comme une barrière insurmontables; des *principes* politiques, c'est-à-dire la chose qui enfante le plus de disputes interminables. Ce n'est pas avec des *principes* et des déclarations qu'on gouverne les hommes; c'est par d'autres hommes qui ont dans la tête les bonnes *maximes* de gouvernement. Encore faut-il qu'ils aient le talent d'en faire l'application. Certes, M. Fox a eu bien raison de s'écrier dans son histoire des Stuarts:

« Combien est vaine, combien futile, combien

« présomptueuse l'opinion que les lois font tout ! « Combien *faible et pernicieuse* la conclusion « qu'on en tire, qu'il faut *s'occuper des choses « et non des hommes !* » Et dans la même histoire, il dit : « Rapin-Thoiras fait très-habile- « ment sentir l'extrême folie de se reposer sur « des mesures décrétées, sans faire attention *au « caractère des hommes* chargés de l'exécution. »

En réfléchissant sur la source de l'opinion que je combats, je ne peux la trouver que dans l'intérêt personnel des hommes médiocres. Ce sont eux qui ont préconisé cette opinion, parce qu'elle leur est favorable ; et lorsque, malgré eux, on a reproché à un homme d'Etat de manquer de talents, ils se sont écrié : C'est un honnête homme, il a les meilleures intentions. Ensuite est venu ce bel axiome *union et oubli*, et puis *le peuple a donné sa démission*, et puis encore, *il ne faut pas exaspérer les libéraux*, et d'autres niaiseries. Je les examinerai avec attention, car toutes ont influé sur nos quinze malheureuses années ; elles ont amené la catastrophe qui les a terminées, parce qu'elles ont influé sur le choix des ministres. M. de Chateaubriand a peint à grands traits la médiocrité, ses avantages pour être vantée par la tourbe qui la suit, et sa funeste influence.

Dans ce même discours, j'ai relevé la Chambre autant que je l'ai pu; je lui ai démontré que la Charte la plaçait dans une position éminente, qu'il fallait s'attacher à la conserver. Et comme il était évident que les ministres gouvernaient avec ce malheureux système qu'on flétrissait du nom de *bascule*, je m'élevai contre cette déplorable faiblesse, et j'ajoutai :

« Entre deux partis, il n'y a de milieu que « la timidité. Le gouvernement représentatif « exige une action ferme, décidée, ouverte et « déclarée. Et, chose remarquable, ce qu'il de- « mande est de toute antiquité. C'est dans les « livres saints que je trouve cette maxime que « réclame impérieusement le gouvernement re- « présentatif. Ecoutez Bossuet. » Ces paroles excitèrent beaucoup d'étonnement, ensuite un rire prolongé, et puis ces mots : *Écoutons, écoutons.*

Je prononçai ces phrases fortement articulées :

« Ceux qui songent à contenter tout le monde, « et qui se tournent tantôt vers l'un, tantôt vers « l'autre, sont ceux dont il est écrit : Le cœur « qui entre dans deux voies aura un mauvais « succès; il n'aura ni amis fidèles, ni alliance « assurée; il mettra à la fin tout le monde contre « lui. (*On rit en regardant les ministres.*) C'est « à de tels esprits que le sage a dit : Ne tournez

« pas à touts vents; n'entrez pas en toutes voies; « que vos démarches soient fermes, que votre « conduite soit régulière, et que la sûreté soit « dans vos paroles. »

Certes, voilà une bonne et une excellente *maxime* de gouvernement!

J'avais parlé, je n'avais pas lu. M. de ****, après quelques compliments, me dit: Vous aviez appris par cœur. Je lui répondis, non point *par cœur*, mais *par tête*, car j'ai tout cela dans ma tête depuis trente ans. Je rapporte cette demande, pour montrer la manie de ces hommes qui, voulant entrer dans l'examen des choses qu'ils n'ont pas méditées et ne connaissent pas, et ne pouvant en parler, veulent absolument qu'il en soit de même des autres hommes. Je lui demandai s'ils ne se rappelait plus ce ministre qui, ayant appris un discours par cœur, sentit que la mémoire lui manquait, s'arrêta, mit sa main sur son front, se tourna vers le président, convint que sa mémoire avait failli, se remit un peu, et acheva péniblement son discours; et un autre, M. de Serre, dans la même session, simple député, arrêté tout à coup, cherchant péniblement ses idées, ou plutôt les mots qu'il avait oubliés, descendant de la tribune d'un air effaré, restant debout à sa place, comme frappé de stupeur; et

enfin remontant à la tribune, après les invitations polies qu'on lui adressait. Il faut être bien hardi, ou bien imprudent, pour parler de mémoire. Il n'est pas un prédicateur qui n'ait derrière lui un homme qui le suit, le cahier à la main, à moins qu'il ne parle d'abondance, et pas un acteur qui ne se repose sur le souffleur. On a dit souvent que le général Foy apprenait ses discours par cœur. Je ne l'ai jamais cru, parce que j'en connais les inconvénients. Quand on a bien réfléchi, bien médité son sujet, on parle sans crainte, certain qu'on est que les idées amènent les expressions. Il faut donc réfléchir pour parler en public. Boileau a dit:

« Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
« L'expression la suit, ou moins nette, ou plus pure.
« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
« Et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Voilà tout le secret de l'orateur. Il réfléchit avant de parler; il ne parle que des choses qu'il connaît par la réflexion, par l'expérience, et souvent par l'étude de toute sa vie.

Je prie de me permettre de revenir encore sur ce malheureux système du milieu en politique; c'était alors la vertu par excellence, c'était par elle que brillaient nos ministres de ces temps, d'un éclat qui ravissait leurs partisans. On a

beaucoup parlé de ce milieu en 1832. Qu'il me soit permis de dire qu'outre ce que j'ai dit à la tribune, j'ai inséré dans le *Journal du Nord*, en 1828, des réflexions sur ce malheureux système. J'y reviens encore; je suis convaincu qu'il sera toujours suivi de funestes effets.

Il n'est point de pensées justes dont les esprits faux ne puissent abuser. On a dit avec raison qu'il ne fallait se jeter dans aucun excès, et que la vertu se trouvait dans un juste milieu. Un célèbre philosophe de l'antiquité a fait un tableau des vertus et des vices. Il y place chaque vertu entre deux vices. Nous avons vu des hommes s'emparer de cette idée, pour justifier un étrange système politique. Ils voyaient deux partis prononcés: d'un côté les royalistes, de l'autre les révolutionnaires. Soyons sages, disaient-ils, ne favorisons aucun des deux partis; plaçons-nous au milieu.

Pour bien concevoir leur erreur, il faut distinguer soigneusement les vertus privées des vertus publiques, et les effets des unes des effets produits par les autres. Car, en politique, pour raisonner avec justesse, il faut toujours considérer les résultats certains ou probables des choses, et ne jamais séparer les causes de leurs effets.

Les vertus publiques émanent des devoirs.

Examinons si le devoir permet de repousser de prétendus extrêmes pour se placer dans un juste milieu. Prenons pour exemple les devoirs du guerrier. Les deux extrêmes seraient, d'un coté, l'obéissance la plus passive, et, de l'autre, une obéissance qui voudrait raisonner sur tous les ordres, sur les marches, sur l'attaque et sur la défense. Or, je le demande, y a-t-il un milieu qu'on puisse choisir entre ces deux extrêmes? Je vous défie de l'indiquer. Vous êtes obligé de dire que le devoir du soldat est l'obéissance passive la plus extrême.

Trouverez-vous un milieu désirable entre le penchant au crime et l'horreur du crime, entre la fidélité et l'infidélité, entre la noble reconnaissance et l'infâme ingratitude? Et si des hommes attaquent ouvertement la monarchie, tandis que d'autres la défendent avec ardeur, concevez-vous un milieu dans lequel vous puissiez vous placer honorablement entre les attaquants et les défenseurs? Ce milieu ne peut se trouver que dans la lâcheté ou l'indifférence.

Ainsi donc, les devoirs ne présentent point de milieu, il faut les accomplir ou les enfreindre. Malheur à l'homme qui trouverait l'horrible secret de ne pas accomplir ses devoirs, en croyant ne pas les enfreindre!

Appliquons ces raisonnements à touts les ministres depuis la restauration. Que sont-ils? Les serviteurs immédiats de la couronne. Ils ont le dépôt de son autorité, de ses prérogatives. Ils ont reçu la mission de les défendre, de les conserver. C'est ainsi que leurs fonctions doivent être comprises dans ce gouvernement mixte, que nous appelons gouvernement représentatif. Les Anglais, que nous imitons si mal, le savent bien. Aussi c'est d'eux que j'emprunte cette expression, *serviteurs de la couronne*.

Jamais, dans ce pays, jusqu'en 1830, on n'a fait aux ministres d'autre reproche que celui d'augmenter l'autorité royale, et de l'étendre de manière à faire craindre l'affaiblissement des libertés publiques. Depuis plus de cent cinquante ans, il ne serait pas possible de citer un ministre anglais qui, poursuivant une vaine popularité, ait affaibli l'autorité royale. Si nous voyons aujourd'hui une marche différente, elle est une exception; il y a une différence immense entre M. Fox soutenant que l'opinion publique ne peut-être consultée que dans les Chambres, et Lord Grey invoquant sans cesse l'opinion publique de l'Angleterre.

En France, depuis la restauration, les ministres ont toujours cherché ce milieu introuvable.

Comme il n'existe pas, ainsi que je l'ai démontré plus haut, ils ont été forcés de se jeter tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Mais dans ce jeu misérable de la bascule, la peur que leur inspirent les révolutionnaires les a toujours fait pencher de ce côté. Aussi, presque toutes les lois importantes présentées par eux, ont diminué ou affaibli l'autorité royale.

Par ce système, les ministres sont à la fois les hommes du roi et les tribuns du peuple, deux choses absolument inconciliables.

Pour tout homme qui, aux lumières du bon sens, joint celles de l'expérience, il est évident qu'entre deux partis opposés, il n'est point de juste milieu. Il faut un gouvernement ferme, décidé, sans aucune oscillation. Il ne doit laisser aucune incertitude sur ses intentions politiques. Entre les deux partis qui divisent la France, le prétendu milieu n'est qu'une honteuse timidité.

J'ai combattu en 1792 à la tribune, en 1820 dans un ouvrage imprimé, et en 1822 à la tribune, ce malheureux système du milieu politique; et je remarque que jamais il n'en a été plus question qu'en 1832. Ce sera une honte éternelle imprimée à notre caractère politique.

Plusieurs députés du côté droit m'ayant demandé de s'assembler chez moi, j'y consentis. Il

en vint une trentaine pendant quelques jours. Ce fut une grande faute de ma part; j'aurais dû considérer qu'ils ne pouvaient venir souvent chez un homme un peu marquant, sans que cette réunion attirât les yeux du ministère. Dès lors ils devaient s'effrayer bientôt eux-mêmes de leur courage, et cesser de venir. C'est ce qui arriva très-promptement. La police chercha à pénétrer ce qui se passait chez moi. Elle voulut corrompre un domestique, pour obtenir de lui les papiers que j'écrivais. J'ai encore un des billets que lui écrivit cet espion. C'était dans le temps où un pair de France, M. le duc de Broglie, se plaignait dans une lettre publique de ce qu'un de ses domestiques, corrompu par la police, avait forcé son sécretaire pour y prendre ses papiers.

Les députés qui ne venaient plus chez moi, sentirent le besoin de se réunir quelque part. Ils allèrent d'abord chez un autre membre du côté droit; mais il était remarquable par sa grande taille et par quelques discours un peu hardis : ils eurent peur, et préférèrent la demeure d'un autre député de petite taille, et à qui l'on ne faisait pas beaucoup d'attention. Il en reçut un peu d'importance, en profita pour obtenir quelque faveur. L'année suivante, nous nous assemblâmes quelque temps chez M. de la Bourdonnaye; mais

il était aussi trop marquant : il n'y vint qu'un petit nombre, et la réunion fut bientôt dissoute.

Dans la séance du 14 février 1821, une discussion sur le procès-verbal fut très-animée. Le côté libéral avait plus de quatre-vingts membres. Il essayait et augmentait ses forces dans ces sortes de discussions; il les provoquait et les suivait avec autant de chaleur que de constance. Dans celle dont je parle, j'eus l'occasion de parler de la différence des partis et des factions.

« L'esprit de parti est très-différent de ce-
« lui de faction. L'esprit de parti est inhérent
« à tout gouvernement libre, à tout gouverne-
« ment représentatif; il peut être plus ou moins
« énergique, plus ou moins utile. L'esprit de
« faction, au contraire, veut agir; il pousse à
« des actions criminelles; il veut la destruction
« de l'ordre établi. L'esprit de parti peut être
« avoué hautement : bien plus, il est nécessaire
« pour combattre l'esprit de faction. Je déclare
« qu'en 1792 j'étais un homme de parti; je m'en
« fais gloire. » Ici je fus applaudi du côté droit.
« Le parti royaliste-constitutionnel a fait alors
« tous les efforts qui ont dépendu de lui pour
« empêcher la chute du trône. Un parti peut donc
« exister dans cette enceinte, sans qu'on doive
« s'élever contre lui : mais la faction ne pourrait

« pas y exister; et si l'on y soupçonnait son exis-
« tence, ce serait à une accusation formelle qu'il
« faudrait recourir.

« Ainsi donc l'esprit de parti existe et doit
« exister parmi nous : l'esprit de faction, sans
« doute, n'y existe pas; mais je suis fâché de
« voir que toutes les fois qu'il s'agit de l'esprit
« de faction, nous voyons des hommes s'alarmer,
« s'inquiéter, manifester de l'indignation, de la
« colère même, comme s'ils étaient accusés. Je
« crois cette conduite au moins imprudente. Vous
« vous rappelez que ces mots, *faction perma-*
« *nente,* prononcés par M. Delalot, ont excité
« une indignation, une colère extraordinaires:
« la faction n'existant pas ici, je serai toujours
« étonné de l'effet que ce mot produit sur des
« membres de cette assemblée, toutes les fois
« qu'il est prononcé.

« Je pourrais à ce sujet rappeler un certain
« proverbe trivial, mais d'un sens clair et juste. »
M. Alexandre de Lameth me cria de sa place:
« Quel est ce proverbe? dites-le. » Je lui ré-
pondis : « Les proverbes sont la sagesse des peu-
« ples; mais celui-ci est trop vulgaire pour être
« exprimé à cette tribune. On le comprend as-
« sez, et il a exprimé ma pensée. Elle n'a rien
« d'offensant; c'est un conseil, non une offense.

« Mais si la faction n'existe pas dans cette en-
« ceinte, elle existe au-dehors; elle est forte,
« elle est unie, elle a une seule et vaste espé-
« rance; et comme l'a dit il y a peu de jours le
« ministre d'une nation voisine, cette faction
« agit avec une sympathie redoutable. Ce mi-
« nistre avait réfléchi sur l'expression qu'il pro-
« nonçait. Oui, c'est une sympathie redoutable
« et terrible, qui du sein même de cette im-
« mense capitale s'est fait entendre et s'est mon-
« trée au-delà des Pyrénées et des Alpes. Cette
« faction s'augmente par ses succès, s'irrite de
« ses revers; rien ne l'arrête; depuis cinq ans,
« vous voyez ses progrès. Il est temps enfin de
« nous unir pour la combattre et la renverser.
« Je l'avouerai, il fut un temps où l'on aurait
« pu l'étouffer; mais peut-être maintenant *a-t-*
« *elle fait tant de progrès, qu'il sera très-difficile*
« *d'arriver à sa destruction entière.* »

Toute la droite s'écria : *Non! non! nous y parviendrons!* Le centre gardait un morne silence. Ces bons ventrus s'effrayaient de mon hardiesse; ils trouvaient que *j'exaspérais* la faction; et plusieurs me le dirent après la séance.

Je continuai : « Quand je parle ainsi, je suis
« d'accord avec les hommes qui ont réfléchi mû-
« rement. Oui, les racines de la faction sont pro-

« fondes. Je ne veux pas dire qu'il est impossi-
« ble de les extirper; mais le premier moyen
« pour vaincre est de ne pas s'aveugler sur les
« difficultés. Vous entendez tous les jours énon-
« cer à cette tribune le désir du plus grand suc-
« cès de la révolte et de la rébellion; on fait des
« vœux pour qu'un mouvement, excité les armes
« à la main, et que notre armée a flétri de sa
« profonde indignation, quand un très-petit nom-
« bre de coupables s'est trouvé dans son sein;
« on fait, dis-je, des vœux pour que la chose la
« plus destructive de l'ordre social soit suivie
« d'un entier succès; ces vœux passent les Alpes,
« les Pyrénées; ils sont dans les journaux qui
« proclament vos séances. Le silence qui a suivi
« ces vœux prononcés ouvertement à cette tri-
« tribune, a dû produire au loin de terribles effets.

« Vous savez quel effet extraordinaire produit
« dans les pays étrangers tout ce qui part de cette
« tribune. Le silence qui a suivi ces vœux im-
« prudents et dangereux pouvait être interprété
« au loin, si ce n'est comme une approbation de
« votre part, au moins comme un signe de votre
« faiblesse.

« Eh bien, chaque fois qu'on osera énoncer de
« pareils vœux, nous rappellerons les horreurs
« de la révolution, nous dirons que des révolu-

« tions qui ont pour source première ou la rébel-
« lion à main armée, ou le renversement des cho-
« ses les plus sacrées, ne produisent que désor-
« dre, misère, carnage. Nous dirons que nous
« avons vu sortir des prisons, des bagnes, des
« galères, tout ce qu'il y a de plus vil dans la
« société, pour égorger ce qu'il y avait de plus
« noble, de plus pur, de plus sacré. Nous dirons
« donc aux nations : Profitez de notre exemple,
« ne nous imitez pas; c'est à ceux qui ont pris
« part à la révolution par des motifs honorables,
« qu'il appartient surtout de vous avertir des dan-
« gers qui suivent les révolutions. Ne croyez pas
« que nous faisons ici des vœux pour que vous
« nous imitiez; ne croyez pas que nous approu-
« vons ces vœux; non, notre mémoire est pleine
« encore de tout ce que nous avons vu, entendu.
« Et dans le moment où je parle, je ne sais ce
« qui me retient; ma mémoire est assez bonne
« pour vous le retracer, pour vous faire frémir;
« et peut-être cesserait-on ensuite ces discours
« imprudents et insensés. Oui, toutes les fois
« qu'on fera ici l'éloge de la révolution, nous y
« opposerons tout ce que la révolution a enfanté
« d'horreurs et d'infamies. » *Vive adhésion à droite.*

« Qu'on ne dise pas que la Charte est l'ouvrage

« de la révolution, parce qu'elle est venue après « elle. Non; et c'est ici le moment de procla- « mer une grande vérité. Une révolution insen- « sible et prudente se faisait dans toute l'Europe « au dix-huitième siècle. J'en atteste les mânes « du malheureux prince qui a péri sur l'écha- « faud. Faut-il vous rappeler tout ce qu'il a fait « pour la liberté des Français, ses lois, ses or- « donnances, qui toutes tendaient à nous rendre « une véritable et sage liberté? Eh bien, c'est « du moment qu'il l'a rendue, qu'elle a commencé « à produire des fruits amers. C'est en le procla- « mant le restaurateur de la liberté française, « qu'on lui a fait faire le premier pas vers l'é- « chafaud.... » *Une très vive sensation se mani- festa dans la Chambre.*

« Disons donc aux souverains: Vous n'êtes sur « la terre que pour maintenir votre autorité. « Maintenez-la dans l'intérêt de l'humanité; car « il n'y a point d'humanité sans une fermeté in- « vincible.

« Je finirai par supplier le ministère d'adopter « cette maxime : Une ligne droite, décidée; et « nous serons à vous, et nous vous seconderons « de toutes nos forces, et vous n'entendrez plus « des vœux semblables à ceux qu'on a osé pro- « férer à cette tribune. »

Je descendis de la tribune au milieu des témoignages d'adhésion de toute la droite, de la droite seulement. Elle était nombreuse, mais elle n'était pas la majorité. J'avais déplu au centre. S'il avait osé, il m'aurait crié : Du repos, du repos! Nous ne vous demandons que du repos. Vous venez le troubler.

Je demande pardon de citer ainsi mes paroles; mon excuse est dans le désir bien légitime d'attacher à ma mémoire l'estime du parti royaliste, de montrer que les avertissements n'ont pas manqué au gouvernement, de prouver que lui seul a causé son renversement par sa mollesse envers la faction. Je suis bien loin de mettre une sotte vanité dans ce que je dis de moi, puisque j'ai dit et prouvé dans les pages précédentes, que les femmes voyaient très-bien les évènements et la conduite des ministres, les jugeaient et annonçaient nos malheurs. D'ailleurs, tout le côté droit exprimait les mêmes sentiments; et dans ces citations, je montre sa conduite comme la mienne; ainsi que celle de MM. de la Bourdonnaye, Agier, Delalot, Hyde de Neuville et beaucoup d'autres.

Je suis profondément convaincu que dans quelque situation que soit la France, tant qu'elle aura un gouvernement représentatif quelconque, elle ne pourra maintenir l'ordre social, et se

préserver de l'horrible anarchie que par le noble esprit de parti. Je prie donc de me permettre d'ajouter quelques réflexions à celles que j'ai présentées à la tribune sur ce sujet important.

Dans tous les pays anciens et modernes, quand les institutions ou des agitations politiques portent tous les citoyens à s'occuper de la chose publique, on a vu des partis et des factions. Le parti a un but louable, avoué ouvertement, et d'accord avec ses sentiments; la faction a des sentimens publics et d'autres secrets; elle tend à un but qu'elle n'ose avouer; il faut alors opposer un parti à la faction.

Lorsque les Gracques demandaient à Rome le partage des terres, ils ne parlaient que du désir de soulager le peuple. C'était là le sentiment avoué, et le but ouvertement déclaré; mais le but secret était de troubler la république, d'enlever au sénat son autorité, et de la transporter au peuple : le sénat leur opposa le parti qu'il avait sçu se former dans le peuple même. S'il était resté inactif, en n'opposant que la sainteté des lois à la faction, il aurait succombé.

Parmi nous, la ligue était une faction. Son but déclaré était le maintien de la religion; son but secret le renversement des Valois, et le couronnement des Guises. Le parti royaliste, au

contraire, avait un but déclaré; il s'opposait à l'usurpation des Guises. Catherine de Médicis fit un mal affreux à la France en excitant les Condés contre les Guises, ceux-ci contre les premiers, et en les favorisant tour à tour. C'était ce misérable jeu de la bascule que nous avons vu dans ces dernières années. Elle aurait dû s'unir étroitement, et toujours aux princes de Condé et au roi de Navarre, père d'Henri IV; ils étaient protestants, mais royalistes. Leur nom et leur intérêt leur en faisait un devoir et une nécessité. Alors on aurait vu non pas le parti des Condés, opposé à la faction des Guises, et l'autorité royale tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; mais le parti du roi, suivi de touts les royalistes, opposé à la faction des Guises. C'est ce qui arriva, lorsqu'Henri III s'unit à Henri IV, alors roi de Navarre.

Cette incroyable bascule employée par Catherine a toujours été et sera toujours le dernier degré de l'imbécillité politique. Elle seule, depuis la restauration, a desséché dès leur naissance les heureux fruits que la France devait en attendre.

Le roi Guillaume n'avait pas compris la nécessité de ce principe; il avait créé une administration mixte, composée d'hommes des deux partis

qui divisaient l'Angleterre, les wighs et les torys. Il est essentiel d'observer d'abord qu'ils ne différaient que par des nuances d'opinion. Les uns voulaient une monarchie plus restreinte par les lois; les autres une monarchie plus absolue; mais tous voulaient également l'autorité royale dans toute sa grandeur. On voit combien ces partis étaient différents de ceux qui divisent la France.

Le roi Guillaume tenta l'essai dangereux d'une administration mixte; et malgré tous ses talents, il éprouva de si cruels dégoûts et des oppositions si mortifiantes, qu'il menaçait d'abandonner le gouvernement; il avait même préparé un discours qu'on a conservé, et qui annonçait cette résolution. Elle prouve que son dessein de neutraliser les partis, en les balançant l'un par l'autre, était mauvais, puisqu'il ne put réussir, malgré ses grands talents, la force de son esprit et sa profonde habileté.

Le roi Georges I^er^ suivit une marche entièrement opposée. Les wighs, bien éloignés de ressembler alors à nos libéraux, avaient tout fait pour lui; il fit tout pour eux. Il leur confia les honneurs, les places et sa personne. Les torys en furent repoussés. Les hommes faibles blâmèrent cette conduite. Ils dirent que le roi se faisait ainsi le roi d'un parti. Mais les évènements prouvèrent

combien il avait eu raison. Il eut des ennemis, mais aussi il eut des amis confiants et déterminés. Il rallia presque tous les Anglais autour de son trône, parce qu'il fut avec constance le chef de ceux qui l'avaient appelé et soutenu et de ceux qui se joignaient à ce parti. Cette conduite a seule établi la maison d'Hanovre sur le trône d'Angleterre.

« Ma maxime, dit ce prince après son arrivée « en Angleterre, est de ne jamais abandonner « mes amis, de rendre justice à tout le monde, « et de ne craindre personne. » En citant ces paroles, un historien remarque « que ce principe « est d'autant plus estimable, que la maxime « contraire est plus généralement répandue, sur- « tout parmi les princes, c'est de faire peu ou « rien pour leurs amis, parce qu'ils ne les crai- « gnent point, et de tout faire pour leurs enne- « mis, afin de se les attacher. »

En 1817, Lord Castlereagh dit dans la Chambre des Communes : « Je déclare que dans ces « derniers temps, l'Angleterre a dû sa puissance « et sa gloire à la division constante de cette « Chambre en deux partis franchement et loya- « lement prononcés. » M. Ponsonby s'opposa à une motion, en disant « qu'elle tendait à détruire « la noble *prévalence* des partis. »

Un gouvernement libre exige cette franchise dans les paroles et dans les actions. Le parti qui gouverne dans une république, le parti royaliste dans une monarchie, doivent avoir cette franchise, ou succomber. Le gouvernement de ces pays doit se rallier à ce parti, marcher à sa tête, ou périr dans la honte.

Ce principe a été connu dans tous les pays libres; et on l'a suivi, même en passant d'un parti dans un autre, comme en restant attaché à celui qu'on avait pris. Lorsque César eut déclaré ses desseins, le consul Lentulus dit au sénat : « Le sénat et la république peuvent dispo-« ser de moi, si l'on veut opiner avec hardiesse « et courage; mais si l'on ménage César, si l'on « cherche sa faveur, je songerai à mes propres « intérêts. Je peux aussi regagner son amitié et « sa bienveillance. » Scipion, l'autre consul, parla dans le même sens.

Eh bien! dans un gouvernement libre, si l'on veut adopter la maxime de ne tromper personne, on arrive nécessairement à former un parti. Car les hommes s'unissent naturellement par un sentiment commun. Ils sentent que leur force vient de leur union, et par cela même ils s'attachent à leur opinion, à leurs sentimens et au parti qui soutient les mêmes sentimens.

Mais nos honnêtes gens, au milieu des périls de la monarchie, étaient bien contents d'eux-mêmes, en s'écriant : Je ne suis d'aucun parti. Ils le répétaient en voyant auprès d'eux un parti redoutable; et le ministère n'étant pas à la tête d'un parti, entraînait dans une ruine inévitable un trône qu'il séparait de ses vrais appuis.

CHAPITRE VI.

Citation d'une pensée remarquable de M. Royer-Collard sur la souveraineté du peuple. Paroles qui me sont adressées par M. Benjamin Constant. Ma réponse. Comment *le Moniteur* était rédigé en 1792. Le parti libéral attaque toujours les royalistes, rappelle avec dérision l'amnistie accordée aux militaires qui avaient suivi le roi à Gand, étend son acharnement jusqu'à l'ancienne gloire de la France. Je lui réponds, et je cite la Campagne mémorable de Turenne en 1674. Nouvelle maxime des circonspects : union et oubli.

En parlant sur le genre de gouvernement que nous avons adopté, j'ai souvent cité à la tribune les principes et les usages anglais. Beaucoup d'autres députés ont fait de même; et M. le général Lamarque a dit dans un ouvrage sur l'armée,

ce sont précisement les Anglais que je veux vous citer. Mais aussi, combien de fois nos hommes de bien ne se sont-ils pas écriés : Nous ne sommes pas Anglais. Vérité indubitable; mais ce n'était pas alors qu'il fallait l'invoquer. C'était lorsque l'Assemblée constituante prenait le mauvais chez ce peuple, et laissait le bon, par une imitation maladroite; lorsqu'elle prenait le poison sans le contre-poison, lorsque sa vanité ne pouvant se dissimuler qu'elle ne faisait qu'imiter, cherchait à paraître différente dans ses lois, et se complaisait même à parler avec mépris des meilleures institutions de ce pays. C'est ce sentiment d'une vanité puérile qui surtout a contribué à lui faire imaginer une assemblée unique en législation. C'était alors qu'il fallait dire : Nous ne sommes pas Anglais, n'imitez ce peuple en rien, laissez-nous nos anciennes institutions; mais aujourd'hui, après avoir pris maladroitement chez ce peuple le jury, la liberté de la presse, le pouvoir législatif en trois branches, et les élections et la pairie, laissez-nous comparer ce qu'il a avec ce que nous avons. Car, pour juger il faut comparer. Lorsque Bossuet et Montesquieu ont approfondi le gouvernement et les lois de Rome, lorsque le premier s'en servait pour instruire son auguste élève, je ne sache pas que personne leur ait dit : Nous

ne sommes pas Romains! Mais ils n'avaient pas le bonheur de vivre dans le siècle des lumières, où l'on voit et entend des choses si belles, mais si niaises.

Il fallut bien que je citasse l'Angleterre, en répondant à un orateur du côté gauche qui l'avait citée. Voici ma réponse, qui, toujours improvisée, prenait sa source dans une âme alarmée des dangers qui nous menaçaient. Un général lut un discours écrit pour affaiblir le pouvoir du roi. On en demanda l'impression; je m'y opposai ainsi :

« En contestant au roi le titre et le droit de « souveraineté, on a cité l'Angleterre. Il faut ap- « prendre à cet orateur la définition des droits « de la royauté, adoptée par la nation anglaise, « d'après touts ses publicistes, et d'après le par- « lement. Le roi, disent les Anglais, et c'est un « principe sacramentel, le roi est le chef, le prin- « cipe et la fin.

« Je vous demande si le titre de souverain « peut présenter à l'esprit humain une étendue « plus illimitée que la définition anglaise : Le roi « est le chef, le principe est la fin? »

Je développai ce principe; le côté gauche me répondit par des éclats de rire, je répliquai :

« Les éclats de rire n'effaceront pas des ou-

« vrages anglais la maxime que je viens d'établir ; « les éclats de rire n'empêcheront pas que l'im- « mense majorité des bons Français n'adopte cette « définition, et qu'elle ne devienne aussi une « maxime française. » La droite m'approuva par un mouvement général.

C'est ici que je peux rappeler cette phrase prononcée par M. Royer-Collard, dans la discussion de ma première loi électorale. En approuvant les électeurs de droit, il dit : « Cette proposition a « l'avantage de s'écarter ouvertement du principe « de la souveraineté populaire, et de corrompre « par-là la représentation démocratique à sa « source. »

Je répondis ensuite à tout ce qu'on ne cessait de dire contre le parti royaliste, surtout depuis plusieurs jours ; je récapitulai touts ces reproches, et j'y répondis. Je prouvai que c'était l'autre parti qui sans cesse demandait des choses contraires à la Charte, et qui repoussait l'aristocratie qu'elle consacre. J'ajoutai :

« Et quand vous venez ensuite vous élever con- « tre les lois relativement à la licence de la presse, « je puis m'expliquer franchement ; car avant qu'on « eût fait ces lois contre lesquelles vous criez « sans cesse, j'ai eu l'occasion, dans un faible ou- « vrage, de dire ma pensée. J'ai dit que sans lois

« d'exception, en s'appuyant sur les lois ordinaires « et surtout *sur le caractère national,* on pou- « vait gouverner la France, et la mettre à l'abri « des orages.

« Mais malgré cela, je n'admettrai jamais qu'un « Etat doive, dans toute circonstance quelconque, « se priver des lois les plus rigoureuses. Il est im- « possible de prévoir les situations périlleuses « dans lesquelles la France peut se trouver; il en « est telle où vous seriez forcés d'imiter les lois « anglaises contre la licence. Je vous invite à les « lire, à les méditer. Vous serez étonnés de leur « force; elles sont aussi sévères qu'il est possible; « et par elles seules ce peuple conserve sa liberté, « comme les Romains ne la conservaient que par « des dictatures temporaires. »

Je répondis ensuite à l'accusation sans cesse répétée contre les émigrés, de vouloir rentrer par des voies illégales dans la possession de leurs biens. Et après quelques raisonnements pour prouver l'impossibilité que de telles choses ne fussent pas connues, je m'écriai : *Je défie d'en citer un seul exemple.* Ici la droite m'appuya par ces mots : C'est cela! très bien! très bien!

« Au reste, ajoutais-je, il est impossible de « voir ces attaques continuelles contre le parti « royaliste, sans en découvrir le but et le dessein.

« Un des orateurs que je combats s'est expliqué « assez clairement quand il vous a dit : *Nous dé-* « *sirons que les peuples fassent une alliance.* « Je ne crois pas qu'il soit possible d'entendre « cette phrase de deux manières. » J'expliquai ensuite tout les effets que devait produire cette provocation à la révolte, sous le nom de l'alliance des peuples.

On voit que la faction ne cachait pas ses désirs; que par eux on pouvait juger de ses projets. Telle fut sa marche constante. Que faisaient les ministres? Avec M. de Richelieu, qui était à leur tête, ils suivaient paisiblement le beau système de la bascule; ils cherchaient un prétendu milieu, qu'on ne peut trouver en politique dans un temps d'agitations et d'orages. Après l'une des séances dont je viens de parler, M. de Serre, alors garde-des-sceaux, m'aborda, quoique je ne ne l'eusse pas vu et que je ne lui eusse pas dit un seul mot depuis plus de cinq ans. « Vous venez, me dit-il, de nous donner un bon coup d'épaule. « Plût à Dieu, lui répondis-je, que vo- « tre marche fût si ferme, qu'on n'eût jamais be- « soin de vous soutenir! Vous nous perdez, mon- « sieur, vous nous perdez! » Il fut attéré de ces derniers mots, prononcés avec cet accent que donne une profonde conviction.

L'acharnement s'étendait jusqu'à l'ancienne gloire de la France; je répondis : « Il semble « que vous ne puissiez louer la gloire nouvelle « de nos armées, sans déprécier l'ancienne. Vous « donnez ainsi un mauvais exemple. On pour- « rait, en vous imitant, déprécier la nouvelle, « en la comparant à l'ancienne. Les souvenirs « de l'une et l'autre sont dans nos fastes; pen- « dant plus de neuf siècles nos guerriers n'avaient « vu ni des Cosaques, ni des Allemands à Paris. » Je rappelai notre gloire maritime; et en prononçant le nom du plus grand des capitaines, de Turenne, je citai le mot de son adversaire, accusé devant le conseil aulique : *Vous me reprochez d'avoir été vaincu par un homme qui est plus qu'homme*. Je ne manquai pas d'observer que Turenne faisait de grandes choses avec de faibles moyens.

Je prie les jeunes militaires qui croient et qui disent qu'on ne connaît l'art de la guerre que depuis nos dernières années, de lire avec attention la célèbre campagne de 1674, de contempler le grand Turenne se mettant lui-même dans une position difficile, devant des forces doubles des siennes, et refusant d'obéir à Louis XIV alarmé, qui lui écrit de sa main qu'il doit se retirer. Cet homme si modeste répond à son roi :

« Quand on a un nombre *raisonnable* de trou-
« pes, on ne quitte pas un pays, encore que *l'en-*
« *nemi en ait beaucoup davantage*..... Je con-
« nais la force des troupes impériales, les géné-
« raux qui les commandent, le pays où je suis;
« je prends tout sur moi, et je me charge des
« évènements. »

Il n'avait que 22,000 hommes contre 66,000. Il ne veut point recevoir 6,000 hommes de cavalerie de l'arrière-ban; il éloigne de lui 14,000 hommes que lui envoie Louis XIV alarmé, et les fait cantonner dans la Lorraine allemande. Après une bataille gagnée, il sort de la basse Alsace, traverse les Vosges, et s'arrête en Lorraine. Il se retirait donc après une victoire; sa retraite alarme toute la France. L'ennemi le suit, comme une proie qui bientôt ne pourra lui échapper. La réputation de Turenne diminue, son génie semble éclipsé. Mais au mois de novembre, malgré un froid rigoureux, tout est mis en mouvement. Les différents corps ne savent où ils vont; et après des marches pénibles dans des chemins impraticables, il se réunissent tout étonnés au milieu des quartiers ennemis; les quartiers sont enlevés, tombent et s'égarent dans un labyrinthe où ils ne peuvent se reconnaître. Les fuyards se rallient au corps d'armée le plus éloigné; Tu-

renne les attaque au commencement de la nuit, et les chasse devant lui. Ils auraient été anéantis, si la ville de Strasbourg n'avait pas alors appartenu à l'Empire : elle les reçut dans ses murs. Ils abandonnent au vainqueur leurs magasins et presque toute leur artillerie. L'armée française ne perdit presque personne.

Voilà bien certainement le génie de la guerre dans toute sa force, dans tout son éclat. Il doit tout le succès à ses méditations, et rien au hasard, rien à la fortune. L'Europe et la France poussèrent un cri d'admiration; et si je parle de notre ancienne gloire, pourrai-je ne pas citer le plus grand des princes, Henri IV. Bien des gens croient qu'il ne savait qu'attaquer et se battre avec courage. Qu'on me cite donc un dessein plus médité, mieux préparé, que celui qui le conduisit dans les plaines d'Arques. Il était devant Rouen avec environ 3000 hommes. Il apprend que Mayenne a reçu des renforts, et qu'il va marcher sur Dieppe avec 40,000 hommes. Il prend 200 chevaux, se rend à Dieppe, rassure les habitants, et passe deux jours à visiter les environs d'Arques. Il voit le parti qu'il peut tirer de cette position, et conçoit le dessein magnanime d'y venir avec sa petite armée, et là d'attendre et de combattre Mayenne.

Il retourne à son camp, conduit son armée dans la position qu'il venait d'examiner, et s'y fortifie. Touts ses généraux étaient étonnés : « Le roi, dit Sully, voyait bien qu'on pouvait « le taxer de témérité. Tout accoutumé que j'é- « tais à voir ce prince, je ne pouvais me lasser « d'admirer son visage serein et tranquille, où « dans une occasion d'autant plus désespérante, « *qu'elle laissait tout le temps de la réflexion,* « paraissaient à la fois un air de sang-froid et « une sage ardeur, qui semblaient aux soldats « avoir quelque chose au-dessus de l'humanité, « et leur inspirait à leur tour toute l'intrépidité « de leur chef. » Après trois jours de combat, et malgré la perfidie d'une troupe de l'armée ennemie, qui parut vouloir se joindre à lui, Henri fut vainqueur.

Tout est admirable dans le projet, dans l'exécution, dans les détails. Je regrette de ne pouvoir les donner ici : presque touts les historiens ont défiguré ces belles journées. Je ne vois rien dans la mémoire des hommes qui présente une résolution aussi magnanime. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus de ses talents comme général, ou de l'élévation de son âme. Il avait en lui-même cette confiance qui fait les grands hommes. Il sçavait que les fortes résolutions amè-

nent les succès, que tout ce qui est grand et magnanime double les forces des hommes.

Il n'est pas ici dans une de ces circonstances, où l'homme, plongé tout-à-coup dans un danger imminent, conçoit qu'il n'en peut sortir que par un effort désespéré. Non : Henri fait naître lui-même un grand péril qui n'existait pas encore, qu'on le pressait d'éviter, et qu'il pouvait éviter, sans manquer à l'honneur. La résolution, le péril, le lieu du combat, tout est de son choix libre, tout lui est inspiré par sa haute intelligence et l'élévation de son âme. Il attire l'ennemi sur le champ de bataille qu'il a reconnu, qu'il a fortifié; et après avoir ainsi déployé les talents du plus habile général, il est partout dans le combat, il se précipite dans les plus grands périls.

La valeur guerrière était dans ce prince au plus haut degré. Mais en outre, il possédait ce courage d'esprit si rare parmi les hommes. Il y avait en lui un accord sublime du caractère et de l'intelligence. Tout ce que son grand caractère lui inspirait, sa prompte intelligence le concevait et l'exécutait; tout ce que la hauteur de son âme lui inspirait, son esprit le saisissait; sa prévoyance ne lui montrait les périls que pour en subordonner la connaissance aux ordres impérieux que lui donnait sa grande âme. Combien de prin-

ces, combien d'hommes ne peuvent obéir aux inspirations de leur âme!

Il me semble qu'on ne peut étudier le caractère, l'esprit, les actions de cet homme étonnant, sans y trouver la plus étroite union de toutes les qualités qui peuvent honorer la nature humaine.

Mais cette gloire extraordinaire de ces deux grands capitaines et de tant d'autres qui portaient des noms français, n'altère point des gloires plus récentes, ou plus anciennes. Il semble de nos jours qu'on ne puisse exalter les unes, sans abaiser les autres. Ces discours inspirés, non par un noble orgueil, mais par une très-petite vanité, rassemblent dans leur source à d'autres discours qu'on entend aussi souvent, dans lesquels on déclare que les généraux ennemis qui nous ont vaincus étaient des imbécilles. « Parlez plus bas, « dis-je un jour à l'un de ces grands juges, tâchez « qu'on ne vous entende pas; car si le vainqueur « était un imbécille, qu'était donc le vaincu? »

Le côté droit de la Chambre luttait sans cesse avec le côté gauche. Je ferais d'énormes volumes, si je donnais touts les détails de ces généreux combats livrés par les députés royalistes.

Ils étaient quelquefois dans une cruelle situation; c'était lorsqu'on se servait contre eux des armes données par le gouvernement lui-même.

On connaît la déplorable amnistie accordée aux militaires qui avaient suivi le roi à Gand. Un jour que je confondais dans un sentiment commun la gloire de nos armées et celle de l'armée des princes, une voix s'écria : *La première n'a pas été amnistiée.* Je me retournai vers ce côté. « Vous triomphez, m'écriai-je, vous triom-« phez de ce que *la fidélité a été amnistiée.* Je « m'efforce d'étouffer les pensées que votre joie « présente à mon esprit. Je saurai m'arrêter, je « saurai prouver que les hommes qui ont quel-« que force dans le caractère, quelque chaleur « dans l'âme, sont ceux qui savent le plus em-« ployer la vraie modération, qui n'est pas autre « chose que le temps d'arrêt dans la force. »

Je m'imposais cette modération à cause du nom du roi mis au bas de l'ordonnance qui amnistiait les militaires qui l'avaient suivi à Gand. Cette inconcevable ordonnance fut faite immédiatement après ma sortie du ministère, sous la présidence de M. de Richelieu; et l'on pourrait dire, après cela, que le mal qui nous travaillait ne venait pas du ministère! Quelle position pour le parti royaliste, que d'entendre la dérision dire avec une insultante moquerie, que ceux qui avaient combattu pour le roi, avaient été amnistiés par le roi.

Je ne pouvais parler ainsi de l'existence d'une faction, sans qu'elle ne fût constatée, par cela même que j'en parlais; car si elle n'avait pas existé, j'aurais eu l'air d'un insensé, et l'on ne m'aurait pas laissé achever. Je m'attirais par ces discours la haine des libéraux; ils me déchiraient dans leurs journaux; mais j'étais alors fortement soutenu par les journaux royalistes. M. Benjamin Constant voulut aussi manifester les sentiments de son parti envers moi. Je ne rapporte point ses paroles, parce que ma réponse va les expliquer.

« L'orateur que nous avons entendu a cru né-
« cessaire, au sujet d'un article du réglement,
« de rappeler les paroles qu'il dit avoir été pro-
« noncées par moi en 1791. Je le remercie,
« comme je remercierai toujours tout membre
« de la Chambre qui m'adressera des reproches
« quelconques, directs ou indirects. Le plus
« beau jour de ma vie serait celui où je serais
« accusé sur toutes mes actions. Je lui en rends
« donc grâce. Mais dans touts les évènements im-
« portans, il faut toujours connaître ce qui a pré-
« cédé la chose dont il est question, ou les paro-
« les qui ont été dites.

« En 1791, aussitôt que la saine partie de
« l'Assemblée législative s'aperçut de la fureur

« avec laquelle l'autorité royale était attaquée, et « des dangers qui la menaçaient, elle conçut le « seul dessein qui pût sauver la majesté royale, « le dessein d'avoir une armée. J'ai contribué à « l'exécution de ce projet plus qu'aucun autre; « je m'en honore; et si le temps le permettait, je « pourrais vous donner tous les détails de ce qui « fut fait alors, et vous applaudiriez à ce que fit « la noble partie de l'Assemblés législative avec « laquelle je combattais; mais passant par dessus « tous ces détails, qui seraient trop longs, je vous « dirai qu'une députation fut chargée de présen- « ter une adresse au roi; j'en fus nommé prési- « dent; mais en vous rappelant ce qu'était cette « Assemblée, vous pourrez juger comment était « composée la députation. Au moment où nous « sortîmes du cabinet de l'infortuné roi, il fallut « délibérer dans un salon particulier sur les ter- « mes dans lesquels on rendrait compte à l'As- « semblé de la manière dont la députation avait « été reçue.

« Ombre magnanime! pardonne si je suis obligé « de rappeler de semblables détails. » Ici ma voix et mes traits durent s'altérer. Ces souvenirs étaient trop affreux; une vive sensation suivit ce mouvement naturel.

« Il est très-vrai que cette extrême bonté,

« qui se manifestait dans tout ce que faisait et « dans tout ce que disait Louis XVI, le porta, « immédiatement après la lecture de l'adresse, « et après avoir répondu en quelques mots, « à un signe extérieur de satisfaction bienveil- « lante. Quand nous délibérâmes sur la manière « de rendre compte à l'Assemblée, des voix fu- « rieuses s'élevèrent, et s'écrièrent qu'il fallait « dire que le roi s'était incliné devant la députa- « tion. Le débat fut long, fut pénible; mais, je « le déclare, les membres les plus sages de la « députation, prévoyant que les menaces qu'on « nous faisait de dire, avec des expressions in- « convenantes, ce qui avait été fait par le roi, « amèneraient une scène aussi scandaleuse qu'ir- « respectueuse pour la majesté royale, cherchè- « rent à l'éviter. Songez qu'alors deux mille per- « sonnes assistaient à nos séances, dans l'inté- « rieur de la salle; songez que les factieux nous « entouraient, que la fureur les animait, que « les poignards étaient dans leurs mains. La dé- « putation, à l'unanimité, déclara qu'il fallait « parler de ce qui s'était passé, puisqu'il était « impossible d'empêcher autrement la scène qui « se préparait envers la majesté royale. J'obéis à « la députation; mais comment? Il m'est impos- « sible de vous retracer et mes paroles, et le ton

« douloureux dont je les prononçai. Le ton si-
« gnifiait plus que les paroles. Tout ce que je
« sais, c'est que personne ne dit un seul mot
« après moi, l'assemblée resta dans un profond
« silence, et je reçus des marques de satisfaction
« de mes collègues, pour avoir empêché la scène
« terrible qui se préparait. Oui, messieurs, mes
« amis m'en remercièrent; et dans ce moment,
« ma conscience me dit qu'alors je fis bien. »
En terminant ce discours, j'eus le bonheur de voir un mouvement général d'adhésion..... Je retournai à ma place au milieu des témoignages réitérés de satisfaction de tous les membres assis près de moi. M. Becquey s'écria de sa place : « J'étais de la députation! »

M. Benjamin Constant avait puisé son espèce d'accusation dans les paroles que m'avait prêtées *le Moniteur*. On s'en est souvent servi de la même manière. Les royalistes eux-mêmes se sont souvent servi de cette expression : *l'inexorable Moniteur*. Ils ne savent pas combien ils peuvent être injustes en citant ces archives.

En 1792, temps cité par M. Constant, il n'y avait point de tachygraphe attaché au *Moniteur*. Les séances étaient rédigées d'après de simples notes. Souvent même le rédacteur les rédigeait d'après des notes faites par d'autres que par lui.

La Chambre avait deux très-longues séances par jour; elles se prolongeaient souvent très-avant dans la nuit. On conçoit quelle devait être la fatigue du rédacteur et des annotateurs. Les séances si fréquentes étaient nécessairement très-abrégées dans *le Moniteur;* mais dans ce temps de violente passion, où touts les rédacteurs étaient voués à l'un ou l'autre parti, où le parti royaliste était violemment attaqué, les rédacteurs omettaient volontiers les choses les plus contraires à leur opinion, supposaient souvent des phrases non prononcées, ou bien, en les copiant, omettaient les explications qui précédaient et suivaient ces phrases. L'esprit de parti dictait ces rédactions. On conçoit qu'il ne pouvait en être autrement. J'atteste qu'on m'a fait dire souvent des choses très-éloignées de ma pensée. Le logographe même, quoique fait différemment, et par une certaine tachygraphie, n'était pas exempt de ces erreurs. Il défigura tellement mon opinion sur les princes possessionnés d'Alsace, que je fus obligé de la faire imprimer, en mettant une note, dans laquelle je motivais cette impression sur l'étrange altération qu'avait subie mon discours.

Les orateurs qui improvisaient se plaignaient souvent de ces altérations; mais les bienheureux écrivains qui lisaient et ne parlaient pas, don-

naient leurs manuscrits aux rédacteurs, et jouissaient du bonheur de se voir tout entiers, tels qu'ils s'étaient montrés. Ce sont ces discours écrits qui donnent au *Moniteur* l'apparence de la vérité.

Depuis ces dernières années, la tachygraphie diminue les erreurs, mais ne les empêche pas. Je disais un jour à un rédacteur qui soutenait l'exactitude parfaite de ses notes : La preuve que vous défigurez mon style, c'est que vous me prêtez des *veuillez*, des *précédents*, des *antécédents;* vous me faites dire *un raisonnement rationel; baser un raisonnement* et l'effroyable *se baser;* jamais je n'ai prononcé ces barbarismes.

Ces erreurs sont inévitables; on peut corriger quelquefois la rédaction; mais ce travail est si fatigant, qu'on ne peut s'y livrer que bien rarement. On prétend que M. Fox revoyait plusieurs fois les discours qu'il avait prononcés. Je parlais un jour à lord Castlereagh de quelques phrases dont on m'avait gratifié, et je lui demandai s'il en était de même en Angleterre. Il me répondit ces propres mots : *Touts les jours ils me font dire des bêtises.*

Un jour que M. Pitt avait parlé avec la plus forte éloquence, son discours fut très-altéré dans les journaux. Ses amis le prièrent de se le rap-

peler et de le dicter. Il commença; mais après quelques instants, il cessa ce travail, et déclara qu'il aimait cent fois mieux voir ses discours défigurés, que de s'imposer la fatigue de les écrire.

Je vois dans *la Quotidienne* du 21 avril 1830, une lettre de M. le baron Cuvier, dans laquelle il signale les erreurs commises par les sténographes, en rendant compte de ses leçons au collége de France. Il déclare au public « *qu'il ne prend* « *aucune part, ni à la rédaction ni à la révi-* « *sion de ces sténographies*, et qu'il ne peut ré- « pondre des erreurs qu'un pareil mode de pu- « blication doit rendre inévitables. »

Après le procès des ministres de Charles X, M. de Martignac, dont les discours étaient si nobles et si beaux, a publié une semblable réclamation sur la manière dont on a rendu les discours qu'il a prononcés dans ce fameux procès. Il ajoute « que ces erreurs ont porté non seulement sur « le style, mais encore sur les assertions les plus « importantes. »

Remarquez que dans ces deux exemples, les rédacteurs ne pouvaient être animés des passions qui entraînaient d'autres écrivains lorsqu'ils rendaient compte des séances orageuses de la déplorable Chambre de 1792.

Mais voici une remarque plus importante, et

qui prouvera combien nos voisins diffèrent de nous dans les procédés politiques. Je vois dans un ouvrage de lord John Russel, qu'en citant des passages d'un ancien discours de lord Grey, il a soin d'avertir que ces passages ne sont pas *garantis* par l'orateur qu'il cite, mais qu'on peut les regarder comme *la substance* de ce qu'il a dit. En France, nous aurions souvent besoin d'être rappelés à ces nobles convenances. Nous citons hardiment les phrases ridicules d'un journal, comme un sujet d'accusation.

J'ai parlé des maximes inventées par des hommes qui savaient les faire servir à leurs desseins, et répétées par les honnêtes gens, à peu près comme un enfant répète la fable qu'on lui a fait apprendre par cœur. De ce nombre était cette maxime, *union et oubli.* On voit que M. Benjamin Constant ne la pratiquait pas. Au reste, il avait raison; les honnêtes gens seuls pouvaient l'inventer et la pratiquer; elle était digne d'eux, car elle s'élevait contre eux.

Depuis le commencement de la restauration, on n'a cessé de jeter dans le public de certaines phrases sentimentales, dont s'emparait le parti révolutionnaire. Ceux qui les répandaient savaient fort bien que la France, et surtout la capitale, sont remplies de ces hommes qui ne ré-

fléchissent jamais, et qui sont enchantés de trouver de ces phrases toutes faites, qu'ils répètent sans cesse.

De ce nombre est celle-ci : *union et oubli.* Rien de plus absurde que de demander *l'oubli* dans un sens général; car c'est sur *le souvenir* que sont fondées les plus nobles vertus. Le souvenir des bienfaits et des services produit la reconnaissance; l'oubli produirait l'ingratitude. Le souvenir des évènements et des causes qui les ont amenés produit l'expérience, le plus sûr guide de l'homme dans les affaires des États. Le souvenir des grandes actions produit une généreuse émulation; le souvenir des crimes en inspire l'horreur. Il serait singulier de recommander la lecture de l'histoire pour y puiser des leçons utiles, et de nous demander en même temps l'oubli de notre propre histoire. L'oubli des histoires anciennes ne serait que de l'ignorance; mais l'oubli de l'histoire de nos derniers temps produirait un affreux aveuglement. Figurez-vous un moment la France gouvernée par des hommes qui auraient entièrement oublié la conduite et les crimes de nos factieux révolutionnaires, qui les oublieraient pour s'unir à eux, et qui vanteraient cette union; ils se placeraient au même point où nous étions en 1789; ils recommenceraient,

ou laisseraient recommencer la révolution. C'est là précisement ce que nous avons vu faire à plus d'un ministre.

Non seulement l'oubli des bienfaits et des services produit l'ingratitude, et l'oubli des choses passées produit l'aveuglement, mais encore je soutiens que le pardon des injures, cette vertu chrétienne si admirable, n'existerait pas avec un oubli réel des injures, et qu'elle est d'autant plus parfaite qu'on ne les a pas oubliées. Si un homme a commis un crime envers moi, si ce crime est entièrement effacé de ma mémoire, quel est le mérite de cette situation de mon âme? Je n'y vois qu'une sorte d'indifférence que je ne sais comment caractériser; mais si ce crime est toujours présent à mon esprit, à mon cœur, si ce souvenir est porté à la dernière violence, et si je me rends en même temps le témoignage certain que je ne me vengerai jamais, certes alors je pratique dans toute son étendue une vertu pénible, et dès lors honorable.

Quand Louis XII prononçait ces belles paroles : « Ce n'est point au roi de France à venger « les injures faites au duc d'Orléans, » il entendait par-là qu'il les pardonnait, qu'il ne s'en vengerait pas, mais il ne les avait pas oubliées. Les paroles qu'il prononçait prouvaient ce sou—

venir ; car un oubli total ne lui aurait pas suggéré ce discours. Il s'en souvenait dans le moment même où il parlait ainsi ; et certes il s'en est souvenu pendant tout son règne, non pour s'en venger, mais pour en tirer d'utiles leçons. Presque tous ceux qu'il appela dans son conseil avaient été éprouvés pendant les troubles. Ses ordonnances sur la discipline des troupes et sur la police intérieure du royaume, le tribunal de censure qu'il établit dans le Parlement, prouvèrent qu'il n'avait rien oublié.

Henri IV n'avait rien oublié, quand il disait au Parlement de Paris : « Je sais qu'on forme des « brigues ; c'est par-là qu'on est venu aux barri- « cades et à l'assassinat d'un roi ; mais j'ai sauté « sur des murs de ville, je sauterai bien sur des « barricades. »

Louis XIV n'a tiré aucune vengeance des auteurs de la Fronde, mais il n'avait rien oublié. Les principes invariables de son gouvernement prouvent qu'il réfléchissait profondément sur tout ce qu'il voyait, avant même de gouverner ; et cette observation attentive fut remarquée par le cardinal Mazarin.

L'oubli de tout ce que nous avons vu ne produirait point l'union des royalistes. Bien au contraire, il relâcherait les liens qui les unissent.

Or, qu'elle union devons-nous désirer, si ce n'est celle des royalistes entre eux? Que dans leur noble cœur, incapable de vengeance d'aucune espèce, ils enracinent profondément le souvenir des fureurs révolutionnaires, des folies honteuses qu'elles ont enfantées; qu'ils n'oublient point que depuis la restauration, dans le court espace de quatorze ans, nous avons vu, outre les cent-jours, treize conspirations plus ou moins dangereuses.

Qu'est-ce qu'un espace de quatorze ans dans l'histoire d'un peuple? C'est un court instant. C'est donc dans un instant de notre histoire que nous voyons tant d'entreprises. Est-ce là ce qu'on voulait condamner à l'oubli dans les temps dont je parle?

On a dit que l'attentat du 13 février était un *crime isolé*. Quel isolemment, grand Dieu! un crime suivi de tant de conspirations inspirées par le même esprit!

Combien profond était alors l'aveuglement qui ne voyait pas, dans toutes ces entreprises accumulées en un si court espace de temps, une seule conspiration, et surtout une seule et vaste espérance! La Cour royale de Paris, par l'organe de son premier président, la signala avec énergie dans un discours adressé à Louis XVIII. Je l'ai déjà cité, je ne peux trop le répéter, afin

de prouver à quel point les ministres furent avertis. Elle s'exprimait ainsi :

« Les magistrats qui font une étude pénible « de la marche des passions et du crime, ont re- « connu que les coupables, déjà frappés du glaive « la loi, n'étaient que des agens subalternes. Ils « ont dû croire, ils croient qu'il existe des chefs « ennemis du trône, de la légitimité des rois et « de votre auguste maison.

« La France opprimée pendant vingt-cinq an- « nées, et toujours attachée à son roi, réclame « toute l'action de la puissance royale. »

On voit par cet énergique discours, que la Cour royale n'admettait pas la maxime de l'oubli. Le conseil municipal de Bordeaux ne l'admettait pas davantage; il disait :

« Sire, votre bonté paternelle ne touche point « cette faction implacable. Sa haine contre les « Bourbons s'accroît même des pardons que vous « lui accordez. Elle poursuit en vous les vic- « times qu'elle a déjà faites, et la vengeance des « bienfaits qu'elle tient de vous. »

Un grand nombre d'adresses exprimaient les mêmes sentiments; bien loin de demander l'*oubli*, elles rappelaient toutes les tentatives de la faction. Les pages du *Moniteur* en étaient pleines. J'ai rappelé souvent ces tentatives, non par

le désir d'aucune vengeance, mais pour notre instruction, pour nous donner à nous-mêmes une salutaire expérience, qui est précisément le contraire de l'*oubli.*

Les passions qui agitaient les révolutionnaires étaient enflammées par leurs espérances. On n'a cessé de les ranimer, de leur donner de nouveaux alimens. Une conduite contraire aurait eu des effets opposés. Si ses espérances avaient été détruites, ses entreprises auraient cessé. Etouffer la faction sans verser le sang d'un seul factieux, voilà ce qu'aurait pu faire une autorité ferme et vigilante. Mais en vain le glaive de la justice avait-il frappé des coupables, la faction renaissait toujours tant que ses espérances existaient

Ainsi donc, il aurait fallu repousser loin de nous cet oubli funeste de tout ce que nous avons vu; l'humanité même demande le souvenir des fureurs révolutionnaires, puisque ce souvenir forme l'expérience, puisque l'expérience est le meilleur guide dans les affaires publiques, et encore puisque ce souvenir doit augmenter l'union des hommes attachés à l'ordre social.

Il aurait fallu que le ministère eût toujours présent à l'esprit ces adresses des provinces, ces discours des Cours royales, et qu'au lieu de cette ridicule maxime *union et oubli*, il eût dit

souvenir et union, et qu'en réunissant les royalistes sous la bannière de leurs souvenirs, autour de la royauté, il eût enfin anéanti des espérances factieuses qu'il avait enfantées lui-même, et qu'il entretenait par son malheureux système de la bascule.

Dans ces temps, M. de la Bourdonnaye prononça un discours rempli de vérités, inspiré par un vrai patriotisme, et dans lequel il donnait aux ministres les avis les plus utiles, et démontrait l'existence de la faction. Dès lors il fut regardé par les ministres comme un ennemi. Il fut vigoureusement soutenu par MM. de Castelbajac, Duhamel, Agier et Hyde de Neuville. M. Bertin de Veaux parla sur le même sujet avec beaucoup de force.

CHAPITRE VII.

Nouvelles preuves de l'existence d'une faction fortifiée par le gouvernement.
Les ministres demandent la censure.
Je suis nommé membre et rapporteur de la commission.

Je poursuis ces pénibles souvenirs, parce que je veux prouver que c'est le gouvernement lui-même qui s'est détruit de ses propres mains, depuis la restauration, comme en 1789 et 1792. Il est bien important de le prouver; car cette vérité peut seule, dans la suite des évènements qui nous attendent, préserver les ministères de commettre les mêmes fautes.

J'avais remis un mémoire au roi pendant les

cent jours. J'y prouvais cette vérité de touts les siècles : *L'autorité une fois assise, devient ce qu'elle se fait elle-même.* Mon dessein est donc de montrer à chaque page de ces Mémoires comment le trône a été renversé trois fois. Je n'en vois pas d'autre cause que la conduite du gouvernement. Pour le prouver, il faut montrer que la faction annonçait ouvertement ses desseins, et que les députés royalistes ne cessaient d'avertir et de stimuler les ministres.

Parlant un jour contre la loi relative aux donataires, j'exprimai mon étonnement de l'oubli dans lequel on avait laissé la généreuse proposition faite par M. le maréchal Macdonald, dès la première restauration, en faveur des émigrés. J'ajoutai :

« Je demande quel motif a pu empêcher de « lui donner de la suite, pourquoi toujours elle « a été repoussée, et comme anéantie. Je n'en « vois qu'une cause; c'est ce malheureux senti- « ment qui a fait tant de mal dans la révolution, « le sentiment de la peur, la peur d'une faction « qui n'est rien, dès l'instant qu'on la regarde en « face. On a ressuscité cette faction en lui ten- « dant une main favorable, et en lui disant : Lève- « toi et marche. Elle en a été surprise elle-même; « elle a regardé autour d'elle dans son étonne-

« ment, et quand elle a vu qu'elle ne se trom-
« pait pas, elle a montré quelles ressources elle
« savait trouver dans la faiblesse. C'est donc uni-
« quement par la peur qu'elle a inspirée, qu'on
« n'a jamais rétabli cette noble proposition de
« M. le maréchal Macdonald. »

On voit par ces paroles, que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement, et après la catastrophe de 1830, que je soutiens cette opinion, qui est la base de ces Mémoires. Le gouvernement a encouragé, fortifié la faction; il s'est détruit lui-même. Seul, il pouvait se détruire, comme Bonaparte seul, mais par des causes bien différentes, a pu détruire Bonaparte. Beaucoup de membres du côté droit, MM. de Labourdonnaye, Donnadieu, Castelbajac, Duhamel, Hyde de Neuville, Dudon et autres ont parlé comme moi, ont averti les ministres. M. Royer-Collard lui-même leur a dit ces mots souvent répétés : La démocratie coule à plein bord. Tout a été inutile; ils ont persisté dans leur système; ils ont administré plus ou moins bien; mais ils n'ont pas gouverné.

Je ne pourrais vous donner sur le temps dont je parle des idées aussi justes que celles que je trouve dans l'*Histoire de la session de* 1820, par M. Fiévée :

« Depuis six ans le ministère s'est toujours

« placé dans l'étrange nécessité d'user ses forces
« à détourner les conséquences de la dernière
« mesure qu'il a prise. Après son ordonnance
« du 5 septembre (dissolution de la Chambre
« de 1815), toute son activité était employée à
« empêcher les libéraux d'arriver au pouvoir, *et*
« *à les maintenir dans son alliance.* Pour y par-
« venir, il leur sacrifiait les royalistes; destitu-
« tions, calomnies, emprisonnements, rien n'était
« épargné aux amis de la monarchie, parmi les-
« quels on confondait de droit quiconque fai-
« sait preuve d'humanité, de raison et de pré-
« voyance. Pourquoi les libéraux ne se conten-
« taient-ils pas des injustices prodiguées pour
« leur plaire? Les choses iraient encore comme
« elles allaient alors. La monarchie aurait péri,
« sans qu'il fût permis de déclarer qu'elle était en
« danger..... Ils s'étaient emparés des colléges
« électoraux; ils allaient avoir la majorité. Par la
« majorité, ils auraient renversé les ministres,
« qui voulaient bien leur faire touts les sacri-
« fices possibles, excepté celui de leurs places.
« Pour se sauver, le ministère proclama les dan-
« gers de la monarchie, et se tourna brusque-
« ment vers les royalistes. Aujourd'hui, comme
« après l'ordonnance du 5 septembre, la tactique
« ministérielle consiste à caresser les passions du

« parti mis en évidence, et à ne pas lui céder le « pouvoir; et comme rien ne flatte davantage les « royalistes qui n'entendent pas raison, que les « injures adressées aux libéraux, le ministère « ne s'est pas refusé un moyen de séduction aussi « facile. »

Voilà bien le système de la bascule, que je reprochais aux ministres. Dans la première partie de ce paragraphe, vous trouvez les injures et les destitutions prodiguées aux royalistes; et dans la seconde partie, les injures adressées aux libéraux. Et l'homme qui, disait-on bonnement, portait un nom ministériel, un nom européen, l'homme à bonnes intentions, était pour la seconde fois à la tête du ministère.

Jamais ce ministère n'a sçu faire autre chose que se tourner alternativement vers les royalistes et vers les libéraux; il n'a jamais pu comprendre la différence si palpable qui existe entre un parti et une faction. J'en ai parlé dans le chapitre précédent. Je vais ajouter de nouvelles observations; car il ne faut rien négliger pour arracher de l'esprit de nos honnêtes gens des erreurs qui les empêchent de se réunir, de se soutenir, de former un ensemble, et de marcher comme un seul homme à la défense de l'ordre social.

Quand il existe une faction dans une monar-

chie, elle ne peut être combattue que par un parti. Si le gouvernement se met franchement à la tête de ce parti, il doit triompher. Mais le gouvernement voudrait-il satisfaire à la fois la faction et le parti, et les contenir l'un par l'autre, il est forcé alors d'employer la dégradante manœuvre de la bascule; il est forcé de descendre jusqu'à la perfidie et la trahison, car il promet plus qu'il ne veut accorder; dès lors il devient méprisable aux yeux de la faction et du parti. Or, le mépris est une maladie incurable. Elle augmente par les efforts mêmes que l'on fait pour la guérir; car ces efforts ne peuvent être autre chose que le mensonge ou la tromperie plus ou moins perfide. C'était la position de Catherine de Médicis; ce fut celle de plusieurs ministres qu'il est inutile de nommer.

Le chancelier de l'Hôpital eut la conduite la plus opposée; il fut toujours uni au parti royaliste; il ne connut que les royalistes; il imposa plus d'une fois à Catherine par la grandeur de son caractère. Aussi, quelle belle réputation n'a-t-il pas dans la mémoire des hommes!

M. Fox disait dans la Chambre des communes: « Je déclare que l'esprit de parti a été la règle de toute ma vie. » Lorsque le célèbre Burke quitta le parti de l'opposition pour se réunir au minis-

tère, à cause des principes de notre révolution, il déclara franchement son dessein dans un discours souvent cité.

Dans un ouvrage publié en 1768, lord Granville, qui venait d'être ministre des finances, déplore le refroidissement des wighs et des torys : « L'abolition des noms de parti semble avoir re- « froidi touts les cœurs, et détruit dans le peuple « tout principe d'amour pour le bien public. »

M. Robinson s'opposa, il y a peu d'années, dans la Chambre des communes, à une proposition, parce qu'elle tendait, disait-il, à détruire la *prévalence* des partis.

L'esprit de parti, qui avoue publiquement le but louable de ses actions, est fondé sur des vertus, le dévouement aux lois et à son roi, la franchise, la loyauté dans ses paroles et dans ses actions. Aussi peut-il former des amitiés politiques, sans lesquelles rien n'est assuré dans un pays libre.

La fidélité à son parti et à ses amitiés politiques est non seulement utile au triomphe de ce parti, mais elle l'est encore pour empêcher que les choses ne soient poussées à l'extrême entre le parti et la faction, parce que cette fidélité inspire le respect pour ceux qui la pratiquent. Ce sentiment contient les hommes dans de certaines

bornes, malgré la différence des opinions. En 1792, des révolutionnaires ardens de la Chambre législative n'ont pu s'empêcher de témoigner l'estime que leur inspiraient des royalistes fermes dans leur opinion. Et c'est ainsi seulement que l'on pourra voir un jour la faction se confondre insensiblement dans le parti royaliste et la France partagée entre deux partis comme l'Angleterre, et non divisée entre une faction et un parti, comme elle l'est aujourd'hui. Il suit de là que les royalistes qui reprochaient à ceux qui se ralliaient franchement à leur parti leurs anciennes opinions, commettaient une faute très-grave.

Je sais que beaucoup d'hommes d'une grande probité voudraient qu'on ne s'occupât que des principes et jamais des personnes. C'est une funeste erreur. Un principe politique ne peut triompher par lui-même. Ce sont de vaines paroles qui n'ont aucune force, si elles ne sont vigoureusement soutenues par des hommes qui ont l'autorité, et par d'autres qui s'unissent pour appuyer l'autorité. Comment les principes auraient-ils pu triompher par eux-mêmes, dans un temps où l'on mettait tout en questtion, où l'autorité, pendant quinze ans, n'a cessé de reculer et de céder, où les choses les plus sacrées étaient attaquées tous les jours par des expressions couvertes

d'un voile transparent qui les rendait plus dangereuses encore que l'aurait été un sens déclaré et positif? Car un sens positif aurait révolté d'abord les esprits, tandis qu'un sens enveloppé s'insinue sans étonner, sans révolter, et parvient insensiblement à jeter dans les esprits un poison corrosif.

Si des principes politiques, si les plus saintes maximes sont attaqués par des hommes unis, qui forment une faction, il faut d'autres hommes unis pour les combattre; il faut un parti.

La faction a aussi ses principes qui plaisent à beaucoup d'hommes; mais elle ne se borne pas à proclamer ses principes; elle agit, elle réunit des hommes; elle a des agens, des comités directeurs que souffre l'ineptie ministérielle; elle profite de toute la latitude que lui donnent les lois; elle va plus loin encore. Elle sait bien qu'il faut des chefs; elle les choisit, les adopte, les loue sans cesse, les soutient et ne les abandonne plus. Elle nomme le même homme dans dix collèges différents.

Si ces moyens donnèrent toujours une grande force à la faction, pourquoi le parti royaliste ne les emploierait-il pas? Or, il ne peut les employer qu'en s'occupant des personnes.

Si une faction a de grands succès, si elle met

l'Etat en péril, c'est parce qu'elle a des chefs. La Cour royale l'a dit à Louis XVIII dans les termes les plus positifs. Le parti qui veut la combattre, ne peut réussir sans des chefs; il doit donc en reconnaître et leur donner la confiance. C'était au gouvernement à chercher dans les provinces les hommes les plus influens du parti royaliste, à les soutenir, à les encourager. Le parti ne pouvait réussir sans lui; mais lui-même, il ne pouvait réussir, s'il ne marchait à la tête du parti royaliste, s'il ne lui imprimait pour le bien un mouvement semblable à celui de la faction pour le mal.

Le ministère, dans un gouvernement monarchique, doit donc être toujours le chef du parti royaliste. C'est ce que M. de Richelieu n'a jamais pu comprendre, et c'est ainsi qu'il est la première cause de la chute du trône.

Nous avions alors un nombre infini d'honnêtes gens, que *le Conservateur* désignait sous le nom des *circonspects*. L'idée d'un parti, le mot même les faisait frissonner. Ils répétaient qu'il ne fallait point de parti. En vain avaient-ils vu à la fin de 1791, M. de Lafayette, à la tête du parti royaliste, mitraillant les factieux au Champ-de-Mars, bientôt après, un parti royaliste dans la Vendée, le même parti combattant dans Paris pour le trône

au 10 août, mitraillé au 13 vendémiaire, déporté au 18 fructidor, arborant la cocarde blanche en 1814, et fixant ainsi l'indécision des souverains; ils s'obstinaient à vouloir que l'homme fût un être abstrait, sans passion, au lieu d'étudier, de ranimer les passions généreuses, et de les faire servir au triomphe de la monarchie.

Comme le parti royaliste a un but déclaré, il n'a jamais eu d'autre dénomination. Ni ses ennemis, ni lui-même ne l'ont désigné autrement. Il a toujours été appelé *le parti royaliste*. Ce parti a eu dans son sein diverses nuances d'opinion; mais elles se rattachaient toujours à la royauté; c'était toujours *le parti royaliste*. Il ne changeait point sa dénomination, lors même que ce nom exposait aux plus grands périls.

La faction, au contraire, ayant toujours un but secret qu'elle n'osait avouer hautement, a sans cesse adopté des noms différents. Les hommes qui la composaient se sont appelés les *amis de la liberté*, les *patriotes*, ensuite les *républicains*, puis les *sans-culottes*, afin de mieux caresser l'égalité; puis encore les *libéraux* et les *constitutionnels*, afin de paraître attachés à la Charte.

Tout cela posé, il est évident que si la faction a mis plus de chaleur, plus de mouvement dans sa marche que les royalistes, elle a dû triompher;

elle le devait d'autant plus, que le parti royaliste est embarrassé dans sa marche par ce gros bagage des honnêtes gens, dont les peurs continuelles, les envies, les jalousies, l'ineptie politique dessèchent toutes les sources de succès.

Le principe conservateur de la Constitution anglaise, depuis plus d'un siècle, est le noble esprit de parti.

Cet esprit est inhérent au gouvernement représentatif. Il est fondé sur des vertus, la franchise et la loyauté.

Seul il peut résister à l'esprit de faction.

Dans un pays libre, le gouvernement doit avoir un parti déclaré et marcher à sa tête, l'entraîner. le diriger. Par cette conduite, il ralliera insensiblement tout les esprits, ne verra plus de faction, mais seulement des partis formés par des nuances d'opinion. Alors ces partis, loin d'être nuisibles, fortifient le caractère national et donnent de la vigueur au gouvernement.

Ce n'est point la révolution de 1830 qui m'inspire toutes ces réflexions. Je n'ai cessé de les énoncer, de les imprimer, de les soutenir. J'ai toujours montré le plus profond mépris pour vos *principes* politiques, et la plus haute admiration pour les *maximes* politiques. En vain vous écrivez d'une simplicité niaise ce beau *principe :*

La personne du roi est inviolable et sacrée; à quoi vous a-t-il servi? A-t-il empêché l'assassinat, l'expulsion, l'abdication? mais une seule *maxime* aurait tout sauvé. La maxime de soutenir, d'encourager, de fortifier le parti royaliste. On a fait le contraire.

Le ministère était alors le centre des intrigues de touts les partis, excepté du parti royaliste. Comme il ne se prononçait pas, chacun voulait l'attirer à soi. On se plaignit dans la Chambre des députés des tiraillements qu'elle éprouvait et des orages qui en résultaient. Cela me conduisit à me prononcer fortement à la tribune pour la manifestation libre des pensées dans les débats de la Chambre.

« La pensée, ajoutai-je, est moins dangereuse, « lorsqu'elle se manifeste par les paroles que par « les intrigues. Les intrigues! à ce seul mot, mon « cœur se soulève, le dégoût s'empare de moi. « Depuis six ans les intrigues font le malheur « de la France. Les intrigues! rappelez-vous les « choses dont vous avez été témoins au moment « où la session s'est ouverte, avant même qu'elle « ne fût commencée. Rappelez-vous ces mots « magiques qui ont bourdonné autour de vos « oreilles, et qui parfois, à l'aide d'une co- « terie, y ont pénétré. Mais ces intrigues ont

« été déjouées. Un noble courage, encore em-
« preint du bon sens de la province, les a fait
« évanouir.

« Suivant moi, les intrigues sont mille fois
« plus dangereuses que les factions; car les fac-
« tions agissent ouvertement. Si je n'ai pas la
« force de les combattre, du moins je puis me
« tenir sur mes gardes. Les factions donnent du
« courage à ceux qui ont le malheur d'y entrer,
« comme à ceux qui ont la noble ambition de
« les attaquer; et je ne crois pas que l'homme
« ait été créé pour autre chose que pour le
« courage.

« Les intrigues ne peuvent être combattues de
« front, parce qu'elles se cachent dans l'ombre.
« Elles sont partout, et ne sont nulle part. Elles
« avilissent les plus nobles caractères. On a dit
« au commencement de la révolution un mot
« célèbre qui est devenu une prophétie : Nous
« périrons d'un coup de bonne intention. Et
« moi, je dis maintenant : Nous périrons par les
« intrigues, parce que les intrigues empêchent
« de former un parti vigoureux, seul capable
« d'attaquer et d'écraser les factions. Le danger
« n'est pas dans la manifestation des pensées dan-
« gereuses, mais dans la captivité des bonnes
« pensées. Cette captivité les empêche de se pro-

« duire au grand jour et de combattre l'effet des « mauvaises doctrines. Vous voulez empêcher « un parti de dire tout ce qu'il pense; et moi je « voudrais que nous eussions la force de dire « tout ce que nous pensons. »

Un publiciste s'est exprimé ainsi au sujet de ce discours : « M. de Vaublanc a traité cette « question particulière des désordres de la Cham- « bre, de manière à faire la plus vive impres- « sion. Il improvisait; et ce qu'il y a d'honnête « au fond de toutes les âmes, répondait à l'âme « d'un orateur qui trouvait avec tant de facilité « les expressions les plus convenables dans un « pareil sujet. »

J'étais convaincu que ces sortes de débats parlementaires étaient aussi utiles que naturels dans le cruelle position où nous étions. Qu'on ne s'y trompe pas. C'est de ces jours d'une mollesse désolante dans le gouvernement, qu'il faut dater la chute du trône. Les intrigues étaient la suite inévitable de cette mollesse. Or, le genre de gouvernement que nous avons adopté, ne peut aller avec les intrigues : cela est impossible. Comme tout est connu et publié, le résultat certain des intrigues est de livrer le gouvernement au mépris, parce qu'elles montrent l'absence entière de la force et de la grandeur.

Les évènemens de Naples, de Madrid et de Turin affligeaient les royalistes. Ils étaient indignés en même temps de la conduite du ministère. « Rappelez-vous, dis-je à la tribune, ces « jours où vous aviez été si inquiets de la frénésie « révolutionaire qui emportait presque toute l'I- « talie, où des présages sinistres, qui ne man- « quent jamais dans ces occasions, nous annon- « çaient que des factieux étaient prêts en France « à imiter et seconder ces mouvements. Je de- « mande ce qu'a fait le ministère, quelle preuve « il a donnée de son horreur pour la révolte, « quelles mesures mâles il a prises pour étonner « les factieux de France, les arrêter, les cons- « terner? Aucune. Dans ces occasions, il faut « prévoir le danger, l'annoncer, et montrer qu'on « est prêt à repousser les entreprises. Nous n'a- « vons rien vu de semblable. Je ne connais qu'une « déclaration faite à Naples, communiquée au « parlement rebelle, et d'après laquelle les fac- « tieux de ce pays ont témoigné hautement une « joie bien affligeante pour nous. C'est ici que je « peux répéter la phrase de M. de Castelbajac : « J'accuserai les ministres de n'avoir pas montré « assez d'horreur pour la révolte. Le danger est « passé pour le moment. A qui le devons-nous? « A des étrangers qui ont comprimé la révolte

« en Italie. Nos ministres n'ont rien fait pour « y contribuer. Cette pensée est humiliante. »

Lorsqu'on apprit la fin de ces troubles de Naples et de Turin, on vit au banc des ministres leurs amis qui les en félicitaient, et les ministres qui recevaient ces compliments comme d'une fin honorable, fruit de leur travail, et qui s'en applaudissaient. C'était un spectacle risible et déplorable à la fois. Le côté droit fixait ses regards sur ce groupe de complimenteurs et de complimentés. Rien peut-être ne contribua autant à discréditer ce ministère dans l'esprit des royalistes.

Malgré tant d'attentats en France et dans l'Europe entière, le ministère semblait frappé d'aveuglement. Il avait oublié les expressions si énergiques que j'ai déjà citées de la municipalité de Bordeaux, et ce discours adressé au roi par la Cour royale de Paris. Je le répéterai ; on ne peut trop répéter les preuves : « Les magistrats qui font « une étude pénible de la marche des passions « et du crime, ont reconnu que les coupables « déjà frappés du glaive de la loi, n'étaient que des « agents subalternes. Ils ont dû croire, ils croient « qu'il existe des chefs, ennemis du trône, de la « légitimité, des lois et de votre auguste maison. « La France, opprimée pendant vingt-cinq ans, « *réclame toute l'action de la puissance royale.* »

Et cet autre passage d'un autre discours de la même Cour : « Il existe une conspiration perma-« nente contre les Bourbons ; et dans la conster-« nation générale, on a vu des joies féroces. Le « sang si pur qui a déjà tant coulé, n'aurait-il « qu'irrité la soif? Veillez sur vous, veillez sur « tout ce qui vous entoure. Nous vous en conju-« rons, au nom de la société désolée du présent, « *épouvantée de l'avenir.* »

Et la Cour royale d'Orléans : « Sire, ce prince « est depuis trente ans la sixième victime im-« molée dans une dynatie de huit siècles ; et toutes « les doctrines subversives de l'ordre social, en-« couragent encore à de pareils attentats! Le for-« fait d'une nuit vous a suffisamment averti des « dangers de la patrie. »

Et c'est après ces éloquentes prières des magistrats, que le ministère était resté impassible et muet pendant quarante-quatre jours, écoulés depuis l'assassinat du duc de Berri jusqu'à la circulaire du duc de Richelieu! La même mollesse, la même incertitude avaient marqué touts les pas de ce ministère jusqu'au mois de juin 1821 ; et c'est alors qu'il demandait la censure.

Je fus nommé de la commission chargée d'examiner sa demande ; elle me nomma son président et son rapporteur. La majorité pensa que l'on ne

pouvait accorder la censure à un ministère qui tous les jours approuvait les choses écrites contre les royalistes, qui ne se mettait pas à la tête de ce parti. Elle refusa la censure.

Dans mon rapport, j'indiquais aux ministres comme un moyen infaillible de bien gouverner, d'avoir de grandes pensées, d'entraîner la nation vers des choses grandes et généreuses, d'exciter son admiration pour en être obéi. Je leur dis qu'au lieu de la mollesse habituelle de leurs actions, ils devraient y mettre une passion généreuse, et je citai Montesquieu, qui demande que les ministres soient en petit nombre, parce qu'ils doivent conduire les affaires *avec une sorte de passion.*

Je trouvais une conduite opposée dans une foule de détails; je prouvais que c'était pendant la censure qu'un grand nombre de conspirations avaient été tramées, et qu'elles s'étaient étendues même sur d'autres pays. En demandant de la grandeur au gouvernement, je citai les paroles de Louis XIV, qui, après avoir nommé ministre un homme d'une bonne réputation, et dont le choix fut généralement approuvé, fut néanmoins forcé de le renvoyer, « parce que, dit ce mo-« narque, les ordres qui passaient par ses mains « perdaient de la grandeur que doivent tou-

« jours avoir les ordres d'un roi de France. »

L'avis de la commission ne fut pas adopté. Nous le savions d'avance; mais nous faisions notre devoir, en reprochant au ministère sa marche débile et incertaine. Nous demandions en même temps une loi vigoureuse pour réprimer la licence, et je citais les commissions et les députés qui, dans différents temps, avaient fait la même demande.

Beaucoup de personnes ne me pardonneront pas de citer le passage qu'écrivit sur ce rapport un publiciste qui soutenait la cause de la royauté et des libertés publiques. Si M. Fiévée a été juste envers moi, envers un homme si souvent calomnié, déchiré par les écrivains d'une faction; si M. Guizot a pu imprimer que j'avais voulu faire la contre-révolution pendant mon ministère; si j'ai eu le douloureux chagrin d'être méconnu, en 1827, par les royalistes même, lorsque je combattais la licence de la presse, pourquoi ne me serait-il pas permis de citer un écrivain dont les pages ingénieuses ont souvent exercé beaucoup d'influence sur les royalistes? Par ce rapport sur la censure, j'eus le malheur de déplaire à Louis XVIII, et d'être placé par des royalistes sur une ligne d'opposition violente que je n'avais pas suivie. Cette dernière considération surtout,

me détermine à citer les expressions de M. Fiévée :

« M. de Vaublanc, rapporteur de la commis-
« sion chargée d'examiner ce grand projet de loi,
« a prouvé qu'on peut avoir été bon ministre de
« l'intérieur, et prendre dans l'opinion une place
« beaucoup plus élevée. Le discours qu'il a pro-
« noncé a fait une vive impression sur la Cham-
« bre ; la France éclairée y a remarqué avec plaisir
« la franchise d'un honnête homme, unie à la
« force qui distingue les véritables hommes d'Etat ;
« et l'on s'est dit de toutes parts : L'exercice du
« pouvoir ne l'a pas corrompu. Il est impossible
« de mieux attaquer le système ministériel, que
« ne l'a fait M. de Vaublanc. Point d'aigreur,
« mais une hauteur de pensées qui convient na-
« turellement aux hommes qui ont vu les affaires
« d'assez près pour pouvoir prononcer sur ceux
« qui les conduisent. Le public est loin de dé-
« sapprouver qu'un orateur laisse apercevoir l'idée
« qu'il a de ses forces, pourvu que ce soit en trai-
« tant une question d'un ordre général, et sans
« montrer aucune vue personnelle, aucune ani-
« mosité qu'on puisse prendre pour le regret
« d'une situation perdue. A cet égard, M. de
« Vaublanc est si bien resté dans les convenances,
« qu'il était facile de voir que c'était sans calcul
« et sans efforts ; aussi, MM. Siméon et Pasquier

« ont-ils mal réussi auprès de la Chambre, lors-
« qu'en soutenant le projet de loi, ils ont remonté
« jusqu'à la personne du rapporteur de la com-
« mission. En répliquant, M. de Vaublanc a ob-
« tenu un nouvel avantage; il a fait sentir à ces
« messieurs qu'il était au-dessus de l'ironie, et
« qu'il sçavait s'en servir de manière à mettre
« de son côté les gens de goût et d'esprit. Lors-
« que les hommes rassemblés oublient un moment
« leurs passions, la justice se glisse parmi eux
« comme par surprise; cette fois, la surprise a
« été complète; et jamais assentiment n'a été plus
« général et plus sensiblement manifesté. »

Je puis ajouter que touts les journaux royalistes s'accordèrent dans l'opinion qu'ils prononcèrent sur ce rapport. J'insiste là-dessus, parce que je fus encore chargé d'un rapport sur le même sujet, dans la session suivante. Je le fis dans le même esprit. Je vis alors que beaucoup de personnes avaient adopté une idée fausse sur la censure, et sur le refus de la censure. Je développerai cette idée importante, lorsque je parlerai de mon second rapport. Mais je prie d'avance de considérer que le refus momentané de la censure n'était pas l'abolition absolue de la censure.

CHAPITRE VIII.

Graves inconvénients des Constitutions écrites. Elles sont un sujet de disputes interminables. Une Constitution écrite ne peut avoir de durée. On aurait pu néanmoins gouverner avec la Charte. Mais comment? Ma demande d'un comité sur le commerce et l'industrie. Proposition inconvenante sur les préfets. Je la combats. Le ministère diminue lui-même la considération des préfets, et leur ôte ainsi le plus grand moyen de servir le trône. Mon discours sur la marche du ministère.

Dans nos débats très-peu parlementaires, nous ne cessions de citer, de commenter, d'analyser la Charte. Chacun l'entendait suivant ses idées du moment. Il en fut de même du monstre informe enfanté par l'Assemblée constituante. J'ai rapporté, dans l'un des chapitres précédents, la

terrible autant que ridicule discussion que nous eûmes en 1792, sur deux adverbes insérés dans l'un des derniers articles de cette Constitution. Une des sources les plus fécondes des malheurs de la France, est cette manie singulière d'écrire des Constitutions, comme on écrit un ouvrage de science ou de littérature. C'est le plus sûr moyen d'empêcher leur durée. Aussi, nous sommes à la quatorzième en quarante ans. Dès long-temps j'étais pénétré de cette vérité; c'est d'après elle que j'ai écrit, en 1794, ces phrases qu'on va lire, dans un ouvrage imprimé, et qui eut un grand succès. Il fut présenté à la Convention, qui s'occupait alors d'une Constitution, par mon ami Bresson, celui qui, dans le procès de Louis XVI, a voté avec un courage si héroïque. Voici ces phrases :

« *Une Constitution se fait, et ne peut être* « *faite*. C'est-à-dire que le temps et l'expérience « qui en est le fruit placent les institutions con- « venables sur les bases qui d'abord ont été po- « sées; et alors la Constitution se fait et se mo- « difie par la nature même des choses, et surtout « *par le caractère du peuple.* »

Mais lorsqu'on met dans un pacte fondamental des articles réglementaires dont on ne peut prévoir ni les difficultés ni les conséquences, on est souvent arrêté par le combat qui s'élève

entre l'interprétation forcée et l'interprétation naturelle d'un article. La concision qu'on affecte d'y mettre augmente la confusion, parce que des expressions générales sont toujours vagues, et manquent de justesse.

Quoi de plus vague que ces mots, *le roi est le chef suprême de l'administration?* Bonaparte avait compris cette autorité d'une manière absolue; il avait nommé les maires des grandes communes, les conseils-généraux des départements, et fait nommer par ses agens les maires des plus petites communes. Le roi, venant après Bonaparte, a eu le même pouvoir; mais la faction, qui gardait un profond silence sous Bonaparte, n'a cessé de crier pendant quinze ans contre le droit du roi; et nous avons vu un ministre proposer, au nom du roi, de remplacer ce pouvoir par des élections populaires. Quoi aussi de plus vague que ce fameux article 14, sur lequel s'appuyaient les derniers ministres de Charles X! On a contesté le sens qu'ils y attachaient; et cependant la première chose faite par la Chambre, en août 1830, a été de convenir que cet article donnait lieu à une interprétation trop étendue.

Les institutions vigoureuses des Romains n'ont pas été faites d'un seul jet, et renfermées

dans un livre. Elles ont été faites à mesure que la nature même des choses l'a exigé. Ils n'ont pas mis dans un petit livre sacramentel : On nommera un dictateur de telle façon, de telle manière, dans telles circonstances; il aura telle espèce de pouvoir. Mais lorsque les circonstances ont demandé impérieusement un pouvoir plus grand que les pouvoirs ordinaires, un pouvoir qui n'éprouvât aucune résistance, ils ont nommé un dictateur, et l'ont laissé faire. Tout consistait à bien choisir le personnage. Le succès de la dictature, l'immense pouvoir qu'elle a déployé ont servi ensuite de règle, mais de règle non écrite. Il en résultait des maximes de gouvernement qui se gravaient profondément dans la mémoire des Romains, et qui avaient bien plus de force que les lois écrites. Aussi, dans touts les grands périls, le sénat déclarait toujours *qu'il ne violerait pas les coutumes anciennes.* L'une d'elles était de ne jamais faire la paix avec un ennemi, tant qu'il était sur le territoire de Rome. Jamais il ne se sont avisés de l'écrire dans un petit livre, comme nous avions écrit cette sottise : *La France renonce aux conquêtes.*

Il est certain que toutes les maximes reçues des peuples par tradition, ont bien plus de force que les lois écrites. C'est qu'elles s'incorporent

aux peuples, pénètrent leur esprit, ne paraissent avoir aucune origine connue, se perdent dans l'antiquité, et en deviennent plus vénérables. En outre, n'étant pas écrites, c'est la pensée, c'est la chose même qui commande le respect; tandis que si ces maximes sont écrites, on y voit les mots, on les examine, on les commente, précisément pour arriver au vrai sens des paroles; et par cet examen des mots, on affaibli le respect dû à la chose elle-même. Dans le premier cas, la maxime entre dans les mœurs du peuple; dans le second, elle sert de pâture à son esprit, elle engendre la dispute. Les disputeurs courent chacun dans son cercle et ne se rencontrent jamais.

On a répété en France pendant bien des siècles : Le roi est sacré. Il l'était en effet pour les peuples. Mais dès l'instant qu'on a écrit dans un petit livre : *La personne du roi est inviolable et sacrée*, il a cessé de l'être. C'est d'après tout cela qu'est venue l'ancienne maxime : *Quid leges sine moribus?* que sont les lois sans les mœurs? Aussi, Montesquieu a-t-il dit avec raison : *Plus d'États ont péri parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les lois.*

Voyez quel fut à Rome le pouvoir des censeurs. Il fut créé parce qu'on sentit la nécessité

qu'un pouvoir pût suppléer à la loi dans des choses qu'elle n'avait pas prévues, et s'opposer à des nouveautés dangereuses. Car c'était précisément *pour s'opposer aux nouveautés*, que le bon sens des Romains imagina la censure. Ce pouvoir ne fut point réglé minutieusement. Une fois crée, il se forma lui-même. Les Romains, en toutes choses, allaient droit au but. L'admirable division du peuple par centuries fut faite par Servius Tullius, qui sans doute ne s'embarrassa point s'il violait en cela les idées républicaines.

Lorsque saint Louis fit entrer ceux qu'il appelait *les hommes sages* dans son conseil, où il n'y avait jusqu'alors que des grands de l'Etat, il fit un changement important dans la Constitution du royaume; mais il ne s'avisa point d'écrire quelles devaient être leurs fonctions, et quelles conditions il exigeait pour les appeler auprès de lui. Une fois introduits, ils prirent insensiblement le rang et les fonctions que demandait la nature même des choses.

C'est aussi de cette façon que se forma le Parlement de Paris, qui si long-temps fut la noble colonne qui soutenait la monarchie et les libertés publiques. Sa formation insensible a fait sa durée. La violence du cardinal qui l'ébranla, l'imitation insensée de cette violence par les

ministres de la régence, de Louis XV et de Louis XVI, le délire révolutionnaire de nos constituants, ont détruit la colonne élevée par le temps ; mais tout cela prouve combien elle était fortement établie par la manière insensible dont elle s'était formée, puisqu'il a fallu tant d'efforts successifs pour la détruire.

Vous verrez de même dans l'histoire d'Angleterre, sous le rapport de la Constitution, l'immense différence des choses qui se forment d'elles-mêmes, d'avec celles qui sont écrites. Les premières sont aussi fortes, que les autres sont fragiles.

Examinez comment les barons qui n'étaient pas de la Chambre des pairs, mais dont plusieurs avaient plus de considération et de naissance que des pairs, formèrent le premier établissement de la seconde Chambre, et comment l'adjonction des bourgeois des villes et des bourgs acheva de former la Chambre des communes. Les droits actuels de cette Chambre sont légitimes et sacrés ; mais ils n'ont pas été écrits dans un petit livre particulier. Quand une Constitution se fait de cette manière, elle est bonne, elle est durable, parce qu'elle porte l'empreinte du caractère national, parce qu'elle est imprégnée des mœurs et des usages du peuple. Mais rêver une loi fonda-

mentale, l'arranger, la combiner, produira toujours un ouvrage informe et sans consistance.

D'un autre côté, examinez dans les détails cette même question; vous y verrez encore la faiblesse des choses écrites.

A l'avènement de Charles II, un bill confirma, étendit toutes les prérogatives de la couronne par les expressions les plus fortes, les plus expressives. Il ne dit pas avec notre laconisme: *La personne du roi est inviolable et sacrée;* il emploie des pages entières pour prévenir tout attentat contre elle. Eh bien! ce même parlement qui avait écrit ces belles pages, s'éleva contre le roi avec la plus extrême violence.

Lorsque Jacques II monta sur le trône, l'Angleterre, fatiguée de ses discordes, courut au-devant de l'autorité. Elle manifesta le désir d'une royauté forte. Le parlement lui assigna un revenu fixe et considérable. Les communes s'exprimèrent de la manière la plus respectueuse. Jamais, peut-être, Louis XIV n'entendit un langage aussi soumis. Vous savez si ces belles pages écrites préservèrent Charles II de bien mauvais jours, et Jacques II de sa chute et de la ruine de sa maison. Vous me parlerez de leurs fautes; je vous répondrai, d'après vous-mêmes : Donc tout dépend de la conduite des monarques, donc les

lignes écrites ne servent à rien. Bien plus, les Constitutions écrites sont un piége pour le monarque, parce qu'elles sont sujettes à mille interprétations de sa part et de celle de ses ennemis.

Remarquez que les faibles souverains de quelques parties de l'Allemagne, qui ont fait de ces petits livres, sont en proie à des secousses continuelles, et que la sage Autriche, qui n'a rien fait de semblable, maintient ses nombreuses provinces dans une paix profonde, contre laquelle ne peuvent prévaloir les rêves de quelques cerveaux brûlés.

Remarquez que les pages écrites pour la Pologne par l'empereur Alexandre ont servi de texte à l'insurrection de ces contrées, et que les provinces polonaises, auxquelles l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse n'ont pas donné de petits livres, sont restées tranquilles.

En 1817, lorsque le prince de Hardenberg médita un petit livre pour la Prusse, une personne de ce pays me demanda mon opinion; je l'écrivis. La première ligne disait : Si le roi de Prusse donne une Charte à son royaume, il est perdu. Je développais cette opinion.

Vous remarquerez aussi que don Pedro a succombé sous les deux petits livres qu'il a faits,

l'un pour le Brésil, l'autre pour le Portugal.

J'ai dit que ces petits livres étaient des piéges tendus sous les pas des monarques. En effet, on exige d'eux de jurer le maintien de leurs pages. Mais que contiennent-elles? des articles sur lesquels personne ne peut s'accorder, que chacun interprète différemment. Vous avez vu cette différence dans toutes nos assemblées. On n'en hurlait pas moins : *La Constitution! toute la Constitution! rien que la Constitution!* Ensuite, les mêmes cris pour la Charte; et puis est venue *la Charte-vérité.* D'honnêtes gens mettaient à tout cela un respect religieux, tandis que d'autres, criant encore plus fort que ces braves gens, se moquaient de leur sotte crédulité religieuse. La Charte, à laquelle se cramponnaient les hommes de bien, les livrait désarmés à leurs ennemis, trop furieux ou trop habiles pour la respecter.

Je ne connais rien de plus cruel que la situation d'un prince forcé de jurer le maintien d'un acte sur lequel il sçait d'avance que tout le monde disputera sans cesse, ministres, députés, pairs, jurisconsultes.

Il serait temps, enfin, d'imposer aux rois un autre serment : « Je jure de maintenir mon au« torité, et de ne jamais laisser flétrir le pouvoir « qui m'est confié. » La magistrature, l'armée,

les administrateurs répondraient : « Le roi ju-
« rant de maintenir son autorité, nous jurons de
« la défendre. »

Je concevrais un pareil serment; il est clair, il impose des devoirs réciproques. Et si les serments peuvent avoir quelque pouvoir dans les temps où nous vivons, ces simples mots : *Je maintiendrai mon autorité, nous défendrons votre autorité,* retraceraient du moins des devoirs positifs; mais, quelque positifs qu'ils puissent être, ils ne peuvent enseigner l'art de gouverner; et tout est là.

D'après toutes ces remarques et bien d'autres encore que je pourrais appuyer de faits positifs, je suis convaincu que si Louis XVIII, en 1814, s'était borné à placer près de lui la Chambre des pairs et celle des députés, avec une bonne loi d'élection, les trois pouvoirs se seraient mieux entendus et auraient mieux marché, parce qu'ils auraient été promptement avertis par leur expérience journalière de l'inconvenance ou du danger de leurs démarches, et les auraient corrigés d'eux-mêmes, tandis qu'avec une Constitution écrite, on ne pouvait rien corriger sans la changer. Tout se serait modifié insensiblement sans secousse. Mais, lorsque tout est réglé par des lignes écrites, chacun les interprétant suivant

ses passions du moment, il en résulte un état contraint, fatiguant pour touts, et dont on ne sort que par la violence. Et c'est toujours par la violence que nous avons déchiré nos pages sacramentelles.

Vous en voyez bien la preuve dans l'histoire de nos quinze dernières années. On n'a cessé d'interpréter la Charte de cent façons différentes, de s'accuser mutuellement de la violer. Et toujours mille protestations des libéraux, comme des royalistes, d'un attachement religieux à la Charte! On publiait donc son respect pour une loi qu'on ne comprenait pas; car ce n'est pas comprendre une loi, que de l'interpréter sans cesse, d'avoir des querelles sur le sens des paroles, et enfin d'arriver à une telle situation, que la couronne ayant invoqué l'article 14, on lui a répondu par la résistance; le parti triomphant a regardé comme le plus grand attentat le recours à cet article, et a commis lui-même, quatre jours après, la plus grande inconséquence, en réformant cet article.

Rappelez-vous tout ce qu'a dit sur cet article M. le duc de Fitz-James, dans le beau discours prononcé à la Chambre des pairs. Il y parle de la profonde conviction de Charles X sur le sens de cet article. Qui plus que ce prince avait le droit de l'interpréter, comme l'interprétaient des mil-

liers de Français, et comme l'a interprété la Chambre elle-même? Car, prononcer qu'il était susceptible d'interprétations dangereuses, c'était prononcer qu'il n'était ni clair ni positif.

Ainsi donc, si j'ai soutenu dans un ouvrage publié trente ans avant les évènements dont je parle, qu'on ne pouvait écrire la Constitution d'un Etat comme un règlement, je suis plus que jamais persuadé qu'une Constitution écrite est le plus terrible fléau pour un peuple raisonneur.

Malgré toutes les raisons que j'expose contre la manie nouvelle et insensée des Constitutions écrites, dans lesquelles on veut tout prévoir, je n'en suis pas moins persuadé qu'on pouvait établir la monarchie avec la Charte, telle qu'elle était, et lors même qu'elle eût été bien plus imparfaite encore. Pour y réussir, il fallait sçavoir gouverner. *Gouverner, c'est agir.* L'action, par la Charte, appartenait à la couronne : elle devait agir seule, entraîner les choses et les hommes, ne point se laisser devancer, corriger le lendemain les fautes de la veille, sans secousse, sans embarras. Il fallait avoir l'esprit assez étendu pour voir que dans toutes les grandes affaires, il faut toujours avoir un but décidé, *vouloir une chose entière, complète,* sans aucune diminution, ni altération d'aucune de ses parties, et

surtout qu'en la voulant avec noblesse et grandeur, on se prépare par cela même plus de moyens de succès.

Il faut avoir un plan médité et arrêté. M. Malouet raconte une conférence de Mirabeau avec les ministres, au commencement de l'Assemblée constituante. Ils n'avaient aucun plan. Mirabeau en fut indigné, et ne voulut plus conférer avec eux.

Ce que je dis aujourd'hui, je l'ai toujours dit, je l'ai toujours demandé. C'est d'après ces principes, que je demandai en 1823 qu'on formât dans la Chambre des députés, au commencement de chaque session, un comité chargé de recueillir tous les renseignements relatifs au commerce, et surtout au commerce maritime, afin que par lui, par son rapport, la Chambre pût être parfaitement instruite; tandis que dans l'usage actuel, on ne s'occupait d'un si grand intérêt qu'à la fin des sessions, et au moment où l'on discutait l'article des douanes. Plusieurs députés avaient désiré cette proposition, me l'avaient demandée, et m'avaient promis de me soutenir. L'un d'eux m'avait lu un discours qu'il avait écrit pour m'appuyer; mais les ministres m'ayant combattu, aucun de ces députés n'osa parler. M. Delalot seul, qui ne m'avait rien promis, parla fortement, et montra

combien cette proposition était inhérente aux fonctions de la Chambre. Elle l'aurait élevée, ennoblie, et surtout occupée. Ce n'était qu'en l'occupant à des choses grandes et utiles, qu'on pouvait en éloigner tout esprit de faction. On aurait divisé les mécontents, en les faisant entrer dans ces commissions.

Les ministres ne pouvaient me comprendre. Toutes leurs pensées étaient trop circonscrites. Vainement je citai l'exemple de l'Angleterre et celui des Etats-Unis, où l'on nomme toujours au commencement de la session un comité du commerce et des manufactures; nul d'entre eux n'avait étudié les choses dont je parlais. Elever la Chambre était un crime à leurs yeux. Ils ne se doutaient pas que plus ils la plongeraient dans une sorte de nullité, plus ils l'abaisseraient, plus elle se releverait terrible et menaçante. Ils n'avaient pas étudié l'administration du cardinal de Richelieu, ils ne sçavaient pas que c'était en donnant le funeste exemple d'abaisser et d'humilier les parlements, que cet homme passionné avait préparé la chute de la monarchie.

J'ai toujours pensé que la force et la grandeur des deux Chambres les satisferait, les unirait à la couronne dont ils tiendraient cette grandeur, et affaibliraient dans ces corps l'inquiétude et

l'animosité. Mais il fallait y parvenir par un esprit de suite qui établît des choses intimement liées entre elles, et non pas par des règlements écrits. J'avais dit à la tribune : « A Dieu ne plaise « que je veuille diminuer les facultés législatives « de la Chambre ! Je suis conviancu que de leur « grandeur et de leur étendue dépendent la « force, la stabilité du trône. » Mais en même temps il ne fallait ni céder ni diminuer la moindre partie *du pouvoir d'action* de la couronne. La nation aurait bientôt compris cette marche honorable. Tout relever, sous un trône élevé, digne d'un grand peuple; telle avait été la pensée de Napoléon. Mais il n'a pas vu qu'une guerre permenante était le plus fort obstacle au dessein qu'il avait conçu.

La première cause de la dégradation des pouvoirs est dans la Charte. Je ne crois pas qu'il fût possible de rien imaginer de plus contraire à la dignité royale, que la formule de promulgation de nos lois : « Nous avons proposé, les Chambres « ont adopté ; nous avons ordonné et ordonnons. »

Ceux qui trouvèrent cette concision, s'en applaudirent sans doute ; mais il ne virent pas qu'elle exposait la couronne à un mensonge presque continuel. En effet, les Chambres n'adoptaient pas ce qui avait été proposé par le roi.

Elles le changeaient presque toujours, et souvent le défiguraient. Ainsi, il était faux de dire : Nous avons proposé, les Chambres ont adopté. En outre, cette loi, proposée au nom du roi, était souvent critiquée de la manière la plus violente. On l'appelait *inconstitutionnelle, vexatoire, tyrannique*, on l'accablait des épithètes les plus honteuses; et quoique le nom du roi ne fût pas toujours prononcé dans la discussion, il se trouvait indirectement mêlé aux choses inconvenantes débitées sur une proposition émanée du trône. En outre encore, cela était contraire à toute l'étendue de la responsabilité des ministres. Car, pour qu'elle existe, il doivent paraître seuls.

Toute cette combinaison était non seulement contraire à la dignité du trône, mais encore au plus simple bon sens. Le ministère Talleyrand avait eu raison, en 1815, de mettre l'initiative au nombre des articles de la Charte qu'il fallait changer; et si je m'y suis opposé, d'accord avec tous les autres ministres, c'était uniquement à cause du danger de soumettre, dans de pareilles circonstances, quatorze articles de la Charte à la révision d'une Chambre que nous ne connaissions pas encore, et dont nous ne sçavions qu'une chose, c'était qu'elle débiterait des centaines de discours écrits sur chacune des quatorze ques-

tions, ce qui formerait un compte rond d'environ quatorze cents discours écrits.

Les rédacteurs de la Charte avaient cependant un modèle connu. En Angleterre, la loi est le résultat d'un vœu adressé au roi par les Chambres. Ce n'est pas le roi qui propose; c'est le parlement qui *demande* au roi, par cette formule : « Attendu qu'il convient de.....; qu'il « soit en conséquence passé une loi par la très- « excellente majesté du roi, par et avec le con- « seil des seigneurs spirituels et temporels et des « communes, assemblés dans ce présent parle- « ment, etc. »

L'esprit et la nécessité de la loi demandée sont expliqués dans les premières lignes, et quelquefois avec beaucoup d'étendue, suivant l'usage de nos rois, avant la révolution.

Quant à l'initiative, chaque membre peut l'exercer, ainsi que les ministres. D'où il résulte que la critique la plus véhémente ne porte point sur une proposition émanée du trône, ce qui est bien certainement contraire à sa dignité. Mais je ne sais par quelle cause, depuis les funestes exemples donnés par l'Assemblée constituante, il semble que nous ayons perdu toute idée des plus simples convenances.

Qu'on me reproche, si l'on veut, de citer

le pouvoir ne peut se maintenir sans dignité. Ils supprimèrent d'abord les compagnies départementales que j'avais rétablies, et qui, créées par Bonaparte et mises à la disposition des préfets, étaient non seulement un grand moyen d'ordre public, mais encore relevaient la dignité de cette magistrature. Comme nos ministres marchaient constamment à la dégradation, ils défendirent aux préfets de se faire escorter par la gendarmerie dans leurs tournées. On conçoit que cette défense les abaissait à l'instant même aux yeux de leurs administrés. La gendarmerie, qui rendait compte aux préfets de tout ce qui concernait l'ordre public, cessa peu à peu touts ses rapports avec eux, et ne dépendit plus que de l'autorité militaire. Dès lors les préfets perdirent de cette considération et de cette force morale, si nécessaires pour maintenir le bon ordre. J'en ai entendu plusieurs qui, dans leurs voyages à Paris, déploraient amèrement cette funeste dégradation.

Tout cela était l'opposé des maximes hautement déclarées par Napoléon, dans le discours remarquable qu'il adressa à toutes les autorités de Metz, et dont j'ai rapporté les fortes expressions, qui plaçaient l'autorité civile au-dessus de l'autorité militaire. C'était aussi contraire aux pensées de l'Assemblée constituante, qui, par

une loi de 1791, avait mis la gendarmerie entièrement à la disposition des directoires des départements. Elle avait même poussé les choses trop loin; car ces directoires nommaient les officiers de ce corps, qui auraient dû être nommés par le roi. Mais enfin, par cette prérogative attribuée aux administrateurs, elle leur donnait de la force et de la considération; Napoléon leur en donnait aussi; mais les ministres de Louis XVIII dégradaient et le magistrature et les magistrats, et la couronne même, dont ils émanaient. J'ai dit, dans un des chapitres précédents, comment cette belle idée dégradante avait été conçue par un ministre dès les premiers jours de la première restauration.

Ainsi donc, tandis que la faction s'acharnait à l'attaque du trône, les ministres, après l'avoir encouragée par leur faiblesse, dégradaient les agents de l'autorité royale. C'est parce que je voyais les suites de ce funeste système, et dans des pensées contraires, que j'ai publié, à la fin de 1828, un ouvrage dans lequel j'indiquai les moyens de donner aux assemblées provinciales de la noblesse, de la grandeur, et de mettre à leur tête un personnage éminent; j'avais pris pour texte de cet ouvrage, ces mots d'un édit de Louis XIV : « Les desseins élevés plaisent

« aux courages magnanimes; et, long-temps mé-
« dités, ils sont toujours suivis du succès. » Je ne fus pas seulement compris; et je ne devais pas l'être. Vainement j'ai cité cette belle maxime de Bossuet : *Tendez au grand;* vainement j'ai montré que la couronne ne pouvait être grande que par la grandeur de tout ce qui émane d'elle. On a fait le contraire de tout ce que je demandais. On a concédé, concédé, concédé : quand on abaisse le trône, la démocratie s'élève.

J'étais aussi convaincu qu'avec cet esprit de suite, avec *la constance de l'action,* on pouvait détruire, ou du moins affaiblir beaucoup l'influence de la presse journalière. J'en ai plusieurs fois indiqué le moyen, surtout dans mon rapport sur la censure. C'était d'entraîner les esprits vers la haute et belle littérature, de diriger vers elle la jeunesse ardente, de la porter et de l'encourager dans cette noble carrière. C'était par cette raison que j'avais donné tant d'ouvrages aux artistes pendant mon ministère. Bonaparte avait connu ce moyen; il avait excité, dans ce dessein, la critique de quelques ouvrages, et assigné de grands prix à la littérature et aux sciences. Il y avait un autre moyen bien simple; c'était d'opposer les journaux des grandes villes et des provinces aux journaux de la capitale.

En 1829, j'ai présenté à un ministre un plan pour y parvenir. Mais il n'avait jamais administré; et dans la chose la plus simple, son esprit vit une chose compliquée. Cette opposition était cependant très-facile; aussi s'est-elle établie d'elle-même, en 1831 et 1832.

Quand on veut gouverner un peuple, il faut étudier son caractère. Nous sommes plus mobiles qu'aucun autre peuple; c'est dans cette mobilité même qu'il fallait trouver les moyens de gouverner. Il est tout aussi facile de nous entraîner au bien, que de nous pousser au mal. Rappelez-vous l'effet produit par les deux restaurations, par l'arrivée de MONSIEUR à Paris en 1814, et par les trois premiers mois de son règne. Le gouvernement fut alors, et trois fois, dans une excellente position. Qui l'a perdue? les ministres, parce qu'ils n'ont eu ni grandeur ni entraînement.

Il me paraît impossible de donner à ce sujet au ministère plus d'avertissement qu'il n'en reçut des députés du côté droit. Indépendamment de ce qu'on a déjà vu, voici ce que je dis, après un rapport de M. le comte de Kergorlay sur quelque changement au règlement de la Chambre. Ces nouvelles dispositions étaient proposées pour faire cesser les orages qui agitaient sans cesse la Chambre. J'assignai à ces orages plusieurs causes

que j'expliquai. Mais je déclarai que j'en trouvais la cause principale dans la conduite des ministres. Je prie de ne pas oublier que touts mes discours étaient improvisés, et par conséquent d'un style très-négligé.

« J'arrive maintenant à la troisième cause que « j'ai assignée, la marche du ministère.

« Je n'ai pas l'intention d'être hostile, mais « de dire ce que je crois vrai, juste, utile, indis- « pensable, de dire ce dont je suis profondément « convaincu; et c'est la persuasion seule la plus « intime qui dictera mes paroles..... (Un grand « silence s'établit.)

« L'état de désordre dans lequel s'est trouvée « plusieurs fois la Chambre, vient certainement « de sa manière particulière d'être dans ce mo- « ment; et cette manière particulière vient de la « marche du gouvernement. La Chambre n'est « pas ce qu'elle devrait être, partagée loyalement « et franchement en deux partis : je déclare que « j'entends ce mot dans le sens honorable, tel « qu'il est entendu chez nos voisins : la Chambre « n'est pas partagée en deux partis franchement « et loyalement divisés d'opinions; l'un ayant les « ministres à sa tête, marchant avec fermeté vers « l'établissement de la monarchie constitution- « nelle et de l'autorité royale; car sans l'autorité

« royale, ou lors même qu'elle n'est que chan-
« celante, il n'existe rien, ni Charte, ni lois
« fondamentales, ni propriété, ni religion, ni
« droits, rien, absolument rien : tout est dans
« l'autorité royale; elle seule est conservatrice de
« tout. (Vive adhésion à droite et au centre.)

« Le devoir des ministres est de marcher tou-
« jours dans le sens de cette autorité, avec fer-
« meté, sans daigner écouter les cris des factieux,
« et sans faire attention au tremblement convulsif
« des hommes pusillanimes.....

« Que résulte-t-il de ce partage en deux opi-
« nions positives? D'un côté, on marche à l'éta-
« blissement de la monarchie; de l'autre, on est
« alarmé avec plus ou moins de raison sur les li-
« bertés publiques; on penche plus ou moins vers
« la démocratie; on forme un véritable parti d'op-
« position. C'est ainsi que cela existe en Angleterre
« par la nature même des choses. Dans ce pays,
« on ne connaît pas la funeste maxime du milieu.
« Cette maxime du milieu est la peste des Etats.
« (Vive sensation à droite.) C'était la maxime de
« Catherine de Médicis : vous sçavez quels en
« furent les résultats. Aussi, un célèbre historien
« a-t-il remarqué que Catherine de Médicis,
« uniquement pour maintenir son autorité, a
« hasardé plus d'une fois le salut de l'Etat, en

« excitant les partis les uns contre les autres.
« En Angleterre, au contraire, et ici je cite ses
« usages non comme une théorie, mais comme
« une pratique qui est la conséquence naturelle
« du gouvernement représentatif et de la nature
« des choses; en Angleterre, on ne connaît que
« le parti ministériel ou de la couronne, et le
« parti de l'opposition. Le parti ministériel tend
« toujours franchement à l'affermissement des
« prérogatives de la couronne, et je ne connais
« qu'un seul exemple contraire : on a vu, dans
« le siècle dernier, un ministre célèbre présenter
« un bill sur les Indes, qui parut montrer l'envie
« de diminuer l'influence de la couronne. Je
« vous prie de faire attention à ces mots, car ils
« furent ceux du temps. Ce bill ne paraissait que
« vouloir diminuer l'influence de la couronne;
« il n'était pas question de la renverser. Aussitôt
« un orage s'éleva; le ministre ne fut que deux
« mois en place. En effet, lorsque les membres
« du parti de l'opposition s'aperçoivent que la
« couronne peut courir quelques dangers, comme
« cela est arrivé au moment de notre révolution,
« ils se rangent ouvertement du parti de la cou-
« ronne, et la soutiennent. Et remarquez que c'est
« précisément au moment où toutes les couronnes
« étaient menacées, que celle d'Angleterre s'est

« le plus affermie; et comme cette conduite est « devenue une sorte de pratique fondée sur le bon « sens, il est probable que le parlement anglais « ne s'en écartera pas. S'il s'en écarte, il marchera « comme nous, sans maxime et sans plan.

« Si donc la marche du ministère était telle « que je la demande, on ne verrait pas éclater, « dans cette assemblée, les orages qui l'agitent; « elle serait partagée en deux partis qui ne se- « raient séparés que par des nuances. Touts deux « honorables, touts deux marchant d'un même « pas, quoique par des voies différentes, à l'éta- « blissement de la monarchie constitutionnelle. « Ceci n'est ni une théorie ni un rêve, c'est « dans la nature même des choses.

« La marche des ministres vers l'affermisse- « ment de la monarchie devrait être telle, que le « député qui viendrait ici leur reprocher une « marche incertaine et vacillante, parût un in- « sensé. Eh quoi! lui dirait-on aussitôt, y son- « gez-vous? Vous êtes le seul de cette opinion: « ne voyez-vous pas que depuis six ans une mar- « che grande, forte, majestueuse, nous entraîne « vers l'établissement de cette noble monarchie? « Ne voyez-vous pas toutes ces lois empreintes « de l'esprit monarchique, aucune de l'esprit dé- « mocratique? Aussi, le ministère n'a-t-il pas été

« contraint de revenir sur ses pas; aussi a-t-il « étouffé les factions sans être obligé de verser « le sang des factieux : car c'est là le grand art « de gouverner; aussi voyez de toute part ce bel « exemple se propager dans les pays les plus éloi- « gnés; cet accord unanime qui déclare que la « France est la terre des bons principes de gou- « vernement, comme la terre de la langue uni- « verselle, qui les propage partout.

« Voilà les reproches que je voudrais qu'on « m'adressât dans le moment où, sans animosité « aucune, je reproche aux ministres de n'avoir « pas suivi cette marche franche et décidée qui « seule peut mettre cette franchise et cette net- « teté d'opinion dans la Chambre. Permettez moi « d'ajouter un exemple :

« On cite souvent le fameux ministre de « Louis XIII; je trouve encore à le citer dans « cette occasion. J'ai déjà dit à cette tribune que « j'avais en horreur sa tyrannie dans l'intérieur; « mais je déclare en même temps qu'il fut grand « au-dehors. Sa volonté passionnée le rendit le « tyran des sujets de son roi, mais l'adversaire « le plus redoutable des ennemis extérieurs de la « France. En entrant au ministère, eut-il recours « à la dissimulation? s'occupa-t-il de ces mots « ambigus qui ne signifient rien, qui n'annon——

« cent pas un dessein formel? Non; il écrivit « aux ambassadeurs cette phrase, rendue aussi- « tôt publique : « LE ROI A CHANGÉ DE MINISTRE; « LE MINISTÈRE A CHANGÉ DE MAXIMES. » Aussi- « tôt cette phrase retentit dans toute l'Europe, « et rallia à la France touts les ennemis secrets « de la monarchie autrichienne, alors toute puis- « sante. Voilà comment se conduit un homme de « génie; il annonce toujours franchement ce qu'il « veut, où il veut aller, et il est sûr alors de ral- « lier à lui touts ceux qui ont le même but, le « même désir, la même opinion. De même que « Richelieu rallia autour de lui toutes les puis- « sances de l'Europe, inquiètes des desseins de « l'Autriche; de même la manifestation de suivre « une marche positive rallierait au ministère touts « les hommes qui tendent au même but, et for- « cerait touts les autres à se mettre dans le parti « modéré d'une opposition qui serait alors utile, « nécessaire, indispensable..... (Adhésion à « droite.)

« Permettez-moi, en rentrant dans les entrailles « de mon sujet, de revenir sur le principe du parti « mitoyen que j'ai combattu. Je maintiens que les « devoirs sont absolus, et n'admettent point de « milieu. En effet, nous pouvons bien, pour notre « satisfaction particulière, pour notre bonheur

« individuel, chercher le milieu entre les choses « opposées. Il existe sans doute un milieu dési- « rable entre la privation absolue des plaisirs et « leur usage immodéré ; mais il n'en est pas de « même des devoirs. Cherchez, je vous prie, un « milieu entre la fidélité et l'infidélité ; le cher- « cher seulement est une infidélité. (Mouvement « d'approbation à droite.) Cherchez, je vous prie, « le milieu entre la noble reconnaissance et l'in- « fâme ingratitude.

« Et dans les devoirs du guerrier dont on a « souvent parlé à cette tribune, où trouver ce « point de prudence et de modération entre l'o- « béissance passive la plus illimitée et l'obéis- « sance qui raisonne sur les ordres donnés ? Non « seulement le devoir est dans l'obéissance pas- « sive la plus illimitée, mais même la gloire n'est « que là ; car, sans cette obéissance, il n'y a ni « triomphe ni victoire à espérer. (Même mou- « vement.)

« Or, le titre de *ministre* n'impose-t-il pas un « devoir au ministère ? Jamais on ne me démon- « trera que dans ce devoir il peut exister un mi- « lieu. J'aimerais infiniment mieux voir un mi- « nistère porter trop loin tout ce qui tient à la « force de la couronne, que de le voir incer- « tain. C'est alors aux Chambres, surtout à la

« Chambre des députés, à l'arrêter; et en l'ar-
« rêtant, elle considérerait qu'on peut dans cette
« route faire de nobles fautes, surtout après une
« révolution qui a tout renversé. »

Il me semble qu'en parlant ainsi, je n'étais point l'ennemi du ministère. Sa marche incertaine était devenue intolérable : elle excitait le dégoût, elle inspirait le mépris.

M. de Richelieu avait souvent répété tout ce qu'on disait sur les royalistes : il croyait leur parti dangereux; et c'est parce que je les favorisais pendant mon ministère, qu'il s'était élevé contre moi. Il était incapable de faire ce raisonnement bien simple : Si le parti royaliste devient dangereux par son excès, ce sera la faute des ministres. Ils ont le pouvoir; ils peuvent l'arrêter. Lorsqu'il me parlait de la conduite exagérée, selon lui, de quelques préfets dont le grand crime était d'être royalistes prononcés, je lui disais : « Citez-moi une de ces actions dangereuses par leur excès, elle sera réprimée à l'instant. » Tout ce que je lui disais sur ce sujet, qui revenait sans cesse, se trouve dans ces paroles de M. Fox, dans son *Histoire des Stuarts:*

« Il y aura toujours dans le pouvoir de la cou-
« ronne une solidité supérieure au pouvoir de
« toute association, de tout parti, et même de

« l'une des deux branches de la législature. Un « parti peut avoir de l'influence ; mais, à proprement parler, il n'a pas de pouvoir. Les deux « Chambres du parlement ont beaucoup de pouvoir, mais peu ou point d'influence. *La couronne, au contraire, réunit l'une et l'autre ; et lorsqu'elle saura les employer avec sagesse et persévérance, elle écrasera toujours une opposition quelconque.* »

Ces paroles sont la condamnation des ministres de nos deux rois.

Le côté droit ne cessait de dire aux ministres : La marche que vous suivez est vicieuse.

Dans un gouvernement, tout dépend du système que l'on adopte. Il doit être fondé sur une idée simple. Suis-je dans une monarchie ? Suis-je dans une république ?

Dans une monarchie, je dois sans cesse m'occuper de la grandeur et de l'éclat de la couronne ; car elle est la gardienne des lois, des libertés publiques, et même de la religion. Elle ne peut être flétrie un seul instant, sans qu'aussitôt tout ce qui est placé au devant d'elle, auprès d'elle et après elle ne soit ébranlé. Il est évident que si le sommet de la monarchie, environné de tout ce que les hommes peuvent imaginer pour le faire respecter, est attaqué, blessé et ensuite ren-

versé, tout ce qui est placé au-dessous du trône n'a plus aucune solidité. Aussi, dans l'horrible journée du dix août, je disais au fameux Brissot : « Vous renversez le trône : eh bien, vous n'êtes « pas sûr maintenant de garder un seul cheveu « sur votre tête ! » Le démagogue en convint. Six mois après il fut traîné à l'échafaud.

Le cardinal de Richelieu disait à Louis XIII, dans un mémoire : « Les princes doivent tou- « jours prendre des conseils hauts et généreux ; « la réputation est la principale force des rois, « *elle ne peut être rétablie, quand une fois elle* « *est perdue.* »

Le même sentiment animait Henri IV, quand il donnait ses instructions à Sully, prêt à partir pour l'Angleterre. « Mon ami, lui disait- « il, n'exposez pas le souverain du premier « royaume de l'Europe à la honte d'avoir fait « des avances méprisées, et peut-être à la né- « cessité de les venger. »

On trouve les mêmes sentiments élevés dans ce mot de Louis XIV, que j'ai déjà cité, en parlant d'un de ses ministres : « Tout le monde ap- « prouva mon choix ; mais je m'aperçus bientôt « que tout ce qui passait par lui perdait de la « force et de la grandeur qu'on doit avoir en « exécutant les ordres d'un roi de France. » Le

même prince a écrit ces mots : « La dignité « d'un roi ne dépend pas autant du sceptre qu'il « porte, que de la manière dont il le porte. »

Ces exemples prouvent que la première chose dans une monarchie est d'avoir des desseins hauts et généreux. Toutes les pensées publiques doivent être grandes et nobles. Et comment ne pas rappeler cet ordre donné par Henri IV à Sully : « Faites-moi un mémoire sur toutes les « choses qui peuvent affaiblir ou dégrader la « dignité de la couronne et de la France. » Que de magnanimité dans un pareil ordre ! Ce prince, si grand par lui-même, craignait donc de faire ou de souffrir des choses dégradantes.

Lorsqu'un gouvernement marche dans une route semblable, les fautes de détail ne peuvent l'ébranler. Les hommes les plus habiles sont quelquefois entraînés à des fautes de détail ; mais comme ils embrassent un ensemble grand, utile, et digne de la monarchie, sans quoi ils ne seraient pas habiles, l'ensemble permet de remédier aux fautes de détail; mais quand l'ensemble est mauvais, et surtout lorsqu'il est honteux, on est si violemment entraîné hors de la nature de la monarchie, qu'on ne peut plus y rentrer; alors les fautes de détail sont irréparables.

Ce ne sont pas les fautes de toute espèce, les fautes accumulées qui perdent les monarchies, ce sont les fautes contraires à la nature propre de la monarchie. Peu de princes ont fait autant de fautes que François Ier; mais elles furent couvertes de cet éclat, de cet honneur qui font l'essence de la monarchie. Son affabilité, son éloquence, surtout sa fidélité à sa parole, le faisaient aimer et respecter. Il eut des guerres malheureuses; il dépensa des sommes immenses; mais il était roi, il voulait l'être; et malgré ses profusions, à sa mort, toutes les dettes acquittées, il restait quatre cent mille écus dans ses coffres; et il était dû un quartier des revenus de la couronne.

Catherine de Médicis a plongé la France dans les plus grands désordres, uniquement par un faux système. L'idée principale de son gouvernement était la plus contraire à l'essence de la monarchie. J'avais déjà remarqué à la tribune qu'elle a donné le premier exemple de ce système impolitique et perfide de la bascule, qui nous a fait tant de mal depuis la restauration. Elle armait les catholiques contre les protestants, et les protestants contre les catholiques.

Voilà ce que nous avons vu : la funeste bascule élevant et abaissant les royalistes et les ré-

volutionnaires, les excitant les uns contre les autres; et tout cela pour conserver l'autorité de quelques hommes! Ce misérable système a pris naissance immédiatement après les cent jours; je m'unis alors franchement aux royalistes, et je ne pus rester en place. Je le savais bien, mais j'étais incapable de rien faire uniquement pour conserver ma place.

Si vous voulez juger la conduite du gouvernement dans une monarchie, examinez l'ensemble, ne voyez que la marche générale. Est-elle grande et magnanime, a-t-elle le sentiment de sa dignité, est-elle incapable de fléchir un seul instant devant une faction, porte-t-elle l'empreinte d'un certain éclat, d'une certaine majesté? ne vous inquiétez point alors des fautes de détail. Elles ne sont point dangereuses, parce qu'on s'est placé dans la route de la monarchie, parce que ces détails, inspirés par un ensemble conforme à la nature de la monarchie, peuvent être des fautes plus ou moins grandes d'administration, mais non des fautes anti-monarchiques: si au contraire l'ensemble est opposée aux principes de la monarchie, ce serait en vain qu'on paraîtrait y revenir par quelques détails plus ou moins heureux; l'ensemble étant mauvais, dominera ces détails, les envenimera et les empêchera de produire un bon effet —

Tout cela est conforme aux idées de touts les hommes qui ont réfléchi sur le gouvernement. Machiavel savait bien que le principe propre de tout gouvernement doit être conservé soigneusement; car il disait : « Il faut remonter souvent « au principe du gouvernement. »

« Le principe de la monarchie se corrompt, dit « Montesquieu, lorsque l'honneur a été mis en con- « tradiction avec les honneurs, et que l'on peut être « à la fois couvert d'infamies et de dignités. »

Beaucoup de détails peuvent être mauvais dans une monarchie, sans qu'elle soit ébranlée, parce qu'on en conserve les principes généraux : c'est ce que nous montre toute l'histoire de France. Mais aussi il peut arriver que touts les détails soient admirables, qu'ils tendent touts au bien, que la vertu soit sur le trône, et que cependant la monarchie soit ébranlée et menacée : c'est l'histoire de Louis XVI.

Cette histoire doit être souvent répétée : quand on l'étudie, elle accable l'esprit humain. Il abolit les corvées, affranchit les serfs des terres domaniales; il annula les lois rigoureuses qui avaient établi la solidarité pour le paiement de l'impôt; il abolit la question; il forma des assemblées provinciales; il rétablit les parlements; il fit des lois humaines sur la désertion; il donnait l'exemple

de l'économie, de la plus grande régularité dans sa conduite privée; il était animé de l'amour du bien; il avait horreur du mal. Il termina glorieusement une longue guerre maritime. Telle était la situation de l'Angleterre, que M. Pitt reconnut hautement l'impossibilité de continuer la guerre.

Vous voyez que Louis XVI joignait la gloire la plus étendue aux lois les plus bienfaisantes. Jamais un de nos rois n'avait réduit nos rivaux à tenir un tel langage. Aussi, quand il parcourut la Normandie, fut-il couvert des applaudissements et des bénédictions des peuples.

Le voilà donc humain, religieux, chéri de ses peuples, environné de gloire! et dans six ans, il sera précipité du trône! ses vertus mêmes s'éleveront contre lui! Pourquoi? parce que ses ministres blessèrent toutes les maximes de la monarchie française, parce qu'ils embrassèrent le plus détestable système, celui des *concessions*. Il fallut en subir les conséquences; et le trône s'écroula avec une effrayante rapidité.

Louis XVI fait les lois les plus humaines, les plus justes : bientôt on l'accusera d'être un tyran barbare. Il manifeste, dans les circonstances les plus périlleuses, la crainte de répandre le sang de ses sujets : on l'accusera de l'avoir répandu

Il rétablit les parlements, il fait tout ce que l'on demandait pour la liberté des peuples, il est proclamé le restaurateur de la liberté française : on l'accusera d'être un despote insensé. Il couvrira la France de gloire dans une guerre mémorable : la gloire même sera oubliée. Il accepte une Constitution informe : on s'en servira contre lui.

On est terrassé d'étonnement, en contemplant d'un côté tant de vertus inutiles, et de l'autre une si noire ingratitude. Ce n'est pas tout. Allez plus loin : vous trouverez que presque touts les hommes qui ont sapé, ébranlé, détruit son autorité dans l'Assemblée constituante, n'en avaient pas le dessein. Ils auraient frémi d'horreur, si tout d'abord ils en avaient prévu les suites : et même, dans le cours de leurs travaux, ils s'étonnaient le soir de ce qu'ils avaient fait dans le jour ; mais ils recommençaient le lendemain. Etaient-ils ignorants? Non, ils possédaient ce que nous appelons *instruction;* mais qu'est-ce que l'instruction, sans des maximes invariables dont on est décidé à ne s'écarter jamais? c'est un poison corrosif. L'instruction alors met tout en question, discute sur tout, rend tout problématique, et finit par ne plus laisser aucune lumière à l'homme, pas même celle du plus simple bon sens.

Ainsi donc, les ministres de Louis XVI ayant embrassé un système de *concessions* qui se multipliait sans fin, en dérivant de la première, le trône a été en péril, malgré la législation la plus humaine, malgré la gloire elle-même. Et l'Assemblée constituante ayant embrassé le plus dangereux des systèmes, celui d'une innovation générale, elle a été entraînée malgré elle au renversement de la monarchie. Tout dépend donc du système qu'on embrasse.

C'est d'après ces réflexions, que je disais dans le *Journal du Nord*, au mois d'avril 1829 : « L'autorité royale a-t-elle été fortifiée par l'amnistie accordée aux militaires qui avaient suivi « le roi à Gand, par les lois sur l'avancement « militaire, par celle du jury, par la reconnaissance des provinces révoltées contre un Bourbon, par les diverses lois sur l'élection, par la « dernière loi de la presse, par l'établissement « des comités directeurs? Sera-t-elle fortifiée en « cédant à l'élection un des droits les plus importants, dont le pouvoir exécutif jouissait depuis trente ans?

« Telle est la question que je propose à tout « homme de bonne foi. Or, si malgré la généreuse législation de Louis XVI, malgré ses « vertus et la gloire de son règne, il a été pré-

« cipité du trône, uniquement parce que les « maximes de la monarchie ont été violées, je « demande ce qui doit arriver de nos jours, *si « l'on continue, comme on l'a fait depuis « quinze ans, à céder les droits constitutionnels « de la royauté.*

« Je ne veux faire la critique d'aucun mi- « nistre. Je ne parle que du système suivi de- « puis quinze ans.

« Je pourrais ajouter bien des réflexions qui « se présentent naturellement, mais je m'arrête : « quand un pays est agité, les femmes et les en- « fans prédisent l'avenir. Les hommes d'esprit, « les hommes instruits, les hommes profonds ne « voient rien, absolument rien. Les uns ont une « soif insatiable d'innovations; les autres ont les « terribles éblouissements de la peur. Voilà pour- « quoi le siècle des lumières est le siècle d'une « imbécillité politique, dont il n'y a pas d'exem- « ple dans l'histoire. »

CHAPITRE IX.

Session de 1822. Adresse de la Chambre des députés, improuvée par Louis XVIII. Discours de M. Delalot. Les ministres demandent la censure pour cinq ans. Je suis président et rapporteur de la commission. Elle avait des membres du côté droit, du centre et du côté gauche. Mon rapport est adopté par elle à l'unanimité. Il demandait fortement une loi spéciale sur les journaux. Les ministres, instruits de cette unanimité, [illegible] tirent la surveille du jour où le rapport devait être fait à la Chambre. Nouveaux ministres.

La session de 1822, commencée en novembre 1821, fut remarquable par l'opposition de la majorité des députés au second ministère Richelieu. Louis XVIII fut blessé d'une phrase de l'adresse de la Chambre élective. Il ne permit

pas qu'elle lui fût présentée, suivant l'usage, par la grande députation, à laquelle se joignait toujours un grand nombre de députés. Il ne voulut recevoir que le président et les secrétaires.

J'étais membre de la commission qui rédigea cette adresse. MM. de la Bourdonnaye et Delalot en étaient aussi. Nous venions de voir quatre trônes ébranlés. Les exhortations à la révolte, les conseils, les encouragements partaient de Paris. Les ministres n'avaient rien fait pour prévenir ou arrêter ces causes toujours agissantes. Nous connaissions des détails honteux et funestes, nous en avions une certitude morale. La conduite faible et équivoque du ministère, au milieu de circonstances si graves, exaspérait les royalistes contre lui. On voyait clairement qu'il tremblait devant le parti opposé. Les hommes les plus modérés, tels que M. de Chifflet, membre de cette commission, partageaient nos pénibles sentiments. Nous les exprimâmes ainsi :

« Sire, nous vous félicitons de vos relations « amicales avec les puissances étrangères, dans « la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est « point achetée par des sacrifices incompatibles « avec l'honneur de la nation et la dignité de « votre couronne. »

Cette phrase ne pouvait se rapporter qu'à la

conduite des ministres. Le roi s'unit à leur mécontentement, et prononça une réponse très-sévère. Mais je demande si les révoltes simultanées de Naples, Turin, Lisbonne et Madrid motivaient assez la phrase que j'ai citée. Au reste, Louis XVIII lui-même décida la question un an après, en déclarant la guerre aux rebelles de l'Espagne. Si les discours des ministres, ou le discours prononcé par le roi avaient manifesté l'attention que le gouvernement devait porter sur des évènements si graves, l'adresse de la Chambre aurait exprimé des remercîments et une loyale reconnaissance. Mais rien ne pouvant motiver de tels remercîments, et le mécontentement de la Chambre élective étant bien connu, elle ne pouvait garder un silence absolu; c'eût été une approbation tacite, mais hypocrite. La couronne, pendant quinze années, a ébranlé son plus ferme appui, en voulant comprimer les Chambres, au lieu de les diriger et de les entraîner elle-même.

Le lendemain de la présentation de l'adresse, M. Delalot parla sur la manière dont elle avait été reçue, et sur la conduite des ministres, avec une éloquence et une présence d'esprit admirables. Il peignit fortement, et sans sortir des plus nobles convenances, la douleur que ressentait la

Chambre d'avoir déplu au roi. Son discours produisit une grande impression, et achèva d'inspirer envers les ministres un mécontentement déjà excité par eux-mêmes. M. Delalot avait été forcé de demander la parole sur le règlement; car, d'après nos usages si ridicules, on ne pouvait parler sur les plus grands intérêts publics, en annonçant ouvertement le sujet qu'on voulait traiter; mais on avait toujours la parole sur le règlement. Il fallut donc se servir d'un subterfuge indispensable pour avoir la liberté de parler d'une chose si importante. Le président ne cessait d'avertir l'orateur qu'il sortait du règlement; et quoiqu'il lui parlât à voix basse et avec ménagement, la Chambre s'en apercevait; elle s'étonnait que M. Delalot pût conserver sa présence d'esprit, et donner à ses paroles la liaison et la force qu'il leur imprimait.

Je ne connais rien qui marque davantage le caractère mesquin de nos usages parlementaires, que cette obligation de recourir à un misérable subterfuge pour parler à la Chambre des choses qui l'intéressaient le plus sous le rapport de sa situation envers la couronne. On ne cessait de dire : les motions d'ordre sont défendues; et j'étonnai des députés, en leur prouvant que pas un seul des articles de la Charte ou du règlement

ne parlait des motions d'ordre. Dans les premières assemblées, on avait l'usage d'en présenter, sans avoir prévenu la Chambre, et c'était un grand abus; mais il aurait fallu les permettre, en avertissant plusieurs jours d'avance, et en fixant la séance où l'on se proposait de traiter la chose annoncée; c'est ainsi que cela se pratique en Angleterre. Le bon sens l'indique. Si nous avions adopté une méthode aussi simple, M. Delalot et beaucoup d'autres députés n'auraient pas été forcés de recourir à un subterfuge qui était honteux, non pour les orateurs qui l'employaient, mais pour une assemblée qui n'apercevait pas la nécessité de changer de semblables usages, et de laisser dans son enceinte une manifestation libre des opinions, quoique assujettie à des formes convenables à sa dignité.

Malgré ces dissentiments, le ministère aurait pu se soutenir encore, mais il fit une faute; il demanda la censure. La Chambre ne pouvait l'accorder. Le côté droit, fort nombreux alors, était mécontent; car la censure s'opposait souvent au parti royaliste; le côté gauche était aussi mécontent, car elle supprimait souvent les articles des journaux de son parti. C'était ainsi que le ministère avait tourné contre lui les deux partis. Il vérifiait ce que je lui avais dit, en citant le

Livres saints : *Vous mettrez à la fin tout le monde contre vous.* On reprocha alors au côté droit de s'être uni au côté gauche. Personne n'avait pensé à provoquer cette union ; elle résultait de ce que les deux partis étaient également fatigués d'un ministère qui cherchait un milieu impossible à trouver, et qui s'était dégradé par ce misérable jeu de la bascule.

Je fus nommé membre et président de la commission chargée d'examiner la demande de la censure. Le général Foy y représentait la gauche, M. Delalot et moi la droite ; le marquis de Causans le centre, et particulièrement les hommes religieux qu'on appelait alors la *congrégation*. J'en fus le rapporteur.

Le ministère demandait la censure pendant cinq ans ; il la demandait dans le moment même où les journaux qui lui étaient dévoués s'étaient exprimés avec beaucoup d'inconvenance sur les premiers corps de l'Etat, avaient osé faire intervenir le nom du roi, et employé des expressions menaçantes. Le rapport déclarait qu'une des raisons qui déterminaient à rejeter la censure, était le besoin et le désir d'avoir *une loi spéciale* sur les journaux. Il était impossible d'être animé d'un plus vif désir de réprimer la licence, que ne l'était cette commission, si heureusement for-

disait au contraire : « Loin de nous de prétendre « qu'on ne doive jamais recourir aux lois d'ex- « ception. Nous ne sommes pas chargés d'exa- « miner cette grande question ; mais nous sommes « persuadés que lorsque les malheurs des temps « exigent un remède extraordinaire, il faut se « hâter de rentrer le plus tôt possible dans la loi « fondamentale. Nous pensons aussi que ce pouvoir « arbitraire ne peut être confié qu'à des ministres « en qui les Chambres placent la confiance la « plus illimitée ; et nous déclarons que le minis- « tère actuel n'a point cette confiance. Nous « ajoutons que la France est fatiguée de ce sys- « tème d'oscillation qui mécontente également « touts les partis, qui s'appuie un moment sur « l'un, pour l'abandonner aussitôt ; promet à « l'autre, et ne tient point ses promesses ; qui, les « trompant ainsi tour à tour, semble compter « assez sur leur crédulité pour les faire servir « aux intérêts particuliers du ministère, manœu- « vres sans cesse renaissantes, dont on ne voit « pas le terme. »

Le général Foy parla avec éloge de ce rapport à Stanislas Girardin, qui voulut le voir. Quand il me le rendit, je lui demandai s'il en avait la même opinion que ce général. « Oui, sans doute, » me dit-il. Il ajouta ces propres mots : « Croyez-

« vous que nous ne soyons pas aussi fatigués que « vous de ces oscillations continuelles qui nous « précipiteront dans l'anarchie, dont nous ne « pourrons sortir que par le pouvoir absolu? Il « me semble que nous recommençons l'Assem- « blée législative, où nous avons été si malheu- « reux, vous et moi. » Plusieurs membres du côté gauche étaient présents à cette conversation, dans la salle des conférences, et répétèrent presque les mêmes paroles.

Ce rapport fut adopté à l'unanimité, un mercredi matin, par la commission. La Chambre l'ajourna au samedi suivant. Mais dès que les ministres connurent l'unanimité du refus de la censure, ils déclarèrent au roi qu'ils se retiraient. Le roi fit appeler M. de Villèle. Un nouveau ministère fut formé le vendredi, et vint en cette qualité à la séance du samedi. Je fus très-fâché de la retraite des ministres. Je regrettais une occasion où des débats entre les ministres et nous auraient pu nous instruire, et nous faire avancer un peu dans ces combats parlementaires, que nous n'avions pas encore scu rendre utiles au gouvernement et aux Chambres.

Nous aurions accablé les ministres par notre vœu unanime, si prononcé, d'avoir *une loi spéciale sur les journaux*. Le général Foi était

franchement de cet avis. Il aurait entraîné la plus grande partie du côté gauche. Je ne crois pas que depuis la restauration, le ministère ait eu une plus belle occasion de fortifier la monarchie; il suffisait de se réunir à la commission, et d'adopter franchement la marche qu'elle indiquait.

Je prie le lecteur attentif qui lira ce récit, de se demander si c'était être ennemi du ministère que de chercher à le contraindre de prendre une mesure aussi utile *qu'une loi spéciale sur les journaux*. Le rapport annonçait avec raison que cette occasion ne se présenterait plus. En effet, les journaux devinrent si puissants, qu'en 1827, on n'osa pas en chercher la répression dans une loi spéciale, mais dans une loi générale, dont l'étendue n'était pas le moindre inconvénient.

Je vous prie d'arrêter votre attention sur ces détails, et de vous demander ensuite si ce sont les fautes des ministères, ou la force des factieux qui amènent les révolutions.

En 1828, le gouvernement présenta aux Chambres l'abolition totale de la censure. Ce fut un très-grand mal. Non seulement il était inouï, comme je le démontrerai bientôt, de voir un ministre travailler diligemment à l'affaiblissement de la couronne, mais encore c'était ôter

aux Chambres un véritable privilége, un privilége essentiel. Car les ministres, lorsqu'ils demandaient la censure, provoquaient par cela même l'examen de leur conduite. C'était une chose parfaitement conforme au gouvernement représentatif, que d'examiner alors si les ministres méritaient cette marque de confiance. D'un autre côté, dans l'absence des Chambres, le roi rentrait dans la plénitude de sa prérogative, en établissant la censure, s'il la jugeait convenable. Ainsi donc, on a détruit en 1828 une chose utile au roi et aux Chambres. Nous avions considéré dans la commission la censure sous ces deux points de vue, et nous avions été unanimes dans l'opinion que je viens d'énoncer.

Si nous n'étions pas si légers, si nous étions capables de persister avec constance dans nos usages, nous aurions conservé la censure avec ses deux attributions relatives à la couronne et aux Chambres. C'était là une de ces institutions établies par la nature des choses, telles qu'il en existe en Angleterre, et qui forment bien plus une Constitution que des lignes écrites. Mais depuis quarante ans, il nous est impossible de rien conserver. Nous détruisons sans cesse.

CHAPITRE X.

Marche du nouveau ministère. Il s'attache au parti royaliste; il abandonne le funeste système de la bascule. Questions sur l'armée et ses dépenses. Congrès de Vérone. Retraite de M. Montmorenci, remplacé par M. de Chateaubriand. Guerre d'Espagne. Ses suites. Commission d'enquêtes sur les approvisionnements de l'armée. Je suis un des membres de cette commission. Conduite envers le roi d'Espagne, après son rétablissement.

Le nouveau ministère eut une marche différente de celui qu'il remplaçait. Nous ne vîmes plus de persécutions contre le parti royaliste, ni ce mouvement honteux de la bascule. Il ne chercha point par faiblesse à relever le parti démocratique. Sa marche fut franchement roya-

liste; et cependant touts les symptômes d'une chute prévue continuaient à se manifester. La source du mal était profonde : la voici : *Les espérances données à la faction pendant dix ans.*

Ce mal était terrible; et, peut-être n'était-il plus au pouvoir de l'homme de le déraciner. La faction connaissait sa force; elle l'avait éprouvée dans l'ébranlement de quatre trônes, et dans quatorze conspirations successives. Elle ne pouvait renoncer à des espérances si longtemps inspirées et encouragées; elle continua son funeste travail avec plus d'ardeur. Elle arracha les choses qu'elle voulut arracher. Je le dis avec douleur : ce fut en lui obéissant qu'on fit le traité de Saint-Domingue, et que l'on reconnut les provinces de l'Amérique, révoltées contre un Bourbon. Trois grandes opérations balancèrent le mal de celles que je viens de rappeler : l'indemnité des émigrés, la guerre d'Espagne et l'expédition d'Alger. Mais la dernière cause de nos malheurs fut préparée par la division des royalistes de la Chambre élective, d'où elle s'étendit dans toute la France. Je dois m'arrêter ici. C'est en racontant les évènements que nous chercherons les causes de nos malheurs.

Dans ces temps, on parlait beaucoup dans les

Chambres des économies que l'on demandait sur les dépenses de l'armée. Le gouvernement essaya d'en faire dans quelques détails; mais ce fut en suivant ce malheureux système de tout abaisser. On manifesta une défiance honteuse envers les chefs des corps. En Prusse et en Angleterre, on leur accorde la plus grande latitude dans les dépenses de l'habillement. En Prusse, elle est portée aussi loin qu'il est possible. On y trouve sans doute une grande économie, puisqu'on persévère dans ce système. On voit dans le rapport de M. Necker, en 1788, qu'en confiant aux troupes le service du pain et celui des fourrages, on avait obtenu une économie de quatre millions six cent mille francs. On voulait aussi leur confier l'habillement. C'était dans des changements semblables qu'il fallait chercher l'économie. Mais on la chercha, sous Louis XVIII, dans des retranchements inspirés par une défiance, honteuse pour un gouvernement, outrageante pour les chefs de corps. C'était la même marche qu'on suivait envers les préfets. Les petits esprits croient toujours relever le pouvoir royal, en abaissant tout ce qui marche après lui. Il ne voient pas que cela produit l'effet opposé. Lors même que ce système réussit momentanément, il remplit les cœurs d'un mécontentement secret qui éclate

tôt ou tard; il produit un malaise général; personne n'est content de sa position. M. le général Lamarque et M. Carion de Nisas peignirent fortement cette situation dans deux brochures remarquables. Le premier s'exprime ainsi : « Aucune nation n'est moins militaire, et ne ré- « pugne autant au métier de soldat. » Cela est très-vrai; et si mon sujet me le permettait, j'en développerais la cause. Elle est tout entière dans le caractère français. Il est guerrier, et souvent trop; il n'est point militaire, dans le sens actuel de ce mot. « La vie monotone d'une gar- « nison, dit ce général, le fatigue et le décou- « rage...; on accable son obéissance d'ordres mi- « nutieux et sans cesse renaissants. Toujours « quelque reproche à sa coiffure, à sa tenue, à « ses habits, à son arme, qu'il use à force de la « polir. Les sous-officiers sont accablés de dé- « tails de service, plus surchargés d'écriture que « des clercs d'avoués, ou des commis expédi- « tionnaires. »

Je trouve ces mots dans son ouvrage : « C'est « précisément l'Angleterre que je veux offrir à « votre imitation. Les arts de la guerre y sont « aussi soignés, aussi protégés que les arts qui « l'enrichissent. » Il aurait dû ajouter que la base du système militaire des Anglais, est une

confiance noble et étendue dans les chefs des corps. J'insérai plusieurs articles dans *la Quotidienne*, sur ce sujet si important, parce qu'il me fut impossible d'en parler à la Chambre. J'y trouvais toujours une liste d'orateurs, faite longtemps d'avance. Le premier article était terminé ainsi : « Nous parlons sans cesse de l'honneur « qui conduit notre armée. Mais comment con- « cilier cette idée si juste avec la défiance que « nous montrons envers les chefs des corps ? On « ne la trouve pas dans les autres Etats de l'Eu- « rope. Bien plus, c'est par la confiance qu'ils « obtiennent l'économie. Il serait temps peut- « être de l'accorder à des chefs qui ne sont con- « duits que par l'honneur. »

Dans son ouvrage, M. le général Lamarque blâme la série froide et stérile des numéros : ce sont ses expressions. Dans touts les pays, les régiments ont des noms joints aux numéros. Jamais la gloire d'un corps ne sera *populaire*, avec ces tristes numéros. Personne, excepté quelques militaires, ne se souvient des numéros qui ont vaincu à Lodi et à Arcole ; mais tout bon Français lit avec un doux frémissement, dans les *Mémoires de Sully*, ce passage où il peint l'allégresse du grand Henri marchant à la tête de *Champagne* et de *Picardie*. On retient ces noms,

si glorieux alors; on n'aurait pas retenu des numéros, qui ne se gravent point dans la mémoire, et qui par conséquent n'y laissent pas les traces de la gloire. On peut dire avec vérité que le gouvernement a tout fait pendant quinze ans pour arrêter l'élan qui s'était manifesté, pour refroidir l'enthousiasme, pour empêcher que personne ne fût orgueilleux de sa position, et jaloux de la conserver.

Le nouveau ministère eut la majorité pendant cinq ans. Chaque élection annuelle d'un cinquième diminuait le nombre du côté gauche, et les deux dernières années il était réduit à quinze ou seize députés. Les bonnes élections ne furent pas l'effet de la loi électorale, mais de l'accord encore existant des royalistes, et de l'impression que produisaient sur eux l'ébranlement de quatre trônes et les desseins déclarés et connus de la faction. La même loi produisit, en 1827, des élections bien différentes : nouvelle preuve qu'il faut chercher la cause du mal ou du bien dans la conduite des ministères et dans les évènements qu'elle amène, bien plus que dans les lois.

Le ministère a-t-il profité de cette majorité de cinq années pour affermir la monarchie? Non, puisque, la cinquième année, elle s'est trouvée attaquée presque partout dans les élections. Je

parlerai bientôt de ce mouvement extraordinaire.

On a souvent accusé M. de Villèle d'avoir divisé les royalistes. Ce reproche n'est point fondé. Je ne vois rien dans sa conduite qui pût amener cette division ; elle a été l'effet de la majorité même. Dès l'instant qu'elle n'eut pas devant elle, dans la Chambre élective, un nombreux parti à combattre, elle s'est divisée : c'était dans la nature même des choses. Les partis, ainsi que les sectes, se divisent quand ils triomphent.

Une autre cause de cette division est venue de ce que le parti libéral se fortifiant de plus en plus au-dehors des Chambres, des royalistes pensèrent, surtout à l'avènement de Charles X, qu'ils devaient soutenir le ministère, quoiqu'il n'eût pas encore à leurs yeux une marche assez décidée. On ne peut d'ailleurs dissimuler qu'il s'éleva dans le parti royaliste une animosité personnelle contre les ministres : ce fut surtout lorsqu'il eut le malheur de séparer de lui deux royalistes aussi éminents que MM. de Montmorenci et de Chateaubriand.

Il aurait fallu avoir l'œil fixé sur les premiers symptômes de cette division, et entraîner tout le parti par des choses nobles et grandes. Le ministère en éprouva la possibilité, lorsqu'il déclara la guerre aux rebelles de l'Espagne. La majorité

des Chambres, celle de la nation et l'armée s'unirent à lui. Tout homme qui se rappellera ce moment, sera bien convaincu qu'un ministère obtient ou perd la majorité par sa conduite, lorsqu'il a le bonheur d'agir au milieu de circonstances si favorables et si propres à entraîner le caractère français.

Avant la guerre d'Espagne, on parlait souvent, dans la Chambre, des affaires de ces contrées. Les royalistes étaient indignés de la conduite des cortès; mais nos adversaires l'approuvaient hautement. J'eus l'occasion, le 24 juillet 1822, d'exprimer l'opinion de mon parti sur une chose d'une si haute importance. Le roi Ferdinand était alors sous la domination des cortès, comme Louis XVI avait été maîtrisé par nos deux premières assemblées.

Je répondis à diverses allégations. « Un orateur « a cité cette phrase d'un ouvrage étranger :

« Les ennemis de la France ont imposé à « son gouvernement la guerre avec les libéraux, « comme son unique affaire..... »

« Avant de rien prononcer sur cette phrase, « il faudrait peut-être commencer par définir ce « qu'on entend par ce mot *libéraux*. Si par ce mot « on entend les hommes jaloux des libertés pu- « bliques, et qui, résolus à maintenir les institu-

« tious de leur patrie, portent néanmoins cette « jalousie dans toutes leurs opinions, je ne con- « cevrais pas la phrase qui a été citée ; mais si, « par ce mot *libéraux*, on a voulu entendre la « faction révolutionnaire, je dis que, nous aussi, « nous imposons aux ministres le devoir de com- « battre cette faction par tous les moyens qui « sont en leur pouvoir ; nous aussi, nous deman- « derions, un jour, un compte sévère au minis- « tère, si, contre notre attente, il ne combattait « pas cette faction.

« En étendant cette idée, on a dit qu'on voyait « les libertés françaises attaquées dans les liber- « tés espagnoles. A cela je répondrai : Nous dé- « sirons sincèrement le bonheur de cette nation « généreuse ; nous désirons qu'elle soit libre, « mais sous un roi libre. Pour nous bien en- « tendre sur cette matière, rappelons-nous qu'au « moment d'une malheureuse rébellion, le roi « de ces contrées était vénéré, respecté. D'où « est partie la rébellion ? des hommes à qui leurs « serments et leurs devoirs imposent plus parti- « culièrement la fidélité ; des hommes armés, au « nom de la patrie et du roi, pour servir la pa- « trie et le roi. De toutes les révoltes, je n'en « connais pas de plus sacrilége que celle des « hommes armés par le roi et par la patrie. In-

« dépendamment des serments qu'ils avaient faits « à l'Etat et à la loi, ils avaient fait serment à « leur chef, à leurs drapeaux, à leur honneur ; « ils ont donc forfait à leurs drapeaux et à leur « honneur, le jour qu'ils ont arboré l'étendard « de la rébellion. Bien plus, comme la discipline « seule peut conduire les hommes armés à la « gloire, il est évident qu'en violant la disci- « pline, ils se sont condamnés à ne plus pré- « tendre à la gloire.

« Les temps sont trop près de nous, pour qu'il « soit possible de nier que ce ne soit là la source « de touts les maux auxquels est en proie ce « peuple généreux et brave. Mais soyons de « bonne foi, et déplorons la malheureuse fata- « lité qui a conduit cette nation à voir sa desti- « née dans les mains d'une assemblée unique, « combinaison si féconde en affreux résultats. Il « existe, en Espagne, des hommes qui veulent « comme nous les libertés publiques, et qui veu- « lent en jouir sous un roi libre et respecté. Ils « abhorrent ce despotisme des décrets improvi- « sés, ce despotisme qui réside dans un petit « nombre d'hommes qui n'ont aucun contrôle, « aucune Chambre à côté d'eux pour examiner « leurs violentes décisions, et qui ne peuvent ja- « mais être arrêtés par l'autorité royale. Que pou-

« vons-nous faire ? que gémir sur un profond « aveuglement, que d'exprimer à cette tribune, « et du fond de nos cœurs, des vœux ardents « pour que cette nation généreuse s'éclaire sur « ses vrais intérêts, sur la vraie base d'une noble « liberté : tels sont les vœux que nous devons « énoncer à cette tribune ; et je serai toujours « indigné, lorsque des vœux d'une autre espèce, « lorsque des discours imprudents appelleront « d'autres idées et d'autres projets dont la suite « doit être terrible pour la France autant que « pour l'Espagne.

« C'est à nous surtout qu'il appartient de for- « mer ces vœux, car nous ne pouvons nous dis- « simuler que de la France seule sont partis les « brandons qui ont incendié ce malheureux pays ; « mais ceux qui les ont lancés, ne recueilleront « pas les fruits qu'il en ont espéré. Quelle était, « en effet, cette espérance ? C'était, qu'après « avoir poussé les choses aux derniers excès, on « verrait naître la guerre entre la France et l'Es- « pagne. On espérait voir descendre des Pyrénées « une armée triomphante destinée à proclamer « les maximes qui auraient bouleversé l'Espagne, « et à ramener parmi nous des temps cruels qui « ne sont pas encore sortis de notre mémoire, et « que nous ne devons jamais oublier. Cette espé-

« rance a été hautement proclamée et répétée à « cette tribune. »

Cette espérance annonçait d'une manière bien évidente les projets de la faction, et montrait la nécessité de la combattre en Espagne, pour lui résister en France. C'était le grand intérêt qui, dans cet instant, occupait et la France et l'Europe.

On se rappelle les ridicules dissertations qui commencèrent alors sur l'*intervention* et la *non-intervention*. On disputait sur ce texte : un peuple peut-il intervenir dans les affaires d'un autre peuple? On commentait ces mots de cent façons différentes; on dissertait, dissertait, comme autrefois dans ces écoles où l'esprit humain se débattait dans le bourbier de l'ignorance, et cherchait si la lumière du Tabor était créée, ou incréée.

Tout ce fatras de graves dissertations empruntait un caractère singulier de tout ce que nous avions vu dans les derniers temps. Trois grandes puissances intervenant dans les affaires de la Pologne; puis la France, l'Espagne et la Hollande agissant en intervention armée dans la querelle des Anglo-Américains et de l'Angleterre; l'impératrice de Russie intervenant en puissance très-révolutionnaire contre le roi de Suède; puis encore la république-mère déchirant les phrases

sentimentales par lesquelles la Constituante renonçait aux conquêtes, se jetant partout, *intervenant* partout, et créant des républiques; le Directoire intervenant par des batailles dans les affaires de la noble et paisible Helvétie, et jusque dans l'Egypte; aussitôt après, Napoléon faisant main-basse sur toutes les républiques, excepté une pauvre petite inaperçue, et intervenant partout, en créant des monarques grands et petits; l'Angleterre *intervenant* dans les affaires du tranquille Danemarck, et se donnant le plaisir d'écraser sa marine; Napoléon encore *intervenant* dans les affaires du pape, du roi de Naples; et, puissant arbitre des querelles du roi d'Espagne et de son fils, s'emparant de l'Espagne pour les mettre d'accord; et lorsque Louis XVIII voulait éteindre l'incendie allumé en Espagne par nos journaux, par nos excitations de toute espèce, les ministres anglais dissertaient gravement pour prouver que le roi de France n'avait pas le droit d'*intervenir* pour éteindre le feu que des mains françaises avaient allumé, dans l'espérance de voir ce feu passer les Pyrénées et dévorer la France; et au milieu de toutes ces dissertations, nous avons vu la France et l'Angleterre *intervenir* pour reconnaître les provinces américaines révoltées contre l'Espagne, et depuis ce temps,

une armée française se jeter entre la Hollande et la Belgique, et *intervenir* pour soutenir vingt-deux protocoles de la diplomatie, par lesquels les grands souverains de l'Europe brisaient un célèbre traité, et *intervenaient* dans toutes les querelles, dans toutes les affaires de ces deux peuples.

Dans un des chapitres suivants, où je parlerai de la reconnaissance des provinces américaines révoltées contre le roi d'Espagne, je reviendrai sur ces disputes d'*intervention*, et je montrerai à quel point deux ministres anglais ont poussé la ridicule application de ce beau principe qui défend l'*intervention*, et qui prouve qu'une visite à main armée est tantôt une visite amicale, et tantôt une intervention criminelle.

Il manquait à notre siècle, où tant d'injustices et de spoliations politiques se sont accumulées, de chercher à les justifier ou à les condamner par des dissertations sophistiques, et de voir les souverains eux-mêmes, escortés de leur diplomatie, oublier d'abord à la seconde restauration, l'immense intérêt de l'ordre social qui devait tout dominer. Ils abaissaient alors le trône de la France; et quinze ans après, ils oubliaient encore cet immense intérêt social, pour décider dans des protocoles souvent contradictoires, que la révolte

peut aller jusqu'à tel point, s'arrêter ici, et ne pas se jeter au-delà.

Et c'est après une telle conduite des souverains et de leurs ministres, toujours reculant devant la faction qui remue l'Europe à son gré, que nous voyons encore de braves gens qui n'aperçoivent que cette faction, la maudissent, crient après elle jour et nuit, et ne s'avisent pas de se dire: D'où vient-elle? qui donc l'a élevée, l'a favorisée? et qui, après son plus grand revers, en 1814, lui a tendu la main, l'a relevée encore, l'a caressée, l'a soignée, l'a nourrie tendrement? Voilà cependant ce que j'ai toujours fait remarquer dans cet écrit; et malheureusement j'aurai plus d'une observation semblable à vous présenter dans les temps qui me restent à parcourir.

La grande affaire de l'Espagne se traitait dans un congrès à Vérone. Toutes les grandes puissances y étaient représentées. M. Mathieu de Montmorenci, ministre des affaires étrangères, assistait au nom de la France à ce congrès, ainsi que M. de Chateaubriand, ambassadeur en Angleterre. Les empereurs d'Autriche et de Russie s'y trouvaient aussi. Le public, qui avait les yeux attachés sur Vérone, connut les difficultés qu'opposait le ministère français à la guerre en faveur du roi d'Espagne. J'ai entendu dire souvent à

Mme la comtesse de Tolstoï, qu'elle voyait alors touts les jours à Vérone l'empereur Alexandre, et qu'il disait et répétait que si la France ne prenait pas la défense du roi d'Espagne, il enverrait une armée à son secours.

A son retour de Vérone, M. de Montmorenci ne fut pas d'accord avec M. de Villèle, et se retira du ministère. L'opinion royaliste lui fut très-favorable, et le suivit dans sa retraite. Cet incident fut très-fâcheux pour le ministère; et dès lors commença contre lui une certaine animosité personnelle qui, par sa nature même, ne devait point s'arrêter, et devait se porter jusqu'à l'injustice et aux excès qu'elle enfante. Car la haine injuste est toujours plus violente qu'une haine inspirée par de forts motifs.

M. de Montmorenci fut remplacé par M. de Chateaubriand. Ceux qui étaient le plus opposés au ministère blâmèrent M. de Chateaubriand de s'être uni à lui. Je me rappelle que dans une conversation que j'eus alors avec celui-ci, il se plaignit de l'injustice de ses amis mêmes. Cette injustice était réelle; car le parti royaliste désirait de voir Ferdinand rétabli sur son trône; et si le ministère avait été indécis jusqu'à ce moment, il était évident que l'entrée de M. de Chateaubriand au ministère devait faire pencher la balance en fa-

veur de l'opinion de ses amis. Ils étaient donc très-inconséquents dans les reproches qu'ils lui adressaient. Mais peut-être pensaient-ils qu'il ne pourrait rester avec M. de Villèle, et qu'il aurait dû se réserver pour d'autres instants. Quoi qu'il en soit, ce ministre fit un rapport aussi bien raisonné qu'éloquent, et qui produisit la plus grande impression sur la Chambre élective. La guerre fut déclarée ; la majorité des Chambres l'approuva hautement; l'armée manifesta un excellent esprit, et ne permit aucun doute sur la bonne conduite qu'on attendait d'elle, et sur la gloire qu'elle allait acquérir.

Ici, je m'adresse aux royalistes de ce temps, et je leur dis : Rappelez-vous ce beau moment, ce bel accord, cette opinion générale. Enfin, voilà donc la France combattant pour l'ordre social. Elle le fera triompher ; mais voyons quel parti on saura tirer de son triomphe.

De tristes détails vinrent promptement ternir ce bel accord. Une conjuration vraie ou fausse, tramée, disait-on, dans l'armée même, fut la cause ou le prétexte qui fit envoyer à cette armée le maréchal de Bellune, ministre de la guerre. La manière bizarre dont il fut remplacé par une personne qui, d'après l'ordonnance, semblait ministre de la guerre, et qui, par une seconde

ordonnance, n'était plus ministre que par intérim; le soupçon qui s'accrédita qu'on n'avait imaginé une conspiration qu'afin d'éloigner M. de Bellune du ministère; plus encore la manière dont il fut reçu; des détails honteux relatifs aux subsistances et aux approvisionnements de l'armée, tout cela diminua le bon effet d'une expédition si glorieuse. Ce fut bien pis, quand elle fut terminée. Des tracasseries de toute espèce flétrirent la gloire acquise; une ordonnance datée d'Anjuar, parut dictée par l'esprit libéral, combla de joie ce parti, qui la manifesta hautement, et accabla le prince de félicitations sur sa conduite et d'éloges sur la gloire qu'il avait acquise. Mais le ministère ne put approuver cette ordonnance.

On vit ensuite que des hommes, intéressés à l'emprunt fait par les cortès d'Espagne pendant leur rébellion, avaient trop de crédit sur le ministère, et l'engageaient à soutenir leur cause. On fatigua le roi Ferdinand de démarches de toute espèce pour le déterminer à reconnaître cet emprunt. Ce désir intéressé, dont cependant pas une seule voix n'accusa les ministres pour leur intérêt personnel, aliéna du ministère les âmes nobles. On voyait trop clairement que certains hommes qui avaient acheté des coupons de cet emprunt à bas prix, auraient fait une for-

tune immense, si l'emprunt avait été reconnu.

On alla jusqu'à demander au roi d'Espagne de reconnaître les provinces révoltées de l'Amérique du Sud, c'est-à-dire de faire la chose la plus odieuse aux Espagnols, la plus opposée à leur caractère, une chose que les cortès avaient déclaré qu'ils ne feraient jamais.

Une suite de démarches non inspirées par d'honorables sentiments, fatiguèrent le roi d'Espagne. Il se passa avant la sédition, et après nos succès, des choses qu'il m'est impossible de me déterminer à écrire. Mais il en est une bien remarquable. Après la pacification de l'Espagne, touts nos généraux qui commandèrent nos troupes à Madrid, rapportèrent de leurs entretiens avec le roi Ferdinand, un vif intérêt pour la cruelle situation dans laquelle on le plaçait. Lorsqu'on rappela les régiments suisses qui étaient encore nécessaires à la tranquillité de Madrid et de l'Espagne entière, ce monarque s'en plaignit douloureusement à M. le général d'Arbaud de Joucques. Dans la suite de cet entretien, il ajouta : « On veut que je donne une Constitu-
« tion à l'Espagne, on prétend que je suis ab-
« solu, on veut que je devienne un roi constitu-
« tionnel. On ne sait pas que j'ai au-dessus de
« moi la loi la plus impérieuse, à laquelle je dois

« obéir, le caractère espagnol. Si je m'écartais « des devoirs qu'il m'impose, je perdrais la con- « fiance de mes sujets. » Je tiens ces détails de M. le général d'Arbaud de Joucques.

La réflexion de Ferdinand paraîtra juste et frappante aux hommes de bon sens. Mais combien elle sera ridicule aux yeux de ces hommes légers qui, sans caractère, et ne voyant parmi nous rien de ce qui manifeste un caractère décidé, croient qu'il en est de même de touts les peuples. L'Espagnol a la vertu du peuple romain dans ses beaux jours, *la constance*. Bonaparte l'a éprouvé. Sa puissance, son habileté, son génie ont échoué devant ce caractère inébranlable. Il l'a reconnu lui-même; et de petits esprits voulaient façonner ce caractère et lui donner l'esprit français par la puissance magique de quelques lignes écrites, voulaient lui donner pour modèles dix Constitutions que nous avons conçues, écrites, jurées et déchirées en vingt ans!

Je prie de remarquer ici cette manie de prosélytisme politique. Ce n'est plus maintenant la propagande libérale qui veut enseigner ses dogmes à touts les peuples contre les souverains; ce sont les gouvernements de l'Angleterre et de la France qui veulent convertir un souverain à la foi libérale, et qui veulent l'entraîner dans la route im-

prudente des innovations, où s'est perdu Louis XVI; c'est le ministère d'un Bourbon qui fatigue un Bourbon d'instances pernicieuses et de conseils dangereux. On en parlait sans cesse alors; le vrai parti royaliste manifestait hautement son opinion. Ajoutez à tout cela la reconnaissance, dont je parlerai bientôt avec détail, des provinces américaines révoltées contre le roi d'Espagne, et dites maintenant si ce sont les peuples qui font les révolutions.

Les tracasseries envers le roi d'Espagne furent poussées bien loin. On se rappelle les discours indécents prononcés contre lui à la tribune. Jamais ils ne furent fortement repoussés par les ministres. Je saisis l'occasion d'un discours prononcé à la Chambre des pairs par le ministre des affaires étrangères. J'exhalai sans ménagement dans la Chambre élective mon indignation de notre conduite envers l'Espagne. Je rappelai qu'elle s'était sacrifiée pour nous, à la fin de la guerre de sept-ans, qu'elle s'était jointe alors à nous dans le moment où notre marine était écrasée, et qu'elle avait ensuite partagé notre gloire et nos succès dans la guerre d'Amérique. Je peignis le caractère espagnol, et je me plaignis des expressions du discours ministériel que j'examinais, et dans lequel je ne trouvais pas les égards dus à un roi, bien

moins encore l'intérêt respectueux que le ministre d'un Bourbon devait à un prince de cette maison. Telle fut la force de mes expressions, que je les terminai en priant la Chambre de pardonner la chaleur de mon discours aux sentiments qu'animaient de si grands motifs. Je dois ajouter que pas un murmure ne s'éleva dans le côté gauche.

Ce discours, prononcé en comité secret, fut dénaturé aux yeux du roi. Je m'en aperçus aisément, lorsque je me présentai devant lui. Je ne fis qu'une réflexion, souvent inspirée aux âmes élevées : Que les rois sont à plaindre! qu'il est facile de les tromper! Mais c'est un motif de plus pour servir avec zèle un excellent prince que ses ministres placent dans de graves circonstances.

Au milieu des discours outrageants pour la couronne d'Espagne, revenaient sans cesse les trente millions qu'on en réclamait pour le séjour des troupes françaises. Je ne crois pas qu'aucun ministre ait repoussé le ton indécent de cette exigence intéressée, indigne d'une grande nation. Loin de là, ils s'empressaient de compter au nombre de nos ressources les sommes réclamées. Combien de Français en rougissaient, en voyant dans le même temps l'Angleterre remettre à l'Autriche quarante cinq millions qu'elle lui devait encore sur un emprunt!

Je ne sais ce qu'aurait pu répondre notre ministère, si Ferdinand lui avait dit : Vous m'avez secouru, vous avez renversé une faction dans mon royaume ; mais vous l'avez fait pour votre propre intérêt, parce que cette faction menaçait votre tranquillité : c'est le grand motif que vous n'avez cessé de répéter dans vos débats avec les ministres anglais, qui désapprouvaient votre intervention. Vous avez toujours dit alors que vous étiez forcés à la guerre pour votre propre sûreté. Mais, en outre, qui porta le trouble dans mon royaume? ce fut d'abord votre empereur par ses armes; ce fut ensuite sa chute et celle de son frère. Mais, lorsque l'Espagne m'eut reçu avec tant d'enthousiasme, devenu paisible possesseur de mon trône, qu'ai-je fait pendant vos cruels cent-jours? Je vous ai offert une armée pour vous secourir; un de vos princes a rejeté mes offres. Bientôt après, c'est de votre capitale que sont partis les excitations à la révolte, les encouragements, les écrits, les passe-ports qui jetèrent le trouble dans mon royaume; ce fut surtout la conduite vacillante de votre ministère, reconnue et désapprouvée au congrès d'Aix-la-Chapelle. Ainsi, votre armée n'a pas fait autre chose que réparer le mal que vous m'aviez fait, et assurer votre propre tranquillité. Je reconnais hautement

quelle fut sa valeur et sa belle discipline; reconnaissez aussi quels furent la fidélité de mon peuple envers moi, sa loyauté envers vous, son empressement à vous seconder, et les pertes immenses que vos fournisseurs ont fait éprouver aux Espagnols, qui nourrirent votre armée. Cessez donc de me demander une misérable somme employée pour votre propre intérêt, employée à détruire les mauvais effets de votre propre ouvrage; cessez de salir par cette honteuse insistance la gloire acquise par vos guerriers.

Voilà ce que Ferdinand aurait pu répondre à nos ministres. Il aurait été approuvé d'un nombre immense de Français, dont les âmes généreuses n'avaient oublié ni les services rendus à la France par l'Espagne, ni la source d'où partait la rébellion qui travaillait ces contrées.

J'ai fait remarquer, dans le récit de mon ministère et dans le chapitre où j'ai parlé de la conduite des ambassadeurs étrangers, avec quelle inconséquence irréfléchie ils avaient avili le trône à la seconde restauration, et combien ils avaient en cela secondé les désirs et les projets de la faction libérale. J'ai montré toute la gravité de cette faute énorme; et maintenant me voici forcé de vous faire remarquer le même aveuglement et la même faute dans notre ministère. Nous avons ra-

baissé le roi que nous venions de relever ; nous lui avons demandé des choses honteuses : mais il est vrai que si nous avons subi les clauses humiliantes du traité de Paris, lui n'a pas subi la clause humiliante de reconnaître l'emprunt des cortès. Lorsqu'il fit délibérer sur cette grande affaire dans son conseil, il demanda d'abord l'avis de son frère don Carlos. Ce prince se leva, mit la main sur son cœur, et s'écria : *Jamais !* Ce mot magnanime fut répété par touts les conseillers, et sanctionné par le roi.

L'expédition d'Espagne fut heureuse ; elle rétablit le roi sur son trône. Notre armée fut toujours secondée par le peuple espagnol ; le succès fut aussi rapide que complet, et la discipline de l'armée mérita les louanges de l'Europe. Mais malheureusement, comme je l'ai déjà observé, des détails honteux affligèrent les âmes élevées. Le roi nomma une commission d'enquête : elle était présidée par M. le maréchal Macdonald. J'en étais membre avec MM. de Villemanzy, Daru, Labouillerie et l'amiral Halgan. Pendant six mois, nous avons travaillé avec une assiduité inspirée par le zèle le plus pur. Notre travail contenait des lettres, des interrogatoires, des tableaux certifiés et des comptes, d'après lesquels il nous paraissait impossible de ne pas trouver la vérité.

Lorsque je fus nommé membre de cette commission, M. le dauphin me dit qu'il en était très-content, et m'engagea à être très-sévère dans la recherche de tout ce qui s'était passé. MONSIEUR et M^me^ la dauphine m'exhortèrent à la même sévérité. Les mêmes paroles furent dites aux autres membres de la commission. Notre travail ne fut achevé qu'au commencement du règne de Charles X. Lorsque nous le lui présentâmes, il nous dit qu'il le connaissait déjà, parce qu'il avait lu les feuilles d'impression, à mesure qu'on les lui remettait. Le ministre de la guerre lui présenta un rapport qu'il terminait par la demande de poursuivre cette affaire devant les tribunaux. Le roi écrivit en marge du rapport un ordre à ses ministres de la poursuivre suivant les lois du royaume.

Après une instruction judiciaire qui dura plus d'un an, la Cour royale se déclara incompétente, et envoya toute la procédure à la Chambre des pairs.

Loin de moi la pensée de rien dire sur la décision de cette Chambre. On conçoit aisément qu'après six mois de travail, l'opinion unanime d'une commission de six hommes habitués toute leur vie aux affaires, était profondément motivée dans leur esprit, sur le fond de la chose qu'ils

avaient examinée, et que cette conviction ne pouvait être détruite que bien difficilement. Nous avions eu soin, en exposant les faits, de n'accuser personne. Nous étions dans les bornes de notre devoir. J'ai entendu cependant plusieurs pairs nous reprocher de n'avoir pas conclu, en motivant une accusation, si l'enquête nous y conduisait. Je répondis à l'un d'eux que ce reproche me prouvait qu'il avait une idée bien fausse des attributions d'un comité d'enquête nommé par le gouvernement; qu'un pareil comité ne devait pas faire autre chose que rassembler touts les moyens possibles de parvenir à la vérité, et que s'il se transformait en comité d'accusation, il violerait autant les lois du bon sens que celles de l'équité.

A Paris, les intrigues se fourrent partout, et finissent toujours par étouffer le faible bon-sens qui nous reste encore. Elles donnèrent alors une grande preuve de leur puissance; elles transformèrent une affaire qui concernait un munitionnaire général en une affaire qui regardait éminemment l'héritier du trône. L'intrigue parvint à faire adopter cette idée, aussi fausse que honteuse, à touts ces imbécilles de la cour et de la ville qui répètent une chose, uniquement parce qu'elle a été dite une fois, qui la répètent dans les mêmes termes, qui en font un principe, une

décision, et qui ne se doutent pas qu'ils sont en cela les instruments d'hommes perfides qui les trompent avec autant de hardiesse que de mépris. Vainement les gens sensés répétaient que cette solidarité en face de l'opinion publique, entre un munitionnaire et M. le dauphin, était injurieuse au prince et fausse sous tous les rapports. Vainement la commission avait-elle fortement repoussé cette allégation; ils n'étaient compris que des hommes qui ont de l'élévation dans l'esprit. J'ai vu et entendu alors des choses bien étranges. Je n'en souillerai point cet écrit. Mais je puis dire que cette affaire, ainsi conduite, a produit un grand mal. Qu'on se rappelle touts les temps fâcheux, on y verra que les catastrophes sont toujours précédées de choses qui touchent à l'honneur du gouvernement, et qui ternissent son éclat, quelle que soit d'ailleurs l'équité de sa conduite. « La considération est tout pour les princes, di-« sait le cardinal de Richelieu à Louis XIII : c'est « pourquoi ils doivent toujours prendre des con-« seils hauts et généreux. »

J'ai dû parler de suite de cette affaire importante, qui fut interrompue par de longs intervalles. Commencée avec la campagne d'Espagne, pendant laquelle les clameurs furent portées au dernier degré, elle ne fut terminée qu'en 1826.

d'estime et de bienveillance par les électeurs, et je fus renommé à la presque unanimité.

Le ministère eut alors une grande majorité. Les députés qu'on appelait *libéraux* furent réduits à quinze ou seize. C'est de ce moment que la royauté commença à voir naître auprès d'elle le plus imminent de touts les périls, la division des royalistes de la Chambre. J'en ai déjà dit la cause. Ils se divisèrent, précisément parce qu'ils n'avaient plus devant eux un fort parti libéral. Pendant mon ministère, les royalistes furent unis, mais ils ne le furent pas en faveur du ministère, ainsi que je l'ai démontré; et je disais souvent à mes amis : Pourquoi n'avons-nous pas soixante libéraux? ils combattraient les royalistes. Ceux-ci s'uniraient alors au ministère. Je n'aurais pas laissé passer une occasion sans leur répondre : j'aurais par ces combats acquis un grand crédit dans la Chambre, parce qu'aucun autre ministre n'aurait pu les soutenir. Par ce crédit et par la crainte qu'auraient inspirée les libéraux, ma loi d'élection aurait été adoptée, sans le fatal amendement qui a produit tant de mal. Je n'aurais pas, suivant toute apparence, succombé sous le parti étranger et la coterie qui s'était attachée à ce parti. J'ose dire, parce que j'en ai la conviction, que j'aurais affermi la monarchie, et entraîné

vers elle toutes les âmes élevées du parti libéral. Je crois qu'on en sera convaincu, si l'on a lu avec attention le récit de mon ministère; on le serait plus encore, si je pouvais publier les lettres qui me furent adressées après mon honorable disgrâce.

Dans ces premiers temps, Louis XVIII continua de me recevoir toujours avec bienveillance. Je devais lui plaire, parce que je gardais le silence. Mais, dès l'instant que je fus député et que je combattis la marche vacillante et incertaine du second ministère Richelieu, je déplus au roi. Il me fut aisé de m'en apercevoir. Il ne m'adressait plus la parole. C'était alors cependant que j'étais vraiment le serviteur dévoué de la couronne. Je sacrifiais mon intérêt personnel à mon devoir; car si j'avais voulu m'unir servilement à M. de Richelieu pendant son premier et son second ministère, j'aurais été comblé de grâces et d'honneurs. Mais la seule pensée d'une pareille conduite m'inspirait, et m'inspire encore un dégoût insurmontable.

Vers ce temps environ, on parla dans la Chambre des souscriptions d'un grand nombre de communes pour l'acquisition de Chambord en faveur du duc de Bordeaux. On étendit sur elles une critique amère; et un orateur sembla insinuer

que la famille royale recevait du peuple des dons arrachés par l'influence du gouvernement. Je repoussai cette allégation fausse et inconvenante. Mes observations me conduisirent à parler de l'ancienne fortune de la maison de Bourbon. J'avançai qu'Henri IV avait apporté à la couronne des possessions immenses, qui vaudraient aujourd'hui plus de trente millions de rente. A ces mots, des cris s'élevèrent de toutes les parties d'une Chambre qui, plus d'une fois, avait montré son ignorance de l'histoire de la France. La plupart des députés se rappelaient les lettres dans lesquelles Henri IV avait peint sa triste situation financière. Ils le regardaient comme un pauvre cadet de Gascogne. Quand le calme fut rétabli, je m'écriai : « Je n'avance jamais rien dont je ne sois certain; dès demain, une note que je mettrai dans les journaux vous apprendra que je n'ai point parlé sans réflexion. »

En effet, la note promise parut le lendemain dans le *Journal des Débats :* je n'eus pas de peine à la faire. Il suffisait de copier le passage suivant dans Péréfixe :

« C'est une importante remarque que jamais « roi de France n'avait uni tant de belles terres « au domaine, comme il fit. Il y en apporta plus « lui seul que n'avaient fait Philippe-de-Valois,

« Louis XII et François I^er^, qui avaient été,
« comme lui, de ligne collatérale.

« Il y unit la partie qui lui restait du royaume
« de Navarre : la souveraineté de Béarn, les
« duchés d'Alençon, de Vendôme, d'Albret,
« de Beaumont-le-Vicomte; je ne sais combien
« de riches comtés : Foix, Armagnac, Bigorre,
« Rouergue, Périgord, La Fère, Marle, Sois-
« sons, Limoges, Couversan, et tant d'autres
« terres que le dénombrement serait ennuyeux. »

Je fus honoré, pendant plusieurs années, de la place de député de la Guadeloupe auprès du gouvernement. Les députés des colonies avaient été institués par Louis XIV, conservés par Louis XV, par Louis XVI, et rétablis par Napoléon. La même institution existe en Angleterre. Sous les rois, ils étaient membres du conseil de commerce. Chaque colonie présentait trois candidats. J'étais le premier sur la liste de la Guadeloupe; je ne fis aucune démarche, pendant plus d'un an, pour être nommé, parce qu'il aurait fallu les faire auprès du second ministère Richelieu, dont je ne pouvais approuver la marche, qui me paraissait dangereuse.

Quelques personnes ont cru que cette place était ce qu'on appelle une *sinécure*. J'atteste que je n'ai cessé d'entretenir une correspondance

très-volumineuse avec cette colonie, et que j'y employais deux secrétaires, outre mon travail personnel, qui était presque journalier. Je m'occupais autant des affaires des particuliers qui s'adressaient à moi, que des affaires générales de la colonie. Les députés sçavent combien ils sont occupés de la correspondance de leurs départements; qu'ils jugent, d'après elle, de ce que doit être celle d'un pays situé à deux mille lieues. Mes ouvrages, mes discours à la tribune, et les nombreux articles que j'ai mis dans les journaux, attestent ma sollicitude pour ses intérêts. On sait qu'en France, il est de mode d'attaquer les colonies; on ne pouvait les défendre, sans attirer sur soi l'animosité des libéraux, des idéologues, des hommes dont le bonheur est de parler des choses qu'ils ne connaissent pas. Je bravai toujours cette animosité, d'autant plus forte qu'elle était plus aveugle.

C'était par ce plaisir de paraître instruit des choses qu'on ignore, que l'Assemblée constituante avait détruit la magnifique colonie de Saint-Domingue, en faisant successivement trois lois contradictoires dans le sens et dans les expressions.

Pendant toutes les sessions qui s'écoulèrent dans le temps dont je parle, je ne cessai de dé-

fendre les intérêts des colonies et du commerce ; car ils sont intimement liés. On saisissait toutes les occasions de répéter les calomnies répandues dans les journaux. Les allégations les plus fausses étaient proclamées à la tribune et dans les comités. Des hommes, qui n'avaient vu que les barques des rivières de leurs provinces, décidaient souverainement des colonies et de la marine, détruisaient les premières, parce qu'elles nous étaient onéreuses, et voulaient même détruire notre marine, comme inutile. Ces plans ridicules étaient répétés sans cesse.

Après tant de destructions, on voulait encore détruire et toujours détruire. Nous n'avons pas fait autre chose depuis quarante ans que nous conduisons nos affaires dans nos assemblées. Bonaparte seul arrêta la destruction législative dans l'intérieur, mais en portant dans l'Europe la destruction conquérante.

Un de ces députés destructeurs, négociant, non pas d'un port de mer, non pas même d'une ville manufacturière, me soutenait un jour que nos trois petites colonies coûtaient plus de cent millions à la France : en vain je lui citais les propres comptes ministériels que j'avais à la main. Un autre député a soutenu la même chose dans un gros volume. Peu de temps après, je

prouvai le contraire; et par les calculs les plus positifs, les plus authentiques, je prouvai que les colonies ne coûtaient rien à la France. Quel en fut le résultat? les ennemis des colonies n'en furent que plus acharnés à les poursuivre à la tribune : c'était un sujet fécond, à cause des déclamations sur l'état des nègres. Je fus forcé de leur répondre avec des détails un peu étendus sur le régime intérieur de nos Antilles.

« Dans la Chambre héréditaire, un orateur « que nous avons souvent entendu à cette tribune, « a comparé les colons à d'anciens patriarches au « milieu de leur famille. Rien n'est plus juste; « et s'il se trouve parmi nous quelqu'un qui con- « naisse nos colonies, qu'il s'élève pour me ré- « pondre, si je me permets la moindre exagéra- « tion dans ce que je vais dire.

« Au seul mot des travaux des Antilles, vous « imaginez les travaux les plus accablants. C'est « une erreur. Le travail de nos manufactures qui « portent l'insalubrité dans les ateliers et dans le « voisinage, n'y sont pas connus. Les travaux des « forges, si fatigants pour les ouvriers, ceux des « mines de sel, de houille et des immenses car- « rières d'où nous arrachons les pierres pour nos « bâtiments, les métiers qui exposent la vie des « ouvriers, des travaux insalubres et dégoûtants,

« que je ne peux nommer, sont inconnus dans « les Antilles. Le travail se borne à cultiver la « terre. Les ateliers rangés sur une ligne, travail- « lent en cadence, et sont animés par un chan- « teur qui est à leur tête, et auquel répond leur « goût naturel pour le chant. Ils ont trois heures « de repos par jour. Les travailleurs des sucreries « sont relevés toutes les quatre heures, et ils « ont l'avantage de travailler dans une manufac- « ture d'où s'exhale une odeur balsamique, agréa- « ble et bonne pour la santé.

« Les nègres ont un jardin qu'ils cultivent pour « leur propre compte. Les légumes, les fruits qu'ils « en tirent, ainsi que les animaux qu'ils élèvent, « leur appartiennent. Jamais un propriétaire ne « s'est emparé du fruit de leurs travaux. Outre « les dimanches et les fêtes, ils ont un jour par « semaine, qu'ils emploient à la culture de leurs « jardins, en sorte qu'on peut dire que le tiers « de l'année environ leur appartient. Les diman- « ches et les fêtes, les chemins sont couverts de « nègres qui portent dans les marchés les légu- « mes et les fruits de leurs jardins.

« On vous a parlé de l'insuffisance de la popu- « lation des ateliers, et on l'a attribuée à un mau- « vais régime intérieur. C'est une erreur. Les « soins de toute espèce sont prodigués aux ma-

« lades, aux femmes en couche et aux enfants.
« Mais il existe dans ces pays une maladie parti-
« culière aux enfants nouveaux-nés. Des médecins
« habiles en ont dès long-temps cherché la cause
« et les remèdes. Les soins journaliers, portés
« aussi loin que peuvent le demander l'intérêt et
« l'humanité, préservent beaucoup d'enfants de
« cette maladie. Les femmes trouvent un avan-
« tage dans le nombre de leurs enfants, parce
« qu'on leur distribue autant de portions qu'elles
« ont d'enfants; celles qui en ont sept, jouissent
« alors de leur liberté sur l'habitation, et ne sont
« plus assujetties à aucun travail.

« Examinons maintenant les résultats du ré-
« gime colonial. L'habitant, au milieu d'un nom-
« breux atelier, ne prend aucune des précautions
« si multipliées que nous prenons en France pour
« notre sûreté. Tandis que nous, bons chrétiens,
« bons citoyens, philosophes même, nous ajou-
« tons verroux sur verroux, serrures sur serrures,
« et des murailles élevées autour de nous, pour
« nous garantir et nous défendre contre d'autres
« hommes aussi bons chrétiens que nous, les ha-
« bitants des Antilles dorment tranquillement
« dans une maison *ouverte de toutes parts*, au
« milieu de trois cents nègres.

« D'où peut-venir cette sécurité, si ce n'est du

« bonheur dont jouissent ces ateliers? Dira-t-on « que cet effet étonnant est produit par le pres- « tige de la couleur? Je répondrai que ce pro- « priétaire si tranquille n'aurait pas l'imprudence « de passer ainsi les nuits, sans précaution, sans « défense aucune, au milieu d'hommes qu'il au- « rait exaspérés par de mauvais traitements. Cette « tranquillité ne serait pas naturelle. Il aurait des « craintes, et ces craintes se manifesteraient par « des précautions. Pourquoi n'en prend-il au- « cune? parce qu'il ne conçoit pas de craintes. « Pourquoi n'en conçoit-il pas? parce qu'il sait « bien qu'il n'est pas environné de malheureux. « Tout cela est de la plus exacte vérité. Tel est « l'ordre social de nos Antilles.

« Mais l'ordre social, tel qu'il est parmi nous, « et dont nous sommes si fiers, quel résultat nous « offre-t-il? Un publiciste du dernier siècle a « soutenu que ce n'était pas l'esclavage qui dé- « gradait le plus l'humanité, que c'était la men- « dicité. Cette horrible mendicité, l'avez-vous « détruite? Non! touts les jours elle afflige vos « yeux; et dans cette capitale, séjour des arts, « de l'industrie, de la richesse, *soixante-dix-* « *sept mille individus* reçoivent de l'autorité des « secours à domicile, sans compter tous ceux qui « les reçoivent de la bienfaisance des particuliers.

« On ne voit rien de semblable dans les colo-
« nies. Bien plus, dans vos hôpitaux, outre les
« personnes secourues à domicile, je trouve un
« nombreux entassement de malheureux, sans
« compter vingt mille enfants trouvés qui n'ont
« jamais prononcé même le nom de leur mère.
« Rien de semblable non plus dans nos colonies.
« Là, tout enfant connaît du moins sa mère, est
« nourri par elle, et lui rend en échange le respect
« et l'obéissance. Car, et ce n'est pas une exagéra-
« tion, ce sentiment filial se remarque dans les
« ateliers, et domine tous les autres sentiments.
« La conduite des propriétaires, aussi humaine
« qu'il est possible, a toujours produit les résul-
« tats que je viens de tracer. »

Ce discours n'éprouva aucune contradiction; il ne pouvait en éprouver. M. l'abbé de Pompierre vint s'asseoir auprès de moi, et me dit : « Vous « nous donneriez envie d'être nègre. — Non, mon-« sieur, lui dis-je; mais je voudrais vous inspirer « l'envie de ne pas porter la destruction dans nos « colonies, comme l'Assemblée constituante à « Saint-Domingue. C'est bien assez des massa-« cres que nous avons vus à Paris, dans toute la « France et dans cette colonie. Il est temps de « nous arrêter. »

Le lendemain, dans un comité, un député me

manufacturiers de Lyon, et je leur annonçai une décadence qui demandait toute l'attention du gouvernement.

J'ai combattu constamment dans plusieurs ouvrages, à la tribune et dans des journaux, les théories spéculatives du commerce. C'est en vain que le commerce ne consiste qu'en choses positives, en échanges continuels, en rapports qui varient sans cesse suivant les lieux et les circonstances; loin d'étudier ces choses, on a voulu établir l'empire des théories abstraites et spéculatives. Elles sont soutenues par des hommes dont l'esprit repousse les idées positives; ils publient des livres, ils répandent avec persévérance la contagion de leurs doctrines. Elles s'insinuent dans toutes les classes, parviennent dans les bureaux, dans les ministères. On ne conçoit pas comment il est possible encore de soutenir ces théories, après tant de cruelles expériences. Ce sont elles qui firent adopter par l'Assemblée constituante cette idée si ridicule que tout vient de la terre, que la terre seule doit être imposée; et d'après ce beau système elle avait proscrit les impositions indirectes. Je m'honore d'avoir le premier parlé de leur rétablissement. Ce fut dans le Conseil des cinq-cents. Je fus soutenu dans un journal hebdomadaire par M. Saint-Aubin, si

connu par ses connaissances variées et par le style original de ses ouvrages. On a vu dans le chapitre de ma préfecture à Marseille, les résultats heureux de l'impôt de mouture que j'établis alors. C'était un impôt indirect.

L'impôt direct et unique mis sur les terres aurait dû suffire pour désabuser à jamais nos rêveurs économistes; mais ils font encore des volumes d'abstractions, dans lesquels ils recherchent la nature du travail, comment il agit, comment il produit, quels sont les agents naturels de la production, et mille autres questions de cette espèce. Touts ces raisonnements détournent les esprits des choses positives, et l'on sacrifie les vrais intérêts du commerce à de vaines abstractions.

J'ai remarqué souvent dans cet ouvrage une persévérance singulière et nouvelle à rabaisser, à flétrir même tout ce qui éleva la France au degré de grandeur où elle était parvenue. Cette persévérance s'est étendue jusqu'à contester et mépriser la gloire de nos grands capitaines et des sublimes écrivains du siècle de Louis XIV. Ne pouvant atteindre à leur force réelle, nous avons eu recours à une espèce de délire factice; nous avons cherché ces expressions *brûlantes* dont M. de Laharpe à montré le ridicule.

Après nous être enfoncés dans les profondeurs de la métaphysique, pour y chercher la législation, nous nous sommes jetés dans l'incohérence d'une foule d'expressions étonnées de se trouver réunies; et faute de pensées, nous avons revêtu nos phrases d'une enluminure souvent bizarre. Nous avons cherché dans les mots ce que nous ne trouvions pas dans nos faibles pensées. Nous avons mérité plus encore le reproche que Voltaire nous a adressé.

> Si vous ne pensez pas, créez de nouveaux mots,
> Et que votre jargon, digne en tout de notre âge,
> Nous fasse de Racine oublier le langage.

Cette nouvelle manière de s'exprimer échauffait les têtes et les persuadait de plus en plus qu'il n'y avait de bon que ce qui était nouveau. En vain le législateur du Parnasse avait soutenu qu'il fallait du bon sens, même dans une chanson, nous rejetions le bon sens, parce qu'il est ancien, et nous cherchions à tout prix des choses nouvelles. Il fallait bien dès lors mépriser et détruire ce qui était ancien.

Qu'on ne s'y trompe pas; le génie de la destruction domine nos têtes françaises. Nous avons tout rabaissé, tout ravalé, tout détruit. C'est le

funeste exemple que nous a donné l'Assemblée constituante. La fureur de la destruction s'est emparée d'elle et de nous; en sorte qu'après avoir détruit toutes nos institutions, et même les noms, après nous être jetés sur les statues, sur les monuments, ne trouvant plus rien à détruire, nous nous sommes mis à détruire, l'une après l'autre, nos nouvelles et fragiles institutions; et non contens encore de cet amas de débris, nous avons voulu détruire même nos gloires anciennes, et jusqu'à celle de notre littérature, comme l'Assemblée constituante, après avoir détruit touts les honneurs, et s'être laissée avilir elle-même par une nouvelle et outrageante littérature, poussa la manie de la destruction jusqu'à détruire les honneurs littéraires.

On ne se borna point, *pendant la restauration*, à contester nos gloires anciennes, on voulut séparer *une France nouvelle de la France ancienne*. Cette distinction était répétée touts les jours dans les journaux et dans les discours de tribune. On créa des intérêts nouveaux; on prétendit que la science du crédit était inconnue autrefois. Je prouverai bientôt, dans un chapitre séparé, combien cette assertion est ridicule et fausse; on ajoutait que nous avions une industrie nouvelle, mille fois au-dessus de l'industrie an-

cienne ; que notre génie actuel avait une force supérieure à celle de touts les âges anciens ; qu'ils disparaissaient devant l'âge actuel, d'où cette conclusion, que la génération actuelle surpassait toutes les autres générations en esprit, en science, en inventions de toute espèce.

On a poussé les choses jusqu'à séparer la propriété de l'industrie, en opposant l'une à l'autre, et on mit la seconde bien au-desous de la première. J'eus l'occasion un jour de combattre à la tribune ces étranges idées, et de prouver que la propriété est la source de l'industrie, et que sans elle l'industrie n'existerait pas.

J'avoue que dans ces temps je ne pouvais m'empêcher d'admirer l'esprit de suite, de persévérance, de ténacité, qu'employait la faction à ébranler l'ordre social jusqu'en ses fondements, à se tourner et retourner de touts les côtés, dans touts les sens, détruisant ceci, abattant cela, annonçant d'un ton prophétique la destruction de telle chose, commandant impérativement la destruction de telle autre, élevant en même temps les *notabilités industrielles* au-dessus de toutes les autres notabilités.

Et ici, j'arrête votre attention. Je vous prie de remarquer que la faction qui n'avait jamais sçu que détruire, et jamais rien édifier, guidée alors

par un instinct qui serait un effort de génie, s'il avait été le fruit de la réflexion, préparait, élevait, fortifiait ce pouvoir industriel qui a fait la révolution de 1830. Mais tel homme qui déchaîna ses ateliers contre le trône, en a vu les suites, et j'ai appris que des confidences faites à l'amitié déploraient amèrement les effets qu'avait produits contre l'industrie elle-même cette bataille d'une fureur aveugle contre une imprévoyance plus aveugle encore.

Je ne sçais si aucun ministre a prévu dans le temps les effets indispensables de cette marche de la faction. Mais toujours n'ont-ils rien fait pour l'arrêter. Je me rappelle seulement que M. Casimir Périer ayant un jour fortement soutenu le système industriel, et voulant étendre sa domination, s'avança jusqu'à des calculs et des inductions dont il reconnaissait lui-même la faiblesse; M. de Villèle lui répondit fort bien, et dit à l'Assemblée, après avoir nommé M. Périer: *Il sait mieux que moi combien tout cela s'éloigne de la vérité.*

Je puis assurer que je voyais bien d'avance les suites de ce mouvement imprimé aux esprits, surtout dans la capitale. Je pourrais le prouver, en citant mes paroles, lorsque je fis en faveur du commerce *maritime* une proposition que repous-

sèrent les ministres, et plus encore par les citations d'un grand nombre de passages de mes ouvrages sur le commerce, et par la manière dont je prouvais dans le *Journal du Nord*, comment des intérêts particuliers de la capitale introduisaient des marchandises anglaises en France, et ruinaient ainsi les manufactures de Roubaix et de Turcoing, villes de ce département. Ce fut cette prévoyance qui m'inspira la comparaison que je fis alors de notre industrie à celle des temps précédents. Je les examinais sous le rapport de l'invention et de la création, parce que c'était surtout de ces deux choses qu'on louait le temps actuel. En effet, quelles sont les inventions nouvelles de cette industrie manufacturière, que l'on célébrait comme l'effort de l'esprit humain? Les étoffes de coton, inventées dans les Indes, transportées en Europe; les machines de toute espèce, presque toutes inventées dans les derniers siècles et perfectionnées en Angleterre à un degré admirable; la force de la vapeur employée à ces machines et à la navigation. Ajoutons les chemins et les ponts de fer, l'éclairage par le gaz, le sucre de betteraves, si l'on veut, et la potasse factice.

Si je fais les mêmes recherches dans les derniers siècles, je trouve l'imprimerie, la boussole,

la poudre à canon, l'artillerie, les fusils, le nouveau système de fortifications, les verres à lunettes, les télescopes, le papier, les satins, les velours, la dentelle, la batiste, les bas à l'aiguille, les grands vaisseaux substitués aux galères, l'horlogerie, les carrosses et voitures de toute espèce, la porcelaine, les glaces de grande dimension, les tapisseries de haute lisse, les galons, les broderies d'or et d'argent, la peinture à l'huile, la gravure sur bois et sur cuivre, la mosaïque, et enfin la découverte de l'Amérique.

Il suffit de comparer ces deux titres, pour voir combien est grande la différence qui sépare les inventions des derniers siècles de celles du siècle actuel. Les premières ont produit d'immenses résultats. Rien ne peut se comparer aux effets de l'imprimerie et de la boussole. Auprès de la découverte du Nouveau-Monde, tout ce que nous faisons paraît un jeu d'enfant. Un siècle où l'on faisait de si grandes choses valait bien un siècle où l'on ne fait que des révolutions, où l'on ne peut s'arrêter dans aucune, où l'on blâme et renverse le lendemain ce qu'on a construit la veille.

Il est bien certain que la faction, en dépréciant toutes les anciennes inventions industrielles pour relever l'industrie actuelle, avait un but auquel elle tendait sans cesse, c'était de se forti-

fier par l'appui de cette masse d'ouvriers employés dans la capitale. Henri IV et Louis XIV avaient établi presque toutes les manufactures loin de la capitale ; mais le nombre de celles placées dans son enceinte, augmentait touts les jours sous la restauration, et rassemblait ainsi des bras prêts à s'armer au signal que donnerait une audace toujours croissante. Le gouvernement ne craignait pas ce que les libéraux espéraient. Combien donc l'art d'administrer n'est-il pas éloigné de l'art de gouverner!

On se félicitait de ce nombre croissant de manufactures de toute espèce, sans penser que la production devient un pesant fardeau, si elle ne trouve pas de débouchés ; on jouissait de ces constructions nouvelles, de ces superbes boutiques ; on ne voyait pas que tant de capitaux ainsi employés, étaient enlevés au commerce maritime ; on ne voyait pas que tout cela ne faisait qu'accroître la prépondérance de la cité souveraine de la France, qui depuis quarante ans avait fait nos destinées et les ferait encore. J'entendais cependant des gens sensés répéter que toute la France ferait tout ce qu'aurait fait la capitale ; je le publiais dans un ouvrage imprimé ; mais dans le même temps, un ministre disait avec complaisance à la tribune, que le trésor versait

par jour dans Paris des sommes égales à celles qu'il envoyait ou faisait payer dans les provinces. Je me suis servi plus d'une fois de cette phrase, pour prouver que tout équilibre était rompu, que la circulation même était arrêtée ; je citai la disproportion immense qui se trouvait dans le Calvados, que je pris pour exemple, entre ce qu'il payait au trésor et ce qu'il en recevait, et ce que Paris payait au trésor et en recevait.

Les causes que je viens d'énumérer se joignaient à toutes celles dont j'ai parlé. D'autres encore vont s'y joindre, et rendront une catastrophe inévitable. Elle s'avançait menaçante. Les fameuses ordonnances n'en ont été que l'occasion.

On administrait bien. J'y consens, je l'accorde. Mais vous répéterez avec moi : Combien l'art d'administre est éloigné de l'art de gouverner !

CHAPITRE XII.

Avènement de Charles X au trône. Je suis chargé du rapport sur la liste civile. La division augmente entre les royalistes. Traité de Saint-Domingue. Plan proposé pour reprendre Saint-Domingue, avant le traité qui l'a cédé. La Chambre élective demande des débouchés pour le commerce C'est la révolution qui a détruit le commerce de la France et augmenté celui de l'Angleterre.

JAMAIS roi peut-être, en montant sur le trône de ses pères, ne vit auprès de lui plus d'enthousiasme, et n'entendit de plus sincères félicitations que Charles X. Il fit son entrée dans Paris, à cheval, à la tête d'une foule de généraux, et au milieu d'une tempête et d'une pluie conti-

nuelle. Elle n'empêcha point le peuple de se porter au devant de lui. Ses qualités personnelles, les discours qu'il prononça sans apprêt, inspirés par ses vrais sentiments, lui gagnèrent touts les cœurs. Il fut lui-même, vraiment lui. Des libéraux revenaient à lui de bonne foi, et les royalistes se livraient à de flatteuses espérances. Je l'avais vu très-souvent; il m'avait toujours reçu avec les mêmes bontés, pendant huit années; j'avais l'habitude de lui parler, même avec abandon. Il me le permettait, il m'y engageait avec la plus aimable bienveillance. Je puis attester que jamais il n'a prononcé devant moi, dans les moments même où il avait sujet d'être mécontent, un seul mot d'où l'on pût inférer, même indirectement, le blâme, ou seulement la fatigue de nos institutions nouvelles. Mon opinion dominante était que, par la seule grandeur des actions, on pouvait affermir la couronne; que la plus faible action opposée à cette grandeur lui faisait une blessure incurable. Je revenais toujours à cette pensée, et toujours il l'approuvait, parce qu'elle était d'accord avec ses sentiments intimes.

La première fois qu'il me reçut, comme roi, j'osai lui dire : Si les ministres de Votre Majesté adoptent pour principe du gouvernement d'être toujours d'accord avec la magnanimité de votre

âme royale, votre règne sera marqué d'une éclatante empreinte de grandeur. Il me répondit avec une noble modestie inspirée par les sentiments les plus élevés. Le caractère du roi l'entraînait aux choses généreuses et magnanimes; mais l'action de son esprit le portait à se défier de lui-même; et sa bonté naturelle ne résistait pas à l'espoir de soulager le malheur et de faire du bien. Cette pensée dominait dans son esprit toute considération politique. Ainsi, dans une lutte entre deux idées opposées, on l'emportait sur son caractère, en lui présentant le tableau d'un bien réel qui rejaillissait sur une classe malheureuse. C'est ainsi qu'il fut entraîné par l'espoir d'adoucir le sort des colons, dans les négociations avec Saint-Domingue.

Le roi se détermina de lui-même à faire cesser la censure dès les premiers jours de son règne. Il espéra se concilier ainsi des opinions inconciliables, et désarmer par une noble confiance des hommes qu'il ne connaissait pas assez. Ce fut là une action personnelle du roi. Quand la presse redevint plus hostile que jamais, il me dit : Vous voyez quel abus effroyable de cette liberté. Cependant je ne me repens pas de ce que j'ai fait; je veux avoir une expérience complète. Je lui rappelai la sévérité des lois anglaises, et

l'éminent pouvoir des grands juges de ce pays dans l'application de la peine.

Je fus chargé dans la Chambre des députés de faire le rapport sur la liste civile. Elle devait être fixée pour toute la durée du règne. J'exprimai un sentiment général; et je fus approuvé de la Chambre entière, lorsque je dis que les Français, entraînés par l'ascendant du roi, sentaient plus que jamais le désir d'une réunion loyale comme son noble caractère, et lorsque je parlai de ces inspirations soudaines d'une âme royale, qui ne permirent point aux députés de garder devant le trône un respectueux silence.

En parlant ainsi, je rappelais des choses vraies, connues de tout le monde. Mais je ne renfermais pas moins dans mon âme de tristes pressentiments. Ils ne m'ont jamais abandonné. Ce n'était pas avec mon caractère et mon expérience de toute la révolution, qu'il était possible de ne pas craindre que les nobles qualités du roi lui devinssent plus nuisibles qu'utiles, après tant d'imprévoyance d'un côté, et tant d'efforts de l'autre, pour relever la faction. Déplorable travail, constamment suivi pendant huit années! C'était au milieu des suites menaçantes de ce long travail, que Charles X montait sur un trône si ébranlé!

Dans les derniers mois du règne de Louis XVIII, profondément occupé de l'avenir qu'il laissait à la France, je conçus un plan bien simple, par lequel il me semblait que son successeur aurait entraîné la France dans une route nouvelle, sans violer aucune loi. Je montrai ce plan à plusieurs personnes, et notamment à quelqu'un qui, sans être ministre du roi, avait une grande part dans sa confiance. Il vint chez moi, le discuta, l'approuva, et me promit de l'appuyer. Ce plan était en tout point conforme à la Charte.

Je crois qu'il aurait pu donner un grand mouvement à l'esprit général. Or, pendant toute la révolution, on n'a réussi jamais, en bien comme en mal, qu'en imprimant un grand mouvement aux esprits. Mais je vis bientôt que ce projet ne pourrait avoir l'approbation de quelques personnes qui se confiaient bien plus dans l'adresse que dans la grandeur. Un seul mot suffit pour m'en convaincre.

Le lendemain de son sacre, le roi reçut les félicitations d'usage de touts les ambassadeurs. Le nonce du pape portait la parole. Le roi répondit sans aucune préparation et avec un rare bonheur. J'avoue que lorsque je le vis étendre son discours jusqu'aux plus grandes considérations des intérêts généraux de l'Europe, je fus étonné

de la tâche qu'il s'imposait; mon étonnement alla jusqu'à l'inquiétude; mais je fus agréablement surpris, quand je le vis achever heureusement ce qu'il avait commencé en se renfermant dans de justes bornes. Touts les ambassadeurs et leur suite nombreuse se regardèrent les uns et les autres, en témoignant leur surprise.

Quels heureux commencements! quel mal en a détruit les effets? je l'ai déjà indiqué : mais, en outre, nous vîmes s'introduire une funeste division parmi les royalistes de la Chambre, aussitôt qu'ils eurent une majorité non contestée. Il y a plus : par un effet particulier de notre caractère, la Chambre des pairs s'éloigna insensiblement de la seconde Chambre, et chercha une vaine popularité ; plus le crédit des ministres augmentait dans la Chambre élective, plus il diminuait parmi les pairs. Il est essentiel de s'arrêter sur cette remarque, car elle est une juste et malheureuse excuse en faveur du ministère ; elle balance éminemment touts les reproches qu'on peut lui faire.

M. Decazes avait fait un grand mal, ainsi que je l'ai déjà observé, en introduisant à la fois dans cette Chambre soixante pairs, presque touts ses amis particuliers. M. de Villèle l'imita malheureusement par une nomination de dix-huit pairs

choisis parmi les députés les plus dévoués au ministère ; il alla plus loin, dans une autre promotion dont je parlerai bientôt.

Le roi se porta de lui-même à réunir le conseil supérieur du commerce, et à le présider. Cette fois, et toutes les autres fois qu'il le présida, il ouvrit toujours la séance en exposant le sujet sur lequel on devait délibérer ; il s'occupa de la discussion, joignit ses pensées à celles des membres du conseil, et enfin résuma les opinions. Je l'ai toujours vu présider ainsi dans touts les conseils privés où j'ai assisté.

Dans la session qui venait de s'ouvrir, l'adresse de la Chambre des députés avait demandé des débouchés pour le commerce et l'industrie : on ne cessait de répéter cette demande, mais toujours, suivant notre usage, sans rien préciser, sans en montrer la possibilité. Les libéraux, qui poussaient touts les jours ce cri convenu, ne s'apercevaient pas qu'ils faisaient ainsi la plus forte critique de la révolution. J'eus plusieurs fois l'occasion d'exprimer cette idée à la tribune.

En effet, si nous avons perdu nos anciens débouchés, c'est la révolution qui en est la cause : elle nous a enlevé Saint-Domingue, Tabago, qui était pour nous un grand débouché, à cause du voisinage de la Trinité, Sainte-Lucie, l'Ile-de-

France. Bonaparte a vendu la Louisiane, pays immense et fertile. Dans ces contrées, comme dans les colonies qui nous restent, nos armateurs étaient certains d'être reçus, et de vendre les marchandises qu'apportaient leurs vaisseaux. En outre, la révolution nous a enlevé, ou du moins a diminué prodigieusement notre commerce dans le Levant. Depuis des siècles, nous étions le peuple le plus favorisé par la Porte-Ottomane; nous avions presque le commerce exclusif de ses Etats: l'expédition d'Egypte, sans déclaration de guerre et sans aucun motif quelconque, refroidit la Porte envers la France, et donna bientôt au cabinet anglais la prépondérance à Constantinople. La prise de Malte et des îles Ioniennes a fait passer ces pays dans les mains de l'Angleterre : elle a acquis par-là dans la Méditerranée des stations maritimes qu'elle n'avait pas, qu'elle n'aurait jamais eues sans la révolution; et tant que notre marine sera inférieure à la sienne, elle conservera sa supériorité dans la Méditerranée.

L'Angleterre a repris l'Egypte, et l'a rendue à la Porte-Ottomane. On se rappelle le crédit immense que son ambassadeur, lord Strangford, avait auprès d'elle, les distinctions extraordinaires qu'il en reçut; et nous, dans le même temps et pendant près de dix-huit mois, nous n'avions point

d'ambassadeur à la Porte. Il est facile de voir que l'Angleterre augmente de plus en plus son influence, et qu'elle y travaille constamment.

Ainsi donc, les évènements de la révolution ont amené, dans le commerce du Levant, un rival redoutable pour la France.

Ce n'est pas tout. Qu'on interroge les anciens négociants de Marseille : on saura d'eux que, tant que les règlements de Colbert ont subsisté, on recevait, dans le Levant, et on achetait les ballots de marchandises françaises sans les ouvrir, sans les regarder, et avec une confiance entière ; qu'aujourd'hui, au contraire, on ne les reçoit qu'avec la plus grande défiance. Je trouve, dans un Mémoire imprimé des raffineurs et du commerce de Marseille, que cette ville était en possession de fournir toute la Turquie de ces petits pains de sucre dont ces pays font une immense consommation. Des règlements irréfléchis de douanes ont mis, suivant ce Mémoire, en 1822, des entraves à ce commerce ; les Anglais en ont profité aussitôt, et ont accoutumé ces pays à recevoir d'eux une marchandise qu'ils ne recevaient auparavant que de la France.

Et qu'on ne s'y trompe pas ! tout se tient dans le commerce : on ne peut en perdre une branche quelconque ; on ne peut être privé du moindre

débouché, sans que le commerce général ne s'en ressente.

Ces faits incontestables prouvent le mal que la révolution a fait au commerce, en le privant d'un si grand nombre de débouchés.

Nous avions, avant la révolution, un débouché considérable dans les provinces espagnoles de l'Amérique du sud. La révolution nous l'a enlevé de deux manières; d'abord, en faisant éclater la guerre entre l'Espagne et la France, et ensuite, en faisant pénétrer nos principes destructeurs dans ces contrées lointaines.

Avant notre révolution, l'Espagne permettait à ses colonies de commercer directement avec les colonies étrangères. Cette tolérance était surtout avantageuse à la France. Ce commerce employait plus de six cents bâtiments à Saint-Domingue et à la Martinique. La Côte-Ferme recevait ainsi nos galons, nos soieries, chapeaux, bas de soie, dentelles, batistes et quincailleries.

Quelle cause a fermé ce débouché? La révolution.

Non seulement elle a fait alors un mal incalculable à notre commerce, mais elle a continué le même mal, en introduisant et en propageant les principes révolutionnaires dans l'Espagne et dans son Amérique du sud; elle l'a continué par

l'empire qu'ont eu ces principes sur nos ministres, depuis la restauration. Je vais le prouver.

Avant l'horrible évènement de l'île de Léon, le roi d'Espagne avait déclaré par un manifeste, qu'aussitôt que la tranquillité serait rétablie dans ses provinces de l'Amérique, il ouvrirait leurs ports au commerce étranger. Il devenait dès-lors du plus grand intérêt pour la France de seconder l'Espagne dans le rétablissement de la tranquillité de ses provinces américaines, et dans la conservation de sa paix intérieure. Cet empire immense serait resté riche et florissant, et nous aurions avec lui un grand commerce. Mais que sont de pareils intérêts auprès des principes révolutionnaires!

De la France seule sont partis les brandons enflammés qui ont bouleversé l'Espagne. On pourrait donner de bien tristes détails sur les intrigues et les projets qui se tramaient à Paris.

Le duc d'Angoulême a réparé le mal politique, en rétablissant le roi catholique sur son trône; mais il n'était pas en son pouvoir de réparer le mal fait à notre commerce. En 1823, pendant cette glorieuse campagne, le Pérou et le Mexique étaient encore fidèles. Le congrès américain désapprouva les hostilités commises contre le château d'Ulloa, *et déclara nulle la confisca-*

tion des biens des Espagnols européens. N'eût-il pas été facile, au moment du triomphe de nos armées, de mettre le comble à notre gloire, en affermissant la fidélité de ces provinces? Elles seraient restées tranquilles et riches, et auraient offert un grand débouché à notre commerce. Elles sont plongées dans l'anarchie, et le commerce avec ces malheureuses provinces ne nous présente aucun avantage. Je traiterai bientôt cette grande question dans un chapitre particulier.

Quelle cause a empêché la conduite généreuse dont je parle? Les idées révolutionnaires, les instances continuelles du parti qu'on nomme *libéral.* Il a forcé la France et l'Angleterre même à favoriser la rébellion. C'est son ouvrage. Les Anglais ont reçu la peine de leur faute, par les pertes énormes qu'ils ont éprouvées dans ce pays. Et nous, nous expions la même faute par la privation d'un immense débouché, où nous aurions trouvé des amis dans les sujets d'un Bourbon que nos armes avaient secouru.

Loin de là, ces contrées sont plongées dans la plus horrible anarchie; elles ne pourront de longtemps recouvrer leur tranquillité, et offrir de riches produits à l'Europe; mais alors l'Angleterre aura sur nous un grand avantage par les suites de ses tentatives. Quoique infructueuses et

même ruineuses pour elle, ces tentatives auront formé des relations dont un jour elle recueillera les fruits.

Ainsi, je peux dire avec raison que c'est la révolution qui nous a privés d'un immense débouché dans l'Amérique du sud, après nous avoir privés de la superbe colonie de Saint-Domingue, de plusieurs autres, et des grands avantages que nous trouvions dans le commerce du Levant. La révolution a porté à notre commerce des coups terribles dont il ne se relevera jamais. Etendez vos regards sur le monde entier, vous ne verrez partout que des Anglais, excepté dans nos colonies, et partout leurs marchandises offertes à un moindre prix que les nôtres.

Que des négociants et des manufacturiers lisent attentivement ce que je viens d'exposer, où rien n'est exagéré, ils seront convaincus que la révolution a détruit notre commerce, qu'elle nous a privés de débouchés immenses, et qu'il est aussi difficile de les rétablir, qu'il a été facile de les détruire. Peut-être même est-ce impossible. Les idées révolutionnaires dominent encore. Elles enfanteront d'autres malheurs qui retomberont toujours sur le commerce, c'est inévitable, et l'Angleterre en profitera encore. Le parti révolutionnaire est destructeur par sa nature; il a détruit et détruira

sans cesse; il ne saura jamais rien établir, et ce sera toujours le commerce qui succombera sous ce génie destructeur.

Les vérités que je viens d'exposer, je les ai présentées constamment à la tribune et dans plusieurs ouvrages. J'eus un jour une forte preuve de la légèreté avec laquelle nous promenons nos pensées rapides sur ces matières importantes. Je suis le premier qui ait parlé des craintes que l'on devait concevoir sur la rivalité que les manufactures anglaises allaient bientôt élever contre nos soieries. Quel fut mon étonnement, en descendant de la tribune, d'entendre un député de Lyon m'assurer que mes alarmes n'avaient aucun fondement, et ajouter d'un ton de triomphe: Jamais les Anglais ne pourront rien faire de semblable à nos belles étoffes, brochées d'or et d'argent. Ils s'en garderont bien, lui répondis-je. Ils ne feront que des étoffes d'un débit facile et d'un usage universel. Regardez l'état des douanes qu'on vous a distribué; vous y verrez que l'exportation de vos étoffes d'or et d'argent passe à peine cinq cent mille francs. Il fut très-étonné de ma réponse; il parlait sans avoir ni lu ni comparé. C'était cependant un député de Lyon. Je ne crois pas que notre légèreté naturelle puisse être portée plus loin. Il fut tout aussi étonné de m'entendre

dire que déjà les Anglais nous avaient enlevé le commerce des bons-basins que nous fournissions depuis un siècle à l'Espagne, au Portugal et à l'Amérique du sud. Je le priai de lire l'enquête de la commission du gouvernement anglais sur l'industrie française, et je l'assurai qu'il y trouverait la preuve de ce que je lui disais. Nous n'avions aucun document qui pût nous donner une idée aussi exacte de notre industrie, que cette enquête; c'était une triste chose que de chercher et de trouver dans un document anglais les notions les plus certaines sur notre commerce et nos manufactures.

Tandis qu'on ne cessait de demander des débouchés, M. l'amiral comte de Sersé me parla d'un plan qu'on avait conçu pour Saint-Domingue. Je vis la personne qui l'avait rédigé. Nous en conférâmes, et je me bornai à quelques observations. Ce plan consistait à créer une compagnie, à l'instar de notre ancienne compagnie des Indes. Elle aurait eu la concession de la colonie pendant trente ans. Le roi aurait approuvé ses règlements et nommé les principaux fonctionnaires publics, sur la présentation de la compagnie. Il lui aurait prêté seulement quelques vaisseaux. Elle y aurait transporté des hommes, sous le nom d'engagés, comme du temps

de Louis XIV. Ces hommes auraient traité librement avec elle. L'esclavage n'aurait pas été rétabli. La compagnie aurait manifesté l'intention de transporter les nègres qui l'auraient désiré, dans des lieux choisis par eux, pourvû que les gouvernements voulussent les y recevoir. Mais après cette déclaration, le vagabondage aurait été réprimé suivant les lois françaises..

Après les premiers succès, les propriétaires des habitations rétablies auraient reçu de la compagnie une indemnité annuelle, fixée d'après les bases établies par le gouvernement et par la compagnie. Au bout de vingt-cinq ou trente ans, la compagnie serait restée propriétaire de touts les établissements qu'elle aurait fondés elle-même, mais elle aurait remis aux propriétaires leurs anciennes habitations, à moins qu'ils n'eussent transigé avec elle.

Ce plan avait été communiqué à plusieurs riches capitalistes, qui l'avaient approuvé. Il aurait imprimé un grand mouvement au commerce, employé beaucoup d'hommes oisifs; et, par ces vastes occupations, par le mouvement donné aux esprits, il aurait contribué à l'affermissement de la monarchie. On sait combien l'ordre social et le pouvoir qui le maintient gagnent et s'étendent par l'occupation des hommes.

Les *engagés* auraient été, comme les premiers fondateurs de nos colonies, militaires et cultivateurs. On ne les aurait pas assujétis par conséquent à toutes ces petitesses qui font, suivant l'expression de M. le général Lamarque, de la vie du soldat, *une vie claustrale*. Une veste, un grand pantalon, une ceinture de matelot, un sabre, un fusil à deux coups en bandoulière, auraient été leur équipement et armement.

Comme je connaissais les ordonnances de Louis XIV sur les colonies, j'y trouvais les motifs d'espérer le succès de ce plan. En effet, les engagés étaient alors en si grand nombre à Saint-Domingue, qu'une ordonnance prescrivait d'en avoir sur chaque habitation autant que d'esclaves, et voulait même que l'on confisquât au profit du gouvernement les nègres qui surpasseraient le nombre des engagés. Le dispositif annonçait que beaucoup d'entre eux avaient travaillé heureusement à leur fortune, aussi utiles à l'Etat qu'à eux-mêmes. Mais, me dira-t-on, ces hommes conservaient-ils leurs forces dans ce climat si différent de celui de la France? Oui, sans doute; car, lorsque Louis XIV ordonna le siége de Carthagène, il écrivit à Ducasse, qui commandait à Saint-Domingue, de déterminer, autant qu'il le pourrait, ces engagés à passer sur

l'escadre de Pointis, chargé de cette expédition. Ils prirent Carthagène; et je vois un arrêt du conseil qui fixe la part de prise de ces engagés à la somme d'un million six-cent mille livres, somme qui aujourd'hui vaudrait au moins le double.

Tout cela était ignoré de ces hommes qui parlent sans cesse des colonies sans les connaître, et en s'obstinant à rester dans la plus profonde ignorance de tout ce qui les concerne. Je les étonnai beaucoup en exposant ces choses dans la discussion sur la cession de Saint-Domingue. Et quoique j'eusse cité les ordonnances de Louis XIV et les arrêts que j'avais à la main, je suis bien convaincu que je ne persuadai pas un seul de ces hommes.

Ce plan fut communiqué aux ministres. Il ne pouvait leur convenir; et lorsque dans le conseil supérieur du commerce, à qui le projet de la session ne fut jamais communiqué, je dis que j'étais convaincu qu'il serait facile de remettre cette colonie dans les mains de la France, je vis le profond étonnement qu'inspiraient ces paroles à quelques personnes. Mais au moins aurait-il fallu discuter la possibilité de reprendre la colonie, avant de se déterminer à la donner à une peuplade révoltée.

On ne manquait pas de dire : Mais comment soumettre les nègres à un ordre social? Ils y verraient la perte de leur liberté, et combattraient pour elle. Je répondais par une observation juste et sans réplique. Les nègres ne se sont pas révoltés d'eux-mêmes. Il a fallu les efforts de la société des noirs de Paris, les lettres, les pamphlets, les excitations de toute espèce, les voyages d'hommes affidés qui partaient de Paris et de Bordeaux, les vœux et les adresses insensés de cette dernière ville, qui devait cependant son immense prospérité à Saint-Domingue ; il a fallu les clameurs de la députation de cette ville, des girondins, et, plus que tout cela, les trois décrets contradictoires de cette Assemblée constituante, dont l'incapacité politique égalait les lumières, la probité et la niaiserie sentimentale.

Or, dans le plan proposé, on n'aurait eu rien de semblable à craindre, parce qu'il aurait réuni dans une même compagnie les actionnaires de la capitale et de touts les ports de mer. D'ailleurs, il ne laissait aucun prétexte aux déclamations, puisqu'il ne rétablissait point l'esclavage. On aurait obtenu de la cour d'Espagne la permission de s'établir d'abord dans la partie espagnole, dont les nègres français auraient été facilement chassés, à l'aide de la population espa-

gnole, qui souffrait impatiemment un joug si honteux. Elle a tout le caractère des Espagnols d'Europe. Elle dévore en silence son mécontentement; elle a toute la patience et l'opiniâtreté de ce caractère, si connu de l'Europe. La compagnie, en s'établissant d'abord dans cette partie de l'île, en marchant par degrés, en ne se pressant pas, aurait infailliblement réussi.

J'avais des documents certains sur l'état de ces contrées, sur la position et les détails honteux de son misérable gouvernement. Un ancien officier de la marine royale, qui s'était mis dans le commerce pour réparer la perte de sa fortune, avait fait deux voyages à Saint-Domingue; à chaque retour, il était venu à Paris; il avait de lui-même cherché à me voir, et m'avait instruit de tout ce qu'il avait observé. Ce brave homme me recommandait toujours la plus grande discrétion, et me priait instamment de ne pas le nommer. Il sçavait que des manufacturiers et des négociants, chefs du parti libéral, entretenaient une correspondance active avec le gouvernement de Saint-Domingue. Il craignait qu'ils n'apprissent les rapports qu'il me faisait. Il avait encore des intérêts dans ce pays, et il redoutait la correspondance des chefs libéraux avec un gouvernement qui pouvait lui nuire.

Parmi les rapports certains que j'eus sur l'état de cette île, il en était un très-remarquable. Un jeune homme plein de candeur, pénétré des idées philantropiques du jour, s'attendrissait à la pensée de ces esclaves arrachés à la servitude, et formant un peuple de frères dans une noble république où la liberté exerçait sa généreuse influence. Il voulut jouir d'un si beau spectacle; il fit une riche pacotille, et se rendit à Saint-Domingue. Il y trouva des choses réelles, les plus opposées aux choses romanesques créées par son imagination. A côté de la misère, il trouva l'injustice et même la persécution. Volé, dépouillé, emprisonné, il sortit difficilement de son *Eldorado,* et revint en France. Il écrivit un Mémoire long et détaillé. Il l'adressa aux ministres. J'en eus une copie; j'en parlai au ministre de la marine, qui déjà l'avait vu.

Je ne conçois pas comment le ministère a pu être trompé au point de croire relever le commerce français par un pacte honteux avec ce pays. Il a obéi aux instances du parti libéral, bien plus qu'il n'a été trompé. Des capitalistes à Paris et de ce parti ont tout conduit, ont entraîné le ministère, et ont agi contre leur propre intérêt.

Je vous ai fait remarquer toutes les *conces-*

sions qui, depuis 1789 jusqu'en 1793, ont précipité le trône, et celles accordées pendant la restauration. Vous pouvez noter celle-ci comme une des plus remarquables. Vous verrez bientôt qu'elle fut un grand triomphe pour le parti libéral.

Avant de connaître le plan dont j'ai parlé, et lorsque M. de Clermont-Tonnerre fut ministre de la marine, je lui remis un Mémoire dans lequel je prouvais, d'après le caractère de cette peuplade, d'après la division toujours croissante entre les nègres et les mulâtres, combien il était facile de rendre ce pays à la France.

En 1828 j'eus une conférence sur ce sujet avec un autre ministre, M. Hyde de Neuville. Je lui parlai du plan que je viens d'exposer. Je trouvai dans ce ministre beaucoup de rapport avec mes idées, une conviction intime de l'indispensable nécessité d'ouvrir enfin un vaste et nouveau débouché à notre commerce, et de profiter pour cela de la position où se trouvait la France par la cessation des paiements promis par la république de Saint-Domingue. Il y mettait pour condition indispensable la conservation de la liberté donnée aux nègres; nous étions d'accord sur cette juste nécessité. Il concevait aussi le bien infini qui résulterait pour la monarchie du mou-

vement qu'une entreprise de cette espèce imprimerait au commerce, par la création d'une grande compagnie.

Dans les premiers jours de juillet 1830, M. Pichon, conseiller d'Etat, revenait d'une mission dont il avait été chargé auprès du président de Saint-Domingue. Je me trouvai avec lui chez M. de Capelle, ministre des travaux publics. Je m'entretins avec M. Pichon de l'état de ce pays: il le peignait dans la misère et la dégradation. On ne pouvait rien ajouter aux couleurs de son tableau. Je lui exposai le plan dont j'ai parlé : il l'écouta attentivement, me fit quelques objections, auxquelles je répondis par les choses mêmes qu'il venait de me dire. Il convint que ce plan aurait pu réussir. Je regrette beaucoup de ne pas me rappeler le nom de la personne qui l'avait conçu et écrit; elle avait une meilleure tête, et connaissait mieux les vrais intérêts du commerce et du trône que la plupart de nos ministres.

Le traité conclu par le ministère était honteux, et dégradant pour la couronne. Quelle idée auraient-ils d'une grande monarchie, ceux qui croiraient qu'elle peut se soutenir par des choses honteuses? La honte de l'exécution fut égale à celle du traité.

Un capitaine de vaisseau, envoyé avec un caractère diplomatique, adressa ainsi la parole au président, au nom du roi de France :

« Le roi a sçu qu'il existait dans une terre « éloignée, *autrefois dépendante de ses États*, « un chef illustre qui ne se servit jamais de son « influence et de son autorité que pour soulager « le malheur, désarmer la guerre de rigueurs « inutiles, et couvrir les Français surtout de sa « protection.

« Le roi m'a dit : « Allez vers cet homme cé- « lèbre ; offrez-lui la paix, et pour son pays la « prospérité et le bonheur. » J'ai obéi ; *j'ai ren- « contré* le chef que m'avait signalé mon roi, et « Haïti a pris son rang parmi les nations indé- « pendantes. »

Ce langage oriental et sentimental était bien digne d'une pareille mission ; il n'empêcha point la gazette *officielle* du pays d'oser verser l'outrage sur le roi de France, et de déclarer que l'homme vertueux et célèbre n'avait point voulu dire dans sa réponse que la noble république avait besoin du consentement du roi de France pour être inscrite parmi les nations indépendantes.

Ce traité fut une grande victoire pour le parti libéral ; il le combla de joie, en même temps qu'il consterna les âmes élevées, attachées à la

dignité du trône. Voici comme *le Constitutionnel* fit entendre les accents de cette joie, et accabla le ministère de son mépris. Leçon bien mémorable! On ne se dégrade point, en méritant et obtenant la haine de ses ennemis; mais, quand on leur inspire du mépris, quand ils l'expriment hautement, le mal est incurable. Voici les expressions du *Constitutionnel:*

« Le ministère se doute-t-il du pas immense « qu'il vient de faire en avant? Il y a trois ans « qu'il travaille péniblement à nous faire reculer « de siècle en siècle, et en un seul jour il se « lance, *il se précipite dans le mouvement ir-* « *résistible de l'avenir.*

« Le ministère est en dehors de son système; « tout l'échafaudage de sa politique surannée s'é- « croule; la pierre angulaire de la Sainte-Alliance « a fléchi.

« Notre pauvre et faible administration ne s'a- « perçoit pas elle-même qu'elle contient touts les « germes de dissolution; qu'il n'y a plus aucune « harmonie entre *ce qu'elle veut* et *ce qu'elle* « *est forcée de faire.* »

Il faut savoir profiter des leçons données par ses ennemis. Voilà en deux mots quelle était la position du ministère : il était forcé de faire ce qu'il ne voulait pas.

« C'est peut-être la plus belle victoire pour « l'esprit constitutionnel ostracisé par les puis- « sances de la vieille Europe, que de les voir con- « damnées à en subir les lois. *Elles lui obéissent « en grimaçant, mais elles ne lui obéissent pas « moins*, et l'hommage de leur contrainte est le tri- « but le plus glorieux qu'ait jamais reçu la liberté.

« N'est-ce pas un fait mémorable que ce soit « *la main blanche du côté droit qui se soit unie « légalement à la main noire* de la république « haïtienne? Sous un ministère constitutionnel, « cette alliance n'était rien; sous un ministère « sorti de la majorité de 1815, *c'est un évène- « ment immense*. Il y a plus : dans notre situa- « tion politique, des *hommes nationaux l'au- « raient craint; il fallait des hommes de l'an- « cien régime pour résoudre la question.*

« Ce ministère aura rendu, sans s'en douter, « de grands services à la cause sociale; il aura « prouvé que son système était absurde, puisqu'il « a été contraint de le répudier; *il aura obéi au « mouvement qu'il voulait arrêter*, aux idées « qu'il avait proscrites. »

Je demande si ces paroles ne prouvent pas l'énormité de la faute commise par le ministère. Il n'est pas une de ces phrases qui ne porte la vérité la plus frappante.

Au mépris manifesté par *le Constitutionnel*, se joignit l'outrage en termes pompeux du journaliste officiel d'Haïti :

« Les Haïtiens, dit le ministère français, ont « reçu les ordres du roi avec respect et recon- « naissance, et ce n'est qu'après cet acte de « soumission envers la souveraineté de la France, « que le roi a accordé l'indépendance de leur « gouvernement.

« Que de faussetés honteuses rassemblées dans « ce peu de paroles! Qui ? nous, nous avons reçu « les ordres du roi avec respect et reconnaissance! « Nous, un roi, et un roi étranger à notre na- « tion ! Mais il y a maintenant trente-trois ans « que le roi de France n'est plus qu'un sujet « d'histoire pour nous. Nous, recevoir les ordres « du roi de France ! Les Français recevraient-ils « donc dans leur pays les ordres du président « Boyer ? Cette réponse est courte, mais elle est « suffisante. Nous, du respect et de la reconnais- « sance ! Et pourquoi ? Ces mots *respect, recon- « naissance, soumission,* n'ont point figuré dans « les relations diplomatiques auxquelles l'ambas- « sade a donné lieu. »

Nous avons vu sous le consulat de Bonaparte, l'un des chefs de l'opposition dans la Chambre des communes, M. Brougham, depuis ministre,

consacrer plusieurs pages d'un ouvrage sur les colonies, à demander que l'Angleterre s'unît à la France pour rétablir l'ordre à Saint-Domingue. Il fondait sa demande sur l'intérêt général du commerce et des colonies. Nous vîmes ensuite le ministère anglais joindre une escadre à l'escadre française envoyée dans cette colonie. Combien de fois, dans les temps dont je parle, n'ai-je pas souffert d'entendre des Français s'écrier, lorsqu'on parlait de ce dessein : « Les Anglais ne le souffriront pas! » Il n'est personne qui n'ait entendu dire et répéter ces paroles, dans un pays où l'on parle sans cesse de l'honneur national.

On verra dans un autre chapitre la lenteur et l'hésitation de ce gouvernement à reconnaître les provinces espagnoles de l'Amérique du sud, tandis que nous le devancions dans cette reconnaissance, et d'après sa demande.

Peu de temps après la signature du traité de Saint-Domingue, le président des Etats-Unis d'Amérique déclara que cette république fédérative ne reconnaîtrait point celle d'Haïti. Jamais l'âme élevée de Charles X n'aurait approuvé un pareil traité, si l'on ne l'avait peint à ses yeux comme le seul moyen d'adoucir les infortunes de la plupart des colons. Cet espoir pouvait seul l'entraîner. Plusieurs députés parlèrent fortement

contre ce traité, entre autres, MM. de Labourdonnaye et Kergariou. Ce traité enlevait aux colons leurs propriétés, sans leur consentement. On n'en trouverait pas un second exemple dans l'histoire. Toutes les fois qu'un gouvernement a cédé une province, il a toujours stipulé les intérêts des habitants, la conservation de leurs propriétés, et un temps convenable pour les vendre, s'ils ne voulaient pas rester sous la nouvelle domination. Mais par ce traité, on arrachait aux colons leurs propriétés. Vainement disait-on que les colons ne pouvaient plus rentrer dans leurs propriétés, je répondis à la tribune :

« Pourquoi leur ôtez-vous jusqu'à l'espérance, « pour eux et leurs descendants? Dans un temps « où tout change perpétuellement, où nous voyons « des choses si extraordinaires, savez-vous ce que « leur destine la fortune? Lorsque l'armée du « prince de Condé combattait les armées répu- « blicaines de la France, les émigrés qui étaient « dans ses rangs, prévoyaient-ils que bientôt « après, un homme qui portait les coups les plus « terribles à leur cause par des victoires, allait « être le chef du gouvernement en France, et « qu'une des premières opérations de ce domi- « nateur serait de leur ouvrir les portes de leur « patrie, et de leur rendre les hôtels, les mai-

« sons, les forêts, les livres, les tableaux qui n'a-
« vaient pas encore été vendus? Laissez donc
« l'espérance aux colons. Et puisque vous daignez
« traiter avec des nègres révoltés, puisque vous
« les élevez jusqu'à vous, pourquoi repoussez-
« vous la possibilité qu'il se trouvera un jour
« parmi eux un homme assez juste pour imiter
« l'exemple du vainqueur que je viens de citer? »

Toujours est-il certain, qu'outre la honte attachée à un semblable traité, il contenait une véritable spoliation entièrement consommée, et dont je ne vois aucun autre exemple. Lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre, les Français y conservèrent leurs propriétés, ou les vendirent, d'autres revinrent en France, mais sans y être contraints.

On disait que le commerce trouverait dans cette colonie un grand débouché. L'évènement a prouvé combien cette assertion était dénuée de toute espèce de fondement. Des banquiers libéraux ont payé un premier cinquième. Ils ne sont pas encore remboursés, et l'envoyé de France n'a pu nous rapporter de ce pays, en 1830, que le tableau d'une misère et d'un état social dignes de pitié.

Il est certain que le nombre et la force des mulâtres diminue tous les jours, que bientôt ils ne pourront plus résister aux nègres, qui les détestent, et dont les chefs essaient de temps en

temps des conspirations. Peut-être n'est-il pas éloigné, le moment où les mulâtres, pour leur salut, demanderont la protection de l'Angleterre. Si elle leur est accordée, cette puissance augmentera ses immenses Etats par la possession de la reine des Antilles. Elle nous en sera redevable, comme elle doit à nos folies révolutionnaires, Malte, les Sept-Isles, Sainte-Lucie, la Trinité, le cap de Bonne-Espérance, Tabago, l'Isle-de-France et ses dépendances, les îles Rodrigue et Séchelles dans les mers des Indes, et comme les Etats-Unis nous doivent l'immense et superbe Louisiane.

Maintenant, relisez l'article du *Constitutionnel*, et demandez-vous si de pareils traités augmentent l'éclat et la force d'une couronne. Oui, je le répéterai : c'est en dégradant le trône des Bourbons, qu'on l'a précipité dans une ruine inévitable. Les fameuses ordonnances n'ont été qu'une occasion offerte à la faction. Si elle n'avait que détesté le gouvernement, elle aurait dévoré sa haine en silence. Mais elle le méprisait, parce qu'il faisait tout ce qu'elle lui commandait ; voilà la vraie cause de la chute terrible dont nous avons été les tristes et impassibles témoins. Il faut dire et redire le passé, afin de s'instruire pour l'avenir.

CHAPITRE XIII.

Négociations avec l'Angleterre pour la reconnaissance des provinces révoltées de l'Amérique espagnole.

Rien ne pouvait être plus glorieux à la fois pour la France et la couronne que la guerre d'Espagne; elle était demandée par les gouvernements de l'Europe, l'Angleterre exceptée : les résolutions des congrès de Laybach et de Vérone étaient positives, et la conduite du peuple espagnol ne laissa aucun doute sur ses vrais sentiments. L'ardeur de notre armée ne fut pas un instant refroidie, ni sa discipline altérée, par les déclamations journalières du parti libéral. Ce fut

un triomphe pour la monarchie, une défaite pour la faction, et de bonnes élections manifestèrent cette heureuse situation du gouvernement. Les libéraux frémirent; mais, incapables de se décourager, ils espérèrent tirer un grand succès de leur défaite même; et ceux de l'Angleterre et de la France marchèrent ensemble à cette nouvelle entreprise. Ils connaissaient les dispositions des ministres anglais; ils savaient que, bien loin d'être assez grands pour ne s'occuper que de l'ordre social, toutes leurs pensées tendaient à favoriser la révolte et à sacrifier ce grand intérêt général à des intérêts mercantils, sur lesquels encore leur espoir n'était qu'une trompeuse erreur.

Ici, je dois répéter qu'un royaliste doit la vérité à son parti. On n'a cessé de proclamer qu'il fallait dire la vérité aux rois; faudra-t-il la taire aux hommes à qui l'on s'unit dans les discussions politiques, et dont on partage les opinions, les sentiments et les dangers? Nous ne pouvons nous instruire que par nos propres fautes; il ne faut pas nous les cacher à nous-mêmes. Si je suis convaincu que notre perte est notre ouvrage, pourquoi ne le dirais-je pas? Si l'on prouve le contraire, je reconnaîtrai mon erreur avec autant de joie que de surprise, et je concevrai des espérances pour l'avenir. D'ailleurs, persuadé comme

je le suis, comme je l'ai toujours dit, que l'éclat de la couronne pouvait seul la soutenir, que tout ce qui la souillait lui enlevait le respect des peuples, encourageait la faction et la conduisait du mépris à l'esprit de révolte, je manquerais à la vérité, si je dissimulais les choses qui la prouvent. Je voudrais que tous ceux qui pensent ainsi osassent le dire ouvertement, au lieu d'accuser sans cesse une faction qui n'était rien par elle-même, que Bonaparte avait étouffée, et que nous avons rappelée à la vie. Je l'ai dit à la tribune dans les termes les plus énergiques; des milliers d'autres l'ont dit dans les Chambres, dans les journaux, dans des écrits : *le Conservateur* est rempli de pages où cette vérité brille dans tout son jour. Je ne fais aujourd'hui que composer un ensemble de toutes ces accusations diverses. Eh quoi! quatre et cinq cents prêtres, évêques, gentilshommes, grands seigneurs auront manqué aux appels nominaux de l'Assemblée constituante, et l'on nous dira que la faction a renversé le trône par ses décrets! des ministres du roi auront dénoncé aux Assemblées les efforts des royalistes en 1790 et 92, n'auront pas secondé le courage des habitants de Paris, de sa garde nationale, des armées, des grandes villes, des administrations, des écrivains généreux ouvertement déclarés en faveur

du trône, et l'on nous dira que le trône a été renversé par une poignée de brouillons sans force réelle, sans armes, sans autorité! J'ai prouvé à chaque page de la terrible année de 1792, que toute leur force venait de la faiblesse des ministères.

Mais dans l'affaire que je vais vous retracer, vous aurez du moins la triste consolation de voir le ministère anglais favoriser, bien plus que nos ministres, la faction qui travaille l'Europe, et qui, de nos cabinets, étend son influence et donne ses ordres en Amérique.

Non seulement la reconnaissance des provinces du sud de ces contrées, révoltées contre l'Espagne, fut accordée, quoiqu'aucun autre Etat n'eût reconnu leur indépendance, formellement refusée deux fois par l'empereur de Russie, mais encore, comme on va le voir, l'Angleterre elle-même ne voulut pas les reconnaître avant la France, et ne les reconnut même que treize mois après son consentement.

Qu'on ait souvent, dans les temps reculés, excité les provinces de son ennemi à la révolte, on le conçoit; il ne s'agissait que de faire du mal à son ennemi; c'est le droit de la guerre : mais qu'après l'expérience de nos révolutions successives, quand l'ordre social est partout ébranlé par

elle, on excite les peuples à la révolte, et en pleine paix; cela ne peut partir que d'un extrême aveuglement. C'est le triste spectacle que nous présente l'affaire dont je parle, dans la conduite de la France et de l'Angleterre.

L'inconséquence des deux gouvernements fut bien extraordinaire; elle le fut autant que celle de tous les souverains et de leur diplomatie, après la seconde restauration. Je vous ai montré tout le mal qu'a fait cette diplomatie à la France en flétrissant la couronne; voici maintenant la France qui fait précisément la même chose : après une campagne glorieuse contre les rebelles de l'Espagne, elle consent à l'indépendance des rebelles de l'Amérique espagnole; elle y consent par une négociation avec l'Angleterre, que les ministres anglais terminent par des chants de triomphe dans leurs deux Chambres.

Les ministres anglais eurent dans ces temps une singulière conduite. Tandis que le roi d'Espagne était captif en France, ils combattaient pour sa cause contre Napoléon. Lorsqu'il fut rétabli sur son trône et reçu par son peuple avec un enthousiasme difficile à décrire, une conjuration, tramée et secondée à Paris, amena la révolte des troupes dans l'île de Léon, et le roi fut conduit prisonnier à Cadix. L'assemblée des cor-

tès domina l'Espagne ; elles avaient déclaré pendant leur première domination, et elles déclarèrent encore que jamais elles ne reconnaîtraient l'indépendance des provinces révoltées en Amérique : elles y avaient envoyé une armée ; elle eut des succès et des revers. Le ministère anglais favorisa les révoltés ; des régiments furent formés en Angleterre, et arrivèrent dans ces contrées dans le temps même où l'Angleterre combattait en Europe pour l'Espagne.

Considérez attentivement la conduite du ministère anglais lorsque l'honneur appela nos armes en Espagne : il n'intervint pas dans cette guerre; lord Liverpool déclara même dans le parlement qu'il ne la voulait pas, parce qu'il était convaincu que, sur cent Anglais, quatre-vingt-dix-neuf ne la voulaient pas ; mais en même temps combien d'efforts pour l'empêcher! Il s'adressait même aux cortès. Dans une erreur inconcevable, il les croyait assez puissantes pour dominer les sentiments fortement prononcés des Espagnols.

« J'espère, disait alors M. Canning dans le « parlement, que l'Espagne sortira triomphante « de sa lutte avec la France, » et par l'Espagne il entendait les cortès. Jamais l'aveuglement ne fut poussé plus loin sur l'état d'un pays.

Mais le ministère anglais manifesta surtout ses

sentiments au sujet de la célèbre phrase prononcée par Louis XVIII à l'ouverture des Chambres. Ce monarque avait dit qu'à Ferdinand seul appartenait de donner des lois nouvelles à son peuple, s'il le jugeait nécessaire. Ce passage du discours royal excita le mécontentement des ministres anglais; ils en firent l'objet le plus important de leurs délibérations; *ils obtinrent une interprétation du ministère français.*

Lord Liverpool s'exprima ainsi :

« On voit par les dépêches de sir Charles Stuart « (elles ont été publiées), que, même après le dis- « cours du roi de France, on s'est montré dis- « posé à modifier quelques-unes des déclarations « que ce discours renfermait. Le ministère fran- « çais a déclaré *qu'un changement quelconque* « dans la Constitution des cortès espagnoles, au- « quel le roi consentirait, suffirait à la France. « Ceci était un principe que je ne pouvais approu- « ver; *mais il faisait disparaître la doctrine pro- « fessée dans le discours du roi de France, que « tout changement doit venir du trône.* »

Il faut s'arrêter ici pour considérer la prodigieuse inconséquence de ces fortes têtes ministérielles : elles ont vu Louis XVIII donner une Charte à la France; elles ont vu cette Charte rétablie à la seconde restauration; elles ont ap-

plaudi cet acte juste et convenable; elles ont même, par leur diplomatie, accusé les royalistes français d'être opposés à cette Charte, qu'elles affectaient alors de regarder comme le palladium de la France et de l'Europe; et les voilà maintenant furieuses de ce que Louis XVIII a dit qu'à Ferdinand seul appartenait de faire ce qu'il avait fait lui-même, avec l'approbation de l'Europe et de la France. Elles exigent une explication des paroles de Louis XVIII; elles l'obtiennent, et cette explication est rendue publique.

Lord Liverpool triomphe de cette explication devant la haute aristocratie anglaise, qui ne voit pas que tout ce qui tend à approuver une Constitution, telle que celle des cortès, ébranle non seulement les trônes, mais élève la démocratie, et lui prépare les moyens de renverser et les trônes et l'aristocratie.

Autres inconséquences! Lord Liverpool, comme les autres ministres anglais, avait vigoureusement bataillé pour repousser tout droit d'intervention de la France en Espagne, lorsque notre armée allait y entrer; et maintenant, il porte lui-même *l'intervention* au point de ne vouloir pas permettre à un roi de dire qu'un autre roi peut seul donner des lois à son peuple!

Et ce même ministère porte *l'intervention* jus-

qu'à faire révolter des provinces espagnoles, jusqu'à reconnaître leur indépendance et demander le consentement de la France.

Et deux ans après, ce même ministère soutient par une flotte la Constitution écrite que don Pédro envoyait de deux mille lieues en Portugal!

Combien de petitesses accumulées, aussi ridicules en elles-mêmes que terribles dans leurs conséquences! A quoi servent donc les leçons de l'expérience? J'avoue que je trouve ces temps de barbarie, où l'on allait droit à l'injustice, par une marche ouvertement déclarée, préférables à nos temps de lumières, où les gouvernements, depuis Catherine de Russie, ne cessent d'exciter à la révolte, en criant contre les révolutions, professent eux-mêmes des principes révolutionnaires, et après avoir concouru à leur triomphe, rejettent sur ces principes le mal qu'ils ont fait eux-mêmes, déclament contre une faction qu'ils ont encouragée, et cherchent ainsi une excuse à leur ineptie politique.

Pendant ces négociations, les journaux libéraux des deux pays ne cessaient de demander cette reconnaissance des provinces révoltées. Ils pressaient, menaçaient. Point de prières, mais un ton impérieux: Leurs feuilles en étaient pleines. Ils savaient bien qu'on finirait par leur obéir. Ils

y joignaient la plus profonde ignorance; car ils croyaient que ces contrées étaient une mine inépuisable de richesses, tandis qu'elles étaient ravagées par toutes les furies qu'enfante une liberté sans frein et sans lois.

Après la victoire remportée par nos armées en Espagne sur une faction, M. Canning n'oublia point sans doute qu'il avait dit : J'espère que l'Espagne (c'est-à-dire les cortès) sortira triomphante de sa lutte avec la France. Mais il conçut un plan nouveau; il prodigua les louanges à notre armée et au prince qui l'avait conduite : c'était le prélude d'une nouvelle scène politique.

Dès ce moment, renonçant à l'empire des cortès en Espagne, il ne s'occupa que de la reconnaissance des provinces de l'Amérique espagnole. Une tentative auprès de l'empereur de Russie avait été repoussée. On connaît la célèbre note de M. de Nesselrode à ce sujet; il y déclare que son souverain ne fera rien sans le consentement du roi d'Espagne.

Après le succès de nos armes, M. Canning se conduisit avec une circonspection, je dirai même une sorte d'hésitation qui m'étonna dans un homme de ce caractère. J'ignore les détails des négociations; mais je puis parler avec certitude de l'ensemble et des résultats. Ils ajoutent une

nouvelle et forte preuve à cette vérité accablante que je développe dans ces Mémoires : Toujours les souverains et leurs ministres excitent les peuples à la révolte et favorisent la faction révolutionnaire.

Que voulait le ministre anglais? obtenir de la France de renoncer formellement à toute intervention en faveur du roi d'Espagne, relativement à l'Amérique. Il semble qu'on aurait pu répondre : Après avoir détruit une faction en Espagne, la France ne peut, sans la plus forte inconséquence, promettre de ne rien faire contre cette même faction en Amérique, d'autant plus que ces mêmes cortès, que l'Angleterre a protégées, ont combattu cette faction américaine. On répondit bien différemment.

Dès le mois de juin 1824, lord Liverpool disait, dans la Chambre des pairs, d'un ton de triomphe :

« Voyez les pièces déposées sur le bureau. *La « renonciation de la France à toute interven-* « *tion* ne prouve-t-elle pas que notre devoir a « été complètement et honorablement rempli? »

En même temps, M. Canning annonçait ce succès à la Chambre des communes. Il ajoutait que le caractère personnel de l'ambassadeur français était une garantie de plus pour l'Angleterre,

parce qu'il n'aurait pas été l'organe d'une mesure politique qu'il n'aurait pas approuvée.

Je cite ces phrases, parce qu'elles prouvent que le ministre anglais était bien éloigné de marcher sans la France dans cette grande affaire. Le ton de triomphe de lord Liverpool, et la phrase de M. Canning, dans laquelle il s'appuyait sur le caractère personnel de notre ambassadeur, pour ne laisser aucun doute sur la chose obtenue, prouvent quel immense intérêt ces ministres attachaient *au consentement* de la France.

Mais une chose plus remarquable encore peut-être, ce n'est qu'au mois de mai 1825, *plus d'un an après cette renonciation de la France,* que le premier traité, le traité de l'Angleterre avec Buénos-Ayres, a été publié. J'insiste sur ce retard, parce qu'il prouve à quel point les Anglais ont mis dans cette grande affaire une sorte d'incertitude. Cette hésitation n'a pu être causée par l'opposition de la France, puisqu'elle y avait fortement renoncé. La Russie en a-t-elle été la cause? Je la vois persister *à soutenir les principes de la légitimité,* par une seconde note très-étendue, très-forte, remise à l'ambassadeur des Etats-Unis. J'ignore si l'Angleterre avait continué de négocier sur ce sujet avec la Russie, après le

premier refus de cette puissance, en 1817. Mais la note adressée au Etats-Unis, était positive pour l'Angleterre elle-même.

Tout était donc consommé entre la France et l'Angleterre, au mois de juin 1824, par le consentement de la France, et au mois de mai 1825, par le premier traité entre l'Angleterre et Buénos-Ayres. La révolte était donc sanctionnée par l'Angleterre, et consentie par la France. Le seul empereur de Russie avait soutenu les droits de la légitimité.

Dans cet état des choses, un ministre anglais, M. Canning, non content d'avoir légitimé par un traité la révolte des provinces d'Amérique, s'élève et s'exalte dans la Chambre des communes en faveur de la révolte, et prononce cet étrange discours qui frappa d'étonnement les hommes qui pensaient que la morale publique, que la défense de l'ordre social, blessé depuis quarante ans par tant d'excès révolutionnaires, devait au moins trouver un asile dans les gouvernements.

En 1826, près de trois ans après le rétablissement de Ferdinand par nos armes, M. Canning s'exprimait ainsi :

« Un des moyens de redressement était une « guerre contre la France. Il y avait encore un

« moyen, c'était de rendre la possession de ce « pays *inutile entre des mains rivales*, c'était « de la rendre plus qu'inutile, c'était de la ren- « dre *préjudiciable au possesseur*. J'ai adopté « ce dernier moyen. Ne pensez-vous pas que « l'Angleterre ait trouvé en cela une compensa- « tion pour ce qu'elle a éprouvé, en voyant en- « trer en Espagne l'armée française, et en voyant « bloquer Cadix ?

« J'ai regardé l'Espagne sous un autre aspect. « J'ai vu l'Espagne et les Indes ; j'ai, dans ces derniè- « res contrées, *appelé à l'existence un nouveau* « *monde*, et j'ai ainsi réglé la balance. J'ai laissé à « la France toutes les chances de son invasion. »

Ainsi donc, M. Canning se glorifiait d'avoir fait tout le mal qu'il lui avait été possible de faire, à l'Espagne et à la France, parce que la France voulait rétablir sur son trône un roi que des rebelles tenaient captif, un roi pour qui l'Angleterre avait combattu contre le domina- teur de l'Europe. Toutes ces manœuvres favorables à une faction, et toute cette gloire qu'il tirait de ces manœuvres anti-sociales, il les faisait, il en triomphait, *en pleine paix* avec la France et l'Espagne.

Je demande s'il était possible de mieux servir les desseins de la faction révolutionnaire, qu'en

déclarant hautement des principes si contraires à l'ordre social. Lord Castlereagh avait dit dans ce même parlement, après les révoltes en Espagne : *La faction agit partout avec une sympathie effrayante;* et voici son successeur qui déclare qu'il fera et même qu'il a fait révolter les Espagnes d'Amérique, parce que la France combattait les armes à la main cette faction révolutionnaire qui effrayait lord Castlereagh.

Après de tels détails, il faudrait renoncer à l'évidence pour ne pas convenir que la faction révolutionnaire avait de grandes obligations au ministère anglais. Aussi, après une si belle victoire, elle redoubla d'efforts pour obtenir un nouveau succès. Lorsque les journaux du parlement anglais annoncèrent en juin 1824, que la France avait déposé entre les mains du ministre anglais son consentement à ce qu'il reconnût l'indépendance des provinces révoltées, et le dépôt de ce consentement mis sur la table du parlement avec des chants de triomphe, la faction ne douta plus qu'elle obtiendrait l'indépendance des révoltés de Saint-Domingue. Elle y travaillait depuis long-temps. L'ordonnance fut signée au mois d'avril 1825; et afin de ne pas laisser languir la faction dans ses espérances, l'Angleterre signa son premier traité avec Bué-

nos-Ayres, au mois de mai 1825. Ainsi, deux mois successifs proclamèrent le triomphe de la faction dans les deux Mondes!

Vous faites avec moi le rapprochement des dates. Vous dites : en 1823, glorieuse campagne de nos armées, qui rendent à l'Espagne son roi qu'elle redemandait; en 1824, consentement de la France à l'indépendance des provinces rebelles à l'Espagne; en 1825, traité de l'Angleterre avec Buénos-Ayres, en faveur de ces rebelles, et ordonnance qui reconnaît l'indépendance des rebelles de Saint-Domingue.

Après tant de succès, la faction devait-elle, *pouvait-elle* s'arrêter? Je réponds sans hésiter : Les fleuves remonteront vers leur source, avant qu'une faction, à laquelle on accorde tout ce qu'elle demande pendant quarante ans, excepté dans un court intervalle, commandé par une épée victorieuse, puisse étouffer des espérances sans cesse renaissantes, et s'arrêter dans ses succès. Et comme elle ne peut s'arrêter, la voilà qui travaille l'Angleterre. Après une révolution suivie de cent cinquante ans d'une grandeur et d'une prospérité inouies, un ministre anglais ose faire à la faction populaire *une concession* immense, qui dépouille la couronne et l'aristocratie de son influence dans les élections. Nous verrons quels

en seront les effets, et si la terre classique de la liberté ne sera pas en proie à la licence.

Mais en revenant sur l'indépendance des colonies espagnoles, je me demande s'il n'y avait pas une manière honorable pour la France de terminer cette affaire importante? Elle se présentait naturellement. C'était de montrer, immédiatement après la prise de Cadix, les pavillons de France est d'Espagne aux habitants du Mexique et du Pérou, restés encore fidèles. Il fallait se rappeler les paroles de lord Liverpool. « Non, disait ce ministre, au moment de notre « expédition en Espagne, je ne veux pas la « guerre, parce que je suis convaincu que sur « cent Anglais quatre-vingt-dix-neuf ne la veu- « lent pas. » Il fallait porter une profonde attention sur cette phrase. Cette attention eût appris à nos ministres dans quelle heureuse situation ils étaient placés pour dominer la grande affaire de l'Espagne et de ces provinces américaines.

Je conclus de ces paroles de lord Liverpool, qu'il eût été facile de régler, par une sage conciliation, de si grands intérêts avec ce ministère, immédiatement après nos succès. Nous avons vu un membre renommé des communes, aujourd'hui ministre, demander que l'Angleterre s'u-

nit à la France pour rétablir l'ordre à Saint-Domingue, et le ministère anglais joindre une escadre à l'escadre française, et montrer ainsi à des révoltés l'accord des deux pavillons. Combien il eût été glorieux pour la France, immédiatement après la prise de Cadix, de montrer les pavillons réunis de France et d'Espagne dans les mers de l'Amérique, d'affermir le Mexique et le Pérou dans leur fidélité, et d'engager l'Angleterre à se joindre à nous, pour faire cesser des discordes sanglantes!

Quel peuple était le plus intéressé au succès du plan dont je parle? L'Angleterre. Car partout où le commerce sera libre, les Anglais sont sûrs d'en recueillir les fruits, avant et plus qu'aucun autre peuple. Le roi d'Espagne avait depuis long-temps promis cette liberté. Mais d'ailleurs, nous n'avions pas plus besoin du consentement de l'Angleterre pour une action noble et juste envers un allié, que nous n'avons eu besoin de son consentement pour envoyer une armée en Espagne, et ensuite à Alger.

J'avoue que je n'ai jamais pu concevoir la manière dont cette affaire a été conduite, et je ne suis pas le seul. Il parut, dans le temps, une brochure très-bien faite, très-bien raisonnée, et dans laquelle on insistait surtout sur les obser-

vations outrageantes de lord Liverpool, relativement à la phrase du discours prononcé par Louis XVIII, à l'ouverture solemnelle des Chambres. L'auteur avait une parfaite connaissance de tout ce qui a rapport aux affaires étrangères. Il ne s'est pas nommé. Je dois respecter les motifs qui l'ont détourné d'ajouter le poids honorable de son nom aux excellentes réflexions qu'il a publiées.

Reportez votre attention à cette coïncidence si remarquable de quatre choses bien constatées. L'Angleterre ne voulait pas absolument s'opposer par la guerre à notre entrée en Espagne; c'est lord Liverpool qui le déclare dans la Chambre des pairs. Le Pérou et le Mexique sont fidèles; les actes solemnels de leurs congrès blâment tout ce qui a été fait contre l'Espagne; ils sont d'accord avec les cortès d'Espagne, qui avaient déclaré que jamais elles ne consentiraient à la séparation de ces provinces, et d'accord aussi avec la déclaration de l'empereur de Russie; et au milieu de circonstances si favorables, la France triomphe en Espagne! Eh bien! on ne profite point d'un si heureux concours de la victoire et des circonstances les plus favorables! On ne fait pas la moindre tentative; on ne paraît pas même s'apercevoir combien le rétablissement de la mo-

narchie espagnole dans les Indes et son union avec la France sont nécessaires pour balancer la marine de l'Angleterre : cette considération qui, relativement à la balance de l'Europe, a frappé l'empereur de Russie, n'occupe point nos ministres. Tout change alors. L'Angleterre veut la reconnaissance des provinces révoltées ; elle n'ose pas cependant l'accomplir sans le consentement de la France. Le ministère anglais l'obtient, et l'annonce d'un ton triomphant dans les Chambres.

Tel est le résumé de cette grande affaire, sur laquelle gémira tout Français attaché à sa patrie, et qui connaît bien les intérêts maritimes et commerciaux de la France. Aussi, après avoir parlé un jour à la tribune sur ce sujet avec la plus intime conviction, j'eus le plaisir le lendemain d'entendre M. le maréchal Molitor, qui a fait si glorieusement la campagne d'Espagne, me féliciter de mon discours, et me dire qu'il y avait reconnu un homme instruit des vrais intérêts de la France.

Considérez maintenant les résultats du plan qu'on a suivi. On a fatigué le roi d'Espagne pour obtenir de lui et l'emprunt des cortès, et une Constitution libérale, et une complète renonciation aux provinces révoltées. On ne voyait pas que le caractère si prononcé, si constant du peuple

espagnol, étant à la fois la règle et l'appui de son roi, le roi ne pouvait se séparer de son peuple, en prononçant une reconnaissance que ce peuple abhorre, et que les cortès mêmes ont délaré ne pouvoir jamais être prononcée.

On n'a pas vu que ces provinces devaient, après leur indépendance reconnue par deux grandes puissances, retomber plus que jamais dans l'anarchie, détruire les propriétés, anéantir leurs richesses, et par conséquent n'offrir que des pertes au commerce de l'Europe. On se rappelle les dommages immenses que les Anglais ont éprouvés dans ces contrées, lorsqu'ils ont commercé avec elles.

Tout cela prouve bien que les choses justes et nobles sont les seules qui procurent de grands avantages aux peuples, les seules encore qui soutiennent les trônes, en les ennoblissant dans l'opinion des peuples. Les journaux de la faction triomphèrent de cet accord des deux gouvernements de France et d'Angleterre. Ils furent ravis de voir ainsi des signatures royales dépouiller un roi, et donner aux peuples ce bel exemple. Leur joie se manifesta par les mêmes chants de bonheur qui signalèrent l'ordonnance et le traité de Saint-Domingue. C'étaient le même plaisir du succès obtenu, la même certitude d'autres succès,

le même et énergique mépris pour le gouvernement, la même annonce prophétique de sa destruction inévitable. Je n'ai pas le courage de copier leurs phrases, aussi instructives qu'elles étaient injurieuses. Si les tristes choses que je retrace ne sont pas à la fois des causes et des leçons, qu'on me dise où j'en pourrais trouver.

Le parti libéral a voulu un traité avec les rebelles de Saint-Domingue, a voulu la reconnaissance des provinces révoltées contre l'Espagne ; il a été obéi dans ces deux choses ; et dans ces deux choses, il a comblé les désirs du ministère anglais. Il a, comme je l'ai prouvé dans le chapitre précédent, détruit notre commerce, en détruisant nos immenses débouchés ; et en cela encore il a comblé les désirs de l'Angleterre. Voilà comme cet ardent patriotisme, si vanté, a connu, a servi les intérêts de la France. Mais jamais il n'aurait obtenu ces succès déplorables, sans la faiblesse et l'imprévoyance des ministères.

Singulière destinée de la France ! A un dominateur qui court à des envahissements continus sur les Bourbons d'Espagne par des batailles, succèdent des ministres qui les dépouillent d'un trait de plume ; à ce dominateur qui, d'un seul mot, en paraissant, étouffe une faction puissante, et fait le contraire de tout ce qu'elle a voulu,

succèdent des ministres occupés pendant quinze ans à satisfaire cette faction insatiable qui ne recule jamais, et qui marche, la tête haute, au renversement du trône !

CHAPITRE XV

Son retour à la convention. Son hommage. Son suicide. Je suis nommé par elle au poste d'ambassadeur. Ma négociation en faveur du commerce et de l'humanité. Sur le crédit public. Observations sur la nécessité de faire des économies. La prétendue science du crédit n'est qu'une mauvaise charlatanerie. M. le comte Dubois-Crancé m'adresse des félicitations sur mes opinions en finances. Réponse que je lui fais.

J'AVAIS parlé à souper, et avec tant de force, pour rappeler la proposition de M. le maréchal Macdonald en faveur des émigrés, que le roi voulut bien penser à moi lorsqu'il résolut d'accomplir cette ancienne promesse. Il me demanda brusquement si je voudrais la soutenir dans les deux

Chambres. J'acceptai avec reconnaissance cette marque de confiance. Il m'appela dans le conseil privé, où fut examiné le projet de la loi. M. le maréchal Macdonald fut un des membres de ce conseil, et eut touts les honneurs d'un acte de justice qu'il avait provoqué le premier. M. de Martignac fut le rapporteur au nom du gouvernement. La loi passa dans les deux Chambres à une grande majorité, malgré une vive opposition. Cette loi fut regardée comme un bienfait du roi. Je dois reconnaître que M. de Richelieu en avait conçu le projet, et qu'il avait même chargé un jurisconsulte d'écrire un mémoire sur ce sujet. Cette restitution, toute incomplète qu'elle était, dut exciter la reconnaissance non seulement des émigrés, mais de toutes les personnes essentiellement justes.

Un seul raisonnement suffit pour en prouver la justice. On n'avait pas confisqué les biens des régicides qui s'étaient déclarés contre le roi pendant les cent-jours, et l'on continuait la spoliation des biens des émigrés rentrés avec le roi, après avoir défendu sa cause. Bonaparte avait rendu les biens non vendus, et le roi se serait arrêté dans un projet si noblement conçu, et même exécuté par le dominateur, qui, plus d'une fois, avait manifesté le regret de ne pouvoir d'a-

vantage. C'était le seul moyen de faire rentrer ces biens dans la masse générale des patrimoines, et dans les contrats, sans aucune dénomination particulière qui les flétrissait dans l'opinion; le seul moyen aussi de repousser à jamais l'odieuse mesure des confiscations.

Cette loi eut un effet particulier. Une très-grande partie des sommes restituées passa dans les mains des anciens créanciers des émigrés. La classe intermédiaire accrut considérablement ses capitaux. Des hommes de bonne foi m'ont dit qu'ils avaient recouvré ainsi de vieilles créances auxquelles ils ne pensaient plus. Combien de ces belles boutiques, de ces galeries marchandes qu'on admire dans Paris, ont été élevées par les capitaux que ces restitutions ont mis dans le commerce! Cette opération fut grande et juste; et dans l'histoire, elle fera toujours un honneur infini au roi, à ses ministres, et surtout à M. de Villèle. L'honneur a dicté cette loi; pourquoi n'a-t-il pas toujours été consulté?

Je crois que ce fut alors une faute du ministère de se complaire à dégrever les contribuables d'une faible portion de l'imposition foncière. S'il avait pu, comme en Angleterre, supprimer entièrement ce genre d'impôts, on en aurait vu les grands résultats. Mais quelques centimes ôtés à

chaque contribuable, l'un dans l'autre ne produisaient qu'un effet à peine aperçu. Lorsqu'on annonça à la Chambre le dessein de supprimer les derniers vingt-cinq millions, je n'osai pas m'y opposer ouvertement. J'eus cette faiblesse; mais j'indiquai une manière grande et utile d'employer cette somme : c'était au moment où les provinces du Midi ne vendaient pas leurs blés, et avaient leurs granges remplies, sans espoir de vente. Je fis remarquer qu'on demandait pour ces blés des débouchés dans les pays étrangers, tandis que les habitans de plusieurs provinces de France mangeaient à peine du pain, et vivaient de châtaignes et de pommes de terre. Je représentai que, depuis plus de soixante ans, on avait tracé dans le Limousin et les provinces voisines un chemin qui devait unir ce pays aux contrées du Midi; qu'en achevant ce chemin, on donnerait à ces contrées ce débouché tant demandé; que cette communication augmenterait, comme il arrive toujours, les besoins de ces peuples, et que de nouveaux besoins amènent toujours une nouvelle industrie.

M. le directeur général des ponts et chaussées venait de nous distribuer un gros volume, dans lequel il donnait la dépense présumée des grandes routes qui restaient à faire. Il évaluait à soixante

quinze millions la dépense du chemin dont je parle. Je partais de ce calcul pour dire que les vingt-cinq millions du dégrèvement proposé, employés à cette dépense pendant trois ans, produiraient un bien incalculable. En vain je nommai les départements que cette mesure aurait fécondés; en vain je suppliai leurs députés de m'accorder leur attention; en vain je les avertis que je parlais pour les intérêts particuliers de leurs commettants. Je crois qu'ils crurent que je parlais du Japon. Je ne reçus pas de leur part la plus petite marque d'adhésion. Le seul M. Alexis de Noailles me remercia affectueusement d'avoir traité les intérêts de sa province.

Je ne fus pas plus heureux, lorsque je proposai un moyen bien simple de ranimer l'industrie; c'était au moment d'effroyables banqueroutes qui avaient ruiné de grandes manufactures. Je proposais de faire aux entreprises importantes des avances, en les combinant de manière qu'elles pussent rentrer au trésor. Je citai Henri IV et Louis XIV, le grand Frédéric, qui par ce moyen avait opéré dans ses Etats, des prodiges dont je donnais touts les détails, et enfin l'Angleterre, qui était revenue trois fois à une opération semblable, sans que le trésor eût perdu un denier. Je ne fus compris ni des ministres ni de la

Chambre. Le seul géneral d'Aboville m'en félicita, et me parla des heureux effets que pouvait produire une telle mesure.

Un député de Bordeaux, dans un discours qu'il ne lut pas à la tribune, mais qu'il fit imprimer, inséra une note dans laquelle il déclarait, sans le prouver, que ma proposition était dangereuse. Un habitant de Bordeaux me dit que ce député était un des plus grands capitalistes de cette ville, et que, si ma proposition était adoptée, ses capitaux seraient moins productifs. Plusieurs manufacturiers pensèrent différemment; ils m'écrivirent et me parlèrent pour m'engager à renouveler ma demande. Je répondis à tous que la Chambre était sourde à de pareilles propositions relatives au commerce et à l'industrie ; qu'elle n'accordait son intérêt qu'aux questions ou aux demandes qui présentaient de la pâture aux passions. Mais ce que la Chambre et les ministres de Charles X n'auraient jamais fait pour lui concilier le commerce et l'industrie, les ministres de Louis-Philippe n'ont pas manqué de le faire immédiatement après la révolution de 1830. Trente millions leur ont été accordés pour cet objet. Je crois assez remarquable cette différence entre la conduite des ministres de Charles X et celle des minstres de Louis-Phi-

tement l'argent de ces particuliers : c'est ce que faisaient nos ancêtres.

Le premier emprunt dont les rentes furent assignées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, fut fait par François I^er^; il ne s'adressa point à des banquiers. Les Parisiens s'empressèrent de porter leur argent; ils furent charmés, dit un historien, de se procurer, par le placement de leurs épargnes, un revenu qui ne leur demandait aucun travail, aucun embarras. Voilà un véritable emprunt; on reçut les sommes des prêteurs, sans l'intermédiaire des banquiers. Voilà aussi la véritable source de la facilité de l'emprunt, le désir et la commodité de placer ses épargnes, et d'avoir un revenu sans embarras.

On emprunta de la même manière sous plusieurs règnes; mais on vit, sous Henri III, le surintendant d'O s'associer aux traitans, s'en servir pour des emprunts, et faire leur fortune et la sienne, en ruinant l'Etat; il fut le fléau de la France.

Nous arrivons au ministère de Sully, à des prodiges d'ordre et d'économie, au milieu du plus effroyable désordre, suite inévitable des guerres civiles. D'où venait sa science, son talent? De sa probité, de sa vertu, de son amour pour son roi. Il n'eut pas besoin d'étudier la pré-

tendue science économique; il la trouva bien plus et bien mieux dans un sens droit, dans un caractère ferme et une probité à toute épreuve. Il arracha la France aux mains des traitants; il ne fit point d'emprunts. Disons avec M. Hennet : « Dans « un ministre des finances, le premier des talents, « c'est la vertu. »

Sous Louis XIII, nous voyons un emprunt étonnant; il fut fait sans l'intermédiaire des banquiers, qu'on appelait alors les *traitans*. Les particuliers versèrent au trésor 198 millions de capitaux à 5 et ½ pour cent. Cette somme, suivant la remarque de M. Hennet, égalait près de trois années de revenu public; c'est comme si l'on empruntait aujourd'hui trois milliards. Cet emprunt prouve évidemment la vérité de ce que j'ai avancé, que toutes les sommes prêtées à l'Etat ne sont pas autre chose que l'accumulation de toutes les innombrables économies des particuliers.

Je sais fort bien que, dans ce même règne de Louis XIII, on fit ce qu'on applait des *affaires avec les traitans*, et qu'on vendit des rentes à des capitalistes; ainsi, vous n'avez pas même aujourd'hui le triste mérite de cette invention. Mais le cri public forçait alors à nommer des commissions ou des chambres de justice qui exami-

naient les opérations des traitans. Toutes les fois qu'on est revenu ensuite à l'ancienne manière, d'*emprunter, directement des particuliers, sans vendre les rentes à des capitalistes,* on a réussi; c'est ainsi que Colbert a emprunté 262 millions à 5 pour cent, et à 5 un neuvième. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans le fameux emprunt de M. Silhouette, sous Louis XV. En vingt-quatre heures, 75 millions furent portés au trésor par les particuliers; et loin de recourir aux financiers, il leur lia les mains par les combinaisons de cet emprunt. Il excita par cela même un enthousiasme général.

Les emprunts considérables de M. Necker pendant la guerre d'Amérique, emprunts-loteries, rentes viagères, rentes perpétuelles, tout se faisait *directement entre l'Etat et les particuliers* —

En 1789, le nombre des rentiers était de sept à huit cent mille; c'est la preuve la plus certaine que toutes ces sommes *prêtées directement par des particuliers,* ne sont autre chose que les économies des particuliers.

Une autre preuve est cette promptitude avec laquelle furent remplis les deux emprunts-loteries de M. Necker. Il suffit de quelques jours pour verser au trésor 45 millions.

Que faisons-nous maintenant? nous n'emprun-

tons pas, nous vendons; nous vendons d'une manière onéreuse à l'Etat, et profitable aux capitalistes. Prenons pour exemple l'emprunt fait sous le premier ministère de M. de Richelieu, par M. Corvetto. Rien de plus frappant que la plainte singulière portée sur cet emprunt par M. Ouvrard dans ses Mémoires. Il dit que le premier traité fait avec les capitalistes, leur donnait la rente à 53 francs 85 centimes, et il ajoute: *Prix fixé par ma note à la conférence des alliés.* Il continue : « Un arrêté du conseil des « ministres me rendait moi-même acheteur de « 12 millions de rente au même prix de 53 francs « 85 centimes, en paiement de toutes les fourni- « tures de l'armée des alliés, dont j'étais déjà « chargé comme munitionnaire général; mais « le duc de Feltre refusa de signer le traité ré- « digé en conformité de l'arrêté du conseil des « ministres... La rente était déjà à 65 fr., etc. »

Il y a apparence que ces arrangements, pris en faveur de M. Ouvrard, furent faits promptement; ainsi nous pouvons dire qu'en peu de jours, la rente monta de 53 85 à 65; qu'elle donnait par conséquent 11 francs de bénéfice dès sa naissance; environ un cinquième de bénéfice. Je néglige les centimes. Ainsi, en donnant 12 millions de rente à M. Ouvrard dans cet emprunt, on lui donnait

réellement 14 millions 400,000 francs de rente. Mais, en même temps, M. Ouvrard sçavait bien que toute l'autorité influente du gouvernement serait employée en faveur du crédit public, et par conséquent à augmenter cette somme qu'on lui donnait. Il ajoute ensuite que chacun voulait avoir de ces rentes, et *qu'il fallait employer la force au trésor pour contenir la foule.*

Quelle était cette foule? Ce n'étaient pas les bienheureux capitalistes en petit nombre, auxquels on avait donné l'emprunt; ce n'étaient pas non plus ces favoris du ministère, auxquels il donnait des bons d'emprunts, qui les passaient à des agents pour les vendre, et qui, n'ayant pas un sou en se couchant, se réveillaient capitalistes, après un doux sommeil et des rêves flatteurs. Cette foule était composée de ces hommes nombreux qui ont des économies à placer; ce sont eux et eux seuls qui, en dernière analyse, achètent des rentes pour se procurer un revenu sans embarras. Les capitalistes ne peuvent les garder; ils n'ont pas deux et trois cents millions disponibles : ils n'ont souvent que leur signature, et l'avantage d'avoir auprès d'eux un gouvernement aveugle et inepte qui croit avoir besoin d'eux, parce qu'il ne connaît pas ses propres ressources, qui ne voit pas que si des capitalistes se présen-

tent, c'est uniquement parce qu'ils sont certains de faire un grand bénéfice, et que cette certitude n'est fondée que sur la confiance inspirée par la caisse d'amortissement, et par l'exactitude des contribuables à payer l'impôt.

Je vous prie de bien faire attention à tout cela. Pour 55 francs qu'on donnait à l'Etat, l'Etat donnait 5 francs de rente; et par conséquent, pour 55 millions de capital, il donnait 5 millions de rente. Mais dans l'emprunt énorme dont je vous ai parlé sous Louis XIII, 100 millions de capital ne coûtaient à l'Etat que 5 millions 500,000 fr. de rente. Les emprunts de Colbert, celui de M. Silhouette, ceux de M. Necker avaient le même résultat, et quelquefois ont coûté moins encore. L'Etat donnait 5 francs de rente à un particulier qui lui remettait le capital ou presque le capital, et non 5 francs de rente à celui qui ne lui avait remis que 55 francs.

Pesez ces rapprochements; comparez et jugez. Mais que dis-je? il est encore entre ces deux formes d'emprunts une différence frappante. Le particulier qui prenait une rente dans les anciens emprunts était obligé de donner le capital; il ne pouvait souscrire simplement, et se reposer pour le paiement sur la vente de la rente qu'il venait d'acquérir, puisqu'il n'avait point la certitude

ni même l'espoir de vendre avec bénéfice une rente qu'il avait achetée au pair ou presque au pair.

Dans les emprunts dont je parle, au contraire, un homme, avec sa seule renommée de capitaliste, ou avec la faveur d'un ministre, est inscrit pour une somme qu'il n'a pas; et comme on lui donne cette inscription à un taux au-dessous du taux de l'opinion, il vend la portion qui lui est nécessaire pour s'acquitter; il garde le reste avec la douce certitude que le gouvernement fera constamment touts les efforts possibles pour augmenter la valeur de la rente, et par conséquent la fortune de ses prêteurs. Il peut dire que de rien il a fait quelque chose, et peut-être beaucoup; car ces rentes, données par l'Etat à 55, étaient en 1829 à 108. Ainsi, si M. Ouvrard avait reçu les 12 millions de rente que lui donnait le conseil des ministres, et s'il avait pu les garder, il aurait eu, en 1829, plus de 24 millions de rente.

Et tout cela se faisait aux dépens des contribuables! car la science nouvelle du crédit n'a donné à l'Etat que 55 millions, tandis qu'avec l'ignorance de l'ancien temps, il aurait reçu 100 millions. Or, sur qui tombe cette perte énorme, si ce n'est sur le contribuable?

Vous voyez donc bien que le crédit n'est pas

autre chose que l'espoir fondé que les rentes seront exactement payées par l'Etat : vous voyez que des capitalistes ne souscrivent un emprunt, que par la certitude qu'une multitude de particuliers acheteront d'eux ces rentes sur l'Etat. S'ils n'avaient pas cette confiance dans l'exactitude des paiements, ils n'auraient pas la certitude de vendre leurs rentes; ils ne souscriraient pas l'emprunt. Or, pourquoi le gouvernement ne fait-il pas lui-même cette opération que font les capitalistes? Est-ce qu'il n'a pas en lui-même la confiance qu'ont en lui les capitalistes? Pourquoi, ainsi que dans les emprunts dont j'ai parlé, ne demande-t-il pas l'intégralité du capital, 100 fr. pour 5 francs de rente? Dira-t-on qu'il n'est pas certain de recevoir aussi promptement le montant de l'emprunt, en s'adressant à des particuliers, qu'en s'adressant à des capitalistes? Je répondrai: Vous ne croyez donc pas vous-même à votre crédit? vous pensez donc que le public a plus de confiance dans les capitalistes qu'il n'en a dans vous-même? vous avez donc en vous moins de confiance que n'en ont les capitalistes? Quoi! vous faites perdre à l'Etat 45 millions sur cent, parce que vous n'avez pas cette confiance? Vous sçavez cependant, comme le public, que les rentes ne seront pas payées par les capitalistes,

mais par l'Etat. Or, c'est le paiement de la rente qui entraîne la confiance. Direz-vous que si vous aviez demandé ce capital intégral, personne ou un petit nombre de particuliers vous l'auraient confié? Vous conviendrez dès lors que vous n'avez pas de crédit.

Quoi! Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ont emprunté des sommes énormes, *directement des prêteurs; ils en ont reçu le capital;* et vous, vous n'avez emprunté qu'avec une perte, tantôt immense, tantôt moins forte sur le capital! Quelle est donc cette science si vantée du crédit, ou à quoi vous sert-elle?

L'emprunt de 14 millions 600,000 francs, fait en 1818 par M. Corvetto, fut fait par soumissions. Le prix fut fixé à 66 fr. 50 cent. par 5 fr. de rente. Vous voyez que l'Etat ne recevait que 66 millions au lieu de 100. Je néglige les centimes. Cet emprunt fut accompagné de circonstances scandaleuses, dont je parlerai bientôt. Les soumissions ouvertes le 9 mai, et closes le 27, montaient à 2 milliards 210 millions 800,000 fr.; ainsi, elles auraient rempli un emprunt de plus de 100 millions de rente, au lieu d'un emprunt de 14 millions 600,000 francs de rente. Les soumissionnaires avaient donc confiance dans le gouvernement. Le gouvernement seul n'a pas eu cette

confiance en lui-même, ou plutôt il a voulu élever des fortunes qu'il n'aurait pu favoriser en suivant l'ancien mode d'emprunt.

Ces soumissions prouvent qu'en s'adressant aux particuliers, et non aux capitalistes, on pouvait trouver les sommes nécessaires pour tout emprunt; mais elles prouvent aussi que l'on aurait pu mettre l'emprunt à un taux plus élevé que 66 francs. Tout cela a entraîné des infamies dont je parlerai dans un instant.

L'emprunt souscrit par M. Rotschild, en 1823, a produit les mêmes résultats. La seule différence est dans les pertes et les bénéfices, qui ont été moindres pour l'Etat et pour les prêteurs. Il fut adjugé à 89 fr. 55 cent. La rente augmenta rapidement: elle était à 108 dans les premiers jours d'avril 1829.

On voit d'un coup-d'œil le bénéfice. Mais quelle cause a fait augmenter la rente? la certitude qu'elle serait payée exactement, et le travail de l'amortissement. A qui appartiennent ces deux causes? à l'Etat. Pourquoi donc l'Etat n'a-t-il pas profité de ces deux moyens qui lui appartenaient, et qui dépendaient de lui? pourquoi, sur 200 millions, a-t-il sacrifié 22 millions? Si le gouvernement n'a pas cru pouvoir emprunter directement, il se défiait de son crédit; s'il ne s'en défiait pas,

il a commis une faute grave en se servant des capitalistes : il ne peut échapper à un dilemme si simple.

A la fin du règne de Louis XIV, trois ministres, Pont-Chartrain, Chamillard et Desmarets, ont emprunté un milliard 184 millions, qui, au taux actuel de l'argent, feraient près de deux milliards; et cela, dans des temps fâcheux, après un hiver rigoureux suivi d'une horrible sécheresse, et pendant et après des guerres malheureuses. Les économies des particuliers fournirent ces sommes énormes; elles payèrent, en outre, dans le même temps, 118 millions de créations d'offices.

Il est donc démontré par touts les exemples que j'ai cités, que l'Etat a toujours trouvé dans la bourse des particuliers des sommes immenses, sans vendre des rentes à des capitalistes, et que, lorsqu'il s'est adressé à ces capitalistes, il a fait des pertes énormes. Si le crédit consiste à trouver de l'argent, à l'attirer même avec facilité, il faut reconnaître que le fameux emprunt sous Louis XIII, ceux de Louis XIV, celui de Silhouette et ceux de Necker ont plus prouvé le crédit que les trois emprunts onéreux faits en quinze ans. Si l'on ne peut avoir ce crédit, sans avoir ce qu'on appelle aujourd'hui la *science du*

crédit, il faut convenir qu'on avait plus cette science lorsqu'on empruntait à 5 et 5 et demi pour cent, que lorsqu'on a fait les deux emprunts si onéreux de Corvetto, et l'emprunt de M. Rotschild.

Après des explications si claires et si simples, je me demande : Qu'est-ce donc que cette science du crédit, si vantée, et qu'on ose nous présenter comme une science nouvelle? Me parlera-t-on de l'amortissement? je répondrai que M. de Machault l'avait établi sous Louis XV; qu'il en existait encore un faible reste pendant le ministère de M. Necker; que M. Pitt a porté ce système au dernier degré, et que, par conséquent, ce n'est point une invention nouvelle. D'ailleurs, comment ne pas voir que plus l'amortissement donne de confiance aux prêteurs, plus il est absurde de ne point faire l'emprunt à un taux avantageux, comme tous ceux que j'ai cités?

Maintenant, je vous prie d'arrêter votre attention sur les résultats; vous verrez que, pendant un long temps, l'Etat paiera l'intérêt *de sommes énormes qu'il n'a pas reçues*. Pour le prouver, je vais raisonner sur 100 millions seulement du premier emprunt de M. Corvetto. L'Etat n'a reçu que 54 millions, quoiqu'il paie la rente de 100 millions. Il a donc perdu 46 millions. Mais ces

46 millions, qu'il n'a point reçus, lui coûtent tous les ans 2 millions 300,000 francs d'intérêts; en sorte que, dans un espace de vingt ans, l'Etat aura donné 46 millions d'intérêts *pour une somme qu'il n'a point reçue*. Ajoutez cette somme aux 46 millions de capital non reçus, et vous trouverez qu'au bout de vingt ans l'Etat aura perdu réellement 92 millions pour un emprunt de 5 millions de rente. Remarquez que, dans l'instant où j'écris, en 1832, dix-sept ans sont écoulés. Ainsi, dans trois ans, sera consommée cette perte de 92 millions, pour avoir emprunté 5 millions de rente.

Mais l'emprunt dont je parle était de 16 millions de rente, et par conséquent de plus de 300 millions de capital. La perte de l'Etat, dans trois ans, sera donc, sur cet emprunt Corvetto, de plus de 276 millions.

L'amortissement, il est vrai, rachète graduellement ces rentes; mais il ne peut le faire que lentement, car il agit sur plus de 200 millions de rente. Or, les 2 millions 500,000 francs d'intérêts de la somme que l'Etat a perdue, font une bien petite partie des 200 millions de rente sur lesquels agit l'amortissement. Il agit d'ailleurs par un capital qu'il faudrait retrancher du produit annuel du rachat. Si je voulais tout cal-

culer, je fatiguerais inutilement l'attention du lecteur. Ainsi, je ne présente point cette dernière partie du calcul en chiffres rigoureux; mais j'en ai dit assez pour que la pensée du lecteur commence ce calcul, le suive et l'achève avec autant d'effroi que d'indignation; et tout cela pour enrichir des capitalistes!

En effet, celui qui a pris alors 100 mille francs de rente dans cet emprunt, au lieu de donner 2 millions à 5 pour 100, n'a donné qu'un million 80,000 francs, et aujourd'hui il a plus de 200,000 francs de rente sur l'Etat. Quel bénéfice! d'abord par le bas prix auquel il a acheté la rente, et ensuite par l'élévation successive de la rente, élévation qui n'est due qu'à deux causes prises sur l'argent des contribuables, le paiement exact de la rente et l'action de l'amortissement.

Ce serait cette accumulation de sottises financières qu'on voudrait décorer du nom de *science!* Eh bien! quelle que soit la perte énorme que cet inconcevable aveuglement fait supporter à l'Etat, ce n'est rien auprès de la plaie incurable faite à la morale publique par le don de certaines portions de ces emprunts à des hommes qui ne possédaient pas un sou, et par l'infâme agiotage. Cet horrible fléau ne pouvait exister lorsque les emprunts que j'ai cités étaient faits par nos rois

directement à des particuliers, au pair ou à un taux peu élevé au-dessus du pair; mais de nos jours il a porté à la probité, à la délicatesse, à l'honneur, un coup terrible et désormais irréparable.

On voit par ces observations combien est fausse et monsongère la prétendue science du crédit public, telle qu'on la conçoit et qu'on la vante aujourd'hui : j'ai prouvé que l'Etat n'empruntait pas, mais qu'il vendait des rentes à un prix onéreux pour le trésor; que nos ancêtres empruntaient réellement à cinq et cinq et demi pour cent; qu'ils ont reçu des sommes immenses de la main des particuliers, sans l'intermédiaire des banquiers ou traitans. Toutes les fois qu'on s'est servi des traitans, le cri public a forcé de faire examiner leurs opérations par des chambres de justice.

J'ai montré les pertes énormes qu'a faites l'Etat dans les emprunts de M. Corvetto et dans celui qui a été donné à la maison Rotschild. J'ai analysé le premier emprunt fait sous le ministère de M. de Richelieu par M. Corvetto; je vais parler du socond emprunt.

Il était de quatorze millions six-cent mille francs de rente. Il fut proposé par souscription, au mois de mai 1818. L'emprunt fut ouvert le 9.

Le 27, les soumissions furent closes ; elles se montaient à deux milliards deux-cent dix millions huit-cent mille francs. Ainsi elles auraient rempli un emprunt de plus de cent millions de rente, au lieu d'un emprunt de quatorze millions six-cent mille francs de rente que l'on demandait. Je prie de ne pas oublier cette différence.

Ces offres de deux milliards prouvent bien ce que j'ai déjà dit, que les sommes versées dans les emprunts sont le produit des économies innombrables des particuliers.

Le prix de la rente fut fixé, le 30 du même mois de mai, à soixante six francs cinquante centimes par cinq francs de rente.

Remarquez, je vous prie, que ces offres de deux milliards, faites par des particuliers de toutes les classes, prouvaient combien il était facile de faire l'emprunt dans la forme usitée avant la révolution. Remarquez aussi que ces offres immenses prouvaient que beaucoup de capitaux étaient disponibles; que par conséquent une grande partie en serait nécessairement employée à acheter des rentes, lorsque l'emprunt serait rempli, et que la rente monterait rapidement. Il y avait donc une certitude d'un bénéfice considérable, en participant à cet emprunt.

En effet, il ne fallait pas deux cent millions pour cet emprunt, en le donnant à soixante-six francs. Mais les souscripteurs offraient deux milliards; il était donc évident qu'une surabondance de capitaux allait se porter sur les rentes, et les élever rapidement. Le bénéfice était donc certain pour les mortels favorisés à qui l'emprunt serait adjugé.

Remarquez aussi en même temps que le prix de l'emprunt n'a été fixé à soixante-six francs qu'après la connaissance acquise des offres de deux milliards; qu'il était par conséquent impossible de ne pas voir le bénéfice énorme qu'allaient faire les prêteurs. Or, l'emprunt n'était point adjugé d'après des soumissions cachetées; *il était donné, réellement donné par le ministère*, à qui il voulait.

Je m'arrête un instant. Je ne veux point faire de réflexions; je vous prie de les faire vous-même. Je vous prie de considérer de sang-froid cette accumulation de choses étranges, combinées de façon à élever nécessairement, indubitablement, des fortunes aux dépens de l'Etat.

Le 27, à cinq heures, les bureaux furent ouverts au public. Les soumissionnaires étaient en si grand nombre, que toutes les avenues étaient encore obstruées à sept heures et demie. On as-

sura que les soumissions s'élevaient à deux mille cent quatre-vingt-dix-sept. Les simples numéros d'inscription, avant d'être convertis en inscriptions, furent négociés à trois et quatre francs de bénéfice sur le capital. Cette hausse n'était pas étonnante, car le cours de la rente, le 30 mai, la mettait à soixante neuf francs trente centimes, et c'est le même jour que l'emprunt fut fixé à soixante six-francs cinquante centimes.

Je laisse à d'autres à expliquer comment une pareille fixation *au-dessous du cours*, a pu se faire publiquement, légalement, par le ministère d'un pays où l'on parle sans cesse de l'honneur national; il est évident, d'après le cours, que les rentes eussent été vendues facilement à soixante-dix francs, et même davantage. Il est évident aussi, d'après tout ce que j'ai déjà cité, que nos aïeux, si bêtes, si ignorants, comparativement au siècle des lumières, auraient, non pas vendu des rentes, mais fait un emprunt à cinq pour cent.

J'ai dit qu'on aurait pu fixer la rente à soixante-dix et davantage; mais les hommes sans argent, les favoris du ministère, à qui il accordait des numéros d'inscription, n'auraient pas vendu avec un si grand bénéfice ces numéros, le jour même ou le lendemain. Admirable, mais criminelle combinaison dans toutes ses parties!

Les négociateurs d'emprunt connaissaient très-bien ces favoris du ministère. Ils allaient à eux, leur offraient d'acheter leurs numéros. Ceux de ces favoris qui avaient souscrit sans avoir l'argent nécessaire, traitaient avec les négociateurs: ceux-ci faisaient plus encore; ils allaient d'avance trouver des hommes qui n'avaient pas souscrit, qui même n'y songeaient pas, mais dont ils connaissaient le crédit auprès du ministère, les engageaient à souscrire en leur promettant d'acheter leurs numéros d'inscription, aussitôt qu'ils les auraient obtenus. Je connais des hommes honnêtes qui ont refusé de semblables propositions, et qui auraient cru voler l'Etat en les acceptant. Je connais un homme qui répondit à une offre semblable : « Oui, je suis persuadé que le mi-« nistère m'accorderait un bon d'emprunt, pré-« cisément parce que je lui suis opposé. Il serait « ravi de me déshonorer comme lui. »

Le public honnête fut indigné de cet infâme tripotage, dont il n'y avait pas encore eu d'exemple; et lorsqu'en 1821, les membres du côté gauche, parlant de cet emprunt, demandèrent l'impression de la liste des prêteurs, j'appuyai fortement leur demande dans les termes les plus énergiques.

On nommait publiquement, à Paris, ces

hommes favorisés, MM. tels et tels, dont les noms étaient dans toutes les bouches. On calculait leurs bénéfices; on connaissait ceux d'entre eux qui avaient négocié leurs inscriptions avant de les avoir, parce qu'ils étaient certains de les obtenir. Je vous demande quel coup terrible de pareilles opérations, faites par un gouvernement, portent à sa considération, au respect qu'il doit inspirer, et à la morale publique. De tels bénéfices, faits si aisément, si promptement, devaient souffler la cupidité dans presque toutes les âmes, et enfanter un mouvement convulsif d'agiotage. C'est ce que nous avons vu.

Touts les détails que vous venez de lire sont dégradants et honteux. Les honnêtes banquiers de la capitale en rougissaient, et M. Casimir Périer fut un des orateurs qui insistèrent le plus, dans la Chambre élective, sur l'impression des listes de ces favoris du ministère, impression que j'appuyai de toutes mes forces.

De ce jour, l'agiotage devint une occupation, un besoin. Cet esprit de vertige a inspiré l'idée des petits grands-livres; on voulait accoutumer toute la France à spéculer sur les rentes, à s'occuper de la hausse et de la baisse. Les opérations et les discours d'un ministre des finances appelaient touts les capitaux à Paris. M. le comte de

vantables emprunts dont j'ai parlé. Les enrichis veulent s'enrichir encore plus; ceux qui les voient de loin au sommet de la fortune, veulent y parvenir comme eux. La cupidité s'irrite à la fois par les succès qu'elle envie, et par ceux qu'elle espère.

Le plus grand mal produit par ces misérables combinaisons d'emprunts que je livre à votre indignation, est cette offense permanente à la probité publique. Ce jeu de l'agiotage est bien plus immoral que les jeux de hasard contre lesquels la religion et la probité ne cessent de s'élever : dans ceux-ci, le hasard rend les chances égales pour tous les joueurs, et nul d'entre eux n'a plus d'avantages sur ses adversaires que ceux qu'il tire de l'aveugle fortune. Mais dans le jeu de la Bourse, il y a toujours quelques personnes mieux instruites que les autres des desseins du gouvernement, et des évènements arrivés, non encore publics; il est impossible, quelque impénétrable que soit un ministre des finances, qu'une personne quelconque ne soit pas instruite, avant toute autre, de ce qu'il veut faire, de ce qu'il vient de faire, de ce qu'il a la certitude d'apprendre; et cette personne joue à coup sûr contre d'autres qui jouent aveuglément. De là ces gains énormes que font toujours les mêmes gens, et ces pertes qu'une autre classe de per-

sonnes éprouve toujours. Je prie de me citer un seul ami des ministres qui ait fait des pertes dans le jeu de la Bourse.

Tel est le changement arrivé dans nos mœurs, qu'on ne fait plus d'attention à des choses qui révoltaient avant la révolution. On se rappelle qu'un ambassadeur français, soupçonné seulement d'avoir joué dans les fonds publics pendant son ambassade, subit un procès cruel et long. Le parlement anglais a donné dans le dernier siècle un grand exemple, en chassant de la Chambre des communes quatre députés, et en jugeant aussi sévèrement un chancelier qui avait cherché des avantages honteux dans les spéculations de la compagnie du Sud. Il confisqua presque toutes leurs fortunes, et les déclara indignes d'exercer aucune fonction publique.

Dans la même année, le trop fameux Law ou Lass, étant venu en Angleterre, lorsque les suites de son système le forcèrent de quitter la France, on vit la Chambre des pairs examiner si l'on pouvait permettre à un homme si dangereux de rester en Angleterre.

Le célèbre M. Pitt voulant faire une opération importante pour racheter certains effets publics onéreux à l'Etat, consulta un banquier sur le mode du rachat qui pouvait être le plus

avantageux au trésor. C'était son ami depuis leur jeunesse; il le croyait aussi délicat que lui-même: en le consultant, il n'imagina pas seulement que son ami pût faire de sa confiance un indigne usage; mais il se trompa. Le banquier acheta un grand nombre de ces effets, et fit un gain immense. M. Pitt rompit ouvertement avec lui, et déclara publiquement qu'il l'avait en horreur.

En 1825, la capitale et la France furent pénétrées des douleurs des nombreuses familles ruinées par la banqueroute de certains hommes qui furent ruinés eux-mêmes par le jeu de l'agiotage, porté jusqu'à la frénésie. On répandait touts les jours à la Bourse des bruits faux qui favorisaient les spéculateurs habiles et perfides, et qui ruinaient les hommes crédules et emportés par la funeste rage de s'enrichir. Tout cela paraissait simple, ordinaire, et l'effet naturel du crédit public. On ne se rappelait plus qu'en Angleterre, deux ans auparavant, un amiral anglais convaincu d'avoir répandu de fausses nouvelles pour favoriser les spéculations, fut chassé de la Chambre des communes, rayé de la marine royale, dégradé de noblesse, dégradé de l'ordre du Bain, et condamné au pilori. Le roi, en confirmant la sentence, ne lui fit grâce que du pilori. Une femme d'esprit dit alors à Paris : « L'imbécille!

que ne faisait-il ses manœuvres à Paris? on l'aurait trouvé fort habile, et voilà tout! »

En me résumant, je crois avoir démontré par des faits positifs, incontestables, que, sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, l'Etat avait un véritable crédit, puisqu'il empruntait des sommes immenses, à 5 et 5 et demi pour cent, directement des particuliers, sans l'intermédiaire des banquiers; et que, depuis la restauration, le ministère a fait, non pas des emprunts, mais des ventes de rente, combinées de façon que des pertes énormes étaient certaines pour l'Etat, et des profits immenses certains pour les acheteurs; que les combinaisons du second emprunt, sous le ministère de M. de Richelieu, étaient immorales, et que les effets en furent honteux. De là un infâme agiotage, la dégradation du caractère public, une sorte d'insensibilité à tant d'ignominie.

Pesez bien attentivement tous ces faits, toutes ces réflexions, vous qui pensez qu'un Etat ne peut subsister sans la morale publique, et prononcez ensuite si dans le siècle des lumières nous ne sommes pas plongés dans un profond aveuglement.

Sans doute, et je vous l'ai dit, d'infâmes manœuvres financières ont été pratiquées dans les

derniers siècles; mais toujours le cri public a forcé d'en faire justice : de semblables manœuvres ont eu lieu en Angleterre, et vous venez de voir combien terribles furent les châtiments. Parmi nous, au contraire, *ces manœuvres infâmes furent l'ouvrage du ministère.* L'indignation publique éclata, il est vrai. Qu'a-t-elle produit? rien. Et tout cela s'est passé sous le ministère d'un homme qu'on proclamait honnête homme, homme à bonnes intentions. Oui, j'étais convaincu de sa probité, mais, plus que personne, de sa profonde incapacité; or, la probité seule ne soutient pas les trônes, et l'incapacité les souille et les renverse.

M. Duhamel demanda la diminution de ce nombre prodigieux de discours écrits qui se prononcent dans la Chambre des députés. Il fortifia son opinion par un grand nombre de raisonnements parfaitement enchaînés, et qui tendaient touts à la conclusion qu'il avait annoncée. Il ne demandait pas la suppression entière, mais une diminution. J'appuyai sa demande. Je présentai en sa faveur une foule de considérations. Comment se fait-il que dans l'antiquité, comme chez les peuples modernes, on n'ait jamais permis les discours écrits, même en France, dans les Etats particuliers des provinces, et que la seule As-

semblée constituante ait donné ce funeste exemple? Je n'en vois qu'une raison : la manie de se croire homme de lettres avait gagné toutes les têtes, à la fin du dix-huitième siècle. La vanité saisissait une occasion de se placer parmi les écrivains. Une autre manie, celle de la métaphysique et des théories abstraites, avait mis touts les esprits en ébullition. Ils fermentaient depuis cinquante ans dans cette route ténébreuse; on croyait que l'instruction puisée dans les livres qu'on appelait *philosophiques*, formait un homme d'Etat, et que, plus on s'enfonçait dans ces ténèbres, plus on était grand homme. Ajoutez la commodité de trouver dans ces livres tout ce qu'on voulait pour soutenir les nouveaux systèmes. On n'avait que la peine de copier. Joignez-y la facilité pour les hommes riches de payer des discours tout faits à tant la page, ou d'avoir, comme Mirabeau, plusieurs personnes qui travaillaient pour lui, et lui composaient des discours qu'il prononçait à la tribune. On peut se rappeler qu'un homme bien connu fit dans l'Assemblée constituante la lecture d'un gros volume, et que, plusieurs années après, un écrivain réclama la gloire et le profit de cet ouvrage, et prétendit qu'il n'avait pas reçu du député ce qu'il lui avait promis. J'ai entendu dire à M. de Sémonville

qu'il avait connu un homme qui faisait des discours pour et contre, dont il secourait de nobles orateurs pour quelque argent. Dans le Conseil des cinq-cents, un de mes collègues me demanda un discours écrit sur un sujet que je connaissais particulièrement; je le lui donnai. Un homme, ennemi d'un député, me montra plusieurs lettres très-instantes par lesquelles ce député demandait à M. Garat des discours sur des sujets importants.

Aussi est-il dit dans le règlement des Etats-Unis d'Amérique : *Nul ne pourra lire un discours, afin de ne pas exposer les Chambres à entendre le discours du premier venu.* En Angleterre, ces discours ne sont pas défendus par un règlement, mais jamais on ne les a permis. Un député essaya un jour de lire ; la salle fut déserte à l'instant. Nous voyons, dans Quintilien, presque à chaque page, la preuve que ces discours écrits n'auraient pas été soufferts à Rome. Dans Athènes, on ne permettait pas même à un accusé de lire un discours. On en voit la preuve dans les détails du procès de Socrate.

Le plus grand inconvénient des discours écrits, c'est qu'ils ne font pas connaître l'orateur. On ne peut juger ainsi ni l'étendue de ses connaissances acquises, ni sa présence d'esprit, ni sa fa-

cilité à saisir touts les points d'une question. Il ne s'abandonne pas à ses inspirations ; il ne développe pas son caractère ; il ne se fait pas connaître ; il ne se montre pas ce qu'il est réellement. Aussi, dans nos quinze dernières années, avons-nous vu nommer tel ministre, d'après deux ou trois discours écrits, et reconnaître ensuite qu'il était fort au-dessous de ses nouvelles fonctions. En outre, cet usage multiplie les orateurs. On a entendu quelquefois jusqu'à cent discours sur une question ; elle n'en devenait que plus compliquée et plus obscure.

L'abbé Maury reprocha un jour à Mirabeau ces longs discours écrits qu'il lisait dans les discussions, et fit entendre avec politesse qu'ils pouvaient être l'ouvrage d'une autre personne. Mirabeau convint de l'inconvénient de cet usage ; il ne chercha point à l'excuser, mais il dit qu'il profitait, comme tant d'autres d'une facilité accordée par l'assemblée. Les auteurs qui écrivaient les discours de Mirabeau étaient Ramond, sur la législation ; Clavière, sur les finances, ainsi que Duroverai et Dumont, de Genève ; et sur la politique, un homme bien connu par ses talents, M. Pelin, et qui depuis fut secrétaire du prince de Kamitz.

Je trouve dans les Mémoires très-curieux de

M. E. Dumont une peinture, aussi vraie qu'affligeante, de la manière dont se faisaient les travaux de l'Assemblée constituante. « Une grande « partie des travaux qui se produisaient à la tri- « bune était *manufacturée* au dehors. Un Fran- « çais ne se faisait aucun scrupule de débiter à « la tribune un discours qu'il n'avait pas com- « posé, et de s'honorer de cette espèce d'impos- « ture publique. » Il donne de tristes détails sur cè genre de tromperies. Les députés ne sont pas envoyés pour faire parler *le premier venu*, comme le dit le réglement des Etats-Unis, mais pour parler eux-mêmes. Se parer des connaissances et des talents d'autrui, est une supercherie honteuse. Pour que ce ne fût pas une tromperie, il faudrait que le lecteur dît franchement: Je vais lire un discours composé par telle personne. L'Assemblée ne serait pas trompée sur les talents du lecteur, et pourrait porter sur le discours un jugement fondé sur le caractère, la conduite et les intérêts de l'auteur.

J'ai remarqué, dans le chapitre sur l'Assemblée législative, que touts les discours qui amenèrent la chute du trône et la condamnation du roi, étaient des discours écrits. Jamais Brissot, Condorcet, Vergniaux et d'autres n'auraient pu dire à la tribune ce qu'ils ont lu. L'esprit de

l'homme n'est point capable de trouver, en improvisant, cette multitude de tours préparatoires, d'expressions couvertes d'un voile hypocrite, par lesquels ils amenaient insensiblement l'assemblée à entendre les phrases les plus coupables. Leur locution eût été nécessairement plus franche, plus brusque; leurs intentions se seraient manifestées malgré eux, et ils auraient été interrompus par les murmures de l'indignation. Pour parler si long-temps et si souvent avec tant d'artifice, sur des sujets d'une si haute importance, il aurait fallu consumer bien des jours dans les travaux qui forment un orateur, comme les Grecs et les Romains.

La Chambre était fatiguée de ces discours; elle manifestait souvent son ennui par les conversations, par un brouhaha perpétuel qui couvrait la voix de l'orateur. Beaucoup de députés quittaient la salle aussitôt qu'ils voyaient sortir de la poche le cahier menaçant; et cependant j'étais bien sûr que la demande d'une simple diminution ne serait pas adoptée. Pourquoi? parce que touts ces lecteurs ne lisent pas pour être écoutés de la Chambre, mais pour voir leurs discours dans *le Moniteur* et dans les journaux, et pour se faire une renommée dans la petite coterie de leur petite ville.

Le rapporteur chargé de combattre la suppression, ou plutôt la diminution du nombre des discours écrits, lut un discours académique plein d'esprit, de cet esprit de salon qui excite la gaieté. Il fit rire plus de cent fois l'assemblée; il prodigua les sarcasmes, les jeux de mots : mais tel fut son discours, que je fus obligé de lui dire qu'il n'avait ni compris ni traité la question. En effet, il s'écria : « Improvisez! improvisez! nous « vous le conseillons! nous vous l'ordonnons! » Je lui demandai pourquoi il n'avait pas défini le sens de ce mot que nous avons emprunté des Italiens. En Italie, on donne à l'improvisateur, sans le prévenir, un sujet qu'il traite à l'instant même; il improvise le plan, les pensées, les expressions; mais un député ne doit pas improviser, il ne doit parler sur le champ que des choses qu'il connaît et qu'il a étudiées.

Le rapporteur entendait-il, par ce mot, parler sans connaissance antérieure, parler à l'improviste, et sur le champ, d'une chose qu'on ne sait point, je lui répondais que c'était un moyen sûr de déraisonner; que dans les républiques anciennes, où l'on parlait et ne lisait pas, on avait toujours montré le plus profond mépris pour cette espèce d'hommes qu'on appelle des *improvisateurs*. Il y avait en Grèce de ces rhéteurs

qui parlaient ainsi sans préparation aucune, et sur toutes les choses quelconques. L'un d'eux s'avisa de disserter un jour très-longuement sur l'art militaire; et devant qui? devant Annibal. On demanda au grand capitaine ce qu'il en pensait; il répondit : « J'ai vu bien des fous dans « ma vie, mais je n'avais pas encore rencontré « un homme aussi insensé. » Voilà, m'écriai-je, l'arrêt prononcé contre les hommes qui parlent des choses qu'ils ne connaissent pas. Ce sont là les vrais improvisateurs, dont un auteur italien a dit qu'ils étaient la honte de la littérature italienne.

Pour donner une idée juste de la discussion orale, je supposai qu'une question de jurisprudence me fût proposée; je déclarai qu'il me serait impossible de dire un seul mot, mais qu'il me serait très-facile d'apporter, au bout de vingt-quatre heures, un discours écrit, que j'aurais composé en copiant des livres écrits sur la matière proposée; qu'au contraire, des jurisconsultes éclairés, tels que nous en avions parmi nous, pourraient traiter sur le champ cette même question. M. le rapporteur appellerait-il ce discours fait à l'instant même, une improvisation? dirait-il que c'est parler sans préparation? Il se tromperait étrangement, car ce jurisconsulte aurait parlé d'une chose qu'il a étudiée toute sa vie; il en

aurait parlé après une préparation de sa vie entière; il aurait *improvisé* les paroles, mais non les idées; il aurait parlé d'une chose avec laquelle il est tellement familiarisé, qu'elle est, pour ainsi dire, inhérente à lui-même; il aurait pu le lendemain redire la même chose avec des phrases différentes, parce que, lorsqu'on possède bien un sujet, lorsque les pensées sont nettes et claires, les expressions les suivent aisément, suivant la judicieuse remarque de Boileau : mais lorsqu'on ne connaît pas la chose dont il est question, on ne parle pas, on écrit; et c'est ici que je trouve le plus grand inconvénient des discours écrits. On peut, en lisant, parler de choses qu'on n'a pas étudiées, qu'on ne connaît pas; aussi voyons-nous dans nos Chambres des hommes qui traitent touts les sujets par écrit.

Dans ces républiques anciennes, où l'on parlait et ne lisait pas, Quintilien, qui a donné des leçons de l'art oratoire, recommande la *méditation;* il met dans la *méditation* une si grande confiance, qu'il conseille, pour bien parler, de ne pas écrire. Les pensées nées *de la méditation,* dit-il, ne s'oublient jamais; elles se gravent profondément dans la mémoire : tandis que, si l'on écrit, l'oubli inévitable des mots entraîne l'oubli des pensées.

M. le rapporteur parlait sans la méditation demandée par Quintilien ; il parlait d'une chose qu'il n'avait pas méditée ; il suppléait au raisonnement par des plaisanteries, et même en citant des choses qu'il ignorait entièrement : il excita la gaieté de la Chambre en plaisantant sur un orateur anglais, qui, dans une des dernières séances du parlement, avait parlé vingt-deux fois. Je fus obligé de lui donner une explication indispensable, et de lui apprendre ce qu'il ignorait.

La Chambre des communes a deux espèces de séances ; l'une où les députés ne peuvent parler que deux fois sur un même sujet, à moins qu'ils n'obtiennent de la Chambre la permission de parler une troisième fois. Dans l'autre espèce de séance, appelée *comité général*, le président quitte le fauteuil, un autre député préside, et chaque membre peut parler autant de fois qu'il le juge convenable sur un même sujet. C'est ce qu'a fait l'orateur dont parlait M. le rapporteur ; il s'agissait de comptes de dépenses. Cet orateur faisait des questions aux ministres, écoutait les réponses, les critiquait et adressait de nouvelles questions : c'est une manière excellente d'éclaircir tout ce qui a rapport aux finances. Nous, au contraire, nous commençons par une discussion générale avant d'avoir demandé des éclaircisse-

ments et d'avoir approfondi les détails. Les Anglais commencent par demander touts les éclaircissements possibles avant de discuter l'ensemble. On peut voir laquelle de ces deux méthodes de discussion est inspirée par le bon sens. Dans l'une, on s'instruit avant de discuter, dans l'autre, on commence par discuter avant d'être instruit. Il est évident que ce qui avait paru ridicule à M. le rapporteur, est un usage très-utile, celui de pousser d'abord les questions aussi loin qu'elles peuvent aller, afin d'éclaircir parfaitement la matière sur laquelle la Chambre doit délibérer. L'orateur anglais, ridiculisé par M. le rapporteur, n'avait pas fait vingt-deux discours, mais il avait adressé successivement vingt-deux questions à des ministres qui sont toujours en état de répondre sur le champ. Il parlait au nom du parti de l'opposition, dont il était un des chefs, et qui le reconnaissait pour son organe. Car dans ce pays, on reconnaît des chefs, et c'est ce qui imprime aux délibérations, aux débats parlementaires, une régularité, un ensemble dont notre bavardage écrit nous privera toujours. Mirabeau connaissait l'avantage de ce genre de discussion, et il reprocha un jour à l'Assemblée *d'éviter les débats*. Ce furent ses expressions. Il ajouta que sans ces débats, elle ne pouvait être éclairée.

M. le rapporteur, dans le dessein formé d'égayer l'Assemblée, se demanda, relativement aux notes qu'on pourrait consulter, si l'on pourrait en déterminer la forme et l'étendue, si l'on permettrait une phrase entière, et si l'orateur pourrait aller jusqu'à la période. Je lui répondis qu'à Rome, où l'on parlait et ne lisait pas, Quintilien conseillait d'avoir à la main des tablettes, sur lesquelles on écrivait les points principaux qu'on voulait discuter. J'ignorais si quelque Romain avait demandé de quelle dimension pourraient être ces tablettes; mais ce que je sçavais bien, c'est qu'on pouvait faire la demande spirituelle de M. le rapporteur sur les discours écrits. On pourrait dire : de combien de pages seront-ils? permettra-t-on de lire à la tribune des livres, des traités de politique et de métaphysique? faudra-t-il commencer par une déclaration de l'orateur que le discours qu'il va lire est réellement composé par lui ? Je terminais par prouver que, sans les discours écrits, l'Assemblée constituante n'aurait pas tout détruit, et n'aurait pas, sans les discussions subtiles de la métaphysique, enfanté ce monstre informe et incohérent qui s'est brisé lui-même au bout de neuf mois d'horreurs jointes au ridicule.

Il est évident, par tout ce qu'on vient de lire,

que M. le rapporteur, dont j'apprécie les talents littéraires et les nobles principes, ne connaissait pas le sujet qu'il traitait, qu'il n'avait pas une idée juste de ce qu'il appelait *improviser*, et moins encore des choses qu'il citait de l'Angleterre. Quant à moi, je suis convaincu plus que jamais qu'avec les discours écrits, nous ne parviendrons pas à ces débats parlementaires, où l'on entend des orateurs qui ne parlent que d'après une expérience pratique, et des connaissances acquises depuis long-temps.

Dans la Chambre des communes, il y a peu d'années, un homme qui parlait dans toutes les questions relatives aux colonies, où il avait de grandes propriétés, et dont il connaissait parfaitement les intérêts, s'avisa un jour de parler sur une question relative à la chasse et aux droits de la propriété territoriale. On l'interrompit, on lui cria : Vous n'êtes ni chasseur ni propriétaire en Angleterre. Laissez la parole à d'autres. Quand vous parlerez sur les colonies, nous vous écouterons.

Tel est un des grands avantages de la discussion orale et non écrite; on ne parle que des choses que l'on connaît. On déplaît aux auditeurs, quand on parle d'une chose qu'on ne connaît ni par ses études ni par sa situation per-

sonnelle. C'est là cependant ce que nous voyons touts les jours dans nos assemblées.

Ici se place une observation essentielle : beaucoup de députés parleraient simplement, avec clarté, d'un sujet qu'ils connaissent, s'ils n'étaient détournés de prendre la parole, par le contraste qui se fait sentir entre un discours écrit et un discours parlé. Les phrases travaillées, déclamatoires, ou affectant la profondeur du discours écrit, font ressortir davantage les négligences ou les incorrections du discours parlé. Des députés qui sentent cette différence, ou qui l'ont éprouvée par eux-mêmes, craignent de parler après un discours écrit, et gardent le silence. Mais s'ils ne craignaient pas cette différence, et s'ils pouvaient parler de leurs places, ils présenteraient souvent les idées les plus saines et les remarques les plus justes.

On répète sans cesse : si l'on bannissait les discours écrits, les avocats seuls pourraient parler, parce qu'ils en ont l'habitude. Je soutiens au contraire que si l'on ne pouvait lire, beaucoup de députés qui ne parlent pas, par la raison que je viens d'expliquer, parleraient alors sans crainte, des choses qu'ils connaissent parfaitement par une expérience acquise dans les emplois qu'ils ont exercés. Et c'est ainsi que les dis-

cours écrits privent les Chambres d'un grand nombre de remarques positives et d'observations justes. Elles s'en privent pour entendre des déclamations écrites, et parce qu'elles entendent ces déclamations.

Par une raison semblable, des députés qui se sont habitués à lire des discours, n'osent point parler. Ils craignent le contraste de ce qu'ils écrivent avec ce qu'ils diraient. Ils se privent ainsi de la puissance qu'ils auraient dans les débats de la fin des discussions, où il faut nécessairement parler, et où les questions se décident définitivement. Je disais à l'un de ces députés: N'écrivez plus, et vous parlerez très-bien. Car vous parlez très-bien dans les comités et dans les réunions particulières. Vous parlez même mieux alors, parce que vous parlez plus simplement, et toujours dans le sujet que vous traitez.

Je suis convaincu que touts les orateurs qui parlent et n'écrivent point, conviendraient avec moi de la peine qu'ils ressentent d'être forcés à songer au choix des expressions et à la tournure des phrases, afin de se rapprocher autant qu'ils peuvent du style des discours écrits. Ils n'osent pas s'abandonner à leurs pensées; ils cherchent les mots, et ils perdent ainsi une partie de leurs forces.

Mirabeau, qui cherchait cette similitude, travaillait quelquefois ses phrases, tout en parlant, de manière à changer les mots, à chercher une expression meilleure ou plus forte que celle qu'il venait de prononcer. La fatigue de l'orateur se faisait sentir à ceux qui l'écoutaient, excepté dans les moments de passion, où entraîné par la violence de ses sentiments, ses pensées ne naissaient dans son esprit qu'avec ces expressions véhémentes qui firent sa renommée. Mais il ne pouvait être cet orateur véhément, que lorsqu'il appuyait la révolte et la destruction. Il entraînait alors; mais lorsqu'il devint homme monarchique, homme d'Etat, il succomba dans toutes les questions qu'il traitait suivant les lumières du bon sens, ainsi que je l'ai prouvé dans un des chapitres précédents. Il lisait alors, il n'avait plus la même puissance; on lui répondait, on l'accablait par des discours écrits, dans lesquels l'obscure métaphysique s'enveloppait des lumières du temps, et s'enfonçait dans ces ténèbres où nous pensions voir la vérité, précisément parce que nous n'y voyions rien.

Cette manie des discours écrits prouve à quel point notre esprit est éloigné de ce genre d'esprit propre aux débats parlementaires; nous sacrifions le bon sens à une puérile vanité. Les

Grecs, les Romains, les Anglais, les Hongrois, qui parlent latin, et non la langue vulgaire, les Chambres des Etats-Unis, nos anciens Etats de province, et dernièrement les cortès d'Espagne et de Portugal, touts bannissent les discours écrits. Nous seuls, et les Belges qui parlent notre langue, les permettons, les souffrons. La cause ne peut se trouver que dans une puérile vanité, ou dans cette faculté que nous appelons esprit, et qui, parmi nous, repousse *la méditation* que voulait Quintilien, et sans laquelle on ne peut parler dans une assemblée.

Le lendemain de cette discussion, le roi me dit : Eh bien, vous avez été battu hier. Je lui répondis : Oui, sire, mais vos ministres étaient de mon avis. Et moi aussi, me dit le roi, je pense comme vous; j'aurais voulu que cette demande eût été adoptée. Je répliquai que s'il l'avait témoigné à ses ministres, et s'ils l'avaient appuyée, elle aurait passé facilement. Ah! si le roi avait voulu mettre dans la balance le poids de son bon sens et de sa magnanimité royale, que de malheurs nous aurions évités!

C'est une chose bien singulière qu'une réunion de députés français. Un très-grand nombre m'avaient dit qu'ils étaient fatigués de ces discours écrits, l'avaient dit aussi à M. Duhamel,

Ils avaient promis de se lever pour la proposition; pas un ne se leva. L'un d'eux, d'un nom très-distingué, et militaire, était assis auprès de moi. Il me dit qu'il approuvait la diminution demandée, et qu'un pair d'Angleterre qu'il me nomma lui avait prouvé, la veille même, combien les discours écrits étaient contraires à la discussion parlementaire. Cependant ce brave homme ne se leva ni pour ni contre. Il vit que la majorité était opposée; il n'osa pas se lever. Ce sont là de ces petites peurs indéfinissables, sœurs de cette grande et immense peur qui, depuis quarante ans, a tout fait parmi nous, tout absolument et sans exception aucune.

Montaigne et le cardinal de Retz ont écrit que la peur est la plus violente des passions; Descartes a pensé de même dans son *Traité des passions*. Que diraient-ils, s'ils vivaient parmi nous? nos Chambres leur fourniraient un texte nouveau et fécond.

Les Romains avaient élevé un temple à cette divinité puissante et terrible. Ils craignaient tant d'avoir peur, qu'il tâchaient d'éloigner la peur par le culte qu'ils lui adressaient.

CHAPITRE XV.

Loi sur la presse. La division augmente parmi les députés royalistes. Discussion sur cette loi. Elle est adoptée par la Chambre élective; mais, après un simple rapport à la Chambre des pairs, elle est retirée par le gouvernement. Observations sur l'opinion publique. Proposition sur les outrages envers la Chambre. Discours d'Henri VIII au parlement d'Angleterre, sur les priviléges du parlement. Licenciement de la garde nationale de Paris. Disgrâce de MM. Hyde de Neuville et Ferdinand de Berthier.

Les ministres présentèrent une loi répressive de la licence de la presse. Le roi m'appela dans le conseil privé qui discuta cette loi. Accoutumé à réfléchir sur cette matière par une longue et douloureuse expérience, j'avais d'autres pensées que celles qui faisaient la base du projet. Mais

je dus soumettre mon opinion à celle du conseil. Si chacun s'obstinait à rester dans ses idées, les affaires n'avanceraient jamais. J'aurais voulu donner un grand pouvoir à la Cour royale de Paris.

Il y avait dans cette loi, comme dans toutes nos autres lois sur ce sujet, un défaut qui me semble bien grand. L'idée sur laquelle repose le tarif des peines me paraît très-fausse, et j'osai dire qu'elle nous faisait rétrograder au douzième siècle. Dans ces temps éloignés, la loi permettait de se racheter par une somme stipulée du châtiment mérité pour un crime. Or, dire que si l'on commet tel crime, on pourra se racheter du châtiment par telle somme, c'est absolument la même chose, quant au résultat, que de dire comme nos lois sur la presse : Celui qui commettra tel délit paiera telle somme. En effet, si un homme peut, par lui-même, ou par une cotisation faite dans son parti, payer la somme exigée pour tel délit, il peut commettre ce délit, en calculant d'avance les moyens et la facilité qu'il a de payer la somme exigée. D'après les anciennes lois barbares, on se rachetait du crime par une somme; on disait d'avance : Si je tue mon ennemi, je paierai telle somme. D'après nos lois actuelles, on se dit : Si j'outrage tel pouvoir, je

paierai telle somme. Le résultat est donc absolument le même dans les lois des temps de barbarie et dans les lois du siècle des lumières.

Rien de semblable en Angleterre. Quand le jury a déclaré l'accusé coupable, le juge prononce la peine qui lui paraît équitable. Il condamne à cinquante mille francs d'amende, comme à vingt schellings, suivant la qualité de la personne, et suivant les circonstances. Un outrage qui dans un temps mérite à peine une punition, peut dans des temps différents acquérir une forte gravité, et mériter une peine exemplaire. Des circonstances d'une autre nature peuvent influer sur la décision du juge. Lorsque Thomas Payne fut condamné pour un pamphlet dangereux, son avocat représenta qu'on n'avait pas seulement poursuivi l'auteur d'un gros volume rempli des maximes que l'on condamnait dans la brochure. Le juge répondit que ce livre était très-volumineux, très-ennuyeux, que très-peu de personnes auraient le courage de le lire, et que par conséquent il n'était pas dangereux; qu'il se vendait une guinée, ce qui en rendait l'acquisition plus difficile; que c'était le prix matériel qu'il valait; mais que la brochure condamnée était non seulement d'un facile débit, à la portée de tout le monde, mais qu'en outre elle était ven-

due à un prix moindre que sa valeur, ce qui prouvait l'intention séditieuse de propager dans le peuple les maximes dangereuses qu'il exposait et qu'il soutenait. Nous avons pris chez les Anglais la liberté de la presse; mais nous ne les avons pas imités dans les moyens vigoureux qu'ils emploient contre la licence. Il en est de même de presque toutes nos institutions modernes. Nous avons pris chez eux le poison, mais non les contre-poisons.

Je soutins cette loi de toutes mes forces dans la Chambre des députés. Je remplissais un devoir, bien plus encore envers ma patrie qu'envers le roi. Elle augmenta la division qui existait déjà parmi les royalistes. Les plus forts, les plus marquants se déclarèrent contre la loi. C'était par haine du ministère. Qu'on déteste et qu'on attaque un ministère, c'est une chose toute simple, dans une assemblée délibérante. Mais que des royalistes, par haine du ministère, repoussent une loi contre la licence de la presse, contre la chose la plus opposée aux royalistes, la plus dangereuse pour le trône qu'ils veulent soutenir, voilà certainement un aveuglement inconcevable.

Les royalistes, depuis la restauration, ont ruiné la monarchie, les uns par leur apathie et leur

insouciance, les autres en écoutant trop leurs passions. Mais ce fut la faute du gouvernement. Jamais pendant ces quinze années il n'a eu cette marche décidée, cet esprit de suite qui entraîne les hommes. D'ailleurs, sous les deux ministères de M. de Richelieu, le gouvernement s'était déclaré contre les royalistes, et se plaignait sans cesse de leur prétendue exagération. En se tournant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il avait dénaturé la position des royalistes; il les avait placés dans une position fausse, et mauvaise pour la couronne comme pour eux. Or, en politique, comme à la guerre, tout dépend de la position : je crois avoir montré avec évidence, dans le récit de mon ministère, la source et la cause première de cette fausse position des royalistes envers le gouvernement, et du gouvernement envers les royalistes. Mais si les deux ministères Richelieu s'étaient déclarés contre ce parti, qui seul aurait pu sauver la monarchie, on n'avait rien de semblable à reprocher au ministère de M. de Villèle. Il fut néanmoins attaqué plus encore que les ministres précédents. J'en ai indiqué plusieurs causes.

La division des royalistes fut portée à un degré bien affligeant. Des hommes avec qui j'étais lié de sentiments et d'opinion, se séparèrent de moi.

J'en éprouvai de singuliers procédés. Je reçus des lettres anonymes, dont les expressions annonçaient évidemment qu'elles étaient écrites par un député. Le seul M. Hyde de Neuville, toujours franc et loyal, fut le même envers moi. Il osa parler à la tribune de ma conduite dans le ministère, avec des expressions trop honorables, pour que je puisse les répéter. Elles marquaient bien sa loyauté dans un moment où tant de royalistes se séparaient de moi. Quel était mon crime à leurs yeux? C'était de soutenir de toutes mes forces une loi contre la licence de la presse; c'était de faire ce que j'avais déjà fait pendant plus de trente ans. Ils appelaient cette conduite dévouement servile au ministère.

Lorsque je parlai sur cette loi, je fis remarquer que touts les orateurs qui la repoussaient avaient déclaré dans la discussion générale qu'ils abhorraient la licence et la calomnie, et qu'une loi nouvelle était nécessaire. Mais quand ensuite on discutait les articles, les mêmes hommes les repoussaient. J'invoquai une vérité attestée par toute l'histoire. Je parlai ainsi : « On n'est libre « qu'avec des lois fortes : les nations les plus li- « bres sont celles qui ont les lois les plus fortes; « elles ne sont restées libres qu'en conservant « ces lois fortes.

« Aussi, voyez ce qu'a fait l'antiquité; que « pouvait un libelle dans la république romaine? « Ce n'était qu'un manuscrit : les copies, faites « à la main, ne pouvaient être qu'en bien petit « nombre : et cependant la loi des douze Tables « mettait au rang des crimes capitaux les libelles « qui attaquaient la réputation d'un citoyen. « Dans les républiques les plus démocratiques, à « Athènes, par exemple, la loi prenait les plus « fortes précautions envers les orateurs qui vou- « laient parler au peuple. Une loi athénienne, « rapportée dans le bel ouvrage de M. le marquis « de Pastoret, contenait les nombreuses incapa- « cités qui ne permettaient pas de parler au peu- « ple. Il rapporte aussi des accusations crimi- « nelles intentées contre des magistrats qui avaient « permis de parler au peuple à des hommes aux- « quels ni leur caractère, ni leur conduite, ni « leur vertu ne donnaient ce droit si important. « Il en était de même à Sparte. Parmi nous, au « contraire, l'homme le plus dangereux, le plus « immoral, peut à l'instant même lancer son « poison; et plus il s'adressera à la malice hu- « maine, plus il est sûr de faire circuler le poi- « son avec rapidité.

On alla bien loin dans cette discussion. Un homme d'esprit, de talent et de probité, très-at-

taché au trône et à la dynastie, me plaça dans l'obligation de lui répondre ainsi :

« Dans la discussion d'une loi, telle que celle « qui nous occupe, nous ne devons pas perdre de « vue l'importance particulière qui s'y rattache, « sous une Constitution monarchique telle que « la nôtre; et nous devons nous garder de des- « cendre à ces principes simples, si souvent in- « voqués dans un autre temps, et qui ont fait le « malheur de la France. Voyez où l'orateur que « je combats a été conduit par la simplicité de « ces principes, et par le talent même avec le- « quel il les a défendus. Il vous a dit que dès- « lors que la loi attaquait la propriété, on avait « le droit de désobéir.

« Je croyais les principes métaphysiques en- « tièrement bannis de nos discussions; c'est avec « peine que je les ai vu reproduire. Voyez où ils « nous conduisent! Vous dites que la propriété « étant un droit sacré, j'ai le droit de désobéir « à la loi qui la blesse. Eh bien! si je désobéis, « je me fais juge dans ma propre cause; mais il « n'y a pas loin de la prétention d'être juge dans « sa propre cause, au refus de l'obéissance à « toute espèce de loi.

« En effet, un droit naturel est sans doute « les trônes de Naples, de Turin, de Madrid et

« celui de ma propre défense, celui de repous-
« ser les injures. Eh bien! ce droit, je le remets
« à la société; et en retour, la société promet de
« me protéger et de me venger. Mais si je me
« fais juge dans ma propre cause, j'aurai le droit
« de dire : tel journal a offensé l'honneur de ma
« famille; cet honneur m'est plus cher que la
« vie. J'ai abandonné à la société ma propre dé-
« fense dans l'espoir d'être défendu par elle; elle
« ne me défend point, par conséquent je rentre
« dans mon droit, et je me venge moi-même. Il
« me semble que l'orateur serait conduit à cette
« dangereuse conséquence.

« Montesquieu a dit avec raison que la licence
« est aussi éloignée de la liberté que les enfers
« sont éloignés du ciel. Nous pourrions dire aussi
« que l'état heureux dont on jouit dans une so-
« ciété bien ordonnée, est autant l'effet de la
« contrainte que de la liberté. La contrainte qui
« nous domine dans la société devient un devoir,
« et même en quelque sorte un droit : ce n'est
« qu'avec ce droit réciproque de contrainte qu'il
« est possible de conserver la liberté. Donc le
« droit réciproque de contrainte est aussi sacré
« que celui de la liberté. Par conséquent, si la
« liberté des journaux peut produire la mal que
« nous lui avons tous attribué, nous avons le

« droit d'exiger d'eux les contraintes qui nous « paraissent nécessaires. Nous ne blessons pas les « droits acquis; à moins que les droits acquis « puissent être tels, et avoir une telle puissance, « qu'ils interdisent tout remède à un mal re- « connu d'un consentement unanime.

« Avec des raisonnements abstraits, on pour- « rait encore nous mener bien loin : c'est avec « des raisonnements abstraits qu'on est arrivé à « la déclaration des droits de l'homme. Mais « quand cette déclaration fut faite, on fut bien « embarrassé de répondre à ceux qui trouvaient « tyranniques les moindres entraves mises aux « droits des citoyens. Lorsqu'on fonda le droit « électoral sur quatre journées de travail, et le « droit d'élection sur un marc d'imposition, nos « démagogues furieux, la déclaration des droits « à la main, attaquèrent l'Assemblée constituante « avec les armes qu'elle leur avait imprudem- « ment données. Vous n'avez pas besoin d'un « exemple de ce genre pour sçavoir que lors- « qu'une fois on est entré dans la carrière des « subtilités et de la métaphysique, il n'est plus « possible d'en sortir, surtout lorsqu'on veut ap- « pliquer des idées purement théoriques à des « nécessités politiques.

« Dans la question qui nous occupe, qu'avons-

« nous à faire ? Pas autre chose que de suivre le « bon sens et la justice, et de faire à la législa- « tion acuelle les changements nécessaires à la « répression de la licence que vous condamnez « vous-mêmes.

« Si la Chambre, fatiguée de tant de discus- « sions, pouvait m'accorder encore quelques mo- « ments d'attention, je lui montrerais jusqu'à « quel point peut nous conduire l'action de cette « prétendue opinion publique érigée dans la « Chambre en opinion nationale, et même *en* « *pouvoir national*. Un orateur a osé l'appeler « ainsi. On a souvent invoqué ici les usages et « les lois d'Angleterre. Il s'est trouvé aussi dans « ce pays des hommes qui ont prétendu que les « pamphlets et les brochures de toute espèce, « aussi bien que les journaux, exprimaient l'o- « pinion publique. Or, voici ce que répondait « dans ces temps un orateur célèbre, orateur « populaire, et qui défendit constamment les li- « bertés publiques.

« On nous dit (s'écriait M. Fox dans une cir- « constance importante) que le mécontentement « augmente, que le peuple appréhende que nos « lois ne soient renversées. Et comment ces ora- « teurs prouvent-ils ces allégations? La manière « en est très-extraordinaire. Ils en réfèrent à

« leurs propres libelles, à leurs satires infâmes, « qu'ils ont eu le soin de répandre partout; ils se « regardent eux-mêmes comme la nation, et ap- « pellent modestement leurs plaintes les *plaintes* « *de l'Angleterre.*

« Pour moi, je suis loin de me sentir disposé « à prendre la voix d'une misérable faction pour « celle de mon pays.... Ici est la vraie représen- « tation nationale; ici, la voix de la nation peut « se faire entendre. »

« Voilà les vrais principes; c'est dans les deux « Chambres qu'est la véritable opinion publique; « et lorsqu'elle est adoptée par la couronne, tout « doit se taire et obéir : elle ne peut être ailleurs. « Le principe contraire est une hérésie politique « qui, si elle était adoptée, rendrait aussi impos- « sible le maintien de l'ordre social, que cet autre « principe qui autorise la désobéissance, en cons- « tituant chacun son juge particulier. »

L'orateur auquel je répondais, dans la discussion de cette loi sur la presse, s'appuyait sur des théories, pour prouver que la propriété étant un droit sacré, on a le droit de désobéir à la loi qui la blesse. C'était bien évidemment le droit de l'insurrection, puisque chacun ainsi se fait juge suprême du tort qu'il reçoit de la loi même, et se constitue en désobéissance formelle contre elle.

J'aurais pu rappeler ce que disait M. Royer-Collard en 1815, au sujet de ma première loi d'élection : « Je crains qu'un jour la postérité ne « se donne le spectacle d'une nation qui, *ayant* « *péri par les doctrines*, à peine revenue mira- « culeusement à la vie, aura pris soin de retirer « des décombres amoncelées de l'édifice social, « *ces mêmes doctrines*, dont l'explosion venait « de le renverser, pour les replacer religieuse- « ment dans les fondements mêmes du nouvel « édifice qu'elle s'occupait à reconstruire, *sans* « *redouter, et sans même concevoir le danger* « *certain d'une nouvelle et prochaine explo-* « *sion.* »

Il était impossible de se prononcer plus fortement contre ce qu'on appelle les *doctrines*. Et cependant il établissait une *doctrine*, en disant qu'on a le droit de désobéir à une loi qui blesse la propriété, et une doctrine soutenue par tous les révolutionnaires. Toujours ils ont proclamé le droit sacré de désobéir aux institutions qui blessent les droits qu'ils expliquent, qu'ils définissent, suivant leurs volontés du moment, c'est-à-dire suivant l'intérêt de leurs passions; car ces mêmes amis de la liberté, qui avaient, en 1789 et les années suivantes, demandé, exigé la liberté illimitée de la presse, ne manquèrent pas, quand

[redacted]

ments perpétuels, demandés par l'ignorance et la déraison, et consentis par la faiblesse. C'est ce que nous avons vu depuis quarante ans, c'est ce que nous verrons toujours....

La passion aveugla tellement des royalistes dans cette malheureuse discussion, qu'ils se joignirent aux libéraux pour soutenir que l'opinion publique devait être la règle du pouvoir exécutif, celle des Chambres, de la magistrature elle-même. Un député de Bordeaux exprima fortement cette idée anti-politique. Il ne fut pas arrêté par l'impossibilité de constater cette opinion prétendue publique; il la trouvait dans les journaux. Je le vois parler différemment, six mois après la révolution de 1830, se plaindre de la presse, et trouver *qu'elle forme un quatrième pouvoir*. Je répondis aux discours que je venais d'entendre:

« On nous a dit : *Le moyen de ne pas être*
« *obligé de reculer devant l'opinion publique,*
« *est de lui laisser tous les moyens de se déve-*
« *lopper.* Ainsi, ce serait une maxime de gou-
« vernement de toujours suivre l'opinion publi-
« que; mais, pour pratiquer cette maxime, il
« faut que je sache ce que c'est que cette opi-
« nion publique, quels sont ses caractères, et
« comment je puis la reconnaître. On me ré-
« pond : L'opinion est dans les journaux. Ceci

« est bien grave. Il est certain que si l'opinion « publique est dans les journaux, ils deviennent « les régulateurs du gouvernement.

« J'étonnerais peut-être ceux qui mettent en « avant de tels principes, si je rassemblais ici ce « qui a été dit dans tous les temps par les hom- « mes les plus célèbres, sur cette prétendue opi- « nion publique; mais je me bornerai à citer un « homme dont le bon sens a toujours été remar- « qué toutes les fois qu'il ne s'est pas laissé entraîner « par ses passions. Voltaire a écrit, en parlant de « l'opinion : « On la nomme la reine du monde; « elle mérite ce nom, car toutes les fois que la « raison se présente pour la combattre, la raison « est condamnée à mort. » Remarquez que ces « paroles, remplies de justesse, étaient une vraie « prophétie dans le moment où elles furent écri- « tes. Qu'avons-nous vu dans tout le cours de la « révolution, si ce n'est la raison se présentant « pour combattre l'opinion, et condamnée à mort « par elle? Les journaux actuels qui tirent leur « gloire de ceux qui les ont précédés; et qui ont « combattu cette opinion en affrontant les écha- « fauds, ces journaux devraient convenir que la « gloire de ces écrivains consistait précisément « à combattre une opinion dominante qui les « condamnait à la mort.

« Cette opinion prétendue publique n'a jamais « été qu'une contagion funeste, infectant toute « la France; c'est elle qui demanda la destruc- « tion des lois fondamentales, égara sans cesse « les esprits, et empêcha ceux qui voyaient la « vérité, d'oser la soutenir. Pour en citer une « preuve, pensez-vous qu'en adoptant le gouver- « nement dont un pays voisin nous donnait « l'exemple, les membres de la première Assem- « blée ne sentaient pas la nécessité d'avoir deux « Chambres? Eh bien! lisez touts les journaux « du temps; vous y verrez que cette idée si juste « était proscrite par la prétendue opinion publi- « que, comme contraire à la liberté et à la gran- « deur du pays. On appelait alors *bicaméristes* « ceux qui professaient l'opinion que deux Cham- « bres étaient nécessaires, et je regarde comme « un titre de gloire d'avoir été appelé bientôt « après, par le fameux Brissot, rédacteur de « *l'Ami des patriotes,* le chef des bicaméristes.

« On était proscrit dans ce temps pour vou- « loir une chose si naturelle et si indispensable; « on était proscrit, malgré l'exemple que nous « donnaient les Etats-Unis, où le gouvernement « fédératif était fondé sur l'existence des deux « Chambres; où touts les gouvernemens particu- « liers des provinces de ce pays avaient cette

« double institution, à l'exception d'un seul,
« qu'un philosophe fameux avait persuadé de
« n'avoir qu'une seule assemblée, qui fit tant de
« sottises, qu'au bout de deux ans il fallut la
« remplacer par deux Chambres.

« Je pourrais citer une multitude d'autres
« exemples pour vous montrer à quel point cette
« prétendue opinion a toujours égaré les hommes
« qui ont eu la faiblesse de s'y soumettre. Mais
« si les journaux sont inspirés par elle, il fau-
« drait au moins que ces journaux fussent d'ac-
« cord entre eux. Je doute que *le Constitution-*
« *nel*, par exemple, approuve cette phrase toute
« récente de *la Quotidienne* : « L'esprit révo-
« lutionnaire s'est relevé de son désespoir ; il est
« devenu menaçant et hautain. » Je doute aussi
« que *la Quotidienne* approuve cette joie effré-
« née que ressent *le Constitutionnel* en voyant
« la démocratie former des espérances dans un
« pays voisin. S'ils ne sont pas d'accord, com-
« ment pourrions-nous les regarder comme l'ex-
« pression de l'opinion publique ? Il me semble
« qu'il est difficile de nous faire accepter de pa-
« reils régulateurs, à moins qu'on ne nous donne
« un moyen de sçavoir quel est celui d'entre eux
« qui connaît le mieux l'opinion publique, et qui
« est le mieux inspiré par elle. Jusqu'à ce qu'on

« nous ait révélé ce grand secret, je me permet-
« trai de dire que rien n'est plus dangereux que
« l'opinion que je combats, et je vous rappellerai
« les paroles que j'ai citées à cette tribune, d'un
« orateur célèbre et populaire, qui repoussait
« cette prétention des pamphlets et des journaux
« en Angleterre, avec la plus profonde indigna-
« tion, et déclarait qu'il ne reconnaissait d'opi-
« nion publique que dans celle que le parlement
« manifestait.

« J'arrive à des assertions bien graves, et dont
« les conséquences pourraient être fatales; j'ose
« espérer que la Chambre voudra bien continuer
« de m'honorer de son attention.

« Un orateur, dont j'admire plus que personne
« le talent et le caractère, vous a dit : « Les mau-
« vaises administrations ont perdu plus d'em-
« pires et amené plus de révolutions que la licence
« de la presse et la propagation des journaux.
« La gloire, la dignité du pays, voilà la gran-
« deur du trône; la prospérité publique, voilà sa
« puissance; et sa sécurité repose sur le bonheur
« et sur l'attachement des peuples. » Je le prie
« de me permettre d'énoncer la proposition con-
« traire. Je soutiens que, malgré le bonheur des
« peuples, malgré leur prospérité, malgré leur
« attachement à leur gouvernement et à leur

« monarque, une révolution peut être amenée « par la licence des écrits. Je le soutiens, et je « vais le prouver.

« Un ministre vous a dit dans la dernière ses- « sion : « Je ne sais quelle indéfinissable mala- « die travaille en ce moment les esprits. Je pars « de cette assertion qui ne fut pas contredite, et « je vous dis : Cette maladie est plus dangereuse « que les maux ouvertement déclarés; car lors- « qu'on connaît les maux déclarés, on peut les « attaquer avec courage; on peut marcher con- « tre la révolte même, et l'anéantir. Mais que « faire contre une maladie de touts les jours, « de touts les instants, qui pénètre dans toutes les « parties du corps social, qui attaque jusqu'aux « sources de la vie, tandis que quelque chose de « plus furieux s'agite au fond de touts les cœurs, « lorsqu'il existe un travail universel des es- « prits, un désir sans frein des innovations, « même pour les choses les plus sacrées et les « plus fondamentales? Telle est la maladie terri- « ble qui est amenée par la licence des écrits. « Cette licence a commencé sous le règne de « Louis XV, malgré la gloire encore récente « de Fontenoy, de Rocoux, de Lawfeld et de « tant d'autres actions glorieuses : une malheu- « reuse faiblesse l'a augmentée au sein d'un com-

« merce immense, tel que la France n'en avait « pas eu et n'en aura peut-être jamais, quand « Marseille dominait la Méditerranée, Bordeaux « couvrait l'Océan de ses vaisseaux, lorsqu'une « activité extraordinaire régnait dans toutes les « parties de l'empire.

« Mais en même temps un mouvement terri- « ble agitait les esprits : c'était le fruit de la li- « cence des écrits que l'on avait tolérée. Cette « licence augmentait sous Louis XVI, et prépa- « rait des fruits amers, malgré son amour si connu « pour son peuple, quand il abolissait la corvée, « quand il abolissait la question, les restes du « servage, les lois qui rendaient les taillables so- « lidaires pour l'impôt ; quand il rendait les droits « civils aux protestants; quand il réunissait des « assemblées provinciales; quand tout respirait « en lui l'amour du bien; quand toutes les ver- « tus étaient réunies dans sa personne. Qelle fut « la faute de l'administration qui empêcha que « tant de bien ne produisît l'effet qu'il devait « produire? Cette faute consistait à tolérer l'abus « des écrits, à laisser croître cette puissance fa- « tale, et à croire qu'elle pouvait être balancée « par le bon esprit des Français.

« Mais on nous parle de gloire! Jamais la France « eut-elle une gloire plus éclatante que celle qui

« suivit la guerre d'Amérique? Pour le prouver,
« je citerai les paroles mêmes de nos rivaux. Lors-
« que les préliminaires de la paix étaient signés,
« il se trouva dans le parlement anglais des hom-
« mes qui prétendirent qu'il fallait continuer la
« guerre. Voici comment s'exprima le célèbre
« Pitt, dont vous connaissez le caractère ferme
« et inflexible. J'espère que la Chambre entendra
« avec plaisir cette citation; car si un orateur
« mérite d'être écouté, c'est quand il parle de la
« gloire de la France. Voici donc les paroles de
« notre rival:

« Fallait-il que je demandasse la continuation
« de la guerre, que j'amenasse la banqueroute
« nationale, que j'exposasse le gouvernement lui-
« même à être entraîné dans une ruine générale?
« Dans un autre temps, l'Angleterre avait dicté
« les conditions de la paix aux nations soumises;
« ce temps n'est plus : l'Angleterre est forcée
« d'employer un langage convenable à sa position;
« l'illusion de son pouvoir et de sa prééminence
« n'existe plus. »

« Vous entendez ce langage : c'était l'Angle-
« terre qui était humiliée; c'était la couronne de
« France qui était exaltée dans la gloire. Cette
« gloire l'a-t-elle préservée des atteintes qu'on
« lui portait? Non, et vous ne le sçavez que trop!

« Si au milieu des acclamations du peuple, une voix « s'était élevée pour dire : Dans huit ans l'heure fa- « tale sonnera, cette voix aurait paru la voix d'un « insensé. Combien de voix alors cependant an- « nonçaient une révolution! on ne les écoutait « pas. Combien d'autres aujourd'hui annoncent « des malheurs! on ne les écoute pas davantage.

« Je conclus du tableau que je viens de vous « présenter, que c'est une idée fausse que de « prétendre qu'avec tout ce qui compose une « bonne administration, avec la prospérité pu- « blique, avec la gloire du trône, l'Etat est à « l'abri de tout mouvement, lorsque la force im- « pétueuse de l'esprit de l'homme fermente et « se complaît dans les opinions les plus dange- « reuses. S'il fallait vous citer d'autres exemples, « je vous prierais de relire le célèbre plaidoyer « de ce magistrat enlevé si prématurément à ses « amis, à sa famille, aux lettres et à la magis- « trature; vous y verriez une conspiration presque « générale dans l'Europe, et ses mille racines « étendues et profondes. Ce magistrat, M. de « Marchangy, fut prophète, quand il annonça « que cette conspiration s'étendait du Nord au « Midi; et lorsque le souverain du Nord lui écri- « vit une lettre pour le remercier de ses conseils, « le féliciter de son courage; lorsque ce souverain

« traçait cette lettre de sa main puissante et do-
« minatrice, pensait-il qu'auprès de lui, dans
« sa propre maison, parmi ses gardes, parmi des
« princes, des traîtres formeraient une conspira-
« tion contre sa vie et sa couronne? Cependant
« alors la gloire environnait son trône, et sans
« cesse il travaillait au bonheur de ses peuples!
« Qu'est-ce donc qui avait pu former cette cons-
« piration, si ce n'est cette inquiétude vague, ce
« désir des innovations, cet esprit sans frein et
« sans règle qui veut détruire les choses fonda-
« mentales, et qui n'est pas satisfait lors même
« qu'il a obtenu une victoire; qui veut faire mar-
« cher l'autorité de concession en concession,
« parce que ses désirs sont insatiables, comme
« ses passions sont furieuses?

« Ainsi, je conclus de là qu'il n'est pas juste
« de prétendre que la gloire, la bonne adminis-
« tration, un grand commerce, et même la pros-
« périté publique, mettent à l'abri des révolutions
« que peut amener la licence.

« L'Allemagne n'était-elle pas aussi au comble
« de la gloire après les victoires obtenues contre
« le dominateur de l'Europe? Cependant rappe-
« lez-vous à quelles extrémités elle était près
« d'être livrée; rappelez-vous ce qui a ébranlé
« les trônes de Madrid, de Turin, de Naples, et

« de Lisbonne ; tout cela n'est que le redouble-
« ment continuel des mêmes efforts, l'attaque
« sans cesse renaissante de la licence des écrits. »
Il me semble que tout cela était bien prophétique, mais cent mille personnes prophétisaient avec moi.

On a vu dans cette discussion que les protecteurs de la liberté indéfinie des écrits, s'appuyaient sur ce qu'ils nommaient l'*opinion publique*. Pascal a-t-il eu raison de dire : « Cette maîtresse
« d'erreur, que l'on appelle *fantaisie* et *opinion*,
« est d'autant plus fourbe, qu'elle ne l'est pas
« toujours ; car elle serait règle infaillible de la
« vérité, si elle était règle infaillible du mensonge.
« Mais étant le plus souvent fausse, elle ne donne
« aucune marque de sa qualité, elle *marque du*
« *même caractère le vrai et le faux.* »

Les anciens avaient fait de l'opinion une divinité ; mais comment l'avaient-ils représentée ? Sous la figure d'une jeune femme dont la démarche et la contenance paraissaient mal assurées, mais dont l'air et le regard étaient très-hardis. le Tasse, après avoir dit qu'il est difficile de la peindre, ajoute : « C'est la mobilité, l'instabilité ;
« elle change à l'infini..... La prévention, l'en-
« têtement, le caprice, le mensonge, la frivolité
« sont les fidèles ministres de ses volontés. »

Je prie de remarquer que les orateurs qui s'appuyaient sur l'opinion publique, pour demander la liberté indéfinie de la presse, soutenaient en même temps que la monarchie ne pouvait être renversée, parce que la majorité des Français voulait enfin le repos, et détestait toute nouvelle révolution. Au mois de janvier 1829, j'écrivis dans un journal de province :

« Je ne connais pas de raisonnement plus faux « et dont les conséquences soient plus dange- « gereuses. C'est sur lui que s'appuient ces âmes « glacées qui, incapables de mesurer la grandeur « du péril, cherchent à se rassurer et saisissent « toutes les idées, touts les raisonnements qui « peuvent les plonger de plus en plus dans un « repos léthargique. Il ne faut qu'un instant d'at- « tention, en se rappelant les évènements de la « révolution, pour se convaincre de ce que j'a- « vance.

« La malheureuse destinée de la France a voulu « que depuis plus de trente ans son opinion *lé- « galement connue* ait toujours été étouffée par « les factieux, et qu'elle n'ait pas seulement sus- « pendu leur marche.

« En effet, en 1789, les cahiers de tous les bail- « liages, en demandant la suppression de quelques « abus, demandaient avec plus de force encore

« l'affermissement de la monarchie. Le résumé « de touts ces cahiers fut publié à l'ouverture des « Etats-Généraux. On aurait dit que touts les bail- « liages avaient rivalisé de force et d'énergie dans « l'expression de leurs vœux en faveur de la mo- « narchie. C'était bien là une opinion légalement « publique, une opinion manifestée. Eh bien! « a-t-elle eu la moindre force? Non : quelques « idées dangereuses, mêlées à ce vœu général, « ont prévalu; la monarchie a été détruite.

« Au 20 juin 1792, lorsque des hordes fu- « rieuses souillèrent le palais de nos rois, l'indi- « gnation éclata dans toute la France. Qu'a-t-elle « produit? Les armées, réunies alors sous les or- « dres de Rochambeau et de Lafayette, manifes- « tèrent l'esprit le plus royaliste, et exprimèrent « hautement la haine que leur inspiraient les « révolutionnaires. En même temps, les bons « citoyens de Paris présentèrent à l'Assemblée « législative des pétitions énergiques, l'une de « dix mille citoyens, l'autre de trente mille. Le « directoire administratif de Paris, ayant à sa « tête le duc de Larochefoucault et M. de Tal- « leyrand, parlèrent à l'Assemblée avec la plus « grande force; de toutes parts arrivèrent des « pétitions, des protestations : qu'ont-elles pro- « duit?

« A l'horrible assassinat du roi, la même indi-
« gnation éclata, même dans les armées. Les dé-
« putés de la Convention, qui étaient à Lille,
« écrivirent à cette Assemblée que les disposi-
« tions de l'armée annonçaient un profond mé-
« contentement, et qu'elles devenaient dange-
« reuses pour la Convention elle-même.

« On sait quel était l'esprit public au 13 ven-
« miaire et au 18 fructidor. Après la Convention,
« lorsque les Chambres se renouvelèrent par tiers,
« les électeurs choisirent les deux premiers tiers
« parmi les ennemis des révolutionnaires. C'était
« bien là l'opinion publique légalement mani-
« festée : quel en fut le résultat? Les révolution-
« naires savaient bien qu'ils étaient l'objet de la
« haine publique; ils triomphèrent à cause de
« cela même, parce que cette haine redoubla
« leur énergie.

« Remarquez que si l'opinion générale d'un
« peuple avait la prépondérance dans les agita-
« tions publiques, il en faudrait conclure que la
« France a voulu, ou du moins a consenti l'as-
« sassinat du roi et l'abolition de la religion,
« deux choses qui nous placeraient au-dessous
« des hordes sauvages les plus barbares. Si vous
« dites que ces deux attentats furent exécrables
« aux yeux de la nation française, vous conve-

« nez dès lors que l'opinion la plus forte, la plus « profonde d'un peuple nombreux ne peut rien, « absolument rien pour arrêter de tels attentats.

« Pendant plus d'un an, dans Paris, des hom- « mes, que dis-je? des femmes étaient traînées « touts les jours à l'échafaud. Vous êtes obligés « de dire que 500,000 âmes voyaient avec joie « ces fêtes exécrables des cannibales, ou que « l'opinion de ces 500,000 âmes ne pouvait les « empêcher. Choisissez.

« Ainsi donc, touts les évènements de la révo- « lution vous placent dans cette alternative, de « couvrir de honte votre propre nation, ou de « déclarer que l'opinion générale ne peut empê- « cher les plus grands attentats quand ils ont été « préparés par des factieux et secondés par la « faiblesse du gouvernement.

« Lorsque l'instant terrible arrive, que voulez- « vous attendre de cette multitude d'hommes « occupés de leurs travaux dans les villes, dans « les campagnes? Que voulez-vous que fassent « les fonctionnaires publics, si pendant plusieurs « années le gouvernement a rempli leurs âmes « de sa propre mollesse?

« Bien plus, quel effet voulez-vous que pro- « duise pour la monarchie l'opinion royaliste, « religieuse, l'excellente opinion de ces honnêtes

« gens qui restent chez eux, au lieu de se rendre « à leur collége électoral?

« L'opinion n'est rien par elle-même, si elle « n'inspire pas des actions énergiques : or, quelle « action énergique pouvez-vous attendre de 30 mil- « lions d'âmes, si cette même bonne opinion ne « peut déterminer cent bons royalistes à se ren- « dre à leur collége? Ils savent cependant, ils sont « bien convaincus qu'en dernier résultat la desti- « née de la France dépend du choix des députés.

« Ne vous reposez donc pas sur l'opinion pu- « blique; ne prononcez plus cette phrase si niaise: « La révolution est finie; elle ne peut recommen- « cer. » Le peuple veut le repos; il ne veut plus « de révolution; pensée fausse, que je ne sais « quel bel esprit a exprimée par cette phrase « plus ridicule encore : « Le peuple a donné sa « démission. »

« Qu'importe que le peuple demande le repos, « si les factieux sont toujours en mouvement, s'a- « gitent auprès du trône, et sapent ses fonde- « ments les plus sacrés?

« Voyez combien est faux votre raisonnement; « vous parlez d'un repos voulu par le peuple; « vous mettez votre confiance dans ce repos, tan- « dis qu'à côté est un mouvement perpétuel, une « agitation convulsive, une attaque acharnée.

« Quoi ! c'est par le repos de tout un peuple que « vous voulez combattre et empêcher le succès « d'une faction qui depuis trente ans travaille « jour et nuit, redouble de force dans ses triom- « phes, et n'est jamais abattue par ses revers ! En « vérité, il fallait le siècle des lumières pour en- « tendre de pareils raisonnements ! Continuez à « vous confier dans le repos du peuple, et lais- « sez la faction travailler à loisir ; vous verrez « bientôt les résultats de deux choses si opposées : « d'un côté, un repos léthargique ; de l'autre, une « action continuelle. »

Je prie de me permettre de répéter que c'est en février 1829 que je publiais ces réflexions dans un excellent journal de province, imprimé à Lille.

On ne peut trop prouver combien est faux tout ce que l'on répète sans cesse sur l'opinion publique. J'ai combattu ces idées dans *le Rénovateur*, en citant surtout l'Angleterre, qui, en trente ans, a changé trois fois de religion par la volonté d'un roi et de deux reines. Voyons maintenant un des moments les plus terribles de notre histoire. Après la bataille de Poitiers, le roi Jean étant prisonnier, le dauphin, âgé de vingt-un ans, vient à Paris. Il convoque les Etats-Généraux. Une faction terrible éclate dans Paris ; elle règne souverainement. Les trois ordres des Etats, le peuple et ses chefs

sont unis contre le dauphin par une même *opinion*. Les Etats présentent au prince des demandes contraires à l'autorité. On prend dans Paris un chaperon à deux couleurs. La ville de Rouen et un grand nombre d'autres villes adoptent le chaperon, approuvent tout ce qui se fait dans Paris. Voilà bien une *opinion publique* non seulement constatée, mais encore légalisée par les trois ordres des Etats-Généraux, et même par le consentement forcé du dauphin à tout ce qui lui avait été demandé. Mais ce prince prend la résolution de sortir de cet état humiliant; et malgré l'avis de son conseil, qui frémit du danger auquel il veut s'exposer, il assemble le peuple de Paris; il lui parle, il le persuade : l'*opinion* est changée; elle est toute pour lui; mais les factieux tremblent, agitent le peuple; nouveau changement dans l'*opinion*, plus manifestée que jamais par l'adhésion des provinces, par la délivrance du roi de Navarre, ennemi du dauphin, et qui est reçu avec enthousiasme dans Paris. Le peuple se porte sur le Louvre et massacre deux maréchaux dans les bras du dauphin. Voilà une *opinion* bien constatée par la sédition et les attentats. Les massacres ont sanctionné l'*opinion;* mais ce prince, jeune, délicat, valétudinaire, avait une âme forte dans un corps faible. Il sort de

Paris, se rend à Senlis, assemble les Etats de la province, les harangue; tout se déclare pour lui: il court à Compiègne, assemble aussi les Etats du pays; ils sont pour lui; on s'arme en sa faveur; il a une armée, une *opinion* pour lui, et il menace la capitale. Tout change dans Paris; le peuple se soulève, et les chefs des factieux sont massacrés par leurs parents et leurs amis. Le prince est reçu avec un enthousiasme qu'il est impossible de peindre, et on appelle cet enthousiasme l'*opinion publique*.

Considérez un instant la situation de ce prince; vous verrez qu'elle était bien plus terrible que celle de Louis XVI avant le 13 octobre 1789. Tout Paris, des grandes villes, des provinces, les trois ordres déclarés contre lui, son ennemi le plus dangereux devenu l'idole du peuple, les Anglais campés à Saint-Denis, attendant le signal des factieux pour entrer dans Paris. Ce prince change l'*opinion* par sa fermeté; Louis XVI succombe sous l'*opinion*. Ces grands exemples et cent autres semblables qui se présentent à votre esprit, prouvent bien que dans les discussions publiques, il n'y a point d'opinion politique, et que tout dépend de la conduite de celui qui gouverne.

Cette liberté de la presse, tant soutenue, en 1827, par des libéraux et par des royalistes aveu-

glais, présente des rapprochements frappants. La Convention l'étouffa par ses lois et dans le sang des écrivains; le Directoire l'étouffa par la proscription des députés, la déportation des prêtres et des écrivains; Bonaparte l'anéantit par sa seule volonté: Fouché la supprima à la seconde restauration; on ne cessa ensuite de la combattre devant les tribunaux; et après la révolution de 1830, nous voyons tant de poursuites judiciaires contre cette liberté, qu'il est impossible de les compter. Je prie de lire dans les Mémoires de Stanislas Girardin, l'opinion de Bonaparte sur la presse. Il sçavait gouverner.

La licence des journaux se complaisait surtout à verser le ridicule sur la Chambre des députés: elle y joignait l'outrage. Une proposition fut présentée pour défendre la dignité de la Chambre; elle fut très-faiblement appuyée par les ministres. Ce furent des royalistes qui l'attaquèrent le plus vivement, et même avec le plus d'animosité. J'eus occasion de citer les usages anglais. Une discussion, dans laquelle toutes les convenances furent observées, s'éleva entre M. Royer-Collard et moi. Il sera peut-être utile de citer à ce sujet l'histoire de l'Angleterre.

Henri VIII fut un tyran; mais il sçavait gouverner. Il avait compris que la dignité des Cham-

bres était nécessaire à la monarchie et à la personne même du monarque. Voici comment il s'exprimait, en s'adressant au parlement :

« Les juges m'ont déclaré que nous n'étions « jamais plus élevés dans notre situation royale, « que dans le temps du parlement, quand nous, « comme tête, et vous, comme membres, nous « sommes réunis et liés en corps politique ; de « sorte que *tout ce qui est fait, ou tenté pen-* « *dant ce temps, contre le moindre membre de* « *cette Chambre, est fait ou tenté contre notre* « *personne* et toute la Cour du parlement. La « prérogative de cette Cour est si grande, d'après « les hommes instruits dans les lois, que lors- « qu'elle est assemblée, les actes et procédures « de toutes les autres Cours inférieures doivent « cesser et être remplacées par ceux de la très- « haute Cour. »

Tout homme capable de réfléchir, trouvera dans ce discours une profondeur politique dont nos petites têtes ministérielles étaient incapables. Voilà la véritable manière de concevoir le gouvernement mixte d'un parlement et d'un roi; c'est d'unir l'un à l'autre, c'est de faire un seul corps de trois parties différentes; et si nos ministres avaient pu former et exécuter un plan semblable, que je n'ai cessé de présenter et de sou-

tenir, Charles X aurait achevé glorieusement sa carrière sur son trône.

On me dira qu'Henri VIII trouva ce même parlement très-docile à le seconder dans des actions tyranniques. Oui, sans doute; mais il l'eût trouvé plus docile encore pour des choses justes et honorables. Cela prouve bien que plus les grands corps de l'Etat sont placés par le monarque dans une noble considération, plus ils s'attachent à son autorité. Le cardinal de Richelieu suivit la maxime contraire envers les parlements; il fut imité sous trois règnes et deux régences, malgré les exemples laissés par Henri IV et Louis XIV; nous avons vu les suites. Je prie de se rappeler la remarque que j'ai citée de Montesquieu : César périt, non pas pour avoir assujetti le sénat, mais pour l'avoir outragé.

Tandis qu'on s'occupait d'outrages très-graves envers la Chambre élective, le parlement anglais eut occasion dans les deux Chambres de s'occuper de deux petits évènements les plus faibles qu'on puisse s'imaginer, relatifs à sa dignité, si faibles que je n'osai pas en parler à la tribune. L'une d'elles concernait un parapluie oublié dans les corridors, et réclamé d'une manière un peu hautaine. Les pairs ne dédaignèrent cependant pas de recevoir les excuses du pauvre délinquant.

Nos ministres ont toujours restreint, tant qu'ils l'ont pu, les facultés législatives des Chambres; et par cela même, ils ont augmenté l'esprit de faction, si contagieux de sa nature, que les royalistes mêmes n'ont pu s'en garantir, quand on les a outragés et persécutés. Si les ministres avaient été pénétrés des principes que je viens d'exposer, ils auraient saisi fortement l'occasion qui se présentait de relever la Chambre à ses propres yeux, d'unir sa dignité à celle de la couronne, de montrer que l'une ne pouvait exister sans l'autre, et qu'elles devaient se prêter un mutuel appui. Je suppose que le roi, ainsi que cela s'est fait en Angleterre, ainsi que l'a fait notre Henri IV au parlement, fût venu lui-même dans la Chambre, pour lui parler de sa dignité et l'exhorter à la maintenir, un tel langage, inspiré par une noble conviction, et avec l'ascendant de la dignité royale, aurait fait taire l'opposition royaliste, et satisfait, sous le rapport de l'honneur français, le parti libéral. Plus j'écris sur ces matières, plus je reste convaincu que nous avons péri faute de grandeur dans nos actions et dans nos paroles.

La loi proposée contre la licence de la presse, passa à la Chambre des députés, malgré les efforts réunis de beaucoup de royalistes et de libéraux. Dans la Chambre des pairs, le rappor-

teur proposait un grand nombre de changements que le ministère jugea dangereux; il n'osa pas les combattre, et retira la loi. Ce fut une grande faute. Je déclarai à l'un des ministres que si j'avais pu prévoir une pareille faiblesse, je me serais bien gardé de défendre la loi. En Angleterre, les ministres, après un pareil combat dans la Chambre des communes, auraient soutenu la loi dans la Chambre des pairs. S'ils y avaient succombé, ils auraient donné leur démission. C'était là ce qu'aurait dû faire le ministère.

Dans le même temps, la garde nationale de Paris fut licenciée. Elle avait été formée et organisée sous mon ministère, et de concert avec MONSIEUR, son colonel-général. Je m'étais rendu chez le maréchal de Reggio, et je l'avais engagé à prendre le commandement de cette garde; toutes les ordonnances portaient ma signature. MONSIEUR m'avait fait remettre par le maréchal la petite croix étoilée accordée à cette troupe. Par là, j'en faisais partie, et je portais toujours cette décoration.

Je ne dois entrer dans aucun détail sur les premières causes, ni sur les motifs du licenciement; je n'en ai qu'une connaissance très-imparfaite. Je rappellerai seulement l'organisation de toute la garde nationale de France, en 1815.

On a vu par mes circulaires comment elle était prête à se porter partout. Rien ne prouve plus le bon esprit de ces temps, que les corps de cavalerie formés par les propriétaires, dans presque touts les départements. M. le comte Duhamel, alors préfet de la Dordogne, avait formé un escadron de huit cents hommes, remplis de zèle; il se concerta avec le général d'Armagnac, et prit des mesures énergiques qui étouffèrent un mouvement, à l'instant même où il allait éclater.

J'ai tâché de rassembler dans mon récit les causes diverses qui ont amené la chute du trône. La division des royalistes, malgré les nobles sentiments qui n'ont cessé de les inspirer, fut une des causes les plus dominantes, dans les dernières années. La discussion du traité de Saint-Domingue et de la loi de la presse accrut cette division. Elle s'était manifestée surtout, lorsque le ministère fut abandonné par MM. de Montmorenci et de Chateaubriand, et lorsqu'on ôta à M. Hyde de Neuville la retraite d'ambassadeur et à M. Ferdinand de Bertier la place de conseiller d'Etat. Le premier avait d'anciens et éminents services; il y avait déployé une hardiesse qui l'exposait à des périls continuels, et une persévérance digne des plus grands éloges; il avait

sacrifié à la cause des Bourbons une partie de sa fortune. Après avoir suivi le roi à Gand, député en 1814, il s'était distingué dans le parti royaliste, et ensuite dans plusieurs ambassades.

M. de Bertier, toujours attaché à cette cause, dans les temps les plus dangereux, l'avait servie dans les provinces du Midi pendant les cent-jours, et ensuite dans plusieurs préfectures. Son frère avait formé un des régiments de la garde royale. Comment l'idée d'une semblable destitution ne fut-elle pas étouffée par le souvenir de l'horrible catastrophe de leur père, immolé par des furieux, en plein jour, dans Paris, de la manière la plus cruelle pour lui, la plus honteuse pour la capitale! Les électeurs de Paris s'étaient souvenus de cet affreux jour, et ce fut un des motifs qui concilia leurs suffrages à M. Ferdinand de Bertier. On le destituait à cause de ses opinions ; mais on savait que personne n'était plus royaliste que ces deux députés. On confondait étrangement deux choses : l'opposition au gouvernement et la critique du ministère. Ces deux choses sont bien différentes; c'est souvent par attachement au gouvernement, qu'on s'oppose au ministère.

On citait à ce sujet l'exemple de l'Angleterre, et l'on nommait M. Fox. M. de Richelieu s'était

plusieurs fois appuyé sur cet exemple. C'était une erreur. M. Fox, pendant longues années, était resté membre du conseil privé, quoiqu'il fût le chef d'une violente opposition contre les ministres; mais au commencement de la révolution française, dans un moment qui fut une crise imminente pour l'Angleterre, M. Fox, dans une grande réunion de wighs, porta un toast dont le roi fut offensé; et malgré l'avis de M. Pitt, il l'effaça lui-même de la liste des membres du conseil privé. Mais ses opinions, comme député, n'en furent point le motif. C'eût été la chose du monde la plus opposée aux maximes de l'Angleterre.

CHAPITRE XVI.

Comités directeurs. Associations politiques. Opinion de Jean-Jacques Rousseau sur ces associations. Réflexions sur l'incapacité, prouvée par les évènements, des ministères de la restauration. Dissolution de la Chambre des Députés. Nomination de soixante-quinze Pairs. De la finesse en politique. Nouvelles élections à la fin de 1787. Mon entretien avec le roi.

Les circonstances étaient bien graves, le péril menaçant. Je n'ai pas peut-être passé un seul jour sans parler à mes amis et dans ma famille des périls imminents du trône. J'en étais si convaincu, que je n'allais jamais à Saint-Cloud ou aux Tuileries, sans témoigner à ma famille combien j'étais douloureusement affecté du contraste

que me présentaient la pompe du trône et les périls qui l'entouraient; par le même sentiment pénible, je ne me suis présenté que deux fois devant M. le duc de Bordeaux; j'étais oppressé du triste avenir qui le menaçait.

M'entretenant un jour, dans le cabinet du roi, avec M. Franchet, directeur-général de la police, je vis qu'il partageait mes alarmes. Je lui dis que sans doute il les communiquait au roi. Il me répondit que jamais il ne voyait Sa Majesté, et qu'il remettait ses rapports à M. de Corbière, ministre de l'intérieur. Celui-ci sans doute ne dissimulait pas la vérité. Mais il y aura toujours une grande différence de force et de chaleur entre les discours d'un homme qui n'est qu'un simple rapporteur de ce qu'il a entendu, et les discours d'un autre homme qui cherche lui-même la lumière, qui entend les agents chargés d'examiner les choses, qui compare leurs rapports, et se forme ainsi une opinion précise et dominante. Ce dernier peut seul entraîner la conviction.

Avant la révolution, sous Louis XIV même, le parlement surveillant toujours la haute police, le procureur-général et l'intendant de police de Paris étaient introduits dans le cabinet du roi, lorsqu'ils avaient des révélations importantes à lui présenter. Et cependant, quelle différence

dans les circonstances! Bien plus, l'intendant-général des postes était introduit auprès du roi, par les mêmes motifs, quoiqu'il y eût un surintendant-général des postes. Le duc de Choiseul, qui avait cette surintendance, ayant voulu, même avec un peu de violence, priver de cette communication immédiate M. de Janel, qui avait l'intendance, Louis XV prononça contre la prétention de M. de Choiseul.

Il existait dans les temps dont je parle une cause toujours agissante qui menaçait le trône : c'étaient ces fameux comités directeurs dont on a tant parlé. Il est inconcevable que le ministère n'ait rien fait pour les détruire, ou empêcher l'effet de leurs efforts. Il avait un autre parti à prendre; c'était de déclarer ouvertement à la tribune leur existence, leur force, leur travaux, et d'ajouter que tout ce qu'ils faisaient contre le trône était sans doute permis au ministère en faveur du trône, et que, de ce jour, il provoquait lui-même un noble combat, dont il espérait se tirer avec honneur. Une telle déclaration aurait rallié les royalistes; et si le ministère avait persévéré avec constance dans cette magnanime déclaration de guerre, il aurait triomphé. Encore une fois, *le gouvernement est créé pour agir, ce doit être une action perpétuelle.* Encore une fois, le mi-

nistère, ainsi que l'a dit Montesquieu, doit être composé de peu de personnes, *parce qu'elles doivent prendre les affaires avec une certaine passion.* Avons-nous vu cette généreuse passion? Si ce grand écrivain la demandait dans les temps ordinaires, qu'aurait-il demandé dans les temps extraordinaires où nous vivons?

Le ministère agissait-il comme il le devait, lorsqu'il tolérait les associations politiques? Il a fait bien plus; il les a légalisées par une trop fameuse circulaire. La révolution de 1830 nous a révélé qu'outre les comités directeurs, il y avait à Paris des réunions appelées *clubs*, qui travaillaient à la destruction du trône. Dans un moment où ces clubs se reformaient à Paris, en 1797, sous les plus menaçants auspices, je déterminai le Conseil des cinq-cents à les dissoudre. Je citai l'opinion de Jean-Jacques Rousseau sur les associations particulières. Cette citation produisit un grand effet. Voici ses paroles :

« Quand il se fait des associations particuliè-
« res aux dépens de la grande, la volonté de
« chacune de ces associations devient générale
« par rapport à ses membres, et particulière par
« rapport à l'Etat. On peut dire alors qu'il n'y
« a plus autant de votans que d'hommes, mais
« seulement autant que d'associations. Les diffé-

« rences deviennent moins nombreuses. Enfin, « *quand une de ces associations est si grande*, « qu'elle l'emporte sur toutes les autres, vous « n'aurez plus pour résultat une somme de pe- « tites différences, mais une différente unique. « Alors, *il n'y a plus de volonté générale, et « l'avis qui l'emporte n'est qu'un avis particu- « lier.* Il importe donc, pour avoir bien l'énoncé « de la volonté générale, *qu'il n'y ait pas de « société partielle dans l'Etat*, et que chaque « citoyen n'opère que d'après lui. »

Cette théorie est incontestable; et si Rousseau avait vu notre révolution, que n'aurait-il pas dit sur les dangers des réunions politiques? J'ai dit que la révolution de 1830 nous a révélé qu'outre le comité directeur, il y avait des réunions appelées *clubs*, qui travaillaient à la destruction du trône. Nos ministres l'ignoraient sans doute. Voyez comme, un mois après la révolution de 1830, le ministère de Louis-Philippe a fait attaquer directement et indirectement ces clubs, a même employé la force, et les a contraints de se dissoudre.

Nos ministres, depuis quinze ans, ont été si faibles d'action dans l'intérieur, si froids sur les dangers du trône; ils ont remplacé l'action par un si grand nombre de concessions; ils ont tant ignoré les choses connues des femmes et des en-

fants, qu'il faut en chercher la cause. Elle ne peut provenir de leur seule incapacité. Cette incapacité est démontrée par les évènements des quinze années; cependant, on ne peut être inhabile à ce point sans des causes constantes.

La première est d'avoir ignoré cette maxime de tout gouvernement, qui prescrit de profiter des mouvements amenés par des circonstances favorables, pour encourager, continuer ce mouvement des esprits; ne pas laisser languir ses amis dans le bien, ne pas laisser respirer ses ennemis dans le mal. On a fait précisément le contraire; on n'était occupé qu'à refroidir l'ardeur des royalistes. *C'était eux que l'on craignait.* Rappelez-vous touts les détails que je vous ai donnés sur cette étrange conduite, sur la guerre déclarée aux royalistes en 1815 et les quatre années suivantes. Les effets en étaient évidents, et j'ai dit à la tribune, en 1820, qu'il n'était peut-être plus possible d'arrêter le mal. Mais nous avons eu depuis ces temps trois grands mouvements des esprits, à la mort du duc de Berri, quand les Cours royales et les villes demandaient par des adresses une action puissante contre la faction; ensuite, lors de nos succès en Espagne, et lors de l'avènement de Charles X au trône.

Dans les temps de fermentation, le mouve-

ment des esprits ardents et courageux décide de tout. Si vous ne le portez pas fortement au bien, il se portera au mal. C'est ce que nous avons vu constamment depuis cinquante ans :

Bizarre destinée de la nation française! Tandis qu'on arrêtait, qu'on glaçait les royalistes, les libéraux travaillaient nuit et jour avec une ardente chaleur, une irrésistible impétuosité; et comme notre caractère est naturellement impétueux, les royalistes n'ont pu rester dans la tiédeur qu'on leur imposait; ils se sont lancés dans une carrière d'animosité personnelle contre les ministres, et ont donné, dans les élections de 1827, le spectacle extraordinaire que nous verrons dans un moment.

Peut-être faut-il chercher une autre cause de la faiblesse d'action de nos ministres, dans une erreur générale et continuelle pendant nos quinze années. On a toujours confondu deux choses bien différentes, gouverner et administrer; la différence est immense. Des hommes médiocres, d'un caractère faible, d'un esprit sans étendue aucune, peuvent avoir l'amour des devoirs, l'habitude de l'ordre et quelque instruction des détails, de l'aménité, de l'application, des soins minutieux; ils administreront assez bien une province, ou une grande ville.

Mais l'art de gouverner ne peut s'apprendre ; il faut que la nature ait donné les dispositions nécessaires ; un caractère décidé, une intelligence qui saisisse fortement le point principal d'une affaire, on d'une circonstance politique, qui compare le passé au présent, d'autres contrées à celle qu'on habite, et qui soit inébranlable, quand la résolution est prise ; il faut l'habitude et la force de la méditation, et ne rien faire sans de longues préparations ; il faut surtout une grande patience à écouter une discussion ou un entretien, chose impossible à nous Français, à qui la nature a donné l'esprit de contradiction au dernier degré, à nous qui préparons toujours la réponse, avant d'avoir écouté ni entendu ; à nous qui, pour répondre au rapporteur d'une commission, écrivons d'avance, *avant qu'il ait parlé*, un cahier que nous mettons dans notre poche ; il faut, en outre, un noble orgueil qui ne dédaigne point les talents, qui les cherche, bien loin de les craindre, qui ne sonde point les cœurs, et qui pèse les actions.

Il résulte de tout cela que le talent de gouverner sera toujours très-rare parmi nous, et qu'il ne faut pas s'étonner si pendant toute la restauration, nous n'avons pas eu un seul ministre qui ait seulement conçu la moindre partie

du gouvernement. Touts ont cru que des constructions nouvelles, des ponts à chaînes, ou sans chaînes, de superbes boutiques, de nombreuses manufactures consolidaient une dynastie après un long exil; que des bienfaits innombrables de la famille royale inspiraient une reconnaissance, non pas seulement impérissable, mais encore agissante; touts surtout ont eu les yeux fixés sur la hausse et la baisse avec une inquiétude qu'on ne peut concevoir; et en même temps, ils livraient la fortune de l'Etat à des agioteurs, dont les manœuvres les ravissaient un jour et les consternaient le lendemain.

Je crois que cette confusion de deux choses si différentes, administrer et gouverner, est une forte cause de notre perte; mais peut-être pourrait-on ajouter une autre cause secondaire, indépendante du talent naturel. Rappelez-vous d'abord qu'on a souvent remarqué que des choses importantes provenaient de très-petites causes. D'après cela; je me demande si cette incapacité de nos ministres, trop malheureusement prouvée par les évènements, ne proviendrait pas de ce tourbillon perpétuel dans lequel ils vivent? Ces audiences, ces réunions nombreuses de femmes et d'hommes, ces salons si vastes qui peuvent à peine les contenir; cette fatigue d'entendre mille

personnes dans une semaine, et par conséquent l'impossibilité d'en écouter une seule; et quand ils sont dans les Chambres, ces centaines de discours écrits, pesamment débités, divergents, incohérents, déclamatoires; tout cela peut-il laisser à un homme l'usage de ses facultés, et lui permettre des méditations lentes et profondes, et de longues conférences avec des amis? Je crois que cela est impossible. Je le crois d'autant plus que je vois les ministres anglais persévérer dans une pratique toute différente. Dans l'absence des Chambres et dans l'ajournement fréquent et prolongé des séances, ils passent des semaines à la campagne, environnés de leurs amis. Ils peuvent à la fois se reposer, et prendre dans le repos de nouvelles forces, détendre leur esprit dans le sein de l'amitié, et le tendre dans des entretiens libres et profonds. Il est vrai qu'ils sont forcés de sçavoir, de connaître, et de parler, comme des hommes qui sçavent et connaissent, tandis qu'un grand nombre de nos ministres ne faisaient autre chose que débiter des discours écrits par leurs commis; et ici se place naturellement cette réflexion, que des choix semblables dans un gouvernement représentatif sont un des moyens les plus certains de détruire le trône. On n'en fait pas de cette espèce en Angleterre. Le célèbre

Addison, nommé ministre de l'intérieur, s'aperçut, à la première séance de la Chambre des communes, qu'il ne pouvait s'exprimer avec facilité, et se retira aussitôt de la séance pour donner sa démission.

Mais ces mêmes ministres, dont l'incapacité est prouvée par les évènements, pouvaient-ils être différents de ce qu'ils ont été? Je ne le crois pas : touts avaient reçu ce genre d'instruction qui rend les hommes plus ou moins sçavants, mais ne les accoûtume pas à l'action. Un ancien célèbre disait à un de ses amis d'envoyer ses enfants à Sparte, pour apprendre à obéir et à commander. Il ne séparait pas ces deux choses. Apprendre à des enfants à commander! Je n'ai jamais pu me rappeler ce mot d'Agésilas, sans porter mes regards sur l'éducation de nos princes. A-t-on jamais songé une minute, dans leur enfance et dans leur première jeunesse, à leur apprendre à commander? A-t-on jamais mis auprès d'eux ce maître singulier que les Perses, dans leur premier temps d'ignorance et de force, donnaient à leurs princes? Que leur enseignait-il? *à ne rien craindre.* Plaisante science vraiment, pour nous, qui apprenons à tout craindre, excepté dans les batailles, qui apprenons surtout à nous craindre nous-mêmes, au lieu d'avoir cette confiance impétueuse que

nous voyons dans les anciens, et qui a fait dire à Montaigne : « Ces gens-là ont eu je ne sçais quelle « plus qu'humaine confiance de leur fortune. »

Au milieu de nos mouvements de quarante années, qui auraient dû être si féconds en hommes de cette trempe, nous n'avons eu que Bonaparte qui ait déployé cette confiance en lui-même et dans sa fortune. L'excès de cette grande vertu l'a perdu, mais ne prouve rien contre elle, pas plus que l'abus de la religion ne prouve qu'il ne faut pas de religion.

En lisant les Mémoires de M. de Bourrienne, on voit que Bonaparte, par la force de son caractère, s'est dérobé aux effets de notre éducation, comme Louis XIV, par d'heureuses circonstances; on voit qu'il restait lui, et lui-même, au milieu du fatras d'instruction qui engloutit les caractères moins fortement trempés, qu'il réfléchissait plus qu'il n'étudiait. Son génie naturel se fortifiait ainsi dès son jeune âge. Cela rappelle le maréchal de Saxe qui, dans son enfance, sautait par-dessus des murs, et s'enfuyait pour échapper à ses pédagogues, et qu'on ne put ramener qu'en lui promettant un cheval.

Nous pourrions dire, d'après un ancien : « Je « hais un homme qui n'est pas homme par lui-« même. » Henri IV et le grand Frédéric étaient

très-instruits; mais ils s'étaient instruits et formés eux-mêmes. Or, entre l'instruction qu'on prend soi-même, et celle qu'on reçoit des instituteurs, la différence est immense. La première est conforme au caractère et le fortifie, la séconde le fausse et l'affaiblit.

Tous nos ministres, depuis plus de soixante ans, ont eu le caractère propre de leur temps, de leur instruction : ils devaient avoir cette incapacité générale qui nous caractérise; ils devaient être circonspects, prudents, modérés, incertains; ils devaient se tourner à droite et à gauche, et obéir au désir violemment manifesté de la destruction et des nouveautés; ils ne pouvaient être autrement que nous sommes touts. C'est leur excuse; c'est aussi celle de M. de Lafayette. Dans les merveilleuses circonstances où il s'est trouvé, en 1792, il aurait pu se placer à côté des plus grands hommes de l'antiquité et des temps modernes. Mais c'était impossible; il ne pouvait être qu'un homme du dix-huitième siècle, un homme de raisonnement et de circonspection. Chaque siècle imprime aux esprits un caractère particulier. Le caractère de nos temps est, d'une part, l'imbécillité politique, et, de l'autre, la rage de la destruction.

Je vais même plus loin, relativement aux mi-

nistres de la restauration. Je suis convaincu que si un homme du génie et du caractère de Bonaparte, avait été choisi, que s'il avait eu le titre de *premier ministre*, il n'aurait pu rester en place : il aurait fait peur à tout le monde, aux souverains, à leurs ambassadeurs, aux princes, aux courtisans, aux honnêtes gens. Des femmes seules l'auraient soutenu, parce qu'elles aiment passionnément dans les hommes tout ce qui porte l'empreinte de la vigueur de l'âme. Mais ses promptes décisions, sa marche hardie, cette vue ferme qui allait droit au but, cette haine de nos nouveautés niaises, ce retour éclairé aux choses anciennes, tout cela nous aurait glacés de terreur; et secondés par la basse jalousie, nous aurions forcé le monarque à le chasser; ou, par peur, nous nous serions enfoncés dans les entrailles de la terre, pour ne plus voir un ministre qui aurait osé être homme.

Je regarde donc l'incapacité de nos ministres comme une chose inhérente à nous-mêmes, et inévitable. Des mains semblables tiendront toujours le gouvernail de notre vaisseau, jusqu'à ce que du sein de la tempête s'élève un nouveau triomphateur qui rétablisse l'ordre social sur ces bases antiques, où touts les peuples ont cherché le repos après de longues agitations.

Quelques jours après la révolution de 1830, un journal libéral a publié un long article pour prouver que pendant les quinze ans de la restauration, les ennemis des Bourbons *ont joué la comédie*, ce sont ses paroles, en leur jurant fidélité, et il a cité les principaux acteurs de cette comédie. Il a prouvé cette vérité par des raisonnements invincibles et par des faits certains; mais il n'a pas dit que l'incapacité seule des ministères a souffert et même encouragé cette *comédie*. Les libéraux ne cessent de s'attribuer la gloire du renversement des Bourbons. Il fut, non leur ouvrage, mais celui des ministères. Les ministres y ont travaillé constamment avec les intentions les meilleures, les plus droites, les plus loyales. C'est là précisément le caractère de l'incapacité. Faire le mal avec les meilleures intentions!

Pour vous convaincre des vérités que j'avance, rappelez dans votre mémoire les chefs et les moyens de la faction, ce qu'étaient par eux-mêmes messieurs tels et tels, ce qu'ils pouvaient par leur existence personnelle; comparez tout cela aux moyens immenses dont pouvaient disposer les ministres, toutes les places à leur nomination, tant d'hommes de talents divers qui servaient le trône, ou qui demandaient à le servir;

la rapidité des ordres, la prompte obéissance; tant de récompenses, tant d'honneurs dont ils étaient les dispensateurs; un trésor, une armée, une garde royale si fidèle! Après cette comparaison attentive, demandez-vous de quel côté devait être la victoire? A tout homme qui pense, qui observe, nos quinze années ouvrent une source intarissable de réflexions douloureuses. L'incapacité seule nous a perdus; mais personne n'en est responsable; elle est en nous, dans notre caractère, dans notre éducation, dans cette cause si puissante, signalée par M. Royer-Collard, *la corruption des esprits*, laquelle s'est glissée dans la tête des souverains, des ministres, des ambassadeurs; laquelle ne leur permet jamais d'avoir un but déterminé, d'y marcher hardiment, d'achever l'ouvrage commencé, et qui sera pour la postérité un sujet d'étonnement et de pitié.

Le ministère ne parut pas instruit du véritable esprit des colléges électoraux, lorsqu'il conçut, en 1827, le projet dangereux de dissoudre la Chambre élective. Elle avait encore deux années d'existence. On espérait que le ministère profiterait de la majorité qu'il avait dans la Chambre, pour faire quelque changement à la loi d'élection. Au moment même de cette dissolution, il créa soixante-quinze pairs. Le même ministère

répondrai : Ce même ministère n'avait pas, dans les quatre années précédentes, profité pour une opération si importante, des instants où il avait la majorité dans les deux Chambres, et entre autres de l'opinion presque unanime inspirée par l'avènement de Charles X et par l'expédition de l'Espagne. Quels moments heureux pour changer la loi électorale! Mais en outre, si le ministère était certain, en 1827, de la nécessité de se donner des appuis dans la Chambre des pairs, pourquoi ne faisait-il pas simultanément ces deux opérations? Se donner des appuis et présenter quelques changements à la loi électorale, on aurait vu du moins un plan conséquent dans toutes ses parties : et s'il n'avait mis sur la liste des nouveaux pairs que des hommes recommandables par des services honorables, notoirement connus, au lieu de nommer ses amis ou des hommes ignorés, il aurait été approuvé par les esprits droits et sensés, ou du moins il aurait atténué le mauvais effet d'une chose aussi choquante que la nomination de soixante-quinze pairs à la fois. C'est se jouer d'une si haute dignité, c'est flétrir le titre et avilir les fonctions. Dégrader ainsi la pairie, en s'exposant à ne tirer aucun fruit d'une chose, si mauvaise en elle-même, n'est pas, ce me semble, l'*œuvre du génie*.

On se rappelle combien furent unanimes sur cette opération l'étonnement et les craintes d'un parti, la satisfaction et les espérances de l'autre parti.

En exposant la manière dont cette mesure aurait pu être exécutée pour la rendre moins funeste, je suis bien loin de l'approuver en elle-même. Elle était, suivant moi, radicalement mauvaise. Ce sera toujours prouver à tout le monde la débilité d'un gouvernement, que de remplir tout à coup la Chambre des pairs de ses amis, ou de ceux qu'on croit ses amis. Il y avait cent autres moyens de replacer le gouvernement dans la position où il devait être. Le premier était de savoir rendre au roi l'ascendant que son caractère pouvait et devait avoir sur les députés qu'on appelait *la défection*. Combien c'eût été facile par les sentiments bien connus de ces députés! Les ministres sans doute n'auraient pu les ramener; mais le roi l'aurait pu très-facilement, en admettant plusieurs d'entre eux à des entretiens libres et honorables, où le roi aurait eu l'influence simultanée de son caractère et des sentiments de ces députés.

Il y eut dans cette nomination de pairs une de ces petites combinaisons politiques si souvent répétées depuis quinze ans, et qu'il faut signaler à

l'attention du lecteur. Le ministère prenait presque touts ces pairs parmi ses amis personnels; mais afin de paraître songer aux provinces, il en avait pris un petit nombre qui figuraient sur la liste avec cette simple dénomination : *Membre du conseil-général de tel département.* Mais, d'abord, cette qualité n'annonçait aucun service rendu au roi et à l'Etat, aucune grande fonction exercée avec honneur, avec gloire; en outre, il y a dans chaque province des hommes qui peuvent présenter des services réels, des dangers courus, des sacrifices. Ils avaient donc des titres bien supérieurs à celui *de membres du conseil-général.* Ces hommes étaient nécessairement mécontents de se voir préférer des membres d'un conseil; ils pensaient que ces élus n'avaient pas d'autres titres que celui-là, puisqu'on ne joignait à leurs noms que ce seul titre. Ainsi, ce qu'on avait imaginé pour satisfaire les provinces, produisit un mécontentement motivé parmi les candidats à la pairie. Aussi, cette promotion fut accablée des objections et des sarcasmes de touts les partis.

J'ai parlé plusieurs fois des maximes que nous avons adoptées pendant la restauration, et de l'influence qu'elles ont eue sur nos destinées. La confiance en la finesse était une de ces maximes.

La finesse est en honneur parmi nous : nous vantons cette qualité dans certains hommes ; nous supposons toujours le talent de gouverner à un homme fin, et c'est une des principales causes de nos erreurs sur le choix des hommes. Je vais opposer des opinions différentes, quoique j'en sente l'inutilité ; car nous sommes incorrigibles.

Le duc de Larochefoucault s'exprime ainsi dans ses Maximes : « L'usage ordinaire de la « finesse est la marque d'un petit esprit ; et il « arrive presque toujours que celui qui s'en sert « pour se couvrir en un endroit, se découvre en « un autre. *Les finesses et les trahisons ne « viennent que de manque d'habileté.* Le vrai « moyen d'être trompé, est de se croire plus fin « que les autres. »

Le cardinal de Retz parle ainsi de la princesse palatine : « Je ne crois pas que la reine Elisabeth « d'Angleterre ait eu plus de capacité pour con- « duire un Etat : je l'ai vue dans la faction ; je « l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé par- « tout également *de la sincérité.* » La preuve qu'il donne de la capacité de cette princesse, c'est qu'elle était sincère. Pourquoi ? parce que c'est la preuve d'un esprit élevé et étendu.

Ecoutez maintenant Bossuet : « Je ne dis rien « qui ne soit connu. On sait que cette princesse,

« avec le secret d'Anne d'Autriche, eut encore « celui de touts les partis.... Elle déclarait aux « chefs de parti jusqu'où elle pouvait s'engager, « et on la croyait incapable ni de tromper ni « d'être trompée. Mais son caractère particulier « était de concilier les intérêts opposés, et, *en « s'élevant au-dessus*, de trouver le secret en- « droit et comme le nœud par où on les peut « réunir. »

Vous voyez que ce portrait est précisément l'opposé du caractère de ces ministres qui ont fait jouer cette misérable bascule dont j'ai tant parlé, et qui nous a fait tant de mal. Jeu indigne! première cause du renversement du trône! Il faut remarquer ce trait : *C'est en s'élevant au-dessus des intérêts des partis opposés, qu'elle savait les concilier.*

Je trouve aussi dans le cardinal de Retz ces mots, en parlant du duc de Bouillon, frère du maréchal de Turenne : « Il ne fut pas, à mon « avis, habile en cette occasion, parce qu'il vou- « lut être fin. Cela arrive assez souvent. »

« La finesse, dit Duclos dans son livre sur les « mœurs, n'est souvent que le fruit de l'attention « fixe et suivie *d'un esprit médiocre que l'in- « térêt anime*. La finesse peut marquer de l'es- « prit; *mais elle n'est jamais dans un esprit*

« *supérieur*, à moins qu'il ne se trouve avec un « cœur bas. Un esprit supérieur dédaigne les « petits ressorts; il n'emploie que les grands, « c'est-à-dire les simples.

« L'esprit est souvent faux, précisément parce « qu'il est trop fin..... La finesse imagine, au lieu « de voir; à force de supposer, elle se trompe.

« Enfin, la finesse est *un mensonge en ac-* « *tion;* et le mensonge part toujours de la crainte « ou de l'intérêt, et par conséquent de la bas- « sesse. »

Je prie les personnes qui liront ces passages sur la finesse, de se rappeler les éloges qu'elles ont entendus de tels et tels personnages auxquels on supposait le talent de gouverner parce qu'ils étaient fins : c'était mettre ensemble les deux choses les plus incompatibles. Je sais combien il est inutile de rappeler toutes ces pensées des hommes qui ont réfléchi, et qui s'accordent avec touts les moralistes, touts les historiens. Nous avons, en général, l'esprit trop faible pour ne pas vanter la finesse, et nous sommes trop craintifs pour connaître ce que peuvent les esprits hauts et généreux.

Si l'on réduit ce beau talent de la finesse à ce qu'il est dans la réalité, on verra qu'il se borne à donner des espérances, à les retirer; à paraître

fatigué d'un plan, tandis qu'on le suit avec le plus d'ardeur; à se laisser pénétrer en apparence; à dire des demi-mots, des puérilités, en les couvrant d'un vernis d'importance : et pendant que l'homme fin travaille et sue ainsi, l'homme de caractère l'écoute avec pitié, résolu d'avance à ne rien croire de ce qu'il lui dit. Cette finesse, pratiquée aux grands applaudissements des circonspects, a été bien certainement une des causes les plus fécondes de la chute du trône : elle amène toujours les intrigues, la chose la plus incompatible avec le gouvernement représentatif.

Cette finesse s'est glissée, dans la mesure la plus opposée à toute sorte de finesse, dans un grand coup d'Etat, en 1830; on y a gardé le secret, comme on garde le secret d'une conspiration : c'était à la fois être fin et faible; c'était agir comme si l'on n'avait pas le droit de faire ce qu'on faisait. C'était la même faute qu'avait commise le cardinal de Brienne : il crut tout gagner, en cherchant à couvrir d'un secret impénétrable ses ordonnances sur la Cour plénière; elles furent découvertes, et cette révélation produisit dans le parlement et dans Paris une explosion terrible. On commit aussi la même faute, lorsque Louis XVI rétablit les parlements, dans une séance solennelle, où les magistrats furent atté-

rés par des ordonnances couvertes d'un grand secret. Dans ces trois mémorables circonstances, le secret fut ignoré des amis du gouvernement, et connu de ses ennemis.

Une des suites funestes de la finesse qui conseille le secret, c'est de se hâter, dans la crainte d'être découvert. L'autorité, au contraire, doit prendre tout le temps qui lui est nécessaire; marcher sans se presser, mais avec constance; tout préparer, sans manifester la crainte d'être découvert : et alors, la seule préparation constante et connue suffit quelquefois pour ébranler et terrasser l'opposition. L'autorité a tant d'avantages, qu'elle ne peut périr que par ses propres fautes: mais il faut sçavoir s'en servir; et ce n'a jamais été, ce ne sera jamais le talent de la finesse.

A l'instant de cette fatale dissolution de la Chambre des députés, à la fin de 1827, je fus nommé président du collége électoral du Calvados, qui deux fois m'avait nommé son député. Je dis au roi que je ne serais certainement pas élu; il était persuadé du contraire, et convaincu des excellents sentiments du département. Son extrême bonté me permit de porter dans ce moment la hardiesse aussi loin qu'elle pouvait aller. J'en suis surpris encore, en me rappelant mes paroles, le ton et la chaleur dont elles étaient

prononcées; et quand je songe avec quelle force je lui peignais l'état général des affaires, le peu de ménagement de mes expressions, si je joins à ce souvenir le souvenir des choses nobles qu'il me dit, de ses réponses magnanimes, inspirées par son âme, je me demande comment un tel prince a pu tomber tout à coup d'une manière aussi rapide qu'effrayante. Je ne peux me faire à moi-même qu'une réponse; mais c'est à l'histoire seule qu'il appartient de la dire à la postérité.

Il m'est impossible de donner même une faible idée du mouvement qui entraînait les esprits dans ces élections. L'aveuglement des royalistes fut porté au comble; ils s'unirent aux libéraux dans un grand nombre de provinces. Quel était leur dessein? de forcer le roi à renvoyer deux ministres: c'était ce qu'ils ne cessaient de répéter. Mais s'ils n'avaient pas été frappés d'aveuglement, ils auraient pensé que des royalistes éprouvés pouvaient attaquer ces ministres tout aussi bien que des libéraux. Un grand nombre de royalistes leur étaient opposés: c'était ceux-là qu'il fallait charger de leur cause. Des royalistes qui, pour renverser des ministres, envoient auprès du monarque les ennemis du trône, atteignent le dernier degré de la folie.

Jamais peut-être on ne vit un effet plus rapide de la mobilité de notre caractère : il m'est permis, comme royaliste, de dire la vérité au parti royaliste : il porta à son comble dans cette circonstance, un aveuglement qui étonna ses ennemis eux-mêmes, mais dont ils surent profiter.

La Normandie et les provinces voisines de Paris, à la fin de 1791, avaient envoyé les meilleurs députés à l'Assemblée législative, et le Midi avait alors envoyé les plus contraires au maintien du trône. La nombreuse députation de la Seine-Inférieure ne voyait qu'un seul de ses membres au côté gauche, et la nombreuse députation de la Gironde ne voyait qu'un seul de ses membres au côté droit. En 1827, ce fut le contraire. Toute la Normandie et les provinces voisines de Paris montrèrent le plus d'opposition au gouvernement. J'éprouvai, comme un grand nombre de royalistes, tout ce que pouvait imaginer le mensonge le plus absurde. Je rougirais de raconter de pareilles turpitudes.

Une partie du Calvados se plaignait depuis long-temps du monopole des bouchers de Paris, qui leur causait un grand dommage. Lorsque je fus député de ce département, je travaillai à détruire ce monopole, j'eus des conférences avec plusieurs propriétaires qui vendaient des bestiaux

à Paris, et avec des bouchers de Paris. Ils se réunirent chez moi. J'avais l'avantage d'être membre du conseil supérieur du commerce; j'y défendis leurs intérêts, et enfin le monopole fut détruit autant qu'il pouvait l'être. Ce furent les mêmes hommes, dont j'avais défendu les intérêts, qui montrèrent le plus d'opposition envers moi : il en fut de même des négociants intéressés au commerce des toiles. J'avais défendu leurs intérêts dans deux ouvrages et dans plus de vingt discours à la tribune. Je m'obstinais à leur défense avec la persévérance de mon caractère; j'avais, pour leur cause, attiré sur moi des haines puissantes. J'ai conservé une correspondance volumineuse, dans laquelle on me répétait sans cesse que j'étais le seul député du Calvados, que seul je défendais ses intérêts. Ce furent les signataires de ces lettres qui me furent le plus opposés.

Les royalistes eurent la même conduite dans tous les départements où ils s'unirent aux libéraux. Ils repoussèrent avec acharnement les députés qui avaient rendu le plus de services à ces départements; et les personnes que ces députés avaient le plus obligées, se disputèrent la gloire de les repousser. Cela devait être ainsi; car dans ce moment de folie, les royalistes mettaient leur honneur à s'opposer au gouvernement. Or, les dé-

putés attachés au gouvernement étaient les seuls qui, par leur crédit, pouvaient être utiles à leurs départements. C'était donc nécessairement sur ceux-là que portait la proscription imaginée par la passion, ordonnée par les journaux, et appuyée par l'ingratitude.

Il est bien évident que la majorité des votes libéraux, dans un grand nombre de colléges électoraux, ne fut si considérable, que par la réunion à ce parti d'un grand nombre de royalistes et par l'absence de beaucoup d'autres, qui, n'ayant pas le courage de voter dans le sens de leur parti, aimèrent mieux rester chez eux. Ainsi, ce mouvement extraordinaire est une nouvelle preuve de ce que j'ai toujours avancé dans ces Mémoires : avec les plus nobles sentiments, les royalistes ont contribué à la chute du trône. Je me hâte d'ajouter que leur conduite si folle, si aveugle, a eu pour première cause l'inconcevable persécution, exercée en 1815, 1816 et les années suivantes, envers ce parti; mais elle avait fini au ministère de M. de Villèle, et ce fut cependant ce ministre qui éprouva le plus d'opposition de la part des royalistes. J'en ai marqué plusieurs causes.

Il y avait un moyen de faire triompher, ou le parti royaliste, ou la faction révolutionnaire;

c'était de nommer des hommes marquants, dont les principes étaient bien connus. Les révolutionnaires connaissaient l'effet prodigieux que cela produit; aussi ont-ils constamment employé ce moyen. Un homme connu est pour eux un drapeau qu'ils plantent à la tête de leur camp, et qui rallie autour de lui ces hommes de bien toujours prêts à se joindre au parti le plus fort. En nommant leurs candidats marquants dans cinq, six, et même sept colléges, ils manifestent leur force et surtout leur union. Cette idée de leur force et de leur union fortifie encore plus la faction. Le candidat voit par cela même augmenter sa renommée, arrive dans la Chambre avec un immense avantage, a un grand crédit qui le conduit en triomphe aux honneurs de la Chambre. Un succès en amène un autre.

On a essayé de faire comprendre tout cela aux honnêtes gens: autant aurait valu essayer de faire remonter les fleuves vers leur source. Ils ont leurs petites passions; quoique petites, elles sont violentes; elles ont fait une grande découverte. Un candidat qui ne demeure pas dans le département où il se présente, est un *étranger*. N'est-il pas singulier d'appeler en France un *Français* un *étranger*? Quoi! un homme aura combattu pendant trente ans pour l'ordre social, il aura bravé

les poignards et l'échafaud, il aura été condamné à la déportation, à la mort, et vous l'appellerez un *étranger!* Vous n'êtes pas éclairés par la conduite si différente des libéraux, qui vont chercher partout l'homme utile à leur parti. Le trône paraissait fort, parce qu'il avait pour lui nos sentiments; mais notre conduite n'était pas conforme à nos sentiments.

Tandis que j'observais ce mouvement des royalistes, qui, pour perdre le ministère, couraient à la perte de la royauté, j'écrivis au roi une lettre très-détaillée, et remplie des vérités les plus évidentes et les plus fortes. Je l'adressai à M. de Blacas, premier gentilhomme de la chambre, en fonction alors. Je lui écrivis en même temps à lui même une lettre de onze pages, écrite dans un entier abandon et sans rien dissimuler. Après que le roi eut achevé la lecture de ma lettre, M. de Blacas lui parla de celle que je lui avais écrite à lui-même. Le roi se la fit lire, et lui dit ensuite : Laissez-la moi. Il la garda vingt-quatre heures. Cela prouve bien que le roi désirait de connaître la vérité, et qu'il lisait avec une grande attention les écrits qu'on lui adressait, ou même dont on lui parlait.

Lorsque je revins du Calvados, je lui parlai en particulier de tout ce que j'avais appris, de

tout ce que je craignais, avec toute la force que m'imposait mon caractère; il m'écouta avec la plus grande attention. Je lui rappelai tout ce que, dans ce même cabinet, je lui avais dit à son avènement au trône.

Dans cette conversation, je lui dis ce que M. Ravez m'avait dit peu de jours auparavant, *ceci n'est pas une crise, c'est la gangrène dans le corps politique*. Le roi venait de me parler des indignes traitements éprouvés à Bordeaux par M. Ravez; et il avait fait de lui-même l'observation que cependant M. Ravez ne passait pas pour avoir des opinions exagérées. Ce fut cette réflexion du roi qui me conduisit à lui citer les paroles de M. Ravez.

M. le comte Duhamel fut reçu par le roi, immédiatement après moi; il arrivait de Bordeaux, où il avait présidé une section du grand collége: il lui donna les tristes détails du découragement des royalistes, de la vigoureuse constance des libéraux, des outrages envers M. Ravez, naguère si populaire dans cette ville. Le roi fut frappé de ce lugubre tableau d'une ville qui la première avait salué le retour des Bourbons.

Peu de jours après, j'eus une longue conversation avec M. de Villèle. Je pensais qu'il serait possible d'amener la nouvelle Chambre à plus de

bien qu'on ne croyait, qu'il fallait ne pas la craindre, et tenir tête à l'orage, avec une tranquillité ferme. Il fut entièrement de mon avis; il n'était pas ébranlé par la ligue formée contre lui; il concevait encore, et avec raison, l'espoir d'obtenir la majorité dans la Chambre. Les observations répandues dans ces Mémoires doivent présenter au lecteur les réflexions dont j'accompagnai cet entretien. Il me déclara qu'il ne demanderait pas sa retraite. Lorsqu'il sortit du ministère, je lui témoignai ma surprise ; il m'assura qu'il ne l'avait pas demandée.

Il me semble que ce fut une très-grande faute. Qu'un ministère se retire devant une majorité bien constatée, c'est tout simple ; c'est de l'essence du gouvernement que nous avons adopté; mais se retirer, ou être renvoyé avant de connaître la nouvelle Chambre et ses dispositions réelles, ce sera toujours un acte de faiblesse. M. de Villèle venait de voir dans une grande partie de la France une opposition qu'il n'avait pas prévue; il avait acquis en peu de jours une expérience qui lui manquait; cette secousse violente avait mûri ses idées, et lui avait montré la différence immense de l'administration au gouvernement. Je suis convaincu qu'il allait entrer dans une voie nouvelle, et recourir

aux hommes de caractère et de talent. Une grande majorité pendant cinq ans lui avait donné trop de confiance ; une opposition vigoureuse l'aurait fortifié. Il avait prouvé plusieurs fois pendant son ministère, qu'il était capable de revenir sur des choses dont il apercevait les inconvénients. Le moment où on l'a renvoyé était, ce me semble, l'instant où il aurait fallu le garder, avec quelques changements dans le ministère, qu'il aurait lui-même demandés. Sa longue expérience ne pouvait guère être suppléée avantageusement pour la couronne.

On avait commis la même faute, à la fin de 1814, lorsque M. de Talleyrand et ses collègues se retirèrent devant les nouvelles élections. La retraite de Fouché aurait suffi. Le début de M. de Talleyrand, à la seconde restauration, et le traité qu'il avait conclu, prouvent que sa marche eût été très-différente de celle de M. de Richelieu. M. Alexis de Noailles peut se rappeler tout ce que je lui ai dit plus d'une fois sur les effets de la retraite de ce ministère.

CHAPITRE XVII.

Nouveau ministère. Opinion de M. de Martignac sur les concessions de la couronne. Réfutation de cette opinion. Le ministère est encore changé. Du refus de la loi de finances. Le nouveau ministère craint ce refus. Ce qui s'est passé en Angleterre sur la proposition de refuser les impôts demandés. La Chambre est dissoute. Nouvelles élections. Du vote secret. Erreur d'un journal à ce sujet.

La Chambre de 1827, et le ministère formé sous ses auspices, n'ont eu que dix-huit-mois de durée. J'étais uni d'amitié depuis bien des années avec M. Hyde de Neuville, et j'étais bien sûr qu'il aurait donné tout son sang pour la royauté légitime. M. le comte Roy avait la réputation d'un homme ferme, disposé à gouverner ; et le

mot que j'ai rapporté, et qu'il m'adressa au sujet de ma loi d'élection, prouve qu'il connaissait bien le plus grand mal de la France. M. de Martignac se distinguait par un grand talent de tribune, mais il avait adopté un système de concessions que je crois très-funeste. C'est à cause du mérite reconnu de cet orateur, et par respect pour ses talents et son caractère, que je vais combattre son système, qui fut d'ailleurs celui d'un grand nombre de ministres. J'ai inséré un article sur ce sujet dans *le Rénovateur*, mais je vais le développer avec plus d'étendue.

Avant de traiter cette matière si importante, il est nécessaire de bien expliquer le sens des expressions. Je crois qu'il faut distinguer soigneusement deux choses; les concessions et les changements.

Les concessions, dans une monarchie, sont des actes ou des lois par lesquels la couronne diminue elle-même ses attributions ou son pouvoir. Des changements sont des lois nouvelles, plus ou moins utiles, plus ou moins nécessaires, mais qui n'altèrent ni le pouvoir ni la considération de la couronne.

Des changements peuvent être des améliorations; des concessions sont presque toujours des actes de faiblesse. Elles peuvent aller par degré jusqu'à la ruine entière de l'autorité royale; et

alors elles versent des calamités affreuses sur l'Etat. La révolution nous l'a prouvé.

Des exemples vont montrer la différence des concessions et des changements.

L'affranchissement des communes par Louis-le-Gros, qui fut un bon et grand roi, ne fut pas une concession, car il affermit l'autorité des monarques envers les grands vassaux. Mais ce fut un changement heureux à la fois pour les peuples et pour la couronne. Il combattit en même temps les grands vassaux dans plus de cent combats. Aussi, fut-il surnommé *le batailleur*. Il en fut de même de la diminution de l'autorité des justices seigneuriales. Par ces deux grands changements, ce monarque fortifia l'autorité royale, et fut le bienfaiteur des peuples.

L'affranchissement des communes, bien loin d'être une concession, fut accordé à condition qu'elles leveraient elles-mêmes le contingent des hommes qu'elles devaient à la couronne, et qu'elles marcheraient sous la bannière de leurs paroisses.

Le même prince fortifia la couronne en établissant des tribunaux royaux; sous leur protection, les bourgeois s'assemblèrent et délibérèrent *en commun*, d'où vient le nom de *communes*.

Lorsque saint Louis appela *les hommes sages*

dans son conseil, il ne fit pas une concession, mais un changement heureux. Il diminua ainsi le pouvoir devenu dangereux des grands possesseurs de fiefs, qui siégeaient seuls alors dans le conseil.

Avant lui, Philippe-Auguste avait fait un changement non moins heureux, en établissant à Paris et à Lyon des prévôts des marchands avec une juridiction étendue qui protégeait le commerce. Il fit ainsi passer dans les mains de la bourgeoisie un pouvoir qu'elle n'avait jamais eu; et par cela même il augmenta sa propre autorité, en diminuant celle des grands vassaux, seuls ennemis alors de la couronne.

Le même effet résulta des lois de saint Louis sur les ressorts des juridictions, sur les délits dont la cause leur est attribuée et sur le droit d'appel, depuis le seigneur suzerain jusqu'au monarque.

Quand Philippe-le-Hardi permit aux hommes qui se distinguaient dans les arts de jouir tout de suite du privilége d'anoblissement, qui n'était donné qu'à la troisième génération, par la possession des petits fiefs, il ne fit pas une concession, mais un changement politique qui tendait à rendre moins redoutables à la couronne les possesseurs des grands fiefs. Ce fut la même

politique qui lui fit ordonner la réversibilité des apanages des princes à la couronne, tandis qu'ils passaient auparavant aux collatéraux.

Philippe-le-Bel, son successeur, alla plus loin, en ôtant le droit d'hériter aux filles qui portaient ces apanages dans d'autres familles. C'est ainsi que des rois parvinrent à restituer au royaume son ancienne étendue, et par conséquent à augmenter l'éclat et la force de la couronne.

Je peux citer encore l'ordonnance de Philippe-le-Long, qui établit dans plusieurs villes, avec de grands priviléges, des capitaines d'armes, dont il laissa le choix aux bourgeois. C'était pour diminuer la puissance des seigneurs et de la juridiction ecclésiastique. Cette diminution augmentait la prépondérance de la couronne.

Je m'arrête un instant pour vous prier de remarquer le bon sens et l'équité dont étaient empreints touts ces changements, si avantageux à la fois au peuple et à la couronne. J'en pourrais citer bien d'autres, et prouver par-là que le bon sens vaut mieux que ce que nous appelons *les lumières*. Et remarquez que toutes ces mauvaises choses que nos rois détruisaient ainsi peu à peu, avec tant de sagesse, existaient avant l'avènement des Capétiens. La conquête des Gaules par les Francs avait établi une diffé-

rence accablante entre les vainqueurs et les vaincus ; elle s'accrut par la faiblesse des successeurs de Charlemagne. Ce n'était pas l'ouvrage des Capétiens; ils le trouvèrent établi, et ne cessèrent de l'affaiblir par les sages ordonnances dont je parle. C'était un mal immense qui travaillait à la fois le peuple et la couronne. Nos anciens rois relevaient en même temps le peuple et la couronne; ils ont toujours fait marcher ensemble ces deux choses. Quand on observe cette constance dans leur conduite, pour fortifier le *pouvoir d'action* de la couronne, en relevant le peuple et la bourgeoisie, si on la compare ensuite à la constance des ministres de Louis XVI pour affaiblir ce pouvoir d'action, et opposer le peuple au roi, ainsi qu'à l'opiniâtreté des ministres de Louis XVIII, à leurs fatigues, à leurs sueurs pour énerver cette action, perdre toute dignité, et amener des calamités incalculables, on voit bien que le bon sens dans le gouvernement peut exister, sans cette chose que nous appelons instruction, et qu'avec cette chose, les hommes d'Etat peuvent descendre au dernier degré de l'ineptie politique. La raison en est simple : moins on a de cette instruction empruntée des idées d'autrui, plus on est frappé des choses qu'on voit, qu'on touche, qu'on ma-

nie, des évènements qu'on prévoit ou qu'on craint, des hommes qui agissent autour de nous et contre nous; on se fait des maximes fortes qui empruntent leur force et de la source dont elles découlent et de leur petit nombre; on les suit avec constance. Telle fut la cause si bien exposée par Bossuet et Montesquieu de la grandeur des Romains. Telle fut aussi la cause de la durée de la monarchie capétienne jusqu'à Louis XVI, jusqu'au moment où la vertu la plus pure s'assit sur le trône, environnée des lumières profondes, étendues, et trompeuses dont le siècle était idolâtre.

Maintenant, et après touts ces exemples de changements heureux, voulez-vous des exemples mémorables de *concessions*, et de l'effet qu'elles produisent? rappelez-vous, en gémissant, la bataille de Poitiers. Le dauphin, depuis Charles V, vient à Paris, assemble les Etats-Généraux. Les trois ordres se réunissent, dans un concert de folies et d'attentats, contre l'autorité du dauphin. Il n'avait que vingt et un ans; il accorde toutes les *concessions* demandées. Plus il accorde, plus on exige. On arrive ainsi au règne absolu des factieux. Paris et les environs deviennent le théâtre de touts les crimes; les factieux traitent avec les Anglais. Mais ce jeune prince était un grand

homme; il renfermait en lui-même une force d'esprit, qu'il tenait en réserve. Il ne combat point dans Paris; il en sort, assemble des Etats provinciaux, a bientôt une armée, et le règne du crime anéanti fait place au règne de la sagesse.

Rappelez-vous aussi les Etats-Généraux de 1380, sous Charles VI. On fit toutes les *concessions* qu'ils exigèrent. Leurs demandes allèrent en augmentant, comme il arrive toujours : leur effet était d'ôter à la couronne touts les moyens de subvenir aux dépenses du royaume. Mais ces Etats-Généraux ne voulurent pas ensuite remplacer par des impôts les charges qu'ils venaient de supprimer : de là les malheurs qui accablèrent la France. Ces Etats ouvrirent la carrière aux factions; ils rappellent, à bien des égards, l'Assemblée constituante. Des calamités inouies firent, dans ces temps, le résultat d'imprudentes *concessions* sous Charles VI, comme, de nos jours, sous Louis XVI.

Louis XVI, cependant, n'avait pas fait de concessions, mais d'heureux changements, par l'abolition de la corvée et de la question, en annulant la loi qui rendait les taillables solidaires pour le paiement de l'impôt, en faisant des lois humaines contre la désertion, en abolissant les restes du servage appelé *main-morte*, en établissant des

assemblées provinciales, en rétablissant les parlements, en rendant les droits civils aux protestants : tout cela n'était pas des concessions, parce que cela n'affaiblissait pas son pouvoir d'action.

Mais, lorsqu'il convoqua les Etats-Généraux, le doublement du tiers fut une concession funeste : elle dénaturait entièrement une antique institution sur laquelle il voulait s'appuyer pour remédier aux maux de l'Etat ; elle dégradait les deux premiers ordres, déjà si affaiblis ; et comme dans ces ordres se trouvaient les plus grands dépositaires de son pouvoir d'action, il ne pouvait les abaisser sans se dégrader lui-même.

On en prévit toutes les fatales conséquences. On disait : « Vous prétendez que le doublement n'est pas dangereux, parce que l'on votera par ordre ; mais, dans ce cas, ce doublement du tiers est inutile. » Ce raisonnement était sans réplique ; mais tout le conseil était entraîné, depuis long-temps, par ce mouvement des esprits excité par le gouvernement même, et encouragé avec une imprévoyance qui devait porter des fruits bien amers. Le tableau de 1792, que j'ai mis sous vos yeux, n'offre que des concessions. C'est ainsi que Louis XVI marcha de concessions en concessions jusqu'à l'échafaud.

Quand Charles I^er^ consentit au bill qui ren-

dait le parlement *permanent*, il fit une concession qui le détrôna, comme la *permanence* des Assemblées détrôna Louis XVI.

Dans une monarchie fortement tempérée par les lois, le pouvoir royal est la seule barrière qui sépare la liberté de la licence; il faut donc lui conserver toujours *le pouvoir d'action* dans toute son étendue, dans toute sa force. Si on affaiblit le pouvoir d'action par des concessions, une fois entré dans cette route funeste, on ne peut revenir sur ses pas, parce que le parti qui reçoit les concessions n'est jamais satisfait; que plus on lui accorde, plus il devient fort, et que plus il est fort, plus il exige. Ce fut l'histoire de l'infortuné Louis XVI, pendant les quatre premières années de la révolution, et plus encore pendant l'horrible année 1792. Ce résultat fut bien exprimé par un énergumène anglais, qui s'écria dans un célèbre sermon : *J'ai vu un monarque se livrant lui-même à ses sujets!* Il s'est, en effet, livré par des concessions.

Dans la discussion de la loi sur les administrations départementales, présentée à la Chambre élective, un ministre s'adressant au côté gauche, qui voulait plus encore, prononça ces paroles: « Le roi veut vous faire une immense concession, et vous la refusez! »

Ces paroles peuvent justifier en quelque sorte ce ministre, parce qu'elles prouvent qu'il s'était fait une opinion particulière des devoirs imposés par la qualité de serviteur de la couronne. Voici comme je m'exprimais à ce sujet, dans un ouvrage publié avant la loi dont je parle :

« Quel est le devoir le plus impérieux des « ministres ? Il me semble qu'ils ne doivent rien « proposer, rien consentir qui puisse affaiblir l'au- « torité royale ; ils doivent la conserver telle « qu'elle est au moment où ils reçoivent et ac- « ceptent du prince la charge de la maintenir et « de la défendre ; ils ne doivent ni l'augmenter « ni la diminuer, mais l'affermir. Si leur opinion « personnelle leur inspirait une pensée qui, sous « un rapport quelconque, pût affaiblir la royauté ; « s'ils étaient même intimement convaincus que « cette idée est bonne pour l'Etat et pour la « royauté en elle-même, ils ne peuvent ni la « proposer ni la défendre, en conservant la place « de ministre. Une opinion de ce genre, per- « mise à un pair ou à un député, qui ne mettent « dans la destinée de l'Etat que leur opinion « personnelle, ne peut être permise à un mi- « nistre, qui parle et agit comme serviteur émi- « nent de la couronne. Tant qu'il conserve ce « titre, il est le défenseur de touts les droits de

« la couronne, de ceux même qui paraissent de « la plus faible importance.

« Bien plus, si la pente des conseils dont il « est membre, si leur esprit général tend à l'af- « faiblissement de l'autorité royale, il doit se re- « tirer : ainsi le veut l'honneur.

« Bien plus encore, dans un gouvernement « établi par une loi fondamentale, par une Charte « que le prince a juré de maintenir, le prince ne « peut lui-même consentir à la diminution de « son autorité; il violerait son serment. Cette au- « torité est consacrée par le pacte fondamental. « Il ne doit pas l'augmenter, mais il ne peut « l'affaiblir. L'affermir est son devoir; la dimi- « nuer, serait une trahison envers lui-même « et envers l'Etat. Ainsi donc, il ne peut jamais « donner à ses ministres le pouvoir de consentir « à cette diminution. »

Lorsqu'un ministre a prononcé les paroles sur une immense concession que je viens de rapporter, je fus bien étonné qu'aucune voix ne se soit élevée pour lui dire : Vous, ministre, vous nous dites que le roi veut faire une immense concession. Y pensez-vous? Vous savez bien qu'il ne peut faire la moindre concession sur mes droits personnels, quelque petits qu'ils soient, et il pourrait diminuer ou affaiblir les droits de sa cou-

ronne, dont il n'est qu'usufruitier! Pensez-vous donc que les droits de la couronne ne sont pas dans la Charte? S'ils y sont, ils sont compris dans le serment de la maintenir. Et remarquez qu'ici il ne s'agit pas de disputer pour savoir si ce que vous proposez est ou n'est pas une concession. Vous tranchez la question en appelant vous-même la chose proposée par vous, une immense concession. Vous avez vu à l'instant même quel est le sort des concessions. Le parti libéral de la Chambre a voulu plus encore que votre immensité, et vous avez été forcé de retirer la loi.

On a loué ce ministre d'avoir retiré cette loi. Sans doute cette fermeté fut alors très-louable; mais remarquez qu'on y fut contraint par les nouvelles exigences du parti libéral. Si ce parti avait été prudent et dissimulé, il aurait été satisfait des immenses concessions qu'on lui offrait; il les aurait acceptées; il aurait montré comment elles pouvaient fructifier dans ses mains, et il n'aurait pas eu besoin du prétexte des ordonnances.

M. de Martignac, après la révolution de 1830, a parlé dans la Chambre des députés de l'opinion où il était pendant son ministère, que des concessions étaient nécessaires alors. C'était donc dans son esprit un système de gouvernement qui lui

paraissait utile. J'ai donc pu me permettre de le combattre. Le plus grand danger des concessions est dans l'impossibilité de s'arrêter quand on est entré dans cette triste carrière. Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans l'histoire un exemple d'un prince ou d'un gouvernement qui se soit arrêté dans ce chemin glissant. Le dauphin dont j'ai parlé ne peut être cité ici, parce que c'était un grand homme. Il n'accordait point par faiblesse, mais pour devenir plus fort. Sa conduite le fit bien voir, quand il saisit le moment de l'excès du mal pour tout changer, en développant son grand caractère. Mais dans tout ce que je viens de dire, je prie de distinguer soigneusement les concessions des changements et des améliorations.

Je prie aussi de méditer cette remarque de Montesquieu : « Comme les hommes ont eu dans « touts les temps les mêmes passions, les occasions « qui produisent les grands changements sont dif- « férentes, *mais les causes sont toujours les mê-* « *mes*. Comme Henri VII, roi d'Angleterre, aug- « menta le pouvoir des communes pour avilir les « grands, Servius Tullius, avant lui, avait étendu « les priviléges du peuple pour abaisser le sénat. « Mais le peuple, devenu d'abord plus hardi, « renversa l'une et l'autre monarchie. »

Ne voilà-t-il pas l'histoire de nos quatorze années bien faite d'avance ? Toutes les actions principales de la couronne ont été des concessions à la démocratie ; elle a renversé la couronne. Les occasions ont été différentes, comme l'observe Montesquieu ; mais les causes étant les mêmes, les effets ont été les mêmes à Rome, en Angleterre et en France. Je puis dire que cette étude des causes m'a toujours inspiré, dans ma loi d'élection, dans toutes mes mesures ministérielles, dans les écrits que j'ai publiés, surtout dans le dernier en 1828, et dans mes discours à la tribune. J'ai toujours montré un profond mépris pour la faiblesse qui faisait toutes ces concessions, et j'ai toujours dit qu'elles finiraient par la ruine de la monarchie. Montesquieu a souvent développé cette pensée. Il était de mode dans l'Assemblée constituante de mépriser ses ouvrages. C'est en les méprisant qu'elle a fait tant de fautes. Des députés ont combattu ma loi d'élection en 1816, en prenant pour un principe de despotisme une observation toute monarchique de ce grand homme, que j'avais citée. L'ignorance fut alors portée au dernier degré.

Je prie de me permettre de citer les phrases que je prononçai à la tribune en 1792, sur les concessions. Je répondais à Brissot ; j'analysai son discours, et

j'ajoutai : « Ce discours renferme tout l'art des fac-
« tieux, et contient toute leur logique. Tout leur
« art consiste à se faire un droit puissant de tou-
« tes les *concessions* qu'on leur accorde, *et leur*
« *logique consiste à regarder le refus de nou-*
« *velles concessions* comme une atteinte crimi-
« *nelle portée aux premières.* » Ces réflexions simples et vraies, inspirées par les discours et les évènements de ces temps, produisirent une grande impression sur les députés; elles acquièrent plus de force aujourd'hui de tout ce que nous avons vu.

Tout ce que je dis ne porte aucune atteinte au caractère de M. de Martignac. Combien ne l'a-t-il pas honoré par la noble défense de M. de Polignac! Je l'ai admirée comme toute la France. La nécessité des concessions était en lui une opinion arrêtée. Je lui oppose une opinion contraire. C'est au lecteur à décider. J'ajouterai seulement : M. de Martignac n'avait pas encore gouverné les hommes; il n'avait pas lutté avec les hommes de la révolution. Ce fut là, au contraire, ma triste destinée. Les phrases que je viens de citer prouvent que dès 1792 j'avais bien médité sur le sujet que je traite. Je regarde plus que jamais les concessions, c'est-à-dire les diminutions ou l'affaiblissement *du pouvoir d'action* de la couronne, comme un sacrilége dans une monarchie.

On me dira peut-être : Les ordonnances qui ont amené la révolution de 1830 n'étaient pas des concessions. Non, sans doute; mais les concessions faites à la démocratie pendant quatorze ans avaient placé la couronne dans la position dont ses conseillers ne crurent pouvoir la sortir que par un coup d'Etat. On pouvait en sortir par d'autres moyens que les ordonnances; mais elles prouvent que la couronne était dans une fâcheuse position. Les concessions seules l'y avaient placée, car elles avaient affaibli *son pouvoir d'action* et blessé sa dignité. Rien de plus capable de souiller la couronne que cette faiblesse qui toujours accorde ce que toujours ses ennemis exigent. Elle avilit un trône dans les grandes affaires politiques, comme elle avilit un particulier dans ses affaires domestiques.

Après la révolution de 1830, j'ai entendu de braves gens qui disaient : Il fallait faire les concessions qu'on demandait. Si on les avait accordées, la révolution ne serait pas arrivée. Ils croient bonnement qu'une faction, fortifiée par mille concessions, se serait arrêtée sagement, et qu'elle aurait dit avec serment : J'irai jusque-là, je n'irai pas plus loin. Troupe incorrigible des sages de nos jours, déchirez donc toutes les pages de l'histoire, et renoncez à l'expérience; mais es-

sayez du moins de faire de petites concessions dans votre petite famille, et vous verrez où l'on vous mènera; vous jugerez ainsi de ce que fait la grande famille, quand des sentiments paternels lui font des concessions.

Lorsque le ministère qui avait succédé à celui de M. de Villèle, fut remplacé, en août 1829, des hommes sensés s'en affligèrent, quoiqu'ils n'approuvassent point sa marche. Je fus de ce nombre, en considérant l'état de la Chambre des députés. Le ministère y conservait une certaine popularité. Ses fautes l'avaient instruit; et quoique l'on eût fait un mal infini par la loi de la presse, et en ôtant au roi le pouvoir de la censure, quoique l'on eût aggravé la plaie par une circulaire qui légalisait les comités directeurs, et par une loi électorale qui contenait, augmentait et excitait l'intervention des tiers, malgré tout cela, je pensais qu'il fallait conserver ce ministère. J'énonçai cette opinion, et j'eus l'occasion de parler au roi de M. Hyde de Neuville. Il m'écouta avec cette bonté qui se confondait avec le désir d'être juste; il était plus affligé que mécontent. C'est toujours ce sentiment que j'ai vu dominer en lui. L'une des choses reprochées à ce ministre était une erreur matérielle que l'on commettait envers lui. Si les

ennemis de ce prince avaient mieux connu son noble caractère, si ses conseillers avaient toujours agi d'après les inspirations de son caractère, il serait encore paisible possesseur de son trône.

J'avais eu un entretien avec M. Hyde de Neuville; nous étions parfaitement d'accord sur les dangers qui menaçaient la monarchie. Je lui dis que je lui proposerais un plan bien simple, et digne de ses sentiments; il y consentit. Peu de jours après, il n'était plus ministre. Des royalistes furent bien injustes envers lui. Je suis persuadé que la loyauté, qui brillait éminemment en lui, lui aurait toujours conservé de l'influence dans les Chambres.

Dans le premier livre de ces Mémoires, dans le chapitre sur les parlements, j'ai montré comment Henri IV conduisait les affaires les plus difficiles; il ne crut pas abaisser sa dignité en faisant dire au premier président du parlement qu'il allait à l'instant même se rendre chez lui pour conférer avec lui et avec d'autres magistrats. La maladie du premier président ne lui ayant pas permis de recevoir le roi chez lui, le prince eut une conversation familière avec d'autres magistrats; elle peut servir de leçon aux rois. Jamais aucune Chambre n'aurait résisté à la fran-

chise, à l'abandon de l'âme et des expressions de ce grand monarque. Tel était son talent pour gouverner, que, lorsqu'il paraissait abaisser sa dignité, il la relevait davantage. Pourquoi? parce que c'était alors qu'il agissait d'après lui-même.

L'empereur d'Autriche a donné un exemple à peu près semblable. La diète de Hongrie balançait à se rendre aux demandes de troupes et d'argent qu'on venait de lui adresser. L'empereur demanda que douze députés vinssent tout voir et tout entendre dans son conseil. Ils y sont venus; et toutes les difficultés ont été aplanies. Gouverner est une action de touts les jours, de touts les instants; si cette action est loyale, sans finesse, sans arrière pensée, elle réussira toujours.

Or, aucun prince ne fut jamais plus propre à cette action loyale que Charles X. C'était dans son caractère seul qu'il fallait prendre les moyens de maintenir l'autorité royale, comme c'est dans le caractère seul d'Henri IV et de Louis XIV que l'on voit la source de leurs succès dans le maintien de leur autorité.

Avant la session de 1828, après des élections alarmantes, le roi me dit, en parlant des libéraux : *Il m'ont fait dire que je serais content d'eux*. Combien je fus frappé de ces paroles! Je

vis rapidement tout ce qui pourrait en résulter. Je ne pouvais lui demander d'explication ; mais je voyais que sachant combien il était digne d'inspirer une noble confiance, il se livrait à l'espoir de l'obtenir. S'il avait eu de fréquents entretiens et simultanément avec douze ou quinze personnes, même d'opinions différentes, et s'il s'était livré en leur parlant à ses sentiments intimes, il les aurait pénétrées d'admiration pour cette loyauté, cette franchise, cette horreur du mensonge qui lui étaient naturelles ; il les aurait entraînées aux choses qu'il voulait par lui-même et de sa seule volonté, car il ne voulait rien que de juste.

M. de Peyronnet pourra se rappeler qu'en lui parlant de la nature des discours du roi aux Chambres, j'osai esquisser un petit discours, tel que je croyais que le roi pourrait le prononcer, du style le plus simple, en disant franchement qu'il y avait de la mésintelligence entre beaucoup de députés et le gouvernement, mais qu'il était convaincu qu'elle cesserait bientôt, qu'il engageait tous ceux qui pouvaient avoir des doutes ou des craintes à venir le trouver, à lui parler franchement, qu'il serait toujours prêt à les entendre, à s'entretenir avec eux des intérêts de la patrie, etc., etc. M. de Peyronnet me dit

que cela pourrait réussir. Son caractère élevé lui fit sentir quels en seraient les effets probables. Je lui dis en riant : Je crois cette idée bonne, car elle est prise entièrement dans un discours d'Henri IV au parlement de Paris. Je l'ai cité dans l'un des premiers chapitres de ces Mémoires ; on y voit cette phrase : « Il n'y a pas « un de vous qui, lorsqu'il voudra venir me trou- « ver et me dire : Sire, vous faites telle chose « qui est injuste à toute raison, que je ne l'é- « coute fort volontiers. »

Personne, plus que Charles X, n'avait une haute idée du caractère français. C'est dans ce sentiment qu'il aurait trouvé des expressions semblables à celles du discours d'Henri IV. Cette estime du caractère national lui inspirait la plus grande confiance ; il la manifesta fortement dans les premiers jours de son arrivée en France, en 1814. Dans un moment où Napoléon combattait encore les alliés avec des succès divers, lorsque des négociations avaient été reprises plusieurs fois, et que dans aucune partie de la France on ne s'était encore prononcé pour les Bourbons, le comte d'Artois osa s'avancer dans les provinces de l'Est, accompagné seulement de trois personnes. Une multitude nombreuse des communes de la campagne accourut

au-devant de lui; on ne connaissait pas leurs dispositions, aucun indice ne les faisait pressentir. On conseilla au prince de se retirer; on lui peignit un danger probable. « Non, dit-il, ce sont des Français, je vais à eux avec confiance. »

Aussi, souffrait-il avec peine tout ce qu'on lui disait sur notre caractère national. Pas un Français n'était plus que lui orgueilleux de ce titre. J'ai rapporté des entretiens dans lesquels il a manifesté ce sentiment. Cela augmentait en lui un penchant décidé à la confiance, et l'empêchait de voir le danger de certaines mesures, parce que sa pensée dominante était de se confier au caractère français. Cette pensée revenait sans cesse à son esprit.

Touts les hommes ont un penchant particulier qui domine touts les autres; celui du roi était la confiance. C'est une vertu bien noble; mais, portée trop loin, elle est dangereuse dans un roi. Jamais, par exemple, il n'a pu craindre un instant que l'homme le plus déclaré contre les Bourbons, pût manquer aux sentiments contraires qu'il venait de lui témoigner, et pût être ingrat envers lui, s'il avait reçu des honneurs et des récompenses. Il croyait cet homme entièrement changé, ou ramené à ses vrais sentiments. Son erreur venait non seulement de son

penchant à la confiance, mais encore de ce qu'il n'avait jamais conçu ni compris l'apparence même du mensonge.

S'il était ainsi envers les ennemis de sa maison, on conçoit qu'il devait être plus encore pénétré de ces sentiments envers les royalistes. Aussi, rien n'était plus opposé à son caractère, que de reprocher à des royalistes leurs opinions.

En 1825, je m'étais fait inscrire pour parler contre une proposition qu'il approuvait; il en conçut de la peine; il débattit la matière avec moi, mais en répétant plusieurs fois qu'il serait bien fâché d'influencer mon opinion. Il me parla sur la liberté des députés avec une noble persuasion dont je fus vivement touché; il eût augmenté, si c'eût été possible, l'idée que j'avais de la loyauté de son caractère. Je parlai alors de cet entretien à plusieurs personnes.

Quelques jours après la destitution de M. Ferdinand de Bertier, une personne dit au roi quelques mots qui contenaient une espèce de reproche sur la conduite de M. de Bertier; j'en parlai aussitôt d'une manière différente. Le roi m'entendit avec plaisir; il n'avait pas approuvé l'accusation; il approuva la défense. Oui, me dit-il, c'est un bien honnête homme. Je remarquai dans cette occasion, comme dans mille autres,

non seulement dans les paroles, mais dans le ton dont il les prononça, combien il était attaché aux royalistes, et qu'il n'oubliait pas leurs services. Il devait bien souffrir, lorsqu'il croyait devoir accorder à la demande de ses ministres des choses que repoussait sa royale reconnaissance. Livré à lui-même, il aurait dit souvent :

Soyons amis, Cinna ; c'est moi qui t'en convie.

Il aurait pu facilement entraîner tous les royalistes, calmer et attirer les libéraux bons Français; le ciel l'avait fait pour cela, lui avait donné les qualités nécessaires. Rappelez-vous que dans presque toutes les occasions, les fonctionnaires publics qui prononçaient des discours devant lui, se plaisaient à reconnaître en lui le vrai caractère français; ce mélange attrayant de confiance et d'une noble urbanité qui le distinguaient.

C'était d'après l'opinion profondément enracinée dans mon esprit de la haute influence que pouvait avoir le caractère du roi, que j'avais conçu le plan simple et conforme à toutes les lois que je voulais communiquer à M. Hyde de Neuville. J'en ai parlé à beaucoup de personnes, deux et trois ans avant le mois de juillet 1830;

et si j'avais été député en 1827, j'ose penser, d'après les bontés du roi pour moi, que j'aurais pu être l'intermédiaire entre la couronne et le parti royaliste de la Chambre qu'on appelait *la défection*. Peu de jours après les élections, un député de ce parti me témoigna, par cette même raison, ses regrets de ce que je n'étais pas élu. Il avait des motifs de croire que j'aurais été de quelque utilité. Il fut surpris d'une visite amicale que je lui fis; il me dit : Vous n'êtes pas du nombre de ces royalistes qui nous font un crime de notre opinion individuelle. Je lui répondis que je ne me séparais jamais des royalistes, quelle que fût la nuance qui s'établissait entre leur opinion et la mienne; que telle avait été ma conduite envers la Chambre de 1815, que si des royalistes s'éloignaient dans ce moment de cette fraction qu'on appelait la défection, ces mêmes royalistes avaient eu, en 1827, la même injustice envers moi; qu'ils étaient furieux alors de ce que j'appuyais la loi contre la licence de la presse, proposée par le ministère; que tel était notre caractère politique, que nous avions toujours été les mêmes, que nous ne changerions jamais, que jamais nous ne formerions un parti cimenté par une véritable union dans les Chambres et dans les colléges électoraux; que nous se-

rions toujours le plus grand obstacle au gouvernement monarchique, lorsque le roi ou ses ministres ne sauraient pas nous entraîner.

M. Ravez avait été élu à Bordeaux et à Lille: il préféra la députation de Bordeaux. Le collége électoral du Nord fut réuni. M. de Martignac nomma pour le présider la personne que je lui présentai, M. le comte François de Sainte-Aldegonde: c'était faire pencher la balance ministérielle en ma faveur. M. de Martignac se conduisit dans cette occasion avec une loyauté dont je fus très-reconnaissant. J'obtins 218 suffrages: il ne me manqua que 4 voix. J'aurais été nommé, si un brave royaliste ne s'était pas obstiné à se réserver 25 voix. Mon rival, à 25 voix, ne cessa de dire alors et de répéter ensuite que je l'avais empêché d'être nommé, et qu'on n'aurait pas dû présenter *un étranger*. En vain lui faisait-on la comparaison de 218 suffrages à 25, en vain lui disait-on que si l'on ne m'avait pas porté, on aurait porté un autre que lui, M. de Brulle. Il persistait toujours à soutenir que j'étais cause de sa défaite.

Je n'obtins touts ces suffrages que par l'abandon que fit en ma faveur M. de Brulle des suffrages de ses amis. Cette conduite me flatta infiniment; mais elle me fit plus de plaisir encore

par l'exemple que donnait aux royalistes un homme aussi hautement considéré, de porter un candidat qui avait marqué pendant toute la révolution, et qui cinq fois avait été proscrit en défendant l'ordre social. Je fus très-sensible à la confiance des hommes les plus honorables du premier département de la France. La fatalité voulut qu'après avoir eu si souvent les suffrages des électeurs dans plusieurs départements, je ne fusse pas nommé dans les temps où j'aurais été le plus utile à ma patrie et à mon roi.

Après ces élections, pendant les deux sessions de la nouvelle Chambre, et surtout en 1829, une terreur panique s'empara des ministres et de presque touts les royalistes.

On ne cessait de parler du refus de la loi de finances : on assurait que la Chambre des députés la refuserait ; j'étais persuadé du contraire. Ce refus me paraissait impossible. J'envoyai à un journal de Paris un article dans lequel je démontrais cette impossibilité. Ce journal le garda longtemps sans l'insérer. Je l'adressai au *Journal du Nord;* il y fut imprimé. Le projet de ce refus était alors le sujet de toutes les conversations, et d'un grand nombre d'articles de journaux. On prétendait à tort et à travers que ce refus était usité en Angleterre. Il ne sera pas inutile de ra-

conter ce qui s'est passé à ce sujet dans la Chambre des communes, en 1784.

M. Fox commença par établir de la manière la plus positive la différence des sommes demandées extraordinairement avec celles qui sont affectées à la dépense régulière. Il rejeta *comme une erreur grossière*, l'idée de suspendre les taxes permanentes; en sorte que sa proposition ne concernait que les fonds extraordinaires. Et cependant, quand il s'aperçut de l'effet qu'elle produisait dans la Chambre, il revint sur lui-même par des paroles qu'il faut citer :

« On va, dit-il, attribuer à ma demande un « motif bien différent de celui qui me guide. Je « n'ignore pas que cette mesure est grave, et ne « peut être proposée que dans les circonstances « les plus urgentes; aussi, je dois le déclarer, je « ne me sens pas capable de prendre à cet égard « une détermination positive. L'étonnement où « je suis ne me laisse pas la faculté de fixer mes « idées, et je crois que deux fois vingt-quatre « heures de délai ne peuvent mettre la chose « publique en danger, quand surtout il s'agit d'une « affaire aussi sérieuse. Toutefois, je supplie la « Chambre de ne pas voir dans ma proposition « *le désir de refuser les demandes d'argent.* Je « sçais que la chose est essentiellement néces-

« saire, et personne plus que moi ne voudrait « s'opposer au bien général. »

Dans la suite des débats, qui furent longs et animés, M. Fox expliqua encore que sa proposition ne concernait *que les sommes présumées nécessaires pour couvrir des dépenses accidentelles.* On voit combien cette demande était différente de celle de refuser toute la loi de finances, chose aussi impossible en France qu'en Angleterre; mais notre légèreté ne nous permet de rien approfondir. La crainte de ce refus était dans toutes les bouches, et entraînait le ministère même. Cette crainte fut aussi fatale dans ses conséquences, qu'elle était mal fondée. J'en prévoyais bien les suites funestes, puisque je publiai un long article dans un journal pour prouver que ce refus était absolument impossible. La crainte de ce refus fut une des causes qui déterminèrent à prendre un parti extrême.

Je prie d'examiner un moment l'enchaînement des choses humaines, et de voir comment on renouvelle les mêmes fautes. La dissolution de l'Assemblée constituante, en 1791, avec défense de réélire les mêmes membres, a conduit en onze mois Louis XVI à l'échafaud.

La dissolution de la Chambre de 1815 a porté un coup terrible à la monarchie : c'était condam-

ner et repousser le parti royaliste. Le ministère Richelieu l'affaiblit par cette dissolution, suivie d'une persécution insensée contre ce parti.

La dissolution de la Chambre, en 1827, fut aussi impolitique, et remplaça une Chambre royaliste par une Chambre bien différente.

Enfin, la dissolution de la Chambre, en 1830, fut le dernier et le plus terrible coup porté à la monarchie.

Pour en avoir une juste idée, il faut se rappeler d'abord que la majorité du parti libéral ne passa point quarante voix dans les sessions de 1828 et 1829. Si l'on avait considéré attentivement l'effet des élections de 1827, et des mutations opérées dans la Chambre, on aurait vu qu'après les élections consommées, on avait fait, pendant ces deux années, soixante-dix-huit élections par les causes suivantes : vingt-quatre morts, onze démissionnaires, sept députés élevés à la pairie, dix élections annulées, vingt-six doubles élections. Quoique les causes de remplacement ne soient pas toujours les mêmes et dans la même proportion, il en survient chaque année un grand nombre. Or, cette Chambre, nommée en 1827, avait encore cinq ans d'existence ; on pouvait donc calculer que dans cet espace de temps, la Chambre recevrait un nombre assez considérable

de nouveaux députés. Le gouvernement devait penser qu'en usant de toute son influence sur des élections partielles, il réussirait bien plus facilement que dans une élection générale. La différence des difficultés est immense : on la reconnaît facilement; il est inutile de la prouver. On s'en est même aperçu dans le petit nombre d'élections qui furent faites séparément après le 8 août 1829 : presque toutes furent royalistes. Le gouvernement obtint deux candidats marquants auxquels les libéraux étaient très-opposés.

Il me semble que cette perspective d'une mutation graduelle était bien plus favorable que les chances si hasardeuses d'une élection générale.

Mais, en outre, il est certain que quarante députés royalistes environ n'assistaient point aux séances de la Chambre, les uns par congé, les autres restant dans les provinces, ou voyageant sans congé. Je dois cette remarque à M. Rives, que le comte de la Bourdonnaye avait appelé auprès de lui, pendant son ministère. Nous pensâmes, M. Rives et moi, que le ministre pouvait écrire à ces députés pour les inviter à être plus assidus, ou à donner leur démission. Ainsi, les quarante votes de la majorité n'étaient acquis aux libéraux que par l'absence d'environ quarante

royalistes; mais, en outre, beaucoup d'entre eux n'assistaient pas aux séances.

Ce fut bien pis à l'Assemblée constituante; le côté droit balança le côté gauche dans la dernière année, et l'aurait emporté sur lui, si près de cinq cents membres n'avaient abandonné leurs fonctions. A l'Assemblée législative, dans l'occasion la plus importante, sur sept cent quarante-cinq députés, deux cent neuf manquèrent à l'appel nominal; et cependant le côté gauche ne l'emporta que de seize voix. Touts les absents étaient des royalistes. Un jacobin malade aurait vaincu les souffrances pour se trouver à une telle séance. Voilà la cause la plus féconde de nos malheurs et de nos révolutions.

On voit par le calcul que je viens de présenter, que si l'on avait approfondi la situation de la Chambre élective, et les probabilités des élections partielles, on aurait peut-être évité le danger imminent de la dissolution. Vous voyez, par les rapprochements que je viens de rappeler, combien ont été fatales toutes les dissolutions.

Il ne faut jamais oublier que les royalistes se présentent avec peine aux élections; cette répugnance doit encore augmenter dans les circonstances fâcheuses; et par conséquent des dissolutions dans de telles circonstances, doivent être

toujours suivies de mauvais résultats, comme le prouvent les exemples que j'ai cités. D'ailleurs, les dissolutions amènent toujours des hommes nouveaux, souvent dangereux par leur inexpérience, et par l'ardent désir de commencer leur réputation.

Si vous considérez la conduite des royalistes dans les élections, vous serez convaincu que toutes les fois qu'en France on s'occupe d'une monarchie constitutionnelle, mixte, ou républicaine, il ne faut jamais oublier le caractère froid, apathique, insouciant et léger de nos honnêtes gens. En 1792, il fallut nommer un maire unique à Paris. S'il était libéral, c'était placer auprès du roi un factieux puissant. Six mille électeurs devaient concourir à cette élection si importante; douze cents seulement se présentèrent, et Pétion fut élu. Les jacobins de ce temps eussent été des imbécilles s'ils n'avaient pas saisi la victoire qu'on leur abandonnait. Ce ne furent pas les jacobins qui élurent Pétion, ce furent les honnêtes gens; car ils furent bien avertis d'avance. Mais lorsqu'ils virent après le honteux 20 juin les desseins déclarés des jacobins et de Pétion, les bons citoyens de Paris eurent un courage décidé.

De même, dans toutes nos dernières élections, ce fut toujours l'absence d'un grand nombre de

royalistes qui donna l'avantage aux libéraux. Aux élections de Lille, dont j'ai parlé, où j'ai obtenu 218 voix, cent quarante-cinq royalistes manquèrent à l'appel. Les journaux constatèrent toutes ces absences de royalistes dans les divers départements. Je répéterai donc avec la sévère franchise que je dois à mon parti : Ce ne sont pas les libéraux qui ont détruit la restauration, ce sont les fautes accumulées pendant quinze années. Leçon lamentable, mais inutile!

Si l'on veut maintenir un ordre social quelconque en France, en conservant une Chambre élective, il faut adopter une combinaison d'après laquelle on ira présenter l'urne électorale aux honnêtes gens, dans leur lit, ou sur leurs fauteuils, en les suppliant de ne point se déranger, et en les environnant du plus profond mystère; car, sans ce honteux mystère qui n'a jamais existé chez aucun peuple libre, les honnêtes gens ne voteraient pas même dans leur lit. Quand on a vu et observé dans nos colléges électoraux ces calomnies sourdes, ces petites perfidies de toute espèce, ces précautions ridicules pour cacher son vote, l'insistance vigoureuse des libéraux pour que l'homme faible puisse voter en leur faveur, sans craindre d'être aperçu, quand on a vu tout ce misérable manége, il est impossible de ne pas

s'écrier : O dégradation de l'espèce humaine!

Lorsque Charles X eut dissous la Chambre élue à la fin de 1827, les royalistes du Nord, qui m'avaient donné 218 voix dans une autre occasion, pensèrent à moi.

J'avais soutenu la bonne cause par un grand nombre d'articles que j'avais insérés dans le journal royaliste de ce département. J'avais traité quelques questions qui intéressaient la province de la Flandre, tel que le commerce des tapis, un entrepôt colonial à Lille et la franchise du port de Dunkerque; j'avais en outre rendu des services à plusieurs personnes notables qui voulurent me porter au nombre des candidats.

De petites manœuvres furent employées pour empêcher mon élection ; mais des royalistes me conservèrent leurs bonnes intentions. Le préfet écrivit aux ministres que je serais nommé à une grande majorité dans deux colléges d'arrondissement et dans le grand collége, si toutefois j'en étais le président; mais on ne jugea pas convenable de me donner une de ces présidences.

Je dois remarquer, au sujet des formes d'élection, qu'un journal accrédité disait le 20 mars 1830 : « On sait que le bill de M. O'Connell sur « le vote par scrutin, a passé dans la Chambre « des communes, à la première lecture. »

C'était une erreur. Le 15 mars, il fut question des élections du bourg de Castretford. M. O'Connell proposa incidemment d'ordonner pour ce bourg le vote au scrutin secret. Sa proposition fut rejetée par 175 voix contre 29. Un membre déclara que la proposition du vote secret était contraire *aux franchises électorales*. Chez nous, il faut parler, non des franchises, mais des turpitudes électorales.

Nos honnêtes gens triomphent sur ce sujet en citant les hustings de quelques lieux en Angleterre, les pommes et les choux jetés aux candidats. Oui, sans doute, les pommes et les choux sont de trop; mais j'aime mieux mille pommes jetées ouvertement au candidat qu'on repousse, que vingt basses calomnies inventées et répétées mystérieusement par les hommes de bien. Je fais des vœux ardents pour que les Anglais conservent leur habitude de voter ouvertement, malgré quelques inconvénients. S'ils adoptent jamais nos usages mystérieux, la vraie liberté se perdra dans ce pays, comme en France, et le caractère national se dégradera rapidement.

CHAPITRE XVIII.

Examen de cette assertion : les Bourbons ont été rétablis en France par les puissances étrangères. Observations sur les reproches adressés à Charles X. Conclusion de cet ouvrage.

Je dois maintenant traiter une question de la plus haute importance, et détruire un mensonge dont j'ai déjà parlé. On a dit et répété sans cesse à la tribune et dans les journaux, que les Bourbons ont été rétablis par les puissances étrangères. D'après l'ordre des évènements, j'aurais pu faire cet examen, après avoir parlé de leur rentrée en 1814; mais j'ai préféré d'en parler maintenant, parce que c'est après la révolu-

tion de 1830, que cette fausse assertion a été le plus souvent répétée. On en a fait alors un sujet d'accusation et une cause imminente de la chute du trône.

Comme l'on connaît le pouvoir d'une phrase facile à retenir, sur cette tourbe immense qui répète sans examen ce qu'elle a entendu dire, on a exprimé ce mensonge par ces mots : Les Bourbons sont revenus à la suite des bagages de l'armée alliée.

J'ai eu soin, en retraçant la campagne de 1814, de marquer les tentatives des alliés pour déterminer Bonaparte à la paix. Vouloir la paix avec lui, n'était pas vouloir le rétablissement des Bourbons. Il faut rappeler ces tentatives. Remarquez d'abord que les alliés ne parlèrent jamais dans aucune de leurs proclamations du rétablissement de la maison royale de France.

Vers le 17 février 1814, l'armée alliée était en pleine retraite. Les souverains demandèrent un armistice, et proposèrent des préliminaires de paix; Bonaparte les rejeta avec hauteur. Ensuite, ébloui par des succès, il écrivit à l'empereur d'Autriche, mais avec une confiance présomptueuse. Ses propositions furent rejetées.

Au moment où les alliés reprirent l'offensive, et resserrèrent leur alliance par un nouveau

traité, ils cherchèrent encore à conclure la paix. Ils demandaient la reddition des places nombreuses occupées par nos troupes, en Allemagne, en Italie, en Hollande et dans les Pays-Bas. Nouveau refus de Bonaparte.

Après le succès qu'il eut contre le corps d'armée commandé par le comte de Saint-Priest, l'empereur d'Autriche envoya pour la seconde fois à Bonaparte le prince de Lichtenstein, pour traiter de la paix. Tout fut inutile. Cette obstination parut révolter les souverains.

Lorsque Bonaparte, par un décret et des proclamations, essaya de soulever les peuples, et de les exciter à une guerre d'extermination, les généraux alliés publièrent des proclamations dans lesquelles ils déclarèrent *qu'ils ne voulaient pas conquérir la France, mais la paix.* C'était bien le moment, s'ils avaient voulu rétablir les Bourbons, d'opposer, en parlant à la France, l'espoir d'un gouvernement doux et modéré, sous l'ancienne famille royale, à un pouvoir qui, après une guerre de vingt années, appelait les Français, pour sa cause seule, à l'extermination de leurs ennemis, et forçait ainsi les alliés à d'horribles représailles. Mais on ne voit dans ces proclamations pas un seul mot le plus indirect sur les Bourbons.

La réponse de l'empereur Alexandre au marquis de Vidranges et à la députation de la ville de Troye : « Nous ne venons pas pour donner « nous-mêmes un roi à la France; nous voulons « connaître ses intentions. C'est à elle à se pro- « noncer, mais hors de notre ligne militaire; « car il importe qu'on ne croie pas que la France « a pu être influencée par la présence des ar- « mées. » Cette réponse prouve bien que les alliés étaient très-indifférents sur le rétablissement des Bourbons, et qu'ils ne combattaient pas pour eux.

Lorsque M. de Quélen, aide-de-camp du général Compans, fut envoyé à l'empereur Alexandre, pour proposer un armistice, ce prince dit ces paroles, si souvent répétées : Ce n'est pas à la nation française que nous faisons la guerre, mais à Napoléon. Le roi de Prusse ajouta : Pas même à lui, mais à son ambition.

Après la capitulation, lorsque les alliés entrèrent dans Paris, des groupes parcoururent la ville en criant *vive le roi!* Les princes alliés ne dirent pas un seul mot qui parût approuver, encore moins seconder ce mouvement. Aux premières tentatives que l'on fit pour abattre la statue de Napoléon, on demanda au prince Constantin de seconder ces efforts; il refusa; il en-

tendait cependant les cris de *vive le roi!* de la multitude qui environnait la colonne sur la place Vendôme.

Le 13 mars, une proclamation de M. Pasquier, préfet de police, annonça la capitulation, exhorta le peuple à l'ordre, à la tranquillité, et ne dit pas un mot des intentions réelles ou présumées des alliées en faveur des Bourbons.

Dans le même temps, on afficha à Dijon une proclamation de Louis XVIII, datée d'Hartwell. Le général autrichien qui commandait dans cette ville la fit arracher.

Le 31 mars, une proclamation, signée de l'empereur Alexandre, déclara que les alliés ne traiteraient plus avec Napoléon. Il invita le Sénat à établir un gouvernement *provisoire*, annonça que les alliés reconnaîtraient et garantiraient la Constitution *que la nation française se donnerait*, et promit la conservation de l'ancien territoire français, en ajoutant qu'on pourrait même faire plus. Pas un mot sur les Bourbons.

Le prince de Schwartzenberg, généralissime des armées d'Autriche, s'exprima ainsi dans une proclamation : *L'Europe attend le vœu de la nation française. Dès l'instant qu'il sera connu, les alliés le soutiendront.*

A la première entrevue de l'empereur Alexan-

dre avec MM. de Talleyrand, d'Alberg et le baron Louis, ce prince dit que rien n'annonçait que la nation française voulait les Bourbons, et donna même des détails pour le prouver.

Les souverains eurent la même conduite, en répondant à toutes les personnes qui leur parlèrent en faveur des Bourbons.

Le 1^er^ avril, les princes étant à l'Opéra, le public demanda l'ancien air de *vive Henri IV!* et manifesta le plus vif enthousiasme. Ils ne le secondèrent par aucune démonstration, par aucune parole.

Le même jour, le Sénat nomma un gouvernement *provisoire*.

Il est connu, il est certain que l'empereur Alexandre était irrésolu, et qu'il penchait même pour une régence, en conservant la couronne au fils de Napoléon. Le conseil-général de la municipalité de Paris se prononça contre Napoléon par une proclamation énergique, mais il n'exprima qu'un simple vœu.

Le 3 avril, par un sénatus-consulte, le Sénat déclara Bonaparte déchu du trône, le droit d'hérédité dans sa famille aboli, et le peuple et l'armée déliés du serment de fidélité envers lui. Le Corps législatif adhéra à cette proclamation. Le président refusa de présider la séance et de signer

le procès-verbal. Il fit bien, puisque telle était son opinion ; mais par cela même il constata la liberté des suffrages.

Le 5 avril, fut insérée dans *le Moniteur* la lettre de créance donnée par l'empereur de Russie au comte Pozzo di Borgo, auprès du gouvernement *provisoire*. Remarquez que cette lettre commence par ces mots : *En m'éloignant de Paris*. Elle ne contient pas la moindre expression, même indirecte, en faveur des Bourbons.

Le 5 avril au soir, dans une réunion du gouvernement provisoire chez M. de Talleyrand, l'empereur Alexandre parla des troupes qui restaient à Napoléon, et manifesta l'intention de transiger pour la régence. Le général Dessoles s'exprima avec beaucoup d'énergie contre cette résolution ; il dit même au prince que s'il persistait dans cette résolution, il voudrait bien du moins donner des passe-ports pour la Russie aux Français qui s'étaient prononcés en faveur des Bourbons. Le lendemain de cette conférence, Alexandre balançait encore.

Le 12 avril, lorsque MONSIEUR entra dans Paris, et fut reçu solemnellement par le gouvernement provisoire, par plusieurs maréchaux de France et un grand nombre de généraux, au nom desquels parla le maréchal Ney, l'entrée du prince

fut interrompue par une colonne de vingt mille Russes, cavalerie, infanterie et artillerie, qui sortaient de Paris par la barrière de la Villette. En choisissant cet instant même, on n'avait certainement pas eu l'intention de donner une approbation publique à l'entrée d'un Bourbon, frère du roi. Dans cette interruption de la marche de MONSIEUR vers Paris, qu'on aurait pu si facilement éviter, le peuple ne pouvait voir qu'une chose : Les alliés se retirent à l'entrée d'un Bourbon. Ce n'était pas s'opposer à cette entrée, mais ce n'était pas non plus l'approuver et la soutenir.

Mais que dire du désagrément bien volontaire donné à MONSIEUR par l'empereur Alexandre, quand il l'invita exprès à dîner pour le placer à sa droite et M. de Caulaincourt à sa gauche? C'était une désapprobation offensante des paroles de MONSIEUR à M. de Caulaincourt, lorsqu'il se présenta devant lui : Vous êtes accusé d'un crime affreux; j'espère que vous vous justifierez. Quoi de plus simple que ces paroles! Un prince offense-t-il un particulier en lui disant : J'espère que vous vous justifierez du crime dont on vous accuse? N'était-il pas plus loyal de parler ainsi avec franchise, que de conserver secrètement de fâcheuses impressions, que M. de Caulaincourt n'aurait pas soupçonnées, et que par conséquent il n'aurait

pas cherché à détruire? Si l'empereur Alexandre avait combattu pour les Bourbons, s'il avait désiré ou seulement vu avec plaisir leur rétablissement, il n'aurait pas ainsi, par une action éclatante et même outrageuse, prononcé un jugement sur des paroles d'un prince reçu avec enthousiasme par les premiers corps de l'Etat et par la capitale. Je me borne au récit de l'action; je ne répète pas les paroles qu'on attribuait et qu'on attribue encore touts les jours à cet empereur. Ces paroles ne retombent que sur lui. Je respecte trop sa mémoire pour les répéter.

Voilà, ce me semble, plus de preuves qu'il n'en faut pour démontrer que les alliés ne combattaient point pour la cause des Bourbons. C'est par son ambition et ses outrages mêmes envers les souverains, que Napoléon leur a inspiré un généreux désespoir. Leurs peuples l'ont partagé. Les Prussiens firent une véritable croisade contre la France; des étudiants, des professeurs, des ecclésiastiques s'enrôlèrent avec enthousiasme: ce fut un mouvement national. Leur roi et les princes excitèrent leur ardeur par leur courage; ils s'exposèrent souvent comme de simples soldats. Dans des fêtes patriotiques et solemnelles, des corps d'armée chantaient en chœur un hymne composé pour la délivrance de leur patrie du joug

des Français. Certes, tout ce mouvement extraordinaire d'un peuple n'était pas excité et soutenu pour la cause des Bourbons.

Il est donc certain que les alliés, par leur silence, et même par une sorte de résistance, ont éloigné, autant qu'ils ont pu, le rétablissement des Bourbons. Ils ne pouvaient faire plus contre eux, sans paraître vouloir imposer un choix à la France. Les Bourbons ont été reconnus par les premiers corps de l'Etat et par la capitale, par cette foule immense, par ces généraux et ces maréchaux qui allèrent au-devant de MONSIEUR. Ce Sénat avait été créé et nommé par Napoléon; ces généraux, ces maréchaux lui devaient leurs honneurs et leur fortune.

Les alliés n'ont point inspiré au maréchal Ney ces paroles adressées à MONSIEUR au nom des maréchaux et des généraux qui l'accompagnaient: « Votre Altesse royale et Sa Majesté verront avec « quelle fidélité et quel dévouement *nous sau-* « *rons servir notre roi légitime.* » Les alliés n'ont point inspiré les discours du gouvernement provisoire; du Sénat, du Corps législatif, du conseil-général de Paris, de toutes les Cours judiciaires de la capitale; ni ces mots d'une proclamation de Carnot : *L'avènement du nouveau roi au trône de ses ancêtres;* ni ceux-ci d'une proclamation

du maréchal Berthier : L'armée sera fidèle au prince que *la nation française appelle au trône de ses ancêtres;* ni ceux du maréchal Augereau : *Jurons fidélité à Louis XVIII, et arborons la couleur vraiement nationale.*

La suite des faits que je viens d'exposer démontre évidemment que les alliés ne pensaient pas à rétablir les Bourbons en 1814; et qu'ils n'ont combattu que pour leur propre sûreté. Lorsque Bonaparte est revenu en France, la cause de Louis XVIII est devenue celle de toute l'Europe: ils se retrouvaient dans la même position périlleuse où ils étaient en 1814, avec cette notable différence qu'ils étaient les alliés de Louis XVIII, qu'ils avaient contracté des traités avec lui. En combattant pour eux-mêmes, ils combattaient pour lui. En 1814, ils entraient dans la France en vainqueurs; en 1815, ils venaient non comme vainqueurs, mais comme alliés. Les ordres seuls de Louis XVIII leur ouvraient alors les places de la France. Le généralissime de leurs armées le disait expressément dans une proclamation que j'ai citée : « Je ne viens pas en ennemi, mais pour « aider les Français à briser le joug de fer qui les « opprimait. Les alliés ne sont ennemis que de « l'usurpateur, déclaré l'ennemi du genre humain, « avec lequel on ne peut avoir ni paix ni trève. »

Telle était alors la situation de Louis XVIII, et de la France envers les alliés. Il fallut toute l'impudence d'un ministre pour ne pas profiter de cette heureuse position: il fallut aussi toutes les peines vous des ambassadeurs étrangers pour ne pas agir conformément à leurs proclamations, à leurs promesses solennelles, et pour ne pas voir qu'en exigeant un traité honteux pour la couronne, ils allaient contre leurs propres intérêts. Ils affaiblissaient en France le grand principe de la légitimité, et faisaient rejaillir sur toutes les couronnes de l'Europe la tache qu'ils imprimaient à celle de Louis XVIII.

Remarquez que toutes les fois qu'on répète cette phrase ridicule, *les Bourbons sont revenus à la suite des bagages de l'armée alliée*, on se garde bien de raconter, d'examiner les faits, les discours, les proclamations, de donner des preuves; on se borne à répéter la même phrase. Je faisais, avant 1830, cette observation à un homme qui s'est jeté, je ne sais pourquoi, dans le parti libéral, mais qui s'exprime toujours avec une certaine franchise un peu brusque; il me répondit: La plupart de ceux qui répètent cette phrase n'en croient pas un mot; mais ils savent que c'est à force de mensonges qu'on renverse les gouvernements faibles. Je fus parfaitement d'ac-

cord avec lui, et j'ajoutai : Le gouvernement, depuis quinze ans, pourrait attaquer ses ennemis par mille vérités ; il se laisse attaquer par mille mensonges, il doit succomber.

La calomnie et le mensonge n'ont cessé de régner pendant toute la révolution : elles ont eu sans doute le même empire dans toutes les discordes civiles de touts les peuples et de touts les âges ; mais avec la différence incommensurable qui résulte d'une révolution, où l'on n'a connu que l'art de tout détruire, ce qui n'était pas encore arrivé parmi les hommes, et dans laquelle la licence de la presse a propagé le mensonge avec une effroyable rapidité. On n'a cessé de dire et de répéter pendant quinze ans que Charles X voulait détruire la Charte et établir le pouvoir absolu. Dans une réunion de nobles qui se préparaient à des élections, d'anciens gentilshommes furent les plus acharnés à soutenir cette accusation : elle était aussi absurde que celle qu'on portait contre l'infortuné duc de Berri. On l'accusait de s'enivrer ; il ne buvait que de l'eau à touts ses repas.

Charles X ayant abdiqué, est maintenant un personnage historique. Je ne crois pas que ce soit un crime que d'être juste envers lui dans des temps d'injustice, pas plus que d'être reconnaissant dans des temps d'ingratitude.

« vous a donné sentira la nécessité de continu
« la surveillance que vous aviez établie partou
« et je fais bien des vœux pour que M. Lai
« accueille avec autant d'obligeance et d'utili
« pour le service, les obervations que les ci
« constances me mettront à même de lui faire.
« vous prie de vouloir bien me conserver vot
« souvenir, et de, etc., etc. »

Comte ROGER DE DAMAS,
gouverneur de la 19e division militaire.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

par un grand acte de puissance. Un prince du caractère que suppose le projet dont on l'accuse, n'aurait pas choisi pour ministres des hommes qui n'avaient pas d'autre titre que leur probité. Il n'aurait pas eu tant de confiance dans la probité; il aurait cherché et trouvé dans d'autres rangs des hommes plus capables de servir ses projets, des hommes qui ne sont pas retenus par ces miliers de chaînes qui retiennent la probité.

Et ici, je ne crains pas de dire qu'une des causes qui contribuèrent le plus à nos malheurs, est d'avoir adopté cette maxime, qu'il faut s'occuper des principes et non des hommes. Je l'ai réfutée souvent à la tribune et dans cet écrit. Cette maxime, constamment suivie, renversera plus facilement un trône, que ne le feraient un million de factieux : c'est d'après elle qu'on prenait pour ministre un homme dont on lisait dans *le Moniteur* un discours écrit, bien sage, bien prudent, qu'il n'avait peut-être pas fait; et un mois après sa nomination, l'ami intime du ministre me disait : Je ne connais pas un plus honnête homme, mais il est incapable de porter le fardeau dont on l'accable. Non, ce ne sont pas des hommes de cette espèce qu'aurait choisi un prince capable de méditer pendant quinze ans

le dessein de renverser l'acte fondamental qu'il avait juré de maintenir.

Ici l'on m'arrêtera, en me rappelant les malheureuses ordonnances. Je répondrai qu'il s'appuyait sur l'article 14, et qu'une des premières délibérations de la Chambre des députés, après la révolution de 1830, a porté sur le sens de cet article et sur l'interprétation qu'on pouvait lui donner; je prie de se rappeler tout ce qu'a dit sur cet article le très-éloquent défenseur de M. de Chantelauze. Si cet article était clair et évident, il fallait le laisser dans la nouvelle Charte, comme une preuve mémorable qu'il avait été violé par les ordonnances. Dès que vous l'avez retranché, vous avez prouvé qu'il pouvait être compris et entendu, comme le comprenait et l'entendait une multitude de Français, et comme l'avait entendu Louis XVIII, en 1815, sans éprouver d'opposition, et plus encore comme l'avait entendu le ministre Fouché, en signant l'ordonnance qui supprimait touts les journaux, et n'en rétablissait que deux ou trois; et aussi, comme l'avait entendu le ministère de ce temps, à la tête duquel étaient MM. de Talleyrand et Pasquier, par l'ordonnance relative aux élections.

Eh quoi! vous avez disputé pendant quinze ans sur l'acte fondamental, et sur ses articles, vous

les avez interprétés de cent façons différentes, on ferait des volumes de vos controverses! et vous trouvez coupable un prince qui explique un article différemment de vous, et un article encore qui est fait pour lui, qui lui impose un devoir personnel, et que les ministères précédents avaient expliqué comme lui dans trois grandes circonstances, sans encourir d'accusation!

On a cru Charles X subjugué dans les dernières années par l'inspiration des prêtres. Je ne peux dire sur ce sujet qu'une chose dont je suis bien certain : Dans un temps où l'on attaquait violemment les jésuites, je lui en parlai ; il était assis, parce qu'il souffrait encore de la goutte. Il me permit une assez longue conversation ; je lui parlai dans le sens de la belle déclaration de Bossuet sur la situation de Jacques II ; il entra dans toutes ces idées, en homme accoutumé à réfléchir sur ces matières, et qui connaît les devoirs d'un roi.

On a peut-être, sur ce sujet, des idées bien fausses relativement à nos deux derniers rois. Pendant que j'étais ministre, un député eut le dessein de parler sur les trois articles de la Charte qui sont relatifs à la religion. Il trouvait que ce n'était pas assez de dire que la religion catholique est la religion de l'État ; il pensait que ces arti-

cles contenaient des expressions qui mettaient, suivant lui, les différents cultes sur une même ligne. J'ignorais le projet de ce député, lorsque Louis XVIII me parla un soir de ces mêmes articles, et me témoigna le désir d'un changement, avec une ardeur, une onction qui m'étonnèrent. Il y mit une sorte d'inspiration religieuse et animée, que je ne dois point retracer, pas plus que je ne dois rapporter ses paroles. Il finit ainsi : C'est vous que j'en charge. Je ne répondis que par une inclination profonde. Ce n'était pas le moment de combattre de semblables désirs.

Le lendemain de cet entretien, j'en parlai à Monsieur. Je n'eus besoin de lui rien dire sur le danger d'élever de pareilles questions. Il alla de lui-même au-devant de tout ce que j'aurais pu lui dire. J'avais, dans ces vingt-quatre heures d'intervalle, pris des informations sur le député qui voulait entamer des questions si délicates; je le nommai à Monsieur; et dès le lendemain, ce prince le dissuada de ce projet. Tel il fut alors, tel je l'ai toujours vu; et j'ai souvent entendu dire aux officiers de sa maison, que jamais il ne cherchait à connaître ni les opinions ni la conduite religieuse de personne.

Je vois dans un discours de M. le vicomte Lainé à la Chambre des pairs, que M^me^ la dauphine

pensa comme MONSIEUR sur la proposition dont je viens de parler.

On ne peut bien gouverner qu'en adoptant de bonnes maximes. Mais combien ne sont pas pernicieuses les idées contraires à l'affermissement de l'autorité ! Nos derniers rois avaient trop adopté une idée généralement répandue parmi les honnêtes gens. Les hommes à demi-volonté leur paraissaient prudents ; ceux d'une volonté précise leur semblaient imprudents. Ils les croyaient incapables de modération, tandis qu'au contraire la modération n'appartient et ne peut appartenir qu'aux caractères déterminés. C'est une contradiction dans les termes et dans la pensée, que de supposer de la modération dans un caractère équivoque ou indécis. Ces hommes n'eurent jamais besoin de se modérer : ce sont les grandes et nobles passions qui doivent et sçavent se modérer.

J'ai dit dans un autre chapitre la manière dont le roi présidait son conseil. Je l'ai entendu, même dans des affaires de commerce, exposer clairement le sujet, entrer dans la discussion, et ensuite résumer les opinions. On ne publiait pas une seule brochure, un peu importante par la matière qu'elle traitait, qu'elle ne fût mise sur son bureau, d'après les ordres qu'il avait donnés.

Il les lisait, ou les parcourait. Il m'a souvent parlé d'ouvrages que je ne connaissais pas; et cependant, on entend dire touts les jours qu'il ne lisait rien, qu'il était inappliqué. Ce bruit vague, devenu une horrible calomnie, sera repoussé par toutes les personnes qu'il recevait dans des entretiens familiers.

Je crois que le malheur de Charles X est venu d'avoir plus écouté ses ministres que lui-même. Il lui a manqué d'avoir un ami qui le connût bien, dont l'âme eût répondu à la sienne, et qui l'eût toujours déterminé à suivre ses propres sentiments, à se laisser aller à ses inclinations naturelles; uu ami qui lui eût fait remarquer que les succès politiques d'Henri IV venaient surtout d'avoir agi et parlé avec l'abandon d'une âme expansive, dont il suivait toutes les inspirations; et que l'obéissance imposée aux Français par Louis XIV, venait surtout de ce qu'il déployait dans ses actions et dans ses discours un instinct de grandeur qui était en lui. Ces deux rois, avec des qualités bien différentes, furent toujours eux-mêmes, et ne furent pas un instant différents d'eux-mêmes : c'est en cela que se trouvera toujours le plus grand ascendant d'un roi. Chrles X, une fois sur le trône, fut trop porté à voir dans les hommes qu'il avait choisis une habilité à laquelle il croyait devoir céder.

Je suis convaincu qu'il n'avait qu'une route à suivre pour affermir sa couronne, la route de la grandeur. Charles X y était propre par ses qualités naturelles. Je me rappelle que lui parlant un jour sur ce sujet avec chaleur, je lui dis que dans la route des pensées nobles et grandes, mille fautes d'administration n'ébranlaient pas un trône, mais que dans la route opposée, une seule faute pouvait saper ses fondements : il était de cette opinion; il avait en lui-même la conviction de cette vérité.

Louis XVI a péri, victime de ses vertus, qui toutes tendaient à l'affaiblissement du trône.

Charles X, avec des vertus capables d'affermir le trône, a été malheureux, parce qu'il s'est trop défié de leurs inspirations et de lui-même : c'est le jugement qu'avait porté de ce prince Gustave III, dans une lettre à M. de Bouillé.

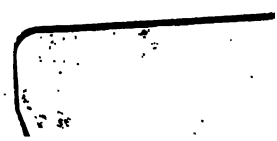

tables, à la fin du règne de Louis XV et sous Louis XVI.

Aucun monarque n'a fait de réformes plus utiles et plus nombreuses que Louis XVI; le commerce maritime était immense, l'industrie prospérait, nos rivaux venaient d'être humiliés; il appelle les députés de la France auprès de son trône; ils le proclament le restaurateur de la liberté française. Quatre ans après, le trône est renversé, le monarque périt sur l'échafaud.

L'administration était bonne et humaine; mais le gouvernement était faible; il tournait sans cesse son action contre sa propre autorité; il marchait de concessions en concessions.

De même sous Louis XVIII et Charles X, le commerce prospérait touts les jours de plus en plus; les progrès de l'industrie, disaient les libéraux même, étaient immenses. Paris était le centre de cette industrie; il s'embellissait chaque jour de constructions nouvelles et superbes; c'était là surtout qu'étaient versés les dons du roi et de la famille royale, dont les gazettes étaient remplies. *Le trésor répandait par an* 500 *millions dans Paris.* Paris a renversé le trône, et cela devait être ainsi. Quand l'instant fatal arrive, touts les mécontents s'agitent, les autres se taisent et attendent l'évènement. Des milliers d'hommes

l'espéraient, des milliers d'autres le craignaient. D'un côté les espérances, de l'autre les craintes; tout se portait sur l'influence de la capitale.

Quelles en furent les causes? Les fautes accumulées pendant quinze années. Je les ai exposées, et je n'ai pas tout dit.

Quelle fut la source principale de ces fautes? Le choix des hommes, une position passionnée et impolitique envers le parti royaliste pendant les huit premières années de la seconde restauration; une ignorance absolue du caractère national, et par conséquent l'impossibilité de le diriger, de l'entraîner.

Rendez un peuple heureux par votre administration, vous ne parviendrez point, par ce succès qui vous éblouit, au maintien de l'autorité. J'ai soutenu cette vérité à la tribune en 1827; mon discours est dans ces Mémoires.

A l'administration, joignez un gouvernement ferme et prévoyant, ne cédez pas la moindre partie de votre autorité, alors seulement vous êtes le bienfaiteur des peuples. Mais à l'administration la plus paternelle, la plus sage, la plus heureuse même, joignez la faiblesse des intentions sentimentales, l'incapacité vertueuse, la pratique journalière de cette petite morale qui ne s'occupe qu'à ne pas faire de fautes person-

nelles, l'absence totale d'un esprit de suite et de constance, la crainte et l'éloignement des passions nobles et généreuses, vous êtes votre assassin, vous périssez de vos propres mains.

Je terminerai donc cet ouvrage par cette phrase, la première d'un Mémoire que j'ai remis à Gand à Louis XVIII :

L'autorité, une fois établie, devient ce qu'elle se fait, et ne périt que par elle-même.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.